This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

B 49788 6

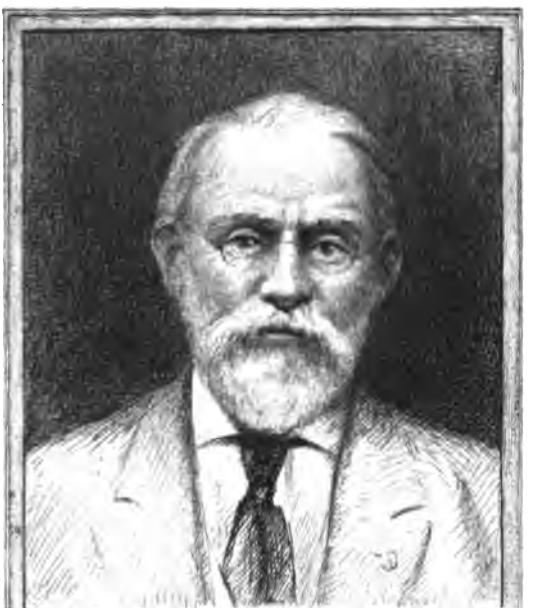

SILAS WRIGHT DUNNING
BEQUEST
UNIVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY

DC
611
.A601
R4

Revue
de l'Anjou

Revue de l'Anjou

Nouvelle Série

Tome Soixante-Huitième

ANGERS
G. Grassin, Imprimeur-Éditeur
40, Rue du Cornet

1914

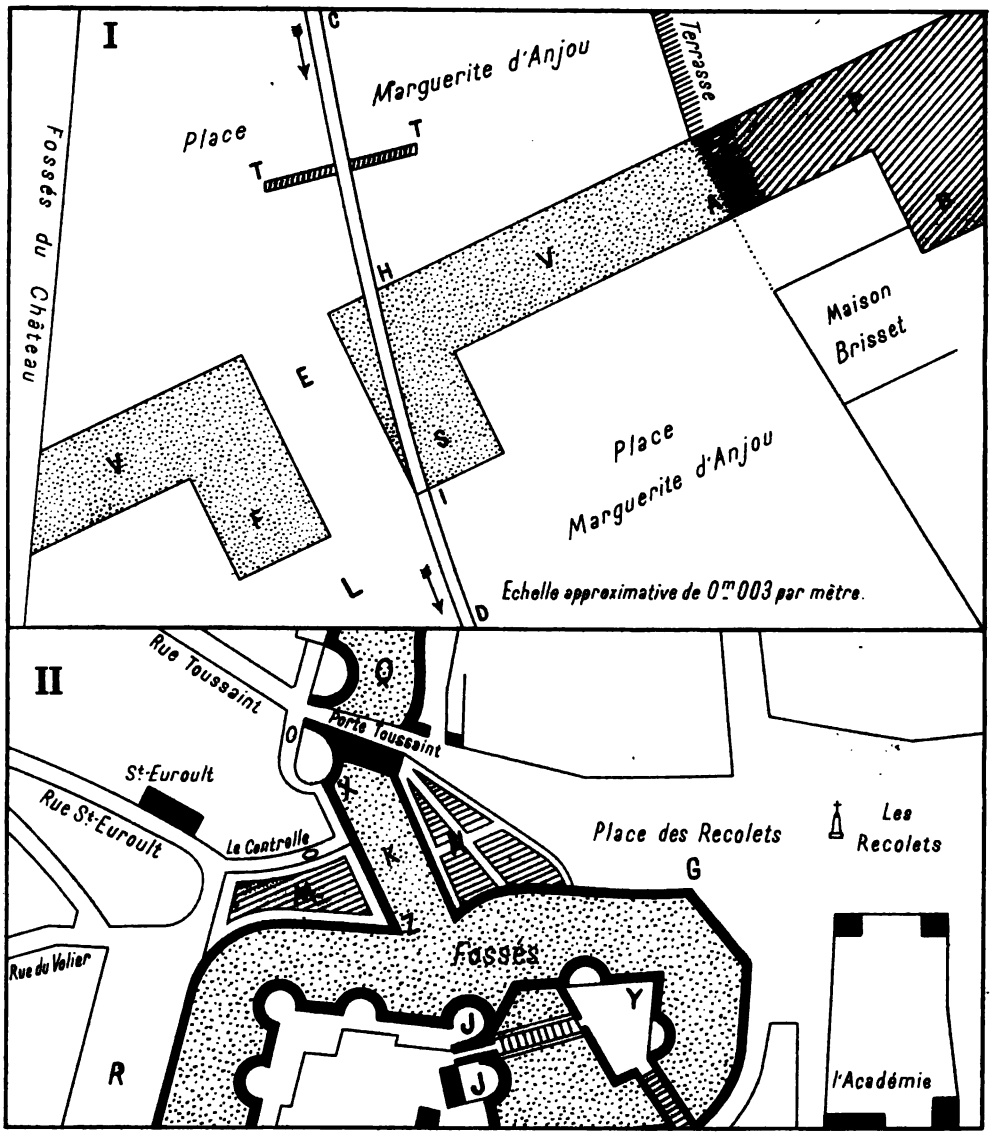

LÉGENDE

I

C D Canalisation descendant de la rue Saint-Évroult et allant vers la place de l'Académie.

A Partie coupée et apparente du mur romain sur la place Marguerite-d'Anjou.

P Partie apparente du mur romain.

B Tourelle rectangulaire apparente.

S Tourelle rectangulaire ou circulaire supposée.

F *Item.*

E Porte de Chanzé.

V Partie souterraine du mur romain.

L Partie supérieure du forum antique.

H I Épaisseur de la maçonnerie romaine que traverse la canalisation (9 mètres).

T Vieux mur gallo-romain.

II

Plan de L. Simon (1736)

K Fossé sur la place Marguerite-d'Anjou.

X Z Mur de soutènement du fossé, presque dans l'alignement du mur romain **P V V** du plan I.

M N Parterres sur la place Marguerite-d'Anjou.

R Promenade du Bout-du-Monde.

O Chemin pour aller à la rue Saint Évroult et au Bout-du-Monde.

Q Fossé des fortifications de la troisième enceinte, entre le boulevard du Roi-René et les immeubles de la rue Toussaint.

G Place de l'Académie, ancienne place des Recolets.

J Les deux tours de la porte des Champs.

Y Bastion dont la pointe aboutissait à peu près là où s'élève la statue du roi René.

Dunning
Nyhoff
3-2-29
16143

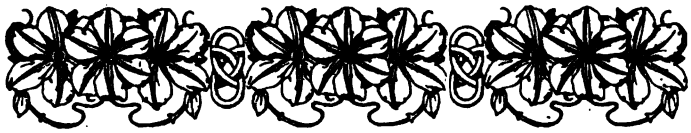

Deuxième Note

Sur le Rempart romain d'Angers

On m'a permis autrefois [1] de disserter ici même, assez longuement, sur notre rempart romain. J'en reparlerai, si l'on veut bien m'entendre, et pour deux raisons.

D'abord, pour le défendre encore contre les injures des hommes, pires que celles du temps. On oublie trop le respect dû à ce vieux témoin, toujours debout, toujours en place, et si différent des pierres éparses, des *membra disjecta* enfouis dans nos musées ! Sachons le ménager, l'interroger doucement, l'ausculter pendant qu'il vit encore. Peut-être finira-t-il par nous dire son âge. Son histoire touche de très près à nos premières velléités d'indépendance, à nos origines françaises et chrétiennes; et il a tant de secrets dans son portefeuille !

Je veux aussi le confronter avec un autre témoin, avec Saint-Martin d'Angers, qui sait, comme lui, beaucoup de choses. Saint-Martin m'obligera peut-être à faire amende honorable à mes lecteurs et à leur déclarer que, de la meilleure foi du monde, j'ai dû leur donner quelques idées

[1] *Revue de l'Anjou*, numéro de décembre 1911. *La première enceinte d'Angers.*

fausses. J'espère que cette rétractation me fournira matière à une thèse neuve et intéressante.

Mais il me faut auparavant résumer en dix lignes mon précédent article. Je disais que le mur romain d'Angers n'enveloppait pas toute la superficie du château actuel; qu'il y entrait à peu près là où se trouve le pont-levis; qu'il possède un certificat authentique depuis 461, mais qu'il a dû se bâtir aux alentours de l'année 400 : ce dernier point, qui venait incidemment dans mon travail, me paraît sujet à révision, comme on le verra plus loin. Je constatais que le mur était flanqué, peut-être à tous les dix-huit mètres, de tourelles ou contreforts rectangulaires; que, depuis le VIe siècle au moins, si ce n'est dès l'origine, il comptait deux tours circulaires au bas de la rue Rangeard, une autre aussi ancienne et de même forme à l'angle oriental de l'évêché; enfin qu'il avait seulement quatre portes : la *porte de fer*, dans la Montée Saint-Maurice; la *porte angevine*, dans la rue de l'Évêché; la *porte orientale*, dans la rue Toussaint; la *porte de Chanzé*, sur la pente méridionale de la place Marguerite-d'Anjou. Celle-là va nous arrêter un moment.

I

A PROPOS DE LA PORTE DE CHANZÉ

Je disais que la porte de Chanzé ne devait pas être la moins intéressante, puisqu'elle s'ouvrait en plein forum, et qu'elle menait au cirque voisin, aux bains de l'Esvière, aux villas de la campagne Saint-Laud, au camp de Frémur.

Et j'ajoutais : « Un jour ou l'autre, en creusant une tranchée sur la place Marguerite-d'Anjou, on retrouvera peut-être, à 3 ou 4 mètres de profondeur, les fondations de la porte de Chanzé. J'aimerais qu'on en relevât très exacte-

ment la position et qu'on les dessinât sur le sol avec un dallage de pierre ou un bétonnement solide. L'histoire d'Angers est écrite sous terre : il faut déterrer ces archives séculaires et les produire aux yeux des passants. »

Or, le dimanche 28 septembre dernier, traversant par hasard la place Marguerite-d'Anjou, je vis qu'on y avait pratiqué, les jours précédents, une canalisation (P. I, CD), qui descendait vers la place de l'Académie. La tranchée, destinée à une conduite d'électricité, n'était ni large, ni profonde. Elle avait rencontré, presque au ras du sol, et coupé le rempart qui s'en va de la maison Brisset aux fossés du château (Pl. I, HI).

Parmi les vieilles briques et le vieux mortier sortis de la fouille gisaient sur le sol quelques débris de monuments romains, des assises de colonnes rondes, des restes de tores et d'entablements. Je remarquai surtout un fût de colonnette orné de feuilles imbriquées qui me parurent avoir été peintes. Il ressemblait absolument à deux fûts de colonnettes encastrées dans l'enceinte romaine de Noyon [1]. Le lendemain matin, ce curieux morceau n'était plus là : il avait sans doute tenté quelque collectionneur.

Certes, aucune de ces pierres ne valait la Vénus de Milo : fallait-il espérer qu'on pût extraire de gros trésors d'une si petite tranchée? Pourtant ces menues trouvailles eussent été mieux à leur place au Musée Saint-Jean qu'au dépotoir de Saint-Serge. Mais au moins de cette fouille fortuite je voudrais tirer une leçon et quelques remarques intéressantes.

***

Je commencerai par signaler, dans nos services administratifs, certain vice d'organisation auquel on pourrait remé-

[1] Voir, dans A. Blanchet (*Les enceintes romaines de la Gaule*, 1907. Paris, Leroux. Planche V, fig. 2) la photographie de ces deux colonnettes.

dier sans faire trop gémir la routine. Quelle administration, sous tous les régimes, n'a pas toujours eu tendance à s'endormir dans ses petites habitudes commodes et à répondre au progrès : « Laissez-nous tranquilles; il y a cinquante ans que nous faisons ainsi? » C'est bien osé à moi, qui ne suis rien, de demander qu'on fasse autrement. Mais, pourtant, il me paraît regrettable que les braves piocheurs de la Voirie municipale, de la Compagnie du Gaz, de la Compagnie d'Électricité, des Compagnies de Chemins de fer, des entreprises particulières, puissent à leur gré, sans témoins autorisés, sans surveillance compétente, ouvrir des tranchées, creuser des caves, en un mot disséquer le sol d'Angers, au risque de déranger ou même d'anéantir les archives lapidaires de notre histoire.

Dans certaines villes, les délégués des Commissions savantes ou des musées municipaux sont officiellement avisés de tous les travaux de voirie. Ils notent les curiosités que la pioche déterre; si l'on veut bien les vendre, ils les achètent pour les collections publiques; ils lèvent le plan des vieux murs, ils prennent des clichés photographiques, ils font œuvre conservatrice d'archivistes-archéologues. Au besoin même, s'il s'agit d'un vestige de première importance, ils sollicitent un *veto* protecteur. Ce cas est fort rare, car il faut respecter scrupuleusement les droits des propriétaires et ne pas rendre odieuse l'archéologie par une inquisition gênante. Surtout, pas de paperasserie bureaucratique, ni d'autorisation préalable. Il me semble que, sans forger des décrets nouveaux, l'administration municipale a de quoi exercer un contrôle efficace. D'abord, elle peut toujours faire surveiller par le directeur du musée archéologique ses propres travaux de voirie et ceux qu'elle autorise sur la voie publique. Puis, n'a-t-elle pas sous la main, à son bureau d'hygiène, les plans de toutes les constructions qui sont en projet dans la ville d'Angers? Quoi de plus simple que d'en aviser un inspecteur bénévole qui, sans se donner

des airs de proconsul, irait jeter un coup d'œil sur les fondations et les caves?

La ville gagnerait à cette surveillance discrète beaucoup de renseignements et de débris curieux. Quand la municipalité de Sens aliéna, en 1903, une partie de l'enceinte gallo-romaine, elle écouta les conseils de sa Société locale d'Archéologie. Elle stipula que l'acquéreur serait tenu de réserver toutes les pierres jugées intéressantes par cette Société et de les faire déposer dans les collections de la ville. C'était une précaution très sage : le musée y glana au moins 500 fragments « de colonnes, de chapiteaux, de pilastres, de stylobates, de corniches, avec cannelures, feuillages ou palmettes [1] ». Plusieurs de ces morceaux sont d'un fort beau style.

Le rempart romain d'Angers existe encore sur la plus grande partie de son périmètre. Comme *tous ceux de cette époque*, il est une mine précieuse de documents sculpturaux et épigraphiques; c'est ce que prouvent avec évidence les fouilles fortuites opérées au nord, à l'est et au midi de l'enceinte [2]. Et rien n'autorise à penser qu'on ne trouverait pas des débris analogues dans ses fondations occidentales. Or, chaque année, les propriétaires voisins ou la voirie municipale ont l'occasion de fouiller ce mur en quelque endroit. Une heureuse inscription, des dieux enfouis depuis 17 siècles, des monnaies déposées entre deux pierres pour dater la maçonnerie, le style des moulures pourraient dévoiler soudain à notre histoire locale des noms, des faits, que nul parchemin n'a retenus. Le rempart de Rennes a fourni 19 bornes milliaires portant des noms d'empereurs, de

[1] *Cf. Bullet. monument.*, 1911, p. 538, 539.

[2] Au nord : rue de l'Évêché, près de la porte angevine, et place Neuve, sous la tour du palais épiscopal; à l'est : place Sainte-Croix, place Saint-Maurice (dans les caves de la maison Puysségur), et rue Toussaint (sous les tours de la porte orientale); au midi : place Marguerite-d'Anjou.

Septime-Sévère à Tétricus; et celui de Nantes en a donné plusieurs de Tétricus et de Tacite [1]. Ne serait-ce pas dommage que l'ignorance ou la nonchalance laissât périr chez nous de pareils trésors ?

***

On a constaté, sur tous les points de la Gaule et dans toutes les parties de l'Empire romain ce fait étrange et indéniable : les constructeurs des enceintes romaines ont employé, comme pierres de remplissage, dans les fondations, beaucoup de matériaux tirés de vieux monuments.

Voilà, je le répète, un fait *général* et mystérieux. Personne ne peut le mettre en doute et personne encore ne l'a bien expliqué. Pour ne point sortir de la Gaule, j'ai cité Sens, Rennes, Nantes, Angers. Je nommerai aussi Bordeaux et Poitiers [2], Le Mans [3], Périgueux [4]. On a calculé qu'il est entré plus de 40.000 mètres cubes de débris antiques dans la seule enceinte de Périgueux. Aussi le Conseil municipal de la ville a-t-il soin de voter chaque année des crédits pour exploiter cette mine inépuisable et enrichir son musée. Dans le bel ouvrage de M. Blanchet, dont je me suis déjà inspiré plus d'une fois, on trouvera les noms d'une quarantaine d'autres villes françaises, avec des plans, des reproductions photographiques et une foule de références sur cette question toujours actuelle.

Plusieurs auteurs ont déclaré que le remploi de ces matériaux artistiques dans les enceintes romaines s'était fait,

[1] A. Blanchet, *loc. cit.*, pages 58, 307.

[2] E. Audoin, dans « *Monuments et mémoires publiés par l'Académie des Inscript. et Belles-Lettres*, t. IX, 1902, p. 49.

[3] Enceinte gallo-romaine du Mans, par MM. R. Trigier et G. Fleury, dans *Guide du Congrès arch. d'Angers et de Saumur*, 1910.

[4] *Bullet. monument.*, t. LXXV, page 541. Sur l'emplacement de l'enceinte romaine on a découvert récemment le pied d'une statue colossale, recouvert d'une guêtre et d'un soulier.

partout et toujours, avec une sorte de respect religieux; qu'on avait eu soin de tourner vers l'intérieur des murs la face des inscriptions, pour la mieux préserver des coups; que, par crainte, soit de salir de mortier ces reliques vénérables, soit de rendre leur retrait trop difficile, on les posait à froid, d'une main pieuse, les unes sur les autres; que les statues des dieux avaient trouvé dans l'épaisseur des murs une sorte d'asile provisoire; que les bâtisseurs s'étaient promis de les sauver ainsi pour de plus heureux temps, ou encore que, désespérant de les garder intactes sur leurs piédestaux, ils avaient pris le parti, avant l'invasion, d'en faire les fondements divins et les saints protecteurs des remparts.

J'ai résumé, d'après M. A. Blanchet [1], ces ingénieuses hypothèses. Il les a très bien réfutées : dans leur forme absolue et beaucoup trop générale, elles ne résistent pas à un examen sérieux. Je ne les signale ici, rapidement, que pour leur opposer ce que j'ai pu voir sur la place Marguerite-d'Anjou.

Les débris de colonnes et d'entablements, qui forment en cet endroit la base du rempart, paraissent bien provenir de quelque temple ou de quelque palais démoli; mais ils ne sont pas posés à froid. On les a jetés pêle-mêle dans le mortier avec des pierres de petit appareil et de rares briques. Il est vrai que le mortier ne les enveloppe pas entièrement et laisse entre eux d'assez grands vides. Néanmoins ce grossier aggloméré est d'une étonnante dureté : il résiste aux meilleurs outils. A moins de précautions infinies, on ne peut extraire les blocs de tuf sans les briser. J'ai vu notamment un gros fût de colonne, d'environ $0^{m}40$ de diamètre, qui ne semblait point décidé à sortir. Je crois d'ailleurs, sans la moindre peine, que les statues, s'il y en a dans cette partie du rempart, ont dû, en dehors même de tout scrupule religieux, pour le seul respect de l'art, être posées avec quelques

[1] *Loc. cit.*, pages 318 et suiv.

ménagements. Mais je serais étrangement surpris qu'elles ne fussent pas venues là *cum animo manendi.*

***

Je voudrais maintenant attirer l'attention du lecteur sur le Plan I qui fait suite à cette note. On me pardonnera de ne l'avoir pas dressé très exactement à l'échelle : j'étais gêné pour prendre mes mesures sur le terrain et je n'attache d'ailleurs à ce détail qu'une minime importance. Je tiens seulement à bien faire comprendre, par un dessin, mon hypothèse qui est sérieuse.

Le petit canal CD, pratiqué à la fin de septembre dernier, sur la place Marguerite-d'Anjou, rencontre d'abord, en descendant de la rue Saint-Évroult, un mur antique T, large de 0m50 à 0m60, et placé à l'intérieur de l'enceinte. Il serait intéressant de suivre et de dégager cette construction : son mortier rosé, ses moellons rectangulaires, mêlés à des morceaux de grosses briques et de poteries fines, indiquent qu'il est gallo-romain ou, du moins, de haute époque.

A 5 mètres plus bas environ, le canal aborde sous terre l'enceinte romaine et l'entaille au point H, situé approximativement à 15 mètres de la partie A du rempart. En A, la maçonnerie coupée et tailladée du mur romain mesure environ 4 m 20 d'épaisseur : c'est sa dimension moyenne, dans presque toute la cité, au ras du sol. D'où vient qu'en HI la canalisation a dû traverser une maçonnerie de 9 mètres de largeur? Je ne vois à ce fait qu'une explication raisonnable : c'est que le mur d'enceinte est doublé là, ou bien d'une tourelle rectangulaire S analogue à sa voisine B de droite, ou bien d'une tour circulaire comme la tour d'angle de l'évêché ou comme les deux tours qui défendaient la porte orientale.

Je vais plus loin. Il me semble infiniment probable que la porte de Chanzé devait s'ouvrir au point E, entre deux

tourelles S, F. Il serait très facile d'en avoir le cœur net. Que la porte de Chanzé se soit trouvée soit sur la pente de la place Marguerite-d'Anjou, soit un peu à gauche dans l'emplacement du fossé actuel, tous les archéologues en conviennent. Je me demande, mais avec beaucoup d'hésitation, si ce n'est pas cette porte que l'on a voulu pour ainsi dire reconstituer sur plusieurs plans manuscrits d'Angers (plans de 1807 et de 1813 au Musée Saint-Jean; plan Perny (1808 ou 1810), à la mairie d'Angers). M. Priston, qui a donné, en 1844, l'une des meilleures cartes d'Angers que nous possédions, a dessiné un mur et sa porte d'après les plans ci-dessus; et cependant, à cette époque, la place Marguerite-d'Anjou n'était traversée par aucune maçonnerie apparente. S'agit-il simplement de la muraille — bien visible sur le plan Simon de 1736 (Pl. II, X *Z*) — qui bordait la partie supérieure du fossé K entre les douves actuelles du château et la rue Toussaint[1]? Ou bien M. Priston a-t-il voulu, comme ses prédécesseurs, reconstituer le tracé du rempart romain? En tout cas, ce rempart n'a point été démoli : la canalisation faite en septembre le prouve très nettement. Rien n'est plus simple que de le suivre et de l'étudier. Je demande donc avec instance que notre municipalité angevine se prête à cet examen fort intéressant. Elle seule a qualité pour agir. Il ne nous est pas indifférent de connaître la porte de Chanzé, par où nos pères sortaient

[1] Le plan de 1736 (Pl. II) rend bien compte de ce qu'était alors le terrain occupé par la pente de la place Marguerite-d'Anjou. De la porte des Champs (J J) à la rue Toussaint une douve K coupait obliquement tout le bas de la place. Pour aller de l'Académie à la promenade du Bout-du-Monde, on gagnait le petit pont de la porte Toussaint, à l'entrée de la rue de ce nom. On passait entre les deux tours qui flanquaient la porte, on contournait la tour de gauche et, par un chemin (O) en zigzag, derrière la maison Brisset, on aboutissait au bas de la terrasse du *Contrôle*, à peu près au point A de mon plan I, sur un terre-plein qui continuait la promenade du Bout-du-Monde jusqu'au mur (X *Z*) de soutènement de la douve K.

de leur *civitatula* [1] pour aller au forum et où ils durent souvent monter la garde pour défendre Juliomagus contre les Bagaudes et le flot sans cesse renouvelé des Germains. C'est là de l'histoire prise sur le vif. Or, ne sait-on pas qu'en histoire tout s'enchaîne, qu'un fait bien prouvé en explique vingt autres et que les moindres vérités sont bonnes à recueillir, quand elles peuvent éclairer la nuit de temps si lointains?

A tenter ce petit travail, la municipalité ne se ruinera certainement pas. La dépense ne grossira pas nos impôts. Les cochers ne diront rien. La place Marguerite-d'Anjou a l'avantage d'être aussi vaste que peu fréquentée. On ne lui connaît ni grands magasins, ni tramways électriques. Elle n'a même pas de pavage. Il suffira de remuer quelques mètres de terre, qui retourneront ensuite dans la fouille. Je ne demande pas qu'on démolisse le vieux mur pour lui voler ses trésors, car ce fructueux travail coûterait assez cher, mais du moins qu'on le suive pas à pas jusqu'à sa base, sur ses deux faces et dans tous ses mouvements. Sa face latérale nord-est, celle qui regarde la cité, devrait, il me semble, présenter plus d'intérêt que l'autre, à cause des vieilles constructions qui l'avoisinaient et de sa conservation plus parfaite. La face méridionale du mur romain, surtout dans le voisinage de la maison Brisset, a dû souffrir un peu, quand on a creusé la douve K (Pl. II), destinée à fermer la troisième enceinte. Ce mur avait-il un fossé dès l'époque romaine? Rien n'est moins certain; mais il pourrait en rester quelques traces dans le roc ardoisier, près des douves du château.

Quand on aura bien inspecté, par portions successives, les deux faces de notre vieux rempart, qu'on prenne soin d'en inscrire sur le sol même , avec de simples pavés, la figure

[1] Thalaise, évêque d'Angers, contresigne de sa « *civitatula* », les actes du Concile d'Orléans (461).

exacte, comme on a fait à Paris pour les tours de la Bastille. Alors, sur cette place qui s'incline en arrière comme le dos d'un pupitre, on aura affiché aux yeux des passants une jolie page d'histoire angevine.

II

L'AGE DU REMPART ROMAIN ET DU CIMETIÈRE CHRÉTIEN

Il y a deux ans, je m'étais donné surtout la tâche de rectifier la *direction* du rempart romain et de signaler au public ses tourelles rectangulaires, que les démolitions de la Montée Saint-Maurice avaient fait mieux apparaître. Sur son âge, je ne savais rien de nouveau; j'étais de l'avis de nos meilleurs archéologues angevins; je ne le croyais ni du IIIe siècle, ni même du IVe et, sans développer toutes les vieilles raisons, je disais, comme M. Godard-Faultrier, comme M. G. d'Espinay : « Angers ne construisit *probablement* sa première enceinte qu'au début du Ve siècle, de 396 à 410.

Il faut avouer que cette opinion paraît encore singulièrement favorisée par les lois *générales* de l'Empire. Elles expliquent bien ce fait *général*, le remploi dans les enceintes romaines de matériaux provenant des temples païens. Voyez plutôt. En 346, neuf ans après la mort de Constantin, une loi formelle ordonne de respecter les édifices de l'ancienne religion d'État, même ceux qui sont *extra muros*. Puis cinquante ans plus tard tout est changé : on sent que le flot des barbares menace de submerger l'empire et qu'on a hâte d'élever partout des digues. Honorius, en 396, ordonne aux villes « ou de se munir de remparts » si elles n'en ont pas encore « ou de remettre les anciens en état de défense [1] ». Il autorise ses sujets à démolir hardiment, pour en tirer des

[1] *Lex* 12, de *oper. public. Cod. Justinian.*

matériaux, les temples « qui ne sont ni à l'intérieur, ni le long des murs » et même les autres temples, « si leur mauvais état ne permet pas de les utiliser pour le service ou l'ornement de la cité [1] ». En 408, nouvelle loi plus pressante, plus impérative, plus brutale encore : « Que les statues, s'il en reste dans les temples, soient abattues... que les autels soient partout démolis... ; que les temples, aussi bien ceux qui sont à l'intérieur que ceux qui sont à l'extérieur des remparts, soient utilisés pour les travaux publics. » Les subjonctifs se précipitent avec une violence extrême : « *Simulacra... suis sedibus evellantur* ; *aræ locis omnibus destruantur : ædificia ipsa templorum quæ in civitatibus vel oppidis vel extra oppida sunt, ad usum publicum vindicentur* ». On dirait que le gouvernement perd la tête devant l'imminence du danger. Et voilà que, peu à peu, le calme renaît : on sent qu'on a été trop bien obéi, on veut sauver ce qui reste. Majorien (457-461) déclare que le prince et le Sénat se réservent expressément le droit d'autoriser la démolition des temples, que tout magistrat contrevenant à cet ordre sera puni d'une amende de 50 livres d'or et que ses complices d'ordre inférieur auront les mains coupées [2].

Après avoir lu des textes si catégoriques, on se fait tout naturellement à soi-même ce petit syllogisme très simple, trop simple peut-être : « Avant 396, un certain nombre de villes, à l'*intérieur même de l'Empire*, possédaient déjà des remparts ; c'est ce que suppose la loi d'Honorius et des textes beaucoup plus anciens [3]. Mais ces remparts, *en règle générale*,

[1] Cod. Théodos. l. XV, t. Ier, 1, 40-41-43. M. A. Blanchet, page 311 312, 313 donne les textes latins, que je traduis en les abrégeant.

[2] Code Théod. VI, *Legum novellarum divi Majoriani*, l. IV, t. V.

[3] Suétone, *Galba*, 12, dit que Galba, pour punir certaines villes de la Gaule, démantela leurs remparts. De plus, on a bien constaté que toutes les inscriptions extraites du mur d'Arlon sont antérieures à 238 ; que l'enceinte de Grenoble est l'œuvre de Dioclétien ; que celles de Langres, de Bordeaux, de Marseille, d'Autun existaient avant Constance-Chlore.

n'avaient pas dû se construire avec les matériaux des temples. Au contraire, de 396 à 408, on s'est mis à bâtir à neuf ou à rebâtir en partie beaucoup d'enceintes romaines, en utilisant avec une hâte féroce les pierres et même le mobilier des édifices païens. Enfin, peu après 408, tous les murs étaient en bon état et le salut public ne justifiait plus le bris des œuvres d'art. Or, d'une part, Angers, ville de l'Ouest, n'avait point eu à supporter les premiers chocs des barbares. D'autre part, la base de son mur paraît pleine de débris païens. Donc Angers ne construisit *probablement* son enceinte que de 396 à 408 ou 410. » Ai-je eu si grand tort de raisonner ainsi? Je n'ignorais pas que les Bagaudes, ces paysans gaulois révoltés contre le fisc, avaient commencé dès l'année 286 leur terrible et interminable jacquerie et saccagé beaucoup de nos cités. Mais on sait si peu de détails précis sur leurs exploits anarchistes ! Quant aux invasions germaines qui ont troublé la Gaule avant la Bagaudie, dans la dernière moitié du IIIe siècle, je ne leur avais accordé qu'une attention distraite. Je n'osais pas croire qu'à une époque où le fanatisme antichrétien venait de s'exalter avec Dèce, Valérien, Aurélien, Claude II et allait s'irriter de nouveau avec Maximien-Hercule et Dioclétien, des païens se seraient permis la démolition de leurs propres temples et en auraient bloqué les débris dans la maçonnerie des remparts. Et, cependant, quelques menues trouvailles faites par moi dans la vieille église Saint-Martin m'obligent à discuter sérieusement cette hypothèse et à ne plus la contredire avec la même sérénité.

Voici, en deux mots, l'objection qu'elles soulèvent. On sait qu'à l'époque romaine les inhumations se faisaient *en dehors des cités*. Les tombes s'alignaient, dans le *suburbium*, le long des voies qui menaient aux champs. Voilà pourquoi l'ancien cimetière païen d'Angers, comme l'ont bien démontré les fouilles de 1848, occupait les terrains de la gare Saint-Laud et des Terres-Noires, sur les routes de

Frémur. Conclusion : le lieu où s'élève maintenant la vieille église Saint-Martin n'a pu devenir un cimetière que du jour où il a cessé de faire partie de la ville proprement dite, de la *cité*, c'est-à-dire après la construction de la première enceinte. Et donc, s'il était bien prouvé qu'on enterrait des morts à Saint-Martin dès la fin du IIIe siècle, dès les années 270 ou 280, il faudrait renoncer à dater notre rempart des alentours de l'an 400.

Mais, avant de développer cette thèse, il me paraît utile de donner quelques mots d'explication sur les rites païens des funérailles à l'époque gallo-romaine [1]. On enterrait les corps ou on les brûlait. Ceux des esclaves ou des petites gens qui ne pouvaient payer les frais d'une sépulture en règle s'en allaient sans cercueil au pourrissoir (*puticuli*), charnier profond comme un puits, où s'empilaient les cadavres, uniquement séparés par une mince couche de terre. Dans le cas de l'incinération, on inhumait au moins une phalange du petit doigt (*os resectum*) : les pontifes avaient trouvé cet expédient, pour sauvegarder le principe de l'inhumation, qui était la règle primitive. La loi des Douze Tables défendait, soit d'incinérer, soit d'inhumer dans l'intérieur des villes. Cette loi, très ancrée dans les usages, confirmée tant par la jurisprudence que par les rescrits des empereurs (Adrien, Antonin, Dioclétien), s'étendait à la Gaule [2], comme à tout l'empire. Mais elle

[1] J'ai emprunté beaucoup des détails de ce paragraphe au *Dict. des antiquités grecq. et romaines* de Daremberg et Saglio, art. *Funus*.

[2] Le Concile de Braga rappelle que les cités de la Gaule n'enterrent jamais à l'intérieur des murs : « *Si firmissimum hoc privilegium usque nunc retinent Galliæ civilitates, ut nullo modo intra ambitus murorum cujuslibet defuncti corpus humetur, quanto magis hoc venerabilium martyrum debet reverentia obtinere.* Voir le texte dans *Dict. d'archéol. chrét. et de liturgie*, art. *cimetière*, col., 1642. C'est toujours par respect pour les vieilles lois de l'Empire que le Code Théodosien défend expressément d'enterrer les fidèles dans les basiliques urbaines, auprès des reliques des saints. Voici un de ses textes : « *Ac ne alicujus*

ne s'appliquait pas aux enfants décédés avant leur quarantième jour : on continua de les enterrer sous l'auvent, sous la gouttière (*sub grunda*) de la porte qui donnait dans la cour de la maison; et cet endroit s'appelait, comme la sépulture elle-même, *subgrundarium*. Sauf ce cas et un autre un peu moins net, toute demeure contenant un cadavre devenait *funesta*, et cette *funestatio* ne cessait qu'après la sépulture. Si on n'avait pas dessein de retirer les cendres pour les placer dans un *columbarium*, on brûlait le corps dans son cercueil de bois, sur la fosse même, et les débris de charbon se mêlaient en tombant avec les cendres et les os calcinés. Sur le bûcher la famille jetait des fioles de verre pleines d'essences parfumées, des vivres, et aussi les animaux domestiques chers au défunt. Le mort emportait avec lui ses anneaux, même s'il devait être incinéré. On lui mettait dans la bouche ou dans la main une petite pièce de bronze, pour payer le passeur des enfers. Juvénal nous montre un pauvre diable qui se lamente au bord du Styx, parce qu'il n'a pas dans la bouche le moindre *triens* [1]. Cet usage de l'obole était devenu très général sous l'empire, dans les classes pauvres surtout. La loi des Douze Tables ne permettait pas de donner aux cadavres de l'or ou de l'argent : « *neve aurum addito* » et les constitutions impériales inter-

fallax et arguta sollertia ab hujus se præcepti intentione subducat atque apostolorum vel martyrum sedem humandis corporibus æstimet esse concessam. » l. IX, tit. XVII, leg. 6. *Adversus sepulturam urbanam.* Et encore : « Que personne n'enterre un mort dans une église. » Mais la piété chrétienne finit par l'emporter sur les lois et, à partir de la fin du ve siècle, les sépultures dans les églises urbaines devinrent très fréquentes.

[1] *Jam sedet in ripa, tetrumque novicius horret*
Porthmea, nec sperat cœnosi gurgitis alvum
Infelix, nec habet quem porrigat ore trientem.

Sat. III, 267-270. — Dans *Revue Charlemagne*, mars-juin 1912, page 34, J. Gruaz et A. de Molin prétendent que cet usage de l'obole est encore pratiqué dans une vallée du Valais et que les gens ne se rendent plus aucun compte de son sens primitif.

disaient tout mobilier funéraire dont la richesse aurait pu tenter les voleurs. Néanmoins le défunt dont les dents avaient été fixées par des ligaments d'or (*cui auro dentes juncti essent* [1]) les gardait dans sa sépulture. Sur la tombe, au moment des obsèques, on immolait un porc [2]; on faisait des libations de vin, d'eau, de lait, de sang et un premier repas funèbre (*silicernium*); neuf jours après, un autre sacrifice et un autre repas (*cena novemdialis*) réunissaient encore la famille sur le terrain d'inhumation. On dînait beaucoup dans les cimetières : il faut croire que le deuil et la sobriété en souffraient quelquefois, puisque la loi recommandait de ne pas faire circuler les coupes de vin (*circumpotatio*) et d'éteindre avec de l'eau, plutôt qu'avec du vin, les derniers tisons du bûcher.

Sauf les sacrifices et certaines cérémonies purificatoires qui avaient un sens nettement idolâtrique, sauf aussi l'incinération qui a dû être fort rare, si tant est qu'à l'origine elle ait jamais existé chez eux, ici ou là, même exceptionnellement, les chrétiens avaient conservé, sans le moindre scrupule, beaucoup des habitudes funéraires de leurs contemporains : repas de famille dans les cimetières, dépôt de vivres [3] sur les tombes avec dessein d'en laisser jouir les pauvres, obole de bronze et modeste mobilier qui servaient soit à exprimer les tendres regrets des vivants, soit à dater ou à distinguer les sépultures. Très souvent, dans les inhumations des premiers siècles, aucun signe religieux n'indique la foi du défunt. Toutes ces cou-

[1] Cicéron, *de Lege*, II, 24.

[2] Cicéron, *de Lege*, II, 22.

[3] S. Augustin le constate expressément. L'abus des offrandes et des festins funéraires lui arrache de violentes invectives : « Les martyrs, dit-il, ont horreur de vos bouteilles, de vos poêles à frire, de vos ivrogneries. » Serm. CCLXXIII, c. VIII. Voir aussi d'autres textes : *Dict. d'arch. chrét. et de liturg.* au mot *Afrique*, col. 587, 588.

tumes expliquent pourquoi dans les vieux cimetières, païens ou chrétiens, on trouve des monnaies, des fioles brisées dont les parois sont encore onctueuses, des vases de terre, du charbon, des coquilles d'huîtres, de moules, de limaçons et, parmi les ossements humains, de nombreux os d'animaux domestiques, surtout des dents et des côtes de porc.

A l'époque franque et à l'époque mérovingienne, les dîners funèbres ne perdent rien de leur importance : il semble bien qu'on a pris l'habitude d'en jeter les reliefs dans les fosses, si ce n'est dans les cercueils mêmes[1]. Le mobilier plus abondant devient aussi plus luxueux (armes, instruments, ornements, vases). On enterre jusqu'à des chevaux[2] avec leur maître. On voit alors apparaître certains symboles encore mal connus, par exemple les boulettes d'ocre[3] rouge et d'ocre jaune dans les sépultures.

Tous ces débris gallo-romains et francs existent en abondance à Saint-Martin. Il est d'ailleurs fort possible qu'une partie du charbon ne provienne ni de l'incinération, ni des réchauds sur lesquels on apprêtait les banquets, mais simplement des *pots mortuaires* ou *pots thurifères*, pleins de charbon et d'encens, que, dès le pré-moyen âge, on disposait

[1] L'abondance des débris de cuisine dans les sépultures de cette époque a été constatée par tous ceux qui se sont occupés de fouilles. Cette pratique, qui nous paraît si choquante, explique comment, en dehors de tout subterfuge, des os d'animaux se sont parfois trouvés mêlés à des reliques très vénérables. Lire, à ce sujet, une lettre de Mabillon du 4 mai 1703, dans *Dict. d'arch. chrét. et de liturgie*, art. *Chartres*, col. 1034.

[2] Abbé Cochet. *Sépultures gauloises, romaines, franques et normandes. Paris, Derache*, 1857, p. 161. Il y a beaucoup de dents de cheval dans le sol de Saint-Martin.

[3] Nombreux vestiges de ces boulettes dans le cimetière de Saint-Martin. Voir aussi dans *Revue Charlemagne*, numéro d'avril 1911, p. 86, à propos de la découverte du cimetière barbare de Saint-Sulpice (Suisse), tombes 53 et 54.

en terre autour des cercueils. J'ai trouvé, en diverses parties de l'église, notamment dans le carré du transept, plusieurs de ces pots absolument intacts avec leur contenu : ils doivent être du XIVe et du XVe siècle; d'autres gisaient brisés dans l'endroit même où j'ai recueilli des monnaies romaines.

J'arrive maintenant à la question capitale : vers quelle époque a-t-on *commencé* d'enterrer à Saint-Martin? Cette église, comme celles de Saint-Pierre, de Saint-Maurille, de Saint-Maimbœuf, de Saint-Denis, de Saint-Julien, de Saint-Aubin, de Saint-Michel-la-Palud, a été bâtie dans le *nouveau* cimetière gallo-romain d'Angers, qui s'étendait de la place du Ralliement à la Préfecture. L'édifice primitif de Saint-Martin, celui peut-être dont j'ai déterré l'abside dans le carré du transept, sous la coupole, datait, à mon avis, du VIIe siècle [1]. Il est déjà signalé dans les *Formules angevines* [2], rédigées, croit-on, vers le VIIe siècle. La partie du cimetière qui longeait le côté gauche de l'abside s'appelait le cimetière Saint-Loup, parce qu'il passait pour avoir renfermé la sépulture de cet évêque. Il n'est pas douteux que, dès avant l'origine de la petite chapelle, on fit des inhu-

[1] Voir ma brochure : *Ancienne église Saint-Martin d'Angers*, en vente à la librairie G. Grassin.

[2] Il s'agit d'un acte relatif à un enfant nouveau-né déposé sur le seuil de l'église et trouvé là un matin par les *matricularii*, c'est-à-dire par les pauvres inscrits au registre matricule de Saint-Martin et ayant droit de demander l'aumône à la porte. Ces pauvres, après avoir vainement cherché à connaître les parents du nouveau-né, le remettent au prêtre « *martyraire* » (*marthyrario*) de la basilique. C'est, sans doute le desservant, ou le custode chargé de veiller aux reliques des martyrs. Le *martyraire* baptise l'enfant, le confie à un homme qui se charge de l'élever et donne aux pauvres une petite pièce de monnaie (*treante*) comme récompense. Voir le texte complet de l'acte dans le *Dict. d'archéolog. chrétien. et de liturgie.* T. I, article *Alumnus*. par H. Leclercq, col. 1.305.

mations à Saint-Martin : les fouilles ne laissent aucun doute à cet égard. En 1789, on enterrait encore, soit dans l'intérieur de l'église, soit sous ses deux cloîtres, les chanoines et officiers de la basilique. Donc, pendant 1.400 ans, *au moins*, ce sol fut labouré, bouleversé, dans tous les sens et à tous les niveaux, par le pic brutal et aveugle des fossoyeurs. Les cercueils de pierre et de bois s'y accumulèrent, s'y succédèrent, ceux-là soulevant la terre sous leur masse généralement intacte, ceux-ci, détruits bientôt par les vers et ne laissant dans leurs fosses éboulées que des clous, du charbon, de petits blocs de mâchefer plus ou moins vitrifiés, quelques os humains en désordre, des os noircis et plus résistants d'animaux domestiques, quelques restes démolis de mobilier funéraire, des carreaux « plombés », qui, vers le XIIIe siècle, avaient orné à la surface la tombe d'un illustre défunt et que les morts suivants avaient fait descendre sous le sol.

Ces bouleversements incessants des tombeaux, dans un cimetière toujours renouvelé au cours de tant de siècles, ne permettent pas de retrouver bien en place les poteries, les monnaies, le mobilier mortuaire, ni de dater chaque sépulture. Les objets les plus intéressants ont disparu dans les poches des fossoyeurs et ceux qui restent de l'époque romaine se sont mêlés à d'autres moins anciens. Jusqu'à présent on ne saurait dire avec certitude si les plus vieilles tombes étaient païennes : je n'y ai recueilli aucune de ces idoles qu'ont données les sépultures de Saint-Laud, ni d'ailleurs aucune marque de christianisme. Les inscriptions ont dû servir de pierres à bâtir : j'en ai trouvé la moitié d'une dans une maçonnerie du XIIe siècle. Seules, les tombes en pierre blanche sont, en général, assez bien conservées. Elles abondent à Saint-Martin et forment au moins deux étages; mais aucune de celles que j'ai visitées ne me parait remonter au-delà de l'époque carolingienne.

En attendant de nouvelles fouilles, je ne possède donc guère d'autres indices de sépultures gallo-romaines qu'un magnifique sceau annulaire, des monnaies et tous les débris funéraires mentionnés plus haut.

M. Héron de Villefosse, conservateur des antiquités romaines du Louvre, qui a daigné plusieurs fois m'encourager de sa haute bienveillance, a étudié cet anneau dans le *Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques et scientifiques*[1]. Le jonc et le chaton sont d'un métal composé où le plomb domine, mais il y a, semble-t-il, une ossature en os ou en ivoire. La pierre gravée, de forme ovale, est une belle agate et représente deux jeunes gens qui se livrent au jeu de l'*éphédrismos*. M. Héron de Villefosse estime que ce sceau annulaire est des « premiers temps de l'Empire ». Si, comme je le pense, cet anneau vient d'une sépulture, elle devait être antérieure au ve siècle.

J'ai trouvé à Saint-Martin 41 pièces romaines : une de Faustine (la mère), dans le carré du transept, à quelques mètres de l'anneau sigillaire; une de Tétricus, dans la chapelle des Anges; les trente-neuf autres dans la partie non dallée de la première travée du chœur. Pourquoi une récolte plus abondante en cet endroit, qui ne mesure guère que

[1] Séance du 13 nov. 1911. Sect. d'archéol., p. IV à VII. Voici une partie de la description qu'il donne de la scène représentée sur l'agate : « Deux jeunes gens, l'un courant et portant l'autre, semblent se livrer au jeu de l'*ephedrismos*; un bâton recourbé en forme de *pedum* vient de tomber à terre : il appartient à l'un des joueurs. Le porteur est imberbe et entièrement nu... Il n'a pas ramené ses mains derrière le dos, conformément à la règle ordinaire, pour que celui qui est porté puisse y appuyer les genoux. La position du cavalier est tout autre. Imberbe, vêtu d'une courte draperie autour des reins, il est agenouillé sur le dos du porteur où il se maintient en équilibre assez difficilement... Les mains droites des deux jeunes gens se rencontrent sur l'épaule gauche du coureur, ce qui doit nuire évidemment à l'équilibre de celui qui est porté... La scène est assez finement gravée et l'œuvre doit remonter aux premiers temps de l'Empire. »

36 mètres carrés? Tout simplement parce qu'au lieu de glaner *grosso modo*, comme dans le carré du transept, les objets qui tombaient sous la pioche, on a pris la peine de passer la terre au tamis; de sorte que peu de monnaies nous ont échappé. Ce petit coin donnera d'autres pièces encore, car l'exploration continue, et je le fouillerai entièrement, avant de sonder le reste de l'église [1].

Voici le tableau d'ensemble et la description de mes 41 monnaies romaines. Je dois une reconnaissance toute particulière à M. A. Blanchet, président de la Société Nationale des Antiquaires de France, qui a bien voulu me faciliter le classement de ces pièces. Pour épargner une fatigue aux lecteurs que décourageraient certaines aridités, et aussi pour ne pas trop couper mon raisonnement, j'ai relégué dans les notes les détails les plus techniques [2].

[1] Du sous-sol de Saint-Martin je n'ai vraiment exploré jusqu'ici que le carré du transept et la moitié de la première travée du chœur. Ces parties sont couvertes d'un parquet mobile qui rend la fouille aisée. Le reste du chœur, les croisillons et la chapelle des Anges sont dallés en ciment : j'y regarde à deux fois avant d'éventrer ce dallage. Les nefs sont dans une propriété voisine, dont je n'ai pas la disposition. La première travée du chœur a, du reste, l'avantage d'avoir été moins bouleversée par les fossoyeurs. Les chanoines, ayant là leurs stalles depuis le IXe siècle, y interdirent de très bonne heure, peut-être avant l'an mil, à peu près complètement les inhumations.

[2] Explication de quelques abréviations en usage sur les monnaies romaines. S. C. = *Senatus consulto*; IMP. = *Imperator*; AVG = *augustus* ou *augusti*; AGG. = *augustorum*; CONS. = *conservatori* ou *conservatrici*; DN. = *Dominus noster*; DD.NN. = *Dominorum nostrorum*. NOB. CÆS. = *Nobilis cæsar*; PF. = *pius, felix*; PM. = *pontifex maximus ;* SM. à l'exergue, s'ajoutant au nom de la ville où s'est faite la frappe, signifie : *sacra moneta*, c'est-à-dire : atelier impérial des monnaies de... Ainsi LIBERO. CONS. AVG. se lit : « A Bacchus, conservateur d'Auguste. TRP, TRS se lisent : « première officine, seconde officine de Trèves ».

EMPEREURS ROMAINS	DATE des règnes	NOMBRE de pièces	DIAMÈTRE des pièces
AUGUSTE [2] (M. B. [1])	27–14 av. J.-C. ap. J.-C.	1	0m029
TIBÈRE [3] (P. B. [1])	14–37	1	0m018
VESPASIEN [4] ou DOMITIEN (M. B.)	69–79	2	0m029
	81–96		0m026
FAUSTINE [5] (*senior*) (M. B.) (*femme d'Antonin-le-Pieux*)	† 141	1	0m025
GALLIEN [6] (P. B.)	253–268	3	0m019
CLAUDE II [7] (*le Gothique*) (P. B.)	268–270	1	0m015
CONSTANTIN I [8] (*le grand*) (P. B.)	306–337	1	0m015
CONSTANTIN I [9] (*le grand*) (P. B.) ou SES FILS.	306–361	5	0m017; 0m017 0m014; 0m014 0m012
CONSTANTIN II [10] (P. B.)	337–340	1	0m012

USURPATEURS	DATE des règnes	NOMBRE de pièces	DIAMÈTRE des pièces
VICTORIN [11] (P. B)	265–267	1	0m018
TÉTRICUS [12] (*père*) (P. B.)	268–273	22	1 de 0m008
			1 de 0m009
			1 de 0m0095
			4 de 0m010
			2 de 0m011
			3 de 0m012
			4 de 0m013
			1 de 0m014
			5 de 0m015
TÉTRICUS [13] (*fils*) P. B.)	-273	1	0m012
DÉCENTIUS [14] (P. B.)	351–353	1	0m020

[1] MB = moyen bronze; PB = petit bronze; R = revers.

[2] DIVVS.AVGVSTVS.S.C. Sa tête radiée à gauche. R. CONSENSV.SENAT. ET.EQ.ORDIN.P.Q.R. Auguste assis à gauche. Cette très belle pièce, qui déclare Auguste *divinisé* (DIVVS) « avec le consentement du Sénat, de l'ordre équestre et du peuple romain », a été frappée par Tibère, son successeur, probablement dès l'an 14.

[3] Sa tête à droite. IMPER. Le reste effacé. Tout le revers également effacé. Cette pièce est « fourrée », c'est-à-dire que l'âme est en fer et l'enveloppe seule de bronze.

[4] Ces deux pièces sont en très mauvais état, mais les effigies se voient encore; toutes les deux à droite. Sur l'une : ....IAN. et au revers CA. Sur l'autre, plus trace d'inscription.

[5] DIVA.FAVSTINA. Sa tête à droite. R. AVGVSTA.S.C. Cérès voilée, debout, à g., tenant des épis et un flambeau. Assez bon état.

[6] GALLI*enus*. AVG. Sa tête radiée à dr. R. LIBERO. *co*NS.AVG. Tigre marchant à g. Exergue B. Bon état.

IMP. GALLIENVS.AVG. Sa tête radiée, à dr. Dans le champ : VI, avec trois points sur le jambage gauche du V. R. *Diana*E (?).CONS. AVG. Antilope marchant à dr. Assez bon état.

Inscription à peu près complètement effacée. Tête radiée de Gallien à dr. R. *Dianæ*? CONS.AVG. Cerf passant à g. Mauvais état.

[7] *Divo. Clau*DIO. Tête radiée de Claude, à dr. R. CONSECR*atio*. Autel. Cette médaille de *consécration*, c'est-à-dire de divinisation de Claude, a été frappée par son successeur Aurélien (270-275).

[8] Son buste casqué à droite. On distingue... NTINVS. R. Probablement VICTORIÆ. LÆTÆ. PP., avec deux Victoires debout posant un bouclier sur un autel; et sur l'autel : VOT PR. Pièce très rongée et difficile à nettoyer.

[9] VRBS.ROMA. Tête casquée de Rome à g. R. La louve romaine allaitant Romulus et Rémus; au-dessus, une couronne entre deux étoiles. Au-dessous, à l'exergue, TRS (Trèves, seconde officine). Très bel exemplaire.

VRBS. ROMA. Tête casquée de Rome à g. R. La louve et les deux frères. Au-dessus, deux étoiles. A l'exergue TRP (Trèves, première officine).

CONSTANTINOPOLI. Tête casquée de Constantinople à g. R. Victoire ailée, foulant du pied droit un éperon de navire et tenant de la main gauche un bouclier. A l'exergue : SMKG (*sacra moneta* Arles?). Très bel exemplaire.

Tête à gauche. R. La Louve romaine allaitant les deux frères. A l'exergue TRS.

Tête à gauche; inscription obscure. R. La louve allaitant les deux frères. A l'exergue, lettres illisibles.

[10] COSTANTINVS.AVG. Sa tête diadémée à dr. R. GLORIA.EXERC*itus*. Une enseigne entre deux soldats. A l'exergue TRS (Trèves). Bon état.

[11] IMP.C.VICTORINVS. Sa tête radiée à dr. R. Le soleil nu, à gauche, tenant de la main droite une couronne , de la main gauche un fouet; dans le champ, une étoile. L'inscription, dont on lit les lettres I...VI....S, doit être INVICTVS.

[12] L'inscription complète est C.PIVS.ESVVIVS.TETRICVS; mais la plupart des très nombreuses pièces connues de Tétricus ne portent qu'une petite partie de l'inscription. Mes 22 exemplaires sont dans ce cas. Ils sont tous différents les uns des autres. Je n'en détaillerai que quelques-uns.

PV.ESV.TETRICVS.P?M. (*pontifex maximus*). Sa tête radiée à dr. R. P....S. Un homme debout à g. tenant une lance de la main droite, très barbare.

TETRICVS. P.?F? Sa tête radiée à dr. R. PAX? Le vase aux libations et le *lituus*. Barbare, mais très net et à peu près neuf.

... VS.PF.AVG. Sa tête diadémée à dr. R. PAX. Femme debout à g., tenant un rameau dans la main droite et dans la gauche une lance. Bonne frappe.

...ICVS. PF. AVG. Sa tête à dr. R... VAG pour AVG. Femme debout, très barbare.

P..... Sa tête à droite. R... AGG pour AVGG. (Augustorum). Femme debout, la main droite tendue. Très barbare.

C. TETRIVS.PF... Sa tête radiée à dr. R. SECVC... Femme debout à g., tenant comme une lance dans la main gauche et faisant de la moin droite un geste d'apaisement. Pièce neuve, très mince.

IMP.S.TETR... Sa tête radiée à dr. R. Femme à mi-corps, à g.; quelques lettres vagues.

IMP... Sa tête radiée à dr. R. Un homme debout, à g. tenant probablement une lance de la main droite.

TIIIVVVT... Sa tête radiée à dr. R. Femme debout, inclinée à dr. tenant un rameau dans la main gauche. Dans le champ, le signe >.

Dix autres pièces de Tétricus n'ont retenu, avec l'effigie toujours variée, que quelques lettres ou quelques bâtons qui eurent sans doute la prétention d'être des lettres. L'une d'entre elles porte à l'exergue quelque chose qui ressemble à un A. Trois, dont l'une toute neuve, sont minuscules (8 millim., 9 millim. et 9 millim et demi de diamètre).

Enfin, je signalerai particulièrement trois petites pièces de Tétricus, minces comme une feuille de papier, et pesant ensemble moins d'un gramme. L'une d'elles est *incuse*; sur la seule face gravée en relief, on voit deux sortes d'oiseaux; et au-dessus, les lettres TET.

Les 22 pièces de Tétricus père et celle de Tétricus fils sont évidemment des émissions locales, même celle qui porte à l'exergue un A.

[13] C.V.ES... Tête de Tétricus fils radiée à dr. R. Femme debout inclinée à g., tenant une lance dans la main droite.

[14] DN.DECENTIVS.NOB.CÆSAR. Sa tête nue à dr. R. VICTORIÆ. DD. NN.

On peut classer ces pièces en trois groupes :

Premier groupe. — Auguste-Tibère-Vespasien-Domitien-Faustine, de l'an 14 à l'an 150 environ; soit 5 exemplaires seulement pour une période de 136 ans.

Deuxième groupe. — Gallien-Claude II - Victorin - les Tétricus; soit 28 exemplaires pour une période *minima* de 2 ans (267-268), *maxima* de 20 ans (253-273).

Troisième groupe. — Constantin-le-Grand ou ses fils et Décentius, soit 8 exemplaires pour une période *maxima* de 55 ans (306-361).

Les pièces du premier groupe ne proviennent certainement pas de sépultures. Ni au premier siècle ni sous Antonin Angers ne s'est bâti un rempart avec des débris sacrés. Et à quoi eût servi ce rempart, si loin du *limes ?* A cette époque, la plus calme et la plus brillante de l'Empire, le quartier qui devait un jour devenir Saint-Martin était encore à l'intérieur de la ville romaine, près de la maison à mosaïques du Ralliement, près des Arènes de Saint-Joseph. Les morts n'avaient point le droit d'y demeurer. On a trouvé là ces cinq pièces, comme j'ai trouvé aux vacances dernières deux as de Domitien et de Nerva dans les Cloîtres Saint-Martin, comme on trouve des vieilles monnaies partout où se sont élevées des maisons romaines. Or, j'ai déterré à Saint-Martin des restes de constructions romaines. En ce temps-là, on perdait les as comme nous perdons les sous : il y avait déjà des poches percées et des mains négligentes, des gamins et des déménageurs.

Mais les pièces du deuxième et du troisième groupe sont, à mon avis, de celles que l'on mettait dans la main ou la bouche des morts, pour payer Caron, le nocher des enfers.

(aug. et cæs. ?). Deux Victoires ailées soutenant un bouclier rond avec VOTA.V.MVLT.X : au-dessus du bouclier, le chrisme constantinien. Au-dessous du bouclier : S.P. A l'exergue, RSLC (Lyon). Très belle pièce, en parfait état de conservation.

Dans le deuxième groupe, la période de 6 ans, qui va de Victorin aux Tétricus, de 267 à 273, est représentée à elle seule par 25 *petits bronzes*, quelques-uns tout neufs, sur un total de 28 monnaies. Cette constatation ne manque pas d'importance. Quant aux 8 pièces de la période constantinienne, leur présence étonne moins, puisqu'elles auraient pu à peu près normalement circuler jusqu'aux débuts du ve siècle, c'est-à-dire jusqu'à une époque où l'existence du cimetière du Ralliement n'est plus mise en doute. On s'étonnerait plutôt que les temps constantiniens n'aient pas laissé plus de traces dans les tombes, si l'on ne savait que les fidèles n'avaient cure de Caron et ne prenaient pas toujours la peine de dater par des monnaies leurs sépultures. Je dois dire cependant que 4 de ces pièces sur 8 paraissent *absolument neuves* et n'ont pas dû traîner longtemps dans la circulation.

On me dira peut-être : « Sait-on si ces pièces, au lieu de provenir des tombeaux, ne sont pas tout simplement les miettes d'un trésor caché là, par hasard, dans quelque vase de terre, et dispersé ensuite par la pioche des fossoyeurs? » Je ne puis admettre cette hypothèse. D'abord, il serait étonnant que ces 36 pièces d'un même trésor fussent *toutes différentes les unes des autres*, puisqu'il fallût aller les reprendre une à une dans quarante mètres cubes de terre. Enfin, valait-il bien la peine de cacher si peu de monnaies et d'une si mince valeur? Trois des pièces de Tétricus mises ensemble ne pèsent pas *un* gramme. Quinze additionnées ne formaient que les deux tiers d'un as [1], et l'as ne valait guère qu'un sou. Le trésor d'Évreux (1890) contenait 340 kilogrammes de monnaies romaines; celui de Verdes, près de Blois (1900), n'avait pas moins de 4.000 à 5.000 Tétricus; celui de Jublains (1879), dans la

[1] La pièce d'Auguste pèse 12 grammes; 15 pièces de Tétricus pèsent ensemble 8 grammes.

Mayenne, renfermait 4.500 pièces. Sans sortir de l'Anjou, le trésor de la Chalouère (1828) livra des milliers de pièces gauloises; celui de la rue Pierre-Lise 300 bronzes romains; celui de Freigné (1865) une centaine de deniers romains, en bas argent (IIIe siècle) [1]. C'était de quoi tenter un voleur.

Non, en vérité, rien ne nous autorise, du moins pour l'instant, à supposer que ces trois douzaines de petits bronzes aient fait partie d'un trésor quelconque. Ils sortent d'un terrain qui, depuis le cinquième siècle au moins, était un cimetière : voilà un fait hors de doute. Je n'ai pas le droit d'affirmer avec une entière assurance qu'ils fussent les oboles des morts, puisque je les ai recueillis *épars* dans le sol et qu'aucun d'eux n'était bien en place dans un tombeau, mais je le crois fermement. Dans ce sol, où tant de cercueils de bois avaient pourri, ils gisaient parmi les ossements humains, mêlés à des cols et à des fonds d'ampoules antiques, à des anneaux de bronze, à d'innombrables clous de cercueils, à ces fines poteries rouges historiées qu'on appelait jadis des poteries samiennes et dont j'ai glané tant de morceaux; à d'autres vases noirs et lustrés, si communs dans le mobilier des tombes romaines de Saint-Laud et à Saint-Martin. Près du crâne d'un bébé j'ai ramassé une petite cuillère d'os ou d'ivoire. Quelques clous me paraissent très caractéristiques, des clous de demi-luxe pour cercueils bourgeois. Ils ont une tête ronde et plate, large comme une pièce de dix sous et très lisse; un pied carré, long de 0m06, aux arêtes vives et nettes. Plusieurs gardent des traces de peinture rouge. Je les ai d'abord crus de bronze; mais, au bout de quelques mois, j'ai vu leurs arêtes se fendiller dans le sens de la longueur et une mince couche de bronze se soulever, se détacher peu à peu, laissant à nu l'âme en fer. J'ai reconnu qu'ils étaient

[1] *Rép. arch. de l'Anjou*, 1867, p. 86.

simplement « saucés », dans le bronze [1]. Mon Dieu ! que la camelotte est une vieille chose ! L'humidité du sol les avait gardés intacts et l'air sec de ma vitrine leur devenait funeste.

Six des poteries rouges portent des noms qui aideront peut-être à préciser leurs dates [2]. Une est signée : ATILIANI.O. (*officina*), une autre : SCOTI [3]; deux : AEI; la cinquième : OF.MA... [4]; la sixième signature, en partie effacée, se termine par deux lettres liées : SI...SNB. Une septième porte, comme marque d'atelier, une étoile à huit rayons dont il reste la moitié. La large collerette arrondie d'une jatte à lait (*pelvis*) est timbrée : CORISILLVS.FE. Sur le col d'une poterie noire lustrée se lit le graffite : CARISM, tracé à la pointe sèche et, sur la panse d'une amphore grise, une pointe semblable a écrit : ATVSME... qui est peut-être le commencement d'un nom gallo-romain comme ATVSMERIVS (renseignement fourni par M. Héron de Villefosse).

Je dois signaler aussi plus de quarante petites rondelles d'ardoises, assez régulières et si semblables aux petites monnaies romaines que je m'y suis plus d'une fois trompé. C'est à faire croire que des malins ou des pauvres ont usé de cet artifice pour passer le Styx à bon compte : « Bah ! Caron a tant de passagers qu'il doit abréger le contrôle ! » J'ai peine à me

[1] J'ai trouvé un clou absolument semblable à Chanzeaux, près de la ferme de l'Espinay, sur l'emplacement d'une villa gallo-romaine.

[2] Sur les poteries, le nom de l'artiste au génitif est d'ordinaire précédé ou suivi de O. ou OF. (qui signifient *officina*) ou de EX.F., ou de MANV, quelquefois abrégé en M. ou MA. On rencontre aussi le nominatif, avec ou sans FECIT souvent abrégé en F. ou FE.

[3] Même signature sur une poterie découverte à la caserne de la Visitation en 1852 (n° 2367 du catal. du Musée Saint-Jean).

[4] La même marque (OF.M...) a été trouvée dans le cimetière du Ralliement (n° 408 du catal. du Musée Saint-Jean). Elle pourrait être le commencement de MATVRV, signature recueillie aux Châtelliers de Frémur (MATVRVS..., n° 96) et au cimetière de la gare Saint-Laud (OF.MATV..., n° 407).

figurer qu'il ne faille voir dans ces rondelles que les jetons d'un petit jeu d'enfant [1].

Reste une dernière objection : « Soit, ces 36 pièces proviennent de sépultures, mais elle ne serviront guère à les dater, car on prétend que, 150 ans après les Tétricus descendus du pouvoir en 273, on frappait encore des monnaies en leur nom. Il se pourrait donc qu'on trouvât habituellement leurs effigies dans des tombes de la fin du IVe et même du Ve siècle ». Cohen [2], en effet, et d'autres après lui ont émis cette opinion; mais M. Adrien Blanchet, dont le nom est une autorité en numismatique, la juge inadmissible. Je le remercie d'avoir bien voulu me communiquer son travail [3]. Par l'examen des trésors enfouis il démontre bien que *toutes* les variétés de pièces des deux Tétricus se rencontrent abondamment dans les dépôts du IIIe siècle; qu'on en trouve fort peu dans les dépôts postérieurs à Constantin et à peu près point dans les nécropoles mérovingiennes; enfin, que Constantin faisait refondre et frapper à son effigie les petits bronzes de ces deux empereurs gaulois. Je suis donc autorisé à conclure, sans témérité, que mes petits bronzes de Gallien, de Victorin, de Claude-le-Gothique, des Tétricus, s'ils proviennent, comme je le pense, de cercueils disparus, pourraient indiquer des sépultures contemporaines de ces empereurs (267 à 273), ou du moins bien antérieures à la mort de Constantin (337). Et, comme la question du cimetière de Saint-Martin est corrélative à celle du rempart, il s'ensuivrait que la *cité* angevine et son mur romain pourraient fort bien dater de la fin du IIIe siècle.

[1] James Miln (*Fouilles faites à Carnac* (*Morbihan*), *Paris*, *Didier*, 1877, p. 236) signale aussi « une petite rondelle en ardoise de 0m02 de diamètre ».

[2] *Description historique des monnaies frappées sous l'Empire romain.*

[3] *Numismatique des empereurs gaulois. Les monnaies barbares aux noms et types des deux Tétricus.* Congrès de Bruxelles, 1910.

Il est d'ailleurs très vraisemblable que les bases des enceintes de Tours, de Nantes, de Rennes, peut-être du Mans, sans parler du Castellum de Jublains (Mayenne) et de cités moins occidentales, existaient déjà avant Dioclétien (283-305). Ne voulant pas allonger outre mesure mon article, je renvoie, pour les remparts des autres villes, à l'ouvrage très précis de M. Adrien Blanchet [1].

Ces villes, comme Angers, montrent beaucoup de débris sculptés dans les fondements de leurs murs. Y aurait-il donc eu, même au IIIe siècle, des paniques aussi vives que celles qui troublèrent la fin du IVe ? Et ces populations toutes païennes se seraient-elles crues autorisées à démolir, pour en tirer des matériaux, les sanctuaires et les palais, du moins ceux qui allaient rester sans protection en dehors des remparts ? Les lois sont muettes sur ce point, mais les faits parlent assez clairement pour permettre une réponse très affirmative.

Pendant dix ans, de 256 à 266, la Gaule et l'Espagne furent sillonnées par les hordes germaines. Victorin (265-267), un rude soldat, les fit reculer devant ses dix légions et dut un peu partout activer les travaux de défense. Tétricus (268-273), ancien gouverneur d'Aquitaine, plus magistrat que guerrier, rassurait moins les populations affolées. Il ne battait guère que des monnaies et ses sujets les enfouissaient prudemment. On n'a pas trouvé moins de 120 trésors ainsi enterrés de 268 à 273. Rien ne prouve mieux que les gens avaient peur. Les troupes d'Aurélien (270-275), auxquelles l'usurpateur Tétricus ne donnait pas beaucoup de fil à retordre, déployèrent contre les

[1] A. Blanchet. *Les enceintes romaines de la Gaule*, surtout de la page 318 à la page 338. Tours fut *assiégé* vers 274 par les Germains, munis de machines de guerre (page 309) et les débris de bornes milliaires trouvés près des murs de Nantes et de Rennes laissent raisonnablement supposer que ces villes ont élevé leurs enceintes peu après le règne de Tétricus.

barbares la même énergie que Victorin. Mais, Aurélien mort (275), les Germains, plus nombreux et plus terribles, revinrent à la charge. Ils prirent rapidement *soixante-dix* de nos cités. Il fallut, pour les déloger, toute la force militaire et toute la constance de Probus (276-282). Il y a lieu de penser que beaucoup de villes gauloises se fortifièrent à la hâte [1], fébrilement, sommairement, dans cette courte période qui va de 267 à 282. Il est possible qu'on se soit contenté de faire alors la base des remparts, si différente, presque partout, de la partie supérieure. Cette opinion, adoptée par M. Blanchet, expliquerait pourquoi, généralement, les débris sculptés ne se trouvent que dans les fondations. Les empereurs de la tétrarchie et Constantin n'auraient eu qu'à compléter l'œuvre précédente. Enfin, vers l'an 400, après l'édit d'Honorius, le peu de villes restées ouvertes se seraient munies de remparts; les autres auraient surtout réparé les brèches faites par le temps et les assauts, multiplié les tours, renforcé les portes ou bien rétréci [2] par prudence des enceintes trop vastes.

***

Les braves gens qui s'imaginent que l'histoire se vend toute faite chez les libraires s'étonneront que des naïfs comme moi aillent la chercher dans un cime-

[1] « La partie de l'enceinte de Vérone, datée par une inscription, est longue de 800 mètres et a été construite en huit mois (du 3 avril au 4 déc. 265). L'enceinte de Rome, qui mesure 18.837 mètres, a été élevée entre 271 et 282, ce qui donne environ 140 à 150 mètres par mois... Nous admettrons que les petites enceintes de ce pays (la Gaule) ont pu être élevées en six ou huit mois et la plupart des autres en dix-huit mois ou deux ans environ ». A. Blanchet. *Loc. cit.*, p. 297. L'enceinte d'Angers, qui n'a pas 1.200 mètres, a dû se faire en une année au plus.

[2] M. Blanchet cite 12 villes qui auraient rétréci leurs enceintes : Bordeaux, Troyes, Nantes, Nevers, Beauvais, Autun, Dijon, Tours, Rennes, Grenoble, Senlis, Périgueux. *Loc. cit.*, p. 284.

tière et dans un vieux mur. Je les scandaliserais en disant que l'histoire, comme ils la comprennent, n'a jamais existé. Beaucoup de petits tisserands travaillent à son service, souvent très loin les uns des autres, souvent sans savoir ni pour qui ni pour quoi : ils fabriquent de tout petits morceaux d'une grande toile qui ne sera jamais finie. Je tisse moi aussi, et avec un fil de fortune, et sans trop savoir si mon morceau trouvera preneur. Je comprends bien toutefois que, si la construction du rempart romain au IIIe siècle était un fait acquis, nous aurions un point fixe de plus, un de ces points qui sont si nécessaires dans le dédale de nos origines romaines, un point où nous pourrions accrocher notre écheveau toujours embrouillé.

Notre histoire civile y gagnerait de la précision. Nous saurions que, *d'une manière générale*, tous les documents artistiques ou épigraphiques, extraits ou à extraire du rempart, devraient être attribués aux trois premiers siècles; qu'ils pourraient avoir appartenu à des monuments placés hors de la zone de notre cité actuelle, au cirque, à l'amphithéâtre, au forum, aux bains, aux temples, aux palais. Nous saurions à quelle époque exacte Juliomagus a changé complètement de figure. Aux environs de l'an 280, et non pas sur le seuil du Ve siècle, la première ville romaine d'Angers aurait comme disparu tout d'un coup; ville plus belle que la seconde, puisqu'elle avait grandi dans des temps et dans des conditions meilleurs; plus vaste aussi, puisqu'au lieu d'étouffer dans une ceinture de pierres elle débordait librement, gracieusement, à travers les jardins. Alors, sous la pression du danger public, une autre ville se serait improvisée dare-dare, probablement en quelques mois, en une année ou deux tout au plus, sur le coteau nord-ouest, derrière un grand mur noir zébré de lignes rouges, dans un enclos ovale de 1.000 ou 1.200 mètres, sévère *pomœrium*, où la vie romaine ne trouvait plus toutes ses aises, ni tous ses plaisirs. On dut y bâtir un palais de la Curie pour le

Sénat municipal, un *prætorium* pour le chef militaire, un temple au moins pour les sacrifices, puis des casernements et de vastes dépôts; car il fallait bien qu'en temps de siège la cité eût avec elle les dieux, les décurions, les centurions, les soldats et les vivres. Outre le monde officiel, quelques *honestiores*, quelques rares privilégiés sans doute, y trouvèrent un coin pour leurs familles. Quant aux simples artisans et aux pauvres gens, pour lesquels il n'y avait point de place dans l'étroite enceinte, ils se logèrent petitement tout près des portes, afin de courir leur demander asile dès que paraîtrait le barbare. Mais, comme le gallo-romain ne comprenait pas la vie des villes sans l'attrait violent des combats de gladiateurs, des exhibitions de bêtes sauvages et des courses, sans la flânerie quotidienne au marché, lieu d'assemblée du peuple, sans la douceur des bains gratuits, il est de toute évidence que les édiles ne furent vus d'un bon œil qu'après avoir remis en état l'amphithéâtre de Grohan, le forum et le cirque [1] de l'Académie, ainsi que les bains de l'Esvière et des Belles-Poitrines.

L'histoire de nos origines chrétiennes, autant et plus que l'histoire profane, a besoin pour se préciser d'une bonne géographie urbaine. Elle se trouve étroitement liée à celle du nouveau cimetière, où notre Église, dès avant Constantin, a dû naître, grandir et prier, sous la protection légale des tombeaux. Or, ce cimetière, très distinct de celui de Saint-Laud, dont les tombes étaient surtout païennes [2], ce

[1] Qui semble avoir été réparé en 347, comme je le dis plus loin.

[2] En 1848, deux cercueils de plomb du IVe siècle, trouvés dans le cimetière païen de la gare Saint-Laud, ont soulevé de grosses discussions parmi les savants. Ils sont déposés au Musée Saint-Jean. L'un (nº 2062 du catalogue, ancien nº 773 de l'inventaire de 1868) est certainement chrétien. Il porte le chrisme à six branches. Le squelette avait, dans la main droite, un moyen bronze de Constantin : IMP.

cimetière, qui alla peu à peu du Ralliement à Saint-Aubin ou inversement, n'a pu exister qu'après l'enceinte, puisque la loi toujours obéie le voulait hors des murs.

Jusqu'à présent, après un examen consciencieux des fouilles très incomplètes du Ralliement, on a cru que cette nécropole datait du ve siècle ou de la fin du IVe [1]. C'était assez logique, puisque le rempart ne semblait pas antérieur à l'année 400. Bientôt, quand les constructeurs d'immeubles défonceront, pour y faire des caves, le sol très riche de Saint-Julien, l'archéologie devrait ouvrir l'œil et contrôler à nouveau les titres du cimetière. Mais qui se chargera de ce travail minutieux, très coûteux et très long? Il faudrait d'abord laisser la terre se sécher et s'effriter, puis la faire passer par un tamis très fin; l'expérience m'a

CONSTANTINVS.PF.AVG. R. PRINCEPS.IVVENTVTIS; dans le champ : S.A. A l'exergue : PTR. (premier atelier de Trèves).

Le second (n° 2061, ancien n° 772) est peut-être chrétien; mais la question reste douteuse. Son couvercle est orné d'une sorte de petit temple et du signe X qui ressemble à un chrisme. Cet X est fait de deux bâtonnets en relief composés de *patenôtres*. Les mêmes bâtonnets se retrouvent sur un cercueil de Sidon, œuvre du IIIe ou du IVe siècle. La pièce de monnaie romaine que le squelette de Saint-Laud portait dans sa main droite est frès fruste et illisible. Les deux cercueils d'Angers sont reproduits, avec un résumé de la discussion, dans le *Dictionnaire d'Arch. chrét. et de liturgie*, au mot : *Cercueils*. Aucun autre signe de sépultures chrétiennes n'a été vu à Saint-Laud.

[1] Voici ce que dit M. d'Espinay : « A l'est de la ville, dans le *suburbium*, s'étendait dans l'origine, un vaste cimetière, où l'on dut commencer à inhumer dès le ve siècle, car plusieurs tombes trouvées récemment en cet endroit remontent à cette époque déjà reculée. Ce lieu de repos avait remplacé l'ancien cimetière gallo-romain de la gare, au temps de l'invasion des Barbares, c'est-à-dire lorsque les habitants d'Angers se retirèrent dans les murs de la cité... G. d'Espinay. *Notices archéolog.*, I, 28. Et M. Godard-Faultrier écrit : « Ce cimetière date de la fin du IVe siècle ». *Mém. de la Soc. d'Agric. d'Angers*, t. XX, p. 156. On y a trouvé un denier d'Auguste, un petit bronze de Constantin, un autre de Constant, et un troisième de Théodose. (*Ibid.*, p. 198 et 148.)

prouvé que, faute de cette double précaution, les petites monnaies funéraires échappent complètement; et c'est pourquoi le Ralliement en a donné si peu.

Quand la création du rempart au IIIe siècle sera une vérité acquise, nous aurons *historiquement* le droit d'admettre que notre cimetière chrétien *pourrait* être contemporain de l'enceinte. Mais, dès maintenant, ne nous étonnons pas si l'on nous montre des tombes chrétiennes portant des sculptures ou des monnaies du IIIe siècle, car il y a tout lieu de croire que nous avions à Angers, même avant Constantin, une petite communauté chrétienne. Je ne veux pas développer cette thèse qui m'entraînerait trop loin : voici seulement quelques indications.

Tours avait pour évêque saint Gatien dès l'année 250, affirme Grégoire de Tours, dès le règne de Constantin, *suppose* Mgr Duchesne [1], et il fut enseveli dans le « cimetière des chrétiens [2] ». D'autre part, le sang des martyrs Rogatien et Donatien a coulé à Nantes, *au plus tard* en 287 [3] et leurs actes parlent d'un *sacerdos* (évêque ou prêtre) qui, déjà, résidait dans cette ville. De ces deux faits, il faut déduire l'existence, à Tours et à Nantes, d'un groupe notable de chrétiens avant l'année 300. Et Angers, situé au milieu du grand chemin fluvial qui relie ces deux cités, n'aurait pas eu des fidèles, même isolés, avant Constantin ?

De plus, la critique moderne la moins favorable à l'antiquité de nos Églises nous permet, un peu à contre-cœur

[1] Voir : L. Duchesne. *Les anciens catalogues de la province de Tours*, p. 9-24.

[2] « *Obiit in pace*, écrit Grégoire de Tours, *et sepultus est in ipsius vici cæmeterio, quod erat christianorum.* (*Hist. Franc.*, l. X, ch. XXXI.)

[3] L. Duchesne, *loc. cit.*, p. 71. Et surtout P. Allard. *La persécution de Dioclétien*, I, p. 39. M. P. Allard apporte, à l'appui de son propre témoignage, celui de Tillemont...

il est vrai, de reporter jusqu'aux dernières années de Constantin († 337) l'établissement du *siège épiscopal* d'Angers [1]. Et, si notre premier évêque, *Defensor*, n'était pas — ce qui n'aurait rien d'impossible — le prélat du même nom cité par Sulpice-Sèvère [2] comme assistant à l'élection de saint Martin, nous prendrions la hardiesse de faire remonter jusqu'aux commencements du règne de Constantin nos origines épiscopales.

D'ailleurs l'évêque *Defensor* n'a pas dû apporter chez nous les germes de la foi. Quand je dis : *chez nous*, j'entends surtout la ville d'Angers, car chacun sait que l'évangélisation des campagnes a été une œuvre tardive. L'installation d'un évêque en titre est comme la fin d'une période un peu chaotique, d'un travail préparatoire assez lent et difficile. Avant la paix de l'Église, des fidèles, plus ou moins isolés, plus ou moins nombreux, se sont d'abord réunis et comptés sur les tombes de leurs morts ; car, en général, ils avaient de la répugnance à déposer parmi les païens la dépouille des frères [3] ; ils tâchaient de posséder un cimetière à part, ou un coin à part dans le cimetière commun. A Saint-Laud, on n'a découvert qu'une seule tombe authentiquement chrétienne, ce qui prouve que nos premiers chrétiens ont profité de la construction du rempart pour enterrer, aussitôt que possible, leurs défunts dans un cimetière distinct, au Ralliement. C'est là, en effet, que nos traditions locales placent

[1] Il (le siège d'Angers, « peut, à la rigueur, avoir été fondé sous Constantin ». *Loc. cit.* p. 54. Je ne saurais du reste admettre la chronologie de saint Maurille telle que la remanie Mgr Duchesne au même endroit. Il est impossible de ne pas tenir compte de ce que dit S. Maimbœuf relativement à la consécration de S. Maurille par S. Martin († 397).

[2] Vie de saint Martin, IX.

[3] Cf. *Dict. d'arch. chrét. et de liturgie*, au mot *cimetière*, col. 1630, 1637, 1641.

le berceau de l'Église d'Angers. Une *cella memoriæ*, un de ces mausolées dont l'exèdre ressemblait à l'abside d'une chapelle romane, fut sans doute le premier oratoire de nos pères. Oui, l'église Saint-Pierre, bâtie parmi les tombes du Ralliement, sur l'emplacement du théâtre actuel, n'a dû être à l'origine qu'une modeste *cella* où, garantis par la législation funéraire, les fidèles appelaient parfois un prêtre, un missionnaire de passage, pour faire en paix le *dominicum*. *Defensor* n'a probablement pas pu, dès son arrivée, installer dans la cité sa petite cathédrale, cette « maison de l'église » qui, d'après Grégoire de Tours [1], fut incendiée vers 475; car il fallait compter avec l'espace trop réduit de l'enceinte, surtout avec les habitudes encore païennes de la population et de l'édilité. Une inscription copiée et dessinée par Berthe [2] ne nous apprend-elle pas que, sous le consulat de Rufin et d'Eusèbe, en 347, dix ans après la mort de Constantin, on a bâti ou rebâti à Angers un cirque en l'honneur de la déesse Minerve?

Il y a, au contraire, de sérieuses raisons de croire que Saint-Pierre a non seulement précédé cette cathédrale, mais a été, jusqu'à l'épiscopat de saint Maurille, comme la propre église de l'évêque. En effet, saint Maimbœuf, évêque d'Angers, écrivit en 619 ou 620 la vie de son prédécesseur saint Maurille. Angevin de naissance, chef de l'Église d'Angers, guidé du reste par les mémoires du prêtre *Justus*, il devait savoir mieux que nous les traditions locales. Or, racontant la guérison d'un aveugle de naissance par saint Maurille, il place le fait, sans hésiter, dans « la basilique du bienheureux Pierre », où le saint, dit-il, « *avait coutume* de

[1] *Hist.*, l. II, c. 18. Cette cathédrale, d'après d'anciennes chroniques, aurait été d'abord dédiée à Notre-Dame, puis consacrée à Saint-Maurice par saint Martin.

[2] Bibl. munic. Mss. p. 14.

passer certaine nuit en prière »[1]. Et il ajoute que le miraculé, par reconnaissance, se voua pour le reste de ses jours au service de cette basilique et devint ainsi le vivant témoignage des vertus de Maurille.

Si l'on continue d'admettre que le rempart et le cimetière sont seulement des environs de l'an 400, par conséquent postérieurs à *Defensor*, postérieurs même à saint Martin († 397) et à l'époque où le christianisme avait encore besoin de vivre dans la pénombre, on ne comprend plus bien l'importance primitive de l'église Saint-Pierre, le crédit dont elle jouissait près de nos évêques, la juridiction exclusive qu'elle paraît avoir exercée dans tout le *suburbium*, sur les deux rives de la Maine[2]. Où aurait été le cimetière des chrétiens avant l'époque de saint Maurille? Où auraient-ils prié, avant l'arrivée de *Defensor ?* Jamais la tradition n'a désigné le cimetière de la gare Saint-Laud, tandis qu'elle s'est toujours tournée vers le Ralliement et vers Saint-Pierre. Si, au contraire, dès l'époque des Tétricus et de Probus, au plus tard dès le règne de Constantin, les fidèles ont enterré leurs morts au Ralliement et s'y sont fait un oratoire, l'histoire traditionnelle de notre Église devient beaucoup plus claire et beaucoup plus vraisemblable. On comprendra notamment que nos premiers évêques aient pu placer leurs tombes autour de Saint-Pierre.

En résumé, quelles qu'aient été mes convictions anciennes, j'incline fortement à croire, à cause des monnaies funéraires

[1] *Vita*, n° 15, d'après le texte des *Acta Sanctorum* : « *Cum ad basilicam beati Petri apostoli* MORE SUO *pervigilem quamdam noctem duceret, cæcus ab utero matris suæ lumen incognitum a servo Dei sibi tribui cum fletu obsecrans postulavit... Homo ipse ad eamdem basilicam se tradens omnibus diebus vitæ suæ fideliter deservivit, et virtutum servi Dei Maurilii testimonium admirabile fuit* ».

[2] Voir : *Dissertation sur l'antiquité de l'Église Saint-Pierre d'Angers, par Me Claude Robin ; Saumur, chez la Veuve de F. de Gouy, imprimeur-libraire*, M.DCC.LXIV.

relativement si nombreuses de Gallien, Victorin, Claude II et des Tétricus trouvées dans Saint-Martin, qu'il faut vieillir de plus de cent ans notre muraille romaine. La construction de sa partie inférieure au moins semble appartenir à la période troublée (265-282) qui commence à Victorin et finit avec Probus; ou, si l'on veut un peu plus de latitude, aux trente dernières années du IIIe siècle.

Peut-être quelque découverte nouvelle m'amènera-t-elle à modifier encore mon opinion : il ne m'en coûtera pas de me déjuger.

P. PINIER.

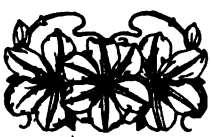

Deux Poèmes

Tanagra

Statuette dansante aux voiles baissés,
Vierge ardente, à jamais hélas immobile,
Quand verrai-je achever leurs rythmes passés
Tes doux pieds habiles ?

Qu'attends-tu, qu'attends-tu depuis deux mille ans?
Ta tunique est encor chaude et frémissante,
Mais la mort a figé dans son vif élan
Ta danse impuissante.

Ton pied nu, chastement couvert à demi,
Vainement se repose au socle de pierre;
Vainement tu parais, guettant l'air ami,
Fermer tes paupières.

Vainement, soulevant pour mieux écouter
Ton visage entouré d'étoffes adroites,
Tu retiens de la main les pans écartés
De ta robe droite :

Le silence éternel suspendra tes pas,
Tout s'est tu, rien n'est plus, ô Béotienne.
Maintenant, jeune cœur, tu n'entendras pas
La flûte ancienne...

Jamais plus maintenant tu ne danseras,
Enchaînée à tes sœurs, de beaux chœurs agiles;
Jamais plus dans le vent ne frissonnera
Ton peplos fragile.

Jamais plus vous n'irez ensemble au tombeau
De Corinne, où fleurit le neigeux troêne,
Égorger un ramier et rire aux flambeaux,
O Tanagréennes.

Vous n'irez plus cueillir en jouant, le soir,
Sur les bords odorants du rapide Asope
Pour vos fronts enfantins le lierre noir
Et la bleue hysope.

Et moi, triste et jaloux des bergers chanteurs
Qui, menant près de vous leurs brebis laineuses,
Vous portaient, amoureux, le miel des hauteurs,
Des figues vineuses,

Moi qui pleure au milieu des hommes ingrats
La beauté qu'autrefois j'aurais bien servie,
J'aurais pu sous les grands bois de Tanagra
Ombrager ma vie !

J'aurais vu ton sourire, immortel hélas,
O petite danseuse, et tes mains vivantes;
J'aurais vu tes bras purs nouer pour Pallas
Tes danses mouvantes.

Chaque jour au réveil je t'aurais donné
Un gâteau, du lait doux et des violettes...
Mais tu dors pour toujours chez Persèphoné
Dans tes bandelettes.

Et n'ayant de ce rêve à jamais fini,
De ces temps bienaimés et morts pour la terre,
De ces lieux où, la nuit, nos cœurs de bannis
Volent, solitaires,

N'ayant plus , statuette aux voiles baissés,
Que toi seule en qui tous ces vœux s'éternisent,
J'enguirlande à genoux tes chers pieds glacés
Qu'Hadès divinise.

Et voulant te fleurir des sombres œillets
Qu'a cueillis ma tristesse aux Ciels magnifiques,
Je t'apporte, ô ma morte, en vivants colliers
Ces strophes saphiques.

Sanglot

Hélas, quand pourrons-nous aimer, aimer vraiment?
Quand parlerai-je au cœur de mon ami? Comment
Pourrai-je lui donner le meilleur de moi-même?
Quand dirai-je que j'aime et saurai-je qu'on m'aime?
Seigneur, qui brisera tous ces enchantements?
Qui nous délivrera de nos isolements?

Seigneur, envoyez-nous vos anges, doucement...

Alphonse MÉTÉRIÉ.

Les Artistes angevins[1]

Peintres, Sculpteurs, Maîtres d'œuvre, Architectes, Graveurs, Musiciens, d'après les Archives angevines

---

ALEIGRE (.....) (XVIIIe siècle) signe de son nom une soupière d'étain, *Angers* (à l'Exposition de 1895). Sa marque est un aigle à deux têtes.

AMY (honnête homme Louis), maître fondeur à Angers, passe marché le 14 août 1642 avec le duc de la Trémouille « pour la faczon d'un aigle en cuivre jaune pour servir de pupitre » (en l'église du château de Thouars); — publié dans la *Revue Nouvelle* (Angers, mars, 1843). Il y est dit dans une notice qu'André AMY avait été en 1507 l'architecte de l'église.

AMY (*Jacques*), maître fondeur, fond les deux cloches d'Érigné, le 16 novembre 1632.

ANDRIEUX (*Jean*), architecte, 1708.

[1] Ces notes serviront de complément à la publication faite sous ce titre par Cél. Port (1873-1880) dans la *Rév. hist. litt. et archéol. de l'Anjou* et, en volume, sous les auspices de la Société de l'Histoire de l'Art français (Paris, Bour; Angers, Germain et G. Grassin, 1881). — Elles n'avaient pas été rassemblées par lui. Nous les avons relevées sur ses exemplaires annotés et y avons joint quelques renseignements recueillis dans sa correspondance.

Et. P.

ANSPACH (*Rodolphe*). Dans la collection des autographes de Benj. Fillon, en vente juin 1879, se trouvait : « Estat des tableaux et portraits qui sont au château de Saulmur, draissé par Rodolphe Anspach, maistre peintre aud. Saulmur, le 1er septembre 1619. » — C'est un inventaire de la galerie de Duplessis-Mornay dont les débris furent transportés en 1621 à la Forêt sur-Sèvre.

ARMAND (*Mathieu*), maître menuisier, à Beaufort, MALECOT (*Jean-Baptiste*), maître menuisier à Bessé et RANDON (*François*), maître menuisier à Saint-Maur, passent marché le 25 juillet 1725 pour toute la menuiserie du bâtiment neuf de l'abbaye Saint-Florent de Saumur. ARMAND fait de plus les meubles de chambre en 1727 et 1728.

ARMELIS (*Antoine*), peintre et sculpteur, décore avec Dionize une partie du grand autel du Puy-Notre-Dame, 1621.

AUBERT (*François*), « honneste homme F. Aulbert, vitrier », demeurant rue Saint-Nicolas, 1552. (Ronceray, Déclarat.). — (*Henri*) ; sa veuve fonde une chapelle en l'église de la Trinité le 18 mars 1491. (Inventaire du Ronceray, fol. 120.)

AUBINEAU (*Honoré*), architecte, Saumur, 1762.

AUBRÉE (*Julien*), maître menuisier, a pour femme, en 1650, Barbe Jouennaux.

AUBRET (.....), maître écrivain, 1630. V. Planchenault. (Palais des Marchands, *Rev. d'Anjou.*)

AUBRY (*Henri*), fils de A. (*Denis*), est dit voyer des moulins d'Anjou dans son acte de mariage avec Radegonde Duit, à Montjean, le 3 avril 1676.

AURIAU (*Michel*), maître maçon, Saumur, 1623, 1625, 1634, aux Billanges; — (*Antoine*), se dit, en 1664, âgé de 50 ans, Saumur.

B... (*J*.....), initiales du portrait de Dupineau, in-fol. : J.-B. sc. — et, au bas, quatre vers latins : *amicus authoris* et sculpt. » (Cat. Mayer, 1891, n° 429, prix : 10 fr.) V. BAUGIN (J.).

BARONI (*Paul-François*), du 25 avril au 24 juillet 1758, la fabrique de Saint-Aignan d'Angers paie 850 livres « au sieur Baroni, paintre décorateur, pour la construction de trois autels, décoration des murs et des lambris de l'église, reconstruction du jubé et de l'escalier qui y conduit, et autres objets ».

BATLANCHON (*Michel*), maître fondeur, fond la grosse cloche de Corné, baptisée le 24 juin 1698 (G.-G., 10.)

BAUDOUIN (*Gilles*). Dès le 23 mai 1632, il est chargé par Doré, Sr d'Arvas, d'achever l'œuvre du bâtiment du château de la Mingrolle, commencée par Marc Saillard. Il y est dit à cette date : architecte, et logeait à Milly, — en 1638 maître tailleur de pierre (minutes Beaumont, dans l'étude Bourdais); — le 19 février 1647, il demeurait à Saumur et est chargé de la reconstruction du pavillon de Bellevue, près Milly; en août 1673, figure sur un acte des registres à Saint-Florent.

BAUGÉ (*Georges*), maître maçon, à Saumur, âgé de 40 ans, en 1673.

BAUGIN (*J*...) grave « pour tres religieuse Simonne de Maillé, vénérable abbesse du Ronceray d'Angers » et comme « son très humble serviteur » « le portrait véritable de Marie de Maillé ». V. *B* (J.).

BELGRAND (.....), doreur, touche 60 livres pour la « dorure, ferrure et sculpture du tabernacle de Saint-Aignan d'Angers (5 août 1768). Somme égale à celle que touche Leysner pour deux statues.

BELLAY (*Jean de*), vitrier, sert l'église de Gée.

BÉRARD (*Martin*), marchand lapidaire, Saumur, 1734.

BERARD-HAARD (veuve), à Saumur, orfèvre, 1788.

BERGIER (*François*), maçon maître d'œuvre, « qui a besoigné longtemps à N.-D. de Cleri et à Beaufort pour la Royne », 1496, (H. Saint-Florent).

BERNIN (*Charles*), maître menuisier au Puy-Notre-Dame. Sa veuve, Gilbert de Fillole, épouse le 14 août 1686 René Vernier, maître menuisier au même lieu.

BÉROT (*Jean-François*), né à Paris, paroisse Saint-Paul, « de mon état (dit-il) peintre pour le portrait, enseignant le dessein, qui me procurait un bien être gracieux », à Saumur, « où j'étois fort estimez », vient s'établir à Angers où il était fort occupé quand la Révolution arriva et où son patriotisme même le ruina. En peine même de vivre, il entre en qualité de commissaire et d'adjoint au Comité révolutionnaire d'Angers, puis est nommé gardien provisoire de la maison Correggio; de là est envoyé à Saumur, comme membre du Comité révolutionnaire; ne sait pourquoi, il est traduit au tribunal révolutionnaire de Paris où il est remis en liberté; il revient à Saumur malade; sans ressource, il demande un emploi au représentant du peuple. Il demeure rue du Temple, 30 vendémiaire an III.

BERT (*Pierre*) construit en 1531 les petites orgues de Saint-Maurice d'Angers, restaure en 1544 les grandes. Il avait fait celles de la Ferté-Bernard en 1536 et celles du Mans.

BERTRET DE SAINT-JULIEN (*François*) est dit en juillet 1753 résider au château de la Bellière en Saint-Pierre-Montlimart et signe l'acte.

BESNARD (*Pierre*). De lui sans doute est l'*Assomption* signée Pierre Bernard 1671 (?) dans l'église de Pellouailles.

BESNARD (*Pierre*), fils du précédent; à partir du 4 mai 1696 traite avec les *Juges Consuls* pour faire leurs portraits, moyennant 13 livres, en fournissant les cadres, toiles, etc. —

En 1702 il lui est alloué 15 livres au lieu de 13. V. Planchenault (Palais des Marchands, *Rev. de l'Anjou*). M. Auguste Michel a acquis pour le Musée d'Archéologie (mars 1896) un portrait de *Beguyer de la Bretesche, Conseiller du Roi, garde-marteau des eaux et forêts d'Angers, Ætatis* 33, *Besnard*, 1702. A Lierru, près la route des Ponts-de-Cé, une *Madeleine* signée Besnard 1700 — A Mouzeil (Vendée), dans l'église, une descente de croix signée Besnard *inv. Andega.*

Besnard (*Pierre*), autre artiste homonyme, passe marché le 9 mars 1718 pour « conduire et diriger tout ce qui peut convenir au bâtiment du nouvel édifice » du dortoir de l'abbaye de Saint-Florent de Saumur. Par suite de difficultés, il y est remplacé par Charles Pointier en 1721.

Bezot (*Jean*), fondeur, avec Jean Paris, des cloches de Brossay, juillet 1625.

Biardeau (*Pierre*), *rectifier* p. 26, l. 2. — C'est la chapelle de la Barre qui est de 1659 (et non 1657) et les statues sont de 1659. — V. pour 1653 Planchenault, Palais des Marchands p. 13-14. (*Rev. de l'Anjou.*)

Bidault (*J.*). Dans le fonds Saint-Florent, au dossier de l'abbé Bouvard, ses armes finement gravées en 1644 sont signées J.-B. Il y a par conséquent un père des Bidault, graveur comme eux.

Bidault (*Jean*). « Payé au petit Jean Bidault, graveur, pour 3 journées 1/2, 35 s. » (Compte de Saint-Florent, 1662.) — « à Jean Bidault pour graveure qu'il a fait céan, 14 liv. » (*Ibid.*)

Bidault (*François*). « Honorable homme, graveur », à Saumur, 1699, achète une cave et un champ attenant à l'église de Varrains (Varrains, contrats, xi.) Il signe *Bidault le-Jeune*; — *Item.* en 1700 et 1709, et dans cet acte il prend le titre de « graveur du roi »; dans les autres, simplement :

graveur; de même en 1703. Tous les actes sont écrits en entier et signés de sa main, « pour copie dont j'ai l'original », dit-il (t. XII). — Maître *François* Bidault, graveur du Roi, *fils* de *feu* JEAN Bidault, aussi graveur du Roi 1727. (Saint-Pierre de S.).

BIGOT (.....), 1630. V. Planchenault, Pal. des M. (*Rev. de l'Anjou*).

BLANCHARD (Révérend), maître maçon, à Chinon, 1656, restaure le prieuré de Saint-Louans.

BLANDEAU (*Jean*). Il est dit maître maçon en 1633 et âgé de 61 ans. C'est son fils, sans doute, qui figure avec lui comme expert, Maixent Blandeau, âgé de 35 ans et aussi maître maçon.

BODIN (.....), menuisier, touche 150 livres (septembre 1768), pour le façon de la chaire de l'église Saint-Aignan d'Angers.

BODIN (*René*). C'est de lui bien probablement qu'est l'horloge de l'hôpital Saint-Julien de Laval, datée 1727 et signée de son nom et, je crois, du titre d'angevin; en fer forgé travaillé à la main, les croisillons de chaque roue rapportés avec précision et adresse; la sonnerie des quarts et avant-quarts dans un campanile; en dessous, une tringle de transmission qui commande le cadran à 2 faces.

BOIVIN (*René*), Jacques Besson, Delphin. *Theatrum instrumentorum et machinarum cum declar. demonstrat.* F. Beroaldi. — Lugd. Barth. Vincent. 1758. Bord du titre grav. sur bois et 60 grandes eaux-fortes très curieuses grav. par Aud. Ducerceau et *René* BOIVIN. In-fol. de 72 ff.

Le livre de bijouterie de René Boyvin, reproduction en fac similé par Amand Durand; notice par G. Duplessis, Paris, Rapilly, 1876, in-8, obl. 20 pl. de cuivre.

BONIFACE (le P), Carme, travaille aux orgues de Saint-Maurice d'Angers en 1645.

Bonnet (*Guillaume*), « maître maczon et architecte », 1603 (Pr. de Saint-Hippol. d. D.).

Bonsergent (*Pierre*), opérateur, fils de feu Louis B. et de feue Madeleine Bailly de Saint-Marceau, faubourg d'Orléans, épouse à Landemont Cécile Despujols, fille d'un tanneur, le 18 juillet 1752.

Bonyoseau (*Pierre*), pour Bonoyseau, sans doute, « peintre ... en la ville de Pons », 1514 (Saint-Florent de Saint-Martin de Pons).

Boquel (*Louis*). Le 8 septembre 1760, il passe marché pour l'autel qui existe encore des Ursulines de Châteaugontier. V. Angot. *Dict. de la Mayenne*, I, 583.

Bordillon (*François*), architecte et sculpteur, élève de Blondel et autres grands maîtres, employé à Paris pendant 8 ans aux travaux les plus considérables, où il a été inspecteur des bâtiments et hôpitaux, etc..., dessine les jardins à l'italienne ou à la française, etc. (*Almanach d'Anjou*, 1776, p. 14.)

Bouchet (René), organiste, à Beaufort, 1605, marié le 31 janv. 1610 à Marguerite Vigneau.

Boulleduc (*Guillaume*), orfèvre à Angers, et Robin de Lhuis de fer, orfèvre, son beau-frère, faux monnayeur, obtiennent lettre de rémission, janv. 1451. Jehan le Bessonne (?), leur beau-père , « tailleur de coings de la monnoye d'Angers », avait vendu son office à René de Montalembert, qui l'avait revendu à Robin Lhuis de fer (Arch. Nat. II, 198, f. 296, f. 334).

Bourbonnois (*François*), s^r de Saint-Amant, fondeur, demeurant à Damblay, près Chaumont en Bassigny, fond les cloches de l'église Saint-Hilaire-Saint-Florent, les manque « à cause que la saison est trop avancée » et s'engage à les refondre à ses frais entre Pâques et la Saint-Jean prochaine, le 30 septembre 1694 (G. supplément).

Bourdon (*Mathurin*) « Maître pottier de terre », mari de Catherine Hallouin, en Saint-Nicolas de Saumur, 1731. — « Bourdon (Mathurin), marchand pottier de terre, fils de feu Mathurin B..., aussi marchand pottier de terre, lequel était aussi fils de Mathurin B. et de Catherine Fournier, 1717, remariée à Charles Cordé, taillandier. » 1756.

Bouteiller (*Nicolas*) est chargé du grand autel et de la chaire de Baugé en 1682. Il touche pour son œuvre, avec l'architecte Lefèvre, 1.640 livres le 30 nov., meurt le 14 octobre 1696 en l'abbaye du Perray-Neuf, où il avait exécuté les figures d'une N.-D. de Vitré, de saint Norbert et de saint Manmes. Il est inhumé le même jour dans l'église abbatiale. (Le Maine, p. 117, 1898.)

Boutin (*Jacques*), « peintre et vitrier, à Saumur », restaure en 1567 le vitrail du chœur de Saint-Michel de Fontevraud.

Bouvet (*Guillaume*), « maistre maçon et architecte », demeurant sur les ponts de Saumur, 1594. (Varrains, contrats, t. IV.)

Bozo (*Pierre*), architecte, mari de Marie Rétif, 1711, à Baugé. Il est qualifié : tailleur de pierre, dans l'acte de remariage de sa veuve avec Michel Lalouet, menuisier, le 4 avril 1716. Bâtit en janv. 1705 le grand autel de l'église de Cheviré-le-Rouge, avec sculpture et statue de Notre-Dame près de la Motte.

Brenezay (*François de*), maçon, à Saumur, 1585, mari de Marie Rathouys (Varrains, contrats, III).

Breusson. V. Pichant.

Brézard (*Pierre*) prend le titre d'« ingénieur et entrepreneur d'ouvrage demeurant à Saumur », dans le traité du 2 déc. 1697, avec les religieux de Saint-Florent, où il s'engage à construire une levée entre le Thouet pour protéger la prai-

rie de Bray. Il est dit « géographe et professeur de mathématiques, à Saumur », en 1706, sur un plan des Ulmes.

Brizard (*Jean*). A la page B d'une « description de l'élection de Saumur en 1721 » (mss. 4261 de l'Arsenal) se trouve une carte de l'Élection dessinée et peinte par Jean Brizard, avec les armes de d'Argenson.

Brize ou Bris (.....), originaire de Reims; on le voit compagnon orfèvre dans la maison de Roland Lagouz et à ce titre passe marché avec lui pour la confection de la croix processionnale de Saint-Michel du Tertre, 16 mars 1618. V. mon article au mot Lagouz.

Buon (*Joseph*), maître menuisier, mort à Beaufort le 18 mai 1723, âgé de 41 ans.

Buschereau *vel* Buscheron (*Jean*), orfèvre, Angers, 1493. (G. 912, t. 99.)

Cadiot (*Guillaume*), « excellent joueur de viole et bon poète, serviteur de l'évesque d'Angiers, Jean Olivier ». Son épitaphe en vers dans Germain Collin Buscher.

Cardinal (*Michel*), vitrier, à Beaufort. Sa veuve est inhumée le 29 nov. 1597.

Gargouet (*Yves*), maître maçon à Ancenis, y est écrasé, béchant de la pierre, à la Garenne, par un éboulement, le 6 janvier 1566. (Et. c. Drain).

Caspain (*Jacques*), architecte. Sa femme, Françoise Marchais, est témoin d'un baptême, à Mouliherne, 1701.

Cerisier (*Michel*) travaille à l'orgue de Saint-Maurice d'Angers, 1563.

Chabot (.....), peintre, à Baugé (?) « fait des peintures » dans l'église de Sermaise, 1633.

Chaille (*Robert*) et Guill. Lambert, prêtres, passent un marché avec le chapitre de Saint-Laud-d'Angers, le 28 sept. 1434 « de fere un antiphonier noté en deux volumes

bien enluminez » pour 72 reaux et une pipée de vin. (G. 912, f. 44.)

CHAILLE (*Louis de*), brodeur, Angers, 1628.

CHAMPION (*A.*), vitrier, répare les vitres de l'église Saint-Hippolyte-sur-Dive, 1702.

CHARLET (*Pierre*). C'est sa femme, d^lle^ Marie Bigot, âgée de 28 ans, qui est originaire de Montguillon. Il l'épouse le 3 juillet 1764 à Saint-Rémy-en-Mauges. Il était fils d'un bourgeois d'Angers.

CHARPENTIER (*Antoine*), « sculpteur et architecque », à Tours, passe marché le 15 avril 1651 avec les Bénédictins de Saint-Florent pour l'autel de la chapelle de N.-D. dans leur église. — « lequel autel sera faict de pierre de rajasse... avec six colonnes de marbre noir de Sablé de 4 pieds 1 /2 de long et tout d'une piesse, et deux autres coulonnes aussy du mesme marbre de 3 pieds de long et le nombre de six placques de marbre dans le piédestal, deux autres en poincte de diamant entre led. piédestal, quatre autres piesses carrées de marbre dans les frizes... et deux boulles aussy du mesme marbre... cinq figures scavoir l'imaige de la vierge avecq ung petit Jesus sur les bras dans la niche de l'admortissement d'en hault, deux anges assis au costé de lad. niche et deux autres petits anges à genoux sur la corniche de l'amortissement; le reste de l'architecture sera faict conformément au desseing que le d. charpentier a représenté et retenu par devers luy... et pour le regard des imaiges de la vierge et des deux anges... seront estoffez... le manteau de la vierge... garny d'ung filet d'or au bord d'iceluy et la doubleure pareillement doré d'or brung et recouvert de poudre d'azur et damasquiné et la nudité de lad. figure couleur d'incarnation et les deux anges... de pareille sorte.. fors les doubleurs qui seront argentez d'argent brung et glassez de telle couleur qe l'on jugera à propos », etc... — pour 850 livres. (Saint-Florent, abbaye).

CHAUVIN (*Jehan*), maître maczon, de Saumur, âgé de 80 ans, en 1496, — est un de ceux que l'abbé de Saint-Florent tient à consulter sur la construction d'une seconde voûte.

CHENTRIER (*Gilles*). En mai 178., comme architecte et entrepreneur, entreprend la bâtisse des nouvelles constructions des dominicaines.

CHEVALIER (...). Saumur, le 14e jour de frimaire an II, le Comité de surveillance et révolutionnaire de Saumur « nomment le cit. Leblanc, officier municipal de Saumur, et Vilneau, membre du Comité, commissaires, à l'effet d'assister ce jour, au soir, à une expérience qui doit avoir lieu de boulets inflammables inventés et offerts à la patrie, par le cit. *Chevalier*, artiste, et de faire au Comité un rapport de leurs observations. »

CHEVREUX (*Joseph*), mort au Vieil-Baugé, le 17 fév. 1741, maître architecte, âgé de 61 ans, en présence de Pierre et François, ses enfants, et de Abraham Ch., son frère. Pierre, l'un des fils, est dit architecte en 1753.

CHOLLET (.....), prêtre de Saint-Maurice, écrit à plusieurs reprises en lettres d'or les noms des Consuls au Livre d'or. Angers 1692.

CISI (*Dominique*) passe marché le 8 avril 1775 avec les religieuses de Saint-Florent pour abattre l'orgue, remplacer les tuffeaux manquants et repeindre en blanc de Paris et bleu de Prusse les autels et toute l'église.

CLER (*Barthélemy de*). Au catal. de Charavay (oct. 1895), une lettre signée de Jeanne de la Forest, veuve de Barthélemy de Cler, qui enlumina pour René d'Anjou des livres d'heures (Brion, 28 mars 1476) : « vous plaise savoir, sire, que Charlot (Pierre) m'a rescript des lettres touchant les pourtraistures de feu Barthelemy. Sire, plaise vous me faire savoir si les voullez avoir et je vous envoyré par celuy

qu'il vous plaira me commander. Sire, tout est bien à vous, non pas les pourtraistures seullement, mais tout ce que j'ay ou monde vaillant. Sire, vous plaise ne oublyer pas voustre serviteur feu Berthelemy de Clerc touchant ses offices qu'il vous avoit plu luy donnez en Provence et vous avoit pleu les assignez sus voz estaz de voustre pays d'Anjou. » Elle ne reçoit par an que 120 livres au lieu de 240.

Clouet (*Jacques*), maître tailleur de pierres, 1638, à Saint-Florent de Saumur, où il refait la pointe du clocher de l'église abbatiale.

Cluzeau (*Jean de*), tapissier, à Baugé. Sa veuve, Philippe Rivery, est inhumée le 14 mars 1683.

Colinus (*Egidius*). L'ordinaire de Toussaint d'Angers est dit, dans son titre, écrit *per manum Egidii Colini*, probablement au xive siècle. (extrait du xviie siècle).

Colpin (*Mathurin*), marchand orfèvre, 1558, mari de Jeanne Molinet, rend déclaration pour le Baschine à Saint-Nicolas.

Commeau (*Étienne*), graveur. On connaît aussi de lui le portrait de Madeleine Gautron, signé : Commeau, 1688 (ce qui précède le nom est illisible).

Corbineau. Un article de la *Rev. Arch. du Maine* (1885, tome Ier, p. 294) cite de ce nom des architectes qu'il dit Lavallois et qui exécutent à Laval des travaux dont il donne le devis. 1630-1636. Il me semble à tort les assimiler aux nôtres.

Cordier (*Claude*) passe marché le 2 janvier 1727 pour la sculpture du bâtiment neuf de l'abbaye Saint-Florent, 343 livres, dont il acquitte en juillet 1728. Il signe *Cordié*. Lè 5 mars 1728, il passe marché pour faire cinq lions à placer sur les quatre piliers de la terrasse du bâtiment neuf et en est payé en novembre.

Courtois (*Martin*) est dit en 1496 « maître de l'eupvre » de (l'abbaye) Saint-Florent de Saumur. Il est parent, sans

aucun doute de Révérend Courtois, maître de l'œuvre de Saint-Saturnin de Tours, qui est appelé en consultation.

COURTOIS (*Joseph*), graveur, mari de Jeanne Chetoul, à Saint-Lezin d'Aubance, 1767-1769.

COUSINOT (.....) semble le nom du sculpteur chargé, en septembre 1666, de « fabriquer » deux autels entre le chœur et la nef de l'église Saint-Florent de Saumur. (Délibération du Prieur.)

CRISPIN (*Israël*), le fils, épouse Cath. Douce, fille d'un maître orfèvre et de Charlotte Lagouz. L'acte figure à la date du 11 oct. 1643 sur le registre du temple protestant de Baugé.

DAMBOIZE (*Jean*), brodeur, à Angers, exécute pour l'abbé de Saint-Florent une chapelle de mie chape, une chasuble et deux daumaires, pour la somme de 120 liv. (27 novembre 1420).

DANCE (*David*), maître orfèvre, Angers, 1626, mari de Charlotte Lagoux; sa veuve figure en 1643.

DARNE ou peut-être DARUE ou DE RUE (Macé). Les comptes de feu maistre Macé Darue, maistre des œuvres de M. le Duc en ses païs d'Anjou et du Maine (1367, 12 mai, 1378, 12 janvier), à Londres. Musée Brit. addit. 21.201 [1].

[1] Signalé par une lettre de M. Paul Meyer à C. Port : « Le hasard d'une recherche me fait tomber sur un gros volume parchemin in-fol. de 161 ff. dont il peut se faire que vous ne sachiez pas la demeure actuelle et qui serait mieux à sa place dans vos archives qu'ailleurs. C'est le manuscrit du Musée Brit., addit. 21281, acheté en 1853 par le Musée, venant de la vente Grille à Angers, 1851, n° 3200. A, appartenu, d'après une note du XVIIIe siècle, à un M. de la Livonnière; au-dessous : « l'abbé Pichon (?), historiographe de Mgr le comte de Provence... Beaucoup de détails sur la construction des châteaux de Saumur et d'Angers. Autres documents (addition 21190-200) sur l'Espinay (paroisse d'Aviré), Saint-Aubin, N.-D. de Ronceray, Saint-Maurice. — Après tout, si ce manuscrit était à Angers, vous vous abîmeriez la vue à le dépouiller; l'encre en est un peu pâle. Mieux vaut donc dans votre intérêt qu'il soit à Londres. —— »

DAVAN (*Henri*), architecte, signe un acte le 18 octobre 1731 à Saint-Christophe-du-Bois.

DAVEAU (*Macé*), maçon de Saint-Lambert-des-Levées, avec Perrin Buteau, de Restigné, Guill. Jacquelin, de Saumur, Guill. Busson, de Champigné, Jean Jacquelin, de Luché, et Phelipot Richard, de Pontlevain, maçons comme lui, prend à marché la façon du chœur et des chapelles de Saint-Florent-le-Vieil (18 février 1436).

DAVY (*Francis*), maître maçon, Saumur, 1625.

DELECLUSE (*Colinet*), maître maçon, restaure la voûte du réfectoire et fait les cloîtres de l'abbaye de Saint-Florent en 1413.

DELISLE (*Robin*) fait pour l'abbé de Saint-Florent 1413 « doze bannières tant en estandars que en pananceaux armées de belles armes qu'il plaira à Monsieur (l'abbé). Et Monsieur fournira au paintre de chambre et leict et despens aud. peintre, soy tiers, devant le temps à faire lad. besoigne » plus 40 liv. (27 av. 1413). Reg. de l'abbé (Saint-Florent)., le 28 déc. même année 1413 pour 400 pieds de vitrerie ornés de 40 écussons « en armoirie », moyennant 100 liv. t. — Il est dit « paintre et vitrier, demourant à Angers »

DEPONT (*Math...*), orfèvre à Saumur, fait en 1537 les deux enchâssements en argent doré pour la sainte Ceinture du Puy.

DESBOIS (.....) fournit la figure de sainte Marguerite à l'église de Bagneux, juillet 1718, pour 20 liv.

DESMOULLINS (*Nicolas*), peintre. Les deux tableaux que j'ai indiqués comme étant de lui et conservés au château de Lorière (Sarthe) sont des copies de Raphaël, comme le montre du reste l'inscription : Raphael invenit.

DESNOYERS (noble homme *Isaac*) ,« maistre faiseur de verre », résidait avec sa femme, Jeanne de Gollier, à Jumelles en Guedeniau, près Vendangé, 1630.

DEVON (.....), maître architecte à Beaupréau, restaure l'église de Montfaucon, 1778-79.

DIELES ou de YLLES, ou d'ISLES, ou DISLES (*Pierre*), orfèvre à Saumur, cautionne le peintre Robin Delisle; mars 1417, fournit à l'abbé de Saint-Florent trois aiguières d'argent.

DIET (.....), menuisier. V. Poulle.

DIONISE (*Etienne*), peintre et sculpteur employé à la décoration du grand autel en Puy-Notre-Dame, 1621.

DRAPEAU (*Jean*), « entrepreneur des ouvrages de sa Majesté », mari de dlle Perrine Pasté, demeurant à Souzay, 1729.

DRAPEAU (*François*) « entrepreneur dans les ouvrages du Roi », Saumur, 1780, mari de dame Catherine Ursule Allaire.

DUBÉ (hon. h. *Jean*), marchand et maître maçon, mari de Marie Vallée, 1620, Angers.

DUBOIS (.....), architecte à Vernantes, fait et fournit à la fabrique de Brain-sur-Allonnes, vers 1740, les statues de sainte Memoise et de saint Joseph (notice mss de M. Bruas).

DUBUT (C.....) signe le médaillon en cuivre repoussé de F.-Josephus Susone † recollectus MDCCIX, qu'on dit de Beaufort.

DUHAULT (*Didier*), maître facteur et organiste de N.-D. de *Beaufort*, mari de Jeanne Morom, 14 avril 1617.

DUMESNIL (Maître *Nicolas*) fond une cloche « en la galnée », pour l'église de Gesté le 11 décembre 1608.

DU PONT (*Mathurin*), marchand orfèvre à Saumur, 1552, restaure les saints et les châsses de l'abbaye de Saint-Florent, « de son dit estat de orfevre ».

DUPONT (*Louis*), sieur de Lestang, opérateur de la ville de Poitiers, mari de d^lle^ Francoise Bataille, d'Autoigne-le-Tilac, en Touraine, près la Haye, fait baptiser, le 4 juin 1674, à Beaufort, son fils Jean. Ils étaient mariés depuis 14 ans à Saint-Porchaire de Poitiers. Le parrain est Jean Gillet, s^r^ de la Réalle, aussi opérateur, natif de Loches, en Touraine. (G. G., 10, Beaufort.)

ERNOU (*Jean*). « Le 18 nov. 1679 payé à M. Ernou, peintre, 24 livres pour avoir fait un pan de tableau de *Saint-Michel.* » (Compte de Saint-Florent.) Le 26, payé au mesme Ernou, peintre, 20 livres, pour avoir fait deux tableaux, l'un de N. B. P. *S. Benoist* et l'autre de *Sainte Scholastique* (*ibid.*) de 1680 à 169... Jean Ernou fait les portraits de tous les juges consuls, moyennant 13 livres chacun, tout payé, cadre compris (ce qui équivaut environ à 150 livres de notre monnaie). — Fait un portrait du Roi, 70 liv. et un crucifix mort très bien recherché 80 liv., 1679, pour le Tribunal de Commerce, par marché du 18 janvier. — Son fils, du même prénom, passe marché en 1699 avec le curé Pigeol, des Cerqueux de Maulévrier, pour des tableaux. (Arch. de la Cure.)

ERNOU (*Le chevalier*) a laissé pour héritier le peintre Gilquin (V. ce nom).

ESNAULT (*Pierre*), architecte à Saumur, rue Brault, 1746-1747.

ESTANG (De l'). V. Dupont.

FANOIS (*Jacques*), maistre tapissier, demeurant à présent en la paroisse de Trefves. Sa femme, Marguerite Hubert, est marraine à Beaufort le 16 septembre 1630 et ne sait signer.

FAULEAU (*René*), architecte, faub. de la Bilange, à Saumur, 1756. (Saint-Florent. Decl. 4641.)

FAVARDIER. V. SEGRÉ (*Jean*).

FAVEREAU (*Charles*), arpenteur à Blou, 1763, dessine avec Périer, arpenteur, le plan de la seigneurie de Boumois, orné de quatre vues du château, et d'autres. (Saint-Florent).

FLOCEAU (*René*), maître maçon, 1651, à Beaufort.

FOUJEAU (*Alphonse*), marchand entrepreneur d'ouvrages 1686, à Saumur, en Fenet; demeurant à Verrie en 1696.

FOUGEAU (*Jean*), architecte, 1641, en Fenet, à Saumur, « honorable homme... marchand architecte, 1670 ».

FOUGEAU (*Michel*). En 1682, « honorable maistre architecte et entrepreneur d'ouvrages, demeurant sur le quay du port Saint-Michel, à Saumur, mari de Jeanne Milteau » — « marchand entrepreneur d'ouvrages », en 1688.

FOUGEAU (*Pierre*), l'aîné, « marchand et maître architecte » à Saumur, faubourg de Fenet, 1642.

FOUSCHER (*Valentin*) et non FOURCHER.

FRANCE (*Nicolas*), maître fondeur de cloches, du pays de la haute Bourgogne, fait la petite cloche de Dampierre, 3 avril 1627.

FRESLON (*Joseph*), maître architecte à Saumur, 1664 — et entrepreneur, 1665 —, maître entrepreneur et architecte, 1664. Y construisit une partie du couvent des Capucins, passe marché le 8 juin 1664 pour la réédification d'Offart, sur les ponts, où il est dit lui-même demeurer.

FROTE (*François*), fondeur de cloches à Angers, 1532, — a fondu les cloches de Mûrs en 1537, celle de Sermaise en 1542 n. s. — Est dit « honneste homme sire François Frotté, marchand et maître fondeur ». (Pr. cure de Sarmaise.)

GAILLARD (*Pierre*), fondeur à Saumur, fils de feu Pierre G. aussi fondeur, épouse à Bouchemaine la fille de feu Louis Lehon, aussi fondeur à Saumur, le 8 juin 1790.

GALATRIE (hon. h. Georges de la), marchand brodeur, Angers, déc. 1670,); il est dit « brodeur » dans son acte de sépulture, à Cornillé, le 1er février 1719, âgé de 75 ans.

GANNE (.....), organiste de l'église de Beaufort, vient s'établir à Angers le 16 mai 1704.

GASNIER (*Jacques*), entrepreneur des ouvrages du Roi, à Saumur, 1717, et *René G.*, tous deux demeurant à Saumur, prennent, avec Ant. Prou, marché pour les deux escaliers du nouveau bâtiment de Saint-Florent-le-Jeune, le 2 mai 1725-1727.

GASTESAU (*Gilles* et *Simon*), maîtres maçons, à Couture, travaillent au Château de Milly, août 1660.

GASTINE (*Pierre*), maître tailleur, Angers, paroisse de la Trinité, 1596.

GASTINEAU (*Pierre*), peintre, employé par J. Bourré « pour des écussons » en 1464. V. *Rev. d'Anjou*, 1883, p. 145.

GAUDIN (*Michel*), organiste de l'abbaye de Saint-Aubin, mort le 23 déc., avant 1617.

GAULTIER (*Jacques*) fournit en 1781 le dessin de l'autel en marbre de l'église des Jacobins, qu'exécute le marbrier Servet.

GAULTIER (*Jacques-Charles*), sculpteur; c'est lui sans doute « peintre sculpteur » qui ouvre, le 1er ventôse an III, une école de dessin pour les ouvriers. (*Journ. de M.-et-L.*, 24 pluviose an VII.)

GAULTIER (*René*), sieur de Meignannes, angevin, est l'auteur, comme l'indique le Privilège, du livre intitulé : « Invention nouvelle et briève pour réduire en perspective par le moïen du quarré de touttes sortes de plans et corps, comme edifices, meubles, etc..., par R. G. S. D. angevin. (La Flèche, G. Griveau, 1648, in-4) (alias pet. in-fol.), avec 53 planches dont 8 hors texte.

GENCE (*Gabriel*), peintre à Saumur, 1709, d'après un portrait de M. de La Selle qui porte sa signature datée.

GILLET (*Jean*), opérateur. V. DUPONT (*Louis*).

GILLIER (*Jehan*), « maîstre maczon du lieu du Plessis-Bourré », 1473. (Titres du Chesne.)

GILGUIN (*François*). Il était originaire de Dijon où se conservent de lui des dessins , notamment des tombeaux des ducs de Bourgogne. Son portrait aussi existe, peint par Perronneau, artiste probablement tourangeau, dont le Louvre possède trois toiles remarquables. Le portrait en question a été acquis en dernier lieu connu par le marquis de B...ville. Il est inscrit sur plusieurs catalogues de vente. Mercier Saint-Léger, dans l'*Année Littéraire*, a parlé de lui, mais inexactement.

On lisait au dos de son portrait par Perronneau la note suivante de Desfriches d'Orléans : « Ce tableau est le portrait de Sr Gillequin, peintre et ami du chevalier Arnoud (c'est *Ernoul*), qui le fit son hériter. Il est peint par Perronneau environ l'an 1750. Gillequin fixa son séjour à Angers. Je l'allais voir à mes passages en cette ville. En 1754, (*erreur de date*) je le trouvai à l'extrémité d'une goutte remontée; il me pria d'accepter son portrait, prévoyant bien qu'il n'irait pas loing. En effet, deux jours après, il mourut. Notte faite le 4 septembre 1768. Desfriches. » — Cette note est reproduite au n° 36 du catal. de la vente posthume Leportier, 1879, où figurait ce portrait [1].

GINGATZ (*François*), « *sacerdos apud Rhedones natus* », moine de Sainte-Melaine, puis de Saint-Florent de Saumur, « *nusquam desideo sed semper agens aut scribens aut legens aut imagines effingens*... », y est inhumé le 12 janv. 1713, devant la chapelle de Saint-Michel, « *quam vivens exornare delectabatur* ». Obit. de Saint-Florent (H 461 provisoire).

GIRARD (Sire *Pierre*), marchand fondeur 1510 (à Saumur ?)

[1] D'après une lettre et des renseignements verbaux de M. Maurice Tourneux, 7 septembre et 5 octobre 1883

GIRAULT (*François*), maître maçon expert, âgé de 36 ans 1614, à Saumur.

GIROUARD (.....), « sculpteur royal », fait en 1695 « la belle figure de la vierge qui est dans le cloistre de Saint-Maur » et en 1711 les deux figures de saint Maur et de Jésus-Christ enchaîné à la colonne (notice dans Saint-Maur, H.)

GLAGAN (*Joseph*), 1629 † 1643, demeurant au faubourg de la Croix-Verte.

GLAGAN (*François*), « maistre masson architecte », 1634.

GLÉDU (*Denis*). Il était associé avec Gaultier d'après une annonce où il publie que G. et Glédu, sculpteurs doreurs, figuristes et décorateurs, font toutes sortes d'autels , tabernacles, etc., ainsi que toutes sortes de figures de jardin..., animaux en terre cuite..., plans, modèles et le portrait. Place du Pilory, à Angers (*Affiches*, 14 juin 1782. — Il expose pendant huit jours au Palais à Angers « un sujet de sculpture représentant *La mort de Caton d'Utique* et le portrait d'un enfant, buste plâtre, grandeur nature. (*Affiches*, du 26 nov. 1784.)

GOLVIN (.....), armurier, signe de son nom une très remarquable paire de pistolets (fin XVIIIe siècle), acquise par M. Aug. Michel, pour le Musée Saint-Jean (1896).

GONDOUIN (*Pierre*), demeurant à Dampierre, âgé de 50 ans en 1614, et *Étienne*, « architecte maçon, demeurant sur les ponts, à Saumur, âgé de 35 ans, en 1636.

GONDOIN (*René*), « architecte, demeurant à Saumur, 1673-1678 ». (Nantilly. Déclarat. XXI.)

GONDOIN (*Florent*), marchand architecte à Saumur, 1659, « maistre architéque », 1656, « architecte et md de bois », *ibid.* 1682 — « architecte », se dit le 5 mai 1664 âgé de 64 ans; — architecte 1633, mari de Marie Forgeau, demeurant sur les ponts de Saumur.

GROLLEAU (*Jean*), peintre, mari de Catherine Pion, à Montjean, 1698.

GUÉTIRAR (*Philippe*). — Le 20 janv. 1687, mariage à Rochefort de Christophe *Sel*, fils de feu Pierre Sel et de Jeanne Naquet, de Paris, avec demoiselle Guétirar, fille de Ph. Guétirar, opérateur ordinaire du Roi, et de feu demoiselle Jeanne Salary, de Fontaine-Chalanderier, diocèse de Saintes, en présence du père de la mariée, qui signe avec elle, d'Antoine *Poulet*, son gendre, de M. André *Lescot*, Dr médecin, son neveu, de Jean Oudarfont, opérateur, et René Gobin, lieutenant des maîtres chirurgiens.

GUENIVEAU (*Alexandre*), prêtre; à Doué, touche 55 liv. 10 sous le 14 déc. 1512 pour les tableaux de *Notre-Dame* et de *Saint-Gabriel* de la chapelle du château de Thouars.

GUIBERT (*Jean*), menuisier à Saumur, passe marché en 1530 avec le chapelain de Saint-Hilaire de Poitiers, pour la menuiserie des orgues. (Arch. de la Vienne, G. 510.)

GUIBERT (*Thomas*) donne quittance, le 15 déc. 1563, au chapelain de Nantilly, « pour deux vitres par luy faictes et mises ès vitraulx estans au derrière du cœur de lad. eglise ». (Résidu G.)

GUILLON (*Jean*), maître menuisier, Angers, 1768, fait la menuiserie du couvent neuf des Jacobins.

GUISCHARD (*Pierre*), maître menuisier, à Saumur, mari d'Anne Rocher. (V. ce nom), 1721.

GRESTIN (*Gilles*), maître vitrier, fils de feu Dominique Gustin, maître vitrier, épouse à Beaufort le 23 nov. 1706 Marie Françoise Daduit, veuve de Jacques Créteau, maître vitrier.

GUYOMART (*Jacques*), maître maçon, architecte, Saumur, 1770-71.

HARDYE (hon. h. *Guillaume*), md maître orfèvre, demeurant paroisse Sainte-Croix, baille à rente perpétuelle à Nic.

Fremon, tonnelier à Saumur, une maison sise à Saumur. Il la tenait pour un cinquième de feue Joachine Escot, sa femme en premières noces, et avait acquis le reste de Marie et Renée Escot, 4 avril 1644 (Saint-Florent).

HÉLIE (*Jean-Joseph*), maître entrepreneur des ponts de Montreuil-Bellay, y est inhumé le 8 oct. 1710, âgé de 28 ans.

HERVÉ (*Jean*), « marchand mestre fondeur et bourgeois de Saumur », 1669.

HETTE (.....), 1819, signe et date le portrait, dessin, de Fidèle Béraud (collection Aug. Michel).

HONNEUR (*Pierre*), « maistre architecte », demeurant faubourg des Ponts, à Saumur, 1643. — On l'appelle dans un autre acte *Lhonneur*.

HOUDAN (*Jean*), organiste à Beaufort 1638; — sa femme, Jeanne Soyé; — la même année il est dit et signe Jean *de* Houdan; en mars 1639 il est dit originaire de Vendôme; — Jean H. « organiste et segretaire » est inhumé le 14 fév. 1651.

HOUSSET (*Jean*), « mason tailleur de pierre », Angers, 1645, rue de la Tannerie.

HUDAULT (*François*), entrepreneur à Beaufort, 1717.

HUTTIN (*Georges*), maçon, Angers, mari de Michelle Lecointre, habitant rue des Tonneliers 1632.

INGELBERT « *qui castrum Case* (La Chaise-Le Vicomte), *ipso vicecomite jubente edificaverat* » (1070-80 circa).

JACQUIN (*Jean*) fond la cloche de Parcé, le 3 nov. 1608. (E. E.).

JANOT (*Pierre*), 1596, signe un portrait remarquable de Jacques Courtin (en vente aux Ponts-de-Cé, 1882).

JOLLY (*François*) et Alexis, son frère, marchands fondeurs de clocles, demeurant ordinairement à Brunevanne

en Lorraine, de présent à Saumur, passent le 3 août 1522 marché avec les moines de Saint-Florent le jeune pour fondre la grosse cloche de l'abbaye.

JOUAULT (*Julien*), et non JOUAU, organiste, était en 1620 et 1633 organiste de N.-D. de Beaufort.

JOULIN (.....). Il avait construit les orgues de Saint-Sauveur de Blou et de N.-D. de Cléry.

JOULLAIN (*René*), maître arquebusier, 1666, au Puy-Notre-Dame.

JOULAIN (*Michel*), ingénieur géographe du Roi, 1770, parrain à Beaufort et secrétaire à la Connétablie, 1784, mari d'Anne-Agnès Pletteau; — signe à droite dans l'encadrement, en tête, le curieux tableau de *La Roche*, en Sainte-Gemmes-sur-Loire.

JOUSSE (*Guillaume*), « ymagier », vend à l'église de Gée un tabernacle 7 liv. 10 s. (1536).

JUGAN (*Jean*), émailleur, Angers, en Levière, 1715.

LACROIX (.....), tapissier. Angers, 1708. V. Planchenault, Palais des Marchands. (*Rev. de l'Anjou.*)

LACOURBE (*Louis*), maître maçon et architecte 1770, âgé de 36 ans (carte ?) du château de Saumur, paroisse de Varrains.

LA FLEUR « peintre de son mestier, lequel travaillait à Maurepart, duquel néanmoins on ignorait le vray nom et surnom et est toutes fois de ce monde chrestien, apostolique et romain, lequel agonisant proféra de bouche les vénérables parolles de Jésus et Maria au rapport d'honneste homme Ant. Picoureau et A... Leblanc, tailleurs en pierre, travaillant à Maurepars », est inhumé à Brigné, le 3 mars 1631.

LAGOUZ (*Roland*), p. 162, note 2. Il avait terminé son travail et il le pose le 24 déc. 1516. La vitre mesurait VII^e^VIX^e^

pieds. Ce texte a été réédité complètement et mieux par La Tremouille (une succession en Anjou, p. 94 et 95).

LAGUERRE (*François*), maître boulanger et maître tailleur de pierre, mort à Baugé, le 30 juillet 1659.

LA HAYE (*Michel*) « peint, colore et dore le tabernacle neuf de Gée avec un petit crucifix », 1603.

LAMOUREUX (*Toussaint*), maître tailleur de pierre au Puy-Notre-Dame, âgé de 58 ans, 1649. — (*Jean*), le jeune, maître tailleur de pierre (*ibid.*), y est enterré le 8 mars 1689, âgé de 33 ans. — (*André*), maître entrepreneur, 1717.

LAMY (*Jullien*), fondeur, « demeurant es billanges », le 15 oct. 1563 passe un marché avec les chapelains de *Nantilly* pour faire et fondre deux cloches du poix de mil livres ». (G Résidu.)

LAMYER (*Robert le*), orfèvre, restaure la croix de l'église de Gée, 1536.

LA POUX (*La Paix? La Pouy?* (*Nicolas*), lorrain, fond le 11 avril 1637 la grosse cloche de Lézigné.

LA ROCHE (*J.*) « fecit » sur le frontispice de la première édit. d'Hiret, 1605.

LASNIER (*Abraham*), une paire de flambeaux, portant la marque d'Abraham Lasnier et vendue 1.001 francs à la vente d'Houdan, Angers, 27 août 1888.

LAUNAY (*Louis-François*), sculpteur, à Saumur, mari de D^lle^ Jeanne Brucelle, paroisse de Saint-Nicolas, 1756. (Saint-Florent. Déclar. 484 *ubi signat.*)

LEBLANC (*Antoine*), « tailleur de pierre », v. La Fleur.

LECAMUS (.....), maître maçon, Beaufort, 1599, âgé de 55 ans.

LE CLERC (*Pierre*). Le 11 sept. 1663, à Beaufort-en-Vallée, baptême de Philippe-Marie, fils de Pierre Leclerc, opérateur, natif de Paris, et de Virginne Faulce, native de

Valence en Dauphiné; — parrain, le gouverneur de la ville et du château, Philippe La Marié; marraine, Marie Lavolé, femme de Charles Janneau, procureur du Roi (GG. 9 Beaufort).

LECOMTE (*Florent*) signe et date 1705, Paris, une *Pieta* en terre cuite qui appartient à M. le curé de la Potherie. — (*Louis*) V. Planchenault, Pal. des Marchands, p. 12 et 38. (*Rev. de l'Anjou.*)

LEFAUCHEU (*Perrin*), maçon de Vernantes, 1426. V. MOUSSET (P.).

LEGENDRE (*André*), maître architecte, demeurait en 1678 rue de la Mercerie, à Angers.

LEGENTILHOMME (*Raoul*), maître menuisier, demeurant dans la Doutre, fait une fondation aux Dominicains, 1557.

LE MAITRE (*Louis*), entrepreneur de bâtiments, expert, Angers, 1722.

LE MARAIS (*Gautier*), de Bayeux, construit en 1447 l'orgue de Saint-Laud, à Angers.

LEMÉE (*Jean*). Une très belle armoire avec panneaux sculptés, porte gravé sur le rebord central du vantail droit « fait par Jan Lemée l'an 1780 »; en vente le 3 déc. 1876, acquise par M. Moreau, de Saumur.

LENFANT (*J.*) « *ad vivum faciebat* », 1666. — Signature du portrait gravé de Nic. Martineau, maire.

LE PICQUARD (.....), maçon, maistre des œuvres du Roi en la ville d'Angers, 1475 (La Trémouille. Une succession, en Anjou, p. 25).

LEPRIEUR (*Jean* DUPÉRIER, dit). V. note sur le Mystère de *La Résurrection*, par Gust. Maçon (extr. du *Bullet. du Bibl.*, 1898, in-8, de 20 pp.) et compte rendu par G. Paris, dans la *Romania*.

LERICHE (*Guillaume*), « prêtre, maître de la musique du Puy N.-Dame », 1619 (G. G. Vaudelenay).

Le Royer (*Henri*) signe de son nom un mss. des *Heures angevines* (xviie s.), sur le feuillet : « Fait par moy henri Le Royer ».

Lesourd (*Pierre*). Une planche matrice grand in-8, représentant saint Honoré, patron des boulangers, signée P. L., a été donnée au musée Saint-Jean, en mars 1884.

Lespine (*Jean de*) naquit dans la Doutre. La maison, jardin et apartenance, est dite « au derrière de l'église (des Carmes), donnant d'un côté sur lad. rue et, de l'autre, à la rivière. » — Sa femme avait nom Madeleine Genestay. Il fonde avec elle, le 5 avril 1543, messe et service en l'église des Carmes, que sa femme veuve augmente plus tard.

Levallet (Messire *Denis*), prêtre, est organiste de N.-D. de Beaufort en sept. 1669.

Leveillé de Noizay adresse « se viiie de marr mil sy sans quatre vingt » au Rev. père Sénéchal une lettre d'excuse pour des travaux manqués et offre ses services (en langage inintelligible). (Résidu dè Saint-Nicolas.)

Leysner (*Sébastien*). Le 28 mai 1758 Seb. L., « allemand de nation et sculpteur », est reçu dans la loge maçonnique d'Angers, gratifié des deux premiers grades. Il signe l'acte avec A. Fabre, Rousseau de Pontigny, O'Sullivan, Trochon, etc... (V. le registre, série E. Résidu). — En 1768, à l'église Saint-Aignan d'Angers, par quittance du 9 juin, les statues de la vierge et de Saint-Aignan; — pour 60 liv. (H. La Roë, comptes de fabrique). — Sa veuve « Mme veuve Leysner, dont le rare talent de son mari, un des plus habiles artistes, que la mort vient d'enlever au regret de tous ses concitoyens, était universellement connu, aux ouvrages duquel, on a toujours applaudi, prévient qu'elle a dans son atelier des artistes non moins sublimes pour la figure qu'habiles pour la sculpture; qu'elle veillera avec soin à mériter la confiance qu'on avait justement accordée à son mari et

qu'elle fera ses efforts pour satisfaire les personnes qui s'adresseront à elle ». *Affiches*, du 14 déc. 1781. M. Aug. Michel possède plusieurs dessins de lui. (Les portraits au pastel de Leysner et de sa femme sont chez Mme Jubin, une de ses descendantes. Note Aug. Michel.)

LIÉNARD (*Guillaume*), âgé de 67 ans, est un des deux « anciens maçons » de Saumur que l'abbé de Saint-Florent appelle en consultation, 1496.

LIGER (*Michel*), « masson », à Saumur, le 30 mars 1629, prend pour son compte le marché passé le 20 juillet 1628, avec les Oratoriens par Jean et Olivier *Guibert*, frères, Eustache et Joseph *Glagan*, frères, tous maçons, « pour la construction du bastiment qu'ils désirent faire aux Ardilliers ».

LOINTIER (*Pierre*), architecte, Angers, veuf de Marie Boulogner. Leur fils Louis-André, âgé de 18 ans, prend l'habit le 21 mars 1745, à Saint-Florent de Saumur.

LOUET. V. mon *Dictionnaire de M.-et-L.*

LUCAS (*Michel*), « maistre sculteur, demeurant paroisse d'Allençon » (près Thouarcé), 1726. (Don Raimbault. Gilbourg.)

Étienne PORT.

(A suivre.)

La Messe de Minuit à Bethléem

EN 1913

Si les lecteurs de la *Revue* comptent que je m'étendrai complaisamment sur les émotions que j'ai dû éprouver en cette nuit inoubliable, je veux dès l'abord les détromper. Certes, on est en droit de croire qu'à Bethléem, durant la Messe de Minuit, c'est-à-dire au lieu et à l'heure mêmes où, il y a dix-neuf siècles, le Verbe incarné descendit du Ciel sur la terre sous la forme d'un petit enfant pour sauver le genre humain, les souvenirs pieux ou reconnaissants qui se réveillèrent alors dans ma mémoire ne m'ont pas laissé froid et insensible. Mais, elle aussi, l'âme a ses pudeurs; autant elle aime à se replier de temps à autre sur elle-même afin de savourer à nouveau les délices de certaines impressions qui lui ont une fois causé d'ineffables enchantements, autant il lui répugne de les étaler au grand jour pour donner pâture à la vaine curiosité de tout venant. Désireux donc de garder le secret de mon cœur, je suis bien décidé à ne raconter que ce que mes yeux ont vu, dût cette impassibilité voulue, si opposée à l'état d'âme romantique, ne pas satisfaire ceux dont rien n'excite l'intérêt à l'égal des confidences.

Que l'on monte sur la terrasse de la *Casa Nova*, où les voyageurs trouvent chez les Pères Franciscains le plus cordial accueil, et qu'on regarde Bethléem dans son ensemble,

comme à vol d'oiseau, la petite ville offre un coup d'œil très pittoresque. Il est vrai qu'à se promener dans les rues étroites, tortueuses, sombres et mal nettoyées, on risquerait fort de la juger moins favorablement. Mais, venu en pèlerin et non en touriste, la beauté de son site et son manque de propreté sont pour moi très secondaires; ce qui m'avait attiré en ces lieux la veille de Noël c'était en effet, et rien d'autre, la cérémonie qu'on m'a aimablement prié de décrire dans la *Revue de l'Anjou*.

La basilique de la Nativité, construite par sainte Hélène et restaurée en 1672 après la guerre de l'Empire ottoman avec la République de Venise, n'est plus aujourd'hui, sauf la Grotte — et avec quelles réserves humiliantes! — à la disposition des Latins. Arméniens et Grecs y ont dressé autel contre autel et, sous la poussée du fanatisme oriental, des rixes sanglantes ont eu lieu plus d'une fois entre catholiques et schismatiques; en sorte qu'au temps de la Présidence du Maréchal de Mac-Mahon, pour empêcher le renouvellement de ces scènes scandaleuses, la France, usant de son privilège, a organisé un service d'ordre et que, depuis lors, deux soldats turcs montent sans discontinuer la garde *à nos frais* auprès de la crypte. Les offices du rite latin se célébrant donc maintenant en l'église Sainte-Catherine, attenante d'ailleurs à la basilique, c'est là que j'ai assisté à la Messe de Minuit.

Le patriarche de Jérusalem y tint chapelle pontificale. Sa Béatitude, suivie de son coadjuteur et de plusieurs chanoines du Saint-Sépulcre, était arrivée vers une heure de l'après-midi, sous l'escorte d'un détachement de cavalerie ottomane. Le clergé de la paroisse, auquel s'étaient adjoints tous les moines du couvent, l'attendait à l'extrémité de la place du Marché. Le cortège s'ébranla aussitôt au son des cloches et, quand chacun eut pris sa place dans le sanctuaire, on commença les premières Vêpres de la fête.

La foule, accourue pour voir la réception du patriarche,

m'a semblé, eu égard à la population, réellement considérable. Les terrasses des maisons étaient pleines de curieux; on en apercevait jusqu'au minaret de la mosquée. Ai-je besoin d'ajouter que, sur la vaste place, aucun coin ne restait libre? Dès le matin, des marchands avaient installé leurs petites tables en bordure des côtés et vendaient café, oranges, figues, olives, fritures, bref, tous les comestibles peu coûteux dont, chez les Orientaux, le peuple est très friand. Et, lorsque se fit la procession, dans cet entassement monotone de choses et de gens, les *tarboûch* et les *chatousch*, en très grand nombre, tels des coquelicots et des marguerites au milieu de la verdure, apportaient à souhait avec leurs vives couleurs une variété des plus agréables [1]. Vu de la hauteur où je m'étais posté afin que rien ne m'échappât, ce tableau exotique avait vraiment beaucoup de cachet pour un Européen, vînt-il de visiter à loisir l'Égypte et ses merveilles.

Mais, au fait, je donne là des détails dont la peinture sera peut-être moins intéressante pour les lecteurs que ne l'a été pour moi la réalité et, sans m'attarder davantage, après leur avoir présenté mes excuses, je leur demande de se transporter par la pensée, quelques minutes avant minuit, à la porte de l'église Sainte-Catherine. Ils m'y trouveront en *noble compagnie*. On a dit très justement qu'en France l'anticléricalisme n'est pas un article d'exportation. Aussi, selon un usage *antique et solennel* que la séparation de l'Église et de l'État n'a point aboli, notre Consul général en résidence à Jérusalem, protecteur attitré des catholiques en

[1] Dans la langue arabe, on appelle *tarboûch* la toque rouge dont les hommes usent communément en Égypte, en Palestine, en Syrie, et qu'à Paris on nomme *fez*. — Le *chatousch* est la coiffure, enrichie de pièces d'argent et d'or, qui ressemble par sa forme à celle qu'avait au début du XVIe siècle la reine Anne de Bretagne; les Bethléémitaines la portent, après leur mariage, couverte d'un léger voile blanc qui retombe sur leurs épaules en plis harmonieux.

Terre Sainte [1], ne manque-t-il jamais d'assister en grande pompe à la Messe de Minuit à Bethléem. Or, la famille amie que j'accompagnais comme aumônier dans ce voyage en Orient ayant une lettre de recommandation auprès de lui, il nous avait fait l'honneur de nous inviter à prendre place dans son cortège. C'est donc derrière le représentant de notre pays en tenue de *gala* que nous sommes allés occuper les chaises réservées, auprès de la Sainte-Table, pendant que quatre janissaires, tout chamarrés d'or, marchaient devant nous, le *ceif* [2] au côté, et marquaient le pas en frappant les dalles en cadence avec leurs lourdes cannes au pommeau d'argent.

La cérémonie elle-même fut très solennelle. La messe grégorienne, dite *des anges*, fut chantée d'une façon fort convenable à la tribune, avec accompagnement d'orgue. Les riches ornements, dont le célébrant et les prêtres assistants se parèrent, étaient ceux-là mêmes dont le gouvernement français, je ne sais trop à quelle date, fit cadeau à la basilique. Tout, de l'*Introït* à l'*Ite missa est*, se passa comme il faut, à la lenteur près que je trouvai excessive, et sauf que le recueillement de l'assistance me parut laisser un peu à désirer. Mais, dans les lieux de pèlerinage les plus réputés, n'en va-t-il pas trop souvent ainsi?

[1] Le traité de capitulation que François Ier signa dès 1535 avec Soliman le Grand reconnaissait, il est vrai, le protectorat de la France sur les catholiques *dans tout l'Orient*. Mais, quoique le Congrès de Berlin (*juillet* 1878) ait réservé « nos droits acquis », nos gouvernants, gens à courte vue comme le sont les sectaires, n'ont pas compris, au cours des vingt-cinq dernières années, que, pour sauvegarder notre influence dans les Échelles du Levant, il était nécessaire de maintenir en entier ce glorieux privilège, objet d'envie pour d'autres nations européennes; si bien qu'en fait, surtout après nos récents accords avec l'Italie (*août* 1905), les Lieux-Saints restent *seuls* à présent sous le patronage de la France.

[2] C'est le nom arabe du sabre turc recourbé, muni d'une longue poignée.

L'office divin s'acheva par une procession à la Grotte dont j'ai parlé plus haut. Précédé de tous les prêtres qui, les uns en chape, les autres en surplis, tenaient un cierge allumé à la main, le patriarche portait pieusement dans une corbeille d'osier une mignonne statuette de l'Enfant Jésus sur un lit de paille. Par derrière, eux aussi avec des cierges, venaient en rangs le Consul et sa suite, et enfin, pêle-mêle, la masse des fidèles. Le cortège, une fois arrivé à la Basilique, défila entre deux haies de soldats, l'arme au bras, et descendit en partie dans la crypte qu'éclairent jour et nuit cinquante-trois lampes. A ce moment, le diacre se mit à lire d'une voix sonore un évangile de circonstance (*Saint Luc, ch. II*), qu'il interrompit pour déposer l'Enfant Jésus, ainsi que l'y invitait le texte sacré, d'abord sur l'étoile en vermeil au pied de l'autel arménien, puis sur l'autel latin des Mages dans l'oratoire de la Crèche, où, quelques instants après, j'allais avoir le bonheur de dire la sainte messe, et il termina en entonnant le cantique des Anges *Gloria in excelsis Deo*. Après quoi, au chant du *Te Deum*, on regagna par le même chemin l'église paroissiale qui, la cérémonie étant alors terminée, ne tarda guère à se vider. Ma montre marquait deux heures et demie.

Le Consul, en se retirant dans les modestes appartements où le reçoivent les Pères de la *Casa Nova*, mit le comble à son aimable courtoisie en nous conviant à *réveillonner* à sa table. Comme il se faisait tard, les agapes, auxquelles l'obligation d'être à jeun m'empêcha d'avoir part, furent nécessairement courtes; assez longues cependant, à ce que m'ont rapporté mes amis radieux, pour permettre de *boire à la France*.

L. JAUDOUIN.

Impressions

Printemps

Les émotions qu'on croyait mortes renaissent vives devant les inflexions et les couleurs du paysage. L'hiver nous avait fermés à leur charme; l'attirance des lignes souples et des multiples nuances de la nature semblait avoir perdu sur nous sa force ancienne; on avait oublié l'enchantement des longues rêveries aux soirs de septembre, au bord des eaux richement teintées de reflets ou grises des brumes montantes, les dernières promenades d'octobre où la marche rapide excitait en nous la création soudaine des images, où l'éclat atténué du soleil, se prolongeant sur les feuillages, ranimait en une flamme d'adieu notre ardeur à vivre hors de nous-mêmes, dans l'éternelle beauté des campagnes. Et toute cette vie active de la pensée et du regard s'était endormie aux horizons tapissés des chambres, aux perspectives rigides et bornées des boulevards. Le cœur s'enfermait dans le cercle des subtilités et des analyses; les heures lentes du métier, les entretiens hâtifs et la gaieté fragile des rencontres quotidiennes avaient absorbé l'être entier, nivelé toutes les saillies volontaires de l'âme. Notre faculté à nous émouvoir sombrait, submergée par la vague d'une pensée facile, uniforme, sans contour et pourtant sans grandeur; et nous ne pouvions retrouver qu'aux pages

lucides de quelques livres, dans la dévotion attentive des concerts, ces éclaircies d'émotion qui s'étalaient avant l'hiver comme de grandes plaines de ferveur, à la sortie même de la ville, au large des routes de plein air qui mènent aux prochains villages. On n'y pensait plus guère, à ces échappées de l'automne, et la vue, ayant insensiblement désappris ses spectacles chers, ne souhaitait plus rien que les lignes droites de la pierre et les masques figés des maisons.

Mais quelle exaltation brusque, après ces longs mois d'oubli, de retrouver le paysage délaissé ! La promenade commencée comme un simple exercice prend dès les premiers instants la gravité d'un pèlerinage à la nature. Ah ! comme on lui revient, comme on se sent repris par elle, comme elle était sourdement restée en nous, comme on se rappelle tout ce qu'elle nous a confié dans le passé ! On la redécouvre cependant, on croit la comprendre mieux ; on se reproche d'avoir pu vivre sans elle. C'est la ville maintenant qui disparaît du souvenir et les soirs de lecture inquiète, les causeries nouées avec les hommes, l'attrait factice des salles de théâtre et même les amitiés les plus vivaces. L'hiver de culture et d'artifice sort de nous à l'approche de la moindre colline brune, tachetée d'arbres en boule, flanquée de villages et dominant la vie secrète d'une rivière sous ses feuillages. Comme on se sent ému et ardent à fouler la terre, à pas nerveux, les bras agités, devant le ciel reparu si grand, les masses libres des nuages, les belles prairies encore humides de couleur, devant la simple clarté jaune de la route égale et ferme qui monte, tourne et s'enfonce entre les haies penchées. Je m'arrête pour embrasser l'ensemble du décor familier, clignant des yeux pour le mieux voir, avec un sourire contenu de joie intérieure. La poésie est rentrée en moi.

Bretagne

I

La baie est un désir aux bras tendus vers l'eau; elle s'ouvre d'un geste large pour étreindre le corps de la mer; la mer s'y engouffre à ses heures, se laisse étreindre, puis se retire.

Comme une passion emplit un cœur, la mer emplit toute la baie; elle épouse l'échancrure de la côte, répond à l'appel des arbres; satisfait les croupes dépareillées des collines — landes en pente et bois de pins —. La vague et la terre s'adaptent, s'accrochent l'une à l'autre, se prolongent en une même ligne.

La mer s'amuse dans l'anse du sable, entre les rochers, sur les goëmons; tel un sentiment qui évolue, elle a de longs sommeils et de soudains retours. On dirait d'un grand amour de la terre qui meurt et renaît à intervalles égaux.

Voici la mer à nouveau enfuie, laissant les barques sur le ventre, la vase luisante, les varechs suintants : le cœur du paysage semble vide.

II

O Bretagne, moi qui te vois au mois banal de la saison, tu m'apparais sereine et bleue à l'infini. Je ne sens pas monter l'âme de tes légendes; je n'entends pas souffler le vent sur tes rochers et sur tes landes, ô Bretagne qu'on dit si triste.

Pourtant j'ai vu tes blocs énormes, chaos des tourmentes anciennes, gestes obscurs de ta douleur; ton sol de roc et de bruyère, dépouillé, mais riche de teintes, tes clochers de

pierre ajourée, tes champs murés comme des ports, les feuillages de tes vallées et tes sentiers dans les genêts.

J'ai vu tes anses échancrées, tes îlots à fleur de prairies, tes courbes douces dans la brume, tes plages d'or sous les falaises, tes dunes piquées de chardons et tes grèves de sable rose.

J'ai vu les dents de tes fougères mordre les pentes de tes côtes et l'anneau bleu des flots encercler les rocs rouges. Je t'ai vue rouge, verte et bleue.

Mais certains jours de brume opaque, quand le ciel sombre rejoignait tes chemins creux bordés d'ajoncs et le profil penché des arbres, j'ai senti dans l'air gris et pâle se réveiller ton cœur d'hiver, ton cœur mystérieux et triste, ton vrai cœur que je ne sais pas.

III

Mer, je suis venu près de toi, joyeux de te revoir après un long exil, calme et sans autre amour que de te regarder. Ton infini est sans angoisse. La terre s'éteint confiante à tes bords, comme tu t'évanouis près d'elle. Le ciel brillant flotte sur ta plaine bleue, sur les rochers rouges, sur les chalets aux couleurs neuves épars aux fougères des coteaux. Mon corps est adossé à la pierre lisse; tout mon cœur se tourne vers toi.

Rien ne me retient au rivage, je me balance dans le ciel. Une voile blanche franchit le large enclos de mes regards, le champ vague de ma pensée. Faut-il songer encore aux querelles d'école ou suivre là-bas cette voile? Mer, tu es bleue et calme et douce comme un fleuve. Mes yeux sont posés sur toi comme une main émue et te contemplent dans la fragile et limpide immobilité de ta puissance au repos. Tu promènes tes barques légères sur tes ondulations lentes,

tes îles d'ocre sur tes prairies, le soleil sur tes rides. Tu ne penses pas, tu t'étales. C'est en vain qu'on voudrait te donner une âme : tu dors. Tu n'as pas une vague et pas un hurlement. Et tu me dis : « Ne cherche pas le secret de ma vie, petit poète; regarde-moi : je ne suis qu'une belle couleur qui se prolonge, une volonté sereine d'être bleue. »

Mais je ne viens pas devant toi t'interroger, ni te comprendre. Je viens écouter ton murmure; mer, je veux t'aimer seulement.

René Georgin.

Le Fureteur angevin

(Suite)

QUESTIONS

43 — Régiment d'Anjou (être du)

Comment faut-il interpréter cette expression qui se trouve dans un ouvrage du XVIIIe siècle?

« Je sais qu'un écrit clandestin n'est pas d'un honnête homme, mais *je suis du régiment d'Anjou* et vous savez le cas que ces lurons-là font des remontrances. »

(*L'Espion du boulevard du Temple*, Londres, 1781, p. 6.)

St. H.

44 — Cossé (De).

Artus de Cossé, bâtard de Charles Ier et légitimé en 1571, aumônier du duc d'Anjou, puis évêque de Coutances, avait eu pour mère une dame que Brantôme n'ose nommer « *car elle est de trop grant estoffe* » (t. IV, p. 83). A-t-on publié quelque renseignement sur cette dame ?

Careil.

45 — Jeanne d'Arc (Le mari angevin d'une fausse).

Je ne crois pas qu'il ait été répondu jadis à une question que j'avais lue dans le *Journal de Maine-et-Loire* du 15 mars

1905 sur « Jeanne des Armoises, que des auteurs, très sus-
« pects du reste, ont prétendu confondre avec Jeanne d'Arc
« et qui, d'après les mêmes auteurs, mariée à un gentil-
« homme angevin, après la mort du sire des Armoises,
« aurait été emprisonnée à Saumur et enfin bannie par le
« roi René ? »

J'ignore de quels auteurs la question ci-dessus veut parler. M. Germain Lefèvre-Pontalis, dans le *Moyen-Age*, de mai-juin 1895, sur la *Fausse Jeanne d'Arc*, et dans les *Sources allemandes de l'histoire de Jeanne d'Arc* publiées en 1903 (p. 113-114), a parlé, après la chronique du doyen de Saint-Thibaud de Metz, cité par Quicherat, de la trop célèbre Claude — et non Jeanne — des Armoises, « depuis son apparition en Lorraine en 1436, sa reconnaissance par les propres frères de Jeanne la Pucelle, son mariage avec Robert des Armoises, sa présence, en 1439, à Orléans, à Tours, dans le Maine, sa comparution à Paris, par ordre de de l'Université et du Parlement dans l'été de 1440, enfin sa disparition totale de l'histoire après ces incroyables années d'effarante simulation ». Mais on cherche encore le nom du gentilhomme angevin qui aurait épousé l'aventurière. Quel est-il? A-t-il existé ? ? ?

J. D.

46 — Maréchal de Contades.

Le *Fureteur Angevin* fait école au point que son nom même vient d'être pris comme l'une des rubriques du journal l'*Angevin de Paris*, qui publiait récemment ces lignes :
« Nous lisons dans le *Gaulois* du dimanche : Demande :
« Existe-t-il à Versailles ou ailleurs, un portrait du maré-
« chal de Contades, ou une gravure? — Réponses : Le portrait
« du maréchal de Contades est encore à la place où il l'avait
« mis dans le grand salon du château de Montgeoffroy
« (Maine-et-Loire), qu'il édifia en 1772. La copie faite par

« Gosse est sous le n° 1607, dans la galerie des maréchaux,
« à Versailles. (Marquis de Contades.)

« — J'ai placé au musée de Beaufort, ville dont il fut le
« dernier gouverneur, un portrait anonyme du maréchal,
« postérieur à 1759, que j'ai eu des religieuses hospitalières
« de Beaufort, auxquelles le maréchal l'avait donné. Il y a
« aussi deux gravures le représentant; l'une est de Gosse.
« (Joseph Denais.) »

Célestin Port, dans le *Dictionnaire de Maine-et-Loire*, avait signalé l'existence des portraits du maréchal et de son père au château de Montgeoffroy. Dans une note manuscrite inédite il a relevé les indications suivantes, qui pourront intéresser la personne qui recherche les portraits du maréchal : « Le maire de Livry le signale ainsi en 1793 : âgé de 90 ans, taille de 5 pieds 3 pouces, nez long, bien fait, bouche moyenne, menton large, cheveux et sourcils gris, visage ovale, front large, yeux bleus. — Un autre dit : yeux et sourcils noirs et épais, menton long avec une petite fossette, grain de plomb sous l'œil gauche. »

Il est à noter que le portrait de son petit-fils Ernest-Gaspard de Contades existe aussi au château de Montgeoffroy. C'est de ce dernier dont il s'agit dans le journal du maréchal de Castellane (III, 104). « C'était un homme d'un caractère entier, avare, et sans avoir beaucoup d'esprit, n'en manquait pas; peu aimable, avec un air rustre, il ne cessait pas d'être courtisan. Il ne manquait pas de vanité et se faisait beaucoup craindre par ses enfants qu'il n'aimait guère. Il laisse un majorat de 40.000 livres de rente à *Henri* de Contades, mon neveu. »

Pour en revenir au maréchal, il existe de lui un portrait gravé in-8°, en pied pour le sacre de Louis XVI. Est-ce celui de Gosse? D'autre part, je trouve à son sujet une indication piquante. On sait que le maréchal gouverna l'Alsace qu'il ne quitta qu'en 1788. « Il y avait pour cuisinier un normand Close qui a donné au pâté de foie gras de Strasbourg sa

forme normale et définitive ». D'où vient ce renseignement que donne une note mss. de C. Port ?

Autre question : l'un des petits-fils du maréchal, Louis-Gabriel-Marie, marquis de Contades est indiqué (*Dict. de Maine-et-Loire*) comme marié à Angers, le 16 avril 1767, et né le 11 oct. 1759. S'est-il donc marié à 8 ans? Il y a de nombreux exemples de mariages précoces de ce genre au XVIIIe siècle. En serait-ce un exemple ?

E. P.

47 — CORPORATIONS ANGEVINES.

A la suppression des corporations en 1790, on fit liquider les dettes et réaliser l'actif de chacune d'elles par des liquidateurs. Les papiers, les titres trouvés dans les bureaux de réunions furent vendus à vil prix. Peu de documents subsistent des corporations angevines.

M. Cherreau fils, qui possède une remarquable collection d'autographes et de pièces angevines anciennes, m'ayant communiqué récemment quelques pièces utiles à l'histoire d'une corporation, je viens ici faire appel aux lecteurs du *Fureteur* pour les prier de me communiquer ou de me signaler tous les documents dont ils auraient connaissance, ayant trait à l'une quelconque des nombreuses corporations d'arts et métiers de l'ancien Anjou, à l'exception des documents conservés aux archives départementales ou municipales, à Angers, Tours et Saumur.

Cette demande s'applique également aux plaquettes, notices imprimées, aux articles de revue.

Dans ce cas, une simple note bibliographique : le titre, le nom de l'auteur, celui de l'éditeur et l'année d'édition.

A ceux qui voudront bien m'honorer d'une réponse, j'adresse par avance mes sincères remerciements.

V. DAUPHIN.

49 — MÉMOIRE SUR BEAUFORT.

Quel est l'auteur d'un mémoire judiciaire publié en 1866, à la librairie Lainé frères à Angers, sous ce titre : Notice sur la vallée de l'ancien comté de Beaufort, dressée à la demande des usagers..., par M. B., in-8, II-72 p. — Quel est ce B. ?

J. DENAIS.

48 — BÉRANGER.

Le père du poète-chansonnier Béranger était notaire à Durtal en 1780 et fut plus tard intendant de la comtesse de Bourmont (1793-1796). Il était alors connu sous le nom de Béranger de Mersin. Il fut arrêté avec les 132 nantais et envoyé avec eux à Paris.

Sait-on quelques détails complémentaires sur la vie de ce Béranger et surtout sur son séjour en Anjou. Le grand Béranger, son fils, a-t-il eu quelques rapports avec l'Anjou?

E. P.

50 — VENDÉENS (LES) A SAUMUR.

On sait que les Vendéens s'emparèrent de Saumur le 9 juin 1793. Cinq jours apèrs ils nommèrent les membres du *Comité provisoire d'administration* de cette ville. On connaît 19 noms, je crois, mais il y en avait 36. Je demande la liste complète, s'il est possible.

F. UZUREAU.

51 — ECACHEBRETON.

La rue Valdemaine s'appelait autrefois d'*Ecachebouton* «soit d'un nom d'homme, comme le laisserait supposer la première mention que j'en ai rencontrée, *in vico defuncti Petri de Escacheboton*, 1279 (titres de Saint-Aubin), soit plutôt d'une tour de la première enceinte féodale, à l'angle de

la rue de la Roë, où en subsistaient des parties complètes jusqu'en 1740. Elle défendait une porte où périrent en l'assaillant les fils du breton Conan et qui prit de là le nom populaire qu'elle a conservé, *in Escacheboton*, 1283, *vicus de Escachebreton*, « en la rue du Val de Mayenne, au lieu appelé *Escachebouton* », est-il dit en 1383. » (Cél. Port, édit. de Péan de la Tuillerie, p. 389, en note.)

D'autre part, une note mss. de l'abbé Allard me donne les renseignements suivants : « Les *conclusions* de l'église d'Angers nous montrent dans cette ville une rue d'Ecache-Bouton et une famille de ce nom au XIIIe siècle ; le calendrier indique au 1er juin la mort d'Emma, femme de Pierre d'Écache-Bouton. Pierre Escachebotun, « civis Andegavensis », avait en 1254 des terres à Frémur (Chaloché). Dans le terrier de Saint-Aubin, on lit ce titre : « Rue Valdemaine et Cache-Breton... Ecacheboton, mot employé sous Foulques-Nerra lors de l'invasion d'Angers par les fils de Conan-le-Fort. Un cavalier se signala dans cette occasion et reçut le nom d'Ecrase-Bretons, alors Ecache-Boton. Son fils ou son petit-fils apparaît du temps de l'évêque Geoffroy de Mayenne : il se nomme Maurice et se trouve témoin d'un duel à Juigné-sur-Loire. En 1222 Maurice de Craon, sénéchal d'Anjou donne aux frères de la Haie-du-Roy, Pierre Echarbeton, bourgeois d'Angers, pour leur service. »

Faut-il rapprocher le nom d'Echarbot de ce nom Ecacheboton ? Et que sait-on de plus, ou quelles sont les sources au sujet des Ecachebretons ?

Il est bien certain qu'actuellement encore dans le pays de Maulévrier écacher s'emploie dans le sens d'écraser.

René VILLES.

52 — LA « REINE CÉCILE » AUX PONTS-DE-CÉ ».

Il y a aux Ponts-de-Cé, dans la rue des Lauriers, une

maison vulgairement appelée « Maison de la Reine Cécile », pour de la reine de Sicile. Elle porte tous les caractères d'une construction du XVe siècle.

Un petit oratoire voûté, avec claveau dont l'armoirie est indéchiffrable sous le badigeon, et aujourd'hui transformé en débarras, y attient.

Lecoy de la Marche a signalé, dans sa publication des comptes du Roi René, des dépenses d'embellissements faites au château des Ponts-de-Cé et on en connaît le séjour qu'il y fit. Mais de cette demeure au cachet tout spécial, en sa vétusté, on n'a jamais rien dit.

Sait-on quelques détails sur ses possesseurs ? A-t-elle une histoire ?

V. DAUPHIN.

53. — SAINT HERVÉ.

Célestin Port, à l'art. saint Hervé du *Dict. de M.-et-L.* dit que le corps de saint Hervé aurait été recueilli vers 1860. Que sont devenues ces reliques ?

RÉPONSES

14 — RABELAIS ET L'ANJOU.

En posant cette question dès les premières pages du *Fureteur*, nous pensions bien qu'elle intéresserait nos correspondants. Les réponses ont été nombreuses, mais sans rien apporter de bien nouveau, sinon la constatation que le séjour de Rabelais à la Baumette ne reposait que sur une tradition. Ce qui est déjà un résultat.

L'*Intermédiaire des Chercheurs et des Curieux* a repris après nous la question et notre abondant correspondant M. Uzureau y a reproduit tout ce que le *Fureteur Angevin* avait déjà publié en y ajoutant des pages entières de Rabelais qui

n'ont rien à voir avec la Baumette. Mais à son tour l'excellente *Revue du XVIe siècle*, qui fait suite maintenant à la *Revue des Études Rabelaisiennes*, vient de publier sur cette question un court article de notre correspondant, M. Dauphin, qui déjà dans le *Fureteur* avait dit son mot. Il résume très exactement les débats. En réalité les sources de la tradition sont : 1° le texte de Bruneau de Tartifume, qui, au sujet de la « Balmette », dit que « Maître François Rabelais... a été novice en ladite maison », — affirmation qu'il n'est pas possible de contrôler ; 2° la note de Joseph Grandet (écrite au XVIIIe siècle) auquel *on a dit* que Rabelais a demeuré à la Baumette.

M. Dauphin ajoute justement : « Il convient de remarquer ici, pour être absolument exact, que (cette) note ... sans être absolument ignorée, n'avait point été présentée comme aussi capitale avant un récent article de M. l'abbé Uzureau (réponse à une question du *Fureteur angevin*), dont la teneur a fait l'objet d'une courte réponse de nous-même. Nous avons constaté avec plaisir que nous étions plusieurs du même avis. De gaieté de cœur, M. Uzureau en fait de suite attribution à Grandet. Son opinion est très vraisemblable, mais la note n'est pas signée et c'est seulement par la similitude de l'écriture qu'elle peut être attribuée à Grandet. »

M. Dauphin réduit d'autre part à leur valeur d'autres racontars ou allégations d'écrivains qui, parlant de Rabelais, ont fait preuve de bavardage et non pas d'érudition. Il est à penser qu'après la publication de l'article de la *Revue du XVIe Siècle*, notre question concernant Rabelais et la Baumette ne donnera plus matière à correspondance jusqu'à ce qu'un document précis soit découvert par un heureux chercheur. Mais la matière Rabelais et l'Anjou est assez riche pour que nous attendions des Fureteurs de nombreuses communications nouvelles.

F. A.

14 — RABELAIS ET L'ANJOU (*Doué, lieu d'impression*).

Sur cette question, M. Uzureau tranche à l'aventure. Doué, dit-il, n'a jamais existé comme lieu d'impression. Il s'est donné beaucoup de peine inutile en consultant la *Gallia typograhia* et nous savions déjà qu'il ne s'agissait pas de Douai (Nord). Il nous apprend — ce que nul n'ignore — que l'ouvrage en question est du père Garasse. Il eût pu ajouter, si inutile encore que cela fût, que ce fâcheux écrivain, qui avait « de l'imagination et ne savait ménager ni ses expressions ni les injures », au dire d'un biographe, était du genre de l'abbé Trublet, qui compilait, compilait, parlant de tout, brouillant tout, sans avoir d'autre souci que de se voir imprimé...

Il est regrettable que le seul argument que M. Uzureau apporte contre l'hypothèse d'une imprimerie à Doué montre de sa part une certaine ignorance de l'histoire angevine : « Doué, dit-il, ville minuscule qui n'avait pas même de collège. » M. Uzureau, qui a toujours montré quelle connaissance il a des sources qu'indique C. Port, pourrait trouver dans l'article du *Dict. de M.-et-L.* des renseignements précis sur l'enseignement à Doué, où dès 1597 il y a un principal du collège.

Qu'il ouvre d'autre part le *Dictionnaire de Géographie à l'usage du libraire*, de Deschamps, ouvrage qui fait autorité pour quiconque s'occupe de bibliographie; il y trouvera ce qui suit :

« *Doadum... Dovœum, Doe*, ancien palais de Dagobert et des ducs d'Angleterre, ville de France (Maine-et-Loire). L'imprimerie exista-t-elle momentanément dans cette petite ville au commencement du XVIIe siècle ou le nom de lieu est-il supposé ? *Nous ne saurions le dire, bien que nous penchions pour la première hypothèse*, mais nous connaissons le *Rabelais réformé* par les ministres... de l'imprimerie

de Firmin Ruffin, imprimeur et libraire juré, demeurant à la Colombe, 1620, in-8°, de 175 pp. »

F. A.

14 — RABELAIS ET L'ANJOU.

Si l'on ne sait rien de précis sur les séjours que Rabelais a pu faire en Anjou, ses allusions à notre province sont assez fréquentes. Toutefois il ne dépasse pas Angers à l'Ouest, Doué au sud, et la Loire au nord. Il se tient en somme dans la région la plus voisine du Chinonnais.

Un certain nombre de ces allusions sont restées inexplicables ou presque.

Outre le médecin Piedeboys, sur lequel on ne sait rien, Frappin, curé de Saint-Georges, sur lequel *on a assez peu de détails.*

Voici quelques textes relevés au hasard de ses ouvrages :

I. — « En peu de temps fut le plus riche homme du monde : voyre plus que Maulévrier le boyteux. »

(*Quart-livre. Prologue*).

« ... Un laquais le menait à Monsieur de Maulévrier. »

(*Comment le Moyne fust festoyé par Gargantua et des beaulx propos qu'il dist en souppant.* — *Gargantua*, ch. XXXIX).

M. Port écrit dans son *Dictionnaire*, art. Maulévrier : « en 1505 tous les biens de la succession de Christophe de Montbron, saisis par les créanciers, furent adjugés à Louise de Savoie, mère du roi, et appartenaient dès 1513 par donation ou par acquet à Artus Gouffier. »

Rabelais voudrait-il indiquer ici ironiquement la ruine du seigneur de Maulévrier ?

II. — « Que la chapelle vouée à Rousseau Saint-Nicolas entre Quandes et Montsoreau, j'entends que sera une chapelle à l'eau de rose... »

(*Comment par frère Jan Panurge est déclaré avoir eu paour sans cause durant l'orage.* Le *Quart-Livre*, ch. XXIV.)

Les deux bourgs de Candes et de Montsoreau se touchent. Il n'apparaît nulle part qu'il y ait eu une chapelle en dehors de celle du château de Montsoreau.

III. — Dans l'acte de résignation que fait Rabelais de la cure de Saint-Christophe de Jambet (Christophorus de Iambet), dans le diocèse du Mans, par l'intermédiaire de Maître Remy Doucin, procureur du diocèse, et son fondé de pouvoirs, il est question de *Claudius de Bise*, clerc du diocèse d'Angers, qui en est témoin. L'acte est du 9 janvier 1552 et est publié dans Marty-Laveaux, tome III, p. 419.

Aucune note sur Claude de Bise ne figure au dictionnaire de C. Port.

V. DAUPHIN.

14 — RABELAIS ET L'ANJOU (Bernier).

L'auteur du *Jugement et observations*, est *Jean* Bernier, de Blois (1622-1698). (V. Manuel de Brunet et biographies Didot et Marchand.)

Em. P.

[Même réponse de divers correspondants.]

26 — ANDEGAVI MOLLES.

Nous avions quelque raison d'hésiter à reproduire dans le dernier *Fureteur* la réponse de M. Uzureau. La citation qu'il nous adressait n'a rien à voir avec notre question. Un régent de l'Université d'Angers — et non un magistrat — Michel Commeau, a dit des Angevins :

Andegavi *faciles*, mites sunt atque benigni
Præstantes forma, moribus, ingeniis...

Célestin Port a publié ce renseignement, à l'article Commeau du *Dict. de M.-et-L.*, et en indique la source. Mais d'où vient le dicton *Andegavi* MOLLES, dont l'éternelle reproduction est faussement attribuée à César ?

A noter que l'*Intermédiaire des Chercheurs et des Curieux*, a reçu récemment d' « un provincial » cette belle affirmation : « *Un vieux magistrat du XVIe siècle a écrit* : Andegavi molles... Quel est le nom de ce magistrat? » C'est ainsi qu'on écrit l'histoire.

F. A.

[M. U. nous adresse la réponse qu'a publiée l'*Intermédiaire des chercheurs* et qui contient les renseignements ci-dessus, adressés par nous à l'*Intermédiaire*. Ainsi renseigné, M. U. a rouvert le Dict. de C. Port et, vérifiant la source, a constaté qu'il faut lire *moribus ingenuis*.]

29 — HORTODE.

Au siège d'Angers, qui eut lieu les 3 et 4 décembre 1793, le général Danican, qui commandait en chef dans la ville, avait sous ses ordres les adjudants-généraux Moulin et *Hortode*. Je ne crois pas qu'il s'agisse de l'ancien sous-bibliothécaire d'Angers. Qu'en pense M. le Dr Ollivier Couffon ?

F. UZUREAU.

[Le Dr O. C. nous a déjà écrit, au sujet de la réponse précédemment faite par M. U., qu'il n'a jamais demandé si Hortode avait été à la Guadeloupe, mais bien où il pourrait se procurer une caricature anglaise le représentant. Il souhaite que les réponses *à côté* soient écartées du *Fureteur Angevin*. C'est un avis des plus sages.]

F. A.

32 — ALOYSIUS BERTRAND.

Le Musée d'Angers possède deux dessins de David d'Angers représentant Louis Bertrand sur son lit de mort. Je ne

crois pas qu'ils aient été reproduits et ils figureront prochainement dans une édition nouvelle des *Fantaisies à la manière de Rembrandt et de Callot.*

E. P.

34 — CADRANS SOLAIRES.

S. H. trouvera ce qu'il demande, dans la *Revue de l'Art Chrétien,* année 1865, pages 426-431. Mgr Barbier de Montault y a publié un article intitulé : *Des cadrans solaires en Anjou.* La collection complète de cette intéressante revue se trouve à la Bibliothèque d'Angers.

F. UZUREAU.

37 — POTERIES SIGNÉES.

Je complète la note que j'ai publiée dans le dernier numéro du *Fureteur* et qui s'est trouvée tronquée, je ne sais trop comment.

SALV FA (gare d'Angers 1848). — SANTIANI M (Frémur), — ECVENDIN (rue de l'Aiguillerie 1881). — SCOTTI (gare d'Angers 1848). — OF.SEVER. — SEVERIANI (Bouchemaine). — SILVIN (1881). — TERTIVS FE (rue de l'Aiguillerie, 1881). — TIOS F (gare d'Angers 1848). — TITOS FE (rue de l'Oisellerie 1881). — TITVR (Frémur). — F.TRECVS (gare d'Angers 1848). — V.VII.VX (rue Chaperonnière 1881). — VITLV (Angers 1879 et 1881, rue Chaperonnière). — FVONE (gare d'Angers 1848). — XANH (rue Chaperonnière 1881). — XANTHI (gare d'Angers 1848). — XAN (église Saint-Aubin 1898).

E. P.

38 — ARCHIDIACRE ET CURÉ.

René Breslay (et non *de* B) était prieur de Saint-Gondon (Saint-Florent), en 1620, alors qu'il était évêque de Troyes.

(Note mss. Cél. PORT.)

38 — ARCHIDIACRE ET CURÉ.

René Breslay, que l'on trouve comme curé de Bazouges-sur-le-Loir, en 1602, eut pour successeur Étienne Benault, qui gouverna cette paroisse depuis 1603 jusqu'en 1637. A cette époque Étienne Benault résigna sa cure à Pierre Benault et se retira à Angers, où il remplit les fonctions de chanoine de la Cathédrale. Ces renseignements nous sont donnés par l'état-civil de Bazouges.

Or, quand René Breslay, évêque de Troyes, mourut en 1641, on mit son portrait dans la cathédrale d'Angers avec une inscription et la plaque fut posée, nous dit Lehoreau, par Etienne Benault, chanoine de la Cathédrale, *neveu* du prélat. (*Cérémonial de l'église d'Angers*, aux Archives de Maine-et-Loire, tome II, page 133.)

Dès lors tout s'explique : René Breslay, nommé archidiacre d'Angers le 15 mars 1599, était en même temps curé de Bazouges, suivant un usage malheureusement assez répandu alors ; en 1603, il résigna sa cure en faveur de son *neveu*, Étienne Benault.

Ce dernier fit construire la chapelle méridionale de son église et, pour en consacrer l'autel, dédié à saint Étienne (son patron), il appela son oncle et son prédécesseur, l'évêque de Troyes, qui fit la cérémonie le 4 juin 1624. (*Province du Maine*, octobre 1913.)

Avant d'être évêque, René Breslay avait fait construire (1603) le logis de Bel-Air [1], qui existe encore, rue Larévellière, 82, et que M. Bessonneau va faire démolir incessamment.

F. UZUREAU.

39 — PIERRE D'URSON.

Une faute d'impression dans la note du numéro précédent relative à Pierre d'Urson indique la date 1876. Lire 1676. O. C.

[1] *Répertoire archéologique de l'Anjou*, septembre 1861.

41 — WILLIAM PITT.

On sait que Pitt mourut le 23 janvier 1806. Dans leur numéro du 9 février suivant, les *Affiches d'Angers* publièrent l'entrefilet que voici : « Dans ce moment où la mort de M. Pitt occupe tous les esprits, il ne nous a pas paru hors de propos de rappeler que cet illustre ministre anglais naquit à *Angers* et fut nourri pendant quelques mois dans cette ville, que son père lord Chatam habitait alors. »

F. UZUREAU.

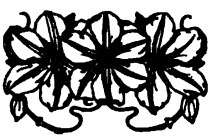

Ephémérides astronomiques pour 1914

(Suite)

AVRIL

Mercure. — Visible le matin à l'est.
Se lève le 5 à 4^h 42^m.
— 15 4^h 29^m.
— 25 4^h 17^m.

Vénus. — Visible le soir à l'ouest.
Se couche le 5 à 19^h 35^m.
— 15 20^h 5^m.
— 25 20^h 36^m.

Mars. — Bien visible à l'Ouest le soir dans la première partie de la nuit. Se reconnaîtra dans la constellation des Gémeaux par sa lumière orangée fixe, les planètes ne scintillant pas comme les étoiles.
Se couche le 5 à 2^h 28^m.
— 15 2^h 2^m.
— 25 1^h 35^m.

Jupiter. — Un peu visible le matin à l'est dans la deuxième partie de la nuit :
Se lève le 5 à 3^h 31^m.
— 15 2^h 55^m.
— 25 2^h 20^m.

Saturne. — Encore un peu visible, le soir, à l'Ouest :

Se couche le 5 à 23^h 36^m.
— 15 23^h 2^m.
— 25 22^h 28^m.

Uranus. — Un peu visible le matin à l'Est.

Se lève le 5 à 3^h 19^m.
— 15 2^h 40^m.
— 25 à 2^h 2^m.

Neptune. — Visible le soir à l'Ouest dans la première partie de la nuit :

Se couche le 5 à 2^h 32^m.
— 15 1^h 53^m.
— 25 1^h 14^m.

Phénomènes à observer

7 *avril.* — Rechercher, quelques jours avant cette date et quelques jours après, Mercure, qui le 7 avril sera à sa plus grande élongation du matin et par suite dans des conditions de visibilité favorables, à l'Est, un peu avant le lever du soleil.

A cette même date de 3^h 30^m à 4^h 19^m, on pourra observer l'occultation de l'étoile de première grandeur Régulus par la Lune.

Du 19 *au* 22 *avril.* — Étoiles filantes dites les Lyrides.

MAI

Mercure. — Inobservable.

Vénus. — Visible le soir à l'Ouest.

Se couche le 5 à 21^h 5^m.
— 15 21^h 30^m.
— 25 21^h 50^m.

Mars. — Encore visible le soir à l'Ouest dans la première partie de la nuit.

Se couche le 5 à 1^h 9^m.
— 15 0^h 43^m.
— 25 0^h 16^m.

Jupiter. — Visible à l'Est, dans la deuxième partie de la nuit :

Se lève le 5 à 1^h 43^m.
— 15 1^h 7^m.
— 25 0^h 29^m.

Saturne. — Devient difficilement observable le soir à l'Ouest ;

Se couche le 5 à 21^h 54^m.
— 15 21^h 21^m.
— 25 20^h 47^m.

Uranus. — Visible à l'Est dans la deuxième partie de la nuit :

Se lève le 5 à 1^h 23^m.
— 15 0^h 43^m.
— 25 0^h 4^m.

Neptune. — Encore un peu visible, le soir, à l'Ouest :

Se couche le 5 à 0^h 35^m.
— 15 23^h 56^m.
— 25 23^h 18^m.

Phénomènes à observer

Du 1er *au* 6 *mai.* — Étoiles filantes rapides dites Aquarides émanant de la constellation du Verseau.

11 *Mai.* — De 5^h 49^m à 7^h 1^m, Jupiter sera vu à la jumelle et pour les petits instruments sans un seul de ses quatre principaux satellites.

30 *Mai.* — Occultation de Mars par la Lune, de $17^h 13^m$ à $18^h 23^m$.

Ce beau phénomène aura malheureusement lieu en plein jour et, pour le suivre, il faudra au moins un petit instrument. Toutefois ceux de nos lecteurs qui possèdent une bonne jumelle (grossissement 8 à 12) pourront essayer de reconnaître la planète près de la Lune, qui sera à son premier quartier. Mars disparaîtra par le bord non éclairé de notre satellite.

JUIN

Mercure. — Visible le soir, à l'Ouest :

Se couche le 6 à $21^h 36^m$.
— 16 $21^h 41^m$.
— 26 $21^h 14^m$.

Le plus grande élongation sera le 19. C'est aux environs de cette date qu'on aura le plus de facilités pour trouver cette planète, le soir à l'Ouest dès le crépuscule venu.

Vénus. — Visible le soir, à l'Ouest :

Se couche le 6 à $22^h 4^m$.
— 16 $22^h 6$.
— 26 $22^h 1^m$.

Mars. — Toujours un peu visible le soir à l'Ouest dans la première partie de la nuit :

Se couche le 6 à $23^h 43^m$.
— 16 $23^h 16^m$.
— 26 $22^h 47^m$.

Jupiter. — Bien visible à l'Est dans la deuxième partie de la nuit.

Se lève le 6 à $23^h 43^m$.
— 16 $23^h 4^m$.
— 26 $22^h 24^m$.

Saturne. — Inobservable.

Uranus. — Bien visible à l'Est dans la deuxième partie de la nuit :

Se lève le 6 à $23^h 57^m$.
— 16 $22^h 37^m$.
— 26 $21^h 57^m$.

Neptune. — Inobservable.

Phénomènes à observer

13 *Juin.* — A 1^h (le matin), conjonction de Jupiter et de la Lune. Beau rapprochement; mais ces astres seront peu élevés au-dessus de l'horizon.

22 *Juin.* — Solstice d'été, à $6^h 55^m$.

26 *Juin.* — Conjonction de Vénus et de la Lune à 9^h. Observer le rapprochement des deux astres dès la tombée de la nuit. La lune sera alors âgée de 3 jours et se présentera comme un mice croissant.

Position des Constellations pour la première partie de la nuit

Avril-Mai. — A l'E., le Bouvier avec Arcturus. Vers le Sud, la Vierge avec l'Épi.

Au Sud et très haut, le Lion avec Régulus.

Au Sud-Ouest, les Gémeaux.

A l'Ouest, presque à l'horizon, Orion.

Au N.-E. La Lyre avec Véga se lève.

Au N. au Zénith, la Grande-Ourse, avec au-dessous la Petite-Ourse et Céphée.

Au N.-O. La Chèvre avec Capella et au-dessous, déjà bas, le Taureau avec Aldébaran.

Juin. — A l'E., l'Aigle avec Altaïr, au dessus le Cygne et la Lyre avec Véga.

Au Sud, très haut, le Bouvier avec Arcturus, et au-dessous La Vierge et l'Épi; à l'horizon le Scorpion, avec la rouge Antarès, se lève.

A l'Ouest, vers le Sud, Le Lion et Régulus; et vers le Nord, Les Gémeaux et le Cocher.

Au N.-Ouest, très haute, la Grande-Ourse, et en plein Nord, la Petite-Ourse.

Persée, Andromède, Pégase, rasent l'hozizon du N. au N.-E.

E. Chéreau.

(A suivre.)

RÉSUMÉ

DES

Observations météorologiques faites pendant l'année 1913

à l'Observatoire de la Baumette (près Angers)

Altitudes 30^{mm},52.

Pression barométrique moyenne 760^{mm},11; moyenne mensuelle la plus élevée, 764^{mm},26 en décembre; la plus faible, 756^{mm},88 en avril; minima absolu le 28 décembre à 7 h. du matin, 736^{mm},89; maximum absolu le 9 mars à 11 h. du matin, 777^{mm},87; écart extrême de l'année, 40^{mm},98.

Température moyenne de l'année, 12°,35; moyenne des minima (sous l'abri) 7°,98; moyenne des maxima (sous l'abri) 16°,31; moyenne des minima (en plein air) 7°,50; des minima (sur le sol gazonné), 5°,85; moyenne des maxima (en plein air), 19°,68; moyenne des maxima (boule noire en plein air), 21°,83; moyenne des maxima (sur le sol gazonné) 24°,91; moyenne de la température d'eun eau de source 12°,30.

Minima absolu (sous l'abri), le 19 février — 4°,5.

Minima absolu (en plein air), le 19 février — 5°,5.

Minima absolu (sur le sol gazonné) le 22 décembre — 7°,5.

Maxima absolu (sous l'abri), le 29 août 31°,1.

Maxima absolu (en plein air), le 29 août, 38°,5.

Maxima absolu (boule noire en plein air), le 9 août, 41°,8.

Maxima absolu (sur le sol gazonné), le 29 juin, 57°,0.

Humidité relative, moyenne de l'année, 77; moyenne mensuelle la plus élevée, 89 en janvier; la plus faible, 66 en août; minima absolu, 28 le 25 août; maxima absolu, 100 en janvier, février, mars, octobre, novembre, décembre le matin.

Nébulosité moyenne de l'année, 6,60; moyenne mensuelle la plus élevée, 7,60 en janvier; moyenne mensuelle la plus faible, 4,9 en février.

Insolation. Le soleil a brillé pendant 291 jours et a brûlé le carton de l'héliographe de Campbell pendant 1.430 heures environ; minima $24^h 45^m$ en janvier; maximum, $237^h 00^m$ en juin.

Pluie. Hauteur totale de l'année, $792^{mm},2$, tombée en 136 jours et 41 jours de pluie dont la hauteur n'ayant pu être mesurée au pluviomètre a été observée au pluvioscope; mais le plus pluvieux, janvier, $86^{mm},1$; mois le plus sec, août, $14^{mm},5$ (le maxima en un jour a été de $33^{mm}9$ le 26 octobre).

Évaporation $767^{mm}70$ en 356 jours.

Nombre de jours de gelée, 20; dont 10 en février, 2 en mars, 1 en avril, 7 en déembre; de gelée blanche; 31, de rosée, 117; de brouillard, 34; de brouillard sur terre 5; de neige, 3; de grêle, 4; de grésil, 1; d'orages, 12; d'éclairs seuls, 12; de halos solaires, 11; de halos lunaires, 1; de lueurs crépusculaires, 14.

Fréquence des vents : 13 jours du N; 13 jours du N N-E; 58 jours du N-E; 18 jours de l'E N-E; 15 jours de l'E; 9 jours de l'E S-E; 1 jour du S-E; 9 jours du S S-E; 18 jours du S; 17 jours du S S-W; 61 jours du S-W; 29 jours de l'W S-W; 48 jours de l'W; 8 jours de l'W N-W; 22 jours du N-W; 15 jours du N N-W. Le vent a soufflé 147 jours du N au S en passant par l'E et 218 jours du S au N en passant par l'W.

Vitesse moyenne annuelle du vent, en mètres par seconde, $5^m,0$; moyenne annuelle la plus grande, $7^m,0$ en mars; la plus faible, $3^m,0$ en novembre; plus grande vitesse du vent en mètres par seconde, $27^m,0$ le 29 mars à $10^h\,15^m$ du matin, par vent SS-W.

Le 26 août le baromètre enregistreur à poids indique une variation rapide de grande amplitude, une baisse de 4^{mm}, de $5^h\,30^m$ à $5^h\,50^m$ du soir et une hausse de 2^{mm} de 6^h à 612^m du soir. A 5^h le vent d'E a une vitesse de 3^m par seconde pour monter rapidement et un coup de vent à 5^e5^m indique une vitesse de 17^m par seconde pour redescendre à 10^m par seconde à 6 h. 1/2 du soir. Les nuages viennent très lentement du S-W, la température maxima a été de $28^o,8$ à l'ombre et $36^o,8$ au soleil sans éclairs d'orage. De $5^h\,10^m$ à $6^h\,10^m$ il est tombé 0^m5 de pluie.

Le 11 février, apparition du papillon rhodocera rhamni.

Le 8 février arrivée de la fauvette à tête noire.

Le 14 avril arrivée des hirondelles.

Le 16 avril arrivée des martinets.

Le 25 avril arrivée du coucou.

Le 1er mai arrivée du loriot.

Le 1er mai arrivée du rossignol.

Le 13 juin arrivée de la huppe.

Le 23 novembre passages d'oies sauvages du N-E au S-W à 7 he du matin et le 7 décembre à 4e du soir.

Observations sur le chasselas : début de la feuillaison, le 14 avril, fin de la feuillaison le 17 novembre; début de la floraison le 24 juin, milieu de la floraison, le 30 juin; fin de la floraison le 3 juillet; début de la maturité le 23 août, milieu de la maturité le 31 août. Plusieurs amandiers sont en fleurs le 9 janvier.

Résumé des Observations Météorologiques

faites à la Baumette (près Angers)

(Altitude : 30 mètres 52)

Janvier 1914

Pression barométrique. Moyenne : 764^{mm},49 ; minimum, 752^{mm},00 le 17, à 2 h. du soir ; maximum, 775^{mm},10 le 2, à 10 h. du matin ; écart extrême, 23^{mm},10.

Température. Moyenne (sous l'abri) des minima, — 1°,38 ; des maxima, 4°,54 ; (sans abri) des minima, — 1°,47 ; des maxima, 6°,54 ; des maxima (boule noire), 7°,75 ; (sur le sol gazonné) des minima, — 3°,52 ; des maxima, 2°81 ; d'une eau de source, 4°,96 ; du mois, 1°,63. Sous l'abri ; minimum absolu, — 7°,6, le 24 ; maximum absolu, 11°,6, le 9. Sans abri ; minimum absolu, — 8°,3 ; le 24 ; maximum absolu, 15°,3, le 30 ; maxima absolu (boule noire), 18°5, le 30. Sur le sol gazonné, minimum absolu, — 10°1 le 24 ; maxima absolu, 12°5 le 9.

Humidité relative moyenne du mois, 81 ; minimum 57, le 12, à 1 heure du soir ; maximum, 100, les 4, 9, 28, 29, 31, le matin et le soir.

Nébulosité moyenne du mois, 6,29 ; moyenne diurne la plus faible, 0,0, les 17, 18, 23 ; la plus forte, 10,0, les 3, 9, 10, 11, 20, 28.

Nombre de jours de soleil, 20 ; nombre d'heures de soleil ayant brûlé le carton de l'héliographe, 70 heures environ.

Pluie totale du mois, 15mm6, en 6 jours appréciable au pluviomètre et 4 jours appréciable au pluvioscope ; la plus forte, 9mm0, le 6. Évaporation, 8mm10 en 14 jours.

Fréquence des vents : 2 jours du N; 13 jours du N-E; 3 jours de l'E ; 1 jour du S-E; 7 jours du S-W; 2 jours de l'W; 2 jours l'W N-W ; 1 jour du N-W.

Vitesse du vent en mètres par seconde, moyenne du mois, 4m7; moyennes diurnes : la plus élevée, 11m0, le 5; la plus faible : 1m2, le 21. Vitesse maximum du vent, 16m0 par seconde, le 19 à 8 h. 35 du matin (Vent N-E).

Gelée les 1, 2, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 31. Gelée blanche les 1, 7, 17, 18, 22, 23, 26, 27; Brouillard les 3, 4, 9, 24, 25, 28, 29, 30; Flocons de neige les 2, 3, 13, 14 ; givre le 25; verglas le 27.

La rivière la Maine est prise par les glaces du 24 au 27.

Février 1914

Pression barométrique. Moyenne : 757mm,01; minimum, 729mm,04, le 22, à 5 heures du matin; maximum, 765mm,98, le 4, à 11 heures du matin; écart extrême, 36mm,94.

Température. Moyenne (sous l'abri) des minima, 4°,25; des maxima, 11°,98; (sans abri) des minima, 3°,81; des maxima, 14°, 85; des maxima (boule noire), 16°,57; (sur le sol gazonné) des minima, 2°,05; des maxima, 10°,99; d'une eau de source, 7°,06; du mois, 8°,35. Sous l'abri: minimum absolu, 0°,4 le 2; maximum absolu, 16°,1 le 15; Sans abri : minimum absolu, — 0°,8 le 2; maximum absolu, 20°,3 le 9; maximum absolu (boule noire) 24°,2 le 3; sur le sol gazonné, minimum absolu, — 2°,7 le 7; maximum absolu, le 28, 19°,5.

Humidité relative moyenne du mois, 78; minimum, 45, le 12, à 1 heure du soir; maximum, 100, le 20, à 7 heures du matin.

Nébulosité moyenne du mois, 6,32; moyenne diurne la plus faible 0,0, les 4, 5, 28, la plus forte, 10,0 le 14.

Nombre de jours de soleil, 22; nombre d'heures de soleil ayant brûlé le carton de l'héliographe, 110 environ.

Pluie totale du mois, 30mm7, en 11 jours appréciable au pluviomètre et 2 jours appréciable au pluvioscope; la plus forte, 8, 2 le 22. Evaporation, 44mm60.

Fréquence des vents : 1 jours du N N-E; 4 jours du N-E; 1 jour de l'E; 3 jours du S-E; 3 jours du N-E; 3 jours du S; 3 jours du SS-W; 6 jours du S-W; 4 jours de l'W S-W; 1 jour du N-W.

Vitesse du vent en mètres par seconde, moyenne du mois, 6m7; moyennes diurnes: la plus élevée, 12m3, le 21; la plus faible, 2m8, le 26. Vitesse maximum du vent, 22m7 par seconde, le 21 à 1 h. 27 du soir (vent W S-W.).

Gelée blanche, les 2, 3, 4, 5, 6, 26, 28; rosée les 2, 3, 4, 5, 6, 25, 26, 27, 28; brouillard, le 20 au matin; grêle, le 21; halo solaire faible le 26; lune crépusculaire vers le 27.

Arrivée de la Fauvette à tête noire, le 5.

A. Cheux.

Chronique

Cinquième Concert Populaire (4 janvier 1914).

Avec le concours de M. Manuel Quiroga, violoniste.

Symphonie en la majeur (Beethoven). — *Concerto* en *mi* mineur pour violon et orchestre (Mendelssohn). — *La faute de l'abbé Mouret*, fragments (Alfred Bruneau). — *Variations* sur un thème de Corelli (Tartini-Kreisler). — *La Chasse* (Carties-Kreisler). — *Prélude* et *Allegro* (Pugnani-Kreisler). — *Holberg-suite* (Grieg).

Après les émotions de *Parsifal* le programme du Cinquième Concert nous ramène dans des régions moins héroïques ; après le grand effort d'il y a quinze jours, nous allons tous nous reposer un peu.

Non pas au moins que la *Symphonie* en *la* soit un pur jeu et, pour l'avoir cru peut-être, l'orchestre a trahi quelque peu les deux premiers mouvements. L'Allegretto, en manière de marche funèbre, réclame des archets une émotion, une vibration de la corde qui éveille en nous comme un ébranlement physique, un tressaillement douloureux. Ce n'est pas une complainte ou un récit lamentable, c'est un cri de l'âme blessée et presque de la chair déchirée. Le quatuor a traité cela avec trop de sagesse et de résignation.

En revanche, le presto et le final ont été dits parfaitement.

Ce presto est charmant, spirituel et léger avec le repos du trio aux sonorités pleines et allongées, un peu parentes de certaines « sonneries » de la *Dame Blanche*, si j'ose dire ici une obsession qui me poursuit à chaque audition de la *Symphonie* en *la*. Cette observation a au moins la valeur d'une

recherche d'archives, car où sont-ils ceux qui peuvent évoquer aujourd'hui un souvenir de la *Dame Blanche* ?

Le final, tout en joie et fort bien exécuté, a déchaîné une approbation vigoureuse et insistante.

Le public semblait heureux de se retrouver et d'entendre une langue familière. Il applaudissait avec la sécurité de gens qui ont compris et qui sont heureux d'avoir compris.

La musique de M. Bruneau s'adapte si étroitement au poème de Zola qu'elle arrive à produire les mêmes impressions avec un art différent. Il y a là un assujettissement du disciple au maître à quoi les musiciens n'ont pas accoutumé les poètes. Ainsi cette musique de l'abbé Mouret, un peu grosse pour les mignardises poétiques qu'elle entend exprimer, procède par touches successives, par répétition et par insistance, tout comme la prose de Zola. L'effet jaillit du nombre comme dans telle page du maître naturaliste où la redite finit par atteindre pour un temps une sorte de grandeur épique.

Ce *Paradou*, poème de la fleur, ne demandait peut-être ni tant de mots, ni tant de bruit. Pour dire le charme divin du printemps éclos aux branches et la folie de l'été pâmé dans les parfums, il n'est besoin ni de tant de botanique, ni de tant de vibrations sonores. Mais, tout de même, ce sont là des pages colorées et puissantes, pleines de signification, d'une forme agréable et précise et qu'on entend avec plaisir.

La *Suite*, de Grieg est un pastiche de musique ancienne, très habile, mais froid comme tous les pastiches et, comme il n'y a point de place ici pour la fantaisie rêveuse que nous aimons dans Grieg, nous sommes un peu déroutés. Ce serait un travail intéressant si les musettes et les rigodons du XVIIIe siècle étaient perdus ; mais, puisque, Dieu merci, les originaux nous restent, que ferions-nous des copies ?

Il me faut en venir maintenant au violoniste Quiroga. Il a remporté un beau succès et il le mérite à tous égards. C'est un beau virtuose qui peut légitimement escompter un avenir brillant, s'il parvient à garder l'équilibre des facultés dont il est doué. Il a l'éclat et la finesse et, s'il n'a pas le charme de certains, c'est que pour l'instant le souci de la virtuosité le préoccupe visiblement. Il est aujourd'hui plus Sarrasate que Thibault ; mais, avec l'ampleur et la qualité de la sonorité, avec la merveilleuse souplesse de son archet, il fera ce

qu'il voudra faire et, quand il cherchera à émouvoir il y parviendra sans doute, comme il réussit à éblouir maintenant, parce que c'est le premier désir de la jeunesse de jeter feu et flamme.

Le *Concerto* de Mendelssohn convient d'ailleurs assez mal au talent de M. Quiroga. Seul le final lui eût permis de mettre en évidence une souplesse délicate et fine tout à fait surprenante. L'orchestre, qui a entendu plus souvent jouer ce final en force, n'a pas ménagé M. Quiroga et nous avons beaucoup perdu.

Ceux qui aiment le tour de force ont été servis à souhait dans les morceaux pour violon seul. Je regrette toujours, pour ma part, que tant d'efforts aboutissent à un effet si bas ; mais il ne faut nier ni la beauté du travail, ni son intérêt pour les violonistes, ni son emprise sur un public enthousiaste. Il n'y a guère que l'art qui en souffre et le mal est passager.

Sixième Concert Populaire (18 janvier 1914).

Avec le concours de M. Sylvio Lazzari, compositeur, et de M. Adolphe Borchard, pianiste.

Symphonie en *mi* bémol (Sylvio-Lazzari). — *Concerto* en *mi* bémol pour piano et orchestre (Liszt). — *Deuxième Concerto grosso* (Haendel). — *Quatrième ballade, Berceuse Tarentelle* (Chopin). — *Espana* (Chabriès).

Pour qui juge la musique sur ses impressions, il importe assez peu qu'une symphonie soit de forme cyclique ou autre. Et pourtant il se pourrait que le mode cyclique fût plus sujet à engendrer la monotonie, l'uniformité et l'ennui. Cette observation ne s'applique pas sans doute à l'œuvre de César Franck ; il a mis à côté de sa méthode son génie et, si tous ses imitateurs ont retrouvé sans trop de peine la première, ils courent souvent, hélas, après le second. Elle ne s'applique pas davantage à la *Symphonie* de M. Lazzari qui n'est ni monotone, ni ennuyeuse. Il s'en faudrait peut-être de peu qu'elle fût très bonne. Le développement, pour le développement sans fin ni but que les écrivains de cette école ont appris, c'est bien le mot, dans le commerce de certains maîtres, fatigue l'auditeur, ce qui n'est peut-être rien car nous savons bien que l'œuvre d'art est supérieure ou

extérieure même aux contingences. Mais il arrive aussi que l'œuvre d'art en est comme défigurée. Ce n'est pas sans risque que l'on étire dans tous les sens une idée musicale ou même une idée tout simplement. Quand on l'a présentée en long, en large, en carré et en long, on a prouvé qu'on est savant et adroit, mais on a perdu le sens de la ligne. C'est comme si on offrait à notre vue la victoire de Samothrace variée et développée dans une longue suite de miroirs déformants. Ce serait toujours la victoire de Samothrace, mais elle n'y gagnerait rien ; nous non plus.

Cette nolixité, ce besoin d'appuyer, d'insister et de redire, comme si nous n'avions jamais compris, empoisonne un peu la *Symphonie* que M. Sylvio Lazzari nous a donnée aujourd'hui. Plus courte d'un tiers, non seulement elle n'eût rien perdu, mais elle eût gagné une signification qu'on s'épuise à chercher dans tant de choses. C'est dommage. Il y a là une belle œuvre qu'on aimerait à voir resserrée et pour ainsi dire comprimée. C'est encore une opération de la méthode cyclique; mais comprimer doit être un jeu plus difficile qu'étendre, puisqu'on s'en sert si peu. C'est pourtant dans ce sens que les efforts de l'artiste se tournaient autrefois, quand on se glorifiait de faire court et qu'un bon sonnet valait un long poème. Il semble que c'en soit fini de cette conception de l'œuvre d'art et qu'on ne cherche plus nulle part cette forme simple, nette, sans bavure et sans sécheresse que caractérise aussi bien et tout ensemble la Symphonie classique, un sonnet de Heredia ou une colonne antique. Wagner et Victor Hugo ont passé par là, pour ne citer que les plus grands ; ils ont déchaîné la folie verbale, ils ont entraîné vers des architectures démesurées, plus semblables aux palais indiens qu'aux temples grecs, la foule des disciples sensibles à toutes les grandeurs et le goût de la mesure s'est perdu. M. Sylvio Lazzari a assez de talent, il est assez jeune pour se reprendre et, s'il voulait faire crédit à notre sensibilité et à notre intelligence, s'il voulait nous dire ses idées musicales dans sa langue, qui est harmonieuse et sonore, une seule fois et sans y insister, nous nous entendrions bien mieux et nous serions plus à l'aise pour en louer la belle forme et l'équilibre.

Haendel, le mot a été dit devant moi, n'a pas choisi trois ni six notes pour écrire le *Concerto grosso* en *fa* majeur;

il a pris les notes qu'il a fallu, toutes celles-là et pas une autre.

Le goût dont on s'est pris pour ces œuvres si fortes et si pleines dans leur raccourci est assez singulier dans ce temps conquis aux longues périodes. Ce sera peut-être la petite lueur qui nous ramènera dans le chemin de l'ordre et de la mesure. Le parti que Haendel a tiré de l'orchestre d'archet est merveilleux ; il en joue comme du grand orgue, à coup de pédales puissantes. Le *Concerto* d'aujourd'hui est un des meilleurs que nous ayons entendus et M. Gay nous en a donné une jolie interprétation.

Le *Concerto* en *mi* bémol de Liszt n'est pas d'un très grand intérêt musical. C'est un exercice de virtuosité et l'exécutant n'y a point été au-dessous de sa tâche. Mais ce n'est pas là-dessus seulement qu'il faut juger un artiste. Les pièces de Chopin qui sont venues plus tard n'ont pas suffi, non plus, à asseoir mon jugement, si bien que je ne saurais dire si M. Borchard m'a beaucoup plu. C'est un pianiste averti, à coup sûr, et le succès qu'on lui a fait en témoigne ; il est sûr de ses doigts et de ses notes, mais, pour nous émouvoir, il conviendrait maintenant qu'il mît lui-même quelque émotion dans son jeu et quelque réflexion dans ses effets.

L'*Espana*, de Chabrier, venait en fin de ce concert où la musique avait à lutter contre tant d'attraits extérieurs. La gelée, si pénible chez nous, si douce aux patins dehors, un ministre dans la ville, tout cela nous a fait une médiocre assistance, un concert gris et brumeux.

Septième Concert Populaire (1er février 1914).

Avec le concours de M. Charles Mayeux, altiste des Concerts Colonne, M. Moncelet, flûtiste et M. Durand, harpiste, de la Société des Concerts Populaires.

Deuxième Symphonie en *ré* majeur (Haydn). — *Prélude de Brocéliande* (Ladmirault). — *Romance* et *Appassionato* (Busser). — *Sadko* (Kimsky-Korsakoff). — *Concerto* pour flûte, harpe et orchestre (Mozart). — *Carnaval*, ouverture (Dvorak).

Les maîtres de nos programmes ont inscrit à celui d'aujourd'hui Haydn et Mozart. Il est déjà trop tard pour les en remercier ; le public s'est chargé de le faire avec une sincé-

rité vigoureuse dont je voudrais seulement faire revivre ici un écho.

Il se peut que, pour quelques-uns, une *Symphonie* de Haydn, avec son orchestre menu, avec ses sentiments simples, avec son expression naïve et claire, ne soit plus intéressante que par son archaïsme même. C'est d'un art si différent de celui d'aujourd'hui que ceux qui ont porté tout leur effort, toute leur étude, toute leur réflexion sur les productions actuelles peuvent n'en plus goûter la saveur délicate et la mousse légère. Le public, entraîné plus habituellement vers un art plus sonore, plus ample et plus gros, exercé aussi par certains à la préciosité savante des décadences, aurait pu perdre le sens de cette musique où s'épanouissent un esprit lumineux, une sensibilité naïve, une joie fraîche, un bonheur de vivre et de chanter dont nous ont déshabitués les désespérances nuageuses et les angoisses philosophiques que la littérature a léguées à la musique. Mais il en est d'Haydn comme de certains primitifs dont la naïveté contient déjà toutes les ressources de leur art, si bien qu'on se demande si leur pauvreté d'expression n'est pas une suprême habileté et que les plus avertis se laissent prendre au charme.

Le vieux maître nous a tous réjouis et ceux-là même qui ne sont pas sans dédain pour une telle chanson pouvaient prendre plaisir à mesurer le chemin parcouru depuis la *Symphonie* de Londres. C'est un retour profitable à notre équilibre, profitable aussi à ceux qui viennent se mettre à l'école de nos concerts et qu'une culture trop intensive risquerait d'égarer et de corrompre.

Et nous l'avons si bien compris, bon gré, mal gré, que le *Concerto* de Mozart a été l'occasion d'une sorte de manifestation. Ce n'est pas à coup sûr, et l'on n'a pas manqué de le dire, que ce *Concerto* soit une des meilleures pages sorties de la plume facile de Mozart; mais cette grâce aimable et souriante apportait au milieu de nous une clarté, une sécurité dont tous les arts et la musique elle-même s'accommodent assez bien. Il faut dire aussi tout de suite que l'acclamation unanime et persistante qui a salué le *Concerto* de Mozart n'allait pas à Mozart tout seul, qui n'en a pas besoin. Elle allait tout droit aussi à ses interprètes.

M. Moncelet et M. Durand sont angevins l'un et l'autre

par naissance ou par adoption. Nous leur devons beaucoup de nos joies musicales et nous avons tous compris qu'en nous donnant cette œuvre légère, spirituelle et d'une sonorité si lointaine, on avait voulu nous fournir une occasion de remercier M. Moncelet et M. Durand. Nous n'y avons pas manqué. Nous avons voulu leur dire combien nous aimons leur art charmant, leur rare talent et la discrétion même que leur commande leur place à l'orchestre. Ils ont compris, sans doute, que nos applaudissements témoignaient en même temps de notre admiration et de notre sympathie et qu'en faisant fête à deux de nos meilleurs musiciens nous entendions honorer la grande famille de notre orchestre et les ressources inépuisables qu'on y peut trouver.

Et c'est ainsi qu'on s'explique mal, autrement que par quelque nécessité contingente, la venue devant nous d'un altiste de chez Colonne dont la médiocrité a été desservie comme à plaisir par un choix de morceaux déplorable. Ce pauvre instrument si modeste et si précieux, mais si peu fait pour la virtuosité, il n'a guère gagné à l'audition de dimanche; il n'était pas besoin pour cela de le faire sortir de l'orchestre et de le traîner devant la rampe.

L'art de M. Ladmirault n'a qu'un lointain cousinage avec l'art d'Haydn et de Mozart, mais ce contraste même n'a pas nui au *Prélude de Brocéliande*. Je parlais tout à l'heure du chemin parcouru ; on nous donne là matière à le mesurer et ce serait une étude attrayante que de chercher par quels fils menus se tiennent encore des manières de faire si différentes. L'œuvre de M. Ladmirault a été bien accueillie. Elle procède de formules déjà révélées, mais elle chante en dépit d'elle-même. Les mille bruits de la forêt qui y sont enclos sont discrets et laissent transparaître des idées mélodiques agréables. De la confusion voulue qui livre l'orchestre à une sorte de désordre anarchique des chants s'élèvent, qui témoignent que nous n'assistons pas seulement à un prélude d'accord et que « c'est commencé », vraiment. Et puis, M. Ladmirault a limité sa verve et dans cette mesure il est agréable, il est utile sans doute que le travail consciencieux des « jeunes » nous soit soumis.

Puis, le pittoresque *Sadko* est venu charmer les impressionnistes, les amateurs de la couleur qui cherchent dans la musique des précisions expressives et qui les trouvent. Et

cet aimable concert, où tous les goûts sont flattés, a pris fin sur un *Carnaval* un peu gros de Dvorak. Ce musicien n'est guère connu chez nous ; sa musique de chambre nous a apporté une note fantaisiste, ardente et langoureuse tour à tour, et il ne serait pas sans intérêt de le juger dans une œuvre symphonique complète. C'est un vœu sans impatience et dont la réalisation peut attendre.

Je n'ai pas assez dit aujourd'hui le mérite de l'orchestre et de M. Gay, le charme délicat et fin qu'ils ont apporté à la *Symphonie* et l'adresse qu'ils ont mise à ne pas perdre les sentiers de la forêt de *Brocéliande*.

Huitième Concert Populaire (15 février 1914).

Avec le concours de Mlle Louise Mazzoli, cantatrice des Concerts Colonne.

Symphonie pastorale (Beethoven). — *Air de Suzanne des Noces de Figaro* (Mozart). — Récit et air du *Songe d'Iphigénie en Tauride* (Glück). — Tableau symphonique d'après le roman de la *Momie* (Fanelli). — *Automne* (Fauré). — *Danza Fanciulla* (Durante). — *La Ville, le Ruisseau* (Schubert). — Ouverture d'*Euryanthe* (Weber).

Pour qu'un Concert soit réussi il ne suffit pas que le programme soit harmonieux, délicat ou superbe ; il ne suffit pas que telle musique exquise soit exécutée d'une façon parfaite ; il faut aussi, il faut surtout qu'un public ardent et convaincu s'imprègne des œuvres offertes et jouisse dans son âme de la beauté sonore. Et si, par surcroît, cette joie intime et secrète que chacun goûte à son gré dans la discrétion du « Jardin clos » s'épend au dehors et se manifeste dans une communion des enthousiasmes, l'émotion d'art est complète. Elle se multiplie, elle s'accroît comme tous les sentiments qui passent par la foule ; elle remue jusqu'au fond les cœurs prudents et réservés.

Cette fête nous est rarement donnée. Nous n'aimons pas à traduire ainsi nos pensées et, pour que nous en venions là, il faut vraiment qu'un choc ait ébranlé violemment notre pudeur artistique. Le chemin de nos âmes, qu'il est impossible de suivre à coup sûr, parce que nous en brouillons nous-mêmes les voies, le Concert d'aujourd'hui l'a trouvé et d'un élan

spontané il nous a portés dans l'heureuse atmosphère des enthousiasmes.

Tout aujourd'hui nous semblait parfait.

M. Gay a su laisser à la *Pastorale* son accent bucolique et champêtre, sa tendre simplicité, sa joie détendue et son émerveillement devant la beauté des choses. Il nous l'a donnée « mezza voce » presque d'un bout à l'autre, pour en faire l'expression de sentiments discrets qui sont comme les reflets de la nature sur nos âmes. Il est impossible de mieux comprendre et de mieux rendre l'aimable sérénité qui habitait alors l'âme de Beethoven. La musique est autant faite de silence que de bruit ; il faut qu'elle respire librement pour vivre et c'est vraiment une œuvre vivante que M. Gay nous a donnée. Nous avons entendu battre le cœur de la *Pastorale* immortelle.

M. Gay nous a montré là un art très fin, une émotion pleine de poésie devant un chef-d'œuvre dont la beauté ne surprend plus personne ; il s'est fait comprendre à merveille de ses musiciens et du public et il a recueilli, le premier, les heureux effets de cette chaleur de sentiments qu'il a, le premier aujourd'hui, éveillés dans son auditoire d'ordinaire plus placide.

Sur des esprits ainsi préparés l'emprise de Mlle Mazzoli était sûre. On dira sur le talent de Mlle Mazzoli une foule de jolies choses ; on vantera la voix ronde et souple, la science du chant, l'art de dire, de mettre les virgules et les points, d'éclairer le récit et de caresser la phrase. Un mot signifie pour nous tout cela et d'autres choses encore, c'est le charme un charme exquis fait d'intelligence musicale, d'esprit et de simplicité. Que tout cela soit très étudié, peut-être ; mais qu'importe, si l'étude n'y apparaît pas et si la beauté de la voix, l'expression juste de la sensibilité nous paraissent la manifestation spontanée d'une nature heureuse.

De Mozart à Glück et de Durante à Schubert en passant par l'*Automne* un peu pommadeux de Fauré, Mlle Mazzoli nous a promenés à travers toute la gamme des émotions musicales et c'est d'un talent singulièrement varié et étendu que de nous montrer tour à tour la dramatique *Iphigénie* dans ses voiles et la rieuse Fanciulla dans ses jeux.

Le succès a été très grand ; le public ne se serait jamais lassé d'entendre cette gracieuse artiste et, bien qu'il fasse

celui qui ne veut pas l'entendre, nous savons aussi tout ce que nous devons à l'art discret de M. Max d'Ollone dans ses accompagnements.

Mais c'est à M. Fanelli qu'allait la curiosité du jour. On nous a conté cette découverte quasi miraculeuse de Pierné et l'histoire de cette fleur musicale éclose mystérieusement, il y a plus de trente ans sans que personne l'eût cueillie. On nous a dit l'étonnement des savants de l'orchestre à trouver déjà révélés et mis en œuvre les moyens d'art qu'une longue patience leur faisait poursuivre encore quand, à côté d'eux, un ouvrier inconnu en avait déjà la maîtrise.

C'est une légende intéressante et la personnalité de M. Fanelli nous était dès l'abord sympathique; mais qu'était sa musique ? Nous étions curieux de l'entendre.

Eh bien, je n'éprouve à le dire aucun embarras, la musique de M. Fanelli est étonnante.

L'inspiration, d'abord. Qu'un esprit de culture primitive soit aller chercher ses thèmes dans la *Momie*, de Théophile Gautier, il y a là quelque chose de très surprenant. L'art de Théophile Gautier n'est point populaire et la *Momie*, avec ses reconstitutions chimériques d'une civilisation disparue, ne paraît pas faite pour tenter les simples.

M. Fanelli est entré là-dedans comme chez lui. Sur la prose scintillante de Gautier il a fait une musique égyptienne et pharaonnique, une musique hallucinante, qui doit être « vraie » et dont l'intuition lui est venue par des chemins obscurs de l'âme que nous ne savons pas.

Il est barbare avec un naturel étourdissant. Tout est barbare dans son poème ; tout cela est vraiment hors de nous ; mais nous sentons, à des signes certains et inexprimables, que c'est une forme d'art qui côtoie la réalité.

Déjà, devant le palais de Tahoser, nous sommes entrés dans un monde musical inconnu. Sur un orchestre uni, monotone et berceur et comme accablé de lumière, les flûtes jettent des cris perçants qui ne suffisent pas à troubler la torpeur générale, et voilà que sur un singulier duo de harpe et de tambourin une mélopée se pose, va, vient, tourne sur elle-même, s'efface et disparaît. Le tambourin tape encore un peu son rythme boîteux et tombe à son tour dans le silence.

Mais cette évocation curieuse n'est rien auprès de la « rentrée triomphale du Pharaon ». Voilà quelque chose de mons-

trueux et de beau qui aurait ravi notre Flaubert. C'est d'une splendide barbarie. A travers le bruit de la foule grouillante, des trompettes éclatent à longs intervalles, sur un rythme impérieux, avec des modulations sauvages. Et pourtant, cette barbarie est ordonnée ; elle est puissante et raisonnée ; c'est la barbarie de Thèbes ou de Carthage, ce n'est pas la Nouba d'un roi nègre et je ne saurais dire comment et pourquoi ce cri de cuivre éperdu m'impressionne comme quelque chose de redoutable et d'oublié.

La salle entière en a frémi et, dressée debout, elle a violemment acclamé l'œuvre et l'auteur, que tant de sympathie et d'admiration semblait étonner comme un hommage inespéré.

Qui nous dira par quel sortilège M. Fanelli a retrouvé dans son âme l'écho vrai des choses que les siècles ont englouties ?

J'abandonne aux savants l'analyse de cette musique effarante et le soin d'en étudier la technique ; je demeure, avec la foule émerveillé qu'un esprit simple et sans culture, replié sur lui-même, soit parvenu, il y a trente ans, sous le règne de Gounod, au point où tendent encore aujourd'hui les recherches des précieux. Et, si l'absence et l'excès de culture mènent au même point, dans quel cercle infranchissable nous agitons-nous, sans profit ? Nous ne révélerons jamais plus d'art qu'il n'en été imparti à l'homme au commencement des choses et nos découvertes ne sont que des restitutions.

L'*Ouverture d'Euryanthe* a passé là-dessus un peu inaperçue. Nous ne pouvions plus cesser d'entendre les trompettes terribles et admiratrices du Pharaon, fils du Soleil.

G. D.

***

Le 10 janvier, s'ouvrait sur le Champ-de-Mars, dans les bâtiments, de la Kermesse, la 11e Foire des Vins d'Anjou.

Malgré les pertes causées aux vignobles par la Cochilis, le nombre des exposants était respectable et on put y déguster des vins de qualités remarquables, quelques-uns supérieurs à ceux tant vantés de 1911.

A la séance d'inauguration prirent successivement la parole : M. Massignon, qui parla des ennemis de la vigne, des manœuvres de la C. G. V. et du rôle de l'Union des viticul-

teurs; M. de Livonnière qui excusa, M. Bordeaux-Montrieux, président de la Société industrielle et agricole, et adressa ses remerciements à M. le Préfet d'avoir honoré de sa présence l'ouverture de la foire, à M. le Maire d'Angers qui, avec ses adjoints et le Conseil municipal a toujours témoigné une grande sympathie à l'Union des Viticulteurs, à MM. les Sénateurs et Députés du département qui ne cessent de défendre au Parlement les droits des viticulteurs, etc.; M. Olivier de Rougé, qui recommanda l'union des viticulteurs et des agriculteurs; M. le Préfet, qui assura les viticulteurs de l'intérêt qu'il portait à leur profession.

Le soir, le banquet traditionnel réunissait dans les salons Courcier, rue Proust, soixante-dix convives environ, sous la présidence de M. Massignon, qui avait à sa droite M. le docteur Barot, maire d'Angers, et à sa gauche, M. E. Cointreau, président du Syndicat des vins et spiritueux.

On notait, en outre, MM. Bordeaux-Montrieux président de la Société industrielle et agricole, de Rougé, président de l'Union des Syndicats agricoles; de Grandmaison, député de Saumur; le marquis de Dampierre, président de l'Union des Aviticulteurs; Bacon, professeur d'agriculture à Saumur; de Livonnière, vice-président de la Société industrielle et agricole; Cochard, président du Syndicat d'initiative; Serrente, président du Syndicat de Doué-la-Fontaine; Léon Bourcier, vice-président; Docteur Sigaud, secrétaire général; Gilles-Desperrière, secrétaire; Ed. Lafarge, trésorier de l'Union des viticulteurs; G. Fourrier, secrétaire général de la Société industrielle; Chesneau, bâtonnier de l'Ordre des avocats; baron de Laage, Fourmond fils, Thomas, Brunet, Docteur Maisonneuve, Carré, Leboucher, Richardin, Gilles-Desperrière fils, Léon Moreau, directeur du laboratoire d'œnologie, Baumont, maire des Rosiers; Richard, secrétaire de l'Union des aviculteurs; Borry, directeur des contributions indirectes; Vinet, Pingué, Justeau, Brugeon, etc.

Menu excellent et arrosé, comme bien on pense, des crûs les plus réputés puisque sortant des caves de l'Union des viticulteurs.

M. Bordeaux-Montrieux, président de la Société industrielle et agricole, prononça une spirituelle allocution sur l'histoire du vin à travers les âges et particulièrement du vin d'Anjou.

M. le marquis de Dampierre prononça un poème de circonstance qui fut très goûté

M. de Livonnière fut très applaudi ensuite dans le discours pétillant d'esprit qu'il prononça.

M. Brunet, rédacteur en chef de la *Revue Viticole*, félicita les organisateurs du succès qui a répondu à leurs efforts. Il parla de la question du « verre d'Anjou », qui n'est pas encore résolue.

C'est maintenant le tour de M. Gilles-Deperrière qui lui aussi entretient les assistants de cette question si intéressante.

M. le docteur Maisonneuve fit l'éloge du vin d'Anjou.

M. Ed. Cointreau, au nom du Syndicat des Vins et spiritueux, remercia l'Union des Viticulteurs Angevins, et lui aussi salua le vin de nos coteaux.

M. de Grandmaison parla de la propagande nécessaire à faire pour développer le commerce du vin d'Anjou.

M. le docteur Barot maire d'Angers, affirma que la municipalité angevine était tout acquise à l'œuvre des viticulteurs angevins. Il parla de la création éventuelle d'un musée du vin d'Anjou à l'Hôtel des Pénitentes restauré et remercia au nom de la Ville d'Angers l'Union des viticulteurs.

M. Massignon, président de l'Union des Viticulteurs, remercia tous ses collaborateurs de leur dévouement et les orateurs qui venaient de se faire entendre.

M. le baron de Laage remercia M. le docteur Sigaud, secrétaire général.

M. A. Dufau, du Journal *l'Ouest*, remercia an nom de la Presse.

M. de Rougé, président de l'Union des Syndicats, termina la série des allocutions en célébrant le vin d'Anjou « le héraut de toutes les femmes ».

Le banquet se termina au milieu de l'entrain général.

***

Le 17 janvier, au marché couvert à Saumur, eut lieu l'inauguration de la 14e foire aux vins.

M. le docteur Peton, maire de Saumur, prit le premier la parole et remercia les personnes présentes qui, malgré la rigueur de la température, avaient répondu à son appel. Puis, après avoir déploré les malheurs qui accablent les vignerons, il leur conseilla de s'affilier aux syndicats existants, leur

vanta l'emploi des machines, d'instruments perfectionnés existants pour parer à la rareté de la main-d'œuvre et exprima le vœu et l'espoir que, dans la refonte de notre système d'impôts, on songe à dégrever l'agriculture et l'aviculture.

M. de Grandmaison prit ensuite la parole. Il espère, dit-il, que dans la réforme fiscale qui viendra prochainement en discussion devant les Chambres des dégrèvements seront prévus pour l'agriculture. Il conseille aux cultivateurs et aux viticulteurs de se grouper en syndicat afin de mieux défendre leurs intérêts et de faire entendre leurs justes doléances près des pouvoirs publics.

Il cite comme exemple les représentants de commerce de vin qui viennent d'adresser, par l'intermédiaire de leur syndicat, à tous les membres de la Chambre des députés et du Sénat une protestation parce que la ville de Lyon, qui organise cette année une exposition, voulait éliminer de cette exposition tous les produits alcoolisés.

Le député de Saumur termine son discours en donnant quelques renseignements sur la perte et la détérioration des vins qui sont confiés pour le transport aux compagnies de chemins de fer, celles-ci étant responsables.

M. Bacon, professeur d'agriculture, au cours d'une conférence très intéressante, donne de nombreux conseils aux viticulteurs pour le soin à apporter aux vignes.

Après quelques mots de M. Gilles-Desperrière, la foule se rend près des tables où les exposants ont apporté de nombreux échantillons.

***

Le 9 janvier, sur le Champ-de-Mars, dans les bâtiments de la Kermesse, avait lieu l'inauguration de l'Exposition d'Aviculture.

Tout avait été parfaitement organisé par les soins des membres dévoués du bureau, M. le marquis de Dampierre ; Mme Raoul du Grandlaunay, vice-présidente ; MM. G. Baugas, vice-président ; Verdon-Richard, secrétaire-général ; E. Daignère, trésorier.

Cette exposition était un régal pour les yeux et on ne savait quoi le plus admirer, ou de l'ordre, de la méthode qui avaient présidé à l'installation au milieu d'un jardin déli-

cieux des cages contenant un nombre incalculable de poules, pintades, dindons, oies, pigeons, faisans, lapins, chèvres, etc., ou de la beauté des produits exposés.

Tandis que sautaient les bouchons des bouteilles encapuchonnées d'or, M. le marquis de Dampierre remercia M. le Président de la République qui avait offert à la Société un magnifique vase de Sèvres, M. le préfet de Maine-et-Loire, M. le maire de la ville d'Angers, où les organisateurs avaient reçu une si chaleureuse hospitalité. Il associa dans son toast les humbles dont le labeur fécond contribue à la prospérité de la France.

Ces paroles furent très applaudies, puis M. Dautresme, préfet de Maine-et-Loire, déclara qu'il avait été très touché de la péroraison de l'orateur et s'associa à ses paroles.

M. le docteur Barot, maire d'Angers, fit très justement remarquer que M. le marquis de Dampierre avait fait un oubli et cet oubli il le répara en le félicitant de son dévouement. Il parla d'un Congrès avicole internationnal qui se tiendra à Angers et se félicita de la collaboration de tous pour une œuvre aussi intéressante que celle de la Société d'Aviculture.

On applaudit encore, puis les assistants dégustèrent l'excellent champagne qui pétillait dans les coupes.

Au banquet, qui réunissait à l'Hôtel d'Anjou les organisateurs de cette intéressante exposition, ainsi que les membres du jury, M. le marquis de Dampierre prononça un toast en vers, infiniment spirituel, qui recueillit les bravos unanimes des assistants et valut à son auteur une véritable ovation.

M. Morain adressa, au nom de la Société, des vœux de prompt rétablissement à Mme du Grandlaunay et se félicita de voir les dames entrer dans un mouvement qui tend à donner aux cultivateurs une source de revenus. M. Bordeaux-Montrieux en excellents termes, au nom de la Société industrielle et agricole de Maine-et-Loire, remercia la Société des Aviculteurs angevins et M. Léon Gardot directeur de l'*Écho d'Anjou*, remercia, au nom de la Presse, M. le marquis de Dampierre des mots aimables qu'il eut pour elle.

*
* *

Le 23 février a eu lieu, dans la salle des fêtes du *Petit Journal*, le banquet de l'Union des Sommeliers de Paris, sous

la présidence du Ministre des Travaux Publics, assisté de MM. Carme, président, et Paillard, président d'honneur de l'Union.

Cinq cents convives avaient répondu à l'appel du Comité, et le spectacle de la salle était vraiment des plus curieux. Tous les sommeliers de Paris se trouvaient réunis autour des tables coquettement garnies. Il y avait aussi, outre les membres du Parlement, du Conseil municipal et des grandes Administrations, les représentants des grands Syndicats viticoles de France, les notabilités de la Viticulture française et les personnalités qui par leur situation contribuent à la diffusion de nos grands vins.

Nous sommes heureux de constater que dans cette manifestation l'Anjou occupa une place brillante et fut, pour ainsi dire, au premier rang des bénéficiaires de la soirée, non seulement parce que bon nombre de compatriotes et des plus qualifiés représentaient notre pays à ce banquet, mais encore parce que les vins d'Anjou qui furent offerts aux convives obtinrent un grand succès.

La dégustation de chacun de ces vins fut pour beaucoup de convives étrangers à l'Anjou « une véritable révélation », pour employer l'expression du président de l'Union, M. Carme et nous avons entendu plusieurs sommeliers déclarer que ces vins pouvaient lutter avantageusement avec les meilleurs crûs classés.

A l'heure des toasts, ce furent deux Angevins qui prirent la parole : MM. Ferdinand Bougère, au nom du Parlement, et Fillion, au nom du Conseil municipal de Paris. Ils prononcèrent, l'un et l'autre, une allocution charmante, où sans oublier le mandat qu'ils avaient reçu de leurs collègues, ils n'eurent garde d'oublier l'Anjou et célébrèrent en des termes excellents, qui provoquèrent des applaudissements enthousiastes de l'auditoire, les vertus exceptionnelles de nos vins. M. F. Bougère évoqua très heureusement le souvenir de la magnifique excursion faite l'été dernier par les sommeliers de Paris dans le vignoble angevin. Quant à M. Fillion, il cita, tout en exprimant le regret de ne pouvoir les chanter, les vers de notre bon poète P. Pionis sur le *Vin d'Anjou*, si bien mis en musique par le compositeur David-Bernard.

***

Le *Journal Officiel* vient de publier les résultats approximatifs de la récolte des fruits de table, en 1913.

Voici les renseignements qui concernent le Maine-et-Loire :

Pommes à couteau, 150.000 quintaux ; poires à couteau, 20.000; châtaignes, 2.100; noix, 5.000 ; pêches, 250; abricots, 25 ; cerises, 350 ; prunes, 400 ; fraises, 2.000; cassis, 1.200 ; groseilles, 1.500.

***

Le 18 janvier la ville d'Angers a reçu la visite de M. Malvy, ministre du Commerce.

Après une visite à l'Hôtel de la Mutualité, il se rendit au Cottage angevin, où, après avoir entendu un très long et très documenté discours de M. Philippe, ingénieur des Ponts-et-Chaussées, président, il signa le livre d'or et procéda à la pose de la première pierre.

Puis eut lieu dans le local de la kermesse, sur le Champ-de-Mars, une réception des Sociétés de secours mutuels. La journée se termina par un banquet dans la salle des Arts, où prirent successivement la parole M. Cointreau, président de la section angevine du Comité républicain du Commerce et de l'Industrie, M. le sénateur Mascuraud, président dudit Comité, M. Barot, maire d'Angers et enfin le ministre.

Puis ce dernier, accompagné des autorités, se rendit au théâtre où une représentation était donnée en son honneur.

Le lendemain matin, M. Malvy se rendit à l'Hôtel des Postes et à l'École des Arts et Métiers qu'il visita en détail.

***

Nous lisons dans l'*Aéro*, l'*Auto*, l'*Éclair*, le *Journal*, la *Libre Parole* et d'autres journaux de Paris du 8 et du 9 mars dernier cette note sur la souscription nationale sur l'aviation :

L'Avion *René Montrieux*, acquis grâce à la générosité de M. G. Bordeaux-Montrieux, capitaine de l'armée territoriale, est un appareil Farman n° 96. Il a été mis en service le 19 décembre 1913 et est piloté par le lieutenant Bordes.

Nous sommes heureux d'apprendre ainsi qu'en mémoire de son aïeul, M. René Montrieux, ancien maire d'Angers, ancien député à l'Assemblée Nationale, son petit-fils, M. Georges Bordeaux-Montrieux, a donné son nom à l'avion militaire qu'il vient d'offrir à l'armée. Cet appareil est au

poste d'honneur, à Épinal, centre d'aviation du nouveau 21e corps d'armée.

***

M. Pierre Gasnier vient de faire don au Musée Saint-Jean de l'aéroplane construit par son regretté frère, M. René Gasnier et par lui expérimenté dans les prairies de Chalonnes-sur-Loire.

La cérémonie de remise de l'appareil fut tout intime et émouvante dans sa simplicité.

L'appareil avait été placé à l'entrée de la salle : MM. Barot, maire d'Angers ; Michel, conservateur du musée ; Pierre Gasnier, frère de l'aviateur décédé ; Saché, archiviste départemental ; le chanoine Urseau et des membres de l'Aéro-Club de l'Ouest, dont MM. Bessonneau et de Farcy, étaient présents ainsi que quelques amis.

M. Pierre Gasnier prit le premier la parole. En quelques mots émus il remercia les autorités municipales d'avoir accepté le don qu'il faisait au musée ; M. le conservateur d'avoir avec tant de discernement placé le biplan et il dit sa douleur d'avoir perdu son frère qui lui était si cher.

M. Michel, conservateur du Musée, prononça une allocution dans laquelle il rendit hommage aux travaux et aux résultats obtenus par M. René Gasnier et, au nom de la Commission du Musée, remercia Mme Gasnier et M. Pierre Gasnier du don précieux qu'ils lui faisaient, les assurant des soins qui seraient donnés à la conservation de l'œuvre maîtresse de notre regretté compatriote.

Le maire d'Angers, au nom de la ville, remercia M. Pierre Gasnier. Il dit que plus tard, à l'entrée du Jardin du Mail, un monument sera élevé à la mémoire de l'aviateur angevin qui, le premier, vola sous le ciel bleu de l'Anjou. La Ville y contribuera dans toute la part qui lui sera possible et une souscription fera le reste.

Enfin, au nom de l'Aéro-Club de l'Ouest, M. de Farcy rappela le souvenir du disparu.

***

M. le Dr Léon Jagot a légué à l'École de Médecine d'Angers, son portrait, peint par Tessier ; au Musée d'Angers celui de sa femme, Mme Malthilde Laboulais, fondatrice des Colonies de Vacances, peint aussi par Tessier.

Quant à sa bibliothèque médicale, il y sera choisi par les soins du secrétaire de l'École tous les ouvrages qui ne figurent pas au catalogue de la bibliothèque.

***

Une commission extra-municipale fut chargée, à la fin de 1913, d'étudier la question de l'apprentissage. Cette commission était présidée par M. Blachère, président de la Chambre syndicale des entrepreneurs d'Angers, et M. Koszul, secrétaire général, résuma dans un rapport très documenté et d'une forme très littéraire les arguments qui militaient en faveur de la création d'une Chambre de Métiers.

La Chambre de Commerce d'Angers étudia à son tour la question, accepta de se charger de la création de cette institution et en dressa les statuts.

***

Le Conseil municipal d'Angers, dans sa séance du 7 février 1913, avait accepté provisoirement le legs fait par M. Chéramy au Musée des Beaux-Arts d'Angers, c'est-à-dire le grand fragment de Sardanapale, esquisse par M. Eugène Delacroix, le tableau des Tragiques Grecs offert par Ingres à Théophile Gautier, un buste en plâtre de Cécile Glace, par Dinet.

Il vient d'autoriser le Président de la Commission du Musée à prendre possession de ces objets et aussi d'un portrait de Daubau peint par Lenepveu.

***

M. le comte Paul Durieu, membre de l'Institut, vient de retrouver à la Bibliothèque impériale de Saint-Pétersbourg, dont S. M. Nicolas II avait voulu qu'on ouvrît toutes les « réserves » au savant français, un admirable manuscrit du roi René qui faisait partie au dix-septième siècle des collections du chancelier Séguier.

Le texte est le récit d'un tournoi donné en 1446. Les illustrations furent étroitement surveillées tant au point de vue documentaire qu'au point de vue artistique, par ce dernier et l'on a par ce manuscrit et son imagerie les détails les plus précis sur la fête magnifique qu'était un tournoi vers le milieu du quinzième siècle.

M. le comte Alexandre de Laborde, qui accompagnait à

Saint-Pétersbourg le comte Durieu, a pu, avec la bienveillante autorisation de l'empereur de Russie, rapporter une photographie du tournoi.

D'après l'esquisse du comte Durieu à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, le roi René fut passionné pour la peinture.

Les imitateurs de Giotto travaillaient encore au jour de sa naissance et, quand il mourut. Michel-Ange était né. » Pourtant, si l'on cherche à connaître le rôle du roi René dans le mouvement artistique de son temps, on se heurte à mille difficultés.

Le comte Durieu ajoute qu'à son avis le prince n'est l'auteur ni de tous les ornements qui entourent ses écrits, ni des miniatures qui les *illustrent*. Pour les grands tableaux à l'huile qu'on a cru longtemps être de sa main, M. l'abbé Ricard a prouvé que nous devions les tenir pour des ouvrages d'Enguerrand de Charenton et de deux autres artistes de sa cour. Il ne faudrait donc lui attribuer ni le *Buisson ardent*, que conserve la cathédrale d'Aix, ni l'*Eglise militante et triomphante* de l'hôpital de Villeneuve-lez-Avignon, ni la *Prédication de la Madeleine* que l'on peut voir au Musée merveilleux de Cluny.

L'inventaire des anciennes archives des Célestins d'Avignon vient même de nous livrer le nom du peintre préféré de René ; c'est celui de Barthélemy Le Clerc qui, pour oublié qu'il soit de nos jours, fut si fameux qu'un demi-siècle après sa mort un écrivain n'hésitait pas à le placer aux côtés de Fouquet, de Maniegna, d'Albert Durer et de Michel-Ange. Une lettre adressée au bon roi René par la veuve de l'artiste parle de « *portraistures de feu Barthélemy* ». Il s'agissait là de cartons et de dessins originaux, et M. Durieu établit la distinction qu'il convient de faire entre *l'enlumineur*, simple praticien qui ne fait qu'exécuter le projet, et le peintre, véritable artiste, l'*historien*, qui le lui a préparé. Barthélemy accompagnait le roi dans tous ses voyages qu'il fit en Anjou et en Provence. Le prince le prisait si fort qu'il le fit toujours installer dans la pièce la plus voisine de sa propre chambre à coucher.

Pour l'écrivain, sans qu'on puisse lui reconnaître du génie, il faut le placer parmi des bons auteurs de son temps. M. le comte Durieu estime, au surplus qu'il n'est pas possible de le comparer comme poète à Charles d'Orléans, qui correspondit en vers avec lui. Par le ton vif et l'originalité de ses écrits, le prisonnier d'Azincourt l'emporte infiniment sur le tranquille René.

On peut compter parmi les œuvres authentiques de ce dernier : l'*Abusé en court*, allégorie satirique dénonçant les violences de Louis XI qui venait de lui ravir l'Anjou ; le *Traicté de mortifiement*, ouvrage de dévotion en prose, et le poème pastoral de *Regnaud et Jehanneton*, où il décrit la riante bastide des bords de la Durance, où il se retirait souvent avec sa pastourelle, Jeanne de Laval. « Là, cheminant seuls, à pied et sans garde, au milieu des prairies, a écrit l'auteur moderne de ses œuvres, M de Qua-

trebarbes, les illustres époux se mêlaient aux habitants des campagnes voisines, présidaient à leurs jeux, quelquefois même, abandonnant le sceptre pour la houlette, et rendaient, à la façon de leur saint aïeul, la justice sous le chêne. » Il faut ajouter à ce dernier poème un ouvrage remarquable : *Le Traicté de la forme et devis d'ung tournoi.* René avait une passion fort vive pour ces fêtes chevaleresques ; l'histoire nous a gardé le souvenir de celle où il figura sous les murs de Tarascon, ainsi que celle donnée en 1448 dans sa bonne ville de Saumur.

M. le comte Durieu a fait passer sous les yeux de ses confrères de l'Académie la reproduction de l'*Emprise de la joyeuse garde*, miniature tirée du *Théâtre d'honneur et de la chevalerie* (Bibliothèque de Saint-Pétersbourg), qui représente un épisode de ce dernier tournoi.

***

M. René Bazin avait fait hommage au Souverain Pontife de son dernier discours prononcé à l'Académie Française sur les prix de vertu. Le cardinal Merry del Val a adressé, à cette occasion, à M. René Bazin, la lettre suivante :

Monsieur, le Saint-Père, le pape Pie X, paternellement touché de l'hommage de votre discours sur les prix de vertu décernés par l'Académie française en 1913, me charge de vous exprimer ses remerciements et ses félicitations. Le Souverain Pontife applaudit à la noble et chrétienne pensée que vous avez eue de faire remonter à sa source l'amour des hommes les uns pour les autres et de placer à cette hauteur la cause dernière des saintes énergies qui font les âmes rédemptrices. Comme vous le dites en votre beau langage, ces âmes ont subi l'influence du baptême de la France et elles ont laissé transparaître l'image nette ou effacée du Maître qui apporta à la terre la charité et auquel vous avez rendu hommage devant cette assemblée d'élite.

Le Saint-Père est heureux de vous féliciter d'illuminer et de fortifier votre beau talent par l'esprit chrétien, caractère fondamental de votre grand siècle littéraire, marque glorieuse des lettres françaises à leur apogée, puisque l'humanité, vue dans Jésus-Christ et par Jésus-Christ, est l'un des traits profonds de la littérature immortalisée par Bossuet, Fénelon, Corneille et Racine.

Une fois de plus, vous avez démontré que l'esprit religieux se concilie parfaitement avec le sentiment le plus vif et le plus délicat des lettres et des arts. Une fois de plus, vous avez atteint le but assigné à l'illustre Compagnie : rendre la langue française capable de la plus haute éloquence.

Avec mes remerciements pour l'exemplaire du même discours que vous avez eu la gracieuseté de me faire remettre, je vous prie d'agréer, Monsieur, l'assurance de mes sentiments tout dévoués en Notre Seigneur.

***

Au Concert Colonne, a été donné le 13 janvier, un important fragment de l'*Étrangère*, drame lyrique divisé en trois

tableaux; les vers sont de notre distingué collaborateur, le délicat poète M. Alphonse Métérié, et la musique, de notre compatriote M. Max d'Ollone.

Le succès fut grand et les critiques musicaux les plus autorisés ne tarissent pas d'éloges sur cette nouvelle œuvre du maître au talent toujours si personnel qu'est M. Max d'Ollone.

***

On a interprété, avec un véritable succès, au concert du 22 février donné par Mlle Heurteau, deux œuvres du distingué professeur et compositeur qu'est Mme Mariano Bagnoli, l'adaptation musicale *La légende du Baptême* et *La chanson lointaine*.

Le 22 février, notre distinguée compatriote accompagna, au Lyceum, à Paris, son adaptation sur *La première communion*, qui fut dite avec beaucoup de charme et de sentiment par Mme Nancy Vernet, professeur au Conservatoire et obtint un grand et mérité succès.

***

L'artiste graveur angevin Grégoire a été désigné par l'Académie des Beaux-Arts comme juré supplémentaire pour l'examen des concours de Rome (section de gravure).

***

L'Académie française vient d'élire, pour recueillir le fauteuil de M. Thureau-Dangin, M. de la Gorce, qui présida en 1913 la séance solennelle de l'Académie d'Angers, lors de la remise du prix Daillère. M. de la Gorce faisait déjà partie de l'Académie des Sciences morales et politiques.

Le siège de M. Émile Olivier a été attribué à M. Bergson, lui aussi membre de l'Académie des Sciences morales et politiques. M. Bergson fut un des brillants professeurs de philosophie du Lycée d'Angers.

***

Au concours de la « Lire chansonnière », le premier prix, consistant en un vase de Sèvres offert par le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, a été attribué à notre compatriote, Mme Roger Moreau, née Jehanne Goujon, pour une charmante poésie intitulée : *J'ai vu passer l'amour*.

***

Notre compatriote M. Louis Hoëllard, élève de l'École Nationale des Beaux-Arts, vient d'obtenir une première mention au concours Sangel, où étaient admis 12 élèves sur 54.

***

Un ancien élève de l'École de Médecine d'Angers, M. le docteur Edmond Papin, ancien interne à l'Hôtel-Dieu d'Angers, ancien interne des hôpitaux de Paris, chef de clinique des voies urinaires à la Faculté de Médecine de Paris, vient d'obtenir le prix Tremblay (7.200 francs).

Ce prix doit être décerné tous les cinq ans par l'Académie de Médecine à l'auteur du meilleur mémoire traitant des maladies des voies urinaires, telles que catarrhe de la vessie, affections de la prostate, plus particulièrement ces deux cas. Le prix a été décerné à M. Papin, pour ses travaux intitulés : Les fonctions sexuelles et la prostatectomie. — Étude sur les tumeurs bénignes uretro-prostatiques.

Rappelons que M. E. Papin, qui vient de publier dans l'Encyclopédie française d'urologie, un remarquable traité de l'anatomie, embryologie et physiologie du rein et de l'urètre chez l'homme, avait obtenu, il y a deux ans, de l'Académie des Sciences le prix Godard.

***

M. Pierre Gasnier vient d'être nommé président de l'Aéro-Club de l'Ouest. Nous félicitons l'Association et le nouvel élu.

Pilote averti, doué de rares qualités d'organisation et de volonté. M. Pierre Gasnier donnera à l'aviation un essor sérieux. Succédant à son frère, à qui les Angevins doivent la première course d'aéroplanes de ville à ville, nous pouvons espérer le voir promptement à la tête d'un groupement de premier ordre.

***

Notre distinguée compatriote Mme L. Desbordes-Jouas vient d'être élue vice-présidente de la « Société littéraire et artistique de l'Ouest. »

***

Dans la liste des récompenses accordées aux commissaires de la commission d'aviation, nous relevons le nom de M. de Farcy, qui a obtenu une médaille de vermeil pour services rendus au meeting d'hydro-avions de la marine de Deauville.

***

« Les Amis du Terroir », dont le but est de contribuer au mouvement régionaliste par le théâtre, la chanson, la danse, le costume, viennent de se constituer en société.

Parmi les noms des membres du Comité exécutif nous remarquons, pour l'Anjou, ceux de MM. Marc Leclerc et David Bernard.

***

Un Saumurois, M. Georges Mabileau — il n'a que 19 ans — est sorti vainqueur sur plus de 50 concurrents, venus de tous les points de la France, du championnat annuel de France au fleuret, qui s'est disputé à Paris, salle Rouleau.

Georges Mabileau a commencé l'escrime en 1907, au collège communal de Saumur ; la même année, il se classait troisième au concours interscolaire de Nantes, après son frère Raymond, classé premier.

En 1909 et 1910, il gagnait les championnats interscolaires de Paris.

En janvier 1914, il se classe premier au concours de la Société « En garde » de Paris.

Son frère Raymond, cavalier au 23e dragons, se classa cinquième au championnat de France.

***

M. Prodhomme, qui vient d'être promu adjudant trompette major à la Garde républicaine est un angevin.

M. Prodhomme, qui est le plus jeune de son grade en France, s'est engagé à 18 ans, en 1901, au 25e dragons. En 1902 il est nommé brigadier trompette à l'Ecole de cavalerie de Saumur, puis maréchal-des-logis trompette major au 1er régiment de cuirassiers.

C'est à la suite d'un concours en 1911, duquel il est sorti avec le n° 1, que M. Prodhomme a été nommé à la Garde républicaine.

***

Parmi les membres du jury de gravure de la Société des Artistes français nous relevons le nom de notre compatriote M. Alleaume.

***

Voici les différentes manifestations qui ont eu lieu pendant les mois de janvier et février.

— Le 5 janvier, salle des Amis des Arts, deuxième séance de musique de chambre avec le concours de M. Juan Frigola, de Mme Becker, de MM. Englebert fils, Alphonse, Henri Becker. Au programme : Quatuor n° 15 (op. 132), de Beethoven; Sonate (op. 1) de Veracini, pour violon et piano; Trio (n° 1), de Saint-Saëns.

— Le 11 janvier, à Segré, cinquième séance de musique de chambre, par Mlle G. des Vallières, cantatrice, MM. L. Bailly, violoniste, Lehuédé, violoncelliste, et Arcouët, pianiste. Au programme : Sonate de C. Franck pour piano et violon; Arioso de l'*Oratorio de Noël*, de Bach, *Toujours* de G. Fauré; *Le rossignol* de Rimsky-Korsakof, pour chant; *3e impromptu*, de Chopin, pour piano; *Soirs d'Alsace*, de Widor, en trio.

— Les 14 et 15 janvier, salle des Arts, sous le patronage de la Société de secours aux blessés militaires, *L'Arlésienne*, de Daudet, musique de G. Bizet, par des amateurs de beaucoup de talent et dont l'interprétation fut remarquable. Les chœurs étaient dirigés par M. Hermann et l'orchestre par M. Maurice Besnard.

— Le 19 janvier, salle des Amis des Arts, troisième séance de musique de chambre, avec le concours de M. Adolphe Borchard, pianiste, MM. Juan Frigola, Englebert fils, Alphonse et Henri Becker. Au programme : Quatuor à cordes en *la* mineur de Sylvio Lazzari; *Soirées de Vienne*, de Schubert-Liszt; *Ah ! vous dirais-je maman*, variations, de Mozart, Polonaise en *mi* majeur, pour piano; Troisième concerto pour piano, violon et violoncelle, de Rameau.

— Le 25 janvier, à Segré, avec le concours de Mlle Suze Zerlaers, violoniste, MM. Bailly, chanteur et violoniste, Arcouët, pianiste, Chalon, altiste, Lehuédé, violoncelliste. Au programme : Sonate, de Schumann, pour violon et piano; *Adagio* de Martini-Kreisler, *Allegretto*, de Boccherini-Kreisler, pour violon; *Le pas d'armes du roi Jean*, de Saint-Saëns, pour chant; quatuor à cordes, de Max d'Ollone.

— Le 25 janvier, à la cathédrale Saint-Maurice, concert spirituel, à l'occasion de la cérémonie de la bénédiction de l'orgue du chœur, par Mgr Rumeau, évêque d'Angers. Notre compatriote M. Jean Huré, organiste de Saint-Séverin de Paris, directeur des Concerts Mozart-Haydn, joua avec son talent habituel sur le grand orgue une marche solennelle, la

Sonate en *la* de Mendelshon, le psaume C. L. à quatre voix mixtes et la *Pièce héroïque*, de César Franck, l'*Hymne à sainte Cécile*, de Bach, et une improvisation de lui-même. Il joua en outre à l'orgue du chœur une *Dédicace* de Bonnet et une pièce de Perilhou. Signalons aussi la parfaite exécution par la maîtrise, sous l'habile direction de MM. les abbés Turpault et Frouin, du *Laudate Dominum in sanctis*, sur une mélodie de Vecchi, de trois psaumes et un *Magnificat* en faux-bourdons mélodiques, un chœur à cinq voix mixtes avec orgue, de Mauduit. A la reprise des antiennes M. Jean Huré exécuta quelques versets des organistes français des XVIe, XVIIe et XVIIIe siècles, notamment le *Caprice* en sol de Roborday, le *Dialogue* sur les grands jeux de Nicolas de Grigny, un verset de Titelouze et différentes pièces d'André Raison et de Clérambault. Mgr Rumeau monta en chaire et prononça une éloquente allocution qui fut écoutée avec le plus grand intérêt.

— Le 26 janvier, salle des Arts, brillant concert donné par Mlle Foare avec le concours de MM. Frigola, Englebert fils, Rousseau et Lamiral. Le succès de Mlle Foare, qui unit à une technique rare une absolue musicalité, fut des plus francs et les applaudissements ne lui manquèrent pas plus qu'à ses partenaires. Notre compatriote Rousseau, un altiste de grand talent, intéressa vivement avec les jolies sonorités de la Viole d'amour qu'il joua avec art et sentiment.

— Le 30 janvier, à Saumur, sous le patronage du Comité des Fêtes, concert de bienfaisance avec le concours de Mlle Rita del Sarto, des Concerts du Conservatoire, qui a fort bien chanté l'air de la *Tosca*, des romances de Massenet et Bourgeois et le duo d'*Hérodiade*, avec M. Bruinen, de Tours, qui, lui aussi, a remporté un légitime succès dans *Benvenuto Cellini* et les *Deux Grenadiers*; avec le concours aussi de M. Paul Décard, de la Comédie française, qui a déclamé avec sa maîtrise habituelle de nombreux monologues et a dit en bis *Têtes de chapeaux* et le *Jeu du tonneau et de la grenouille*, de Miquel Zacamoïs; avec le concours encore d'un violoncelliste saumurois de talent. La fanfare de Saint-Hilaire-Saint-Florent, sous l'habile direction de son chef, M. Chiry, interpréta plusieurs morceaux de Massenet et de Berlioz.

— Le 2 février, salle des Amis des Arts, quatrième séance de musique de chambre, avec le concours de MM. Max

d'Ollone, Charles Mayeux, altiste des Concerts Colonne, Juan Frigola, Englebert fils et Henri Becker. Au programme : Quatuor à cordes (n° 22) de Mozart; Sonate pour piano et alto, de Leclair; deuxième quatuor en sol mineur pour piano, violon, alto et violoncelle, de Gabriel Fauré.

— Le 4 février, au Cirque-Théâtre, concert Boquel. M. Enesco fut l'objet d'ovations chaleureuses et la sonate de César Franck fut pour lui un véritable triomphe. Parmi les morceaux détachés, l'*Humoresque*, de Dvorak, a obtenu le plus grand succès. M. Marcel Ciampi, un pianiste de valeur, s'est montré dans des pièces de Litz, Haendel, Brahms, Saint-Saëns, le digne partenaire de M. Enesco. Il tint la partie de piano de l'œuvre de Franck avec un style et une virtuosité remarquables.

— Le 9 février, salle de l'Hôtel de Ville, très joli concert de l'Avenir philharmonique sous l'habile direction de M. Choisteau. On y applaudit une Symphonie de Pleyel, bien rythmée et bien exécutée. On applaudit aussi M. R. Seys, Mlle Piétri, Mlle Mazé, M. Voisine et M. Goileau. Compliments à l'orchestre pour l'exécution d'un prélude de Spokr, du *Sommeil d'enfant*, de Gillet, de la *Marche d'Athalie*, de Mendelssohn, de la *Veillée de l'Ange gardien*, de Pierné.

— Le 10 février, salle des Arts, récital du pianola avec le concours de Mme Vallin-Pardo, cantatrice, et de M. L. Bailly, violoniste. Ce dernier se montra comme toujours parfait dans l'exécution, entre autres, de la sonate en *la* de César Franck, d'*Hejre Kati* de Jano Hubay; Mme Vallin-Pardo, une délicieuse soprano de l'Opéra-Comique, chanta avec art et sentiment *Chanson triste* de Duparc, le *Nil* de Xavier Leroux. Ajoutons que le Pianola fut un parfait accompagnateur.

— Les 14 et 15 février, salle du Quinconce, soirée de bienfaisance, par une troupe d'amateurs. On a applaudi, comme ils le méritaient, le talent de Mme Leroux, Mlle Arin, Mlle Rousseau, Mlle Poirier, M. de la Patellière, M. Arin, M. Aubert, qui tinrent avec autorité les différents rôles de la charmante œuvre de Gounod. L'orchestre, dirigé par M. Besnard, et les chœurs ont également droit à des éloges.

— Le 16 février, salle des Amis des Arts, cinquième séance de musique de chambre, avec le concours de MM. Max d'Ollone, Fichet, Juan Frigola, Englebert fils, Alphonse et Henri

Becker. Au programme : Quatuor à cordes de B. Smetana, *Fantaisie orientale* pour clarinette, Nocturne en *ut* mineur, étude en *ut dièze* mineur, 24e prélude de Chopin, pour piano ; trio pour clarinette, violoncelle et piano, de V. d'Indy.

— Les 18 et 19 février, salle Saint-René, soirée très intéressante, manifestation artistique de premier ordre. Dans l'*Œillet blanc* d'A. Daudet et E. Manuel, la comtesse d'Ollone a été la merveilleuse artiste qu'on connaît; les autres interprètes, MM. de Montergon, comte de la Boutetière, vicomte de la Grandière furent parfaits. L'opéra de Gluck, *Orphée* a été remarquablement chanté par la marquise de Vezins, la comtesse d'Ollone, Mlle Maillart. Les chœurs de l'Association du chant choral mixte ont été au-dessus de tout éloge et l'orchestre, bien dirigé, a produit une heureuse impression.

— Les 22 et 24 février, salle Saint-René, l'*Hetman*, le beau drame de Paul Déroulède, monté avec une surprenante rapidité par les sociétaires de Notre-Dame-des-Champs, très bien rendu, a eu trois représentations intéressantes données devant de belles salles.

***

Voici la liste des conférences qui ont été données à Angers pendant les mois de janvier et février :

— Le 7 janvier, à l'Université catholique, « François Rabelais », par M. Jacques Duval.

— Le 13 janvier, Salle des Fêtes de la Mairie, « La destruction de la Cochylis par un procédé nouveau », par M. le Docteur Maisonneuve.

— Le 14 janvier, à l'Université Catholique, « Napoléon dans la littérature », par M. G. de Lagarde.

— Le 16 janvier, au Cirque-Théâtre, sous le patronage du Comité du premier congrès des Éclaireurs de France, « Le Scoutisme, les Éclaireurs de France », par M. Augustin, Dufresne, vice-président de l'Association des Éclaireurs de France. M. Julien Bessonneau, président du Comité d'organisation, prit la parole au début de la séance et présenta le conférencier.

— Le 21 janvier, à l'Université Catholique, « A travers le Second empire, la Campagne de Metz », par M. le Comte du Plessis.

— Le 28 janvier, à l'Université Catholique, « Pierre de Ronsard », par M. Jacques Duval.

— Le 4 février, à l'Université Catholique, « Les Chouans », par M. Pierre Gourdon.

— Le 6 février, au Cirque-Théâtre, sous le patronage de l'Association de la Jeunesse catholique, « L'Alsace, ses traditions, son passé, ses deuils, ses espoirs », par M. Henri Zislin. M. le Colonel d'Hattecourt présenta le conférencier et M. Poisson adressa ses remerciements à l'orateur.

— Le 9 février, Salle des Arts, sous le patronage de la Société de Géographie commerciale, « La Bretagne », par M. Anatole Le Braz. M. Cointreau présenta le conférencier.

— Le 11 février, à l'Université Catholique, « Joachim du Bellay », par M. Jacques Duval.

— Le 12 février, Salle des Amis des Arts, « Les vaccinations », par M. le docteur Boquel, directeur de l'Ecole de Médecine.

— Le 18 février, à l'Université Catholique, « Michel de Montaigne », par M. Jacques Duval.

— Le 19 février, Salle des Amis des Arts, « La diphtérie », par M. le docteur Papin.

— Le 25 février, à l'Université Catholique, « Les Anarchistes, souvenir de jeunesse », par M. Adolphe Retté.

— Le 26 février, Salle des Amis des Arts, « Les maladies inévitables », par M. le docteur Denéchau.

***

Ont été nommés :

Chevaliers de la Légion d'honneur

MM. René Chudeau, docteur ès-sciences, professeur agrégé de l'Université, chargé de missions au Congo.

Henric, médecin-major de 1re classe des troupes coloniales

Thuau, docteur-médecin, conseiller général de Maine-et-Loire.

Officiers de l'Instruction publique

Mme Emery, délégué cantonal à Saint-Mathurin.

MM. Brunclair, conservateur du Musée des Beaux-Arts d'Angers.

Charier, docteur-médecin, professeur d'hygiène aux cours municipaux et membre de la commission d'examen des enfants tuberculeux d'Angers.

MM. Couffon, docteur-médecin à Saint-Quentin-en-Mauges.
Tinus, à Saint-Hilaire-Saint-Florent.

Officiers d'Académie

Mmes Bury, présidente de l'Association amicale des anciennes élèves du collège de Saumur.
Guibert, directrice de la section scolaire du patronage laïque de la rue Bardoul, à Angers.
Letournel, professeur de danse à Angers.
Thillier, vice-présidente de la caisse des écoles des Ponts-de-Cé.

MM. André, régisseur général du théâtre municipal d'Angers.
Bickel, professeur d'escrime au lycée.
Bouteloup, conseiller municipal aux Rairies.
Brunet, secrétaire général de la Société de tir d'Angers.
Chartier, conseiller municipal de Saint-Mathurin.
Chevallier, conseiller municipal de Vaudelnay-Rillé.
Choisteau, professeur de violon à l'Ecole municipale de musique d'Angers.
Cléro, commissaire de police à Cholet.
Debureau, conseiller municipal à Cholet.
Doré, publiciste à Segré.
Gachet, conseiller municipal de Cholet.
Guyon, ancien bibliothécaire de la ville d'Angers, receveur-secrétaire du Bureau de Bienfaisance.
Hochard, chirurgien-dentiste à Angers.
Maillet, agent-voyer cantonal aux Ponts-de-Cé.
Markuszewski, docteur-médecin, conseiller municipal de Segré.
Perrault, rédacteur à la préfecture d'Angers.
Philippe, commissaire de surveillance administrative des chemins de fer à Angers.
Pons, sous-chef de gare à Cholet.

Officiers du Mérite Agricole

MM. Esnault, viticulteur à Vivy.
Pertué, agriculteur à Sœurdres.

Chevalier du Mérite Agricole

MM. Dénichon, agriculteur, à Chigné.
Brossard, cultivateur, à Vernantes.
Buloz, sous-préfet de Cholet
Cantin, maréchal expert, à Etriché.

MM. Chalons, propriétaire-viticulteur, à Tigné.
Germain, horticulteur, à Angers.
Gilles, brigadier du dépôt d'étalons d'Angers.
Godard, industriel, à Cholet.
Guenault, fabricant d'engrais, à Saumur.
Guilbeau, propriétaire-viticulteur, à Savennières.
Guy, conseiller d'arrondissement, à Mazé.
Lechat, propriétaire à Vernoil-le-Fourrier.
Lemesle, docteur-médecin, à Loches.
Mercier, viticulteur, maire de Liré.
Mespoulet, vétérinaire aide major, à Saumur.
Paris, négociant en fruits et primeurs à Angers.
Pichonneau, cultivateur, à Genneteil.
Raguin, propriétaire, agriculteur à la Daguenière.
Ricoux, négociant en grains, Bécon.
Rideau, fabricant de cordages, aux Ponts-de-Cé.
Royer, agriculteur, maire de la Lande-Chasles.
Testaud, viticulteur à Rablay.
Tijou, fermier à Chanteloup.

***

Le 9 janvier ont eu lieu en l'église Saint-Joseph, les obsèques du regretté docteur Pierre-Aristide Tesson, professeur honoraire à l'École de Médecine, chirurgien honoraire de l'Hôtel-Dieu, ancien président de la Société de Médecine et officier de l'Instruction publique.

Le deuil était conduit par M. le docteur Tesson, son fils, et M. A. Phelipot, notaire à Château-Gontier, son gendre.

Les cordons du poêle étaient tenus par MM. le colonel Couilleau, docteur Hébert de la Rousselière, comte de la Morinière et docteur Quintard.

Des couronnes avaient été offertes par les Étudiants de l'École de Médecine d'Angers ; la Société Amicale de l'École de Médecine et de Pharmacie d'Angers; la Commission administrative des Hospices.

Suivaient immédiatement après le deuil, M. Boquel, directeur de l'École de Médecine et de Pharmacie, assisté des professeurs en robe.

Une assistance très nombreuse était venue témoigner de sa sympathie pour le défunt et sa famille.

Au cimetière d'éloquents discours retraçant la carrière si bien remplie du Dr Tesson, son activité, les services qu'il a

rendus, furent prononcés par M. le Dr Boquel, au nom de l'École de Médecine, par M. le Dr Monprofit, au nom de l'Association générale des Médecins de Maine-et-Loire, et par M. le Dr Papin, au nom de la Société de Médecine.

***

Le 15 janvier est décédé à Angers M. Armand Bigot, ancien député de la Mayenne, ancien président de Chambre à la Cour d'appel d'Angers, décédé en son hôtel de la rue Béclard.

M. Armand Bigot était né le 18 janvier 1831 dans la Mayenne. Après de solides études juridiques il fut reçu docteur en droit et entra dans la magistrature où il fut distingué aussitôt par ses chefs et eut un avancement mérité.

Avocat général à la Cour d'appel d'Angers, il donna sa démission en 1870. Le département de la Mayenne l'élut député en 1871 et l'envoya siéger à l'Assemblée nationale où il se fit, à droite, une situation importante. Il fut choisi par ses collègues comme membre des grandes Commissions, et notamment de la Commission des grâces.

En 1876, à l'expiration du mandat de l'Assemblée nationale où il avait efficacement travaillé à relever la France de la défaite, à lui donner une armée, à rétablir ses finances et sa tranquillité morale et matérielle, M. Bigot, après un passage au barreau, rentra dans la magistrature, qui avait toujours regretté son départ, et fut, en 1877, nommé Président de Chambre à la Cour d'appel d'Angers. Il apporta à cette présidence ses éminentes qualités, son sens droit, son grand savoir, son impartialité. En 1883, lors de la suppression de l'inamovibilité de la magistrature, M. Armand Bigot fut mis à la retraite.

Les électeurs de son département d'origine le vengèrent de cet acte d'arbitraire en l'acclamant député en 1885, à une très forte majorité, sur la liste conservatrice de la Mayenne.

A la Chambre, M. Armand Bigot reprit la place qu'il avait occupée avec tant d'éclat à l'Assemblée nationale. Il prit une part très remarquée aux travaux des principales commissions et à l'enquête sur le Panama. Sa haute compétence, son talent de parole, sa droiture lui valurent la confiance de ses collègues de la minorité et l'estime de ses adversaires

En 1889, M. Bigot fut réélu député par l'arrondissement de Mayenne et, pendant ces quatre nouvelles années de

mandat, il fut, bien qu'appartenant à la minorité, nommé membre et rapporteur de la Commission des Douanes.

En 1893, il se retira de la vie politique active. A Angers où l'avait fixé son mariage avec Mlle Bourcier, fille du président de Chambre à la Cour, il ne cessa cependant de se consacrer à la défense de nos principes religieux et sociaux. Il était membre du comité conservateur et du comité de revendication des libertés religieuses et sociales, du conseil de fabrique et paroissial de Saint-Joseph et du Conseil d'administration du *Journal de Maine-et-Loire*. Il n'est pas une œuvre religieuse ou de bienfaisance à laquelle il ait refusé son appui et son concours sous toutes les formes.

Ses obsèques ont été célébrées, le 19 janvier, en l'église Saint-Joseph, au milieu d'un grand concours d'amis, d'une foule émue et recueillie que l'église était trop petite pour contenir.

Le deuil était conduit par MM. Bigot, avoué près le Tribunal, le capitaine Bigot, du 35e d'artillerie, et Griffaton, avoué près la Cour, fils et gendre du défunt, et leurs enfants, MM. Bourcier, ses neveux.

Les cordons du poêle ont été tenus par MM. Guillaume Bodinier, sénateur, président du Conseil général de Maine-et-Loire; Jac, doyen de la Faculté de droit d'Angers; Frogé, représentant le Comité de Revendication des Libertés religieuses et sociales, chevalier de la Légion d'honneur; Bruas, ancien magistrat, conseiller municipal de la ville d'Angers, ancien trésorier de la Fabrique de Saint-Joseph; Faligan, ancien président du Tribunal de Cholet, chevalier de la Légion d'honneur; Leblanc, ancien député de la Mayenne, et Bordeaux-Montrieux, président de la Société d'éducation de Saint-Julien.

M. le chanoine Delahaye, curé de Saint-Joseph, a célébré la messe. Mgr Rumeau, assisté des chanoines Thibault et Mançais, donna l'absoute.

L'inhumation a eu lieu au cimetière de l'Est où M. Leblanc a prononcé ces paroles émues :

Il y a 25 ans, sous la direction de celui que Dieu vient de rappeler à lui, je débutais dans la vie politique en faisant, avec M. Armand Bigot et pour lui, la campagne électorale dans la Mayenne.

Si je n'ai pas connu le magistrat distingué et intègre dont la Cour d'Angers n'a pas perdu le souvenir, pendant quatre ans,

de 1885 à 1889, je vécus à Paris à ses côtés, et là je pus apprécier sa haute valeur intellectuelle et morale en même temps que sa rare modestie.

Je pus juger le travailleur infatigable, le causeur charmant et l'orateur disert que fut M. Bigot. Et, tel je l'avais connu jadis, tel je l'ai retrouvé jusque dans les dernières années de sa vie où, malgré l'âge et la maladie, sa conversation était encore un régal pour ceux qui l'approchaient.

Ah ! Messieurs, la belle vie dans sa laborieuse unité que celle de cet homme de bien, resté fidèle jusqu'au bout à sa foi politique et religieuse !

Chez nous, dans ce pays où il est né et qu'il aimait tant, dans cette Mayenne qu'à trois reprises il a représentée au Parlement, son souvenir n'est pas près de s'éteindre. et les deux circonscriptions de Mayenne n'oublient pas les services qu'il rendit.

Il y a quelques jours, alors que je devisais du passé avec un de ses vieux amis de la Pooté, ce brave homme me disait : « Quand vous verrez M. Bigot, saluez-le de ma part et dites-lui que nous ne l'avons pas oublié. »

C'est ce pieux hommage que je dépose aujourd'hui respectueusement sur votre tombe en guise de couronne, cher M. Bigot.

Je n'oublie pas, non plus, les amitiés du passé, et c'est pourquoi le fils de votre vieux compagnon de lutte, de votre frère d'armes, a cru qu'il était de son devoir de vous apporter le dernier salut de votre pays natal.

***

Nous avons le vif regret d'apprendre la mort de M. Aimé Belon, décédé le 30 janvier au Cellier (Loire-Inférieure).

Esprit fin et charmant, ce fut un maître du Barreau ; il avait été avocat du bey de Tunis. Il s'était engagé, en 1870, à l'artillerie des Mobiles de *Maine-et-Loire* (capitaine de Falaiseau). Il fut nommé chef de sa batterie en remplacement de son capitaine tué à ses côtés. Son frère, Félix Belon, zouave pontifical, fut tué au plateau d'Auvours, le 11 janvier 1871 ; il avait également comme frères, MM. Gabriel Belon, ancien sergent aux zouaves pontificaux, lieutenant, pendant la campagne de 1870, au 29e mobiles de Maine-et-Loire et mort au Lion d'Angers, le 21 mars 1901, et le R. P. Paul Belon, dominicain, mort en Hollande en 1912.

M. Aimé Belon, avocat de très grande valeur, qui n'avait d'égale que sa modestie, s'était retiré dans ses propriétés du Cellier où il ne comptait que des amis à quelque parti qu'ils appartinssent.

***

Le 1er février ont eu lieu dans la plus stricte intimité à l'église de Saint-Denis d'Anjou (Mayenne), son pays d'origine, les obsèques de M. Jules Breton, de son vrai nom Jules Bahuet. Il était décédé le 30 janvier à Saumur où il habitait. Il venait d'atteindre sa 70 année.

Pendant les saisons 1884-1885 et la suivante, M. Breton prit la direction du théâtre d'Angers, avec MM. Bordier et de Romain.

En 1898-1899, il reprit seul l'entreprise. Entre temps, il avait pendant deux ans, dirigé le casino de Royan.

M. Breton, après avoir habité les Sables-d'Olonne, s'était retiré en 1904 à Saumur, qu'il connaissait bien et dont il admirait passionnément les sites.

Les Angevins avaient conservé un vivant souvenir du disparu dont le passage à la direction de notre maison d'Art compte parmi les pages les plus belles de la vie artistique de notre Cité.

Au cimetière, M. Edouard Cointreau dans une allocution émue retraça la carrière du défunt.

***

Le 29 janvier ont eu lieu les obsèques de M. A. Metzer, ancien négociant, compositeur de musique, administrateur des Hospices d'Angers, membre de la Société des Auteurs et Compositeurs, officier d'Académie, membre de la Commission du Théâtre, de la Commission de l'École de Musique.

Le deuil était conduit par M. Oberdoëffer, son gendre et ses neveux.

Les cordons du poêle étaient tenus par MM. Martin, Mallet, Lecoq et Bourgneuf.

Parmi les couronnes on notait celles offertes par la Commission des hospices, la Commission de l'École de musique, les professeurs de l'École de musique, le Cercle angevin de la Ligue de l'enseignement, l'Institut régional des jeunes aveugles et une couronne de fleurs naturelles « A notre ami ».

Sur la tombe, M. le docteur Barot et M. Cointreau, ce dernier au nom de l'École de musique, retracèrent la carrière du défunt.

Il avait, dit M. le Dr Barot, déjà publié de nombreuses œuvres dont dix-huit sonatines de caractère, dans le genre ancien, quarante airs de vieux Noëls et chants populaires pour harmonium, dix mélodies, fort appréciées ; — des séries de chansons, gavottes, valses, marches, romances, dont quelques-unes lui valurent des distinctions flatteuses en divers concours, lorsque l'idée lui vint de transcrire et fixer en les harmonisant les vieux airs angevins.

En collaboration avec un fin lettré, M. Henry Cormeau, M. Metzner a fait revivre une trentaine de ces vieilles chansons, romances, rondes ou ballades, au rythme desquelles tant de générations furent bercées. Ces œuvres constituent un vrai régal

artistique, surtout lorsque l'on a eu la bonne fortune de les entendre — ainsi que cela se produisit au Congrès des anciens élèves des lycées de France — dirigées et accompagnées par l'auteur lui-même.

Bien des projets mûrissaient en son cerveau : ayant été parfois son collaborateur, il me confiait volontiers ses rêves d'artiste et me parlait avec délices d'une nouvelle série de Noëls qu'il composait... et que nous ne connaîtrons pas !

***

Nous avons le regret d'apprendre la mort de M. Georges Pavie, avocat, bâtonnier de l'Ordre des avocats du Mans.

D'une vieille famille angevine, M. Georges Pavie, âgé de 66 ans, était né à Angers le 23 avril 1847. Après de solides études au collège de Mongazon, puis à celui de Combrée, en Anjou, il fit à Paris de brillantes études de droit. Vinrent les heures néfastes de l'année terrible. Il s'engagea ausitôt dans les mobiles de Maine-et-Loire et fit la fin de la campagne comme capitaine. Il fut même, pendant quelques semaines, officier d'ordonnance du général d'Aurelles de Paladine.

En 1871, M. Georges Pavie revint à ses études de droit et sa science juridique fut, dès cette époque, assez remarquée pour lui valoir d'être nommé secrétaire de la conférence des avocats de Paris.

Le 24 février 1873, M. Georges Pavie épousa celle qui devait être la compagne d'élite de toute sa vie. Au mois de décembre de la même année, il entra dans la carrière de la magistrature, à laquelle il avait résolu de consacrer sa science des lois et son amour de l'équité.

Successivement il occupa le poste de substitut à Mamers et à La Flèche. Il fut ensuite nommé procureur de la République à Château-Gontier, puis vint au Mans en qualité de subtitut. De là, il fut envoyé, en qualité de procureur de la République à Saint-Calais. C'est là qu'en 1880, à l'époque des fameux décrets, il donna sa démission, mettant ses principes et sa conscience au-dessus des promesses d'un avenir qui s'annonçait brillant.

Il se fit inscrire au barreau du Mans.

Avocat très distingué, il a été longtemps membre du Conseil de l'Ordre et plusieurs fois bâtonnier.

Il avait été membre du Conseil municipal du Mans.

X***.

A travers les Livres et les Revues

M. le Dr O. Couffon vient de porter un dernier coup — qui sera mortel, espérons-le — aux théories fantaisistes qui nous montraient, dans ce curieux monument connu sous le nom d'Amphithéâtre de Doué, soit un amphithéâtre romain, soit un prétendu palais des rois d'Aquitaine, soit un bain public[1].

M. le Dr Couffon prouve, à l'aide de documents géologiques et de textes historiques irréfutables, que le fameux Amphithéâtre n'est qu'une simple carrière de pierre coquillière, creusée probablement à l'époque mérovingienne. C'est cette carrière, qui a fourni tous les cercueils en *molasse de Doué*, que les fouilles ont mis à découvert dans les anciens cimetières d'Angers et dans maintes localités du département de Maine-et-Loire et des départements voisins. Au commencement du XVIIe siècle, elle fut aménagée pour des représentations théâtrales et au commencement du XXe siècle, transformée, hélas ! après des modifications regrettables, en un théâtre de plein air.

L'ouvrage de notre savant collaborateur se termine par une bibliographie très complète et par la reproduction du texte de tous les ouvrages qui parlent de l'Amphithéâtre de Doué.

A signaler aussi une intéressante brochure, où M. le Dr O. Couffon traite avec sa science et sa précision habituelles, des *Cours d'accouchement en Anjou, à la fin du XVIIIe siècle*[2].

[1] *L'Amphithéâtre de Douces* (*Maine-et-Loire*); un vol. in-8° de 95 pages, avec 11 figures en simili-gravure et 7 planches; Laval, A. Goupil, 1913.

[2] Extrait des *Archives Médicales d'Angers;* avec tirage à part formant une brochure in-8° de 102 pages, ornée d'un portrait de Ducluzel, intendant de la généralité de Tours; Angers, G. Grassin, 1914.

M. V. Dauphin vient d'étudier dans la *Revue du Seizième siècle*[1] le séjour de *Rabelais à la Baumette.*

« Le séjour de Rabelais à la Baumette, dit M. Dauphin, sa durée, sa date, appuyé sur une tradition dont Bruneau de Tartifume paraît être le premier à noter l'existence après un siècle, encore que très vraisemblable, plausible même, reste imprécis... En tout état de cause, il ne peut être ni nié ni affirmé. » — C'est en effet, tout ce que l'on peut dire de certain sur cette question, à propos de laquelle on a dépensé récemment beaucoup d'encre.

M. Laurain, archiviste de la Mayenne, dans une lettre ouverte à M. le vicomte Le Bouteiller, consacre *Un dernier mot* à *la croisade mayennaise de* 1158 et au *chartrier de Goué*[2].

Ces quelques pages sont la conclusion du procès que M. l'abbé Angot et M. Laurain ont lancé contre la légende de la croisade des seigneurs de Mayenne en 1158. Il est clair aujourd'hui que cette légende ne repose sur aucun fondement historique et que Jean de Goué, au XVIe siècle, voulant « remonter dans le lointain des âges la lignée de ses ancêtres » et « appuyer devant les tribunaux d'injustifiables prétentions », a fait confectionner « toute une série de pièces, que lui-même et son fils répandirent dans le public ». Le débat est clos.

Dans le *Mercure de France*, du 10 février 1914, M. Alphonse Métérié a publié quatre poésies : *Mon âme*, *Approchez-vous*, *Reiselied*, *Fiançailles*, *L'Enfant aux fontaines*, toutes pleines de cette grâce un peu mélancolique qui caractérise l'œuvre de notre sympathique compatriote.

J'ai reçu, de M. l'abbé Uzureau, les brochures suivantes :

Les brûlements d'Archives à Angers pendant la Révolution. — M. l'abbé Uzureau a eu, en effet, la patience de recueillir dans les registres des délibérations municipales d'Angers et dans les dossiers du District toutes les mentions relatives au brûlement, en 1793 et 1794, des titres féodaux, des pièces généalogiques et des archives religieuses de notre ville. La nomenclature des documents historiques qui périrent

[1] T. I, 1913, fasc. IV, avec tirage à part, Paris, E. Champion.
[2] Broch. in-8°, de 52 pages; Laval, A. Goupil, 1914.

à cette époque est tristement éloquente et l'on ne saurait juger trop sévèrement le fanatisme, qui, en quelques mois, anéantit tant de pièces authentiques de notre histoire provinciale.

Polémiques de presse à Angers au lendemain de la Terreur. — M. l'abbé Uzureau a emprunté les éléments de cette intéressante étude à deux journaux angevins : *l'Ami des Principes ou Journal du républicain impartial et juste*, dont le premier numéro parut le 22 septembre 1796, et les *Affiches d'Angers*. Le premier servait d'organe aux jacobins, le second défendait la cause des modérés. Les polémiques furent ardentes et les luttes très vives entre les deux feuilles : luttes de principes, par exemple à l'occasion de la guerre de Vendée; querelles de personnes, entre Duboueix, directeur de l'*Ami des principes*, et Benaben, professeur de mathématiques à l'École centrale de Maine-et-Loire, entre le même Duboueix et Mame, propriétaire des *Affiches d'Angers;* articles violents et déclamatoires, remplis de faits peu connus et de singulières révélations sur les principaux agents de la Terreur angevine.

La promesse de fidélité à la Constitution de l'an VIII dans le diocèse d'Angers. — M. l'abbé Uzureau prouve, à l'aide de documents officiels, que le clergé angevin, qui s'était montré plus que défiant à l'égard de tous les serments, n'accepta pas sans hésitation le serment de fidélité à la Constitution de l'an VIII.

Les origines de la paroisse Saint-Joseph d'Angers. — Si quelque Angevin se décidait un jour à donner une seconde édition de *l'Histoire de la paroisse Saint-Joseph*, publiée par MM. Cosnier et E. Pavie, il trouverait dans ce travail de M. l'abbé Uzureau beaucoup de documents qui avaient échappé aux recherches de nos deux érudits compatriotes.

Ces quatre brochures sont extraites des *Mémoires de la Société nationale d'Agriculture, Sciences et Arts d'Angers*, dont le tome XVIe vient de paraître.

Le Cimetière des Martyrs d'Yzernay et *les « Mémoires » de Mme de la Rochejaquelein* (lesquels sont bien l'œuvre de

la marquise et non de M. de Barante). Ces deux articles ont paru dans la *Revue du Bas-Poitou.*

Les prêtres insermentés de la Mayenne, 1792 ; *Un martyr de la foi en 1794* (M. Laigneau de Langalerie, aumônier du Carmel d'Angers) : deux brochures éditées par les *Questions ecclésiastiques.*

Quand l'Esprit souffle, de M. Adolphe Retté [1].

« Une conversion, c'est une rentrée dans l'ordre », telle est la première phrase du nouveau livre de M. Adolphe Retté : *Quand l'Esprit souffle.* Elle résume parfaitement ce que l'auteur a voulu y exposer.

Il a pris un certain nombre de convertis, dont les uns sont célèbres, comme Huysmans, Verlaine, Lœwengard, Claudel ; dont les autres, restés dans l'ombre, furent amenés de l'incrédulité à la foi en des circonstances particulièrement saisissantes. Par une analyse serrée, par un exposé très clair des faits, il a démontré que des causes purement accidentelles ne suffisaient pas à expliquer une conversion.

Dans une époque de matérialisme et d'anarchie morale, comme la nôtre, un livre de ce genre ne peut que susciter chez beaucoup des réflexions salutaires. Car il s'adresse, non seulement aux catholiques, qu'il confirme dans leur croyance, mais aux âmes indécises qui cherchent souvent bien loin la lumière alors qu'elle est tout près d'eux.

On connaît le mélange de réalisme — sans crudités — et de poésie intense qui constitue le talent si personnel de M. Retté. *Quand l'Esprit souffle* en apporte une nouvelle preuve. Ce n'est pas un exposé aride, mais un récit plein de péripéties touchantes ou dramatiques qui remue profondément le lecteur.

On y remarquera, entres autres, la relation émouvante des derniers jours et de la mort chrétienne de J.-K. Huysmans et l'histoire extrêmement curieuse de la conversion d'un médecin de la Faculté de Paris. On sera empoigné par la vie de Clément Roux, un converti, qui, après avoir mené une

[1] Un volume in-18 de 412 pages. — Prix : 3 fr. 50, Paris, Alber Messein, 19, quai Saint-Michel, Paris

existence agitée, navigué comme matelot au service de l'État. combattu Garibaldi en Argentine, professé dans un collège de province, parvint, à travers de grandes souffrances, à la sainteté.

Quand l'Esprit souffle est donc un livre *vivant*. Quoiqu'il puisse être mis dans toutes les mains, il s'adresse spécialement aux jeunes gens, qu'il armera contre les périls qui marquent la période orageuse de la vingtième année.

Une fois de plus, M. Adolphe Retté a donné un bon et beau livre dont on peu recommander la lecture.

Ch. U.

Le Directeur-Gérant : G. GRASSIN.

Angers imp. G. Grassin. — 961-14

Livres des Pensionnaires et des Externes à l'Académie d'Équitation d'Angers

au XVIIIe siècle (1755-1790) d'après un document inédit

M. André Joûbert, dans la *Revue de l'Anjou*, en 1893 (tome XXVI), a fait connaître les noms des « gentilshommes étrangers à l'Académie d'Angers au XVIIe siècle », d'après le document de Bruneau de Tartifume. On relève quelques noms de personnages célèbres dans cette liste intéressante qui ne va pas au-delà de l'année 1635.

Depuis cette époque, jusqu'à la disparition de l'Académie, en 1792, quels ont été les jeunes gens qui l'ont fréquentée ?

Dans son *Dictionnaire historique de Maine-et-Loire*, l'érudit Célestin Port, à l'article Académie d'équitation, se borne à citer les grandes illustrations de l'école : Buffon, le comte de Stadion, Wellington.

Tout récemment, dans une brillante conférence donnée à l'Université catholique d'Angers, M. de la Villebiot a fait une étude approfondie de l'enseignement équestre en Anjou avec l'histoire de l'Académie sous la direction de MM. de Pignerolle (1680-1792). Des faits, des anecdotes font revivre tout ce passé; quelques noms connus s'ajoutent à ceux déjà cités.

Ne serait-il pas intéressant de savoir quels étaient tous ces gentilshommes Français et étrangers qui suivaient les cours de l'Académie avec tant d'empressement, répandaient dans la ville par leurs dépenses, leur luxe, « des profits qu'on ne saurait vraisemblablement espérer », puis à leur sortie se dispersant dans le monde avec des fortunes diverses, arrivaient, dans l'armée surtout, à des positions brillantes souvent, honorables toujours, intéressantes pour les familles auxquelles ils appartenaient ?

Aucun document, croyons-nous, ne pourrait donner une réponse satisfaisante à cette question.

Toutefois, parmi les papiers qui nous sont venus de la famille de Pignerolle[1] deux registres paraissent avoir quelque intérêt pour l'histoire de l'Académie d'Angers. Le premier a pour titre : « Livre des Pensionnaires commencé ce 1er janvier 1755 »; il s'arrête avec l'année 1761. L'année 1762 fait défaut. Le second, intitulé « Livre des Pensionniares et des Externes commencé le 1er janvier 1763 », se poursuit sans interruption, au moins apparente, jusqu'en mars 1790.

Ces livres donnent, avec plus ou moins d'exactitude, pour chaque pensionnaire : son nom fréquemment mal orthographié, son origine, la date d'entrée, le compte de la pension souvent inachevé, la date de sortie quelquefois, le tout irrégulièrement inscrit, surtout dans les dernières années, notamment à partir de 1778 : l'écriture à ce moment n'est plus toujours de la main de Marcel de Pignerolle, le directeur.

Les noms relevés pendant ces deux périodes s'élèvent à 500 environ, dont 370 pensionnaires Français ou étrangers

[1] Une bonne partie de ces papiers et quelques pièces concernant l'Académie d'équitation furent, après la Révolution, transportés d'Angers au château des Arcis (Meslay-du-Maine). Arsène de Pignerolle y résidait après l'émigration; il était le frère de Marcel de Pignerolle : tous deux s'étaient réunis en 1788 pour diriger l'Académie.

et 120 externes, presque tous Angevins. Quelques-uns des pensionnaires, après une absence, sont revenus « continuer leurs exercices » ; beaucoup d'externes aussi ont interrompu leurs leçons, puis « sont revenus monter à cheval », à plusieurs reprises, en sorte que certains noms se trouvent répétés à quelque temps d'intervalle.

Parmi les pensionnaires, on compte 334 académistes et 36 gouverneurs : les premiers se partagent ainsi comme origine :

91 Français; 108 Anglais; 50 Irlandais; 12 Écossais; 8 Suisses; 8 Danois ; 7 Américains; 6 Hollandais; 1 Napolitain; 1 Gantois; 1 Russe; 31 jeunes gens dont l'origine n'est pas indiquée; par la consonance de leurs noms, on peut les considérer comme venant presque tous de la Grande-Bretagne.

Plusieurs gouverneurs paraissent également d'origine anglaise.

Il résulterait de ce qui précède que le quart des Académistes a été fourni par la France, plus de la moitié par la Grande-Bretagne et le reste par quelques autres nations.

On peut se demander si les externes ne furent pas plus nombreux que ne l'indique le livre, tant leur inscription paraît sommairement faite; la durée de leurs exercices est inexactement notée.

La liste de Bruneau de Tartifume signale la présence de Guillelmus Cheldonius en 1606, d'Andreas Hamiltonius en 1608, de Michel Henneage et de Raph. Sheldon en 1613, de Jacobus Hamilton, *Baro et Eques* en 1619, tous Anglais ou Écossais. Plus tard, sous la direction de MM. de Pignerolle, nous retrouvons un Scheldon en 1759, un Hamilton en 1754, un Heneage en 1786, son frère en 1790.

Ne pourrait-on pas voir dans ces rapprochements de noms, à 150 ans et plus de distance, une nouvelle preuve de la réputation de l'habile direction des chefs angevins, non seulement comme écuyers, mais aussi comme éduca-

teurs. Que de remarques curieuses ne ferait-on pas, probablement, si l'on possédait la suite ininterrompue des noms d'élèves depuis Bruneau de Tartifume jusqu'à l'ouverture de nos livres, de 1635 à 1755 ?

D'ailleurs, il est facile et agréable de constater à quel point le souvenir de l'Académie restait vivace dans les familles anglaises : nous avons entre les mains des lettres où d'anciens pensionnaires, en envoyant leurs frères ou leurs parents à Angers, expriment leur reconnaissance et témoignent leur confiance à MM. de Pignerolle : on revenait chez eux par tradition de famille. Résumant son jugement sur eux, M. Charles d'Andigné disait : « Grâce et Vaillance », et le conseil de ville déclarait qu'ils attiraient les étrangers « par la douceur de leur caractère et par leur politesse ».

Ils étaient fidèles à leur devise : « VIGILANTIBUS ».

Olivier RAGUENET DE St-ALBIN.

Livre des Pensionnaires commencé ce 1er Janvier 1755

Au 1er *Janvier* 1755,
il restait dix-sept pensionnaires de 1754, *savoir :*

M. le comte Gallucci de l'Hôpital, Napolitain, pensionnaire, entré le 3 novembre 1753, sorti le 5 mars 1755.

M. Donellan, gentilhomme Irlandais, pensionnaire, entré le 9 novembre 1753, sorti le 5 mars 1755.

M. le chevalier de Nieuil, pensionnaire, entré..... en 1754, sorti le 4 mai 1755.

MM. Butler, deux frères gentilshommes Irlandais et M. Farrel, leur gouverneur, pensionnaires, entrés le 25 novembre 1754, sortis le 25 juillet 1755.

MM. Giffard et Stonov[1], gentilshommes Anglais, pensionnaires, entrés le 8 août 1754, sortis le 17 avril 1755.

M. de Saint-Amour[2], gentilhomme Anglais, pensionnaire, entré le 19 août 1754, sorti le 29 février 1756.

Mylord Elgin, seigneur Écossais, pensionnaire, entré le 12 septembre 1754, sorti le 28 février 1756.

Mylord Achipald (*sic*) Hamilton, seigneur Écossais, et M. Cargil, son gouverneur, pensionnaires, entrés le 5 octobre 1754, sorti le 9 juillet 1755.

Ces Messieurs sont allés aux Eaux, revenus le 31 mars 1756.

M. le Chevalier Lambert Blackwel, baronet Anglais, pensionnaire, entré le 8 octobre 1754, sorti le 29 juin 1755.

MM. Frenche, oncle et neveu, gentilshommes Irlandais,

[1] Adresse laissée par M. Stonor ou Stonov après son séjour à l'Académie : John Stonor Esqr, at. Mr Mannocks, old Broad Street, London.

[2] Adresse laissée par M. de Saint-Amour à son départ de l'Académie : M. James de Saint-Amour, at his Academy in Oxford Road, oposite Voland Street, London.

pensionnaires, entrés le 26 octobre 1754, sortis le 25 juin 1755.

M. Butler, gentilhomme Irlandais, pensionnaire, entré le 26 octobre 1754, sorti le 28 octobre 1755.

M. Valters, gentilhomme Anglais, pensionnaire, entré le 30 octobre 1754, sorti le 29 juin 1755.

ENTRÉES EN 1755

M. le Chevalier de Maillé, fils de M. le Comte de la Tourlandry, pensionnaire, entré le 11 avril, sorti le 26 juin 1755.

M. de Maillé, enfant de la ville; il est allé en campagne, le 17 août 1755, pensionnaire, entré le 10 juin, sorti le 17 août 1755.

M. de Farmor, gentilhomme Anglais [1] et M. Booth, son gouverneur, pensionnaires, entrés le 3 juillet, sortis le 3 septembre 1756.

MM. Cheap et Dairdson, gentilshommes Écossais, pensionnaires, entrés le 6 juillet, sortis le 28 février 1756.

M. Hill, gentilhomme Anglais, pensionnaire, entré le 21 août, sorti le 28 février 1756.

M. du Pavillon, de la Martinique, pensionnaire, entré le 26 octobre, sorti fin février 1756.

M. de Ghellinck de Wynghène, gentilhomme de Gan (*sic*), mort à l'Académie, le 8 novembre 1755, pensionnaire, entré le 27 cotobre.

M. de Saint-Hilaire, de Paris, pensionnaire, entré le 22 novembre, sorti le 22 septembre 1756.

[1] « L'intention du Roi n'ayant pas été de révoquer par sa dernière ordonnance de déclaration de guerre les permissions de rester en France, que Sa Majesté a accordées à quelques Anglais, depuis l'ordre général qu'elle leur avait fait donner de sortir du Royaume, le Sr Fermer (*sic*) peut jouïr sans inconvénient de celle qu'il a obtenue..., Morentin, à Versailles, 23 juin 1756. » Lettre à M. de Pignerolle.

ENTRÉES EN 1756

M. le Marquis de la Guierche, du Poitou, pensionnaire, entré le 6 janvier, sorti le 18 juillet 1756.

M. le Chevalier Deaux, pensionnaire, entré le 5 avril, sorti le 4 octobre 1756.

M. Ryan, l'oncle, pensionnaire, entré le 30 juillet, sorti le 19 octobre 1756.

M. Ryan, le neveu, pensionnaire, entré le 30 juillet, sorti le 12 mars 1757.

M. Giffard [1], gentilhomme Anglais, pensionnaire, entré le 29 octobre, signalé comme présent, pour la dernière fois, le 29 octobre 1757.

M. le Comte de la Bretesche, pensionnaire, entré le 27 octobre, sorti le 10 mars 1757.

ENTRÉES EN 1757

M. Fresneau, de Nantes, pensionnaire, entré le 30 janvier, sorti le 4 mars 1757.

M. de la Menollière est revenu, pensionnaire, entré le 13 février, sorti le 13 mai 1757.

M. Wilson, gentilhomme Anglais, pensionnaire, entré le 27 mai, signalé comme présent, pour la dernière fois, le 27 février 1758.

M. de Saint-Germain, pensionnaire, entré le 9 octobre, signalé comme présent, pour la dernière fois, le 9 avril 1758.

M. Carry, gentilhomme Anglais [2], pensionnaire, entré le 8 octobre, sorti le 8 juin 1758.

[1] M. Giffard sera reçu à l'Académie « pour y faire ses exercices, en observant au surplus qu'il n'ait auprès de lui ni gouverneur, ni domestiques anglais... Morentin, à Versailles, le 18 septembre 1756. » Lettre à M. de Pignerolle.

[2] M. Carry « a déjà été élevé dans un collège de France », est autorisé à venir à l'Académie. Lettre à M. de Pignerolle signée : Morentin, Versailles, 15 août 1757.

M. Vhit, de la Rochelle, pensionnaire, entré le 14 décembre

M. le Comte de Bourmont, pensionnaire, entré le 30 décembre, sorti le 28 février 1758.

ENTRÉES EN 1758

M. Raddy, gentilhomme Irlandais, pensionnaire, entré le 10 mars, sorti le 10 mars 1759.

M. de Chanzeau [1], pensionnaire, entré le 10 avril, signalé comme présent pour la dernière fois, le 10 avril 1759.

M. de la Motte-Morelle, pensionnaire, entré le 10 avril, sorti le 10 octobre 1758.

M. Standich, gentilhomme Anglais, pensionnaire, entré le 20 avril, signalé comme présent, pour la dernière, fois le 20 avril 1759.

M. de la Porte, pensionnaire, entré le 22 mai, sorti le 22 août 1758.

M. Farmor, gentilhomme Anglais, et M. Booth, son gouverneur [2], pensionnaires, entrés le 26 juillet, sortis le 26 septembre 1758.

MM. Errington, deux frères [3], et M. Menzies, leur gouverneur, pensionnaires, entrés le 27 août, sortis le 27 septembre 1759.

ENTRÉES EN 1759

M. le Chevalier de Cornulier, fils de M. le Président de ce nom [4], pensionnaire, entré le 13 janvier, sorti le 15 avril 1759.

[1] Gourreau de Chanzeaux.

[2] Ces Messieurs avaient déjà fait un séjour à l'Académie du 3 juillet 1755 au 3 septembre 1756.

[3] Un de ces Messieurs Errington écrira de Stable-Yard, Saint-James, Londres, le 27 mai 1776, à M. de Pignerolle, pour lui recommander son neveu M. Smythe, pensionnaire du 17 mai 1776 au 1er juillet 1777.

[4] Président du Parlement de Bretagne.

M. Fermor, le jeune [1], pensionnaire, entré le 22 janvier.

M. Deane, gentilhomme Irlandais, pensionnaire, entré le 12 avril, sorti le 12 juillet 1760.

M. de la Rochejaquelein [2], gentilhomme du Poitou, pensionnaire, entré le 12 juin, sorti le 12 septembre 1759.

M. Wright, gentilhomme Anglais et M. Catterall, son gouverneur, pensionnaires, entrés le 9 août, sortis le 9 août 1760.

M. Scheldon, gentilhomme Anglais [3], pensionnaire, entré le 24 août, sorti le (?) 1761.

M. Power, gentilhomme Irlandais [4], pensionnaire, entré le 29 août, signalé comme présent, pour la dernière fois, le 29 novembre 1759.

Mylord Peter, sous le nom de M. Sutton [5], et M. Galloway, son gouverneur, pensionnaires, entrés le 19 octobre, sortis le 19 avril 1760.

M. de la Menolière, revenu, pensionnaire, entré le 6 novembre, sorti le 6 janvier 1760.

[1] « Le sieur Fermor, cadet, peut rester dans votre Académie... Vous pouvez garder ce jeune homme pendant le temps dont il aura besoin pour ses exercices... Morentin, Versailles, 6 octobre 1759. » Lettre à M. de Pignerolle.

[2] La pension de M. de la Rochejaquelin est réglée par M. l'abbé Cotelle. — Registre.

[3] « Le jeune Anglais nommé Scheldon, qui est chez les Jésuites de Saint-Omer », est autorisé à venir à l'Académie. — Morentin, Marly, 14 juin 1761.

[4] « Le Sieur Jean Power de Kenting, Irlandais catholique, qui fait ses études en France depuis six ans », est autorisé par le Roy à continuer ses exercices à l'Académie d'Angers par décision de M. le comte de Saint-Florentin, ministre et secrétaire d'État, 12 août 1795. Certificat signé : Bertin, lieutenant-général de police, Paris, 17 août 1759.

En date du 3 juillet 1761, à Versailles, lettre à M. de Pignerolle, signée Morentin, permettant à M. Power de se rendre à Paris.

[5] M. de Pignerolle devra recevoir à l'Académie M. Sutton « jeune Anglais qui est venu à Paris accompagné du Sr Galloway, son gouverneur ». Morentin, Versailles, 1759.

M. Hart, gentilhomme Anglais [1] et M. Wood, son gouverneur, pensionnaires, entrés le 1er décembre, signalés comme présents, pour la dernière fois, le 7 juin 1760.

M. Harrold, gentilhomme Irlandais [2], et M. O'Donnel, son gouverneur, pensionnaires, entrés le 14 décembre, sortis en juin 1760.

ENTRÉES EN 1760

Mylord Spenser Hamilton [3] et M. Blanchenay, son gouverneur, pensionnaires, entrés le 15 mars, signalés comme présents, pour la dernière fois, le 15 juin 1760.

M. Lowther, gentilhomme Anglais, et M. Watson, son gouverneur, pensionnaires, entrés le 15 mars, sortis le 15 septembre 1760.

M. Chicotteau, américain [4], pensionnaire, entré le 14 avril, signalé comme présent, pour la dernière fois, le 14 avril 1761.

M. d'Ingrandes [5], fils de M. de Serrant, pensionnaire, entré le 20 mai, sorti le 1er avril 1761.

M. le Baron de Blôme, Danois [6], et M. Willebrandt, son

[1] M. de Pignerolle reçoit pour le Sr Hart, son gouverneur et un domestique, un passeport octroyé par le Duc de Choiseul pour huit mois renouvelable. Morentin, Versailles, octobre 1759.

Envoi d'un passeport. Morentin, Versailles, 31 juillet 1763.

[2] Autorisation de recevoir et garder à l'Académie pour y faire ses exercices le Sr Harold, Irlandais, et son gouverneur. Morentin, Versailles, 28 décembre 1759.

[3] Envoi d'un passe-port « pour permettre à Mylord Spenser Hamilton, à son gouverneur, au Sr Scott, et à un domestique de venir de Bruxelles » pour entrer à l'Académie. Morentin, Versailles, 24 janvier 1760.

Envoi de la « permission nécessaire à Mylord Hamilton et à son gouverneur pour pouvoir rester encore dix-huit mois à l'Académie... Morentin, Versailles, 17 javril 1760 ».

[4] La pension de M. Chicotteau est payée d'abord par M. Bertran, son oncle, et ensuite par M. de Narcé. — Registre.

[5] Walsh de Serrant d'Ingrandes : la baronnie d'Ingrandes dépendait du château de Serrant.

[6] Ne serait-ce pas le Baron de Blôme cité dans les almanachs royaux comme Envoyé extraordinaire du Roi de Danemark près le Roi de France de 1776 à 1787 ?

gouverneur, pensionnaires, entrés le 25 mai, sortis le 25 août 1760.

M. le Marquis de la Guerre, de Bretagne, pensionnaire, entré le 12 juin, sorti le 12 septembre 1760.

ENTRÉES EN 1761

M. le Chevalier d'Oisonville [1], pensionnaire, entré le 25 janvier, signalé comme présent, pour la dernière fois, le 25 février 1761.

M. des Herbiers [2], gentilhomme Poitevin, pensionnaire entré le 25 mars, signalé comme présent, pour la dernière fois, le (?) 1761.

MM. les Comtes de Rantzeau, gentilshommes Danois, et M. Berger, leur gouverneur, pensionnaires, entrés le 15 mai, signalés comme présents, pour la dernière fois, le 15 novembre 1761.

M. Lambert, Orléanais, pensionnaire, entré le 23 mai, signalé comme présent, pour la dernière fois, le 23 août 1761.

MM. Monet [3], deux frères de la Martinique, pensionnaires, entrés le 26 juin, signalés comme présents, pour la dernière fois, le 27 septembre 1764.

M. de la Lande [4], gentilhomme Malouin, pensionnaire, entré le 13 septembre, signalé comme présent, pour la dernière fois, le 13 décembre 1761.

M. Hesibrige, gentilhomme Anglais, pensionnaire, entré le 26 septembre, signalé comme présent, pour la dernière fois, le 26 décembre 1761.

[1] La pension de M. d'Oisonville est payée par M. Le Gouet.

[2] La pension de M. des Herbiers est payée par M. de l'Étenduère. — Registre. — Des Herbiers, marquis de l'Étenduère.

[3] La pension de MM. Monet est payée par M. Cholled, leur correspondant à Bordeaux.

[4] La pension de M. de la Lande est payée par M. de Contades.

M. de Saint-Pern, gentilhomme Breton, pensionnaire, entré le 8 novembre, signalé comme présent, pour la dernière fois, le 6 février 1762.

Livre des Pensionnaires et des Externes commencé le 1er Janvier 1763

Les entrées de 1762 *manquent*

M. Lambert [1], revenu comme externe, entré le 3 janvier.

M. le Comte de Vessel et M. Arigoni, son gouverneur, pensionnaires, entrés le 4 janvier, signalés comme présents, pour la dernière fois. le 4 juillet 1763.

M. Benoit [2], externe, entré le 12 janvier.

M. de la Ferronnays, externe, entré le 11 février.

M. Lee, gentilhomme Anglais [3], pensionnaire, entré le 11 février, sorti le 20 juillet 1763.

M. Dupain, externe, entré le 14 février.

M. Arderley, pensionnaire, entré le 14 février, sorti le 14 août 1763.

M. Ménage [4], externe, entér le 4 mars.

M. d'Obson, pensionnaire, entré le 7 mars, sorti le 9 octobre 1763.

Mylord Barrymore, pensionnaire, entré le 7 mars, sorti en septembre 1763.

M. de la Barre Dutieuil, externe, entré le 26 avril, sorti le 26 juillet 1763.

[1] M. Lambert avait été pensionnaire en 1761; qualifié d'Orléanais à son entrée en 1761, ne serait-il pas de la famille des Lambert, barons de Cambrai en Beauce, Orléanais ?

[2] Est-ce un fils de Vincent Benoist, maire de 1751 à 1755, pendant la mairie duquel fut bâti l'Hôtel de l'Académie.

[3] M. Lee est revenu à l'Académie le 18 août 1763 pour six semaines, externe d'abord, puis pensionnaire. — Registre.

[4] M. Ménage, après plusieurs interruptions, montait encore à cheval à l'Académie en 1765. — Registre.

M. de Vernon de Jonchère, externe, entré le 7 mai.

M. du Joncheray, externe, entré le 16 mai.

M. Genings, gentilhomme Anglais, pensionnaire, entré le 19 mai, sorti le 19 mai 1764.

M. Vanderpoll, gentilhomme Hollandais, pensionnaire, entré le 29 mai, signalé comme présent, pour la dernière fois, le 29 août 1764.

M. le Baron de Saldern et Monsieur son neveu, gentilshommes Danois, pensionnaires, entrés le 27 juin, signalés comme présents, pour la dernière fois, le (?) juin 1764.

M. Solliard, pensionnaire, entré le 14 juillet, sorti le 16 novembre 1764.

M. le Comte d'Allonne, pensionnaire, entré le 14 juillet, sorti en octobre 1764.

M. Rode, pensionnaire, entré le 14 juillet, sorti en juillet 1764.

M. Really (ou Reilly), gentilhomme Irlandais, pensionnaire, entré le 18 juillet, sorti en juillet 1765.

Mylord Hetgincourt, externe, entré le 24 juillet.

M. Talbot, gentilhomme Anglais, pensionnaire, entré le 24 juillet, sorti le 18 octobre 1764.

M. Boscwin, gentilhomme Anglais, pensionnaire, entré le 29 juillet, sorti en octobre 1764.

M. de Varenne, gentilhomme Angevin [1], externe, entré le 16 août, sorti le 16 mars 1764.

M. de Mansi, de la ville, externe, entré le 20 août.

M. Nesbitt, gentilhomme Irlandais [2], pensionnaire, entré le 15 septembre, sorti le 15 mars 1766 ?

M. Roderigue, gentilhomme Anglais, pensionnaire, entré le 3 octobre, sorti octobre 1764.

[1] Auguste - François Goddes de Varennes, capitaine au Régiment du Roi, chevalier de Saint-Louis ?

[2] Il semble résulter du compte de sa pension que M. Nesbitt est resté deux années et six mois à l'Académie, c'est-à-dire jusqu'au 15 mars 1766. — Registre.

M. Mokre de l'Ile, externe, entré le 3 novembre.

M. Tomazo, gentilhomme Américain, externe, entré le 2 décembre, sorti en mai 1764.

M. Hotmard (ou d'Hotmarle), Américain, externe, entré le 5 décembre, signalé comme présent, pour la dernière fois, en mai 1764.

M. Quasimir (*sic*) de Juigné [1], externe, entré le 9 décembre

ENTRÉES EN 1764

M. de Juigné, l'aîné, externe, entré le 24 février.

M. Bogués (*sic*) de la Boissière, externe, entré le 3 janvier.

M. de la Voutte, gentilhomme Poitevin [2], externe, entré le 13 janvier, signalé comme présent, pour la dernière fois, en mai 1764.

M. Griffon, gentilhomme de la Rochelle, externe, entré le 15 janvier, sorti le 15 novembre 1764.

M. le Chevalier d'Autichamp, externe, entré le 24 janvier, sorti fin avril 1764.

M. de la Girouardière, externe, entré le 1er février, sorti le 6 juillet 1764.

M. de la Cointerie [3], externe, entré le 13 mars.

M. le Chevalier de la Selle, revenu externe, 16 mai.

M. Stuart Craferi, pensionnaire, entré le 29 mars, signalé comme présent, pour la dernière fois, en décembre 1764.

M. Shefied, gentilhomme Anglais, pensionnaire, entré le 3 avril, signalé comme présent, pour la dernière fois, en avril 1765.

M. Sabin, gentilhomme Anglais, pensionnaire, entré le

[1] Il interrompt ses exercices et les reprend le 3 avril 1766, et encore le 16 avril 1767. — Registre.

[2] De la Voulte.

[3] Il s'agit sans doute d'un membre de la famille Gohin de Montreuil, qui possédait à cette époque la Cointerie en Jarzé.

3 avril, signalé comme présent, pour la dernière fois, en avril 1765.

M. l'Espagnol, externe, entré le 11 avril, sorti en juillet 1764.

MM. du Plessis, Américains, l'aîné, le cadet, externes, entrés le 9 mai, sortis en 1765.

MM. les Comtes de Reben, gentilshommes Danois et leur gouverneur, pensionnaires, entrés le 28 mai, signalés comme présents, pour la dernière fois, en novembre 1764.

MM. Wyse, deux frères, gentilshommes Anglais, pensionnaires, entrés le 12 juin, sortis en juin 1765.

M. Kinoseley, gentilhomme Anglais, pensionnaire, 12 juin signalé comme présent, pour la dernière fois, en décembre 1764.

M. Berdoc (ou Berdoe), gentilhomme Anglais, pensionnaire, entré le 12 juin, sorti le 12 juillet 1764.

M. Dundas, gentilhomme Anglais, pensionnaire, entré le 16 juin, signalé comme présent, pour la dernière fois, fin 1764

M. Teylor, Anglais, pensionnaire, entré le 30 octobre, sorti le 30 janvier 1765.

ENTRÉES EN 1765

M. de Lancrau, gentilhomme Angevin, externe, entré le 2 janvier, signalé comme présent, pour la dernière fois, en 1767.

M. Dandigné [1] de Maineuf, externe, entré le 12 juillet, sorti le 12 novembre 1765.

M. Makoire, gentilhomme Irlandais, externe, entré le 19 août, signalé comme présent, pour la dernière fois, le 19 octobre 1765.

M. Ward, gentilhomme Anglais, pensionnaire, entré le 30 août, signalé comme présent, pour la dernière fois, fin 1766.

[1] D'Andigné de Maineuf.

M. Belay [1], gentilhomme Irlandais, pensionnaire, entré le 12 septembre, signalé comme présent, pour la dernière fois, en décembre 1766.

M. Attheson, gentilhomme Irlandais, pensionnaire, entré le 12 septembre, sorti le 14 janvier 1768.

M. de Chaillou [2], de la ville, externe, entré le 15 novembre, signalé comme présent, pour la dernière fois, en 1766.

ENTRÉES EN 1766

M. de Brie [3], gentilhomme Angevin, externe, entré le 10 janvier, pensionnaire le 18 février, sorti le 15 août 1766.

M. d'Ykson, gentilhomme Anglais, pensionnaire, entré le 12 janvier, signalé comme présent, pour la dernière fois, en avril 1766.

M. Carty, gentilhomme Anglais, externe, entré le 3 avril, signalé comme présent, pour la dernière fois, en avril 1766.

M. de la Chaussaire [4], de la ville, externe, entré le 8 avril, signalé comme présent, pour la dernière fois, le 8 mai 1766.

M. Semith, gentilhomme Anglais, pensionnaire, entré le 13 mai, signalé comme présent, pour la dernière fois, en janvier 1767.

M. de Charette de Boisfoucault, gentilhomme Breton, pensionnaire, entré le 14 mai, signalé comme présent, pour la dernière fois, en mars 1767.

M. de la Gautraye, de la Martinique, pensionnaire, entré le 18 juin, signalé comme présent, pour la dernière fois, en novembre 1766.

[1] John Bayly Esqr? Un ex-libris trouvé dans des papiers relatifs à l'Académie au nom de John Bayly Esqr est orné d'un cartouche d'azur à neuf étoiles d'argent posées, 3, 3, 2 et 1, devise : *Quid clarius astris.*

[2] Amelot de Chaillou.

[3] Le marquis de Brie-Serrant?

[4] Berault de la Chaussaire?

M. Anderous, pensionnaire, entré le 15 juillet, signalé comme présent, pour la dernière fois, en janvier 1768.

M. Tuitte, gentilhomme Irlandais, pensionnaire, entré le 31 juillet, signalé comme présent, pour la dernière fois, en avril 1767.

M. de Bray, de Touraine, pensionnaire, entré le 11 août, signalé comme présent, pour la dernière fois, en 1767.

M. Nesbitt, gentilhomme Écossais, pensionnaire, entré le 11 octobre, signalé comme présent, pour la dernière fois, en avril 1767.

M. de Logeoix, de Rennes, pensionnaire, entré le 15 octobre, sorti le 26 avril 1767.

M. de Soliard et M. de Leneep, son pupille, gentilshommes Hollandais, pensionnaires, entrés le 16 décembre, signalés comme présents, pour la dernière fois, en mars 1767.

M. du Plessis, pensionnaire, entré le 19 décembre, signalé comme présent, pour la dernière fois, le 11 mai 1767.

ENTRÉES EN 1767

M. de Vaudoré, gentilhomme Poitevin, externe, entré le 16 mars, sorti le 8 août 1767.

M. Gontard, fils du Maire, externe, entré le 30 mars, sorti le 12 juillet 1767.

M. de Montron, gentilhomme Poitevin, externe, entré le 23 avril, sorti en 1768.

M. Camille de Juigné [1], externe, entré le 26 avril.

M. Dulis, externe, entré le 29 avril, sorti en 1772.

M. d'Orsanne [2], du Berry, pensionnaire, entré le 6 mai, sorti le 6 novembre 1767.

M. Gray, gentilhomme Anglais, pensionnaire, entré le 18 mai, sorti en octobre 1767.

[1] Il interrompt ses exercices; les reprend le 23 février 1768.

[2] Le chevalier Louis René d'Orsanne de Coulon, capitaine au régiment de Navarre.

M. Pacam, pensionnaire, entré le 8 juin, sorti fin 1767.

M. d'Ashood, pensionnaire, entré le 8 juin, sorti fin 1677.

M. Biron, fils de Mylord Biron (*sic*), pensionnaire, entré le 1er juillet, sorti en 1768.

M Ashton, gentilhomme Anglais, pensionnaire, entré le 16 juillet, signalé comme présent, pour la dernière fois, en octobre 1769.

M. de Marconnay, pensionnaire, entré le 16 juillet, signalé comme présent, pour la dernière fois, le 16 juillet 1768.

M. Butter, externe, entré le 24 août, sorti en 1768.

M. Stuart et M. Charles, pensionnaires, entrés le 8 novembre, signalés comme présents, pour la dernière fois, en février 1768.

M. Stone, pensionnaire, entré le 11 décembre, sorti le 11 mars 1769.

M. Martin et M. Gream, pensionnaires, entrés en décembre, signalés comme présents, pour la dernière fois, en mars 1769.

(*A suivre*).

Un Réenraciné : M. Edgar Guilbeau

La mentalité de nos frères déshérités de la lumière reste énigmatique et troublante pour les voyants. Nous nous représentons mal l'état d'âme de ceux qui ont été expressivement dénommés les « Emmurés » et, si nous essayons de le faire — avec combien de compassion et de crainte ! — nous les imaginons plongés dans la tristesse et la nostalgie. Aussi restons-nous le plus souvent stupéfaits et admiratifs aux révélations que les aveugles nous font d'eux-mêmes. Il nous paraît prodigieux de constater l'égalité de leur humeur, un optimisme qui dépasse la résignation, un désir d'activité, un entrain singulier à jouir de la vie, une aptitude extraordinaire à recueillir et à savourer les menus plaisirs, que nous négligeons et dédaignons, et dont ils composent de la joie.

M. Edgar Guilbeau offre un des plus frappants exemples de cette vitalité robuste et de cette ardeur intellectuelle, si remarquables chez les aveugles contemporains, depuis que Braille a ouvert, devant eux, les vastes champs de l'étude et de l'art.

M. Guilbeau, de bonne souche angevine, né à Angers même en 1850, n'est pas un inconnu pour nombre de lecteurs de la *Revue de l'Anjou*. Aveugle dès l'âge de quatre ans, il entra à l'Institution nationale des Jeunes aveugles, juste à temps

pour y bénéficier de la méthode Braille. Il devait, plus tard, enseigner à cette même École l'histoire et la géographie, de 1872 à 1911, et se faire connaître du monde scientifique et littéraire par d'importants travaux géographiques, par la fondation du Musée Valentin Haüy et par son *Histoire de l'Institution nationale*, éditée en 1907. Il a aussi publié divers recueils de poésies : les *Chants du Matin*, en 1872; les *Chants et Légendes de l'Aveugle*, en 1890. Et il est un très ancien collaborateur de la *Revue de l'Anjou*, qui, dès 1870, insérait une de ses premières pièces fugitives : *Le Chant du coq*

Son long séjour à Paris, n'a pas empêché, en effet, l'éminent professeur de garder fidélité à sa petite patrie et, l'heure de la retraite arrivée, c'est sur les bords de la Loire qu'est venu se réenraciner l'exilé, demeuré bien Angevin de cœur et de tempérament.

Les poésies de M. Guilbeau offrent un réel intérêt documentaire, en nous dévoilant la particularité qui le caractérise et qui est bien faite pour déconcerter nos préjugés; cet aveugle érudit, polyglotte, musicien (élève de Marmontel, il fut temporairement organiste de Saint-Serge en 1870), est, avant tout et par-dessus tout, un passionné globe-trotter !

Singulièrement sensible aux sons, observateur attentif, esprit vif, toujours en éveil, profitant des moindres données, ayant gardé de sa lucidité précocement perdue des notions de lignes et de couleurs, Edgar Guilbeau parvient à reconstituer l'ordonnance de la nature et à se figurer l'ambiance, les paysages qui l'entourent. Cette jouissance est si profonde pour lui qu'il cherche à renouveler et à multiplier ce plaisir. Ainsi a-t-il voyagé en France, en Angleterre, en Allemagne, en Suisse, en Belgique, en Autriche, toujours curieux de s'instruire, d'agrandir l'univers métaphysique qu'il porte en lui. Il est alpiniste, et surtout pyrénéen. Écoutons-le expliquer lui-même ce goût de déplacement qui semblerait à beaucoup d'entre nous anormal et illogique.

Pourquoi je voyage

Qui voyage le fait pour voir,
Pour se distraire et pour apprendre.
Moi, je vais au loin pour entendre
Et pour tâcher de concevoir.
Ma main me sert à percevoir,
Mon oreille m'aide à comprendre...

Et dans une autre pièce descriptive : *Belledonne*, il nous apprendra ce qui excite son imagination, pendant les courses en montagne : « le ruisseau qui gémit dans son chemin pierreux, la source qui, sans fin, babille goutte à goutte... la rafale qui fait palpiter les sapins, la plainte des oiseaux fuyant sous les ombrages. »

Cette notation précise et minutieuse des bruits suscite à l'esprit du lecteur les exactes images qui y correspondent. Nous *voyons* le sentier, la cascade, le torrent. Et ainsi, par un curieux phénomène de transposition, l'excursionniste aveugle parvient à nous suggérer des tableaux qui lui demeurèrent invisibles.

Mais études et voyages — toute acquisition spirituelle comme toute exploration hors du terrain connu — supposent, près de l'aveugle, l'aide permanente d'un guide et d'un auxiliaire. L'infirme reste un éternel mineur. M. Guilbeau, en termes touchants, nous décrit cette servitude :

« J'ai besoin, pour sentir mon pas bien affermi,
De l'œil d'un compagnon et du bras d'un ami ».
. . . . . .
« Seul ici, seul là-bas, je serais impuissant;
A qui me donne appui, je suis reconnaissant. »

Et il ajoute, avec une gratitude attendrie : « Mes mains ont trouvé partout des mains ouvertes. »

Ces grands éprouvés ont, en effet, le privilège de fomenter autour d'eux la générosité et le dévouement. Personne ne saurait demeurer indifférent à leur infortune : mère, épouse,

amis, rivalisent d'émulation pour adoucir leur adversité et y apporter quelque allégement. Ils ne perçoivent que des voix tendres. Ils n'entendent que des paroles aimables et enjouées. Et c'est là une compensation inappréciable à la disgrâce dont ils sont frappés : « Heureux, pourrait-on dire, ceux qui sont privés du sens de la vision, puisqu'il leur est ainsi permis de garder confiance et de croire à la bonne foi, à l'indulgence et à la bonté universelles ! »

Mathilde ALANIC.

Poésies

Belledonne

(*Pic des environs de Grenoble qui atteint presque* 3.000 *mètres d'altitude*)

Le ruisseau qui gémit dans son chemin pierreux,
La source qui sans fin babille goutte à goutte,
Le torrent qui mugit tout le long de sa route,
Le lac tranquille aux flots presque silencieux,
La cascade au fracas tumultueux qui tonne,
Pour l'aveugle, voilà ton attrait, Belledonne !

La rafale qui fait palpiter tes sapins,
La plainte des oiseaux fuyant sous les ombrages,
La cloche des brebis tintant aux pâturages,
Les cris répercutés par les rochers lointains
Et le calme troublant du névé monotone,
Tout, sur tes versants, mène au rêve, Belledonne !

Le caillou détaché qui roule sur tes flancs,
Le désert triste et froid à quelques pas du monde,
Le sentier rétréci près du gouffre qui gronde,
Les abîmes muets que le pied sent béants,
Le grésil qui meurtrit, la neige qui bourdonne,
Sur ton étroit sommet tout émeut, Belledonne !

1891.

Le Guide

Noble est assurément la fonction de guide,
Ce montagnard au bras nerveux, au pied solide,
Ce courageux qu'on suit et qui passe partout,
Ce hardi, ce prudent qui doit avoir surtout,
Pour que de cent périls, vivant, quelqu'autre sorte,
Coup d'œil juste, main prompte, âme tenace et forte.
Fidèle compagnon, dévoué serviteur
Du savant, de l'artiste et de l'admirateur,
Crevasse ou roc abrupt, nul danger ne le trouble.
Son intrépidité par l'obstacle se double.

Le guide est le gardien des sommets solennels,
C'est l'apôtre écouté des glaciers éternels.
A toutes les splendeurs des cimes son cœur s'ouvre;
Son œil sait dévoiler les beautés qu'il découvre
Et sa vie âpre accroît l'universel savoir.
On est grand n'importe où quand on fait son devoir.

1893.

Pourquoi je voyage

SONNET

Qui voyage le fait pour voir,
Pour se distraire et pour apprendre.
Moi, je vais au loin pour entendre
Et pour tâcher de concevoir,

Ma main me sert à percevoir,
Mon oreille m'aide à comprendre,
Et je fais effort pour étendre
Mon plaisir comme mon savoir.

Je frissonne à tous les bruits vagues,
Tressaille aux grondements des vagues,
Soupire aux murmures du vent;

Et suis charmé lorsque je trouve
Une voix belle qui me prouve
Qu'un son est parfois émouvant.

1895.

Hymne à Braille

(*Chanté à Coupvray au centenaire du créateur de l'alphabet des aveugles*)

Qui soulagea notre souffrance ?
Qui nous mit de la joie au cœur ?
Qui nous donna de l'espérance ?
Qui nous insuffla du bonheur ?
Qui, tout à coup, de cette terre
Fit pour nous un séjour meilleur ?
C'est toi, Braille, ami tutélaire,
Notre appui, notre bienfaiteur.

Nous te devons quelque allégresse
Et beaucoup de sérénité,
Car lire est pour nous une ivresse,
Lire, c'est la liberté,

Tu développas notre sphère
Par ton alphabet novateur,
Notre Braille, ami tutélaire,
Notre appui, notre bienfaiteur.

Tes six points sont une magie
D'où sort notre affranchissement.
Que notre mémoire affermie
S'en souvienne éternellement.
Gloire à Coupvray, ce coin de terre
Où naquit le libérateur,
Gloire à toi, Braille, notre père,
Gloire à toi, notre bienfaiteur.

Reconnaissance

A H. Lagugné, mon compagnon de voyage.

Dans la lointaine Autriche, aux sites poétiques,
Sur les versants alpins, sur les lacs helvétiques,
J'eus besoin pour sentir mon pas bien affermi
De l'œil d'un compagnon et du bras d'un ami.
Seul au milieu des champs, seul au bord des rivières,
Seul au flanc des rochers, seul dans les sapinières,
Seul ici, seul là-bas, je serais impuissant;
A qui me donne appui je suis reconnaissant.
Mes mains ayant trouvé partout des mains ouvertes,
Mon pied de voyageur, des pieds toujours alertes,
Mon oreille, des voix tendres, la cécité
Fait que dans tous les cœurs je sens de la bonté.

Aux pays visités j'ai perdu sur ma route
A chaque heure du jour bien des plaisirs, sans doute,
Dont s'enivrent les yeux de quiconque peut voir,
Plaisirs que même, hélas ! je ne puis concevoir.
Qu'importe ? N'ai-je pas l'ombre de la ramure ?
N'ai-je pas les attraits du chant et du murmure ?
N'ai-je pas sur les monts la fraîcheur du zéphyr?
Sur la terre pour moi tout n'est pas que soupirs.
Mais, si j'y souris, mais, si j'y trouve des charmes,
Je le dois à tous ceux qui m'ont donné leurs larmes,
Et la reconnaissance, en m'emplissant le cœur,
A ces charmes s'unit pour tisser mon bonheur.

1892.

D'Aveugle à Aveugle

SONNET

Foulant les pelouses fleuries,
A nos côtés et sous nos pas,
Tous les deux nous ne voyons pas
Verdir les bois et les prairies.

Pourtant nos cœurs ont des féeries,
Faites d'invisibles appas.
Providence qui nous frappas,
Tu nous fis don des rêveries.

Pour atténuer notre émoi,
Vous charmer même, vous et moi,
A l'art nous avons l'âme ouverte.

A-t-on besoin pour être aimant
De voir l'étoile au firmament
Et d'admirer la feuille verte ?

1896

Apparition

(*Traduit de Lenau*)

Mon âme, quand elle est venue,
A trouvé d'aussi doux attraits
Aux charmes de cette inconnue
Qu'aux premiers bourgeons des forêts.

Quand elle parla, sa voix tendre
Entra jusqu'au fond de mon cœur
Et j'aimais non moins à l'entendre
Qu'au bois j'aime un oiseau chanteur.

J'eus au départ tant de tristesse,
A l'adieu j'eus tant de chagrin,
Qu'un dernier rêve de jeunesse
Semblait avoir pris son chemin.

Le Courant

Le Gave roule en eau la neige de l'hiver :
Il se perd dans l'Adour et l'Adour dans la mer.
Effritant les parois de sa gorge profonde,
Il porte de l'humus aux vallons qu'il inonde,
Et les alluvions qu'il répand sur ses bords,
Faisant germer des blés, font naître des trésors.
Le Pyrénéen suit le chemin que l'eau trace
Et va dans les cités régénérer la race.
De même que le sol, se trouvant destiné
A combler quelque vide, il se sent entraîné
Vers de semblables buts et par la même route.
Le rocher bloc à bloc, le ruisseau goutte à goutte,
Et l'homme pas à pas, tout descend le courant.
Ainsi la plaine vit des apports du torrent.

1895. Edg. GUILBEAU.

Les Cloches de mon Clocher

Etudes sur les Sons du Langage dans la Voix mauge

A René ONILLON.

Ainsi que les autres provinces restées longtemps sans voies de communication, le Pays des Mauges, sillonné tard par cette charrue de la civilisation nouvelle que l'on appelle le chemin de fer, a conservé pour ainsi dire jusqu'à nos jours, avec son caractère de primitiveté et ses usages séculaires, son vocabulaire archaïque. Ensemble de naïveté et d'enjoûment, de mysticisme et de pittoresque, qui, exposé sous la coudrette d'une nature communicative, prolongeait en contraste de certaines grossièretés faubouriennes une grâce idyllique, un peu vieillotte, un peu minaudière, un peu cassée, d'ancien régime.

On se serait aisément arrêté à déduire de cette anomalie tout un système de résistance qui eût opposé la tradition à la mode, la fidélité au progrès et l'éternité à l'évolution. C'était méconnaître l'anthropologie.

Au vrai, en linguistique, nul effort de la conscience, dans la masse du moins, ne paraît s'être fait jour contre la destinée et ces petits îlots de *passé* dans la France du présent sont explicables, comme l'est la stagnation de l'eau dans

un pré creux : qu'une rigole traverse la flaque et le mouvement y refera la vie.

Le Pays des Mauges donnait l'idée d'une colonie du Moyen-âge égarée dans le XIXe siècle. Mais, dès l'aube du vingtième, lorsque le *déraillard* [1] eut allumé sur Beaupréau son étoile à trois branches, l'éblouissement de la nouveauté obnubila la routinière manière de voir, les néologismes du reniement humilièrent la terre natale; les Mauges commencèrent imperceptiblement à se *dépayser*.

La séculaire méthode, que quelques apports de commerce, d'école ou de régiment, avaient pu à peine écailler, *chambranla* [2] comme un grand cadre aux angles disloqués par la vermoulure.

Les meubles, déjà, avaient, l'un poussant l'autre, pris le chemin des collections. Autour des moulins désapprenant leurs signes, l'essaim des coiffes, aussi, se vit casser les ailes par la *casserole* [3] envahissante. Le folklore, aujourd'hui, n'ose même plus se produire, en présence de l'élément étranger qui a bouleversé les mœurs. Le glossaire local a cessé de venir se promener au bourg, il ne sort plus des métairies; que dis-je ! C'est avec embarras qu'il jargonne mes'hui, dans la *goule* [4] même de tantine Manette, depuis que gars-Pierre, qui a fait cinq ans d'école, et sa sœur Mariepenette [5], qui rêve d'un établissement en ville, tournent en dérision le prétérit en *i* et les formes dialectales.

Il a fallu trois cents ans à Malherbe et à Vaugelas pour pénétrer dans les vieilles Mauges.

Cependant tout n'est pas perdu. Meubles et ustensiles ménagers sont en pension dans les musées de la région;

[1] C'est le nom que l'on donne ironiquement, dans tout l'Anjou, au chemin de fer à voie étroite.

[2] *Chambranler* (patois local), chanceler, trébucher.

[3] *Casserole* (patois local), capote, chapeau de femme.

[4] *Goule* (patois local), bouche, gueule.

[5] *Marie-penette* (patois local), maniérée, bégueule.

quelques particularités du type et du costume survivent sur les cartes postales; le glossaire et la tradition ont trouvé le refuge de plusieurs gros livres [1]. Attelons-nous, sans tarder à identifier les sons du langage avant que ces proscrits aient abandonné à la phonétique officielle notre bocage encore familier à leurs derniers échos [2].

Pour le curieux, de passage dans les Mauges, le détail qui, avec les sites prestigieux et les ultièmes coquetteries de la coiffe, retient encore l'intérêt, est l'étrangeté de certaines prononciations. On croirait, pour un peu, à un français différent, estropié, sinon barbare, mi-patois, mi-jargon. Or ce verbe étrangement accentué ne représente pourtant pas autre chose que du vrai français.

Le considérer comme une originalité linguistique serait commettre le péché d'ignorance ; car il n'est qu'un archaïsme, et voilà tout.

Tout au moins les phonèmes recueillis dans les Mauges procèdent-ils de phonèmes archaïques, pour la plus grande partie. En déterminer le rapport, quand le rapport est établi par des phonèmes analogues et qu'il se présente pour ainsi dire comme régulier, sera une recherche sans grand mérite, grâce aux travaux des maîtres qui ont doté notre langage national de l'histoire de sa propre évolution, et notamment M. Ferdinand Brunot [3]. Quant à l'exception, j'ai, à défaut de textes littéraires ou de vieilles chartres,

[1] *Glossaire des Parlers et des Patois de l'Anjou*, par A.-J. Verrier et R. Onillon, 2 vol., chez G. Grassin, Angers, 1908.

Terroirs Mauges, par Henry Cormeau, 2 vol., chez G. Crès, Paris, 1912. Dans ces deux ouvrages, les prononciations locales sont signalées, mais sans commentaires et sans étude fondamentale.

[2] L'unique tentative qui apparaisse sur cette question est une étude des *Rapports de la Langue de Rabelais avec les Patois de la Touraine et de l'Anjou*, par Arthur Loiseau, alors professeur de seconde au Lycée d'Angers, 20 pages, Angers, Lachèse, 1867. J'en emprunterai l'essentiel.

[3] *Histoire de la Langue française*, par Ferdinand Brunot, 4 vol. parus chez A. Colin, Paris.

confronté avec les extraits d'archives relevés dans l'œuvre de Célestin Port [1]. Dans Port, nous rencontrons encore le caractère *populaire* et l'exemple ancien des prononciations *locales*.

C'est d'ailleurs cette exception qui, dans l'état d'instabilité et de décadence du patois où j'ai trouvé les mots, devient presque impossible à mettre au point. La bouillie de l'ignorance et de l'arythmie remplissait des gens la bouche déséduquée par toutes les confusions de la consonne et de la voyelle.

Il est des cas où l'accentuation des sons du langage humain, dans le Pays des Mauges, ne dépend plus d'une influence étymologique, où les circonstances ont disqualifié la tradition. L'accent varie selon les paroisses, selon les milieux, même selon les voix haut ou bas timbrées.

Quoi qu'il en soit, il existe et, tant qu'il nous est parvenu constant, indéniable, fixé, je le signale en tâchant à l'expliquer.

VOCALISME

A

§ 1. — Le son de l'*a*

Dans le parler, légèrement traînant des Mauges, l'inflexion personnelle du causeur prolonge ou raccourcit plus ou moins la valeur de la voyelle au gré de son propre moyen d'expression ; il est à remarquer que l'ironie accentue volontiers l'*a*. En tenant compte des ces habitudes traditionnelles et de l'éducation qu'elles imposent naturellement à la voix, on ne distingue guère dans les Mauges que deux catégories d'*a* : l'*a* ouvert, qui est plutôt bref, l'*â* fermé qui est très fermé et très long.

[1] *Dictionnaire de Maine-et-Loire*, par Célestin Port, 3 vol., chez Lachèse et Cie, Angers, 1868-1878.

L'accent qui gouverne la longueur de nos *â* s'érige à la hauteur de nos clochers, il se multiplie à leur nombre. Pourtant, nous sommes entourés d'*â* plus longs encore et plus nombreux que les nôtres.

Dans la conversation si volubile et restée toute voilée de nasalisation des patoisants du Bas-Poitou, l'*â*, qui pollue pour ainsi dire chaque son-voyelle, dépasse, laisse dans l'ombre tous les autres sons.

De l'autre côté de la Loire, l'*a* n'est populaire qu'à la condition de s'accentuer.

Ces différences, d'autres analogues, sont d'ailleurs perceptibles dans les diverses provinces par rapport au langage national.

Ainsi, le peuple de Paris allonge-t-il l'*a*, signalé bref par les dictionnaires de la langue, dans un certain nombre de mots : *câsserole*, *effâcer*, *mâçon*, *râdis*, *râpin*, etc., etc.. Dans les Mauges, l'*a* de ces vocables reste ouvert.

§ 2. — *a* et *â*

Il y a une trentaine d'années, le linguiste aurait pu, en allant vers les Ponts-de-Cé, relever des *â* en quantité notable, si j'en augure bien par cette phrase d'une pont-de-céyaise dont nous nous moquions étant enfants : « *â*h ! M*â*rie, mon pau' ptchit *â*mi, li tchi se doune tant de m*â*w ! » Mais la mode a fait l'école, venue d'Angers, tout proche.

Au fur et à mesure que le voisinage de Cholet influe davantage, l'*a* se ferme et s'allonge de plus en plus manifestement. Il y a des *a* qui sont longs et fermés à Cholet, brefs et ouverts à Beaupréau :

a) l'*a* final des mots de la langue portant l'accent grave : *çâ*, *déjâ*, *lâ*, *volâ*, à Cholet ; *ça*, *déja*, *la*, × *vola* [1] à Beaupréau ;

[1] Les mots précédés du signe × sont soit dialectaux, soit corrompus du français. Consulter l'Index à la fin de cette étude.

b) l'*a* des syllabes finales en *ail* : *cramâil*, *mâil*, *provâil*, *betâil*, *travâil*, etc., vers Cholet et le Poitou; × *cramail*, × *mail*, × *provail*,— *betail*, *travail*, à Beaupréau, Montrevault, Saint-Florent;

c) dans différents mots inclassifiables : × *casse*, à Beaupréau, la Grande-*Câsse* (nom d'un quartier), à Cholet; *hache*, à Beaupréau, *hâche* [1], à Cholet; *riage*, à Montjean, *riâge*, à Tout-le-Monde, etc., etc..

Le son de l'*â*, pour *a*, affecte dans les Mauges un nombre important de syllabes :

1° En tête des mots, *a* s'entend *â* dans : × â*bre* (cf. la série *âbr*, 3° ci-après), × â*fre* (*faire* â*fre*, loc. us.), et â*freux*, â*ille* et × â*lle* (de *aller*), â*illeurs* (cf. la série *âill*, 4° ci-après), â*nis*, *hâper*, *hâsard*.

2° A la finale, *a* sort pour ainsi dire constamment ouvert et bref, quand il n'est pas suivi de consonne.

Dans les quelques exceptions opposables à cette règle, l'*a* se ferme sous l'inspiration d'ironie dont il est parlé plus haut, mais qui reste ici permanente et qui insinue dans la forme une sorte d'augment péjoratif : × *sapi*â, × *sarpid*â, × *tirefi*â (cf. § 4, les dissimilations entre *a* et a*n*), — × *bach*â, *bét*â, *gal*â.

La règle de *a* bref ou long dans le corps des syllabes est difficile à dégager.

L'usage est de prononcer *â* long et fermé :

3° Devant le groupe de consonnes *br* : × â*bre*, × *dâbre*, × *sâbrée*, — *câbrer*, *délâbrement*, *Lâbre*, *sâbre*, etc..

Par contre, × *caperiole* (= *cabriole*).

D'autre part, dans la composition *abl* [2], pourtant voisine

[1] Dans le cahier des revendications de la paroisse de Saint-Léger-des-Bois, en 1789, les bûcherons réclament un peu de feu durant l'hiver pour « dégeler leurs *hoches* » (renseignement fourni par M. A. Le Moy). — Cf. § 3, *o* pour *a*.

[2] Il n'est pas hors de propos de remarquer que ce type n'est représenté par aucun mot dialectal.

de *abr*, tous les mots — noms comme *table* ou adjectifs comme *aimable* et leurs composés, adverbes comme × *amicabelment* (= *amicablement*) — qui ont l'*a* fermé en français, l'ont ouvert dans la prononciation mauge, sauf, bien entendu les cas où l'*a* est long en français, comme *câble*, *râble*, etc.. Cependant encore, exception est faite pour × *yâb(l)e* [1] (= *diable*) et ses composés;

4° Dans les compositions en *aill* : × *artifâilles*, × *bâillaud*, × *bourâille*, × *câille*, × *chacâiller*, × *couvrâilles*, × *effenâiller*, × *egâiller* et × *egâillade*, × *enrouâiller*, × *eviâiller*, × *gripâille*, × *jâille*, × *migâillére*, × *morçâillon*, × *restâillon*, — *âille* (de *aller*), *âilleurs*, *bâiller* (= *bailler*), *câiller*, *fouâiller*, *mâillot*, *pâille*, *pâiller* et *pâillasse* (tandis que dans le Saumurois, *paille* s'entend très bref et ouvert), *râiller*, *tâiller*, *Vâillant* (patronyme), etc., etc..

Par contre : × *caillerot'* [2], × *caillin*, × *caillon*, *détailler*, — *faille* (de *falloir*) et × *failli*, *medaille*, etc..

5° Dans quelques cas, devant *l* : × *châler*, × *dâler*, × *râle* (rare), — *Câlais* [3], *câlice*, *vâlet*.

Par contre, avec *a* : × *chale*, × *chalêtre*, × *dalle*, × *rale* (jambe), × *tale*, — *pale* et *palir*, que MM. Verrier et Onillon recueillent à Montjean avec *a* bref, mais que j'ai rencontrés toujours longs à Beaupréau et environs.

6° Dans un certain nombre de mots ou *a*, suivi de *re* ou de *rr*, a déjà acquis en français populaire le son fermé : *bârrique*, × *chârte* (= *charrette*) et × *chârtée*, × *mârraine*, *sârrau*, etc., etc., *câresse*, *cârillon*, *gâre*, *mâre* et × *mârée*, etc., auxquels il y a lieu d'ajouter *jârs* et *liârd*, ainsi que les dia-

[1] Quand j'isole une lettre entre parenthèses dans la graphie d'un mot, je veux indiquer par là que cette lettre ne s'entend pas dans la prononciation mauge.

[2] L'apostrophe suivant la consonne finale indique que cette consonne s'entend, dans les Mauges.

[3] « On aurait cru à les voir que c'était Câlais et ses bouteilles », « ils représentaient Câlais et ses bouteilles », locutions usuelles à Montjean. Cf. *Glossaire de l'Anjou*.

lectaux : × *châr*reyer, × *guillâr*et, — × *rembârré*, × *ernâré* (= *renaré*), et aussi × *eyâr*d.

Par contre, *a* est bref dans : × *epare*, × *petarée*, × *piemaraige*, dans × *jarzeler*, et dans × *petouffard*, etc., ainsi que dans quelques mots français comme *marée*, *reparer*, *retard*, etc..

7° Devant *s* final, sonore ou insonore : *Arrâs'*, *âs'*, × *badrâs*, × *bedâs*, × *châs*, × *debâs*, × *lumâs*, × *petrâs*, × *piquerâs*, — *appâs*, *câs*, *glâs*, *hélâ*(*s*), la deuxième personne du singulier du futur simple (*aimerâs*, *habillerâs*, *vendrâs*, etc., etc.), celle du présent de l'indicatif du verbe *avoir* (*t'âs* et le composé × *qu'âs-tu*), quelques pluriels de noms en *a* : *falbala*, *falbalâs*, × *agacia*, *agaciâs*, etc..

8° Devant une consonne insonore suivie de *s* final également insonore : *armenâ*(*ch*)*s*, *sâ*(*c*)*s*, *drâ*(*p*)*s*, *gâ*(*r*)*s*, *châ*(t)*s*, *crachâ*(*t*)*s*, *râ*(*t*)*s*, et les pluriels des autres mots en *at* [1].

Au singulier : × *armena*(*ch*), *sac'*, *dra*(p), *gâ*(*rs*), *chat'*, *crachâ*(*t*), *rat'*, etc..

9° Dans toutes les syllabes où *a* est suivi de *s* ayant le son de *z* : × *abrâser*, × *bâseli*, × *câsuel*, × *egâziller*, × *nâse* et × *nâson*, — *bâsane*, *ecrâser*, *gâze*, *gâzon*, *hâsard*, *mâzette*, *mâsure*, *phrâse*, *râser*, *vâse*, etc., etc..

Cependant, *a* bref et ouvert dans *Gazeau* (patronyme).

10° Dans la moitié environ, des mots où *a*, suivi de *ss* ou de *c* sifflant, a déjà acquis en français populaire le son fermé : *câsser*, *câssis*, *clâsse* et *clâssique*, *grâcier* et *grâcieux*, *grâsse*, *impâsse*, *lâssitude*, *pâsser*, *ramâsser*, *tâsse* et × *tâssée*.

Par contre, *a* bref et ouvert figure dans : × *begasse*, × *berdasse*, × *bondrasse*, × *fergasser*, × *gassouiller*, × *ragassoux*, × *vernasse* (tous mots formés avec le suffixe péjoratif *asse*), — *chasser*, *crasse*, *filasse*, *harasser*, *masse*, etc., etc..

Chose qui pourra surprendre, × *badrâs* donne × *badrasser*, *embarrâs* donne *embarrasser*, *matelâs* donne × *amatelasser*.

[1] Cf. les mots en *ot* : *pot'*, *pô*(*t*)*s*; *mot'*, *mô*(*t*)*s*, etc..

On dit *brâsser la salade* et × *biser* à grande *brassée*. × *Câsse* (*i y a de la câsse*), du verbe *câsser*, prend l'*â* long, et × *casse* (boue des rues) le prend bref, alors pourtant qu'il paraît appartenir à la même famille que le français *gâcher*.

11° Dans tous les mots des types en *asion*, *assion*, *ation* : *invâsion*, *compâssion*, *nâtion*, etc., etc.; et il est intéressant de remarquer encore ici qu'aucun mot dialectal n'existe de ces types [1].

12° Dans certains mots, tant dialectaux que nationaux, où l'intervention de l'accent se produit devant différentes consonnes : × *câgner* (cf. *acagnarder*), × *mâtre* (cf. *mat*) et × *mâtrir*, × *palât(r)e*, *piârre* (= *pierre*, qu'il faudrait rapprocher du 6° ci-dessus), × *prâe*, × *rabâtée*, × *rabâter* (anc. fr. *rabat*, esprit), × *râgon*, × *raffenadâ*, — *cadâv(r)e* (souvent *cadâb(r)e*, cf. 3° ci-dessus), *câdre* et ses composés, *châcun* et *châque*, *Jâcques*, *mâcre*, *râpière*, etc..

Par contre, *a* s'entend ouvert et bref dans × *macher*, × *machure*, bien qu'ils paraissent appartenir à la même famille que les français *mâcher*, *mâchoire*, mais aussi que *massue* (forme picarde *machue*), — et dans *patir* comme dans *compatir*.

Nous avons aussi × *atiner*, contrastant avec l'ancien français *aatiner* (= *âtiner*).

13° Enfin, dans un mot présentant un faux air de latin : × *rapiâmus* [2]. Et, à ce propos, notons ici les bizarreries de la prononciation du latin : « *pâter noster... adveniat regnum tuum, fiat voluntâs tua, sicut in cælo et in terra. Pânem nostrum quotidiânum da nobis hodie et dimitte nobis debita nostra... et ne nos inducâs in tentationem, sed libera nos a mâlo, âmen* ». *Libera* a ici l'*a* ouvert et bref; et pourtant on dit *les liberâ*, en parlant de l'absoute dans l'office des

[1] *Récion*, *romion* amorcent une ressemblance. On verra plus loin que cette ressemblance est entièrement factice.

[2] Le latin de cuisine est connu dans les Mauges sous l'appellation de × *latin-porchet*, ou *latin à porchet*.

morts et, de même, on prononce : *hosann*a, *alleluia*, *stabat* à l'église, *hosann*â, *alleluiâ*, *stâbat* dans les conversations populaires.

Quelle conclusion déduire de tous les exemples produits ici? Ainsi que je l'écrivais en abordant l'étude de l'*â*, la règle ne se dégage pas. Par intervalles, une lueur nous guide; l'*â* absorberait la consonne qui le suit et le son de cette consonne se compenserait dans la longueur acquise de la sorte par la voyelle. Ainsi : *t'âs* et *il* a; *clâ-sique* pour *cla(s)sique*; *crach*â(*t*) alors que *chat'*; *châcun* venant de l'ancienne forme *chascun*; *vâlet*, qui a été jadis tour à tour *vatlet*, *vaslet*, *varlet* et *vallet* [1]; et encore *sarpid*â où *dâ* est une contraction pour *dea*; *prâe*, du latin *prava*.

De même, on comprendrait *mârée* (pleine mare) et *marée* (poissons de mer), *macher* (meurtrir) et *mâcher* (broyer sous les dents), etc., pour marquer la différence de sens. Mais pourquoi â(*f*)-*freux* et a(*f*)-*faire*, pourquo *ba*(*t*)-*tre* et *mâ-tre*, et *câdre* et *ladre* ? Comment admettre qu'×*agât d'eau*, en mauge, ait un *â* long, alors qu'*a* est bref dans les équivalents angevins *aca* et *laka* (*Glossaire de l'Anjou*)?

Comment expliquer *dalle* et *dâllée*, où le second *l* ne se prononce ni au premier ni au second mot?

Cette phonétique, en opposition avec celle des maîtres d'école, ne saurait s'appuyer sur aucun texte, puisque, dans la langue elle-même, des mots prononces couramment avec un ou deux tiers d'accent ne sont pas graphiquement accentués et que ceux qui le sont dans l'écriture (*à*, *voilà*, *déjà*) n'en restent pas moins brefs dans la prononciation académique. Mais ce que l'on peut affirmer c'est que cette phonétique ne se maintient ici que par tradition.

Pour ne rien omettre, je dois encore observer que des

[1] Cf. Constans, *Chrestomathie* (Paris, 1906), le glossaire ancien français.

mots comme *poêle*, prononcé *poale* en français (*Nouveau Larousse*) conservent chez nous le son de l'*ê*.

Enfin, à part *popa*, les mots formés par répétition de syllabe, ont leurs deux *a* identiques : *caca*, × *dada*, × *flafla*, *Nana*, etc., (cf. avec les mots en *e-ê*, *eu-eû*, *o-ô*, dans la suite de ces études).

§ 3. — ***a* et *o***

Ce n'est pas dans les Mauges que l'on comprendrait le dicton du XVIIIe siècle : « Cela rime comme *hallebarde* avec *miséricorde* [1]. »

Pour donner idée de l'accentuation de l'*â* chez nous, je citerai cette locution usuelle, dans laquelle *â* assonne avec *o* :

Mal commode
Fait à la hâte.

En avançant vers la Vendée, on va encore plus loin ; pour rimer tout à fait, l'*a* se transforme en *o*. Ainsi dans la berceuse que je transcris du *Glossaire de l'Anjou :*

Tu t'endors, barbote !
Tu tomberas dans le feu ;
Tu brûleras ta *potte* (patte)
Et tes petits yeux bleus.

Nous rencontrons de même dans le glossaire mauge plus d'un mot dont l'*a*, à force de s'allonger, a finalement abouti au son de l'*o* : × *bouroche* (panier rond à gros ventre), bou-

[1] Ce dicton aurait pris naissance dans les rimes d'une épitaphe faite par un sieur J.-B. Bombel, à la mémoire d'un suisse de l'église Saint-Eustache, à Paris, en 1727 :

Ci-gît mon ami Mardoche ;
Il a voulu être enterré à Saint-Eustache ;
Il a porté trente-deux ans sa hallebarde ;
Dieu lui fasse miséricorde !

rache au *Nouveau Larousse*; × *bromer*, brâmer; × *chou-bouroche* (l. *borago*), bourrache; × *cosaquin*, casaquin (peut-être par étymologie populaire empruntée à *cosaque*); × *entomer*, entamer (cf. dans Rabelais « frère Jean des Entommeures »); × *former*, de *farmer* (= fermer); × *geromium*, géranium; × *moman*, maman; × *ocres*, âcres (l. *acre*, choses cruelles, acérées); *ormoire*, armoire [1]; × *popa*, papa (cf. *pope* et *pape* au *Nouveau Larousse*); × *phormacie*, pharmacie; × *roche*, rache. — Cf. aussi, § 67, l'étude sur *on* et *an*.

En français, semblablement, divers mots ont corrompu l'*a* en *o* : *dommage*, autrefois *damage* (l. *damn*(um)*aticum*) [2]; *épouvanter*, pour *espaventer* (l. *ex-pavent*(em)*are*); *omelette* [3], pour *amelette* (chez nous toujours × *amelette d'œufs*, afin que l'image persiste [4]); *orteil*, du latin *articulus* [5].

De même, Loiseau remarque que « Panurge dit plusieurs fois *bauffrer* pour bâffrer » (*Rapports*, p. 8) et, citant les *holos* ! *holos* ! de Grandgousier, il les traduit par « *hélas* dans les patois de l'Ouest » (*Histoire* [6], p. 399, n. 1).

D'identiques confusions se retrouvent dans la graphie des noms des lieux dits, aux archives, pour plus d'une loca-

[1] La forme est ancienne. On la retrouve à peu près chez Villon, *Petit Testament*, str. xv :

Pour ce, je me suis pourpensé,
Puys qu'il n'a sens mais qu'une *aulmoire*...

Larousse dérive *armoire* du latin *armarium*.

[2] Cf. dans Adalbert de Keller des vers du trouvère Richard de Fournival :

Cil qui d'amour essauchier se fainct
Ne puet avoir en li servir *damaje*.

[3] *Haumelaicte* déjà dans Rabelais, édition de 1553.

[4] *Amelette d'œufs*, c'est-à-dire lamelle ou lamelette d'œufs, feuillet d'œufs.

[5] « On a rapporté à une contamination celtique le passage de *a* à *o* dans *orteil* » (Brunot, *Histoire*, t. Ier, p. 54, n. 2). Le mot celtique était *ordag*.

[6] Arthur Loiseau, *Histoire de la Langue française*, Paris, 1881.

lité angevine. Je les indique ici, d'après Célestin Port [1] : Dans les Mauges, *Hâte-Mort*, nom à Beaupréau d'un ruisseau qui s'appelle exactement Haute-Mare (*hâwte-mâre*); — la *Mamenottière*, village de la Chapelle-Saint-Florent, la *Momelottière* dans un texte de 1644; — en Anjou, *Mocrasse*, closerie du Breil, *Moucrosse* à la carte de Cassini et *Mocrosse* à l'État-Major; — *Ramefort*, hameau de Blou, *Ramus fortis* 1070-1080, *Romefort* 1190-1195, aujourd'hui vulgairement *Romefort*; — *Coq-en-Pot*, « une petite isle appelée Coq-en-Pot sise près la porte marinière », 1639, à Châteauneuf-sur-Sarthe, évidemment pour *Coq-en-Pâte*, la locution est trop répandue pour qu'un doute puisse même surgir [2].

L'*o* qui s'est ainsi formé par corruption ne s'entend pas toujours identiquement dans toutes les Mauges. Ainsi *romion* à Beaupréau devient *rômion* à Montjean (et *ramion* à Saumur, et *roumion* ailleurs, en Anjou). — Comparer également un mot que je recueille × *nâyer* (*nâ-yer*), à Beaupréau et MM. Verrier et Onillon, *noguier*, à Montjean [3]. — × *Babeluche* à Beaupréau, *bobeluche* au Fuilet. — *Caraillas* (gros crachat), au Longeron, et × *corroyon* à Beaupréau.

Certains mots font l'épreuve contraire; l'*o* étymologique y est, chez nous, devenu *a* : × *camamine* [4], *camomille*; × *châl*, qui s'entend *soul* au Longeron (du latin *solus*); × *colaquin*, *coloquinte*; × *mêli-mêlâs*, *mêli-mêlô* (*Nouveau*

[1] Soit entendu une fois pour toutes, les noms de lieux dits dont je fais état sont relevés dans le *Dictionnaire de Maine-et-Loire*, de ce maître, où le lecteur pourra les retrouver avec les références.

[2] A moins qu'il ne s'agisse d'un calembour; mais encore faudrait-il admettre une quasi-identité de prononciation entre *pot'* et *pâte*.

[3] A l'appui de cette forme, *noge* et *noget*, jeune bête bovine qui tette (au Longeron); *annoge*, même sens en Berry.

[4] *Camamille* se trouve dans Gaston Phébus; et c'est de *camamigne*, forme voisine, que, par une série de corruptions, s'est engendré *camamine*.

Larousse); × *nâche*, *nosche* (anc. fr.). — Cf aussi l'étude sur *â* et *oi*, § 8.

Le *Glossaire de l'Anjou* donne encore *embâmer* (cf. la *Basmette*, pour la *Baumette*, dans Port). Il est certain que *basme* apparaît dans les anciens textes. Mais j'admettrais plus volontiers une version *embâwmer* [1]. — Le futur et le conditionnel du verbe *avoir*, de même, s'entendent : *j'âr*ai, *t'âr*as, etc.; il *âr*ait, *j'âr*ions, etc., pour *j'au*rai, *tu au*ras, *il au*rait, *nous au*rions, etc.. Mais c'est là une prononciation qui date de l'ancien français (12-13e siècles).

Avant de se vocaliser en *u*, le *v* de l'infinitif *avoir* se conservait au futur et au conditionnel [2]. « Quelquefois il est tombé : *a-rai*, *a-rais*, formes encore usitées en Saintonge » (Loiseau, *Histoire*, p. 192). Dans le *Mystère de la Passion* [3] : « Il en *ara* brief encore une / qui la cinquieme parfera » (v. 25670.)

Le changement de *a* en *o* offre donc dans les Mauges un plus grand nombre d'échantillons que celui de *o* en *a*. C'est ce dernier qui, pourtant, l'emporterait dans la tradition linguistique du latin au français. « A une certaine époque de la langue, dit Littré, il y a eu tendance à substituer au son *o* ou *un*, ou *on* du latin, le son *a* ou *an* : *volenté pour volonté*; *dame* de *domina*; *danger* de *dominiarium ; damoiseau* de *dominicellus*, etc. » (*Histoire* [4], t. II, p. 79).

[1] Latin *balsamum*. *Dire bausme de son chien*, dans les *Cent Nouvelles Nouvelles*. Voir ci-dessus *Hâte-Mort*, pour *Hâwte-Mare*, à Beaupréau, et § 11 l'étude sur *âw* pour *au*.

Dès le latin , d'ailleurs, *u*, après *a*, a disparu de la prononciation, dans certains mots : *faustus*, favorable, et *fasti*, jours fastes; *augustum* > *agustum*, août.

[2] Cf. Loiseau, *Histoire*, p. 192, des références de nombreux textes en langue d'oïl, pour toutes les personnes du futur et du conditionnel.

[3] Arnoul Greban, *Le Mystère de la Passion*, édition Paris et Raynaud, Paris, 1878.

[4] Littré, *Histoire de la Langue française*, deux volumes, Paris, 1862.

§ 4. — *a* et *an*

Une seconde colonie de l'*a*, tant bref que long, a bifurqué pour élire domicile dans le son *an*.

La famille ainsi émigrée comprend comme représentants principaux des mots nationaux *dialectalisés* dans le jargon : × *br*an*côgnier*, br*a*connier; × en*rouser*, *a*rroser; × *ffambe*[1], fl*a*mme (autrefois *fl*an-*me*; cf. au § 83, l'étude sur les consonnes nasales redoublées); × gan*gner*, g*a*gner (anc. fr. *gaaingnier*, anc. haut all. *waidanjan*); × *l*an-*bas*, l*à*-bas; × *l*an-*haut*, l*à*-haut; × *n*an*se*, n*a*sse; × ran-*près*, r*a*s-près. J'y ajoute × pan*fourche*, ancien français pau*fourche*. — *Enrouser*, d'ailleurs, apparaît aussi en ancien français.

A ces mots, j'en adjoindrai quelques autres plus patoisants en apparence, mais en réalité greffés aussi sur des mots connus dans la langue : × *bouill*an*ser* et × *bouill*an*serie*, × *deven*an*ser*, × *pouill*an*ser*, × *trim*an*ser* qui semblent des fréquentatifs formés avec le suffixe *asse* (bouill*a*sser, bouillir; défen*a*sser[2], × *fener*; pouill*a*sser, × *pouiller*; tri*m*asser, trimer); × rem*mancher*, ro*m*ancher (anc. fr. *enromancer*); × tan*touiller*, t*a*touiller, du moins si l'on compte avec le mot populaire *tatouille*; × *tirefi*â, tirefl*a*nc (français supposé).

Le nom d'un lieu voisin des Mauges, a subi une déviation analogue; c'est celui de Champtoceaux : « *Chasteauceaulx*, lequel l'on appelle maintenant en langaige corrompu *Chantoceaulx* », dit Bourdigné (fol. 15), 1529. « Le vrai nom est *Chateauceaus* », remarque Saugrain dans son *Diction-*

[1] L'*f* marquée de ce signe représente dans ces études l'*l* mouillée. Prononcer *fiambe*.

[2] Comparer : *afenasser* (jeter en désordre) dans le *Glossaire de* Verrier et Onillon, et la phrase de Louis Chanlouineau dans ses *Voyages d'un habitant du Bocage* (ms. 588 de la Bibliothèque d'Angers) : « Et puis les dires d'enfants ! Dès que ça revient, *ça devenanse tout, ça met tout à baillaud !* » (p. 42, citée aux *Terroirs Mauges*, t. Ier, p. 170.)

naire Universel (1726). Les textes donnent en effet *castrum celsum* (1034-1050, Pr. de Marmoutiers, ch. or.) et *castellum celsum* (1061, Liv. Noir de l'Abbaye de Saint-Florent), ce qui supprime toute objection. « La prononciation rustique en a fait depuis le XVIe siècle *Chantoceaux* », écrit Port, qui rejette la « ridicule orthographe » consacrée par l'administration.

On voit de même à la Poitevinière, la *Châtellerie* 1399, devenir la *Chantellerie* 1404, à moins que l'accent de l'*a* n'ait été confondu avec le signe de nasalisation.

D'identiques substitutions se rencontrent dans les formations françaises : an*colie*, autrefois a*colie* (du lat. *aquilegia*), cam*buse*, du holland. *kabuys*; *ch*ance, du latin *cadere*; *fl*anc, du latin *flaccus*; anc. fr. *hanste* (fr. *hampe*), du latin *hasta*; vraisemblablement pan*toufle*, de *patte*; tam*bour*, anciennement *tabour* (du persan *tabir*) [1]; tam*pon*, corruption de × *tapon* (néerl. *tap*, bouchon) toujours en usage dans les Mauges.

En opposition, plusieurs vocables ont transformé *an* en *a* : × a*jambée*, *en*jambée; × *Amâlis*, Am*an*lis (beurré *d'Amanlis*); × *cabas*, cab*an*; × *dârée*, d*en*rée; — et aussi × *jacole* [2], pour *jincole*, mot du patois poitevin (du latin *cingula*, qui aurait pu donner un *jencole* [3]).

[1] Dans un noël angevin du XVIe siècle (Bibliothèque nationale, ms. 24407), 12e couplet :

Bon faisait voir *tabouriner*
Jehan Amiot de son flageau.

Dans un noël poitevin du XVe siècle (Bibliothèque de l'Arsenal, ms. 332), 4e couplet :

Allez veoir le ray do ceau
Et sonnez d'icoz *tabours*.

[2] Le *Glossaire de l'Anjou* le donne avec *â*. Je l'ai recueilli avec l'*a* ouvert et bref, qui marque un degré de plus dans la corruption.

[3] Comme en français il a donné *sangle*, comme *lingua* a donne *langue*, etc.. Voir, § 14, l'étude de *an* pour *in* et, § 93, celle du *c* chuinté.

§ 5. — *â* pour *er* dans l'infinitif et pour *é* dans le participe passé

L'infinitif et le participe passé des verbes de la première conjugaison se prononçaient autrefois en *a* : *bis*a(*r*) × bis*er*; *enff*a(*r*), enfl*er*; — *câss*a, cas*sé*; *us*a, us*é*, etc., etc..

Certains mots à finale en *er* suivaient le même usage : *pain*a, pan*ier*; *guergn*a, gren*ier*, etc., etc..

A plus ou moins long, plus ou moins bref, selon la vivacité du sentiment qui pathétisait l'accent, souvent par habitude de gouailler les derniers jargonneurs, par ironie imitative, par expression exagérée.

J'ai connu cette prononciation, mais je ne l'ai pas connue courante. Deux ou trois vieillards, quelques paysans éloignés des centres et n'assistant jamais aux foires, des entêtés de l'ancien parler, seuls, ont prolongé jusqu'à ma génération ces phonèmes que je ne fais qu'entrevoir de loin en loin, par des échappées de souvenir.

Néanmoins, il ne saurait s'agir d'une illusion, non plus d'une de ces supercheries dont sont parfois victimes les archéologues à qui l'on prépare des trouvailles en cachant des tessons modernes dans leurs fouilles. Les textes, fussent-ils simplement populaires, sont des témoins que l'on ne cuisine pas.

Dans une chanson populaire (*Terroirs Mauges*, t. II, p. 111-2-3), paraissant nous être venue du Poitou et remonter aux xv-xvie siècles, un couplet dit :

J'avoai(s) in beu petchit gilet'
Dou pus beau drap,
Que ma mârraine, è m'avait fait'
Et *parfectionna.*

Je trouve également parmi les bribes d'une autre chanson, plus vieille encore, un infinitif en *a*. C'est l'aventure d'une chèvre que son × *biquard* conduit au pâturage :

Je la m'gni(s) ou boais *brouta* [1].

Voici d'autre part un dicton en cours : « I roule des yeux, c'est comme un vipére écourt*a* ». Les modernes prononcent *écourté*.

Enfin le *Glossaire de l'Anjou* signale, à Montjean, *avou*a, avou*é* [2].

Derniers vestiges, mais de quelle importance !

Jérôme Bugeaud [3], traditionniste poitevin, exposant la même forme phonétique en *a* des participes et des infinitifs, écrit : « Cette finale est un des agréments euphoniques qu'affectionnent les poètes populaires. D'autres fois, au lieu d'être en *a*, on la trouvera soit en *i*, en *e*, en *eux*, ou en *u* » (t. Ier, p. 227).

S'ensuit-il donc que l'on doive considérer la forme en *a* des participes et des infinitifs de la première conjugaison comme une *mignardise*, — mignardise d'origine poitevine, dans l'usage de laquelle les Mauges prolongeraient leurs atavismes d'avant l'an mille ?

J'ai tenu à confronter devant ce phonème le patois poitevin actuellement usité en Vendée, puisque c'est par la Vendée que nous attenons au Poitou.

Voici donc quelques couplets d'une chanson populaire recueillie par La Réveillère-Lépeaulx [4] :

[1] Cette chanson, comme la précédente, est en patois poitevin du Moyen-âge, ainsi que l'établit cette autre bribe, qui me semble représenter le refrain :

Dormez-vous dans *quiau* village
Tot' la net' ?

[2] Dérivé du latin *advocatus* par la filiation populaire et naturelle; *avocat* est de fabrication scientifique (Cf. Loiseau, *Histoire*, p. 126).

[3] Jérôme Bugeaud, *Chants et Chansons populaires des Provinces de l'Ouest*, Niort, 1895.

[4] *La Fouare à Maillezaë*, dans les *Mémoires de l'Académie Celtique*, tome III, nº 9. Maillezais est un chef-lieu de canton de l'arrondissement de Fontenay-le-Comte.

« Treve-te-z'y, megnoune,
« Qu'i ange t'y *trechâer.* »

La bell' s'âest bâé *trouâée*
Dans le rang daux *fouassâés.*

« I ajète ine fouace,
« Jeon, i erons la *touaillâer.* »

« Où boire, se dit-elle,
« N'avâons râen *apportâé* [1]. »

Je prends d'autre part dans les chansons recueillies par Jehan de la Chesnaye [2] quelques autres couplets d'une autre chanson populaire :

Dicit : « Ma bonn' femm', qu'as-tu donc,
« T'é tote *chiffounaïe ?*

« Te faudrait-aoû la soupe au lait
« Pre t'y *ravigotaïe ?* »

« — D'la soupe au lait, i n'en vu poet.
« La soupe à la *pouraïe* [3]. »

La diphtongue est descendante dans *trechâer*, *apportâé*, *chiffounaïe*, *ravigotaïe ;* elle l'est aussi dans *s'âest*, *bâé*, *pouraïe*, etc.. Comme on le constate, il est difficile d'élucider si l'*â* qui figure dans ce patois vendéen de la Plaine et du Bocage est étymologique ou s'il ne ferait pas plutôt partie d'un système phonétique qui pose un *â* dans toute syllabe, devant la voyelle.

Force nous est de chercher ailleurs.

[1] « Trouve-toi-z'y, mignonne, que j'aille t'y chercher. » — La belle s'est bien trouvée dans le rang des fouaciers. — « J'achète une fouace, Jean, j'irons la manger. » — « Où boire, se dit-elle, je n'avons rien apporté. »

[2] Jehan de la Chesnaye, *Le Vieux Bocage qui s'en va*, édition de la *Revue du Bas-Poitou*, de Fontenay-le-Comte, 1911.

[3] Il dit : « Ma bonne femme, qu'as-tu donc, tu es toute chiffonnée? Te faudrait-il la soupe au lait pour te ravigoter ? » — « La soupe au lait, je n'en veux point. La soupe à la ×*pôrée.* »

Remontons donc dans cette chambre d'alchimie du Moyen-âge, où les appareils de la voix ont repétri la matière des mots et l'ont fait passer par tant d'épreuves avant que le dialecte les convoyât jusqu'à nous. Les premiers monuments de la langue sont les Serments de 842; il s'y trouve des infinitifs en *ar* : « ... si cum om per dreit son fradra *salvar* dist.... [1] »; « ... si io *returnar* non l'int pois... [2] ».

Le changement de cet *a* en *e*, en langue d'oïl, paraît à M. Ferdinand Brunot antérieur à l'époque des textes, « malgré les graphies des serments de Strasbourg qui maintiennent *a* ».

Quoi qu'il en soit, ce changement distingua les parlers français des parlers provençaux. Dès le *Saint Léger* [3], dès la *Sainte Eulalie*, même, et dans tous les textes de langue d'oïl, les infinitifs et les participes passés de la première conjugaison ont leur forme en *er* et *é*. Chez les troubadours, au contraire, l'infinitif reste en *ar* ; le participe passé, en *a* [4]; et si, aujourd'hui, les provençaux [5] écrivent *a* à l'infinitif, c'est que l'*r* final s'est apocopé dans la forme provençale comme dans la forme française [6]. Le *salvare* latin est identique dans le *salvar* des Serments; c'est lui que nous retrouverions prononcé *saouva(r)* en provençal, pareillement *sawva(r)* en mauge, et *sauve(r)* en français.

Le participe passé a suivi, en langue d'oïl et en langue d'oc des déviations phonétiques et graphiques parallèles.

[1] « ... ainsi comme homme par droit son frère sauver doit », dans le serment de Louis le Germanique.

[2] « ... si je détourner ne l'en puis », dans le serment du peuple français. Texte et traduction de M. Raynouard dans *Choix des Poésies originales des Troubadours*, 6 vol., Paris, 1817.

[3] *Vie de Saint Léger* (poème du xe siècle), dans *Romania*, I, 273. — *Prose de Sainte Eulalie* (du IXe siècle), dans un *Recueil d'anciens textes* publié par M. Paul Meyer, Paris, 1877.

[4] Cf. les *Poésies originales des Troubadours*, de M. Raynouard.

[5] Cf. *Mirèio*, de Frédéric Mistral, 1859.

[6] Voir § 118, l'étude sur l'apocope de *r*.

De toute évidence, ce lien linguistique n'a pu apparenter les Mauges à la Provence qu'en empruntant le dialecte poitevin, et je ne crois pas me tromper en prétendant que ces affinités sont millénaires. « En Poitou et en Angoumois, observe M. Ferdinand Brunot, on se sent tout près du provençal. La langue du *Sponsus* trahit ce voisinage. Elle maintient l'*a* atone dans certains cas : *commandarum* (12); de même à la finale : *terra* (16). La *Sainte Catherine* poitevine présente des faits analogues : *benaüra*, *terra* » (*Histoire*, t. Ier, p. 325). Si l'*a* atone se maintenait, à plus forte raison l'*a* tonique devait-il rester en emploi. Mais là n'est pas la question. Ce dont on ne s'ingéniait pas, c'est que les *a* latins du *Sponsus* angoumois et de la *Sainte Catherine* poitevine, sept siècles après eux, avaient encore des leurs survivants dans un coin du Poitou devenu angevin, et qui s'appelle le Pays des Mauges.

§ 6. — a épenthétique

Naguère encore, *âon* s'entendait pour *on* dans quelques mots : *mâon*, *mon*; *tâon*, *ton*; *sâon*, *son*, etc., diphtongue ascendante.

La langue française offre de même *taon*, *paon*, *faon*, monosyllabiques aujourd'hui, dissyllabiques dans l'ancien français (*en l'espeisse d'un grant buissun / vit une bisse od son foün*, dans Marie de France, *Guigemar* [1], v. 89-90.) De même *soûl*, qui fut *saoul* jusqu'au xve siècle, et il faut remarquer qu'*août* est toujours resté dissyllabique dans le Pays des Mauges.

Il est difficile de découvrir si l'*â* de *mâon* figure une mignardise intercalée ou s'il représente, plus accentué, l'*e* du latin (*meum*, *mâon*). En tout cas, cette bizarrerie phonétique nous

[1] Marie de France, *Six lais d'Amour*, édition de Philéas Lebesgue, chez Sansot, Paris, 1913.

vient de la Vendée, où l'on retrouve *mâon* et d'autres formes analogues et où l'*â* sonne devant une grande partie des syllabes.

Ouvrons un livre vendéen du Marais [1] : « Y ou vu baée, qui li *feraons*-ji » (p. 58); — « Al est en himur, pi de bougre ! ah ! y *allaons*-ji rire ! » (p. 59); — « *Maon* pére qui était ein Soulleins est arrivé baé mouée... assistez vous *daonc* ! » (p. 60); — « *Maon* pour paére marchit sur la baéte et, avec *saon bâtaon*... » (p. 89).

Aucun exemple de *aon* pour *on* dans le *Vieux Bocage qui s'en va*, qui représente pourtant la partie de Vendée attenant au Maine-et-Loire.

Dans la chanson de la *Fouare à Maillezaē* citée ci-dessus et qui provient de la Plaine, forme régulière : *erons*, et forme avec *â* : *n'avâons*.

D'ailleurs, dans les Mauges, *âon* pour *on*, déjà fort rare à la fin du XIXe siècle, a complètement disparu aujourd'hui. C'était la dernière trace, chez nous, de cette épenthèse de l'*a*, encore si commune dans le parler bas-poitevin.

A titre de curiosité, je signalerai dans le dialecte anglo-normand, qui a pris de nombreux éléments angevins, l'intercalation d'un *u* dans la nasale *an* au XIIe siècle, ce qui donnait un équivalent de notre diphtongue *aon*. Ainsi : *aunt* (fr. *ante*), *gauntelet* (fr. *gantelet*).

§ 7. — *â* pour *ai*

Les mots dont la finale est en *aie* (son *ê*) dans la graphie française, changeaient autrefois cet *ai* en *ê* dans la prononciation mauge : *cfâ*, cl*ai*e; *crâ*, cr*ai*e; × *ferzâ*, fres*ai*e; h*â*, h*ai*e; *Houssâ*, *houss*aie (lieu planté de houx, nom de lieu); × *lâ*, l*ai*e; *Poumerâ*, Pommer*ai*e (nom d'une commune des Mauges), etc..

[1] Auguste Barrau, *Au Pays maratchin*, Paris, Figuière, 1913.

La même prononciation se retrouve dans quelques autres cas; il est à remarquer qu'elle atteint surtout les syllabes finales, d'une part, et, d'autre part, que l'*a* est bref quand *ai* n'est pas suivi de *e* : *frase*, *fraise ; gla*, *glai* (glaïeul), dans le composé × *gfa-vart* [1]; *marâs*, *marais*; *sa*, *sais*, du verbe *savoir* (*j'en sa d'rin*); et le mot *vrai*, dans la locution interrogative × *pas-vrai*, encore s'entend-elle *pâs-vraïf*. L'*a* redevient long s'il absorbe un *s*, cet *s* fût-il adventice : × *graisler* (de *craticula*), × *grâler*.

C'est là le résultat de la réduction de l'ancienne diphtongue *a-ï*; on la sent encore chez les très vieux jargonneurs quand ils prononcent ce *pâs-vraïf*. Le son de l'*i* se fait à peine sentir, mouillé d'un *l* glissant, imperceptible. Pareillement s'entend *aïe*, exclamation, ayant conservé l'ancienne diphtongue. Cet *f* voilé démontre comment l'*i* a pu se volatiliser peu à peu dans la bouche trop largement ouverte par la longueur de l'*â*.

Car le son diphtongué de *ai* ne doit pas être imaginé comme ayant été *a-ï* dissyllabique, avec égale valeur vocale portant sur *a*, puis sur *i*. Une pareille opinion ne peut naître que dans la théorie d'après coup, comme celle des pédants traitant les langues mortes. Heureusement le patois reste là pour restituer à notre goût son humanité. Une prononciation ainsi égalitaire ne chanterait plus. L'*accent* commande des modalités plus euphoniques.

Ce *haie* que l'on range parmi les diphtongues, était même en réalité monosyllabique : *haf*. Il représentait — j'imagine — purement la prononciation de *haga* bas-latin [2].

[1] Prononcer *iavar*. Cf., § 86, l'étude sur le *gl mouillé*.

[2] « L'on se tromperait fort si l'on imaginait que les romains prononçoient leur langue de la manière que nous la prononçons maintenant... » — Pierre-Nicolas Bonnamy (1694-1770).

« Le jour où, vers le XIIe siècle, le peuple perdit le sentiment de l'accent latin, on put dire que le véritable français était né, tout au moins le français populaire. » — Arthur Loiseau, *Histoire*, p. 127.

N'est-il pas naturel de retrouver *hâ* plutôt que *hê* dans la filiation de *haya*, surtout si, d'autre part, on voit des mots du moyen français comme *advantaige*, *aignel*, *visaige*, dans lesquels *ai* se diphtonguait de la même façon, avoir perdu cet *i* trop peu sensible et être redevenus *avantage*, *agneau*, *visage* [1], etc.

Toujours est-il que la tradition phonétique relevée ici, a laissé des traces un peu partout en Anjou : *Lisandraie*, ferme de Bouchemaine (Port), *Lisandras* (1699, État-Civil); la *Noirais*, ferme du Breil (Port), le *Noiras* (Cassini); *Lossé*, hameau de Bécon (Port), *Locai* (1082-1094, premier Cartulaire de Saint-Serge, p. 217), *Locahe* (1105, Daumeray, ch. xxxv).

« On peut considérer, dit M. Brunot, que dès le douzième siècle, la diphtongue *ay* a pris le son ouvert ». Dès le *Roland*, en effet, *ai* assonne avec *e* ouvert (*Histoire*, t. Ier, p. 155); mais il y asonne aussi avec *a*, et il en est de même dans le *Voyage de Charlemagne à Jérusalem* (*gaberai*, *mais*, *essai* [2]: *i at*), dans *Li Coronement Loois* (cf. Brunot, *Histoire*, t. Ier, p. 156); et jusque dans *Amis et Amiles* [3] (*eaige*, *visaige*: *malade*, *table*), etc..

[1] A noter que le son *ai* prédomine à Briollay (canton de Tiercé). *Laie* (*lâ* des Mauges) s'entend *laie* à Briollay. Le *Glossaire de l'Anjou* (t. I, p. 321) y signale encore : « *Ege* remplace souvent la terminaison *age* : *s'il aimant bien l'fruitège*, *qu'i n'en preniant donc* ». Cet *ège* est purement l'*aige* du xve siècle dans *avantaige*, *visaige*, etc., mais après contraction.

Je retrouve pareillement dans les Mauges un cas d'*aige* pour *age* ancien français : *Gouler comme une pie maraige*, c'est-à-dire « comme une pie en colère »; — *marage*, fâché, dans le *Lexique de l'Ancien Français* de Frédéric Godefroy, devenu *maraige* vers le xvie siècle.

[2] Le signe : équivaut à *assonnant* ou *rimant avec*.

[3] Voir des passages du *Voyage de Charlemagne*, de *Li Coronement*, d'*Amis et Amiles* dans la *Chrestomathie* de Constans.

§ 8. — *â* pour *oi*

Ainsi que dans le phonème *â* pour *ai* étudié tout à l'heure, l'*o* de la diphtongue *oi* est, dans certains mots, devenu *â*, un *â* qui, ici encore, amuit et absorbe complètement le son de l'*i* descendant : *mâ*, m*oi*; *tâ*, t*oi*; *sâ*, s*oif*; × *vâ*, v*oie*; × *vâr*, v*oir*, — *Bâs-du-Coin*, Bois-du-Coin (nom de lieu, à Beaupréau), etc..

Les documents appuyant cette prononciation, ne manquent pas.

Dans une chanson présentant plusieurs traits poitevins (*Terroirs Mauges*, t. II, p. 107-8), le deuxième et le cinquième des couplets recueillis :

J'ons bin daux camarades
Aussi belles que *tâ*,
Eh ! y-on en *a*...

Quand la dans' 'tait finie,
I v'nait auprès de *mâ*,
I me tirait les *dâs*...

Dans une autre (*Terroirs Mauges* [1], t. II, p. 148-9), le premier couplet :

Derriére chez mon pére
Un oranger i ya,

Tchi porte dés oranges
Toujou' jusqu'aux grands *frâs*.

On a accoutumé de traduire le rythme de la × *boètouserie* par :« Payes-tu chopine? — Paye-la donc, *tâ*... » D'un évènement extraordinaire, on dit en gouaillant : « C'est rin d'ou dire, faut ou *vâr !* » Enfin le reproche familier si souvent adressé aux enfants : « Il ést tojou dans la *vâ !* »

[1] Le lecteur qui se reportera aux *Terroirs Mauges* n'y trouvera pas toujours une graphie concordante. J'ai trop cédé à l'habitude de corriger, de *franciser* les textes et les mots, tandis qu'ici la phonétique exige une transcription plus rigoureuse, moins soucieuse d'étymologie, mais plus documentaire.

Il faut remarquer que l'*â* n'affecte que des mots monosyllabiques. Ainsi *vâ*, pour *voie*, mais × *voyette*. Ce qui limite le nombre des mots atteints. Il faut remarquer aussi que l'*â* est constamment long. Ce pourquoi j'hésiterais à admettre ici × *ra-bertaud* que certains donnent comme une corruption de *roi-Bertaud* [1].

Il faut remarquer enfin que, parmi les derniers vestiges de cette mode disparue, plus d'un aura, à un autre tournant de l'évolution, fait peau neuve, et on le retrouvera, soit avec le son *oe* (× *moê*, × *doês*, etc., cf. l'étude sur *oi*, § 63), soit avec le son *ei* ou *ai* (× *mè*, × *sei(f)*, etc., — cf. § 9, § 20).

En somme *ai*, qui alterne avec *ei* dans la graphie pour représenter la diphtongue *oi* du francien dans le dialecte normand et les parlers de l'Ouest, *ai* se trouve peut-être ici en cause. Le phonème *â* pour *oi* a pu s'engendrer de *ai* représentant *oi* et tombant dans la catégorie formant l'objet de l'étude précédente; ou bien il s'est corrompu d'un *o* (voir l'étude sur *o* pour *oi*, § 62), selon les conditions précédemment étudiées (§ 3 ci-dessus, *a* et *o*).

La première explication me semble plus acceptable.

§ 9. — *ai* : trois prononciations

On distingue dans les Mauges trois façons de faire sonner *ai* contracté :

1° Le son qui correspond à *e* fermé : *bésser*, b*ai*sser; *fére*, f*ai*re; *pésan*, p*ay*ɜan, etc.;

2° Le son qui correspond à *e* ouvert, sauf qu'*e* ouvert n'a pas en Mauge le son qu'il a en Français : e*mer*, *ai*mer; *bale(t)*, bal*ai*; × *fet'*, f*ai*t; *gleve*, gl*ai*ve; *grene*, gr*ai*ne, etc.;

3° Le son qui correspond à *ê* : × *benêse*, bien *ai*se; *delê*, dél*ai*; *j'etês*, j'ét*ai*ɜ, etc..

[1] Dans l'ancien français je retrouve les formes *roybertault*, *rebetre* et *rei petaret*.

Il existe entre les *e* d'un même mot prononcé à la française ou prononcé à la mauge de très grandes différences d'accent. Mais, *ai* n'étant qu'une graphie du son *e*, je crois préférable de grouper sous la lettre *e* l'étude complète que comporte *ai*.

§ 10. — *au* pour *al* et *ail*

Un petit nombre de vocables ont une syllabe qui, terminée par *al* ou *ail* [1] en français, se voit elle-même transformée en *au* dans la prononciation mauge : *anim*au, anim*al*; *carnav*au, carnav*al*; *ch*(*e*)*v*au [2], chev*al*; *m*au, m*al*; *host*au, pour *host*al, forme d'*hostel*; *b*au, b*ail*; *port*au, port*ail* (*Portau* se rencontre également parmi les patronymes); × *quen*au, quen*ail* à Angles-sur-Anglin (Vienne).

De même dans les noms de lieux : *la Ch*au*ssaire*, commune, *C*al*cearia* 1120; la *Ch*au*vière*, ferme de Chalonnes, *C*al*varia* XI–XIIe siècles; *Leppo*, forêt au nort-ouest des Mauges, pour *l'Ep*au, latin *exp*al*lum* (cf. Du Cange); *les M*au*ges*, de *M*al*gia* 1052-1082 (Saint-Serge, 2e cart., p. 316 et 335), de *Medalgicus* 843, pour *metallicus*; la *Ré*au*té*, ferme de la Salle-Aubry, latin *Reg*al*itas* [3], etc..

Souvent, devant voyelle, la forme première reparaît.

Ainsi dans le dicton (*Terroirs Mauges*, t. Ier, p. 483) :

[1] Parfois l'*i* formant la différence est dû à l'intercalation d'un yod : *falir* et *faillir*, *valant* et *vaillant* ; parfois la différence vient de sa chute : *portail* et *portal* (cf. § 91).

[2] Est-il intéressant de faire remarquer qu'en ancien français, *chevaus* se disait pour le sujet et *cheval* pour le régime au singulier; le contraire au pluriel ?

[3] Chose étonnante, Port cite même *Caudrum* 840 circa (D. Chamard, t. I, p. 32) et *Chalderum* 1050 (2e cart. de Saint-Serge, p. 48) parmi les anciens noms de *Chaudron*. Le *caudrum* de 840 jure, linguistiquement, comme un anachronisme, devant le *chalderum* de 1050.

J'ai *mal* à la tête.
— C'est l'pus hout d'la bête.
Un ptchit pus haut
La bête aurait point d' *mau*.

Rien en tout cela qui puisse étonner. C'est nous qui suivons ici l'usage commun et le français qui s'en exempte. « Très anciennement dit M. Brunot (*Histoire*, t. Ier, p. 158), en français, l'*l* qui était vélaire comme en latin, suivie de consonne, a développé après *e* un léger son de *a* qui, peu à peu s'est renforcé et sur qui a passé l'accent: *bels* <[1] *be*ₐ*ls* < *béals*, *helme* < *he*ₐ*lme* < *healme*. En outre, la consonne, étant toute proche du son de *ou*, commença à se confondre avec cet *ou* dans l'Ouest. On considère généralement que c'est au XIIe siècle que, dans le dialecte de l'Ile de France, *l* s'est vocalisée devant une consonne et a fait diphtongue avec les voyelles [2]. »

On peut lire : *roiaumes* dès *Li Coronement Loois* (*Chrestomathie* de Constans, p. 45, v. 3); *sauldray*, de *saillir*, dans *Galien restoré* (*Chrest.* édition de 1884, p. 23, l. 252), etc., etc..

Par contre, *jal* pour × *jau*, *bestial* et *portal* se trouvent encore dans *Frère Angier* [3]; ce dernier mot est même écrit dans Rabelais; il a cours de nos jours dans plus d'un coin de province, notamment à Montjean (*Glossaire* Verrier-

[1] Le signe < veut dire *d'où s'engendre*.

[2] Mildred Pope, dans son étude sur Frère Angier, p. 24, parlant de cette vocalisation de l'*l*, dit que c'est là « un phénomène ordinaire dans les mss. de l'Ouest du XIIIe siècle » et elle en donne plusieurs exemples.

[3] *Étude sur la Langue de Frère Angier*, par Mildred K. Pope, Paris, 1903. L'auteur, après une étude approfondie de la langue d'Angier, et en tenant compte du nom, conclut qu'Angier était angevin. — L'œuvre du Frère Angier comprend les *Dialogues* et la *Vie de saint Grégoire* : elle a été écrite de 1212 à 1214, au prieuré de Sainte-Frideswide, à Oxford, et découverte par M. Paul Meyer (*Romania*, XII, pp. 145-208). M. Paul Meyer a publié et étudié la *Vie*; M. Cloran a publié et étudié les *Dialogues*.

Onillon); *saïlt* pour *saut* reste dans la traduction du *Lapidaire* de Marbode [1] (*De Magnete*, v. 70). Il ne manque pas d'exemples tant en *aïl* et en *al* que pour la réforme en *au*.

× *Bessiul* même continue à se dire chez nous; jamais *bestiau*, le mot n'est pas seulement connu au pluriel.

D'ailleurs, à bien regarder, la règle ne paraît guère avoir été générale et c'est pourquoi, sans doute, chassée par *au* de certains mots, la forme *al* ou *aïl* se maintient dans certains autres.

Lorsque, au XVIIe siècle, les formes en *al* et les formes en *au* furent, chacune en ce qui les concerne, régularisées ou rejetées définitivement de la langue, l'*au* était en pleine faveur dans l'Ouest. Ainsi lit-on dans les Noëls de Maître Mitou [2] (28e noël, couplet 1er et 23e noël, c. 3) :

En yn coing d'une brière
Pasturant le bestiau...

En Bethléem sans grand travau
Courez tous d'amont et d'avau.
Iquo qui tous nous gard de mau
Est né...

C'est cette mode tombée depuis plus de trois siècles que nous continuons à suivre imperturbablement. Mais nous ne la suivons pas de si... loin que quelques mots ne se soient attardés dans leur forme antérieure au XIIe siècle. Par le

[1] *Magnobodus*, né vers 1035 à Angers (Port), fut évêque de Rennes, mourut à l'abbaye Saint-Aubin d'Angers, le 11 septembre 1123. Il a laissé entre autres écrits un lapidaire, *De Gemmis*, qui a été traduit et imité plusieurs fois, même — semble-t-il — par Rémy Belleau. La traduction citée se trouve dans la *Chrest.*, p. 118. Composée par un anonyme en dialecte tourangeau-manceau, elle figure le plus ancien monument de la langue de l'Ouest (XIIe s.).

[2] Les *Noëls* de Jean Daniel, dit Maître Mitou, organiste de Saint-Maurice et chapelain de Saint-Pierre d'Angers (1520-1530), précédés d'une étude sur sa vie et ses poésies, par Henri Chardon, Le Mans 1874. Célestin Port suppose que « peut-être était-il originaire du pays des Mauges » ?

même désir provincial de se singulariser, qui renovait *m*au de *m*al et *port*au de *port*ail, les Mauges ont obstinément continué d'opposer *rech*al*er* à *réch*au*ffer* et *pi*âil*ler* à *pi*au*ler*.

Quant aux syllabes touchées par la vocalisation de l'*l*, quelques unes ont vu le son *ô* long de leur *au* virer à l'*o* bref : × *encocir* (rad. lat. *calc*(*em*), chaux); × *ebobè* (rad. lat. *balb*(*um*), bègue) [1]; *jolet*, petit j*au*.

Dans d'autres mots, la prononciation s'entend tantôt en *au* (*ô*), tantôt en *âw*, tantôt en *ou* (voir les trois catégories qui suivent).

(*A suivre.*)

Henry CORMEAU.

[1] Cf. du latin au français : au*riculam*, oreille; *clausum*, clos; gau*dium*, joie; — et en français : *toreau*, t*au*reau; *Pol*, P*au*l.

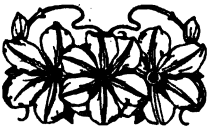

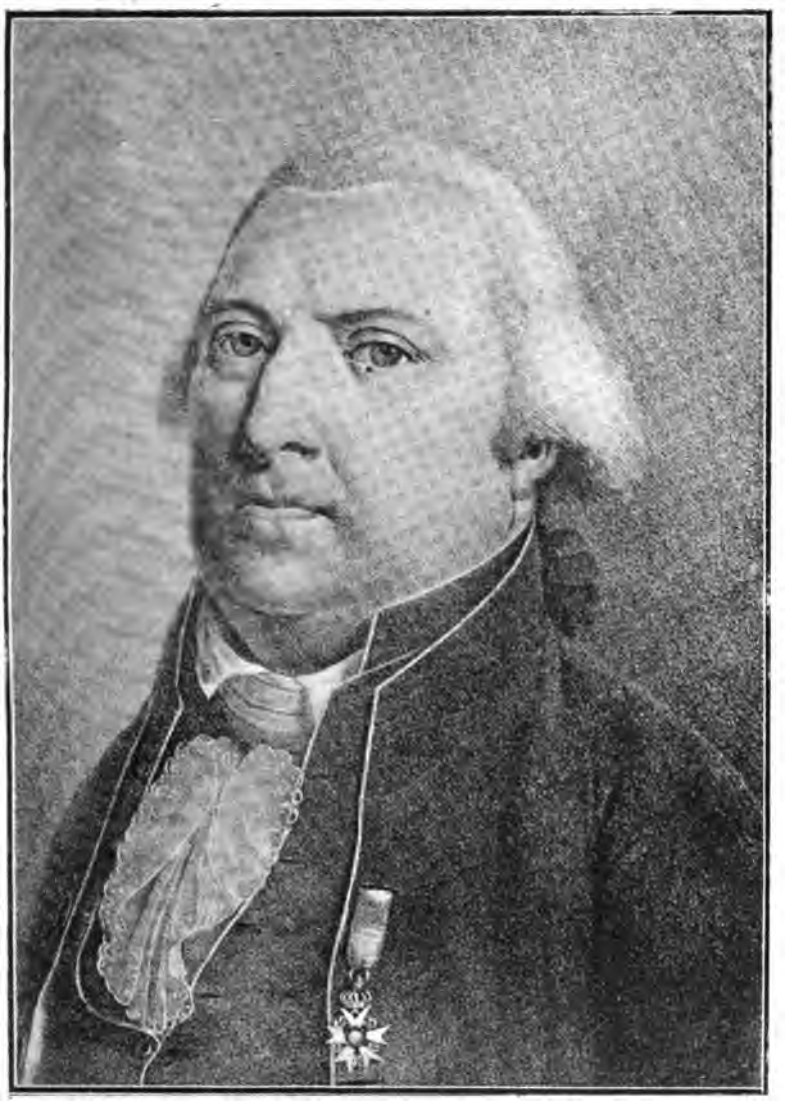

Cliché Evers, Angers

JOSEPH JOÛBERT-BONNAIRE
1756-1822

D'après une lithographie de la collection de la famille Joûbert-Bonnaire

Recherches pour servir à l'Histoire

DE

L'Industrie Textile en Anjou

(Suite)

CHAPITRE V

Les Manufactures au XIXe Siècle

Quelle était la situation de la manufacture au début du XIXe siècle?

Sceau de la Manufacture d'Angers (XIXe siècle) Collection de la famille Joûbert-Bonnaire

Un des premiers actes des Préfets, dès leur installation, fut de dresser, conformément aux ordres émanés de l'autorité supérieure, l'état de l'industrie dans chacun des départements confiés à leur administration. Ces rapports, faits avec le plus grand soin, constituent de précieux documents auxquels désormais nous demanderons souvent l'histoire officielle de la manufacture.

Le premier préfet de Maine-et-Loire, Pierre Montault des Illes, a dressé de l'état du département de Maine-et-Loire en 1800 un volumineux rapport où sont inventoriées et cataloguées toutes les ressources de notre département.

Pendant la préparation de cet important travail, il adressa diverses notes préparatoires au Ministre de l'Intérieur. De celles-ci nous avons retenu le document suivant qui, par son importance, demande à être publié intégralement.

« Dans la circulaire où vous tracez les devoirs du Préfet, vous nous recommandez spécialement de visiter et d'encourager les Manufactures.

« Il en est une dans ce département qui a dû particulièrement fixer mon attention et qui, sous plusieurs rapports, a les plus grands droits à l'intérêt du gouvernement. Je veux parler de la Manufacture de Toiles à voiles d'Angers et de Beaufort.

« Cet établissement est un des plus précieux qui existent en France. Je sais que, d'après la nature et l'espèce de ses produits, il semble regarder plus particulièrement le Ministre de la Marine. Mais, comme établissement de commerce et d'industrie, il rentre dans vos attributions et votre surveillance; voilà ce qui m'engage à vous en entretenir.

« Les entrepreneurs de ces manufactures m'ont exposé leur situation vraiment affligeante et critique. Il leur est dû par la Marine plus de 250.000 francs sur leur traité de l'an VII. Pour se conformer à leur traité de l'an VIII, ils ont donné à leurs travaux une activité extraordinaire, au moyen de quoi ils ont maintenant en magasin près de 500.000 aunes de toiles. Vous concevez sans peine que la fabrication et les approvisionnements qu'elles ont nécessités ont dû épuiser les ressources des entrepreneurs. Leur embarras est tel que, le restant de leurs matières une fois converti en toile, ce qui ne demande pas deux mois, ils se verront dans la triste nécessité de congédier leurs ouvriers et de fermer leurs ateliers.

« Ce malheur en entraînerait une infinité d'autres de suite, qu'il serait trop long de vous déduire. Je me bornerai aux principaux. D'abord il réduirait à la plus affreuse misère, disperserait et perdrait, pour cette manufacture, une foule de pères de familles, ouvriers précieux et d'un intérêt extrême à conserver. En second lieu, ces malheureux, sans pain et sans industrie, ne manqueraient pas de se livrer à des expédients peut-être criminels, et de troubler la tranquilité de ce pays, où il peut exister quelques éléments dangereux trop faciles à réunir et à mettre en jeu.

« Vous seriez sans doute étonné de me voir craindre que les ateliers de la manufacture dont il s'agit ne compromettent la tranquilité de ce département, si je n'ajoutais qu'elle occupe peut-être 20.000 âmes de tout sexe et de tout âge. Toutes les matières premières sont tirées de ce département; elles passent par un nombre infini de mains et font vivre une multitude prodigieuse de personnes. Que les travaux cessent aujourd'hui, et les voilà réduites à la

mendicité et au désespoir. Il est impossible de prévoir et de calculer les suites de cet événement.

« Veuillez donc appeler par toutes ces considérations l'attention du gouvernement sur les Manufactures à voiles d'Angers et de Beaufort. L'intérêt national le réclame autant que celui de ce département, vu le service que notre Marine en retire. Un des entrepreneurs va partir pour Paris, afin de solliciter du gouvernement un effort en faveur de l'établissement. Je vous prie de vouloir bien le seconder de tous vos moyens. Vous contribuerez par là à soutenir et raviver une branche d'industrie qu'on ne peut trop encourager et qui a toujours été très florissante dans ce département [1].

Le 29 juillet, le Préfet adressait au Ministre de l'Intérieur son rapport d'ensemble.

Au chapitre IV, *Manufactures, Usines, Fabriques, Mines et Carrières*, le Préfet s'exprime ainsi au sujet des Manufactures d'Angers et de Beaufort :

« Au nombre des Manufactures les plus florissantes du département, on distingue celle dirigée par la Compagnie Joûbert-Bonnaire et Giraud, à Angers et à Beaufort. On fabrique dans leurs ateliers des toiles à voiles pour le service de la Marine nationale et marchande. L'existence de cette manufacture remonte à 1748. Elle comptait en 1789 251 métiers battants et, en l'an IX, 281. Aujourd'hui, au moyen des augmentations de constructions dont s'occupent les entrepreneurs, ce nombre s'élévera à 340. Celui des ouvriers de tout sexe et de tout âge employé au service intérieur est de 642, savoir 452 hommes, commis, contremaîtres, filassiers, tisserands, buandiers, journaliers et jardiniers; 140 femmes dévideuses ourdissantes et journalières occupées au blanchissage des fils; 50 enfants, de 9 à 16 ans, employés comme trémeurs. Hors de l'établissement, environ 6.000 femmes, y compris celles des communes de campagne qui ne travaillent que six mois de la belle saison, sont occupées à la filature des chanvres. Avec ce nombre de bras, les entrepreneurs ont constamment fait fabriquer 400.000 aunes de toiles par année. Moitié des chanvres se récoltent dans ce département; l'autre moitié est fournie par celui d'Indre-et-Loire. En temps de paix, la fabrique en tire

[1] A. M. et L.

quelquefois des pays étrangers et dans tous les cas elle n'emploie que les premières qualités. Les deux tiers des toiles sont écoulées pour le service militaire, dans les ports de Brest, Lorient, Rochefort, Saint-Malo et Nantes; l'autre tiers est consommé par la Marine marchande dans les principaux ports de France et même jusqu'aux États-Unis, où ces articles ont obtenu une supériorité marquée sur les toiles de Russie et d'Angleterre. Les circonstances douloureuses de la Révolution n'ont pas empêché les entrepreneurs de continuer leurs travaux; l'interruption des fabriques analogues d'Agen et de Strasbourg les mit, en l'an VII, dans le cas de fournir au port de Toulon une forte quantité de toiles qu'on jugea bien supérieures à celles de ces derniers établissements. L'accroissement de la Marine nationale et le développement des affaires commerciales résultant de la paix ne peuvent qu'influer d'une manière avantageuse sur les Manufactures d'Angers et de Beaufort. En ce moment même, un traité pour les années X, XI, XII, et passé avec le Ministre de la Marine leur permet d'alimenter les ports désignés ci-dessus comme aux années antérieures. Le gouvernement leur doit encore le service des trois derniers trimestres de l'année courante. Il est aisé de voir, par tous les détails dans lesquels nous venons d'entrer, combien ces manufactures sont importantes. La fabrication y est plus soignée, spécialement pour l'épuration des fils, que dans celle d'Ille-et-Vilaine et du Bas-Rhin; aussi la qualité supérieure de leurs toiles ne peut être contestée. Ces détails de la plus grande vérité répondent assez aux assertions inexactes qu'on trouve dans les « Statistiques » d'Ille-et-Vilaine, du Cher et du Bas-Rhin. Il s'établit en ce moment deux autres manufactures analogues dans le commerce d'Angers. On y compte à peu près 50 métiers. Mais, comme ces établissements sont à leur naissance, on ne peut offrir de résultats sur leur fabrication [1].

« Les ateliers de toiles à voiles d'Angers et de Beaufort, écrit en 1805 Bourdon de Vatry, deuxième préfet de Maine-et-Loire, travaillent toujours avec succès. Mais ce commerce est en quelque sorte concentré dans une seule maison traitant directement avec le Gouvernement, laquelle rend tributaire de son privilège les autres fabriques inférieures du même genre [2].

[1] A. M. et L.

[2] Nous pensons que le préfet veut désigner les établissements de MM. C.-C. Morel et Villain, au Cordon-Bleu, et de MM. Guichard aîné

La manufacture était digne de tels éloges. Elle ne tarda pas à affirmer publiquement la perfection de ses produits.

Trois maisons angevines exposèrent des toiles à voiles à l'Exposition organisée à Paris en 1806.

Au titre du département de Maine-et-Loire, nous lisons dans la notice :

Les manufactures de toiles à voiles de ce département, et surtout celles de MM. Joûbert-Bonnaire et Compagnie, sont extrêmement importantes; elles approvisionnent en grande partie la marine impériale dans les ports de l'Océan [1].

A la suite de cette exposition, des échantillons de toiles furent déposés par la Société Joûbert-Bonnaire au Ministère de la Marine, qui

conserve également toutes les notes que l'on peut désirer sur cette fabrique et qui sont, au surplus, les mêmes que ceux qui furent remis à Votre Excellence à la suite de l'Exposition et que l'un de nos prédécesseurs a consigné dans le cahier manuscrit de la statistique du département transmis au mois de fructidor, an 10 [2].

Seulement mentionnée aux expositions de 1806 et de 1819, la Société reçut sa première grande récompense à l'exposition de 1823, une médaille d'argent, la plus haute récompense.

Le rapport sur les produits de l'industrie française [3] s'exprime ainsi :

« Médaille d'argent. — MM. JOUBERT-BONNAIRE ET GIRAUD, propriétaires de la Manufacture Royale de toiles à voiles, à Angers (Maine-et-Loire), ont présenté une suite

et Lesourd fils aîné, à la Basse-Chaîne (fondé en 1804), qui participèrent honorablement à l'exposition de 1806.

[1] *Notice sur les objets envoyés à l'Exposition des Produits de l'Industrie Française.* An 1806, page 147. Paris, Imprimerie Impériale.

[2] Rapport du Préfet Hély d'Oissel, 19 octobre 1809. A. N. F[12], 1569.

[3] *Rapport sur les produits de l'Industrie Française, Exposition de* 1823. Paris, Imprimerie Royale, 1824, page 88.

d'échantillons de toiles à voiles, écrues et blanches de diverses espèces. Ces toiles sont parfaitement confectionnées et annoncent une grande habileté dans les fabricans.

« Le Jury a décerné une médaille d'argent à MM. Joûbert-Bonnaire et Giraud.. »

Cette médaille fut l'objet d'un rappel aux expositions de 1827 et de 1836.

Enfin, en 1851, ils affrontèrent à leur honneur, en compagnie d'autres commerçants angevins, l'Exposition de Londres et y remportèrent une « Prize medal », récompense qui allait autant à leurs chanvres qu'à leurs toiles.

La Manufacture, cependant, avait subi un rude assaut durant les mauvais jours qui précèdèrent la chute de l'Empire. C'est par une lettre du comte de Tocqueville, qui fut appelé à la Préfecture de Maine-et-Loire par le Gouvernement de Louis XVIII lors de la première abdication de Napoléon Ier, que nous en avons connaissance.

Cette lettre fut écrite le 5 juin 1815, en réponse à un questionnaire du Ministre de l'Intérieur. Nous n'avons trouvé nulle part de documents nous permettant de compléter les curieux renseignements qu'elle contient.

Elle débute par un aperçu historique erroné sur la Manufacture et que nous n'avons pas cru devoir reproduire, puis fait ainsi l'exposé de la situation :

« Cette maison avait fait un traité avec le Gouvernement par lequel il s'obligeait à leur prendre chaque année 200.000 mètres de toile. Leurs fournitures ne se sont cependant pas bornées à cette quantité et elles ont été portées à 4 ou 500.000 mètres par an [1].

« Au commencement de 1814, les circonstances étaient si malheureuses que le gouvernement fit entendre à la Compagnie Joûbert qu'on ne pourrait plus faire de demandes à la Manufacture et qu'il était convenable de renvoyer leurs ouvriers. Peut-être le désir d'augmenter l'armée de tous ceux qu'un pareil renvoi réduisait à la mendicité a-t-il

[1] Nous pensons qu'il s'agit du marché passé en l'an IX.

contribué à l'insinuation qu'on fit alors à la Compagnie Joûbert. Quoi qu'il en soit, ces Messieurs obéirent; mais, aussitôt après la Restauration, ils se sont occupés de relever leur établissement. Les demandes qu'ils ont reçues de Votre Excellence, celles qu'ils se flattent encore de recevoir, leur font espérer de pouvoir ramener bientôt leurs manufactures au degré de prospérité qu'elles avaient dans les temps plus heureux [1]. »

Le Préfet ne nous dit malheureusement pas combien avait duré cette fermeture, mais les termes du rapport font entrevoir qu'elle fut de courte durée. Ce temps, si court qu'il fût, n'avait pas été sans lui porter le plus grand préjudice et elle se trouva diminuée de moitié. En effet, la suite du rapport nous apprend que l'on n'y occupe plus de 60 tisserands, 20 ourdisseuses et trémeuses et qu'il n'y a seulement que 60 métiers en action; 100 sont prêts à battre ainsi que 40 ateliers de filassiers [2]. Dans l'établissement, « qui est en très bon état pour tous les procédés de fabrication », 125.000 mètres de toile environ, 25 à 30.000 kilos de chanvre, 60 à 70.000 kilos de fils blancs, tant en chaîne qu'en trame, sont emmagasinés.

En outre, 30 métiers sont en activité hors l'enceinte de la Manufacture.

Dans le temps de sa prospérité, l'établissement occupait, tant à Angers qu'à Beaufort, 300 métiers battants, 150 à 200 métiers au dehors, 100 filassiers, 200 devideuses, trémeuses, etc.... 8 à 10.000 fileuses répandues dans les divers arrondissements de ce département.

[1] Aux archives de Beaufort (M. 18) nous avons trouvé une lettre dont le la teneur nous a laissé supposer que les entrepreneurs auraient adressé au Ministre de l'Intérieur de Louis XVIII une supplique lui exposant dans quelle situation pénible ils se trouvaient à la chute de l'Empire. De là l'envoi d'une demande de renseignements au Préfet et au Maire de Beaufort. Voir ci-dessous.

[2] Par atelier il faut entendre le jeu de peignes dont un ouvrier filassier avait besoin pour faire son travail et qui est ordinairement de trois.

Et le Préfet de conclure :

La protection du gouvernement n'est pas moins utile au département qu'aux manufactures qui la réclament. Cet établissement alimente une foule d'ouvriers pour lesquels la cessation des travaux est un signal de détresse. Il sert en outre, très utilement, pour l'emploi des chanvres dont le département abonde; et en y contenant la concurrence des prix pour cette denrée, il en encourage la culture [1].

Dans ce rapport, le Préfet ne parle qu'incidemment de la Manufacture de Beaufort, devenue à cette époque une succursale dont l'importance allait sans cesse en diminuant. Le 11 janvier 1815, le Maire de Beaufort adressa au Ministre ses réponses à un questionnaire identique à celui qu'avait reçu le Préfet, ce qui laisse supposer que l'on s'adressa au Préfet au sujet d'Angers, et au Maire, pour Beaufort.

D'après la réponse du Maire, Beaufort occupait en totalité 123 ouvriers et il y avait 64 métiers en activité, non compris 30 chez les particuliers, soit 94; 99 étaient prêts à battre dans les ateliers de la Manufacture et, pour lors, inoccupés, et 120 à 150, qui travaillaient pour elle ordinairement, attendaient en ville du travail.

« Dans le moment, tous les ateliers, magasins et buanderies de toute espèce, sont dans un état d'entretien et de réparation si parfait que tout annonce de la part des entrepreneurs MM. Joûbert-Bonnaire père et fils, Giraud et Cie les moiens et l'intention de rendre à l'établissement toute son activité, aussitôt qu'ils verront la possibilité d'en écouler les produits. »

Il y avait en magasin à Beaufort 2.000 pièces de toile formant 106.000 mètres et 60 à 70.000 livres de fil blanc lessivé et, en chanvre, une quantité suffisante pour en produire au moins autant [2].

[1] Correspondance administrative du Préfet de Maine-et-Loire, A. M.-et-L.

[2] A. M. B. MM. 18.

L'espoir du Préfet ne fut point déçu. La Manufacture reprit, sous la deuxième Restauration, son titre de *Manufacture Royale* et nous avons vu ses succès aux Expositions. Mais, malgré tous les encouragements qu'elle recevait, il ne nous a pas semblé que les entrepreneurs aient cherché à rendre à la fabrication des toiles à voiles toute l'importance qu'elle avait au siècle précédent. Les circonstances n'étaient plus les mêmes et l'État, qui avait introduit dans ses achats le système des adjudications, au lieu des fournitures exclusives, n'était plus l'important client de jadis. Délivrés de tatillonneries, des multiples règlements dont l'ancien régime avait cru devoir embarrasser l'industrie et devenus libres d'orienter leurs affaires suivant leurs intérêts, ils donnèrent une plus grand extension à leur commerce de chanvre et de filasse et firent passer au second rang la fabrication des toiles à voiles. Ils n'étaient d'ailleurs plus les seuls à Angers à en fabriquer et, en d'autres provinces, des manufactures s'étaient établies qui faisaient une concurrence active [1].

Joûbert-Bonnaire mourut le 6 juin 1822, laissant la succession de la Manufacture à son fils Alexandre. Né en 1785, il s'était, lui aussi « placé dès son entrée dans la vie publique au premier rang de la bourgeoisie angevine [2] ». Maire d'Angers, de 1830 à 1832, il fit preuve d'une grande habileté

[1] Dans son rapport au Préfet Gauja, en 1835, Augustin Giraud, alors maire d'Angers, écrit : « Les toiles à voiles mettent aussi en «œuvre quelques centaines d'ouvriers, mais la concurrence qui a «envahi cette branche de l'industrie et qui s'est établie sur beaucoup «de points de la France a rendu moins active cette fabrication «dans notre ville ». (A. M. A., correspondance administrative du Maire : *Tableau fidèle de la commune d'Angers*).

Dans sa *Statistique industrielle de la ville d'Angers*, publiée en 1834, M. Victor Vincent étudie les causes de cette diminution et exprime une opinion qui nous a paru peu en rapport avec la réputation d'activité qu'a laissée la famille Joûbert.

[2] C. Port, *Dict. Hist. de M.-et-L.*, art. Joûbert.

dans l'accomplissement des devoirs de sa charge, malgré les difficultés des temps.

Ce fut lui qui comprit toute l'importance qu'il y avait, pour une direction ferme, de voir tous ses ateliers réunis dans la même ville et, de concert avec ses associés, il vendit la Manufacture de Beaufort dans les conditions que nous avons exposées. Dès la mort de son père, il songea aussi que la transformation qui s'opérait en France par l'introduction des métiers mécaniques ne tarderait pas à rendre désuète sa manufacture et qu'il faudrait la transformer et même

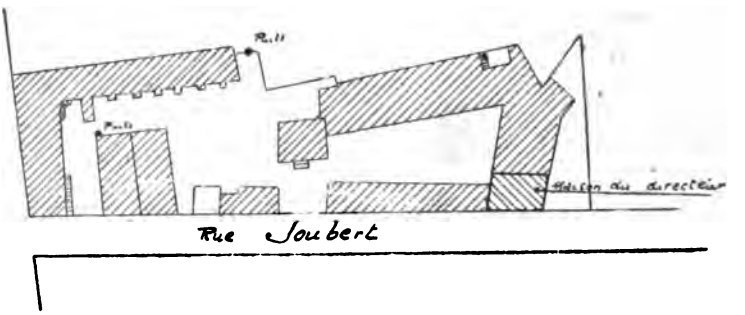

Ce qui restait de la Manufacture de 1748 après le percement de la Rue Joûbert (*d'après le cadastre*).

la transporter ailleurs, dès que l'occasion serait favorable. Afin de ne point conserver les terrains sur lesquels elle était bâtie, il fit dresser et adopter par la ville, dès 1826, un plan de morcellement qui, s'il eût été suivi, eût fait de ce quartier l'un des plus beaux de la ville. Nous n'en connaissons qu'une ébauche.

Cinq ans plus tard, le 23 décembre 1835, l'École primaire supérieure vint occuper l'une des salles de la manufacture.

A la mort d'Alexandre Joûbert, ses deux fils, Achille et Ambroise, prirent la succession et bientôt s'adjoignirent un de leurs beaux-frères.

Achille, l'aîné, devait aussi jouer un rôle politique. Maire d'Angers en 1874, aux premières élections du Sénat

de 1876, il fut élu comme candidat des conservateurs, puis en 1879, au renouvellement triennal, il passa premier sur la liste. Au mois d'octobre 1883, une mort prématurée l'enleva à l'affection des siens et désormais ce fut le cadet qui continua l'œuvre de la famille.

Ambroise Joûbert ne semblait pas tout d'abord destiné à la carrière industrielle. Élève de l'École polytechnique de 1847 à 1849, il entra comme ingénieur du télégraphe au poste de Nantes. Sur les instances de sa famille, il s'associa avec son frère et Guynoiseau. C'est durant cette période de l'administration commune des trois associés, qui se montrèrent chacun dans leur genre des administrateurs remarquables, que fut créé l'*Ecce Homo* (1853 à 1856), où des métiers mécaniques mis en mouvement par une machine à vapeur remplacèrent définitivement l'antique outillage de la manufacture Bonnaire.

La Manufacture de l'*Ecce-Homo* resta la propriété de la famille Joûbert-Bonnaire jusqu'en 1888, époque à laquelle, MM. Pelou, Bonnefont et Cie, déjà acquéreurs en 1885 du « Cordon-Bleu », l'achetèrent. Quelques mois plus tard, cette maison fusionna avec la maison Max Richard, Segris et Cie, propriétaires de l'usine de la Madeleine et, avec la raison sociale *Max Richard, Segris, Bordeaux et Cie*, furent réunis sous la même direction les 2.000 ouvriers qui travaillaient à l'*Ecce-Homo*, au *Clon* et à la *Madeleine*.

Devenue, en 1898, *Société de l'Industrie textile d'Angers* (Max Richard, Segris, Bordeaux et Cie), elle fusionna avec la maison Bessonneau pour former la *Société anonyme des Filatures, Cordages et Tissages d'Angers*, avec M. Bessonneau comme administrateur (1er novembre 1901) [1].

[1] Il convient également de noter que M. Bessonneau acquérait en 1899 la manufacture Raimbault-Ropart, fondée en 1856, et qui fabriquait, elle aussi, des toiles à voiles, des tuyaux en toiles, des seaux, etc.

Si aujourd'hui, avec les progrès immenses réalisés dans la propulsion des navires par la vapeur, la fabrication de la toile à voile n'a cessé de diminuer d'importance depuis le milieu du siècle, par contre, à l'*Ecce-Homo*, qui a conservé sa première destination, se fabriquent en chanvre, lin et coton, des toiles à bâches, à tentes, etc... ; deux cent métiers, occupant trois cents ouvriers et ouvrières, tant aux métiers qu'à la préparation, sont journellement en action et, chaque année, il sort de ces ateliers une moyenne de 1.800.000 mètres carrés de toiles de toutes espèces.

V. DAUPHIN.

(*A suivre.*)

ERRATUM

Une erreur typographique, que le lecteur aura sans peine corrigée, s'est glissée dans la notice de la planche hors texte (pp. 393, novembre-décembre 1913). Il faut lire : « Un atelier de toiles à voiles à la fin du XVIIIe siècle » et *non à la fin du XIe siècle*, comme il a été imprimé. N. d. l. R.

Abrégé de la Vie de Jacques Peccard

Prêtre français

(*Suite et fin*)

Remarques sur la relation de M. Peccard. — Ces remarques porteront sur l'exil en Espagne, — sur le court passage de M. Peccard, à Champteussé, — et enfin sur son long ministère et sa mort à Noyant-la-Gravoyère.

I. *En Espagne.* — Nous aimerions que le vénérable auteur nous eût laissé plus de détails sur les dix années d'exil qu'il passa dans le diocèse de Santander. Par un beau sentiment de reconnaissance il tient surtout à signaler les noms de tous ceux qui lui donnèrent l'hospitalité. Par discrétion aussi il tait certains faits qu'il nous est permis de rappeler, parce qu'ils font ressortir la patience et la vertu des prêtres exilés. Sans aller jusqu'à dire que « l'exilé partout est seul », les prêtres français sentaient comme Le Dante combien « il est dur de monter l'escalier d'autrui ». Le mal de tout exilé, la nostalgie était doublement cruelle pour ces infortunés, éloignés de leur patrie, parce qu'ils n'avaient pas la consolation de la savoir heureuse. S'ils pensaient à la France, et c'était souvent, ils la voyaient divisée et ensanglantée par la guerre civile, ils voyaient leurs parents, leurs confrères et leurs amis fusillés ou guillotinés ou menacés de l'être, leurs paroisses d'Anjou et de Vendée privées de secours religieux, leurs églises brûlées ou profanées : « comment ne serais-je pas triste, écrivait un prêtre angevin,

M. Forest, en apprenant que le lieu saint où j'ai eu le bonheur d'être régénéré en Jésus-Christ, a été souillé et profané, et est devenu la proie des flammes ! »

Les exilés eurent aussi parfois la douleur de se voir mal accueillis par des Français établis en Espagne. « Au moment où les prêtres déportés de l'Anjou et du Maine, débarquent à Santander, écrit le P. Delbrel, du milieu de la foule émue ils n'entendent s'élever qu'une insulte, mais cette insulte, odieuse et sotte : « Voilà bien des nègres ; qui en veut acheter ? » est proférée dans leur langue, par un de leurs concitoyens [1]. A Valence, la même année et dans une circonstance analogue, les négociants français, soit haine jacobine, soit crainte de se compromettre, refusent, au grand scandale de la population, de rien faire pour les prêtres français. » De plus, comme le dit en passant M. Peccard, sans appuyer, des Espagnols « partageant l'impiété française » calomniaient les prêtres déportés. Certains prêtres espagnols, jaloux des prêtres français qu'ils reconnaissaient « supérieurs à eux en instruction et en vertu », leur reprochaient d'avoir abandonné leur troupeau et d'attirer à eux les charités des fidèles. L'évêque lui-même de Santander, Mgr Menendez, va plus loin : « Après avoir, en 1792, dans une lettre pastorale, prodigué les éloges aux proscrits que venait d'accueillir son diocèse, deux ans après il rejette, dans un autre document épiscopal, sur eux et sur tout le clergé de notre pays la faute de tout le mal causé à la Religion par la Révolution française [2]. »

Il faut s'empresser d'ajouter que ces tracasseries furent exceptionnelles et ne se firent remarquer que dans le diocèse de Santander, où résida M. Peccard. Les exilés furent amplement dédommagés par l'hospitalité magnifique et fraternelle qu'ils reçurent dans un très grand nombre de dio-

[1] *Relation par un prêtre déporté. Revue de l'Anjou et du Maine*, 1853-1854, p. 569.

[2] Voir *Études religieuses*, septembre 1891, p. 37.

cèses d'Espagne, où leur furent prodigués secours, attentions délicates, marques de vénération et de confiance par les fidèles comme par les évêques et les prêtres. Les prêtres français en entrant dans la terre de l'exil s'aperçurent vite qu'ils étaient en pays ami. Le diocèse d'Angers gardera une éternelle et particulière reconnaissance au généreux et saint évêque d'Orense, en Galice, plus tard cardinal, Mgr Pierre de Quevedo, qui salua les déportés dans une admirable lettre de bienvenue et les combla de ses bienfaits [1].

[1] Il est tristement intéressant de comparer les insultes prononcées contre les prêtres français par ceux qui les chassaient et les paroles si charitablement chrétiennes des étrangers qui les accueillaient. Ainsi qu'on peut les lire dans le *Moniteur* du 6 mai 1792, Français de Nantes s'écriait à la Législative : « Partez..., le sol de la liberté est fatigué de vous porter. Nous vous nourrirons, s'il le faut, chez l'étranger (il n'en fut rien), trop heureux de nous débarrasser de vous à quel prix que ce puisse être... Partez, mais, dans quelque partie du monde que vous portiez vos pas, mettez toujours entre vous et nous la plus haute des montagnes ou le plus large des fleuves. Oh ! quelle fête pour la liberté que le jour de votre départ ! quel soulagement pour la patrie lorsqu'elle aura vomi de ses entrailles le poison qui la dévore ! »

A ces prêtres si cruellement bannis Mgr de Quevedo écrivait au contraire : « Ces prêtres qu'en des temps plus fortunés la très chrétienne l'heureuse, la pieuse France, nourrissait et vénérait, elle peut bien aujourd'hui, malheureuse et impie, les proscrire, les haïr, les rejeter de son sein... Elle peut bien regarder comme une lie et un rebut ceux qui sont l'élite de l'Église de France, son or le plus pur et le plus brillant, éprouvé par le feu et plusieurs fois passé par le creuset... L'Espagne elle, notre catholique Espagne, inébranlablement fidèle à la vraie religion, est fière de les voir aborder en si grand nombre sur ses rivages ; pour elle ce n'est ni un déshonneur ni une charge, mais au contraire une très grande gloire de recueillir, de presser dans ses bras, d'entourer de ses soins et de sa vénération ces évêques et ces prêtres catholiques, ces fidèles serviteurs et ministres de Dieu, qui ont combattu pour les droits de Dieu et de l'Église, qui, sommés de se souiller par un serment sacrilège et de trahir la cause du Christ, ont mieux aimé abandonner leurs richesses, leur patrie, les honneurs du monde et même sacrifier leur vie. Prêtres français qui êtes fidèles à Dieu, qui avez bien mérité de l'Église universelle, vous êtes aujourd'hui l'ornement de l'Espagne ; son clergé estime que votre compagnie le grandit et l'illustre ; ses évêques vous reçoivent et vous traitent non en hôtes et en étrangers, mais en concitoyens des saints, en serviteurs et

Suivant l'exemple des évêques, le clergé et le peuple d'Espagne firent, dans l'ensemble, l'accueil le plus cordial aux prêtres français. Voici ce qu'écrivait un des compagnons de voyage de M. Peccard, dans la relation publiée dans la *Revue du Maine et de l'Anjou* (1854-1855), p. 568 : « Je ne puis vous peindre justement la manière affable et charitable avec laquelle nous avons été accueillis des Espagnols (à Santander). Chacun s'empressait de nous loger et de nous offrir des secours. Une bienfaisante émulation animait leur zèle; tous voulaient partager la bonne œuvre et, jusqu'aux artisans un peu aisés, voulaient recevoir un prêtre français. Le commandant de la place s'est chargé de six... La femme du commandant voulut elle-même servir les quatre derniers qu'elle venait de recevoir : « Il me semble, disait-elle, que je sers les apôtres. » Quand après un long séjour les prêtres français insistaient pour s'acquitter de leurs frais de pension, leurs hôtes répondaient vivement : « *injuria, senor, injuria, pro amore Dei*, vous nous faites injure, Monsieur, c'est pour l'amour de Dieu ». Pour être moins à charge, les prêtres français cherchaient autant que possible à rendre service en célébrant la messe pour leurs hôtes et en leur enseignant le français. Tous n'avaient pas

en enfants de la maison de Dieu, en ministres fidèles, en frères et en fils bien-aimés. »

Cette lettre fut écrite à Jean de Hureau, vicaire général du Mans et aux prêtres manceaux réfugiés en Espagne en même temps que les prêtres angevins; le texte latin est dans les *Mémoires d'Auribeau*, t. II. — Consulter autres lettres de l'évêque d'Orense dans *Theiner*, t. II et la *Vie de M. Forest*, p. 393 et suiv. Le 21 octobre 1792, Mgr de Quevedo écrivait à l'abbé de Villeneuve, vicaire général d'Angers, qui le priait de donner asile à 12 prêtres, qu'il recevrait non seulement ceux-ci, mais tous ceux qu'il lui enverrait, quel qu'en fût le nombre. « Je leur offre mon palais, ma bourse, et je pourvoirai à toutes leurs nécessités, car la charité de Jésus-Christ me presse. » Et ce ne fut pas une vaine promesse. Mgr de Quevedo reçut chez lui 200 prêtres qu'il traita avec la plus grande charité. « Ils sont plus de 200, disait-on, et il fait du bien à plus de 1.000. » (Voir *Notices* sur l'évêque d'Orense, dans l'*Ami de la Religion*, 23 décembre 1818.)

l'autorisation de faire du ministère actif comme M. Peccard qui fut vicaire.

De son séjour en Espagne, M. Peccard avait gardé le meilleur souvenir, et en 1817, il voulut revoir le pays qui lui avait donné l'hospitalité pendant la Révolution[1]. A ses paroissiens et à ses neveux il aimait dans l'intimité conter des anecdotes relatives à son exil et chanter des vieux cantiques et des airs espagnols.

II. *M. Peccard, curé de Champteussé.* — Au commencement de 1803 M. Peccard était nommé curé de Champteussé. Il ne devait pas passer l'année entière dans cette paroisse, ainsi qu'il l'écrit discrètement à la fin de sa relation. Le motif en est clairement exprimé dans deux lettres qui ont été conservées, au presbytère de Noyant et que nous publions en entier. Sur bien des points on les croirait écrites d'hier, tellement l'organisation du denier du culte, conséquence de la Loi de Séparation de l'Église et de l'État en France, leur donne d'actualité.

EXHORTATION AUX PAROISSIENS

MESSIEURS LES HABITANTS DE CHAMPTEUSSÉ,
MES CHERS PAROISSIENS,

Depuis près de dix mois que je suis votre pasteur vous n'avez encore pris aucune mesure pour m'assurer ni logement ni pension, quoique toutes les Lois divines et humaines

[1] On ne sait combien de temps dura ce voyage. Mais les registres de Noyant ne portent aucune signature de M. Peccard entre le 7 juillet et le 6 août 1817. Et par ailleurs, dans un ouvrage que nous possédons (*L'Esprit de Sénèque*, Paris M.DCCXXIII), des annotations de la main de M. Peccard nous font connaître qu'il acheta ce livre dans un presbytère d'Espagne, le 27 juillet 1817 : « D. Santiago Peccard, presbytero andegavense me compró en vinte y siete de julio de mil ocho cientos y diez y siete, en casa presbyteral del lugar del Castillo de las leyés. »

vous en fassent un devoir; mais vous m'avez abandonné à la mendicité.

Je vous ai dit que je m'en rapportais là-dessus à votre générosité, mais que, pour votre honneur, je ne voulois point mendier.

Un très petit nombre d'entre vous se sont rendu à la voix de l'honneur. Le reste a fait la sourde aureille (*sic*).

Forcé par la nécessité, j'ai envoyé des commissaires sur la paroisse... et de toutes ces mesures qu'en est-il résulté? Que les uns ont payé plus qu'ils ne doivent; et le plus grand nombre rien du tout. D'où il s'ensuit que les uns s'épuisent en générosités, et les autres s'engraissent d'iniquités, pendant que tous sont redevables en proportion.

Je ne puis tollérer plus longtemps un si grand désordre; et j'avertis ceux qui n'ont pas payé, qu'ils sont en conscience et en honneur, obligés de restituer à ceux qui ont trop payé.

Comme je ne refuse mon ministère à personne, personne aussi n'a le droit de m'en refuser le salaire; et comme vous n'avez point été obligés d'envoyer des commissaires pour me forcer à remplir mon devoir, vous n'auriez pas dû non plus me mettre dans la dure nécessité de vous en envoyer pour vous forcer à remplir le vôtre; et puisque j'ai accompli mon ministère volontairement, exactement et même complaisamment, vous deviez de même me rétribuer volontairement, exactement et sans attendre qu'on vous le mendie.

Je conclus donc par demander à la paroisse en corps qu'elle m'assure un *logement et une pension*; qu'elle fasse un rôle équitablement réparti entre tous les paroissiens et propriétaires; qu'il soit nommé deux collecteurs pour recueillir la pension et me la mettre en main à termes fixes, sans que je sois obligé même de la demander.

J'aurais pu l'exiger dès en arrivant, et avant même de commencer mes fonctions; mais j'aurais craint de vous faire injure et de déshonorer mon ministère. J'aimais mieux m'en rapporter à votre générosité et loyauté.

Mais ce que je n'ai pas fait au commencement par trop de confiance je le fais maintenant par prudence; et ce que vous n'avez pas fait par générosité, faites-le par justice. Et ainsi la justice commutative et légalle que vous avez violée sera rétablie. L'équité et l'égalité se retrouveront et tout sera dans l'ordre.

Les listes des commissaires mendiants feront foy de ce que j'ai reçu, et de qui je l'ai reçu; et ce sera le premier payé. Lorsque le gouvernement paiera, vous serez déchargés d'autant, car je ne prétends pas être payé deux fois.

J'ai fait mon devoir, faites le vôtre, Messieurs les habitants de Champteussé, mes chers paroissiens, j'ai l'honneur de vous saluer.

Votre pasteur,
J. PECCARD,
Desservant de Champteussé.

Lue au prône le 16 octobre 1803. Communiquée à M. le Maire le 17 octobre 1803.

A DIEU A CHAMPTEUSSÉ, LE 30 OCTOBRE 1913

Jacques Peccard, prêtre nommé desservant de Champteussé par le concours des deux puissances ecclésiastique et civile, je n'avais d'autre intention que de m'y fixer à vie, comme je l'avais promis. Si les paroissiens eussent rempli leur devoir à mon égard comme j'ai tâché de remplir le mien par rapport à eux. Mais...

J'ai fait visite à tous et la plus part d'eux ne me l'ont pas rendûe.

J'ai prêté mon ministère à tous et tous en ont usé plus ou moins, et plusieurs m'en refusent le salaire.

J'ai exercé mon ministère sans préjugé ni passion; librement, volontairement, exactement et même complaisamment; et presque tous m'ont mis dans la nécessité d'en mendier la rétribution qui m'est dûe rendûe.

J'ai demandé à la paroisse qu'elle me délivra de l'oprobre de la mendicité qui déshonore et compromet mon ministère en m'assurant un logement et une pension; et elle n'a fait aucune attention à ma demande.

Considérant une conduite si ingratte, si inciville et si injuste, et voyant l'opiniâtreté à y persévérer, j'ai demandé mon changement et mes supérieurs me l'ont accordé.

J'excepte de ces justes plaintes les familles de MM. Le Chat, Boreau, Le Mêle, Hiret, Tébault, Rosine et Anne Allard; ainsi que les honnêtes laboureurs de Tescourt, la Gouinière, Tuveau, la ferme L'Hommais et le bois..., qui ne méritent que des louanges.

Je pardonne à tous ceux qui m'ont offensé. Je remets à tous les pauvres la dette qu'ils ont contractée avec moy pour leur contribution à ma pension. Mais je déclare au contraire que tous ceux qui ne sont pas vraiement pauvres et n'ont pas encore satisfait sont obligés à restituer.

Je laisse tous les effets de l'Église qui m'ont été confiés, où je les ai trouvé et à la responsabilité de M. le Maire et des marguilliers.

Ce qui me répugne davantage, c'est la mendicité. Je ne suis pas de l'ordre de saint François, mais de celui de saint Pierre.

A Dieu, Champteussé, à Dieu.

Lû au prône, le 30 octobre 1803. Communiqué à M. le Maire le même jour.

III. *M. Peccard à Noyant-la-Gravoyère.* — Le 30 octobre 1803, M. Peccard disait adieu à la paroisse de Champteussé. Il est probable qu'il partit aussitôt et arriva pour les fêtes de la Toussaint à Noyant-la-Gravoyère. En effet, dès le 3 novembre, on trouve sa signature sur les registres de cette paroisse.

M. Peccard fut heureux dans la paroisse de Noyant qu'il avait désirée et demandée. Plusieurs motifs l'avaient

attiré à Noyant-la-Gravoyère. Il y avait passé les meilleures années de son adolescence « sous la régence » de son cousin Pierre Paris, desservant de Noyant-la-Gravoyère. L'orage passé, après les tristes années de la Terreur et de l'exil, M. Peccard était heureux d'habiter l'ancien presbytère vicarial [1], plein de doux souvenirs pour lui, dans le calme paysage des grands arbres qui bordent le parc du château de la Roche [2], non loin de la petite église de Saint-Georges [3]. De plus, pour M. Peccard, si longtemps exilé, c'était un bonheur de se retrouver à Noyant au centre de sa famille, près de sa sœur et de ses neveux et nièces, dont le sort l'avait tant préoccupé pendant la Révolution [4]. Il trouvait enfin dans cette paroisse une population profondément religieuse qui avait vaillamment combattu et souffert pour sa foi pendant la Terreur [5]. La paroisse de

[1] Cette maison existe encore. Elle fut habitée aussi par le successeur de M. Peccard, M. J. Courgeon (curé de Noyant, de juillet 1832 à novembre 1843).

[2] Le château de la Roche est habité aujourd'hui par M. le baron Pierre de Candé.

[3] L'église paroissiale, dédiée à Saint-Georges, fut bénite le 16 novembre 1681, avec la permission de l'évêque d'Angers, par M. Jacques Amelot, remplissant provisoirement les fonctions curiales au Bourg-d'Iré, à la mort du doyen Peletier. (*Arch. municipales du Bourg-d'Iré.*)

[4] Voir à la fin de l'article la note relative à la famille de M. Peccard.

[5] Le 28 avril 1791, le citoyen Champroux, de Segré, écrivait au procureur général syndic : « Les habitants de Noyant, succursale du Bourg-d'Iré, paroisse dont le doyen [Pierre Raimbault] s'est signalé dès le premier instant de la Révolution en faisant de sa maison le foyer le plus dangereux d'aristocratie, sont les premiers en marche pour se procurer des armes. » (Archives départementales de Maine-et-Loire, L. 365). Au même procureur, le maire de Noyant, René Dumesnil, écrivait courageusement le 1er septembre 1791 : « J'ai l'honneur de vous écrire au sujet de M. Richard, curé [intrus] au Bourg-d'Iré, qui m'a dit lundi dernier que nous mettions obstacle à ce que l'on fût à sa messe. D.autres personnes aujourd'hui m'ont dit que le district de Segré, accompagné du détachement qui est dans cette ville, devait venir dimanche prochain chez moi. Vous voudrez bien vous rappeler que je

Noyant lui fut en même temps reconnaissante de l'avoir défendue de la suppression. Vu le petit nombre des prêtres au moment du Concordat, elle fut un instant menacée d'être annexée à la paroisse du Bourg-d'Iré dont elle était la succursale avant la Révolution [1].

M. Peccard continua la réorganisation de la paroisse déjà commencée par son prédécesseur, Simon Bureau. Il n'était pas en son pouvoir de réparer les anciennes chapelles où il allait prier avant la Révolution, au temps de sa jeunesse cléricale, à Sainte-Catherine de la Fresnaie, à Saint-Martin, à la Ménardière, à la Gâtelière et au prieuré de Saint-Blaise [2]. Mais il donna tous ses soins à la petite église

suis maire de la paroisse de Noyant. Par là je croyais ma maison à l'abri de tout soupçon. Ma manière de penser sur le culte de religion ne doit influer en rien, d'autant plus que les décrets sont formels pour laisser sur cet article pleine liberté... » Pendant la Terreur, les fidèles de Noyant furent assistés particulièrement par le vicaire du Bourg-d'Iré, Charles Paizot, ainsi qu'en fait foi un registre dressé plus tard sous son contrôle par M. Peccard. On connaît aussi la lettre écrite le 3 novembre 1791 au procureur général syndic, par le citoyen Champroux, de Segré : « Je suis dans le cas de faire la preuve la plus complète qu'un ci-devant vicaire du Bourg-d'Iré est venu à Noyant (la Gravoyère), y a séjourné trois jours la semaine dernière chez Dumesnil, maire de Noyant, où il a dit la messe en chambre et a communié plus de 200 personnes. ».

[1] « L'église, en mains laïques, fut rachetée par Geoffroy la Mouche, qui en donna la collation à son chapitre en 1177. Il paraît bien qu'à cette date elle était constituée en centre paroissial. Dès le xve siècle, elle ne forme plus qu'une annexe et simple fillette de la cure du Bourg-d'Iré. » C. Port, *Dictionnaire historique de Maine-et-Loire.* Jusqu'à la Révolution, les curés du Bourg-d'Iré signent en effet toujours ainsi : « doyen de Candé, curé du Bourg-d'Iré et de Noyant-la-Gravoyère, son annexe. » (Voir notre article de la *Revue de l'Anjou*, septembre 1911 : *Procès-verbal de la visite pastorale faite en 1717 par M. Boisard, curé du Bourg-d'Iré.*) — La paroisse de Noyant, qui ne comptait pas 500 habitants au temps de M. Peccard, a vu tripler sa population avec les carrières de Misengrain et les mines de fer de la Corbinière.

[2] Ces chapelles ont disparu, mais les anciennes maisons d'habitation de la Ménardière, de la Gâtelière et du prieuré de Saint-Blaise subsistent encore en partie.

paroissiale de Saint-Georges qui fut remise en état. Avec plus de soin encore il s'occupa des âmes et des intérêts religieux de ses chers paroissiens de Noyant. Parmi ceux-ci M. Peccard aimait la société de l'original baron Prosper de Candé, dont il partageait les opinions politiques [1]. Tous les deux, ardents légitimistes, saluèrent avec joie la Restauration et virent d'un mauvais œil la Révolution de 1830. Ils se rencontraient de temps en temps au Bourg-d'Iré chez M. le comte de Falloux [2]. Et c'est sans doute à la sollicitation de celui-ci que M. Peccard obtint la faveur de porter la décoration du lis [3].

[1] Prosper de Candé, mort célibataire, était le grand-oncle du baron de Candé, propriétaire actuel du château de la Roche, à Noyant. Voir *Mémoires d'un Royaliste*, par le comte de Falloux, 2 in-8, chez Perrin, 4e édition, 1888, pages 8, 9, 63.

[2] Guillaume-Frédéric de Falloux du Coudray, chevalier de Saint-Louis, maire du Bourg-d'Iré de 1808 à 1826, né en 1775, est mort à Angers le 16 février 1850. Son corps repose dans le cimetière du Bourg-d'Iré auprès de celui de son fils, le comte Alfred de Falloux, membre de l'Académie Française et ministre. L'aimable souvenir qu'il avait gardé du caractère enjoué de M. Peccard fournit un jour au comte de Falloux le sujet de l'anecdote racontée par M. l'abbé Houdebine dans la *Revue des Facultés de l'Ouest* (octobre 1900) : « Au grand congé de 1865 (qui avait amené au Bourg-d'Iré les collégiens de Combrée) M. de Falloux finit son discours par l'histoire d'un bon curé des environs qui venait souvent dîner au château du Bourg-d'Iré. Quand on lui offrait du second plat, le bon vieillard disait : « Merci, Monsieur le Comte ! » et, avec sa bonhomie sans gêne, il ajoutait en souriant : « Si vous me le permettez, je reviendrai au premier, il a goût de revenez-y ! » — La morale de l'histoire était facile à tirer et elle était trop aimable pour qu'on ne se promît pas sincèrement de la pratiquer au moins une fois l'an avec fidélité. » (*Le comte de Falloux au Bourg-d'Iré.*)

[3] Ce titre, qui est en la possession de M. l'abbé Lemesle, curé de Neuville, est ainsi libellé :

Titre pour porter la décoration du lis.

Au nom du Roi.

D'après les ordres de son Altesse Royale, Monseigneur le Duc d'Angoulême, Grand Amiral de France, avons autorisé et autorisons par

Petit , alerte, M. Peccard était resté très actif malgré le poids des années. Il dut pourtant donner sa démission à l'âge de 77 ans, dans l'année 1832. Mais il resta à Noyant. Il y vécut retiré dans sa famille où il égaya jusqu'à la fin ses petits-neveux avec ses anecdotes et ses chansons espagnoles. Il mourut le 11 septembre 1837, « pleuré de tous », comme le disait l'inscription que sa sœur avait fait graver sur sa tombe. Celle-ci fut ouverte pour recevoir à son tour le corps de M. l'abbé Joseph Cohon, mort curé de Noyant-la-Gravoyère, le 23 juin 1911 [1]. Ainsi reposent ensemble comme une bénédiction au milieu de leurs paroissiens les restes mortels des deux seuls curés inhumés depuis un siècle dans le cimetière de Noyant-la-Gravoyère [2].

SYMPHORIANUS (A. LEFORT).

cette présente Monsieur Jacques Peccard, curé de Noyant-la-Gravoyère, à porter la décoration du Lis, en témoignage de son amour et de sa fidélité envers la personne sacrée du Roi.

Donné à Angers, le 19 octobre l'an de grâce 1814.

Par ordre de son Altesse Royale.

Le Préfet de Maine-et-Loire, Comte DE TOCQUEVILLE.

[1] Les successeurs de M. Peccard, à Noyant-la-Gravoyère ont été : M. J. Courgeon (1832-1843); le chanoine René Godineau de 1843 à 1887, mort le 30 octobre 1895, à Saint-Martin-la-Forêt; le chanoine J. Nau (1887-1888), actuellement doyen de Candé; M. M. Brelle (1888-1891), aujourd'hui curé de Loiré; M. J. Cohon, mort curé de Noyant en 1911 et M. l'abbe Charles Chevalier, en fonctions depuis le 19 juillet 1911.

[2] *La Famille de M. Peccard.* Jacques Peccard eut au moins 6 frères et sœurs : René, né en 1747; Marie-Madeleine, née en 1749; Anne, en 1750; Pierre, né en 1754, mort à Vern en 1809; Renée, née en 1757, morte à Noyant-la-Gravoyère en 1843, et Joseph, né en 1761. — Marie et Renée Peccard, dont les familles existent encore à Vern, à Noyant-la-Gravoyère, au Bourg-d'Iré, etc., eurent de nombreux descendants dont plusieurs se consacrèrent à Dieu comme leur grand-oncle Jacques Peccard. *Marie Peccard*, épouse de Jean-François Poirier (maire de Vern de 1800 à 1807), fut la trisaïeule de M. l'abbé J.-B. Godivier, né au Bourg-d'Iré, le 17 août 1883; de Marie Godivier

(en religion sœur Saint-François de Sales), née au Bourg-d'Iré le 25 décembre 1874 et Augustine Godivier (en religion sœur Saint-Augustin), née au Bourg-d'Iré, le 3 septembre 1877, de la communauté des Ursulines d'Angers; de Marie Letourneux (en religion sœur Sainte-Marguerite), née au Bourg-d'Iré, le 12 juillet 1877, de la communauté de Sainte-Marie-la-Forêt; et de M. l'abbé Francis Rivier, né à Bécon, le 11 novembre 1877. — *Renée Peccard*, épouse de Jacques Quittet, à Noyant-la-Gravoyère, eut 6 enfants : Jacques, Jean, Charles, Léon, Renée et Marie-Antoinette. Jacques fut le père de Léon, Emilie, Foi, Léontine, de l'abbé Louis Quittet, né à Nantes, le 7 mars 1821, ancien curé de Saint-Sulpice, près Angers, décédé le 2 mai 1881, chapelain du Pressoir-Cornu, à Saint-Serge d'Angers, et de Marie, en religion sœur Sainte-Foi, née à Noyant, le 6 mai 1825. Charles Quittet fut la souche de la famille Quittet, habitant actuellement Noyant-la-Gravoyère. Renée Quittet (1785-1861), épouse de René Pineau, fut par sa fille (Flavie, épouse de Louis Ragneau, huilier au Bourg-d'Iré), la grand'mère de Grégoire (1824-1895), Léandre (1829-1913), Flavie (1826-1855) et Louise Ragneau (en religion sœur Saint-Léandre, de la communauté de Saint-Charles, née en 1831, morte à Saint-Philbert-du-Peuple le 13 juin 1888). Marie-Antoinette Quittet (1788-1864), épouse de Jean Ragneau, eut de nombreux enfants et fut la grand'mère de M. l'abbé Jean Lemesle, curé de Neuville, né au Bourg-d'Iré le 21 novembre 1859, et de M. l'abbé Gaston Lemesle, né à Combrée le 18 avril 1890.

Le Fureteur angevin

(Suite)

QUESTIONS

54 — Toiles peintes (industrie angevine de).

Chacun des deux tomes de l'ouvrage du baron de Wismes : *Le Maine et l'Anjou*, est précédé de notices sur l'histoire générale, le droit coutumier, l'agriculture, l'industrie et le commerce de la province auquel il est consacré ; le tome II a trait à l'Anjou.

Une notice sur l'agriculture, l'industrie et le commerce, due à M. L. Tavernier, se trouve à la page xxxviii.

Le rédacteur a fait précéder son texte de deux extraits de deux auteurs différents du xviie siècle.

L'un d'eux est pris dans la « *Description générale de l'Europe* », par François Ranchin, sieur d'Avity, 1637.

On y lit, entre autres choses, *textuellement* : « Les chanvres et lins croissent abondamment dans le pays, d'où vient le traffic que les habitants font de toiles *peintes* chez eux... »

L'industrie des *toiles peintes* fut à la fin du xviiie siècle très importante à Angers. Quelques fabriques furent également en activité à Saumur et aux environs.

Sachant que l'introduction de cette industrie, dont il ne reste aujourd'hui de traces qu'au Musée Saint-Jean et dans

quelques collections particulières, avait eu lieu en 1752 par les frères Danton, qui installèrent une manufacture à Tournemine, j'ai eu quelque émotion en relevant ce texte. Mes recherches antérieures ne m'avaient pas permis de déceler quoi que ce soit avant la date précitée.

M. H. Clouzot, qui a consacré à l'histoire de la manufacture d'Oberkampf à Jouy, un très important ouvrage, a bien voulu vérifier pour moi le texte exact de d'Avity. Il faut rectifier la citation du *Maine et l'Anjou* ainsi : « les chanvres et lins croissent abondamment dans le pays, d'où vient le traffic que les habitants font des toiles *faites* chez eux », rectification qui n'est pas minime.

V. DAUPHIN.

55 — RENÉ D'ANJOU ET SES DESCENDANTS.

Est-il vrai que l'empereur d'Autriche soit un descendant du roi René d'Anjou ?

R. GUIHUARD.

56 — LA BAUMETTE.

Est-il vrai que des prêtres angevins réfractaires ont été noyés à la Baumette au mois de mars 1794 ?

Henry JAGOT.

57 — PRISON DU CARMEL.

La prison du Carmel, d'Angers, a-t-elle fourni un contingent pour les fusillades du Champs-des-Martyrs ?

Henry JAGOT.

58 — DÉPUTÉS ANGEVINS.

Quels furent les députés de la province d'Anjou aux États généraux de Tours tenus en 1506 ?

F. UZUREAU.

59 — EUSTOCHIUS, évêque d'Angers.

Est-il vrai que l'on a conservé un document de l'évêque d'Angers, Eustoche, au VIe siècle ?

R. GUIHARD.

60 — BONTEMPS (Le général).

Le général Bontemps est mort à Saumur, le 29 octobre 1811. On l'inhuma dans le cimetière de Varrains. Célestin Port écrit dans son *Dictionnaire de Maine-et-Loire* : « Bontemps avait demandé qu'on le mît à découvert pour recevoir le feu des dernières salves funèbres et, lors de la translation du corps dans le nouveau cimetière, la *trace des balles attestait* encore que son dernier vœu avait été rempli. »

Il paraît bizarre que la trace des balles ait pu être constatée, parce que je ne sache pas que jamais on ait tiré à balle sur un cadavre pour les honneurs funèbres. En était-il ainsi sous le premier Empire ?

Quoi qu'il en soit, l'affirmation de Célestin Port paraît un peu risquée, et je serais heureux de savoir sur quoi il s'est basé pour raconter cela.

F. UZUREAU.

61 — COMITÉ RÉVOLUTIONNAIRE D'ANGERS.

Installé d'abord dans la rue du Cornet, le Comité révolutionnaire d'Angers transporta ses bureaux à l'Évêché, vers le mois d'octobre 1793. Pourrait-on me dire à quelle date exacte ?

Où sont morts les anciens membres de ce Comité : Jean Aubry, René-Étienne Audio, Louis-Gabriel-Joseph Boniface, Charles-René Bremaud, Toussaint Cordier, André-Dominique Girard-Rethureau, François Martin-Lusson, Charles Nellet, Marie-Louis-François Obrumier ? Je connais l'époque du décès des autres.

F. Uzureau.

62 — Vial.

Vial, ancien procureur général syndic du département de Maine-et-Loire, fut acquitté, le 20 octobre 1794, par le Tribunal révolutionnaire de Paris.

Un résumé des débats fut publié par le *Moniteur*, dans son numéro du 23 octobre. Quels sont les autres journaux de l'époque ayant rendu compte du procès de Vila ?

F. Uzureau.

63 — Champtoceaux (antiquité de).

Est-il vrai que Champtoceaux ait été le siège d'un évêché au vi^e siècle ?

R. Guihuard.

RÉPONSES

14 — Rabelais et l'Anjou (Doué, lieu d'impression).

F. A. veut faire comprendre qu'il y avait un collège à Doué en 1620. Je ne le crois pas. Tout au plus y avait-il une école cléricale à la fin du xvie siècle.

F. Uzureau.

26 — ANDEGAVI MOLLES.

Ce n'est pas Commeau qui a dit le premier : *Andegavi faciles.*

Voici ce qu'on lit dans Bourdigné : « Philippe de Longueil, orateur français, homme de grande littérature, appelle les Angevins *faciles Andegavi*, qui est une épithète non à dépriser, car les anciens poètes ont appelé leurs dieux de ce nom. »

Mais cela ne résout pas la question de l'*Andegavi molles.*

F. UZUREAU.

43 — RÉGIMENT D'ANJOU (être du).

D'après le sens de la phrase : « *Je suis du régiment d'Anjou* » signifie sans aucun doute : « *Je ne crains rien.* »

Les plus anciens régiments français d'infanterie étaient : Picardie, Champagne, Navarre, Piémont, qui avaient entre eux un ordre de préséance basé sur leur ancienneté.

Mais, quoique plus tard formé, Anjou avait la prétention, justifiée, on peut l'admettre sans crainte, de ne le céder en rien aux plus anciens, comme le prouve ce couplet d'une vieille chanson du régiment :

« Picardie marche avant Champagne,
« Mais Anjou marche le premier
« Quand il faut entrer en campagne,
« Se battre et cueillir des lauriers.
« En avant ! fils de la grenade !
« Amorçons ! Voilà l'ennemi !
« En joue ! Feu ! Vite à l'escalade !
« Il ne faut pas vaincre à demi.

D'ailleurs « Je suis du régiment d'Anjou » n'est qu'une adaptation, due peut-être à un Angevin, du véritable dicton : « JE SUIS DU RÉGIMENT DE CHAMPAGNE », seul d'un usage courant à l'époque où les régiments portaient des noms, et

dont le sens était : « Je ne tiens aucun compte de ce qu'on peut dire ou faire. »

E. M.

46 — CONTADES.

M. E. P., demande si Louis-Gabriel, marquis de Contades s'est marié à 8 ans.

Je possède dans mes cartons concernant cette famille un arbre généalogique établi au début du XIXe siècle. On y lit : Louis-Gabriel-Marie, marquis de Gizeux (et de Contades), né à Angers, le 11 octobre 1759, *marié* le 17 octobre 1786, à Perrine-Julie-Constantin (de la Lorie). Il avait donc 27 ans à l'époque de son mariage.

Cette pièce, d'ailleurs, n'est pas douteuse, car elle porte les mots suivants : « Certifié par moi soussigné, le marquis de Contades-Gizeux. »

Or, ce marquis de Contades est Louis-Gabriel-Marie.

CHÉREAU, fils.

(Même réponse de divers correspondants. L'acte de mariage figure à l'état civil d'Angers (GG 182).)

48 — BÉRANGER.

La *Revue historique de l'Ouest* (année 1891) a publié des notes biographiques sur chacun des 132 Nantais envoyés à Paris, par Carrier, en 1793. On y trouverait sans doute des détails sur la vie du père du poète-chansonnier Béranger.

F. UZUREAU.

Ephémérides astronomiques pour 1914

(Suite)

JUILLET

Mercure. — Un peu visible le matin, à l'est, à la fin du mois, se lève le 26 à 3^h 28^m.

Vénus. — Visible le soir, à l'ouest, dès le coucher du soleil.

Se couche le 6 à 21^h 49^m.
— — 16 à 21^h 33^m.
— — 26 à 21^h 14^m.

Mars. — Difficilement visible le soir, à l'ouest, où il se perd dans les brumes du couchant.

Se couche le 6 à 22^h 20^m.
— — 16 à 21^h 51^m.
— — 26 à 21^h 22^m.

Jupiter. — Bien visible toute la nuit dans la constellation du Capricorne. Le rechercher à l'est en tenant compte des heures de son lever données ci-dessous :

Se lève le 6 à 21^h 44^m.
— — 16 à 21^h 3^m.
— — 26 à 20^h 21^m.

Saturne. — Inobservable.

Uranus, — Précède un peu Jupiter dans la même constellation du Capricorne.

Se lève le 6 à $22^h 17^m$.
— — 16 à $20^h 37^m$.
— — 26 à $19^h 56^m$.

Neptune. — Inobservable.

Phénomènes à observer

10 *juillet*. — Conjonction de Jupiter et de la Lune, à 7 heures ; observer la veille et le soir du 10, le rapprochement des 2 astres.

C'est à cette date que commence, habituellement, la chute des étoiles filantes dites Perséides.

25 *juillet*. — A partir de cette date, jusqu'au 30, observer les étoiles filantes dites Aquarides, qui généralement, sont lentes et longues.

E. Chéreau.

(A suivre.)

Résumé des Observations Météorologiques

faites à la Baumette (près Angers)

(Altitude : 30 mètres 52)

Mars 1914

Pression barométrique. Moyenne : 755^{mm},05 ; minimum; 730^{mm},33, le 20 à 11 h. 30 du matin ; maximum, 765^{mm},63 le 13, à 9 h. du matin ; écart extrême, 35^{mm},30.

Température. Moyenne (sous l'abri) des minima, 5°,61 ; des maxima, 12°,21 ; (sans abri) des minima, 5°25; des maxima, 14°,19 ; des maxima (boule noire), 15°,31 ; (sur le sol gazonné) des minima, 4°,08 ; des maxima, 18°,81 ; d'une eau de source, 8°,27; du mois, 9°,19. Sous l'abri : minimum absolu, 0°5, le 11 ; maximum absolu 21°,31, le 31. Sans abri : minimum absolu, 0°,4, le 11 ; maximum absolu, 29°,7, le 31 ; maximum absolu (boule noire), 33°,9, le 31. Sur le sol gazonné : minimum absolu, — 1°,6, le 3 ; maximum absolu, 37°,5, le 31.

Humidité relative moyenne du mois, 77 ; minimum, 38, le 31, à 1 heure du soir ; maximum, 100, les 1er, 28.

Nébulosité moyenne du mois, 7,45 ; moyenne diurne la plus faible, 0,6 le 31 ; la plus forte, 10,0 les 4, 5, 6, 7, 12, 13, 15.

Nombre de jours de soleil, 23 ; nombre d'heures de soleil ayant brûlé le carton de l'héliographe, 97 h. 20 environ.

Pluie totale du mois, 58^{mm},4, en 23 jours appréciable au pluviomètre et 1 jour appréciable au pluvioscope ; la plus forte, 11^{mm},9, le 25. Evaporation, 55^{mm},50.

Fréquence des vents : 2 jours du S-E ; 14 jours du S-W ; 11 jours du l'W ; 4 jours du N-W.

Vitesse du vent en mètres par seconde, moyenne du mois, 9m,1 ; moyennes diurnes : la plus élevée, 17m,6, le 26 ; la plus faible, 3m5, le 29. Vitesse maximum du vent, 32m,0 par seconde le 20 à 10 h. 45 du matin et 12 h· 15 du soir (vent S-W).

Gelée blanche le 11 ; rosée les 2, 10, 11. 17. 23, 29 ; brouillard faible le 1er au matin ; grêle les 2, 11, 24, 26 ; halo solaire très vif le 17, à 2 h. du soir ; avec arc tangent sur le halo le 22.

2 coups de tonnerre à l'W le 14, à 9 h. 10 du matin.

Apparition du papillon Khodocera rhamni le 28. Une hirondelle a été vue voler le 28.

Avril 1914

Pression barométrique. Moyenne : 762mm,14 ; minimum, 749mm,22, le 7, à 7 heures du soir ; maximum, 771mm,70, le 14, à 10 heures du matin ; écart extrême, 22mm,48.

Température. Moyenne (sous l'abri) des minima, 7°,94 ; des maxima, 17°,63 ; (sans abri) des minima, 7°,41 ; des maxima, 22°,09 ; des maxima (boule noire), 25°.16 ; (sur le sol gazonné) des minima, 5°,67 ; des maxima, 24°,01 ; d'une eau de source, 10°,06 ; du mois, 13°,32. Sous l'abri : minimum absolu, 4°,8 le 16 ; maxima absolu, 24°,3 le 28 ; Sans abri : minima absolu, 4°,8 le 16 ; maxima absolu, 32°,2 le 28 ; maxima absolu (boule noire) 35°.9 le 28 ; sur le sol gazonné, minima absolu, 1°,7 le 27 ; maxima absolu, 42°,7 le 28.

Humidité relative moyenne du mois, 65 ; minima, 25, les 20, 27 à 4 heure du soir ; maxima, 96, le 10, à 7 heures du matin.

Nébulosité moyenne du mois, 5.45 ; moyenne diurne la plus faible 0,0, les 17, 18, 19, 28, la plus forte, 10,0, les 5, 10, 13.

Nombre de jours de soleil, 26 ; nombre d'heures de soleil ayant brûlé le carton de l'héliographe, 181 h. 55 environ.

Pluie totale du mois, 27mm4, en 11 jours appréciable au pluviomètre et 1 jours appréciable au pluvioscope ; la plus forte, 7, 8 le 4. Evaporation, 97mm50.

Fréquence des vents : 1 jour du N. ; 1 jour du N N-E ; 5 jours du N-E ; 7 jours de l'E. N.-E ; 1 jour de l'E. ; 1 jour du S-E ; 1 jour du S. S.-W. ; 4 jours du S.-W. ; 4 jours de l'W.S.-W. ; 3 jours de l'W. ; 2 jours du N. W.-W.

Vitesse du vent en mètres par seconde, moyenne du mois, $7^{m}2$; moyennes diurnes : la plus élevée, $13^{m}2$, le 16 ; la plus faible, $3^{m}3$, le 20. Vitesse maximum du vent, $20^{m}0$ par seconde, le 16 à 3 h. 14 du soir (vent E N-E.)

Rosée les 2, 15, 19, 20, 21, 22, 23, 26, 27, 28. Halo solaire, le 1er. Arrivée des hirondelles le 9 ; arrivée du coucou et du rossignol, le 21. Orage du S-W au N-E. de 4 h. 30 à 5 h. 07 du soir le 29 ; orage du S-W au N-E. de 4 h. 16 à 6 heures du soir le 30. Début de la feuillaison de la vigne (chasselat) le 11.

A. CHEUX.

OBSERVATIONS SUR LA VIGNE A LA BAUMETTE (près Angers) de 1880 à 1914, par M. CHEUX (chasselas)

ANNÉES	FEUILLAISON		FLORAISON			MATURITÉ	
	DÉBUT	FIN	DÉBUT	MILIEU	FIN	DÉBUT	MILIEU
1880	4 avril	12 novembre	26 juin	2 juillet	10 juillet	4 septembre	7 septembre
1881	11 avril	10 novembre	18 juin	23 jnin	4 juillet	23 août	6 septembre
1882	5 avril	12 novembre	22 juin	29 juin	10 juillet	19 août	8 septembre
1883	17 avril	15 novembre	17 juin	22 juin	29 juin	4 septembre	16 septembre
1884	29 mars	10 novembre	16 juin	23 juin	30 juin	22 août	1 septembre
1885	20 avril	9 novembre	19 juin	25 juin	4 juillet	24 août	7 septembre
1886	12 avril	15 novembre	25 juin	30 juin	2 juillet	29 août	15 septembre
1887	27 avril	29 octobre	19 juin	27 juin	9 juillet	28 août	15 septembre
1888	5 mai	12 novembre	16 juin	25 juin	2 juillet	27 août	16 septembre
1889	2 mai	29 octobre	21 juin	25 juin	5 juillet	22 août	10 septembre
1890	13 avril	15 novembre	18 juin	25 juin	28 juin	24 août	12 septembre
1891	24 avril	11 novembre	21 juin	27 juin	5 juillet	30 août	9 septembre
1892	7 avril	14 novembre	2 juin	8 juin	16 juin	3 août	18 août
1893	28 mars	14 novembre	8 juin	14 mai	23 mai	19 juillet	30 juillet
1894	29 mars	12 novembre	18 juin	24 juin	1 juillet	30 août	11 septembre
1895	16 avril	15 novembre	15 juin	22 juin	3 juillet	24 août	31 août
1896	14 avril	10 novembre	2 juin	9 juin	18 juin	22 août	28 août
1897	31 mars	2 novembre	13 juin	22 juin	26 juin	18 août	31 août
1898	19 avril	26 novembre	24 juin	29 juin	4 juillet	26 août	5 septembre
1899	6 avril	19 novembre	12 juin	18 juin	22 juin	14 août	31 août
1900	21 avril	25 novembre	11 juin	20 juin	24 juin	17 août	2 septembre
1901	23 avril	8 novembre	7 juin	13 juin	17 juin	14 août	22 août
1902	14 avril	31 octobre	26 juin	1 juillet	5 juillet	28 août	7 septembre
1903	8 avril	7 novembre	24 juin	30 juin	3 juillet	31 août	10 septembre
1904	22 avril	5 novembre	18 juin	23 juin	28 juin	18 août	27 août
1905	12 avril	26 octobre	17 juin	23 juin	26 juin	20 août	30 août
1906	13 avril	15 novembre	14 juin	30 juin	24 juin	17 août	23 août
1907	6 avril	12 novembre	22 juin	28 juin	6 juillet	27 août	4 septembre
1908	26 avril	10 novembre	13 juin	17 juin	21 juin	21 août	27 août
1909	13 avril	30 octobre	5 juin	8 juin	15 juin	16 août	22 août
1910	14 avril	9 novembre	21 juin	28 juin	30 juin	30 août	9 septembre
1911	18 avril	15 novembre	8 juin	11 juin	15 juin	12 août	23 août
1912	2 avril	19 octobre	7 juin	16 juin	21 juin	25 août	10 septembre
1913	14 avril	17 novembre	24 juin	30 juin	3 juillet	23 août	31 août

OBSERVATIONS

sur l'arrivée de plusieurs Oiseaux

faites à la Baumette (près Angers), par M. CHEUX, de 1874 à 1914

Années	Hirondelle	Martinet	Rossignol	Fauvette à tête noire	Loriot	Huppe	Coucou
1874	30 mars	20 avril	6 avril	»	»	»	11 avril
1875	6 avril	22 avril	15 avril	»	»	»	15 avril
1876	28 mars	11 avril	21 avril	»	»	»	9 avril
1877	23 mars	28 avril	3 avril	»	»	»	13 avril
1878	28 mars	27 avril	8 avril	»	»	»	11 avril
1879	30 mars	20 avril	8 avril	»	»	»	16 avril
1880	8 avril	16 avril	15 avril	»	»	»	15 avril
1881	26 mars	19 avril	7 avril	»	»	»	11 avril
1882	6 avril	25 avril	13 avril	»	»	»	13 avril
1883	30 mars	29 avril	6 avril	»	»	»	9 avril
1884	23 mars	23 avril	17 avril	»	»	»	2 avril
1885	31 mars	22 avril	15 avril	14 mars	7 mai	15 avril	20 avril
1886	31 mars	25 avril	2 avril	16 mars	10 mai	12 avril	16 avril
1887	10 avril	23 avril	12 avril	12 mars	3 mai	10 avril	12 avril
1888	13 avril	23 avril	17 avril	16 mars	12 mai	27 avril	15 avril
1889	1er avril	26 avril	21 avril	17 mars	9 mai	24 avril	19 avril
1890	31 mars	25 avril	13 avril	14 mars	11 mai	26 avril	10 avril
1891	1er avril	19 avril	16 avril	17 mars	28 avril	11 avril	14 avril
1892	30 mars	23 avril	9 avril	19 mars	30 avril	9 avril	7 avril
1893	13 avril	17 avril	6 avril	11 mars	6 mai	12 avril	2 avril
1894	19 avril	11 avril	8 avril	14 mars	6 mai	28 mai	9 avril
1895	9 avril	23 avril	11 avril	16 mars	24 mai	24 mai	8 avril
1896	23 avril	20 avril	18 avril	12 mars	16 mai	20 mai	14 avril
1897	28 mars	14 avril	16 avril	4 mars	6 mai	26 mai	12 avril
1898	5 avril	20 avril	11 avril	9 mars	2 mai	7 mai	11 avril
1899	30 mars	22 avril	15 avril	29 mars	30 avril	10 avril	15 avril
1900	22 avril	19 avril	15 avril	27 mars	25 mai	9 mai	22 avril
1901	31 mars	20 avril	11 avril	21 mars	6 mai	2 mai	16 avril
1902	30 mars	16 avril	6 avril	24 mars	4 mai	29 avril	12 avril
1903	12 avril	23 avril	20 avril	16 mars	13 mai	19 avril	20 avril
1904	13 avril	30 avril	13 avril	29 mars	4 mai	6 avril	12 avril
1905	5 avril	26 avril	11 avril	28 mars	3 mai	2 avril	6 avril
1906	10 avril	23 avril	11 avril	17 mars	11 mai	7 avril	18 avril
1907	27 mars	25 avril	12 avril	23 mars	16 mai	21 avril	10 avril
1908	15 avril	27 avril	22 avril	31 mars	9 mai	22 avril	28 avril
1909	4 avril	21 avril	15 avril	19 mars	23 avril	27 avril	18 avril
1910	15 avril	22 avril	19 avril	13 mars	7 mai	1er mai	3 mai
1911	21 avril	25 avril	17 avril	19 mars	5 mai	3 mai	2 mai
1912	12 avril	24 avril	18 avril	23 mars	2 mai	17 mai	29 avril
1913	14 avril	16 avril	19 avril	8 fév.	1er mai	13 juin	25 avril
1914	9 avril	22 avril	22 avril	2 fév.	1er mai	»	21 avril

APPARITION DU PAPILLON « RODOCERA Rhamni »

à la Baumettte (près Angers) de 1877 à 1914

Par M. CHEUX

ANNÉES	APPARITIONS	ANNÉES	APPARITIONS
1877	21 février	1896	10 mars
1878	17 février	1897	23 février
1879	7 mars	1898	10 février
1880	6 mars	1899	17 février
1881	15 février	1900	23 février
1882	12 février	1901	21 mars
1883	14 février	1902	22 février
1884	14 février	1903	12 mars
1885	12 février	1904	8 mars
1886	14 février	1905	4 mars
1887	4 février	1906	4 mars
1888	7 mars	1907	1 mars
1889	17 février	1908	14 février
1890	18 février	1909	17 mars
1891	21 février	1910	2 mars
1892	24 février	1911	21 mars
1893	28 février	1912	17 février
1894	24 février	1913	11 février
1895	12 mars	1914	28 mars

HAUTEURS DE PLUIE EN 1913

Observées à la Baumette en millimètres

Par M. A. Cheux

DATES	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
1	.	8,1	.	3,0	6,8	.	.	0,4	.	6,0	8,3	.
2	.	2,0	.	.	2,5	.	.	.	.	.	.	.
3	.	.	.	.	3,5	.	2,0	.	.	1,8	.	.
4	.	.	.	.	1,6	.	.	.	0,5	1,6	10,2	13,2
5	0,5	.	1,2	.	.	2,5	.	.	.	1,6	6,7	.
6	1,0	.	.	.	2,0	1,7	1,0	.	.	1,2	7,3	16,6
7	.	.	.	0,8	.	.	1,5	.	0,2	3,7	2,0	1,4
8	.	3,2	1,0	.	0,2	.	0,8	.	.	1,5	1,9	.
9	.	.	.	.	5,0	.	5,0	.	.	.	8,0	0,4
10	.	.	.	.	4,0	.	2,0	.	.	.	.	.
11	2,5	.	.	.	4,7	0,5	.	0,5	.	5,4	2,0	.
12	2,6	.	.	0,5	11,0	.	.	10,4	.	.	.	.
13	0,2	.	.	.	3,5	.	.	.	.	.	1,7	1,0
14	19,6	.	.	.	1,2	.	.	.	1,6	.	3,5	.
15	3,0	.	.	.	14,7	.	21,6	.	1,0	.	.	.
16	5,5	.	.	2,2	2,5	.	.	.	12,4	.	.	.
17	3,0	.	7,4	17,8	.	8,8	.	.	1,7	.	.	.
18	2,5	1,6	.	4,2	.	.	.	.	1,0		.	.
19	0,5	2,0	.	10,8	.	.	0,5	.	1,8	.	0,5	.
20	13,0	.	1,2	2,8	.	0,2	.	.	5,7	.	.	.
21	4,6	.	3,8	1,0	.	.	.	.	1,7	21,3	.	.
22	2,0	.	.	.	.	.	.	.	.	0,2	11,0	.
23	.	.	.	8,0	.	.	.	.	.	.	1,5	.
24	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	5,7
25	0,3	5,0	.	0,5	.	2,3	.	.	.	.	2,2	.
26	0,6	1,6	2,5	2,0	.	.	.	0,5	.	33,9	0,5	.
27	.	.	3,5	.	.	.	.	.	.	.	.	8,2
28	2,0	.	2,1	.	.	.	.	.	0,5	.	.	21,3
29	8,7	.	8,9	.	.	.	.	0,2	.	0,7	.	2,0
30	3,5	.	.	2,0	.	.	1,5	1,5	0,3	.	.	.
31	10,5	.	2,5	.	11,0	.	.	1,0	.	1,6	.	.
Total	86,1	23,5	34.1	55,6	74,8	16,0	35,9	14,5	28,4	80,5	67,3	69,8

Hauteur de la pluie, 586mm5 en 136 jours.

Chronique

Pour la Vallée de la Loire. — La dernière note du Travail sur les Inondations présentée à nos lecteurs dans les numéros de juillet-août et septembre-octobre 1913 annonçait que les rectifications seraient produites dans l'un des deux numéros suivants de la *Revue.*

Nous n'avons pu les insérer comme nous l'espérions. Nous prions nos lecteurs de bien vouloir nous faire encore crédit.

***

Neuvième Concert Populaire (1er mars 1914).

Avec le concours de Mlle Jane Hatto, de l'Opéra, et de M. Gaston Dubois, de l'Opéra.

Ouverture des Noces de Figaro (Mozart). — *L'Étrangère*, drame lyrique, poème d'Alphonse Métérié, 1er tableau (Max d'Ollone). — *Le Rouet d'Omphale* (Saint-Saëns). — *La Walkyrie*, scène III du 1er acte (R. Wagner). — *Danses hongroises* (J. Bramhs).

L'Étrangère, c'est cette soif d'autre chose dont peu d'âmes sont exemptes ; c'est le désir de sortir de soi-même, d'aller chercher dehors très loin, très haut, l'oubli des nécessités journalières, les fêtes de l'esprit, de l'imagination, de l'âme tout entière ; c'est le mirage, tous les mirages dont nous amusons nos rêveries, qui nous détournent de l'action quelquefois, mais qui fleurissent la platitude des jours. C'est aussi sans doute l'enivrement de ces sensibilités d'élite, de ces purs esprits qui prétendent, dégagés des liens du monde, vivre dans une exaltation sans limite de toutes les émotions.

Je ne sais pas quelle conclusion M. A. Métérié et M. Max d'Ollone ont donnée à cette lutte entre le bien et le mal, sans

que j'ose dire de quel côté je place précisément l'une et l'autre de ces deux hypothèses philosophiques ; mais ces histoires finissent le plus souvent dans la désillusion et dans la douleur et c'est à la suite d'une semblable aventure que Richepin écrivait :

> Maintenant elle est revenue,
> Lasse des fleurs et de la nue,
> Sur le sol aux senteurs d'égoût.....

Dans le premier tableau qui nous est offert aujourd'hui, nous sommes à ce point du poème où le cœur, qui a goûté le miel des illusions, essaye de revenir au pain noir de la réalité.

Retour incertain et précaire sans doute. Les deux poètes y ont trouvé prétexte : M. Métérié à de beaux vers, harmonieux presque toujours — pourquoi pas toujours ? — et M. Max d'Ollone à cette musique de demi-teinte où se berce son génie, musique presque immatérielle comme le sujet qu'elle s'est plu à habiller, lente, longue et berceuse, où l'on sent que les préférences de l'artiste vont à cette Étrangère, qui flatte si tendrement les âmes pour les emporter dans un nuage irisé avec les arcs-en-ciel et les oiseaux bleus.

Nous n'avons pas pu nous hausser en une fois à l'entente complète de cette musique, qu'on écoute avec l'âme plutôt qu'avec les oreilles, et j'imagine sans peine qu'en la dirigeant M. d'Ollone entend chanter en soi des joies caressantes dont l'écho ne vient pas toujours et du premier coup jusqu'à nous. C'est notre faute. Mais, si nous n'avons pas tout compris, nous avons à tout le moins senti le charme que Mlle Hatto met aux moindres choses et la profondeur d'expression que revêt un mot dit par elle. Comme par un miracle d'art, elle illumine l'œuvre tout entière, elle donne un sens, pour nous, à cette musique estompée, riche en symboles, où nos esprits trop lourds vont se perdre. C'est l'interprète idéale, la créatrice et, de l'associer comme je le fais à la révélation de l'œuvre, je ne crois pas trahir la pensée même de l'auteur, à qui nous devons ce régal musical d'entendre et de fêter Jane Hatto.

M. Dubois n'a pas su rendre aussi évidentes pour nous les beautés du rôle de Guillaume ; sa voix, trop enveloppée, débite mal et n'éclaire pas. Même dans la dernière scène où les beaux vers et la musique nombreuse et pleine d'émotion

portaient M. Dubois un peu plus haut, il n'a pas tiré tout le parti possible de ce qu'il avait à dire.

Mais peut-être suis-je injuste? Il faut, pour chanter auprès de Mlle Hatto, un désintéressement qui vaut déjà qu'on lui rende hommage.

Il faut rendre le même hommage à M. Max d'Ollone, qui n'a pas craint de mettre à côté de son *Étrangère* une des plus belles pages de Wagner avec tous les risques d'un pareil voisinage.

Cette scène de la *Walkyrie* est un pur sommet musical, d'une beauté radieuse et sans tache et l'art wagnérien, envisagé sous cette forme, mérite toutes les épithètes que ses fidèles ont inventées pour lui. L'orchestre nous dit toute l'histoire et toutes les histoires qui nous ont amenés au pied du frêne et, en écoutant le dialogue brûlant de Siegmund et de Sieglinde, nous entendons chanter pour nous les thèmes antérieurs qui évoquent toutes ces familles de dieux. Du commencement à la fin, nous sommes, sans répit, emportés dans une vague sonore et je ne sais pas d'autre scène de Wagner d'une unité plus parfaite, sans rien qui languisse et qui fatigue. Mlle Hatto a été d'une beauté divine et, plutôt que d'essayer de qualifier un art si complet servi par un organe si merveilleux, je m'incline avec respect devant cette magnifique manifestation.

M. Dubois, plus à l'aise ici que dans l'*Étrangère*, a fait tout le possible pour se tenir à la hauteur de son personnage. Il a dit avec un grand charme le couplet du printemps qui fait fleurir toutes les roses de notre imagination.

Le succès des deux artistes a été très grand. Une salle comble les a rappelés, après l'*Étrangère* comme après la *Walkyrie*, et M. d'Ollone, qui conduisait lui-même son œuvre, a dû prendre, bon gré mal gré, sa part de l'ovation.

L'orchestre a porté avec sa vaillance ordinaire l'exécution de ces deux œuvres redoutables et M. Gay s'est montré une fois de plus le maître difficile, épris de perfection, passionné de son art, à qui nous devons déjà tant de précieuses émotions.

Le concert comportait trois pièces symphoniques, d'attraits variés, pour flatter toutes les préférences si jalouses de nos auditeurs.

L'*Ouverture des Noces de Figaro* est une chose légère qui

ne demande peut-être pas tous les accents que l'orchestre y a mis. J'avais l'impression que c'était appuyer un peu trop sur une trame si fine; impression, je dis bien, et rien de plus, et j'ai tort si l'impression des autres est contraire à la mienne.

Le Rouet d'Omphale est, à coup sûr, une pièce d'art, d'un équilibre parfait, spirituelle, avec une pointe d'ironie qui se joue de soi-même, française en un mot, et de retrouver si clair le génie de Saint-Saëns, c'est une joie où il entre un peu d'orgueil, bien que l'art n'ait pas de patrie, c'est entendu.

Et, pour finir, on nous a joué et fort bien joué, deux danses de Bramhs. Il est tout de même curieux que nous n'arrivions pas à lire plus avant dans l'œuvre de Bramhs. Mais je l'ai déjà dit et je crois bien qu'il est inutile d'y revenir.

Deuxième Concert extraordinaire (15 et 16 mars 1914).

La Passion selon saint Jean, de J.-S. Bach.

Avec le concours de Mlle Jeanne Monjovet et Mme Legrand-Philip, des Concerts Colonne, M. Arthur Maquaire et M. G. Mary, des Concerts Colonne, les chœurs des dames-amateurs et la Société Sainte-Cécile. A l'orgue, M. Max d'Ollone.

Voilà peut-être le plus beau et le mieux réussi de tous les Concerts extraordinaires que la Société ait offerts depuis sa fondation.

L'entreprise était effrayante et ne laissait pas que d'inquiéter un peu. On parlait du travail colossal que l'on demandait aux chœurs-amateurs et à la Sainte-Cécile ; on évoquait je ne sais quel découragement qui planait sur les études en présence de l'aridité scolastique de l'œuvre ; tout en rendant hommage à la constance des ouvriers, on redoutait, pour le public, l'austérité d'une inspiration sans complaisance et d'un art sévère jusqu'à la rigidité.

Une salle superbe, emplie jusqu'au faîte, témoigna tout d'abord que le nom de J.-S. Bach faisait moins peur à la foule de nos auditeurs qu'aux critiques avertis et, du premier coup, toutes les craintes se sont évanouies.

Dès l'invocation du premier choral où le nom du Christ retentit avec une force de pénétration singulière, la partie était gagnée et l'on sentit courir sur les gradins cette émotion de la foule qui se communique et se multiplie pour le bien

comme pour le mal. Dès lors, et jusqu'à la fin, nous suivions tous avec un enthousiasme frémissant le récit dramatique de l'Évangile et les tableaux musicaux où le vieux maître a traduit les mouvements du peuple, la faiblesse et la malignité des hommes et la sérénité d'un Dieu,

C'est un lieu commun de dire que toute la musique est sortie de Bach ; elle a couru le monde, elle a bien des fois changé de visage, d'habits et de déguisements ; elle a subi les injures de la route et du temps ; elle s'est compliquée, déchirée et comme défigurée ; elle a touché à toutes les émotions humaines ; elle a cherché dans la multiplicité de l'expression une augmentation d'elle-même et elle a perdu quelque peu le sens de la vraie grandeur qui tient à l'inspiration plutôt qu'à la forme.

Ainsi, pendant plus de deux heures, nous avons entendu un récitant et des ensembles fugués. L'orchestre n'existe pas à proprement parler ; le dessin musical est souligné par l'orgue et par les courtes réponses des basses, qui sont comme la ponctuation du poème. Voilà donc la forme musicale la plus aride et la plus fatigante, la plus monotone et la moins émouvante qu'on puisse imaginer, et nous savons, de reste, l'incommensurable ennui que d'autres « récitants » ont dispensé à travers le monde sonore. Et voilà que par un miracle cette forme scolastique et glacée s'anime et se vivifie sous le souffle du génie, que le récitatif devient un poème merveilleux, une mélodie sans mesure, qui traduit toutes les émotions du drame, les nuances et les catastrophes ; voilà que de tous ces fugues il sort un bruit et un mouvement de foule, une âme multiple, tour à tour sauvage et cruelle, ou bien empreinte d'une piété évangélique et résignée. Et voilà que tout cela nous est sensible sans efforts, s'impose à nous par l'évidence de l'inspiration et se communique aux âmes les plus étrangères au mystérieux équilibre de la fugue par cette lumière idéale dont les vraies œuvres d'art s'accompagnent toujours.

Et, si nous sommes entrés tout de suite et si facilement dans cette musique difficile, alors que tant d'autres nous rebutent, c'est, sans doute, parce que, ici, l'idée domine toujours la forme et la modèle, tandis qu'ailleurs la forme complexe et multiple s'épuise à la recherche de l'idée qui fuit et nous égare en même temps. Il arrive à d'autres

qu'aux musiciens d'envelopper le néant dans la somptuosité du verbe, mais ce sont jeux qui ne durent point.

Après une épreuve de deux siècles, l'œuvre de Bach est toujours aussi jeune, aussi puissante sur nos imaginations, sur ces sentiments humains qui changent moins qu'on ne pense. Par sa généralité et par sa simplicité, elle s'apparente aux drames eschyliens qui se jouent entre le peuple, les dieux et la fatalité. Elle en a la beauté, la grandeur, la ligne et la lumière.

L'interprétation a été tout à fait étonnante. Jamais encore nos chœurs ne s'étaient livrés aussi complètement ; jamais ils n'avaient donné tant d'éclat, avec tant de mesure. D'un bout à l'autre ils se sont tenus à la hauteur de l'œuvre avec une intelligence subtile et un entier don d'eux-mêmes. Ce résultat remplit de joie tous ceux qui ont fait confiance à l'avenir de ces manifestations chorales tant désirées par M. de Romain. Elles se réalisent aujourd'hui devant nous comme une floraison nécessaire. Il n'est pas jusqu'aux petits rôles de l'*Oratorio* qui n'aient été tenus en perfection et M. Arin a même dit avec un art très personnel les répliques dramatiques de Pierre et de Pilate.

Les solistes ont interprété avec une conviction touchante, cette histoire merveilleuse et divine.

M. Maquaire a donné à son récit un accent qui ne s'est point démenti pendant deux heures et, quand il est sorti de l'action pour déplorer la faiblesse de Pierre, il l'a fait avec un sens et un sentiment admirables.

M. Mary a prêté à la voix du Christ son organe souple et majestueux, Mlle Montjovet et Mme Legrand-Philip ont dit tour à tour avec art les douces et tristes cantilènes où la musique exprime toute la misère humaine.

Mais, après avoir loué tous les exécutants et J.-S. Bach lui-même, dont la gloire n'a point besoin de mon approbation, il me reste à rendre hommage au triomphateur de la journée, à M. Gay, notre chef d'orchestre. C'est à lui qu'il convient de reporter le mérite d'un spectacle que trente ans et plus de travaux ne nous avaient pas encore procuré, parce que, s'il a bâti sur des fondements anciens, il a su donner à l'édifice une perfection de solidité et d'éclat que nous ne connaissions pas encore. Et cette ferveur artistique qui a pénétré aujourd'hui nos masses chorales, c'est à lui que nous la

devons, comme nous devons au Président d'Ollone l'idée et les moyens de réaliser une inoubliable œuvre d'art.

Dixième Concert Populaire (29 mars 1914).

Avec le concours de M. Gérard Hekking, violoncelliste.

Symphonie en la majeur (Mendelssohn). — *Concerto* pour violoncelle et orchestre (R. Schumann). — *Les fêtes d'Hébé*, air de ballet (Rameau). — *Fantaisie symphonique* (Chevillard). — *Sonate* pour violoncelle et piano (Valentini). — *Rapsodie norwégienne* (Lalo).

Le retour d'une symphonie de Mendelssohn à nos programmes est une satisfaction offerte à cette partie du public qui jouit simplement de la musique par les oreilles. Ce public-là est plus nombreux qu'il ne s'avoue lui-même et c'est peut-être le plus sincèrement attaché à notre œuvre. Je le juge ainsi avec bienveillance parce que, sans doute, j'en suis un peu moi-même. Nous avons accepté avec gratitude cette concession qu'on a faite aujourd'hui à notre goût. Nous espérons même qu'après avoir coûté beaucoup aux délicats elle leur aura procuré quelque joie secrète, parce qu'il est juste qu'une action charitable reçoive sa récompense.

M. de Romain affichait une prédilection particulière pour les symphonies de Mendelssohn ; sa sensibilité lumineuse et son penchant pour le bel canto s'accommodaient de ces « mélodies ailées, faciles et d'une incomparable pureté de ligne ». Il laissait toutefois au temps le soin de fixer le terme où cette forme d'art aimée de lui cesserait de plaire. Ce temps-là n'est point encore venu pour tout le monde. Si des chercheurs de sensations rares craignent la douceur, la fadeur, disent-ils, de ces mélodies, des esprits attardés maintiennent encore l'Italienne, l'Écossaise ou la Réformation sur les programmes des grands Concerts parisiens et, lorsque, par une condescendance aimable, on nous offre ce plaisir-là à nous-mêmes, beaucoup s'en réjouissent encore et le disent. L'attitude du public de dimanche en a témoigné. Cela suffit peut-être pour qu'on nous passe quelque faiblesse. Nous avons tous besoin d'indulgence, même en matière d'art ; nous ne marchons pas tous du même pas et, si nous n'avons pas les ailes aussi longues que certains, si même, hélas, nous n'avons pas d'ailes du tout, nous désirons au moins être traités avec

cette bienveillance qu'il est de mode « d'afficher » aujourd'hui pour nos frères inférieurs. Moyennant quoi, nous entendrons de temps en temps, sans broncher, des choses auxquelles nous ne comprenons mot et à propos de quoi, nous invoquerions volontiers l'Apocalypse, en ce temps où tout l'art semble tiré des Écritures saintes.

L'exécution de l'Italienne, demande une finesse, un brio, une fluidité, un « détaché » que la musique actuelle ne réclame plus guère de l'orchestre.

M. Gay, qui comprend tout, nous a donné l'impression aérienne de cette musique aimable et, pour être moins massive, cette construction orchestrale a gardé une solidité de facture à quoi il est difficile de ne pas rendre hommage, et, bien qu'elle soit dite Italienne, cette symphonie ne comporte pas plus nécessairement le caractère italien si redouté que le fameux trio des quilles de Mozart n'évoque les péripéties émouvantes de ce jeu de carambolage.

D'ailleurs, et par une grâce évidente, ce dernier concert a été conçu pour ce qu'on appellerait volontiers notre « petite classe », pour ceux qui ont peine à suivre, par parti-pris, paresse ou inattention. Les airs de Rameau, charmants et suaves, la *Rapsodie norvégienne*... si française, toute cette musique exempte de contention et de symbole, avait été mise là pour plaire, et elle a plu.

Il n'est pas jusqu'à la *fantaisie* de M. Chevillard qui ne se soit faite pour nous bienveillante et douce. Cette œuvre, que nous entendions pour la première fois, n'est pas sans doute d'une originalité surprenante et ses thèmes ne sont pas d'une distinction recherchée, mais le travail n'en est pas obscur et de la suivre sans trop de peine nous prenions de nous-même une idée avantageuse. Disposition favorable pour des juges.

Enfin, le *Concerto* de Schumann, que M. Gérard Hekking nous a dit, n'a point troublé la sérénité de ce concert, de ce beau concert, j'oserai le dire. Non pas que cette œuvre soit exempte de rudesse ; elle est pleine de ces accents chers à Schumann, et M. Hekking les a plutôt exagérés qu'atténués ; mais l'*andante* est une merveille et M. Hekking l'a dit avec toute la délicatesse que comporte son talent fougueux. Il y a dans ces notes éparses et doucement vibrantes un écho des plus beaux rêves que l'imagination humaine puisse concevoir.

Et cette douceur est imprécise, pour garder toute sa beauté, parce que nous gâtons toute chose à vouloir lui donner la forme de nos esprits méthodiques. Il y a dans ces quelques notes qui sonnent si richement en nos âmes un art suprême, que l'on ne trouve point sur les bancs de l'école.

Le final, qui n'a jamais été joué dans le mouvement, a été pris aussi vite qu'on a pu et il y a paru quelquefois ; mais il faut remercier M. Hekking de nous avoir fait entendre le *Concerto* de Schumann, qui passe rarement dans le répertoire des violoncellistes.

On a fait fête à la belle sonorité de M. Hekking, à la puissance de son archet et aussi à la souplesse spirituelle que la *Sonate* de Valentini a mise en évidence. Cette vieille musique, contemporaine de la tragédie classique, témoigne une fois de plus de la diversité des âmes et, si elle plaisait aux fervents des Horaces et de Polyeucte, on peut bien nous passer quelques frivolités musicales, à nous qui sommes si loin de tant d'austérité littéraire.

Je voudrais maintenant donner ici l'impression définitive que me laisse la saison écoulée. Je le voudrais d'autant plus que ma première chronique contient une critique générale et qu'il me plairait, en la rappelant ici, d'en avouer l'inanité et l'injustice. La faute ne m'est peut-être pas imputable tout entière ; on nous a donné plus qu'on ne nous avait promis et j'avais jugé à priori, sur un projet que le temps a complété, étendu et, à mon sens, amélioré singulièrement.

Je suis donc bien dégagé de toute idée préconçue et, si je dis aujourd'hui que cette saison est une des meilleures que la Société des Concerts nous ait données depuis trente ans c'est à coup sûr que le développement harmonieux des programmes a fini par donner une satisfaction légitime à toutes les exigences et que je n'ai, pour ma part, rien de plus à réclamer.

Il me plaît de rendre hommage au souci d'équilibre judicieux, aux préoccupations d'art dont s'inspire le Président d'Ollone et à la réussite qu'il a atteinte au prix de soins que nous ne reconnaîtrons jamais assez.

Il me plaît de dire, en une fois, tout le bien que je pense de M. Gay, le plus complet peut-être des chefs que nous avons eus, le plus scrupuleux et le plus dévoué.

Nous avons eu cette année, sur notre chemin, l'immense effort de *Parsifal* et l'éclatant triomphe de *la Passion*. Ce sont des sommets, mais ce qui vaut peut-être mieux encore, nos concerts ordinaires se sont tenus à une hauteur de perfection qui ne s'est presque jamais démentie. Notre pain de chaque jour s'est amélioré aux mains des bons ouvriers que je viens de nommer, sans oublier nos dévoués amis de l'orchestre, et ce doit nous être pour l'an prochain un encouragement et un espoir.

G. D.

***

Le 26 avril ont eu lieu les élections législatives. Ont été élus députés de Maine-et-Loire :

Première circonscription de l'arrondissement d'Angers : M. Dumesnil, avec 13.319 voix.

Deuxième circonscription de l'arrondissement d'Angers : M. Ferdinand Bougère avec 9.478 voix.

Arrondissement de Baugé : M. Rabouin, avec 9.247 voix.

Arrondissement de Segré : M. Laurent Bougère, avec 10.083 voix.

Arrondissement de Saumur : M. de Grandmaison, avec 14.745 voix.

Arrondissement de Cholet, M. Jules Delahaye, en tête de ballottage avec 7.970 voix, a été élu au deuxième tour avec 8.860 voix.

***

Comme les années précédentes, les artistes angevins ont exposé aux Salons des œuvres intéressantes. L'*Angevin de Paris*, sous la signature M. Lafleuriaie, a publié à ce sujet les intéressantes notes que nous donnerons ci-dessous :

Au Salon de la Nationale, moins d'Angevins que jamais : Le Maître Desbois et Lebasque se sont encore une fois abstenus; Benon manque aussi et nul sculpteur ne représente l'Anjou; à la peinture Mme *Desbordes-Jouas* avec deux de ces compositions florales au charme étrange dont elle a le secret; à la gravure *Georges Gobô*, dont je signalerai surtout pour son caractère régionaliste une belle « Ardoisière à Trélazé », et *Charles Jouas*, qui s'attarde en une série de chaudes épreuves à évoquer le pittoresque désuet de la vieille « Cour de Rohan », sont les dignes représentants de la Société des Artistes Angevins; à la musique, notre *Jean Huré* les seconde... mais je ne

puis pour l'instant que mentionner sa « Sonate pour piano et violoncelle », dont l'exécution n'aura lieu que le 2 juin, devant, je l'espère, de nombreux Angevins.

Angevins aussi *MM. Lavoué* et *Mignon*, qui ont envoyé, l'un une « Danseuse » et l'autre un « Nu », et *M. Roger Dion*, qui expose un « Dessin d'Étoffe ».

A la Société des Artistes français, les Angevins sont en nombre suffisant... nombre qui n'exclut pas la qualité, et la *Société des Artistes Angevins* est brillamment représentée :

Ludovic Alleaume : Une toile dont on parlera, exposée en cimaise dans la grande salle : « Parce qu'elle a beaucoup aimé » (32) met en scène le Christ et la Madeleine; il est regrettable que l'harmonie très fine de cette composition ait à souffrir du voisinage trop proche d'œuvres conçues dans des tonalités plus vives; d'Alleaume aussi : « Amusement » (33), charmant tableau de genre; un beau « Portrait » au pastel (2094), et deux lithographies (on sait que notre compatriote est un des maîtres actuels de cet Art et qu'à ce titre il fait partie du jury), « Douleur » (4928) et, sujet sympathique à de nombreux angevins, « Portrait du Dr Dervieux », fort artiste... aussi artiste et aimable que le modèle lui-même.

Jules Duvanel. Le dévoué secrétaire adjoint des *Artistes Angevins* devait envoyer une grande toile de composition... Pris par le temps, il ne nous a donné qu'un excellent « Intérieur breton » (727) très observé avec son lit-clos et son « eistrier » au-dessus de la cheminée à bandeau rouge.

Adrien Recouvreur. Une belle nature morte : « Vieux Livres » (1681) et une eau-forte bien régionaliste où s'enlève la silhouette angevine du « Moulin de Pruniers » (5365).

L.-A. Tessier. Une seule toile, mais qui suffit à prouver la science que le maître angevin possède du dessin et de la couleur : « Reflets » (1914), titre fort exact; le peintre, avec sa virtuosité coutumière, nous montre, au bord d'un bassin, une gracieuse silhouette féminine qu'éclairent discrètement les rayons de la lune et quelque lointain lampadaire.

E.-E. Leboucher. Une fraîche aquarelle des « Bords de la Sèvre » (2759) nous fait respirer toute la poésie d'une matinée angevine.

Georges Chesneau. « Daphnis » (3620) statuette en biscuit, qui ferait merveille dans le salon de quelque Mécène angevin (mais qu'ils se hâtent, car l'occasion est rare !) fait honneur au goût délicat en même temps qu'à la science de cet artiste.

A.-C. Jouanneault. Un bon « Buste » (3956) et surtout une amusante statuette : « Hollandaise » (3957).

Léon Morice. La très belle œuvre de Morice : « Supplication » (4165) mérite une mention toute spéciale; elle affirme une fois de plus quelle

maîtrise notre imagier angevin possède de l'art si difficile et si rare de la sculpture sur bois et nous espérons que son importance comme sa valeur artistique vaudront à l'auteur, en plus de l'estime des artistes, une récompense plus effective.

G.-P. Picaud. Deux bons portraits (4250) et (4251); il y a malheureusement trop de bustes dans ce salon pour que les qualités de ceux-ci soient appréciées à leur valeur par le public.

René Grégoire. Un cadre de médailles (4561) seulement, mais c'est assez pour goûter le beau talent de notre compatriote, l'un des maîtres incontestés dans cet art que notre époque moderne a renouvelé d'heureuse façon.

Michel Dupré. Un architecte, à ce que dit le catalogue; un peintre aussi, à en juger par son envoi qui nous montre, lumineux, un paysage de la Mayenne (4718); *Mlle Geneviève Dupré* trahit l'Anjou pour exposer trois croquis du « Vieux Paris » (4718)... Sans doute voit-elle, comme Charles Jouas, l'Anjou à travers Paris, et c'est cela qui donne des qualités à sa vision.

Maurice Laurentin. Comme pour Dupré, je dirai que cet architecte est un peintre, et très bon; ses « Impressions d'Italie » (4789) sont là pour le prouver; joignons-y les « Impressions d'Italie » (4788) de *Mlle Marie Laurentin.* De *Maurice Laurentin* aussi une eau-forte vigoureuse : la « Rue des Prêtres Saint-Severin » (5233) sera peut-être bientôt tout ce qui nous restera de ce quartier pittoresque où s'acharne la pioche des hygiénistes municipaux, qui font coucher les pauvres bougres sous les ponts pour leur épargner l'inconfort des vieux logis.

Michel Acezat. Un angevin n'est jamais embarrassé pour se servir d'un verre... Encore y a-t-il manière et manière, et celle d'Acézat est excellente; son « Vitrail » (5460), où des aras blancs jacassent parmi les glycines, est un fort intéressant morceau qui devrait tenter un amateur.

Louis-Maurice Cayron, membre de la Société des Artistes angevins, a exposé à ce Salon, sous les nos 5030 et 5031, deux excellentes eaux-fortes qui représentent, l'une, le « Château du Roi de Pologne », l'autre un « Intérieur de Vieille grange angevine », deux sujets très régionalistes, comme on voit, et pour le choix desquels, comme pour leur exécution, nous ne pouvons que féliciter leur auteur.

Et voici tout un lot d'angevins encore; citons :

A la Peinture, de *Mme Arc-Valette*, une « Vue du Vieux Saumur (47) dans une brume vaporeuse; de *M. Richard*, des « Chrysanthèmes » (288) et « Le Petit Frère » (287); de *M. Vitalis-Morin* », une vue de « Saint-Cado » (1477), un peu trop « jolie » peut-être; de *M. Richard*, les « Abattoirs » (1697) et « Pâturage Normand » (1698); de *M. Lionel Royer*, une « Sirène » (1870) et une « Jeanne d'Arc » (1769), — paganisme et mysticisme.

Aux Arts appliqués, de *Mme Boisnard*, un émail limousin : « Feux Follets » (2217).

A la Sculpture, de *M. Bordeaux-Montrieux*, un spirituel petit « Ane au crapaud » (3507); de *M. Busson*, une « Baigneuse » (3550) et des bustes (3551); de *M. Quenard*, la « Danse » (4291); de *M. Perrotte*, deux « Portraits » (4233) et (4234); de *M. Saulo*, deux « Statuettes (4373) et (4374); de *Mlle de Villeneuve*, un buste « Misère » (4470).

A la Gravure, *M. J.-A. Mignon* expose des « Baigneuses » (5312) et *M. Charles Tranchant* a eu la louable pensée de faire une eau-forte du « Quai du Roi-de-Pologne » (5426) avant qu'on ait mis bas ce coin, le plus pittoresque peut-être du vieil Angers, pour y mettre quelque beau béton rectiligne, et d'une utilité contestable.

En bons régionalistes, nous devons saluer l'entrée en ce Salon du sculpteur *Jean Baffier*, qui y est présent non seulement par son beau buste de « La Grand'Rose » (3423) mais aussi par deux portraits, l'un en peinture, sur un fond somptueux, de « M. Joron » (1096), l'autre en émail sur cuivre, de « M. Porchet » (3059), tous deux heureusement inspirés par leur modèle.

***

Nous donnons ci-dessous, d'après le *Journal Officiel*, la liste des édifices classés parmi les monuments historiques dans le département de Maine-et-Loire.

Angers. — Château; Cathédrale Saint-Maurice; Église Saint-Serge; Église de Ronceray; Église de la Trinité; Hôtel de Pincé; Hôpital Saint-Jean (aujourd'hui musée archéologique); Greniers Saint-Jean; Salle synodale et salles basses comprises dans les bâtiments dits « du Tau », de l'ancien évêché; Restes du cloître Saint-Aubin, dans la préfecture, arcades et sacristie; Tour Saint-Aubin; Hôtel des Pénitentes; Ruines de l'église Toussaint; Logis Barrault (bâtiments du XVe siècle, aujourd'hui musée); Salle capitulaire de l'ancien séminaire, y compris les boiseries du XVIIIe siècle; Chapelle de l'ancienne abbaye de Saint-Serge; Réfectoire de l'ancien séminaire (salle voûtée de l'ancienne abbaye de Saint-Serge).

Asnières. — Ruines de l'ancienne abbaye.

Aviré. — Menhir dit « la Pierre Debout ».

Bagneux. — Grand dolmen; Dolmen dit « Petite-Pierre Couverie »; Menhir, dit « la Pierre-Longue ».

Baugé. — Tourelle d'escalier et façade du château.

Béhuard. — Église.

Blou. — Église.

Brion. — Église.

Chalonnes-sur-Loire. — Chœur et chapelle de l'église Saint-Maurille.

Charcé. — Dolmen; Cromlech.

Chemillé. — Clocher de l'église.

Coron. — Menhir dit « la Pierre-des-Hommes ».

Cunault (voir Trèves-Cunault).

Cuon. — Abside et clocher de l'église.

Distré. — Château de Pocé.

Doué. — Ruines de l'église Saint-Denis.

Durtal. — Château.

Fontevrault. — Ancienne abbaye aujourd'hui, maison centrale de détention. — Étendue du classement : A) Le grand moutier et ses dépendances, c'est-à-dire : l'église du XIIe siècle; le cloître du XVIe siècle; le réfectoire du XVe siècle; la tour d'Evrault; l'entrée des anciens cloîtres du XIIe siècle; les portails et cloîtres des XVe et XVIe siècles; la salle capitulaire du XVIe siècle. — B) Les parties de l'ancienne communauté Saint-Benoît, ci-dessous dénommées : la chapelle du XIIe siècle; les bâtiments du noviciat; le petit cloître Saint-Benoît et les constructions qui l'entourent datant de la fin du XVIe siècle ou du début du XVIIe siècle. — C) Les parties suivantes de l'ancienne communauté de Saint-Lazare : la chapelle; le petit cloître; les bâtiments d'habitation transformés en infirmerie.

Gennes. — Église Saint-Eusèbe; Église Saint-Véterin.

Miré. — Dolmen dit « la Maison des Fées ».

Montreuil-Bellay. — Porte de la ville dite « porte Saint-Jean »; Église; Menhir dit « la Pierre de Cessay ».

Montsoreau. — Château.

Mouliherne. — Église.

Pontigné. — Église; Dolmen dit « Pierre-Couverte ».

Ponts-de-Cé (les). — Château; Église Saint-Aubin.

Puy-Notre-Dame (le). — Église.

Saint-Florent-le-Vieil. — Chapelle.

Saint-Germain-sur-Moine. — Menhir dit « la Haute-Borne ».

Saint-Hilaire-Saint-Florent. — Dolmen du Bois-Briand.

Saumur. — Chapelle Saint-Jean; Église Notre-Dame-de-Nantilly; Église Saint-Pierre; Château; Maison dite « de la Reine de Sicile »; parties du XVe siècle de l'Hôtel de Ville; Église Notre-Dame-des-Ardilliers.

Savennières. — Église.

Soucelles. — Dolmen dit « la Pierre-Césée ».

Thoureil-Saint-Maur. — Clocher et ancienne abside de l'église.

Trèves-Cunault. — Église de Trèves; Église de Cunault; Tour de Trèves; Chapelle Saint-Macé.

Vernantes. — Clocher de l'ancienne église.

Vieil-Baugé. — Abside et transept de l'église.

***

Le dîner du « Vin d'Anjou » a eu lieu le mardi 24 mars, au restaurant Cardinal.

A la table d'honneur, et aux côtés de M. Henry Coutant, le très sympathique président, on remarquait : Mlle de Buck, de l'Opéra; MM. le comte de Livonnière, l'avocat général Peyssonnié, Georges de Grandmaison, député de Saumur; Cormeray, trésorier; Dr Mallet, Charles Legras, Durand, Mellet et Bichon.

M. Henry Coutant, après avoir déclaré que tout discours était rigoureusement banni de cette assemblée, tint pendant de trop courts instants ses auditeurs sous le charme d'une amicale et brillante causerie.

Après avoir remercié les convives présents, sa première pensée fut pour notre regretté compatriote Henri Bigeard. En termes d'autant plus émouvants qu'ils étaient simples, il retraça les circonstances tragiques dans lesquelles Bigeard trouva une mort épouvantable. Le président rappela combien ce malheureux ami était le camarade obligeant, toujours gai, plein de verve et sympathique à tous.

« Je suis sûr, disait M. Henry Coutant, d'être votre interprète à tous, en adressant à la famille Bigeard si douloureusement éprouvée l'expression de nos condoléances émues. »

Laissant les tristes souvenirs pour rappeler les événements heureux, M. Henry Coutant félicita chaleureusement M. Mellet, ancien président du « Vin d'Anjou », nouvellement investi d'une charge d'avocat au Conseil d'État et à la Cour de cassation, ainsi que le poète Carantec pour la récente publication de ses délicieuses poésies.

Puis, s'adressant à la Presse angevine, le président lui adressa en termes affectueux ses souhaits de bienvenue et ne lui ménagea pas ses paroles aimables et élogieuses.

Prirent ensuite la parole : M. le comte de Livonnière, M. le baron de Grandmaison et M. l'avocat-général Paul Peyssonnié, qui furent très applaudis.

La soirée se termina par un régal artistique. Le talentueux et amusant Galipaux, la voix chaudement timbrée de Mlle de

Buck, de l'Opéra, M. David Bernard avec ses adaptations musicales des œuvres du poète Carantec, M. Marc Leclerc dans ses évocations du pays natal en vieux patois conquirent tous les suffrages.

Après les originales danses persanes, montmartroises et autres de Mlle Traversi, la soirée prit fin au milieu des rires incoercibles provoqués par l'inimitable chansonnier Jules Moy, et tous les convives, ravis de cette si cordiale et si brillante réunion, se séparèrent en se disant : à bientôt !

***

Le *Petit Marseillais* annonce que le château du Roi-René, aux Aygalades va être vendu aux enchères.

Le château du roi René, nous dit l'annonce, est de style xve siècle et a une superficie de cinq hectares. La mise à prix est de 20.000 francs. Le mobilier ancien et moderne est à prendre en sus, au prix d'inventaire.

On sait que le bon roi René, grand amateur de plaisirs cynégétiques et de peinture, aimait à se rendre dans le riant quartier des Aygalades pour y chasser, et il est incontestable que « le château » fut son pavillon de chasse préféré. L'architecture extérieure de cette belle et coquette construction porte la date de l'époque du roi René.

M. Falque a entrepris la restauration complète de l'édifice et y a parfaitement réussi. Raccords, réparations, embellissements sont très habilement conçus ou adaptés.

« La tour carrée, a écrit Alfred Saurel dans son *Dictionnaire des Bouches-du-Rhône*, soit le donjon qui domine la construction et dont les murs sont d'une épaisseur considérable, et l'une des tours d'angle qui font face à l'ouest, sont d'une indiscutable ancienneté et portent le cachet du xve siècle. M. Falque n'a eu qu'à restaurer les uns et les autres. Il était donc permis à l'intelligent propriétaire de faire écrire, dans le petit pavillon qui domine toute la villa, ce quatrain improvisé par George Sand et mis dans la bouche de M. Falque :

Le roi René d'Anjou, que bénit la Provence,
De ce manoir antique a fait sa résidence.
Au bon prince qui fut l'hôte de ces beaux lieux
Je suis heureux d'offrir ce souvenir pieux.

***

Au moment des fêtes du Concours hippique, la Société hippique française exposait à l'admiration des visiteurs une magnifique collection de mors, étriers, éperons, etc., de toutes époques

et de tous pays, due à la générosité d'un patient collectionneur de l'Allier, M. de Lamaugarny.

Cette collection, probablement unique en son genre, qui fut fort admirée des connaisseurs, et notamment de nos écuyers participant au Concours hippique, vient d'être donnée au Musée du Cheval de Saumur.

***

Les membres de la Société des Amis des Arts, réunis en Assemblée générale le mercredi 29 avril, ont procédé au renouvellement des membres sortants du bureau et du Comité pour l'année 1914-1915.

Le bureau se trouve composé comme suit : Président, M. Recouvreur; vice-présidents, MM. Dubos et A. Popin; trésorier, M. Moreau; secrétaires, MM. Cayron et Ferdi-Paris; commissaires, MM. Bessonneau, Cointreau, Planchenault, Ch. Boutton; archivistes, MM. Michel et chanoine Urseau.

***

Le Comité constitué en vue d'ériger à Calvi, sur la place qui porte le nom de Christophe Colomb, une statue à l'illustre marin, sur l'initiative de M. Paul Petrucci, avocat à la Cour d'appel de Paris, a chargé la Société des Artistes Angevins de Paris de désigner le sculpteur auquel sera confiée la gloire d'exécuter ce projet.

Notre compatriote, le sculpteur Grégoire, chargé d'exécuter le monument, s'occupe actuellement de recueillir les documents qui lui seront nécessaires.

Il ne faut pas oublier (ce qui justifie le choix d'un sculpteur angevin) que les Colomb ont combattu sous la bannière des Comtes d'Anjou.

Sous le titre « Christophe Colomb, citoyen français, la *France illustrée*, le 24 septembre 1892, a publié l'article suivant :

La première fois que le nom de Christophe Colomb fait son apparition dans l'histoire, c'est sous les drapeaux de la France que nous le trouvons.

C'est un historien génois, dont le récit ne saurait donc être suspecté de chauvinisme français, qui va nous le dire.

En parlant de la vocation maritime de Colomb, voici ce que Casoni nous dit textuellement :

« L'occasion et le mobile de cette révolution furent la levée d'une « armée considérable que l'on fit à Gênes en 1459 en faveur de *Jean*,

« *duc d'Anjou*, fils du roi de *Naples*, *René*. Ce prince, désirant recon-
« quérir le royaume paternel, sans compter les vaisseaux qu'il armait
« à ses frais, frétait aussi des navires appartenant à des particuliers,
« qui s'obligeaient à le suivre moyennant une indemnité annuelle
« déterminée.

« Parmi les divers capitaines génois qui s'unirent au duc d'Anjou
« se trouvait *Ch. Colomb*, neveu d'un autre. Christophe, du même
« nom. L'un et l'autre furent des capitaines de grand renom dans
« les affaires navales, équipant à leurs frais plusieurs vaisseaux
« qu'ils employaient tantôt au service de quelque prince, tantôt au
« transport des marchandises, et tantôt aussi ils couraient la mer en
« pirates, comme c'était alors l'usage dans les États de Gênes.

« C'est avec ce *second Christophe*, patron de trois navires, que se
« mit à naviguer le *jeune Christophe*, avec son frère Barthélemy,
« celui-ci étant âgé de 14 ans et l'autre de 13; et il servit aussi bien
« l'expédition de Naples que dans beaucoup d'autres, jusqu'à
« l'année 1481, sans jamais quitter la mer, et enfin il obtint d'être
« fait capitaine d'un navire. » (Casoni, *Annali di Genova*, l. I, anno 1506, pp. 26-27.)

Le récit de Casoni est confirmé par ce qu'a laissé écrit le fils de l'amiral, Don Fernand, etc...

L'an 1458, au mois de février, le Doge et le Conseil délibérèrent de donner leur ville au roi de France Charles VIII, ancien ennemi du roi Alphonse, et le 11 mai arriva Jean, duc d'Anjou, fils du roi René, venant de Marseille, et la ville prêta le serment de fidélité au roi de France dans la ville de Fregosa.

Ce serment de fidélité fut reçu par ledit Jean, duc d'Anjou et de Calabre, qui ratifia les privilèges de la ville et ceux de Saint-Georges.

Il prit ensuite possession de la ville à titre de souverain, au nom du roi de France. Il fut reçu avec beaucoup d'honneur. (Giustiniani.)

*
* *

M. de la Férandière ayant cru devoir, pour raison de santé et au grand regret de ses amis, donner sa démission de président du Syndicat Agricole d'Anjou, la Chambre syndicale de cette importante association a été réunie pour procéder à l'élection de son successeur.

M. le vicomte Olivier de Rougé a été élu par 77 voix sur 78 votants.

Cette belle élection indique quelle sympathie M. de Rougé a su inspirer aux membres du Syndicat d'Anjou et prouve à quel point on a su y apprécier son dévouement et ses efforts éclairés et incessants en faveur de l'agriculture.

*
* *

M. le Dr Barot, maire d'Angers, a été désigné par le Comité permanent de la Fédération nationale du Tourisme comme rapporteur de la question « de la Réglementation de l'affichage », qui doit être discutée lors de la prochaine réunion de la Commission extraparlementaire du Tourisme, sous la présidence de M. Deschanel, président de la Chambre des Députés.

***

Notre éminent compatriote, M. René Bazin, de l'Académie française, présidant le 8 mars l'Assemblée générale de la Société protectrice de l'Enfance, a félicité la Société de la mission si hautement patriotique qu'elle poursuit en protégeant l'allaitement maternel; en préservant les nouveau-nés contre les dangers qui les menacent; en venant au secours des enfants abandonnés ou maltraités; en vulgarisant les préceptes de l'hygiène. Il a été très applaudi.

Son succès fut le même le 21 mars à la Société des Conférences de Paris, où il a traité un sujet singulièrement actuel : « Le moindre effort ».

***

Notre distingué collaborateur, M. Louis Hogu, le lundi 20 avril, dans la salle de conférences du cercle du Luxembourg, à Paris, et devant une nombreuse assistance, a parlé de la manière la plus intéressante sur « Châteaubriand ».

L'auditoire a fait au conférencier un accueil de plus en plus attentif et a très vivement applaudi sa conclusion.

***

Notre savant compatriote, M. le Pr Legueu a fait le 14 avril, au siège de l'Internat des Hôpitaux de Paris, une très intéressante conférence sur « l'exploration des fonctions rénales en chirurgie ».

Le nombreux public, composé surtout des chirurgiens et des médecins les plus réputés, n'a pas ménagé ses applaudissements et les marques de son admiration au jeune maître, qui, comme le disait dans son allocution le président de la Société, M. le Dr Delaunay, sait allier à sa science profonde une parole remplie de charme et de lumineuse clarté.

***

Au Congrès des Sociétés savantes, le 15 avril, M. le Dr Bontemps, de Saumur, a lu un très intéressant rapport sur « Deux manuscrits de Fontevristes ».

***

Nous lisons dans le *Quand-Même* :

« L' « Union d'Anjou » aura désormais un chant qui lui appartiendra en propre, et que nos Sociétés de gymnastique pourront exécuter, soit isolément au Patronage de la paroisse, soit comme morceau d'ensemble dans les concours.

« Monseigneur, en effet, a donné son approbation à des strophes qui respirent l'amour de l'Église et de la France. M. l'abbé Jaudouin en a écrit la musique sur un air bien rythmé, fort entraînant, facile à retenir et qui, pour ces raisons, sera accuielli avec faveur.

***

Le 8 mars les aviateurs Garros et Audemars, à l'hippodrome d'Éventard ont, devant une foule évaluée à environ 30.000 personnes, bouclé la boucle avec leurs monoplans Morane-Saulnier et accompli des prouesses de toutes sortes, enthousiasmant les spectateurs qui ne leur ont pas ménagé leurs applaudissements.

Le soir, à 8 heures, au Cheval-Blanc, un banquet intime réunissait les aviateurs et les membres de l'Aéro-Club de l'Ouest.

Au champagne, M. Gasnier a rappelé que Garros avait droit de cité en Anjou, puisque c'est à Cholet qu'il fit ses débuts en juillet 1910 et qu'il gagna en juin 1912 le circuit de l'Anjou. Les expériences faites aujourd'hui ont démontré que les pilotes étaient maîtres de leur appareil et pouvaient affronter la bourrasque. Le Président de l'Aéro-Club de l'Ouest a dit que ces exercices n'étaient pas des acrobaties, mais de la haute école de l'air, qui formait des aviateurs expérimentés et prêts à défendre la France. En terminant il a porté la santé des deux triomphateurs de la journée et de l'aviation française.

M. Bernier a parlé ensuite au nom de la municipalité et a dit que bientôt on demanderait au Conseil municipal de décider l'érection d'un monument commémoratif des exploits accomplis en Anjou. Angers a un double devoir à remplir : rendre un hommage au précurseur René Gasnier et aux courageux Audemars et Garros.

M. Dufau a pris la parole au nom du préfet. Il a félicité lui aussi les deux maîtres de l'air.

Garros a remercié les organisateurs de cette manifestation sportive. Il a rappelé ses débuts à Cholet le 14 juillet 1910 — (il n'avait volé que douze fois avant) — puis sa participation au circuit d'Anjou. Il remercie les Angevins qui les ont si bien accueillis, Audemars et lui.

M. de Farcy a prononcé une allocution intéressante et documentée.

Après le dîner, Garros et Audemars ont donné des explications fort intéressantes.

***

L'Eclair de l'Est, de Nancy nous fait savoir les exploits accomplis dans cette ville par le brigadier aviateur Blot, un Angevin. « Lundi dernier, 27 avril, y lisons-nous, l'escadrille « de Lyon, composée de six petits biplans Henry Farman, « passait à Nancy, exécutant le tour de France. Un de ces « aviateurs, le brigadier Blot, après avoir fait quelques exer- « cices de haute école, fit un renversement complet sur l'aile, « prouvant ainsi la stabilité de son appareil et la confiance du « pilote. »

***

Le capitaine Toyosuke Yioshioka, de l'armée japonaise, accompagné d'un lieutenant japonais, a visité l'École d'application de cavalerie. Ces deux officiers étrangers ont été reçus par un capitaine instructeur, qui leur a fait visiter cet important établissement militaire.

***

Notre charmante compatriote, Mlle Henriette Pinguet, vient de se faire applaudir dans des œuvres nouvelles, le mardi 28 avril, aux Concerts Touche, où elle jouait en vedette.

Elle n'a pas eu moins de succès au gala Saint-Saëns, où son nom, au programme, voisinait avec ceux de Mmes Auguez de Montalant, Judith Lassalle, de l'Opéra-Comique ; Arthur Maquaire et Jan Reder.

M. Saint-Saëns conduisit l'orchestre pour l'audition de *la Lyre et la Harpe*, admirablement chanté par M. Henry Pinguet.

Ajoutons que le 30 avril ce dernier prêtait son concours à la superbe matinée-concert donnée salle des fêtes du *Petit*

Journal et qui comportait l'audition des *Vieilles Marches des Soldats de France.* Notre compatriote a chanté avec son habituel talent la *Chanson des Advanturiers de France* et diverses pièces séparées. Même succès pour les deux artistes angevins, le 2 mars, à la salle Erard. Mlle Pinguet s'y distingua tant comme pianiste que harpiste dans l'exécution de certaines pages de Franck, Debussy ou de Chopin. M. Pinguet ne fut pas moins applaudi dans plusieurs numéros de chant, dont la *Légende de l'Armor* de L. Brisset.

***

Ont été nommés :

Officiers de l'Instruction publique :

MM. le Dr Breton, au Plessis-Grammoire.
Milon, aux Ponts-de-Cé.

Officiers d'Académie :

MM. Becret, inspecteur départemental du travail, à Angers.
Chevalier, chef de bureau à la Préfecture d'Angers.
David, vétérinaire à Brissac.
Dubois, greffier comptable à la Maison centrale de Fontevrault.
Gilles, architecte à Cholet.
Guérineau, capitaine-commandant la Compagnie des sapeurs-pompiers de Cholet.
Laboureau, entrepreneur de travaux publics à Angers.
Liausu, délégué cantonal à Doué-la-Fontaine.
Palausi, architecte à Angers.
Thouvenot, commissaire de police à Saumur.

***

Voici les différentes manifestations artistiques qui ont eu lieu pendant les mois de mars et avril :

— Le 2 mars, salle des Amis des Arts, sixième séance de Musique de Chambre avec le concours de Mlle Jeanne Hatto de l'Opéra, MM. Max d'Ollone, H. Becker et Juan Frigola. Au programme : Sonate pour piano et violoncelle, de Guy Ropartz; *La prière du mort*, de Ch. Kachlin, *Pastourelle*, de Henri Rabaud, *Le Soir*, de Claude Debussy, le *Noël des jouets*,

de Maurice Ravel, par Mlle Hatto; *Aubade provençale*, de Couperin-Kreisler, *Preghiera*, de Martini-Kreisler, *Pavane*, de Couperin-Kreisler, par M. Juan Frigola; scène finale du *Crépuscule des dieux*, de Wagner, par Mlle Hatto.

— Le 23 mars, salle du Quinconce, conférence donnée par M. le comte du Plessis de Grénédan, sur « César Franck ». Les auditions musicales ont été très goûtées et très applaudies. Il suffit, du reste, de nommer les interprètes appréciés et connus. Citons Mmes Prieur-Duperray, Leroux, de la Bévière; MM. le vicomte d'Ollonne, de la Patelière, Arin, Becker, sans oublier une accompagnatrice dont la discrète modestie n'efface pas le talent.

— Le 26 mars, salles de la Kermesse, avait lieu la kermesse de l'Œuvre des Colonies de vacances; exposition de tableaux, comptoirs bien achalandés, théâtre-guignol des Champs-Élysées, orchestre sous la direction de M. Martelli, chansons par M. Marcou et M. et Mme Boillot, tirage de la loterie des tableaux.

— Le 1er avril, au Cirque-Théâtre, concert-spectacle, sous les auspices de l'Association des Anciens Élèves de l'École primaire supérieure. Au programme : deux pièces de Mozart et de Ch. Levadé, par Mlle Maillard; *scherzo* et *finale* de la première sonate pour piano et violon de Saint-Saëns par Mlle Foare et M. Bailly; compositions amusantes de M. Saint-Georges; trio de Mozart par Mlle Foare, M. Bailly et M. Fichet, et enfin « Le maître de Chapelle », de Paër, qui fut un triomphe pour M. Bailly, auquel Mlle Maillard et M. Saint-Georges donnèrent la réplique.

— Le 3 avril, salle Saint-René, « Marie-Madeleine », oratorio de Massenet, dont les soli furent admirablement rendus par Mlle Maillard (Marie-Madeleine), Mme Veillon-Dalifard (Marthe), M. Lamy (Jésus), M. Brosseau (Judas). Tout fut parfait.

— Le 30 avril, salle des Amis des Arts, concert donné par l'Association du Chant choral mixte. Cette soirée fait le plus grand honneur au chef distingué M. Hermann, qui a su mener à la victoire sa vaillante phalange.

Dans une œuvre d'Henri d'Olonne, tout empreinte d'un délicieux parfum de naïve poésie, « Chante Rossignol », Mme Madeleine Maillard mit en valeur sa voix souple et son bel organe dont la puissance n'exclut pas la douceur. Elle était accompagnée avec goût par la Chorale et l'orchestre. Le chef-d'œuvre

de Massenet, « Marie-Magdeleine », fut rendu de belle façon, dans un très joli style, par les chœurs, l'orchestre et les solistes : Mme Madeleine Maillard, Mme Chabrier-Barbot, M. Girard, ténor de talent, et M. Gohard.

La séance avait débutée par l'exécution de « Prométhée », de Beethoven, très bien jouée par l'orchestre.

***

Voici la liste des Conférences données à Angers pendant les mois de mars et d'avril :

— Le 4 mars, à l'Université catholique, « François de Malherbe », par M. Jacques Duval.

— Le 4 mars, salle de l'Hôtel de Ville, sous le patronage de la Ligue de l'Enseignement « La vie et la mort de Socrate », par M. Renault, inspecteur d'Académie.

— Le 5 mars, salle des Amis des Arts, « Les enfants criminels », par M. le Dr Legludic.

— Le 7 mars, à l'Université catholique, « Frédéric Mistral », par M. Armand Praviel.

— Le 7 mars, au Grand Théâtre, sous le patronage de l'Aéro-Club de l'Ouest, « La traversée de la Méditerranée en aéroplane » par M. Roland Garros.

— Le 11 mars, à l'Université catholique, « A travers le second empire, la campagne de Sedan, » par M. le comte G. du Plessis.

— Le 11 mars, salle des Arts, sous le patronage de la Société de Géographie commerciale, « La Pologne et les Polonais », par M. Henri Vimard.

— Le 12 mars, salle des Amis des Arts, « L'éducation physique », par M. le Dr Barot.

— Le 18 mars, à l'Université catholique, « Romans de jésuites », par M. Charles Saint-Maur.

— Le 19 mars, salle des Amis des Arts, « Les malformations et difformités infantiles » par M. le Dr Charles Martin.

— Le 25 mars, à l'Université catholique, « Les débuts du grand siècle », par M. Jacques Duval.

— Le 26 mars, salle des Amis des Arts, « La Tuberculose », par M. le Dr Gruet.

— Le 27 mars, salle de l'Hôtel de Ville, « Le spiritisme et la haute morale qui en découle », par Mme Brachon.

— Le 1er avril, à l'Université catholique, « Nos jeunes écrivains », par M. Robert Havard de la Montagne.

— Le 2 avril, salle des Amis des Arts, « Les enfants arriérés », par M. le Dr Baruk.

— Le 3 avril, salle des Arts, sous le patronage de la Société de Géographie commerciale, « Au pays de la houille blanche », par M. le marquis de Dampierre.

— Le 4 avril, salle des Amis des Arts, « Les origines des Boys-Scout », par M. le capitaine Royer.

— Le 29 avril, salle des Arts, sous le patronage de la Société de Géographie commerciale, « A travers la guerre des Balkans », par Mme Jean Leune.

X***.

Chronique Bibliographique

Les origines de la Guerre de Vendée, par M Henry Jagot. — Paris, E. Champion, éditeur. — Un vol. in-8° de 282 pages. — Prix : 3 fr. 50.

Cet ouvrage, sur lequel je tiens à attirer tout particulièrement l'attention des lecteurs de la *Revue*, débute par une page que je transcris intégralement :

« Je n'ai point abordé l'étude des *Origines de la Guerre de Vendée* dans un esprit de parti-pris, dit l'auteur, mais avec la sincère opinion que ce grand mouvement, sans se rattacher en aucune façon à la Conspiration de Bretagne, avait pris sa source dans les provocations et les menées de la noblesse et du clergé.

« Mais, à mesure que mes recherches se poursuivaient, une conviction contraire se dessinait, puis se précisait en moi, pour devenir enfin une certitude absolue.

« De tous les témoignages, de tous les documents, il résulte la preuve que le soulèvement des provinces de l'Ouest a eu pour cause initiale et profonde la persécution religieuse, née de la Constitution civile et dirigée avec une violence inouïe contre les populations ardemment catholiques des pays insurgés.

« Ces populations, favorables au début à la Révolution, subirent pendant plus de deux années, avec une patience extraordinaire, et aussi grâce aux conseils de leurs anciens prêtres, tous les mauvais traitements que les autorités locales, vainement désavouées par le pouvoir central, s'ingénièrent à multiplier.

« Au commencement de 1793, l'irritation publique était si grande, l'exaltation si générale, qu'il ne fallait plus qu'une étincelle pour déterminer l'explosion.

« Cette étincelle, ce fut l'appel de 300.000 hommes, pour lequel on commit l'imprudence de convoquer le même jour toute la jeunesse vendéenne, bien décidée à ne pas aller se battre pour la Révolution et qui, ainsi rassemblée, s'insurgea dans plus de six cents paroisses et commença cette formidable jacquerie qu'on diminue en ne voulant y voir que le résultat d'un obscur complot.

« Elle fut, beaucoup plus simplement, et beaucoup plus noblement, l'élan de tout un peuple, revendiquant ses droits méconnus et sa liberté violée. »

Ces quelques lignes résument, mieux que je ne puis le faire, les idées principales que l'auteur a développées dans son livre.

C'est que, en effet, M. Henry Jagot ne s'est pas proposé de révéler, sur l'origine de l'insurrection vendéenne, des documents inconnus ou des faits ignorés jusqu'à ce jour. Il se contente, d'ordinaire, d'utiliser ce que d'autres historiens ont déjà publié. Mais de documents et de faits connus il tire des conclusions très précises, que d'autres n'avaient fait qu'entrevoir ou n'avaient pas osé affirmer nettement.

Son livre a tous les caractères d'un ouvrage de bonne foi. A ce titre seul, il mériterait d'être recommandé. Mais, de plus, il est écrit dans un style très personnel et très vivant : ce qui fait qu'on le lit tout d'un trait, comme un roman, pour y revenir ensuite et y retrouver des leçons qui sont faites pour tous les et particulièrement pour le nôtre.

Ch. U.

Les Gestes et dires du bon Roi René, par Guillaume CARANTEC, poème mêlé de proses et précédé d'un autographe de F. Mistral, d'un avant-propos et d'une introduction de l'auteur. Frontispice à l'eau-forte de Charles Jouas. — Paris, Georges Crès et Cie, 1914. — Prix : 5 francs. — Dépôt à Angers, à la librairie G. Grassin.

Qu'il est doux, qu'il est doux d'écouter des histoires,
Des histoires du temps passé,

cependant que l'Avril en fleurs pépie au cœur feuillu des « volliers » angevins et que, sous les giboulées, des eaux nouvelles sourdent aux prés reverdis semés de coucous, de pentecôtes et

de boutons d'or. Voici refleurir, s'accrochant, tête penchée, aux échanguettes du massif château, la giroflée des murailles, fleur chère au menestrel, son confident, qui puise comme elle sa grâce et son parfum aux pierres du vieil Angers, au terroir de notre province; et voici revivre aussi, ès mirifiques fabels d docte homme maistre Guillaume Carantec, les *Gestes et dires du bon Roi René* notre sire, très chrestiennement trépassé il y a quelque cinq siècles, et toujours cher au cœur de ses fidèles sujets angevins. Oyons donc chanter en notre oreille, sur les strophes ailées du clerc de gaie science, la très plaisante histoire d'un prince plein de vaillance et debonnaireté.

Ce n'est pas à l'aveuglette que Carantec a entrepris de ressusciter en ses poèmes la fine et douce physionomie du roi René; longuement, patiemment, avec une sagacité d'érudit et une ferveur de poète, il a compulsé chroniques, archives et mémoires, il a lu et relu les lettres du bou duc et les œuvres qui lui sont attribuées, il s'est imprégné de l'âme même de son héros, de l'atmosphère de ce xve siècle païen et mystique, moderne et barbare tout à la fois. De cette documentation préparatoire est sortie l'exquise et précise *Monographie du Roi René* [1] parue il y a deux ans. Le poème d'aujourd'hui, inspiré du même sujet, ne saurait admettre exactement le même but. Le poète n'entend pas s'astreindre comme l'historien à la nomenclature chronologique des faits; ce qu'il veut, c'est « faire revivre dans un cadre lyriquement approprié son héros historiquement conçu », c'est « avant tout mettre en lumière les principaux traits de son caractère, tel qu'il est décrit par ses chroniqueurs les plus dignes de foi » [2], en un mot, ce que Carantec nous offre dans son poème, c'est moins une reconstitution historique qu'un portrait d'âme.

Le caractère du bon roi est excellemment esquissé dans ses traits essentiels dès les premières lignes des *Gestes et dires :*

L'an MCDVIII, XVIe de Janvier,
Naquit par volonté divine
L'illustrateur et l'héritier
Des vertus de l'âme angevine.

[1] Édition de l'*Angevin de Paris*, 1912.
[2] *Gestes et dires*, p. 28.

Amour le sut bercer dans ses bras étourdis,
L'Art le charma dès son jeune âge.
Il fit sur terre un beau voyage
Avant que d'être en paradis [1].

Amoureux, artiste, aventureux, tel nous apparaît dans l'histoire et dans le poème ce dernier roi chevalier, dupe et victime du premier roi bourgeois, épris de toute bonté et de toute beauté, jouvenceau au chief grison qui ne sut pas vieillir et qui, un pied dans la tombe, jouait encore les pastoureaux avec l'ardeur juvénile et la sincère naïveté d'un bachelet. La fortune, pourtant, se montra quelque peu marâtre pour lui, mais son miraculeux optimisme d'angevin sut résister à tous les déboires et à toutes les perfidies.

Seigneur de Guise,

En la cour de Lorraine où grâces bien disantes
Et damoiseaux pervers ont un trône conquis,
René, page d'amour, comte, duc et marquis,
Chante au lutrin des cœurs des antiennes plaisantes [2].

J'imagine que le comte de Provence vieillissant dut garder un souvenir attendri des exploits galants du comte de Guise. Au reste ce gentilhomme dameret ne tarda pas à faire, à ses dépens, l'apprentissage de la vie. Vaincu et pris à Bulignéville par les troupes de Philippe le Bon, il subit en Bourgogne une longue et étroite captivité, qui ne parvint pas à abattre sa sereine insouciance ni à lui donner la cautèle politique dont il manquera toujours, mais qui eut sur sa formation artistique la plus salutaire influence. Hôte de cette cour de Bourgogne au faste un peu lourd, mais grandiose, dont Olivier de la Marche nous a détaillé la somptueuse magnificence; citoyen occasionnel de cet admirable Dijon du XVIe siècle, véritable capitale de l'Est où se heurtent et se coudoient en une cohue brillante et cosmopolite toutes les nationalités de l'Europe civilisée, il rapporta de l'une et de l'autre, épuré par son atticisme natif, le goût des riches orfèvreries, des belles tapisseries, des parures exotiques, des

[1] *Gestes et dires*, p. 31.
[2] Page 35.

animaux « étranges » et des fleurs inconnues. C'est à Dijon qu'il s'initia à la peinture, à l'architecture et peut-être à la poésie. Outre les tableaux de Jean de Bruges, il eut sous les yeux l'adorable joyau de pierre qu'était la Sainte-Chapelle ducale et que sont encore les restes mutilés de la Chartreuse de Champmol, il connut les statues de Claus Huter, de Jean de Marville, les verrières d'Henri Glumosack, le rétable dû à la collaboration du statuaire Jacques de Baërze et du peintre Melchior Broederlam. Sans doute la gausserie bourguignonne, trop flamande encore pour un esprit angevin, lui parut-elle lourde et sans saveur; peut-être même l'art bourguignon lui sembla-t-il d'un réalisme un peu terre-à-terre, mais, du moins, cette initiation à un art synthétique et sans afféterie lui permit-elle de lutter victorieusement contre ce que ses origines espagnoles et la mode italienne pouvaient avoir de néfaste pour son goût.

Captif à vingt-deux ans, à un âge où les impressions sont les plus durables sinon les plus fortes, il se replie sur lui-même, il réfléchit, il philosophie, en cette tour de Bar qui est bien la cage la plus artistique que l'on puisse donner à un roitelet prisonnier; et il sort de là non pas assagi ni peut-être mûri, mais l'âme nuancée déjà d'une ombre de mélancolie et pleine du culte de l'art et de la beauté :

> La tour de Bar est un asile de prière,
> Un miroir de sagesse, une étude où l'on vit
> Pour la Beauté, la gloire et la sainte Lumière [1].

Libre, il poursuit son « beau voyage », semant derrière lui sur sa route, royal petit Poucet, royaumes et duchés, fleurons gemmés de sa couronne éphémère. Trop loyal pour lutter à armes égales contre la « vileté » et félonie italiennes, trop vaillant pour vouloir éviter les piège stendus sous ses pas, il revient, dépouillé par les hommes et meurtri par le sort, se blottir dans le sein de la nature angevine, mère nourricière de ses rêves, et vivre la vie du sage entre sa « bergeronne » et les humbles qu'il aime pour leur naïve franchise et leurs « vrais dires », dans ses six manoirs ensoleillés où le vin « pétille dans les coupes »,

[1] *Gestes et dires*, page 39.

où la joie déborde des cœurs. « Un roi », avait-il coutume de dire, « doit être un père »; il met en pratique cette noble maxime, il se fait l'ami du pauvre et du réprouvé et goûte avec sérénité le suprême bonheur de rendre tous heureux par lui autour de lui. Mais laissons le bien-disant menestrel nous narrer, en sa pourtraicture du *Duc d'Anjou*, la douce plaisance de cette existence patriarchale :

Le clairet de Chanzé pétille dans les coupes.
Madame de Laval vendange doctement.
On voit sur les coteaux s'échelonner des houppes
De nuages rosés qui tombent lentement.

L'heure est calme. Le duc sourit, Son pourpoint noir
Se mêle à la blancheur des cottes roturières.
Les pucelles de cour et les gens du manoir
Besognent dans la paix des choses familières.

Et des pêcheurs s'en vont à la ville prochaine
Et voici des troupeaux que ramène un berger
Et le soleil couchant illumine leur chaîne
De vie et de richesse à travers le verger..... [1]

La vie du bon duc s'épanouit comme une rose pourpre en son automne, une fraîche idylle vient consoler et bénir le soir de sa décevante épopée, et cet amoureux impénitent qui « n'eut jamais de bonheur à la guerre, car il eut trop de bonheur en amour » laisse bercer sa vieillesse par la jeune et fidèle tendresse de Jeanne de Laval. Entre la prière, l'amour et l'étude, il attend sans terreur la mort, espérant sans doute, au profond de lui-même, qu'elle le viendra quérir en son Anjou natal, par un soir étincelant et tiède. Regardant la dolente Maine couler à ses pieds.

En un berceau de lumière et de fleurs [2],

de l'accoudoir enguirlandé de lambrunche, il rêve d'une fin harmonieuse et douce où il exhalera son âme comme une fleur son parfum :

[1] *Gestes et dires*, p. 47.
[2] *Idid.*, p. 111.

Demain peut-être sera morte
La fleur que notre amour emporte
Et nous mourrons demain peut-être aussi.
Des roses ! des roses ! des roses !
Elles suivent le cours transitoire des choses
Mais qu'il est bon de vivre et de mourir ainsi [1] !

Hélas ! le rêve était trop beau, même pour un roi. Louis XI, Perette, l'homme de Péronne et du Plessis-les-Tours, veille dans l'ombre. René perd son duché d'Anjou après ses autres fiefs et s'en va mourir, à soixante et onze ans, sous le ciel bleu de la Provence aux oliviers gris.

Tel est dans ses grandes lignes le sujet du poème de Guillaume Carantec. Est-il nécessaire d'ajouter qu'une sèche et rapide analyse ne saurait donner qu'une idée fort incomplète de cet exquis florilège de chevalerie, d'art et d'amour. Il fallait un singulier courage pour entreprendre une pareille œuvre et un bien souple talent pour la mener à bien; ni l'un ni l'autre n'ont manqué au poète. Les *Gestes et dires du bon Roi René* méritent vraiment le nom d'« épopée moderne » que l'auteur leur a donné dans l'introduction de son livre; épopée par son sujet historique et, pour ainsi dire, national, mais épopée renouvelée, rajeunie, revivifiée aux sources mêmes de la gaîté et de la sentimentalité angevines, poème harmonieux comme la vie qui chante et circule dans les rythmes infiniment variés de ses strophes étincelantes. Est-ce à dire que le poète n'a pas eu à contourner de bien dangereux écueils? La conception fragmentaire d'un tel poème, en détruisant il est vrai toute possibilité de monotonie, pouvait, dans un certaine mesure, compromettre l'unité de l'ensemble; d'autre part, de fréquentes allusion sà des particularités biographiques ou à des faits historiques peu connus rendaient nécessaire un commentaire explicatif. Fallait-il donc se résoudre à écrire un poème d'archéologue interrompu par de perpétuels renvois à des gloses érudites? Autant de difficultés qui surgiront devant quiconque tentera une reconstitution analogue à celle des *Gestes et dires ;* autant de difficultés que Carantec a su résoudre grâce à l'heureux subterfuge d'un menestrel narrateur

[1] *Gestes et dires*, p. 109.

dont la vivante et judicieuse affabulation, levant toute obscurité, relie entre eux les différents épisodes de la vie de René.

C'est un délicieux conteur que ce preud'homme de menestrel dont la langue discrètement archaïsante sait se plier à tous les mouvements de l'âme, s'harmoniser avec tous les décors; soit que son verbe s'illumine à la clarté épique des batailles, ou que, sur un flutiau champêtre, il soupire quelque tendre élégie, ou rythme au son guerrier du « bedon » quelque gaillarde chanson de route ou de guerre :

Holà ! partisans du Roi,
Holà ! bons drilles,
Vous qui troussez au beffroi
Femmes et filles,
Dormez-vous donc que en la tour
Après carillon d'amour ?
Oyiez, morbieu ! ce tapage
A la porte du palais.....
Flairons la bête sauvage,
Sus à l'Anglais [1] !

Mais ce menestrel n'est pas seulement un poète, c'est un peintre; je n'en veux pour preuve que ses subtiles « pourtraictures » et ses évocations de notre Loire royale, tapis d'azur brodé de l'or des grèves, de la Maine « languissante » en qui se mirent les « castels inondés de lumière », d'Angers surtout, d'Angers « fontaine de liesse ».

Chère à *ses* fils et douce aux voyageurs [2],

que Charles Jouas, a ressuscitée du fond des temps passés en une exquise eau-forte vibrante de clarté qui sert de frontispice symbolique à ce livre édifié pour la gloire de notre Anjou. C'est un peintre ce menestrel qui sait broder de magnifiques tapisseries tissues de soie et de rêve et faire surgir à nos yeux éblouis la flottille angevine fendant les flots de Loire pendant que, sur les rives, tout un peuple de manants, de routiers, de lépreux, de juifs, guenilleux sublimes, se presse en chantant les louanges du bon duc :

[1] *Gestes et dires*, page 59.

[2] *Ibid.*, p. 31.

Passant, quand tu verras les caresses du Loire
Flatter la poupe des voiliers,
Songe que ses grands flots d'azur portent la gloire
Du plus parfait des chevaliers;

Que la flotte angevine appareille, essaim rose
D'ailes qui s'enflent au soleil,
Que le bon roi René, prince d'apothéose,
Épand son prestige vermeil.....

..... Que les Juifs, des lépreux, des fols et des poètes,
Gloire de son règne incertain,
Accompagnent le bruit magique de ses fêtes
Vers l'azur du pays latin [1].

Il sait d'un trait exact adombrer le museau renardin de Perette, « ce masque de gargouille [2] », ou la mine renfrognée de Madame la Chevêche :

Madame la Chevêche, Altesse de la nuit,
Boude aux sylphes du jour. Le soleil l'éblouit,
Comme un gnome elle guette, immobile en sa cage,
L'heure où quelque démon, brisant son esclavage,
La poussera lugubre à son œuvre de mort.
Belette, souriceau, verminière qui sort,
Le museau frais, humer les vapeurs de la lune,
Tremblez ! voici venir Madame l'importune [3].

Deux poèmes dramatiques terminent et couronnent le livre : *le Roi mort*, apothéose du bon sire s'éteignant doucement, entouré des artistes et des humbles qu'il avait tant aimés, soutenu dans son agonie par les bénédictions de son peuple, par les tendres paroles de sa femme Jeanne de Laval et les exhortations du père Garnier son confesseur, pieuses figures placées à son chevet comme le symbole d'un double amour, l'amour terrestre et l'amour divin; *Le jeu du bon Roi René*, plaisante moralité dans le goût du XVIe siècle, « commentaire dramatique de la pastorale Regnault et Jehanneton », où le fou fait la leçon au sage et où la bergerronne amène son pastour à conclure que

[1] *Gestes et dires*, page 111.
[2] *Ibid.*, page 51.
[3] *Ibid.*, page 173.

guerre n'est que folie et qu' « amour est le maître des rois »[1]. Ainsi se clôt la geste du bon roi René, harmonieuse évocation d'un passé prestigieux et trop dédaigné, qu'un poète ressuscite aujourd'hui et enlumine, au prisme de son rêve, des fraîches couleurs de la vie.

Est-ce à dire que ce beau livre d'images ne soit pas aussi — et j'ai presque envie de dire : avant tout — un livre d'idées? Ce poème, qui semble différer si profondément, conception et forme, du premier livre de Carantec, *les Prémices*[2], n'en serait-il pas la suite logique? L'exaltation du passé, la glorification d'un idéal aboli, ne seraient-elles pas comme le corollaire d'une satire de la médiocrité actuelle? Depuis *les Prémices*, neuf années se sont écoulées, le poète a détourné son regard de la morose laideur du présent, du décevant mirage de l'avenir; pèlerin fervent à l'âme émerveillée il a rétrogradé vers le passé recéleur de toutes illusions et de toutes légendes. Il avait rêvé les hommes meilleurs qu'ils ne sont, la société moins corrompue, la vie quotidienne moins platement niaise; il a contemplé la réalité et son rêve s'est écroulé. Il a eu le douloureux courage de dire son écœurement, il a goûté l'amère volupté de piétiner les idoles; et, pourtant, la conclusion de ce livre qui semblait dicté par la haine n'était-elle pas un triple amour, celui de l'art, de l'humanité et de la nature? N'est-ce pas aussi, en fin de compte, dans cette sereine philosphie que René d'Anjou, déçu dans ses illusions, meurtri par la réalité, se réfugie comme dans un asile de paix et de lumière?

La vie est un missel que l'ombre décolore[3],

soit, mais qui nous empêche de l'idéaliser ? « Faut-il rêver, faut-il prier ? », la réponse est déjà dans son cœur sinon sur ses lèvres, elle est écrite dans toute sa vie. Il faut rêver, dût le vulgaire imbécile traiter nos rêves de sornette et d'erreurs.

[1] Le compositeur angevin David Bernard a écrit avec le talent qu'on lui sait la musique de scène de ces deux poèmes dramatiques. Il a également composé la musique de *Chant de guerre*, *Chansons de route*, *A. Beaufort-en-Vallée*, *Pas d'armes*, *Chanson à boire* et *J'ai trois vins*.

[2] Sansot, éditeur, Paris, 1905.

[3] *Gestes et dires*, p. 40.

L'erreur est le brouillard nacré des cœurs sublimes
Elle s'enroule autour des rêves généreux
Et disparaît quand la raison souffle sur eux.
Le rêve alors s'épure et sa beauté demeure [1].

Il faut se donner tout entier à l'art, « guide céleste » [2], sans qui rien n'existe, sans qui rien ne dure, maître sublime qui fait planer, par delà les temps, au-dessus de la gloire éphémère et sanglante du conquérant, la pure et personnelle gloire de « l'artiste au cœur d'azur [3] », « créateur de rêve et tueur d'ombre »:

Le roi meurt, mais l'artiste est vivant comme un prêtre [4].

« Faut-il prier ? » — Il faut aimer, l'amour est une prière. Et le bon sire fait offrande de son cœur aux pauvres, aux souffrants, aux réprouvés. Même au sein des heures d'allégresse, alors que tout autour de lui proclame la douceur de vivre, sa pensée s'évade vers ceux qui souffrent :

René songe à tous ceux qui peinent dans les fers
Sans espérer le sort de la bête de somme.
Oh ! s'il pouvait ouvrir le caveau des enfers
Et rendre à ces damnés la lumière de l'homme [5] !

J'aime, dit-il,

J'aime truands, routiers et gueux
Plus que Messires [6],

il se montre exorable à toutes les misères, indulgent à toutes les tares. C'est au milieu des pauvres, des baladins et des jongleurs que Carantec le fait symboliquement s'éteindre dans le *Roi Mort* ; c'est en eux que la mémoire du bon roi restera vivace :

Et tous les affligés du royaume à venir :
Lépreux, manchots, perclus, valetaille de guerre

[1] *Gestes et dires*, p. 192.
[2] *Ibid.*, p. 146.
[3] *Ibid.*, p. 191.
[4] *Ibid.*, page 201.
[5] *Ibid.*, page 48.
[6] *Ibid.*, page 137.

Baiseront, les yeux clos, le pied du reliquaire
Où flambera, paisible et pur, son souvenir [1].

Aimer la beauté, aimer son prochain, n'est-ce pas en dernière analyse aimer

Toute la vie en ses attraits,
En ses murmures [2],

toutes les manifestations de la vie qui vont se perdre et se confondre dans le sein de la nature; qui sont la nature elle-même ? C'est à cet amour poétique et philosophique de « l'alme glèbe » « aux saines entrailles », qu'aboutissaient *les Prémices ;* tel me semble être aussi le sentiment qui domine inconsciemment l'aube mystique et naturaliste de cette Renaissance ouvertement païenne et panthéiste dont René d'Anjou se montre le timide mais l'avéré précurseur. Toute l'esthétique du bon roi ne vient-elle pas dans ces quelques mots :

L'amour de la nature et des beaux vers ?

Et, si quelque doute subsistait encore au sujet du panthéisme atténué de René, ne suffirait pas pour le dissiper de relire cette sorte de profession de foi placée en tête des *Heures de liesse :*

J'habite ce castel inondé de lumière.
L'aurore, le soleil, l'étoile coutumière
De la nuit rose et blanche ainsi qu'un jeune Amour,
Tous les objets mortels et divins tour à tour
Occupent mes pensers ou mes rêves....
... Tout chante autour de moi, tout est pur, tout est beau,
Au bois clair, égayant mon pacifique empire,
Un parfum qui s'évade, une fleur qui soupire,
Une source timide, une ramure au vent
Ployante vers le soir me retiennent souvent.
Je tressaille, je vis en Madame Nature
Comme un reflet joyeux de toute créature,
Je cueille des baisers sur la pierre qui dort
Et des espoirs au ciel, je me sens libre et fort,
Animé par *un Dieu sans colère et sans haine,*
Très bon, très pitoyable à la misère humaine [3].

[1] *Gestes et dires*, page 52.
[2] *Ibid.*, page 138.
[3] *Ibid.*, p. 169.

Je ne suis pas bien sûr que cette intreprétation poétique réponde aux sentiments réels qui animèrent le vrai roi René; mais voudrons-nous tenir rigueur au poète de nous avoir fait aimer un personnage moins historiquement vraisemblable qu'humainement vrai ? Il reste que cette philosophie sereine, cette universelle tendresse, est l'expression d'un noble cœur; je n'ai pu toutefois discerner si cétait celui du bon roi ou celui du poète.

Et maintenant, aimé lecteur, si j'ai su en cette glose t'inspirer un peu de ma très grande estime pour l'œuvre d'un des poètes les plus mâles, les plus sincères, les plus vibrants de notre Anjou, pour le menestrel qui sut de son rêve et de son talent tisser à la momie royale du bon sire un linceul de lumière et de gloire, écarte de toi les pages que tu viens de lire, ouvre les *Gestes et dires du bon roi René* où, parmi très-plaisantes histoires et bien sonnants lais de guerre et d'amour s'esjouira ton docte jugement, et puisse à cette condition, le ciel te tenir en joie.

Qu'il est doux, qu'il est doux d'écouter des histoires
Des histoires du temps passé,

cependant que la nuit cloutée d'étoiles possède les volliers angevins, que l'oiseau bleu des rêves s'endort la tête sous l'aile et que, sur l'herbe mouillée, neige la première fleur de la première aubépine.

R.-N. RAIMBAULT-D'HAUTERIVE.

Le Directeur-Gérant : G. GRASSIN.

Angers. Imp. G. Grassin. — 1537-14

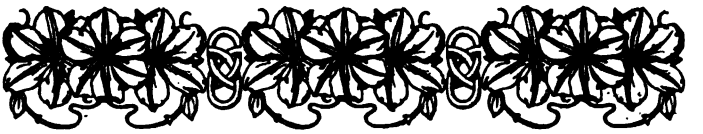

Pour la Vallée de la Loire

Dans la *Revue de l'Anjou*, nous disions l'an dernier (t. LXVII, p. 168) : « Nous considérons notre travail comme une ébauche et nous serons reconnaissant à qui voudra bien nous signaler les points erronés qu'il aurait vérifiés.

« En observations nous signalons nous-même ceux que nous avons relevés depuis la confection des tableaux. Cependant nous n'avons pas cru devoir modifier les sommes figurant dans l'*Essai sur les conséquences financières de quatre inondations de la Loire en vingt ans*, dont nous avons parlé, projetant de poursuivre nos recherches notamment pour 1866 en Maine-et-Loire. »

C'est dans le même sens que nous apportons aujourd'hui quelques rectifications et compléments aux premiers chiffres.

Depuis nos calculs nous avons eu communication d'un relevé analogue au nôtre, dressé pour la Commission des inondations, sur sa décision du 17 mai 1911, par les ingénieurs de plusieurs départements. Il est fâcheux que ce relevé n'ait pas été établi sur un même plan imposé aux

auteurs de chacune de ses parties : ceux-ci ont omis de mentionner leurs sources. Le total de ce relevé est inférieur au nôtre. Une note du tableau récapitulatif du 25 avril 1913 dit qu'il ne comprend qu'une partie des pertes. Nous avons eu la pensée de tenir ici compte de ses chiffres, mais ils sont en complet désaccord avec ceux des *documents officiels* que nous avons utilisés et nommément désignés. Certains de ces documents manquent-ils dans les archives des services locaux ? Avons-nous prélevé à tort des dépenses projetées d'après quelques-uns d'entre eux et non exécutées? Nous n'avons pu éclaircir la question en ce qui concerne les travaux. Le relevé de Maine-et-Loire est en effet le seul qui porte des indications susceptibles, en partie, de permettre une comparaison par la désignation des « programmes » en vertu desquels les travaux ont été exécutés.

Nous lui savons gré de nous avoir mis à même de faire une rectification. Sur le document (Y 7) intitulé « Récapitulation des ouvrages *proposés* par la Commission des inondations de la Loire, 24 juin 1868 », nous avions prélevé une somme de 6.000.000 francs relative au val d'Authion et nous l'avions portée en *réparations*. Comme nous l'avions fait pressentir dans les observations du tableau de « Maine-et-Loire », n'ayant trouvé antérieurement aucune trace de commencement de dépenses pour cette somme, n'en trouvant aucune sur le rapport du 27 mars 1912 précité et n'ayant pas eu connaissance des comptes du Syndicat de l'Authion, nous estimons qu'il y a lieu de déduire en totalité ces 6.000.000 francs.

Cette observation est aussi applicable au même travail déjà prévu en 1856 pour une somme presque égale (6.110.000 francs, référence MM 2 : « Estimation sommaire des travaux d'exhaussement des digues qui défendent le val d'Authion. ») que nous avions divisée en *travaux neufs* : 5.610.000 fr. et *indemnités* de travaux neufs : 500.000 francs.

C'est donc une somme de 12.110.000 francs qui serait à distraire de l'évaluation globale [1].

Une autre rectification s'impose (relative aux secours de 1856) sur l'état récapitulatif des tableaux par départements (p. 175). D'une lettre de M. l'Archiviste de la Nièvre, en date du 22 novembre 1913, il résulte que les secours portés par erreur à la somme de 2.155.004 francs, montant des pertes, se sont élevés seulement à 252.258 fr. 87.

C'est donc une somme de 1.902.746 fr. 13, représentant la différence entre les deux chiffres précédents, qu'il faut retrancher de l'évaluation globale.

Le total de la Récapitulation serait ainsi ramené à..... 38.950.211 15

Celui des indemnités, secours, etc., serait ramené à 11.113.111 67

En conséquence :

Le total de la Récapitulation générale deviendrait..... 53.016.702 59

Enfin celui des Travaux neufs serait ... 33.771.821 25

Par contre :

De nouveaux renseignements nous sont parvenus des archives de divers départements au sujet des « Pertes ». Ils entraînent une augmentation considérable.

[1] En conséquence rectifier d'après les indications ci-dessous, tome LXVII :

Page 171, Levées et Digues, 1866, et total des dépenses;

Page 174, Y 7, Totaux et leur total;

Page 175, Levées et Digues, 1866 et total des dépenses;

Page 177 : 1° Total des sommes réparties dans les tableaux par départements et le total de la Récapitulation; 2° mêmes articles de la Récapitulation générale.

Page 179 (MM 2); page 180 le total et page 181 Maine-et-Loire. 1856 plus indemnités.

RELEVÉ DES PERTES

Années	Ainsi composé (p. 182), d'après les renseignements des Archives départementales Départements	Sommes (2)	Doit être augmenté des sommes suivantes :	Évaluations dont nous n'avons pas tenu compte (1)
1846	Puy-de-Dôme.....	*Mémoire*	»	
—	Allier.....	—	»	
—	Haute-Loire.....	—	694.000... (1)	
—	Loire.....	—	5.378.684... (2)	
—	Saône-et-Loire.....	—	1.300.258... (2)	
—	Nièvre.....	—	3.439.696 30 (2)	
—	Loiret.....	—	6.599.199... (1)	
—	Loir-et-Cher.....	—	628.000... (1)	
—	Cher.....	—	1.850.015 30 (2)	
—	Indre-et-Loire.....	—	1.776.226... (1)	
—	Maine-et-Loire.....	—	»	
—	Loire-Inférieure.....	—	»	
1852	Cher.....	»	58.804.... (2)	
—	Loiret (rive droite)...	100.160	»	
—	— (rive gauche)..	82.440	»	
—	Maine-et-Loire.....	741.352	»	
—	Autres départements .	*Mémoire*	»	
1856	Puy-de-Dôme.....	*Mémoire*	»	
—	Allier.....	—	»	
—	Haute-Loire.....	—	247.000 (1)	
—	Loire.....	1.482.947	»	
—	Saône-et-Loire.....	*Mémoire*	»	
—	Nièvre.....	2.862 038	»	
—	Loiret.....	*Mémoire*	8.562.435 (2)	7.278.793 .. (1)
—	Loir-et-Cher.....	5.334.587	»	3.407.630.. (1)
—	Indre.....	*Mémoire*	849.185 (1)	
—	Cher.....	6.113.812	»	
—	Indre-et-Loire.....	14.797.438	»	13.296.655.. (1)
—	Maine-et-Loire.....	14.972.254	»	10.602.000.. (1)
—	Loire-Inférieure.....	*Mémoire*	»	
1866	Puy-de-Dôme.....	1.644.876	»	
—	Allier.....	1.704.575	»	
—	Haute-Loire.....	5.541.517	»	1.697.000 (1)
—	Loire.....	2.500.932	»	
—	Saône-et-Loire.....	793.678	»	
—	Nièvre.....	1.565.585	»	
—	Loiret.....	6.265.209	»	6.485.195.. (1)
—	Loir-et-Cher.....	800.039	»	980.000.. (1)
—	Indre.....	*Mémoire*		
—	Cher.....	1.351.174	»	
—	Indre-et-Loire.....	4.154.556	»	4.037.451.. (1)
—	Maine-et-Loire.....	1.278.160	»	356.400.. (1)
—	Loire-Inférieure.....	232.232	»	93.930 40 (1)
		74.319.561	31.383.502 60	

Le total des pertes est ainsi porté à **105.703.003 fr. 60.**

Il est incomplet et, de plus, nous n'avons aucun renseignement précis sur les dommages causés aux voies ferrées.

(1) Sommes provenant des Rapports de 1912 et 1913 adressés par MM. les Ingénieurs départementaux à la Commission des inondations.

(2) Sommes provenant des renseignements dont nous sommes redevables à MM. les Archivistes départementaux.

Nous préférons aux autres les chiffres fournis par MM. les Archivistes en raison de la note figurant au tableau daté du 25 avril 1913 où sont récapitulées les évaluations adressées à la Commission des inondations; on se rappelle que d'après cette note les évaluations ne comprennent qu'une partie des pertes. De plus, dans certains départements, la différence entre les chiffres préférés et les autres est si grande qu'on est enclin à l'expliquer par une confusion possible entre le total des pertes et celui des pertes *secourues*. (Il est à remarquer que les chiffres des archivistes ne sont inférieurs que pour 1866 en deux départements : Loiret et Loir-et-Cher.)

C'est donc seulement à défaut de renseignements fournis par les archivistes que nous avons fait figurer dans le compte ci-dessus les évaluations adressées à la Commission des inondations.

Ainsi, après nouvel examen, après comparaison avec les chiffres du travail dressé à la demande de la Commission, après rectifications entraînant une diminution importante de notre premier total relatif aux travaux et aux secours, nous croyons pouvoir affirmer que l'excès (?) possible de nos estimations est compensé largement par l'insuffisance de notre premier total relatif aux pertes et que notre première estimation globale des conséquences de quatre inondations subies en vingt ans (175.000.000 francs au minimum) n'est pas exagérée.

Ferdinand Bougère.

Un mot sur la Loi du 14 juillet 1913

I

La loi du 14 juillet 1913 sur l'assistance aux familles nombreuses va tout à l'heure entrer en usage dans le département de Maine-et-Loire. Comme toutes les lois sociales dont le Parlement nous a gratifiés, avec plus de bonne volonté que d'esprit pratique, elle va présenter des difficultés d'application qui mettront dans l'embarras les Commissions d'assistance et les Conseils municipaux. C'est en effet sur ces Assemblées que le législateur s'est déchargé du soin délicat de juger à quelles familles iront, en définitive, les subsides de l'État, du département et des communes. C'est elles qui devront faire le départ difficile entre les demandes soumises à leur examen, qui prendront la responsabilité des admissions et des rejets et qui porteront, en fin de compte, tout le poids d'un travail pour lequel la loi elle-même les a assez mal armés.

Cette loi dit, en effet, dans son article 2 : « Tout chef de « famille, de nationalité française, ayant à sa charge plus « de trois enfants légitimes reconnus et dont les ressources « sont insuffisantes pour les élever reçoit...

Elle ne contient pas un mot de plus sur l'idée que le législateur s'est faite des ressources nécessaires à l'éducation de

trois enfants et, pour toutes les mesures d'exécution de la loi, l'article 15 renvoie, comme de coutume, à des règlements d'administration publique.

Or, sur l'objet qui nous occupe, les règlements et les circulaires sont aussi muets que la loi elle-même.

Une première circulaire du Ministre de l'Intérieur, en date du 24 juillet 1913, reproduit, sans plus, le texte même de la loi.

« Les bénéficiaires, dit-elle, chapitre Ier, § 1er, B, doivent « avoir des ressources insuffisantes pour élever les enfants « légitimes ou reconnus dont ils ont la charge. »

Et on laisse à la Commission d'assistance le soin de juger ces ressources.

L'article XX donne là-dessus de longues et minutieuses prescriptions, mais de pure forme, et l'on y chercherait en vain l'indication , la suggestion d'un criterium qui permette aux Commissions d'asseoir leur jugement.

Un décret du 1er décembre 1913, inséré au *Journal Officiel* du 4 décembre 1913, a réglé les conditions d'application de la loi d'assistance aux familles nombreuses; il essaye de prévoir et de résoudre les difficultés qui ne manqueront pas de surgir, mais il n'aborde même pas l'étude qui nous conduirait à connaître le moyen administratif d'établir et de révéler le budget d'une famille qui sollicite son admission aux secours.

L'article 2 prescrit seulement au postulant de déclarer :

« 3o Quelles sont les ressources dont il dispose; quel est « notamment le produit de son travail; celui des membres « de sa famille » ;

Enfin une circulaire du Ministère de l'Intérieur, du 5 décembre 1913, insérée au *Journal Officiel* du 7 décembre 1913, commente longuement là loi, la première circulaire et le décret.

C'est un travail administratif consciencieux, où l'on dresse la liste des pièces à fournir, le mode de transmission des

dossiers et l'examen de quelques cas particuliers. On y aborde aussi l'étude du point qui nous occupe.

Sous l'article 8, titre 1er, le Ministre énonce les vérités suivantes :

« Je vous rappelle que l'assistance ne peut être accordée « qu'aux chefs de famille remplissant par ailleurs les di- « verses conditions requises « et dont les ressources sont « insuffisantes pour élever les enfants à leur charge ». Il est « de toute évidence que cette condition est essentielle. La « question, dans chaque cas, se posera de savoir si le pos- « tulant y satisfait et cette appréciation ne laissera pas « d'être délicate; elle exige au moins que l'on considère « les ressources diverses dont le postulant dispose...

« Il va de soi que ne peut être déclaré comme sans res- « sources au regard de la présente loi un chef de famille « par le seul fait qu'il est actuellement sans ouvrage. »

Après avoir ainsi constaté combien sera délicat le travail des Commissions d'assistance, le Ministre a paru renoncer à rechercher un moyen de le faciliter. Il n'a pas cru possible de leur donner un fil conducteur, une méthode, une règle, assez sûrs pour diriger leur appréciation, assez souples pour servir à la multiplicité des cas.

Dans le chapitre final de sa circulaire, qu'il appelle « Observations générales », il entrevoit la nécessité d'un criterium, mais il s'en remet, pour le fournir, à la jurisprudence qui explique et modifie les lois par l'usage.

« La loi, dit-il, ni le règlement d'administration publique « ne fixent un criterium permettant de discerner si les res- « sources envisagées sont ou non suffisantes. Il y a donc là « une question d'appréciation. Ce n'est que par l'étude « d'un certain nombre de cas d'espèces qui lui auront été « soumis que la Commission centrale pourra peu à peu éla- « borer les lignes essentielles d'une jurisprudence. »

Les instructions tirées de la loi, du décret et des circulaires ne vont pas plus avant quant à présent. Elles laissent les

Commissions d'assistance, les Conseils municipaux et les Commissions d'appel de tous les degrés en face d'une décision à prendre, qui reposera seulement sur des impressions momentanées, et le sort des postulants, jusqu'à ce que la jurisprudence soit fixée, sera livré à tous les hasards d'assemblées qui n'auront d'autre règle que leur bonne volonté et leurs sentiments passagers.

Il arrivera que tout le monde en pourra pâtir, les postulants, les finances publiques et les Commissions elles-mêmes, qui seront la proie de sollicitations sans mesure. Il est trop évident que tous les cas présentés seront intéressants à un titre quelconque et, pour mettre fin à leur embarras, les commissaires les admettront avec cette libéralité facile des assemblées dispensatrices des deniers d'autrui.

Voici donc une Commission, un Conseil municipal dans une commune rurale, en présence du dossier d'une famille, d'une famille nombreuse et, pour décider l'admission au bénéfice du secours ou le rejet, ces hommes qui se connaissent tous, qui sont tous de bonne volonté, il nous plaît de le croire, n'auront pour asseoir leur conviction et leur verdict que leur sentiment plus ou moins vif de l'insuffisance des ressources de la famille.

Le terme est si vague, si abstrait, qu'il se prête en vérité à toutes les interprétations. Il n'est pas un frein suffisant contre les défaillances qui viendront du bon cœur des commissaires, de leur vacillante énergie et de la jurisprudence qui finira par sanctionner la moyenne de toutes ces faiblesses bienveillantes.

C'est pour échapper, en ce qui me concerne, à ces dangers, que l'idée m'est venue de chercher un criterium à priori qui pût me guider dans l'opinion que j'aurais à émettre, sans faire appel à l'impression du moment fluctuante et trompeuse.

Il me paraissait plus logique et plus facile de suivre dès l'abord une méthode d'appréciation, que l'usage modifierait

à coup sûr, mais qui présenterait cet avantage de coordonner les réflexions en un corps de doctrine.

Ce criterium, je l'ai cherché seulement pour les cas qui me seront soumis, c'est-à-dire pour ceux qui se présenteront dans une commune de 4.000 habitants, avec une agglomération de 2.000 habitants au chef-lieu. Le cas est assez commun autour de nous pour présenter quelque caractère de généralité et je livre ici mes réflexions aux gens de bonne volonté qui auront éprouvé mon embarras et mon trouble en présence de cette question posée par la loi du 14 juillet 1913 : les ressources de telle famille sont-elles suffisantes pour élever les enfants à sa charge.

Il ne m'a pas paru impossible d'établir le budget des recettes et le budget des dépenses d'une famille normale dans les situations diverses du milieu social qui me préoccupe et de déterminer par la balance de ces deux comptes le point mathématique où l'assistance de la loi deviendra nécessaire pour faire l'équilibre.

Et, si je dresse ces budgets au moyen de règles générales déduites de faits qui sont à la connaissance de tous, j'aurai peut-être écarté de la discussion quelques-unes des chances d'erreurs qui rendent si délicat et si difficile le rôle des commissaires et des conseillers municipaux.

II

Pour établir le budget des recettes d'une famille susceptible de profiter de la loi du 14 juillet 1913, il est prudent de prévoir au moins trois catégories de bénéficiaires :

1° L'ouvrier de métier qui habite au chef-lieu de la commune;

2° L'ouvrier agricole qui habite aux champs et qui travaille soit à la journée, soit à la tâche;

3° L'ouvrier agricole, fermier d'un petit domaine, soit que

cette exploitation l'occupe exclusivement, soit qu'il fasse quelques travaux rétribués au dehors.

L'étude successive de ces trois catégories devra fournir les cadres nécessaires pour le budget des recettes des familles à assister.

Le premier cas est, à coup sûr, le plus facile à résoudre. On peut considérer qu'un ouvrier de métier, dans le milieu qui nous occupe, jouit d'un salaire de quatre francs par jour pour trois cents jours ouvrables, par an, soit un total de recettes annuelles de douze cents francs.

Le second cas est déjà plus délicat à apprécier. Le travailleur aux champs reçoit souvent la nourriture en plus de son salaire; les uns travaillent à la journée, les autres à la tâche. C'est en faisant état de ces diverses considérations qu'il paraît équitable de fixer à trois francs vingt centimes la valeur de la journée d'un ouvrier des champs, ce qui, pour trois cents jours ouvrables lui donne une recette annuelle de neuf cent soixante francs.

La troisième catégorie est celle qui présente de vraies difficultés. Comment apprécier, à priori, le produit annuel d'un cultivateur qui exploite un domaine, en y ajoutant parfois le produit de travaux faits au dehors ?

L'étude des cas particuliers paraît ici assez vaine. Il sera toujours bien illusoire de calculer le bénéfice de cultures, variable comme les saisons, le profit d'animaux dont il faudra connaître l'état et la valeur, le produit de journées dont le détail sera le plus souvent impossible à vérifier.

Mais il n'est pas impossible, en groupant ces éléments divers, d'en tirer une moyenne susceptible de s'adapter à toutes les espèces normales et de fournir, à tout le moins, une base solide de discussion.

On peut admettre que le travailleur de la troisième catégorie profite d'abord d'un gain équivalent à la journée de l'ouvrier agricole simple, soit trois francs vingt centimes

par jour et par année de trois cents jours ouvrables, neuf cent soixante francs.

Ce salaire, il l'acquiert, soit qu'il travaille pour autrui, soit qu'il cultive sa ferme, et c'est un minimum sur lequel il doit pouvoir compter.

Pour apprécier le produit de la ferme, il convient de chercher un élément évident et suffisamment sensible pour révéler en même temps l'étendue de l'exploitation et l'état de prospérité des cultures. Le prix de ferme est un élément utile à considérer, mais le bail est parfois difficile à connaître; il est souvent verbal; il émane de propriétaires divers.

Il existe par ailleurs un signe extérieur qui trompe rarement et qu'il est assez sûr d'envisager comme fonction des bénéfices agricoles, c'est le nombre des animaux entretenus à l'étable.

L'étable enregistre assez exactement la prospérité de la culture; elle est riche quand la terre est bonne, l'exploitant soigneux et muni d'un capital suffisant. Sur une terre peu généreuse, aux mains d'un fermier besogneux, elle dépérit en nombre et en valeur.

L'aspect de l'étable est donc susceptible de renseigner, non seulement sur les profits qu'elle peut donner, mais sur les autres produits du sol. Nos exploitations s'équilibrent en céréales et en cultures fourragères qui sont toutes sous la dépendance de l'étable en conséquence des assolements nécessaires et de la production du fumier. Ainsi, il n'est pas impossible d'attribuer à chaque tête de bétail un coefficient de production qui représente l'évaluation des produits de toute nature dont elle est le témoignage apparent et de compter ainsi le bénéfice total d'une culture en fonction des animaux qu'elle nourrit.

Il semble que les animaux à considérer devraient être les chevaux et les bêtes à cornes, seulement; encore en excepterait-on les veaux et les génisses de moins d'un an, qui sont

plutôt un capital d'épargne qu'un capital de production journalière dans l'exploitation minuscule que nous étudions.

La question ainsi resserrée consisterait à déterminer le chiffre de ce coefficient. Il peut varier suivant les régions considérées, et encore n'en suis-je pas très sûr. Le facteur qui variera ce sera le nombre des animaux nourris sur un hectare de terre ; mais celui-là est apparent et n'est sujet ni à la discussion, ni à l'appréciation. Le produit de chaque tête envisagé dans le sens que j'ai indiqué ne variera guère. Il restera toujours fixé autour de cent dix francs par an, dans l'état actuel de nos cultures. Je me proposerais donc de prendre ce chiffre de cent dix francs et j'établirais de la manière suivante les recettes des cultivateurs de la troisième catégorie :

1° Produit de la main-d'œuvre journalière, neuf cent soixante francs;

2° Cent dix francs par tête de bétail entretenue à l'étable.

Il n'échappera pas que ce chiffre de cent dix francs est supposé représenter un produit net; les charges ordinaires, fermage et gages domestiques ont été déduites dans le calcul qui a conduit à cette évaluation moyenne.

Il est question dans la loi du 1er juillet 1913 d'estimer le produit du travail du chef de famille, et voilà qui est fait; on ajoute, et celui des membres de sa famille. Il n'y a sans doute pas lieu de nous embarrasser de ce dernier soin. Le groupe familial constitué par la mère et quatre ou cinq enfants de moins de treize ans ne peut être d'aucun produit; les ascendants, s'il en existe, sont le plus souvent une charge supplémentaire; les enfants de plus de treize ans, susceptibles de gagner quelque chose, s'ils sont employés à la maison, contribuent à élever l'étendue de l'exploitation et par conséquent le produit de l'étable; s'ils ont essaimé déjà, la contribution volontaire qu'ils apporteraient au foyer familial serait facile à évaluer à part; ce serait l'un des cas particuliers dont je dirai un mot tout à l'heure.

En résumé le budget de recette de nos assistés figurerait le tableau suivant :

Première catégorie. Produit de la journée de travail	1.200	»
Deuxième catégorie. Produit de la journée de travail	960	»
Troisième catégorie. Produit de la journée de travail	960	»
Avec une tête de bétail	1.070	»
Avec deux têtes de bétail	1.180	»
Avec trois »	1.290	»
Avec quatre »	1.400	»

Et ainsi de suite en ajoutant cent dix francs par chaque tête de bétail envisagée comme nous venons de le faire.

M. Frémy, maire de Chalonnes, en partant du prix de fermage et en faisant usage des rapport économiques acceptés généralement entre le prix de fermage et le bénéfice de l'exploitation, a fait un travail très intéressant dont je résume ici les résultats.

Le prix de ferme forme le tiers du produit du sol.

Les frais d'exploitation et d'entretien absorbent le second tiers.

Le troisième tiers représente le profit de l'exploitant.

Si l'on considère que les frais d'exploitation sont réduits au minimum pour les cas qui nous occupent, puisque nous envisageons seulement des ensembles de culture restreint, où presque toujours suffit le main-d'œuvre familiale, il appert que le produit utile du chef de famille est de deux fois son prix de ferme, moins les frais d'entretien de son matériel.

Le prix de location de l'hectare de terre de ces petites borderies n'est pas inférieur à soixante-quinze francs, ce qui donne un produit de culture de cent cinquante francs par hectare. Il faut en déduire, pour l'entretien du matériel,

environ quarante francs par hectare et par an; nous voilà réduit à cent dix francs et c'est le chiffre que j'ai admis moi-même puisqu'il est d'usage d'entretenir à l'étable une tête de bétail par chaque hectare de culture.

Ces résultats sont en harmonie avec ceux que j'ai obtenus par d'autres moyens. J'ai dit pourquoi le prix de fermage ne m'a pas paru un instrument suffisant, mais il est en rapport constant avec la contenance et la qualité des terres cultivées tout comme le nombre des animaux visibles à l'étable et les deux méthodes peuvent se prêter un appui et comme une preuve mutuels.

III

Nous venons de voir pas quels moyens il paraît possible de dresser l'état normal des recettes d'une famille qui sollicite le bénéfice de la loi du 14 juillet 1913, au seul examen d'un dossier facile à constituer, en considération seulement de faits évidents qui ne laissent place à aucune discussion sentimentale.

Si l'on parvient à asseoir le budget des dépenses sur des bases aussi impersonnelles, on aura singulièrement facilité la tâche des hommes de bonne volonté qui auront le souci de faire une application équitable de la loi sur les familles nombreuses.

Rien n'empêche d'y parvenir en envisageant des cas normaux et en réservant aux exceptions le bénéfice d'un examen de faveur comme nous l'avons prévu plus haut à l'occasion des recettes.

Pour le milieu géographique et social que nous avons considéré, il est même assez facile d'établir un budget de dépenses sur des chiffres consacrés par l'usage, d'une part, et, d'autre part, au moyen des allocations que l'administra-

tion concède aux enfants assistés. Ces allocations peuvent être jugées suffisantes puisque la garde de ces enfants est recherchée comme une faveur.

Deux catégories paraissent nécessaires à établir à cause de la différence des conditions d'existence.

Nous étudierons séparément le budget d'un ouvrier de métier qui habite au chef-lieu de la commune et celui du travailleur aux champs.

La vie de ce dernier est, en effet, moins onéreuse. Le loyer de son habitation n'est pas lourd; il lui donne toujours la jouissance d'un jardin plus ou moins étendu, d'où la famille tire les légumes et les fruits qui sont le fond de sa nourriture. Les exigences du vêtement sont réduites. La vie aux champs est plus saine et moins coûteuse: c'est une vérité d'évidence pour tous ceux qui voient de près les intérieurs familiaux dans des milieux différents. Et, si à cette constatation on ajoute que la misère aux champs est plus facile à secourir, plus secourue et d'ailleurs plus rare que dans les agglomérations d'hommes où les individualités disparaissent, on ne peut pas s'empêcher de considérer l'exode des campagnes comme un contresens économique en même temps qu'une divagation de l'esprit. Ceci n'est point de notre sujet et nous n'y insisterons pas pour aujourd'hui.

L'ouvrier qui habite au chef-lieu de la commune peut établir le budget de ses dépenses, pour lui et sa femme, de la manière suivante :

1° Loyer	80	»
2° Nourriture	600	»
3° Entretien	200	»
TOTAL	880	»

Pour chaque enfant de moins de treize ans, la dépense varie suivant l'âge de l'enfant; mais, en envisageant des moyennes, on peut compter :

1° Une augmentation de loyer de.....	10	»
2° Une augmentation de nourriture de.....	120	»
3° Une augmentation d'entretien de.....	30	»
TOTAL.....	160	»

Un ménage de cette catégorie dépenserait donc annuellement :

Sans enfant.....	880	»
Avec un enfant.....	1.040	»
Avec deux enfants.....	1.200	»
Avec trois enfants.....	1.360	»

Le ménage qui habite les champs trouve dans sa façon de vivre une économie naturelle que j'évalue par année à : cent cinquante francs pour le père et la mère, ce qui réduit leur dépense à sept cent trente francs — et à cinquante francs par enfant, ce qui réduit le coût de chaque enfant à cent-dix francs.

Un ménage de cette catégorie dépenserait donc annuellement :

Sans enfant.....	730	»
Avec un enfant.....	840	»
Avec deux enfants.....	950	»
Avec trois enfants.....	1.060	»

Il n'est pas inutile de rappeler que les chiffres énoncés au cours de ce travail sont des moyennes et qu'ils ne s'appliquent précisément à aucun cas particulier. Ils tendent seulement à se rapprocher de la vérité générale. Ils procèdent d'évaluations bienveillantes avec le souci de faire profiter du bénéfice de la loi tous ceux qui ont une raison plausible d'y prétendre.

IV

Si nous rapprochons maintenant les éléments de recettes et de dépenses que nous venons de dégager séparément, il est facile de mettre en évidence le point exact où la charge du père de famille excède ses forces, où son budget tombe en déficit, où il a besoin pour subsister d'une aide extérieure, où, par conséquent, les Commissions devront l'admettre a profiter de la loi du 14 juillet 1913.

Nous allons reprendre séparément les trois catégories de travailleurs que nous avons envisagées plus haut et nous allons balancer le budget de chacune d'elles.

Première catégorie

Un ouvrier de métier habitant le chef-lieu de la commune gagne annuellement.....			1.200	»
Il dépense pour son ménage.....	880	»		
Deux enfants, à raison de cent soixante l'un, grèvent son budget de	320	»		
BALANCE ÉGALE	1.200	»	1.200	»

Deuxième catégorie

Un ouvrier des champs, sans autre ressource que son salaire journalier gagne annuellement.....			960	»
Il dépense pour son ménage.....	730	»		
Deux enfants, à raison de cent-dix francs l'un, grèvent son budget de...	220	»		
Et l'épuisent par une balance approximative.....	950	»	960	»

Le troisième enfant est déjà pour le ménage de ces deux catégories une charge qu'il ne peut pas supporter avec ses seules forces. Il lui faut le secours de l'assistance ou publique ou privée et tous ceux qui ont quelque pratique des commissions de bienfaisance ne seront pas surpris de cette conclusion.

Troisième catégorie

Le travailleur des champs qui cultive un domaine à ferme, soit qu'il s'y consacre exclusivement, soit qu'il y joigne le profit de journées faites au dehors, gagne annuellement neuf cent soixante francs, qui lui permettent d'élever deux enfants, comme l'ouvrier agricole de la deuxième catégorie.

Mais, en outre, chaque tête de bétail qu'il entretient à l'étable est la manifestation visible d'un bénéfice cultural que nous avons évalué à cent-dix francs.

Et, comme chaque enfant de moins de treize ans lui coûte la même somme de cent-dix francs, il pourra entretenir autant d'enfants au-dessus du deuxième que son domaine lui permettra de nourrir d'animaux à son étable.

Dans ces différents cas, nous avons envisagé des familles sans autre ressource que le produit du travail de leur chef. La pratique pourra faire apparaître que certaines familles de travailleurs ont d'autres produits à leur disposition. Ces produits se manifesteront par un revenu annuel mobilier ou immobilier, qui bonifiera d'autant le budget considéré et en modifiera la balance sans que les autres éléments en soient intéressés.

V

Si ces chiffres sont vrais d'une vérité générale, ils sont de nature à fournir aux Commissions d'assistance un *cri-*

terium sûr pour la plupart des cas qui leur seront soumis. S'ils présentent des inexactitudes, ils peuvent être redressés et le cadre reste pour mettre en place toutes les observations qu'un esprit plus judicieux ou qu'une pratique plus éprouvée pourront suggérer.

Les réflexions qui précèdent n'ont pas et ne peuvent pas avoir une portée absolument générale. Elles embrassent un ensemble de cas particuliers communs aux cantons ruraux de notre région et elles ne prétendent à rien de plus qu'à éveiller l'attention des commissaires et des Conseils municipaux sur un point délicat de leur mission.

Nous avons étudié seulement les cas normaux. A côté de ceux-là d'autres se présenteront qui offriront des aspects différents et mériteront un examen particulier. La misère revêt des formes multiples sous l'influence de la maladie, de l'abandon et de la mort. Mais ces cas particuliers seront d'autant plus faciles à résoudre qu'il existera des règles plus fermes pour l'étude des dossiers ordinaires; nous serons d'autant plus près de l'équité dans nos décisions que nous aurons moins à les chercher dans nos sentiments.

La bienveillance n'est efficace que lorsqu'elle est éclairée parce que les secours sont épuisés toujours avant que tous les besoins aient été satisfaits et l'assistance doit s'efforcer d'aller, non pas aux plus pressés, mais aux plus dignes.

G. DUFOUR.

Les Cloches de mon Clocher

Etudes sur les Sons du Langage dans la Voix mauge

(*Suite*)

§ 11. — *âw* pour *au*

La prononciation mauge, à la fin du XIXe siècle, avait encore conservé *au* diphtongue et, comme aux temps anciens de la langue, *u* s'entendait *w*. Ce son de *w* était particulièrement sensible à la finale des mots. Dans l'intérieur des mots, quand le parler traînait, il devenait aisément *ô* et *ou* : *b*âw*ler* et *b*âou*ler*, × b*au*ler ; câw*ser* et câou*ser*, c*au*ser ; *ch*âo*sses*, × ch*au*sses ; *m*âw*dit*, m*au*dit ; × *r*âou*dit*, r*au*dit ; — *m*âw, m*au* (mal) ; *marech*âw, maréch*al* ; *Mich*âw, *Mich*au, (< *Mich*al, Michel[1]), etc. (voir aussi, § 35, l'étude sur *éw* pour *eau*).

Le proverbe consacre cette prononciation :

Avrit, avrillâw,
Anhet' d'la ptée, d'main du cnâw(d).

Il y a aussi cette chanson d'*Isabâw* (*Terroirs Mauges*, t. II, p. 132), dont les rimes masculines sont toutes en *âw*. On peut la prendre en flagrant délit d'exagération (*sabâw* pour *sabots*) et manifestement elle est une satire de ce phonème, ce qui fixe son âge à la période décroissante. Mais cette exagération même vaut document.

[1] Cf. § 13, 2°.

La même prononciation apparaît dans les textes de l'ancien français : *roiawmes*, dans *li Coronement Loois*, assonne avec *avenan'te*, *Tosquane*, comme dans le *Voyage de Charlemagne*, *altre* et *alne* assonnèrent avec *huntage*, *abattre*, etc..

C'est d'ailleurs la prononciation traditionnelle, c'est l'*u* latin lui-même. Cependant, il est intéressant d'observer que l'*u* ne conserve chez nous ce son de *w* dans aucune autre position qu'après l'*a*.

Nous venons de voir avec M. Brunot que la vocalisation de *l* s'était accomplie au XIIe siècle. Suivons avec lui l'évolution de *au*. « S'il faut, dit-il, en croire Fabri, qui enseigne la rime *aubel : aoust bel*, *au* était encore diphtongue au commencement du [XVIe] siècle. De même Barcley et Palsgrave rapprochent l'*au* français de l'*aw* anglais dans *mawe*, *dawe*. Meigret tiendra encore rigoureusement pour cette opinion et Bèze s'en approchait en 1554, en disant que le son est mêlé de *a* et de *o* (soit *aw* ou bien *ao*). Mais Peletier [du Mans] et Ramus y voient un simple son *o*. En 1584, Bèze, moins catégorique, est à peu près de l'avis de Lanoue, que « la différence qu'on fait entre *au* et *o* est si petite qu'à peine s'aperçoit-elle ». A partir de 1624, Thurot[1] n'a plus rencontré un seul auteur qui mentionne l'ancienne prononciation » (Brunot, *Histoire*, t. II, p. 260).

En effet, dans les Noëls de Maître Mitou, les formes *dau* (*d'el*, *du*), *iquau* (*iquel*), sont notées aussi bien par *o* que par *au*, ce qui situe notre région dans le synchronisme de cette évolution. La bourgeoisie se modelait sur Paris, les campagnes restaient impénétrables à la mode.

§ 12. — *au* devenu *ou*

Dans d'autres mots, *au* se trouve transformé en *ou*. Néanmoins, de cette catégorie les échantillons n'abondent

[1] Ch. Thurot, *De la prononciation française* depuis le commencement du XVIe siècle, d'après les témoignages des grammairiens, t. I, p. 425-9.

pas : × *alouser*, du latin *ad-laudere* ; × *icou*, resté *icau* dans le patois poitevin (lat. *hic qualem*); × *itou*, qui fut également *itau* et d'abord *itel* en ancien français (lat. *hic talem*); × *ou*, au (allé(r) *ou* pain, *oux* noces), article contracté pour *à-l(e)* ; × *ou* [1] et *oul*, autres formes de *au* ou *o*, le (*ou* faire, *ou* dire), pronom, en ancien français *el*, lat. *illum*.

Par contre, le *gou* que le Lexique de Godefroy donne comme une épithète de mépris en ancien français, ne doit-il pas être considéré comme une forme corrompue du *gau* que nous trouvons chez nous dans × *tegau* (*test-gau*), dans × *parigau ?*

La transformation de *o* en *ou* (cf. § 54) a-t-elle agi ici par similitude de son ? Ou vaut-il mieux y voir la réduction de la diphtongue *aou*, comme dans *saoul* (cf. § 5, 6, dans l'étude sur *a* épenthétique) ?

§ 13. — *a* et *e* devant *l*, devant *r*, — en d'autres positions

1° Devant *r* , *e* avait commencé, dès le passage du latin au roman, à se transformer en *a* : *mercatum* > *marcado* [2] (anc. fr. *marchiet*, marché). Assez peu sensible dans les premiers textes, cette corruption ne tarda pourtant pas à se répandre en ancien français. Du XIIIe au XVe siècle, les écrits foisonnent de rimes en *ar* : *er* et de mots dont les syllabes en *er* sont devenues en *ar* : « *Se la reine s'aparceit / que mut grant garde en perneit* (Marie de France, *Chevrefeuille*, 55-6). *Barbe* rime avec *jarbe* dans la *Vieille* [3] (2163-4), *perte* avec *parte* dans les *Miracles de Notre-Dame* [4] (III, 1678-9), *sarge*

[1] *Ou* se rencontre dans Rutebœuf, champenois; tandis que dans le *Sponsus* on trouve la forme *eu* (*eu fo*, 21). Cf. *a* et *e* devant *l*, ci-après, et dans l'*E*, *eu* pour *el*.

[2] Cf. Brunot, *Histoire*, t. I, p. 407.

[3] *La Vieille ou les Dernières Amours d'Ovide*, éd. Hipp. Cocheris, Paris, 1861.

[4] *Miracles de Nostre-Dame*, édition G. Paris et Ul. Robert.

avec *large* dans Rutebœuf [1] (II, 227), *tertre* avec *Montmartre* dans Villon [2] (*Grand Testament*, str. 136e), etc..

Par contre, *er* s'entendait tout aussi bien pour *ar* : *espergne* : *taverne* dans Rutebœuf (II, 821-2); *apertenoit* se lit dans les *Miracles de Notre-Dame* ; *se pere*, pour *se pare*, est dans Adenet Le Roi [3] (*Berthe aux grands pieds*, IV, 142), et *quer*, pour *car*, jusque dans le *Saint-Alexis* [4] (str. 99 et 101), etc..

Au XVIe siècle, la confusion entre *ar* et *er* s'était étendue au vocabulaire entier. Déjà les grammairiens s'occupaient d'une règle à établir. Henri Estienne donne la forme en *ar* comme populaire et celle en *er* comme courtisane. G. Tory, dans *Champfleury* (p. 33 vo), raconte que les dames de Paris affectaient l'*a* pour l'*e*, tandis que les dames de Lyon se piquaient de parler mieux en employant l'*e* pour l'*a* [5]. Ronsard juge qu'il faut ignorer sa langue pour ne point sentir que « *e* est fort uoisine de la lettre *a*, uoire tel que souuent sans y penser, nous les confondons naturellement ». (*Œuvres* [6] t. II, p. 481.)

Aussi les exemples d'*ar* pour *er* et d'*er* pour *ar* abondent-ils dans les textes du XVIe siècle. Pour en citer quelques-uns qui nous intéressent plus particulièrement, *sarge* (*serge*), *pivars* (*piverts*), *darrière* (*derrière*), et nombre d'autres mots analogues se retrouvent à tous les chapitres dans Rabelais. « Celles bonnes dames... ne servirent pas leurs *lermes* »,

[1] Rutebœuf, *Œuvres*, éd., Jubinal, Paris, 1874.

[2] Villon, *Œuvres*, éd. Pierre Jannet, Paris, 1884.

[3] Adinés li Rois, *Li roumans de Berte aus grans piés*, éd. Scheler, Bruxelles, 1874.

[4] *Vie de saint Alexis*, poème du XIe siècle, édition G. Paris, Paris, 1903.

[5] Geoffroy Tory, *le Champfleury*, 1529.

[6] Ronsard, *Œuvres*, édition Marty-Laveaux, Paris, 1887-93.

dans le Chevalier de la Tour-Landry [1] (chap. 103); « si comme avait une bonne dame qui fut comtesse d'Anjou, laquelle fonda l'abbaye de Bourgueil et y est enterrée, et dit l'en que elle est en cores en sanc et en *char* » (Chev. de la Tour-Landry, ch. 103). Et dans les Noëls de Maître Mitou : « Tout le trot chacun desmarche, / le bastier porte une *parche* » (Noël quatrième, 6e couplet); « je fus contraint premièrement / d'aller broutiller du *serment* » (Noël vingt-troisième, 8e c.); « trois grands seigneurs y vindrent d'une tire : / un *berbu* donna des joulneaux » (Noël vingt-troisième, 9e c.).

La confusion entre *ar* et *er* s'est prolongée en français jusqu'à l'Hôtel de Rambouillet. Encore pourrait-on citer plus d'un mot de la langue qui n'a jamais repris sa forme étymologique : *lucarne*, latin *lucerna*; *sarcelle*, latin *querquedula*, anc. f. *cercelle*; *paresse*, anc. fr. *perece* (lat. *pigritia*), *baron*, anc. fr. *ber* ; *cher*, lat. *carus*; *guérir*, anc. fr. *garir*, etc., etc..

Dans le pays des Mauges, où l'Hôtel de Rambouillet n'avait jusqu'à ces temps derniers encore aucune influence, la confusion entre *ar* et *er* dure toujours. Témoin le récitatif contre les boudeurs :

Boudi-boudard,
Veux-tu du lard ?
Nengni, ma mére, il ést trop *char*.

Tout comme les dames lyonnaises du temps de François Ier ou de Henri IV, le populaire affecte encore chez nous de prononcer *périsien* ou × *périgau* pour se moquer.

Parmi le tas d'*er* devenus ou restés *ar*, en contradiction avec la langue nationale, je trierai : × *barne*, × *cançarf'*, × *çarcte*, × *çarf'*, *çarnéw* (= × *cerneau*), *çartain*, *char* (cher),

[1] *Le Livre du Chevalier de la Tour-Landry pour l'enseignement de ses filles*, édition Anatole de Montaiglon, Paris, 1854. — Geoffroy de la Tour-Landry écrivait au XIVe siècle. Cf. Port, *Dictionnaire*.

× *chari(r)*, × *enchardi(r)*, × *divars'*, *farmer*, × *galarne*, *gearbe* et *gearbier*, × *guillâret*, *harbe*, *hiar*, *hivar*, × *jarfault*, *lantarne*, × *ligear'*, × *marcelôt*, × *marienne*, × *ôvarture*, × *parcette*, *pard(r)e*, × *parsoune* et × *parsougnier*, *Piârre*, *sarpe* et × *sarpillette* (« il a pris sa *sarpillette* », dans une chanson, cf. *Terroirs Mauges*, t. II, p. 162) × *varbe*, *varmei(l)*, × *varmine*, *vars* (× *vars mei*, vers moi, cri pour commander les bœufs), *varse* (la *varse* des blés), *vart*, × *boune-viarge*, etc., etc..

Même changement avec l'*e* de la graphie *ai* : *ar*, air; *char*, chair; *clar*, clair, et *clarer* (× *clare-tchul*); *mâre*, maire; *noutâre*, notaire; *soulâre*, × *soulaire*, etc., etc..

Il convient de remarquer : 1° que *e* ne se transforme pas fatalement en *a* devant *r* ; 2° que cette transformation se produit plus fréquemment quand *r* est suivi d'une autre consonne; 3° que lorsque *e* ne se transforme pas en *a* devant *r* suivi de consonne il sonne plutôt *e* que *è* ; 4° que devant *r* suivi de *e* neutre final (sauf quelques exceptions) *e*, qui s'entend ouvert et bref en français, sonne *é* fermé dans les Mauges (cf. § 17, l'étude sur *e* fermé).

Cependant, l'on peut considérer en règle générale que toutes les syllabes en *er* (*e* ne portant aucun accent en français) et en *air* peuvent s'entendre dans les Mauges en *ar* et en *er* tour à tour et qu'il en est de même de toutes les syllabes en *ar*.

Dans cette catégorie, je relève plus communément . *berbe*, *barbe*; *chaircuitier* (comme étymologiquement), *charcutier*; × *cherrée*, *charrée*, et × *encherroé* ; *cherrue*, *charrue*; même *cherge*, *charge*, en allant sur le Saumurois; *declèrer*, *déclarer*; *épergner*, *épargner*; *errière* (*en errière*, pour faire reculer les chevaux); *phermacerie*, *pharmacie*; *sercler*, *sarcler*; × *serdrine*, *sardine*; *serment*, *sarment*, etc..

2° La façon de se comporter d'*e* devant *l* a été à peu près semblable. Dès le roman, M. Brunot suppose une forme

salvatyo provenant du latin *silvaticum* et appelée à devenir en français *salvage*, sauvage.

De plus, l'*a* tonique et libre devant *l*, qui en français passe à *e* (*qualem*, quel; *talem*, tel, etc.), reste *a* dans les dialectes de l'Ouest. Ainsi dans le *Roman de Thèbes*, donné comme écrit dans le Sud-Ouest [1]: « à poier sus ont fait *eschale* : / onc hon qui vive ne vit *tale* » (4735-6). *Palle*, pour *pelle*, est dans Rabelais... et *palette* en français.

Les formes masculines que l'on trouve encore en *al* dans quelques-uns des premiers textes ne tardent guère à subir la vocalisation de l'*l* : alors *al* devient *au*. Et c'est ainsi que Maître Mitou écrit (n. 31e, c. 9e) :

Prions le filz et la mère
Qu'en son logis *éternau*
Nous loge sans vitupère
Maulgré le diable infernau.

De même, dans un noël manuscrit du xve siècle cité par M. Chardon dans l'étude précédant les Noëls de Mitou (p. LXIII) :

Quand *do* fruit il osust paistre
Dont il fit peche *mortau*.

Ainsi ont évolué chez nous les vocables en *al*. Nous en avons déjà trouvé différentes catégories, ayant transformé *al* ou *ail* en *au*, puis cet *au* lui-même en *âw* ou en *ou*.

Dans la catégorie des mots qui sont restés en *al* alors que le français les a en *el*, et dans celle, voisine, des mots français dont l'*el* s'est transformé en *al* dans les parlers de l'Ouest, nous avons chez nous : × *a* (*alle*), elle; *çalle* (*à çalle fin*), celle; × *dou*, forme de *dau*, pour *dal* < *d'el* (du); × *geale*, engelure; × *ichale*, échelle, et × *échalier*; × *jawlue*, *chevelue* (l. *capillum*); × *pau*, poteau, au lieu de l'ancien français *pel*, pieu; *palle*, pelle, qui se prononce parfois *paelle*, comme si le paysan mauge, se demandant sur quel son appuyer, lais-

[1] Cf. Constans, *Chrestomathie*, p. 64 en note.

sait le choix à celui qui l'entend; × *tâfier*, an. f. *telier*, dans la langue des tisserands.

3° Dans son évolution du latin au français, la langue a encore transformé *a* en *e*, en différentes autres positions : *acheter*, anc. fr. *achater* (lat. *ad-captare*); *chemin*, lat. *caminum* ; *cheval*, lat. *caballum*; anc. fr. *meùr* (mûr), lat. *maturum*, etc..

De même dans les Mauges : × *edire*, de *adirer*; *egrandir*, *a*grandir; × *eyun*, *a*jonc; × *evêcuer*, é*v*acuer (peut-être aussi bien par étymologie populaire, par influence du mot *évêque*) ; × *evis* (*m'ést evis*), *a*vis; × *fergognère*, fr*a*gon; × *guedille* et × *gadille*; × *gfene*, gl*a*ne, et × *gfener*[1]; × *houete*, ou*a*te; × *jede*[2], j*a*tte; *pèsse*[3], a. f. *passe* ; *quenau*, du lat. *canis*[4]; × *quenette*, c*a*nette (petite cane); × *reme*, r*a*me (pour soutenir les pois) et × *remer*[5] ; × *rése*, *rase* au xve siècle (cf. Du Cange, s. v. *rasa*), etc., etc..

De même aussi dans les noms des lieux : *Galaffre* (1539),

[1] « Plus d'une fois, dans la langue littéraire, l'*e* s'est changé en *a*. L'auteur que nous étudions (Rabelais) dit partout *fener*, *glener*, comme il entendait dire aux paysans d'alentour; aujourd'hui, ceux-ci ne s'expriment pas autrement et nomment une gl*a*ne une gl*è*ne. » (Loiseau, *Rapports*, p. 8).

[2] *Gede*, déjà, en ancien français; cf. Godefroy, Lexique.

[3] De même, dans tout l'Anjou : *L'Abreuvoir aux pesses*, lieudit à Méron. Quelquefois *paésse*, comme *paelle*.

[4] L'étymologie de *canis* ou de l'italien *canaglia*, troupe de chiens (franç. *canaille*) est contestée. Favre, dans le *Glossaire du Poitou, de la Saintonge et de l'Aunis*, dérive d'un celtique *kenaw*, enfant; M. Boucherie, cité par le *Glossaire de l'Anjou*, d'un saintongeais *quener*, vagir, en poitevin *guener* (renseignement de Jacques Renaud), du latin *canere*, crier, chanter.

[5] Latin *ramum*, anc. f. *raim*. On trouve *reme* dans Rabelais (xvie s.); le Dictionnaire de l'ancienne langue française (xie-xvie s.), de Godefroy, donne *raime*. — Sur la façon dont l'yod s'est formé devant nasale, voir Brunot, *Histoire*, t. Ier, p. 157. *Ai* diphtongue, devant nasale, n'est devenu *e* qu'au xvie siècle, en français, mais sans doute beaucoup plus tôt dans les parlers de l'Ouest.

Galeffe, de nos jours, à Chalonnes; *Grazigné* (1398 et 1457), *Gresigné*, de nos jours, à Chalonnes également.

Réciproquement l'*a*, dans les Mauges, prend quelquefois, plus rarement, la place de l'*e* : a*couter* [1] (*Glossaire de l'Anjou*), *é*couter; a*ssayer*, *e*ssayer (on le trouve aussi dans Rabelais); × *cha*hoet et *cha*voil (fane des pommes de terre), qui apparaît pour l'anc. f. *chevel*, cheveu; × *cra*mail (même forme en ancien français, bas-latin *cramaculum*), crémaillère; × *mage*yeux, *mé*geyeur; × *ra*vestoui, qui s'entend à Beaupréau et aux environs alors qu'à Tout-le-Monde le *Glossaire de l'Anjou* a recueilli *revestoui*, et d'ailleurs les deux peuvent être étymologiques.

Ménière [2] cite de Ménage ce curieux passage qui, à défaut de documents, servira à expliquer autant que besoin est, la transformation d'*e* en *a* en Anjou : « *M* et *N* se prononcent à Angers comme *ame* et *ane*. Un Angevin étant obligé de lire une formule commençant par « *ego*, *N* » et dont la lettre *N* était rouge, lut : « *Ego*, *ane rouge* » (*Menagiana*, p. 210).

§ 14. — *an* pour *in*

Le *Glossaire de l'Anjou* signale à la Romagne (t. Ier, p. 1) et à Roussay (t. II, p. 552) des prononciations de *ain* et *in* en *an*. Cette observation m'a remis en mémoire des prononciations similaires entendues autrefois à Beaupréau, mais que sans doute l'on y rechercherait vainement aujourd'hui. Elles affectaient le son dans ses diverses graphies :

[1] Cf. Brunot, *Histoire*, t. Ier, p. 317. En comtois et en lorrain, dans l'ancien dialecte (XI-XVe s.), *e* préfixe se confond souvent avec *a* : *aloignier* pour *esloignier*.

[2] Charles Ménière, angevin du siècle dernier, a publié différentes études intéressant l'Anjou, et notamment un *Glossaire des patois angevins* dans le *Bulletin de l'Académie des Sciences et Belles-Lettres d'Angers*, tome XXXVI, année 1881.

1° *Dem*an, dem*ain*; *f*an, f*aim*; *p*an, p*ain* ; *pf*an, pl*ein* (× *tot à pfan*, tout plein), etc..

An pour *ain* ou *ein* s'explique. Lorsque, dans les premiers temps de l'ancien français, *a* libre s'est nasalisé devant nasale, il s'est développé entre l'*a* et la nasale un *i* assez comparable au son du *g* dans *digne*. Ainsi *amare* en est arrivé à *aimer*, *panem* à *pain*, etc.; mais le son de l'*a* restait accentué, *compainz* assonne avec *tant* dans la *Chanson de Roland* (559) [1]; *plain* avec *Rollanz* dans le *Voyage de Charlemagne*.

On peut supposer que les formes en *an*, au lieu de *ain*, proviennent d'un dialecte plus voisin des parlers d'oc, comme le poitevin, et dans lequel l'yod ne s'est pas développé entre l'*a* et la nasale : *de-mane*, *deman* ; *fame*(*m*), *fam*; *pane*(*m*), *pan*; *plenu*(*m*), *plen*, etc..

2° *Bourgad*an, × *bourgad*in; *chem*an, chem*in*; *mat*an, mat*in* (*à matan*, ce matin); *rob*an, × *rob*in; en*ffamâtion*, *in*flammation; en*ciseler*, *in*ciser, etc..

Le changement d'*in* latin en *an* français n'est pas rare : *cingula*, *sangle*; *de*-in*tus*, d*ans*; *lingua*, l*ang*ue, etc.. L'analogie, d'ailleurs, a pu procurer à la syllabe *in* le même traitement qu'à son paronyme *ain* dans le moment où l'*n* s'assourdissait [2].

D'autre part, la différence entre *in* et *en*, dans les mots commençant par cet affixe se comprend aisément. Les mots de la langue, en *in*, sont des mots créés par les savants; les nôtres, avec *en*, sont provenus par la tradition linguistique naturelle.

On trouve pareillement, dans Frère Angier : *enciser*,

[1] Cf. Brunot, *Histoire*, t. Ier, p. 157.

[2] Au XVIe siècle, *in* s'est complètement nasalisé; *n* ne s'y entend plus; le son arrive déjà à être ce que nous le trouvons encore aujourd'hui. *Ain* et *ein* se séparent de *in* dans la prononciation par une nuance à peine sensible que la langue littéraire ne tardera guère à abolir pour les besoins de la rime.

enterrompre. Tous les mots de la langue qui commencent par *en* jurent contre ceux qui ont adopté *in*. Semez le mot *indépendance* dans un auditoire de paysans angevins et laissez fermenter; retournez un an après, tout le monde vous rendra votre mot, mais réformé; il sera devenu *endépendance*.

3° *B*an, bi*en*; *chi*an, ch*ien*; *moya*n, moy*en*, etc..

Cette prononciation surprend d'autant plus que *bien*, *rien*, *mien* s'entendent habituellement *bin*, *rin*, *min*, dans les Mauges (voir plus loin l'étude sur *in* pour *ien*) et que, dans certaines paroisses, même, *chienne*, s'y prononce *chi͡in-ne* (cf. § 83).

Cependant, il faut se souvenir que *en* et *an*, restés distincts dans les parlers de l'Ouest, s'étaient confondus dans le francien dès l'époque des premiers textes.

Étudiant la phonétique du XVIe siècle, Loiseau (*Histoire*, p. 451) dit que, « depuis longtemps, surtout dans les provinces méridionales, on disait une *fam-me* au lieu d'une *femme*; *mien*, *tien*, *sien*, *lien*, se prononçaient *mian*, *tian*, *sian*, *lian* ». Déjà (*Rapports*, p. 13), le même auteur avait remarqué *chien* écrit *chian* dans Rabelais et *christian* à la place de *chrétien* : « Nous n'en avons plus été étonné, ajoute-t-il, quand nous avons vu dans la grammaire de Henri Estienne, que cette prononication est particulière au Saumurois. »

L'explication nous renseigne assez. Il est admissible que les Mauges aient échangé cette prononciation avec leurs voisins ou qu'elles l'aient adoptée à la même époque.

4° Même *y͡a*n, *y͡in* (= *un*).

Peut-être nous trouvons-nous ici en présence d'une analogie avec les autres graphies de *in* aboutissant au même son. Toujours est-il que, parmi les noms de lieux de l'Anjou, dans Port, s'accuse une forme, *Soul*un*ger*, devenue pareillement *Soul*an*ger*.

§ 15. — ***an-ne* pour *ane***

Les Mauges prononcent *an-née*, *condam-ner*, *Jean-ne*, etc.. J'en parlerai plus loin, dans l'étude sur les nasalisations, § 83.

Henry CORMEAU.

(*A suivre.*)

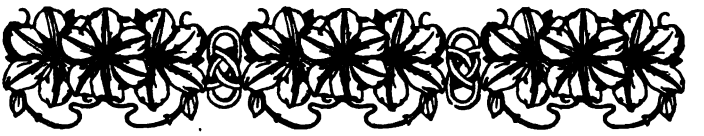

Livres des Pensionnaires et des Externes à l'Académie d'Équitation d'Angers

au XVIIIe siècle (1755-1790) d'après un document inédit

ENTRÉES EN 1768

M. de la Haye de Bellegarde, externe, entré le 22 février, sorti en août 1768.

M. Blanchard, externe, entré le 31 février, sorti en mars 1769.

M. de Lancreau de Bellefond, externe, entré le 31 février, signalé comme présent, pour la dernière fois, en 1768.

M. Rucker [1], gentilhomme Anglais, pensionnaire, entré le 20 mars, signalé comme présent, pour la dernière fois, en septembre 1768.

M. Milnes, gentilhomme Anglais, pensionnaire, entré le 20 mars, signalé comme présent, pour la dernière fois, le 20 mars 1769.

[1] John Rucker écrit de l'Orient (*sic*), en date du 10 juillet 1782, à M. de Pignerolle.

Mylord Molsworth et M. Jencquine, son gouverneur, pensionnaires, entrés le lundi de Pâques, sortis en 1768.

M. de Mone du Landron [1], externe, entré le 8 avril, signalé comme présent, pour la dernière fois, en 1768.

MM. Gaudichet, deux frères [2], externes, entrés le 11 avril, signalés comme présents, pour la dernière fois, en 1771.

M. de la Feronière, gentilhomme Breton, pensionnaire, entré le 17 avril, signalé comme présent, pour la dernière fois, en avril 1769.

M. de la Plaisse, de la ville [3], externe, entré le 17 avril, sorti le 17 juillet 1769.

M. Milbranke et M. Forster, pensionnaires, entrés le 26 avril, signalés comme présents, pour la dernière fois, en juillet 1768.

M. Le Beau, gentilhomme Poitevin, externe, entré en avril, signalé comme présent, pour la dernière fois, en 1769.

M. de Bouillé, externe, entré le 8 août, sorti le 8 avril 1769.

M. Alewyn, gentilhomme Hollandais, et M. Beeket, son gouverneur, pensionnaires, entrés le 28 août, signalés comme présents, pour la dernière fois, le 28 février 1769.

M. de Combles, gentilhomme Breton, pensionnaire, entré le 10 octobre, signalé comme présent, pour la dernière fois, en octobre 1769.

M. le Chevalier du Fleuret, gentilhomme Manceau, externe.

ENTRÉES EN 1769

M. de Pontjarneau, gentilhomme Poitevin, externe, entré le 11 janvier.

M. Stulberg (ou Stolberg), gentilhomme Anglais, pen-

[1] De Meaulne du Landron.

[2] Fils du Maire d'Angers de ce nom : l'Académie fut reconstruite pendant la mairie de M. Gaudichet.

[3] Boguais de la Plaisse.

sionnaire, entré le 6 mars, signalé comme présent, pour la dernière fois, le 23 octobre 1769.

M. de Lancreau, frère de M. de Lancreau de Bellefond, externe, entré le 25 mars, signalé comme présent, pour la dernière fois, le 25 juillet 1769.

M. de Lancreau, rue Saint-Michel, externe, entré le 10 avril, sorti le 20 juillet 1769.

M. le Marquis de Trevelet, Breton, pensionnaire, entré le 26 avril, signalé comme présent, pour la dernière fois, en janvier 1770.

M. des Avenelles, externe, entré le 1er mai, sorti le 1er juin 1770.

M. de la Rochefoucault, gentilhomme Poitevin, pensionnaire, entré le 3 mai, signalé comme présent, pour la dernière fois, le 3 novembre 1769.

M. de Livonnière [1], externe, entré le 19 juin.

M. le Marquis Duburon de Nantes, pensionnaire, entré le 2 juin, signalé comme présent, pour la dernière fois, en 1771.

M. le marquis de l'Utrumière [2], externe, entré le 30 août, signalé comme présent, pour la dernière fois, le 30 novembre 1769.

M. de Chasseloir [3], pensionnaire, entré le 15 novembre, signalé comme présent, pour la dernière fois, le 15 octobre 1770.

ENTRÉES EN 1770

M. de Montsorbier, gentilhomme Poitevin, pensionnaire, entré le 12 janvier, signalé comme présent, pour la dernière fois, le 12 juillet 1770.

[1] Jean-Marie-Claude Scévole de Livonnière, lieutenant d'infanterie au régiment de Conti, en 1779.

[2] L'Etrumière?

[3] Chasselouère?

M. de Kergus [1], de Nantes, pensionnaire, entré le 10 février, sorti le 10 septembre 1770.

M. de Macillé (*sic*) [2], gentilhomme de la province, externe, entré le 9 mars, signalé comme présent, pour la dernière fois, le 9 juin 1770.

M. de la Violaye, gentilhomme Breton, pensionnaire, entré le 27 mai, signalé comme présent, pour la dernière fois, le 27 février 1771.

M. Strickland, gentilhomme Anglais, pensionnaire, entré le 16 juin, signalé comme présent, pour la dernière fois, le 16 octobre 1770.

M. Raymond (*sic*) [3], gentilhomme d'Agen, pensionnaire, entré le 11 juillet, signalé comme présent, pour la dernière fois, le 11 janvier 1771.

M. Willy, gentilhomme Anglais, pensionnaire, entré le 11 juillet, signalé comme présent, pour la dernière fois, le 11 janvier 1771.

M. du Launay, gentilhomme Américain, pensionnaire, entré le 27 juillet, signalé comme présent, pour la dernière fois, le 27 janvier 1771.

Mylord Clintton [4], fils du Duc de Newcastles, pensionnaire, entré le 14 août, signalé comme présent, pour la dernière fois, le 14 février 1771.

Le Capitaine Feteridge, pensionnaire, entré le 14 août, signalé comme présent, pour la dernière fois, le 14 février 1771.

Mylord Pitersson, fils de Mylord Hamilton, pensionnaire, entré le 26 octobre.

[1] Fils de M. de Kergus de Kerstang : lettre à M. de Pignerolle, datée du 3 avril 1770, à Nantes.

[2] De Maquillé ou de Marsilli ?

[3] Fils de M. de Raymond, d'Agen : lettre à M. de Pignerolle, du 31 mars 1771.

[4] De la famille des Pelham-Clinton, ducs de Newcastle (Angleterre).

M. de Montreuil [1], gentilhomme de la ville, externe, entré le 10 novembre, signalé comme présent, pour la dernière fois, en 1771.

M. Mundey, gentilhomme Anglais, pensionnaire, entré le 15 novembre, signalé comme présent, pour la dernière fois, en février 1771.

M. de Martel, gentilhomme Breton, pensionnaire, entré le 16 novembre, signalé comme présent, pour la dernière fois, le 16 août 1771.

ENTRÉES EN 1771

M. de la Bruère, de la ville, externe, entré le 4 janvier, sorti le 4 mai 1771.

M. Gontard, de la ville, externe, entré le 7 janvier, sorti le 7 février 1771.

M. de Kergus est revenu, pensionnaire, entré le 12 janvier, signalé comme présent, pour la dernière fois, le 12 avril 1771.

M. de Meliant, gentilhomme de la ville, externe, entré le 3 avril. sorti le 4 avril 1771.

M. Hereault de Saint-Henys [2], externe, entré le 2 mai, signalé comme présent, pour la dernière fois, le 2 juillet 1771.

M. de Rillé, externe, entré le 6 mai, sorti le 16 avril 1772.

M. de Chateaubrillant, Américain (*sic*), externe, entré le 1er juin, signalé comme présent, pour la dernière fois, en 1772.

M. Eudet [3], externe, entré le 2 août, sorti le 2 août 1772.

M. Paris, son frère (?), externe, entré le 16 août, sorti le 16 août 1772.

M. de l'Éhelec, gentilhomme Breton, pensionnaire, entré le 1er août, signalé comme présent, pour la dernière fois, le 1er août 1772.

[1] De Gohin de Montreuil?

[2] Ayrault de Saint-Hénis.

[3] M. Eudet l'aîné a recommencé à monter à cheval le 18 septembre 1772. — Registre.

M. Stuard, gentilhomme Irlandais, pensionnaire, entré le 19 août, signalé comme présent, pour la dernière fois, en août 1772

M. de Montgommery, gentilhomme Irlandais, pensionnaire, entré le 8 octobre, signalé comme présent, pour la dernière fois, en juillet 1772.

M. Doyle, gentilhomme Irlandais, pensionnaire, entré le 18 octobre, sorti le 18 mars 1772.

M. Everard [1], gentilhomme Irlandais, pensionnaire, entré le 2 décembre, signalé comme présent, pour la dernière fois, en 1774.

M. Gourreau [2], externe, entré le 20 décembre.

ENTRÉES EN 1772

M. Gaudichet, 3e (*sic*) [3], externe, entré le 13 janvier, signalé comme présent pour la dernière fois en 1773.

M. Fressinet, gentilhomme de la ville, externe, entré le 13 janvier, signalé comme présent, pour la dernière fois, en 1772.

M. Gresley, gentilhomme Anglais, pensionnaire, entré le 14 janvier, sorti le 14 avril 1773.

M. le comte de l'Esternon (*sic*), van Berkenroode, fils de l'Ambassadeur de Hollande en France [4], pensionnaire, entré le 24 janvier, signalé comme présent, pour la dernière fois, en octobre 1772.

[1] M. Everard a cessé de monter à cheval et a recommencé à plusieurs reprises en 1771, 1772, 1773, 1774. — Registre.

[2] Les deux frères de M. Gourreau ont commencé à monter à cheval en janvier 1775. — Registre.

[3] Troisième frère de MM. Gaudichet, externes en 1768.

[4] Une lettre adressée à M. de Pignerolle, datée de Harlem, le 10 décembre 1780 est signée V.-A. Lestevenon. Le pensionnaire de l'Académie était le fils de M. L'Estevenon de Berkenroode, ambassadeur des États Généraux des Provinces Unies près le Roi de France.

M. Hayraut [1], rue du Grand-Talon, externe, entré le 23 avril, signalé comme présent, pour la dernière fois, en 1772.

M. de la Carterie[2], externe, entré le 24 avril, signalé comme présent, pour la dernière fois, en 1772.

M. de Linière [3], gentilhomme Poitevin, externe, entré le 11 mai, signalé comme présent, pour la dernière fois, en 1772.

M. de la Plaisse [4], externe, entré le 15 mai, sorti le 15 juillet 1772.

M. de Gattines, de Sablé [5], externe.

M. Prideaux et son gouverneur, M. Custance, gentilshommes Anglais, pensionnaires, entrés le 10 juin, sortis le 10 juin 1773.

M. Handcock et M. Ellisson, son gouverneur, pensionnaires, entrés le 17 juin, sortis le 17 juin 1773.

M. Grinston, gentilhomme Anglais, pensionnaire, entré le 29 juin, signalé comme présent, pour la dernière fois, le 29 juin 1773.

M. Grosby, gentilhomme Irlandais, pensionnaire, entré le 3 juillet, sorti en 1773.

M. Makree, gentilhomme Écossais, pensionnaire, entré le 24 juillet, signalé comme présent, pour la dernière fois, en mars 1773.

M. Foolce (ou Foolke), et M. Dairess, son gouverneur, pensionnaires, entrés le 10 août, signalés comme présents, pour la dernière fois, le 10 février 1773.

M. Merot, Nantais, pensionnaire, entré le 17 septembre,

[1] Ayrault de Saint-Hénis.

[2] Talour de la Carterie?

[3] M. l'abbé de Mongon paie les mois de manège de M. de Linière. — Registre.

[4] Boguais de la Plaisse? Il recommence en 1774. — Registre.

[5] Macé de Gastines; il fut garde du Corps du Roi Louis XVI, chevalier de Saint-Louis; il prit part à la campagne des Princes à l'armée de Condé.

signalé comme présent, pour la dernière fois, le 17 décembre 1773.

M. de Nanteuil, Parisien, externe, entré le 5 octobre, signalé comme présent, pour la dernière fois, le 2 juin 1773.

M. Narpe (?), beau-frère de M. de la Ferronnays, Américain, pensionnaire, entré le 2 octobre, signalé comme présent, pour la dernière fois, le 2 juin 1773.

M. de Villeneuve, externe, entré le 3 novembre, sorti le 3 août 1773.

M. Allard [1], externe, entré le 17 novembre, signalé comme présent, pour la dernière fois, le 16 mars 1773.

M. Bertrand du Plaon (*sic*)? [2] pensionnaire, entré le 19 novembre, sorti le 19 novembre 1773.

M. de Villebois, gentilhomme de la ville, externe, entré le 5 décembre, sorti en juillet 1773.

M. Hatcelle et M. Watson, fils de Mylord Sondes (*sic*), pensionnaires, entrés le 29 décembre, sortis en mars 1774.

ENTRÉES EN 1773

M. de la Mourousière (*sic*) [3], externe, entré le 8 janvier, sorti le 21 mai 1774.

M. le Mqs (marquis) de Catuellan, pensionnaire, entré le 7 janvier, sorti le 7 octobre 1773.

M. de Chateaubrillant l'aîné, externe, entré le 18 janvier, sorti en mars 1774.

M. de Chateaubrillant le cadet, externe, entré le 18 janvier, sorti le 8 mai 1773.

M. de Bourgarell et M. le Comte Golosken, Russe, pensionnaires, entrés le 10 février, sortis le 10 février 1774.

M. de Leister, gentilhomme Irlandais, pensionnaire, entré le 1er mai, sorti le 1er août 1773.

[1] Fils, probablement, de Jean-François Allard, maire d'Angers, de 1771 à 1777.

[2] Bertrand du Platon (?).

[3] Boylesve de la Morousière?

M. de Genouillac, externe, entré le 10 mai, sorti le 10 août 1773.

M. de Nanteuil, frère aîné, externe, entré le 28 juin, sorti en 1774.

M. de Vacé [1], externe, entré le 5 juillet, sorti le 11 septembre 1774.

M. Narp de Marcy (*sic*), frère de M. Narp [2], pensionnaire, entré le 9 juillet, sorti en mai 1776.

M. Solherby, Anglais, pensionnaire, entré le 4 septembre, sorti le 4 décembre 1773.

M. de la Chevaleri (*sic*), né à Angers [3], pensionnaire, entré le 1er décembre, sorti le 1er mars 1774.

M. Bellay, gentilhomme Irlandais, pensionnaire, entré le 6 décembre, sorti le 6 juin 1775.

M. Michel, de Nantes, pensionnaire, entré le 13 décembre, sorti le 13 juin 1774.

ENTRÉES EN 1774

M. de Blaizon, externe, entré le 11 janvier, sorti le 11 avril 1774.

MM. Eischer (*sic*), gentilshommes Suisses, pensionnaires, entrés le 31 janvier, sortis en mars 1774.

M. Eicher (*sic*), leur cousin, pensionnaire, entré le 12 mars,

M. de Beaupré, Amériquain (*sic*), externe, entré le 2 mars, sorti en septembre 1774.

M. Elisson et M. Hamilton, Irlandais, pensionnaires, entrés le 5 mars, sortis le 5 juin 1774.

M. de Chovigny (*sic*) [4], externe, entré le 2 mai, sorti le 2 juillet 1774.

[1] De Vassé.

[2] Frère de M. Narpe entré le 2 octobre 1772.

[3] De la Chevallerie.

[4] M. de Chovigny recommence du 3 mars 1775 au 3 mai 1775 et, sans doute encore sous le nom de Chauvigny du 20 mars 1778 au 20 avril 1778.

M. le Chevalier de Besné [1], externe, entré le 11 mars; entré pensionnaire le 11 avril, sorti le 11 octobre 1774.

M. de Genouillac, de la ville [2], pensionnaire, entré le 14 mars, sorti le 31 mars 1775

M. de Burgh, gentilhomme Irlandais, pensionnaire, entré le 29 avril, sorti le 29 août 1774.

M. Brardière [3], de la province, externe, entré le 16 mai, signalé comme présent, pour la dernère fois, le 14 août 1775.

M. Buxton, gentilhomme Anglais, pensionnaire, entré le 21 mai, sorti le 21 novembre 1775.

M. Molineux [4] Anglais et M. Tartas, son gouverneur, pensionnaires, entrés le 28 août, sortis en 1775 ou 1776.

M. Glyn, gentilhomme Anglais, pensionnaire, entré le 3 novembre, sorti le 3 mars 1775.

M. le comte de Teneffe, de Bruxelles, pensionnaire, entré le 14 novembre, sorti le 14 août 1775.

ENTRÉES EN 1775

M. Hamilton, fils de Mylady Crafwon (*sic*) et M. Jacques, son gouverneur, pensionnaires, entrés le 2 janvier, sortis le 4 novembre 1775.

M. Allard, fils du Maire [5], externe, entré le 4 juillet.

M. de Lancrau de Bellefond, externe, entré le 4 juillet, sorti le 26 avril 1776.

[1] Du Chaffaut de Besné ?

[2] Interruption du 14 septembre 1774 au 31 janvier 1775. — Registre.

[3] Pilastre de la Brardière? Interruptions à plusieurs reprises. — Registre.

[4] Le compte de ces MM. Molineux et Tartas est incomplet. Ils ont fait une absence à Paris et sont revenus à l'Académie. — Registre. Il est question de M. Molineux dans une lettre de M. Fasburg à M. de Pignerolle (20 août 1779).

[5] Le maire d'Angers, Jean-François Allard (1771 à 1777). Son fils, xterne à l'Académie, serait-il Jean-François Allard du Haut-Plessis qui devint capitaine et conservateur des chasses de Monsieur et épousa la fille de Geoffroy de Limon, secrétaire de Monsieur?

M. Rowley [1], pensionnaire, entré le 8 janvier, sorti en 1776.

M. Hunter, pensionnaire, entré le 8 janvier, sorti le 25 avril 1775.

M. Roger, frère de M. Rowley, pensionnaire, entré le 20 avril, sorti (?).

M. Down, pensionnaire, entré le 13 novembre, sorti (?).

M. de la Nouë, gentilhomme de Baugé, pensionnaire, entré le 15 janvier, sorti en juillet 1775.

M. Blacwood, pensionnaire, entré le 23 mars, sorti le 23 août 1775.

M. Heyre, gentilhomme Anglais, pensionnaire, entré le 23 avril, sorti le 23 avril 1776.

M. Cumberbach et M. Estwick, pensionnaires, entrés le 18 mai, sortis le 18 mai 1776.

M. de Lescouet, gentilhomme Breton, pensionnaire, entré le 20 août, sorti le 28 février 1778.

M. Plowden, gentilhomme Anglais, et M. Barington, son gouverneur, pensionnaires, entrés le 15 octobre, sortis le 15 juillet 1776.

M. Duverdier, garde de M..... (?), externe, entré le 18 novembre, sorti (?) 1776.

M. Browon (?), gentilhomme Anglais [2], externe, entré le 11 novembre, signalé comme présent, pour la dernière fois, le 14 octobre 1776.

M. de la Crossonnière [3], externe, entré le 4 décembre, sorti le 4 avril 1776.

M. Clyfon [4] et M. Belaysis, son gouverneur, pensionnaires, entrés le 11 novembre, sortis le 11 août 1776.

[1] MM. Rowley, Hunter, Roger et Down sont inscrits en groupe sur le registre; leur compte est peu clair et reste inachevé. Ils ont interrompu et repris chacun leur séjour à l'Académie.

[2] M. Brown a été malade un mois; sa présence à l'Académie est signalée le 14 octobre 1776.

[3] Lemarié de la Crossonnière?

[4] Clyfon est une erreur; une lettre à M. de Pignerolle (mars 1784), est signée Clifford; l'adresse est ainsi libellée : The right honorable

M. Hoch, fils du ministre de la guerre de Danemarck. pensionnaire le 28 novembre, sorti le 28 août 1776.

ENTRÉES EN 1776

M. de Gilles, de Hollande, externe, entré le 12 février. sorti le 12 juin 1776.

M. de Mone [1], le fils (*sic*), externe, entré le 1er mars.

M. O'Kalaghen et M. Cray, gentilhommes Anglais, externes, entrés le 22 avril, sortis le 6 mai 1776.

M. de l'Étoille, externe, entré le 3 mai, sorti le 23 août 1776.

M. O'Kalaghen (précité) pensionnaire et M. Mackinerny, son gouverneur, pensionnaire, entrés le 6 mai, sortis le 6 juillet 1777.

M. Cray (précité) est entré pensionnaire le 6 mai, sorti le 6 mai 1777.

M. Plawden pensionnaire, entré le 17 mai, sorti le 3 juillet 1776.

M. Smith [2], pensionnaire, entré le 17 mai, sorti le 1er juillet 1777.

M. le Chevalier de Denant, gentilhomme Poitevin, pensionnaire, entré le 21 mai, sorti le 21 mai 1777.

M. son Frère (*sic*) [3], pensionnaire, entré le 4 juin.

M. de Montigny, Breton de Nantes, fils de M. de Liroz, pensionnaire, entré le 16 juin, sorti le 16 juin 1777.

lord Clifford, Mansfield Street London. D'après la même lettre le nom du gouverneur est Belasyse.

[1] De Meaulne?

[2] Fils de Walter Smythe Esqr, à Brambridge près Winchester Hants; neveu d'un des frères Errington, académistes en 1758. L'un de ces derniers recommande son neveu à M. de Pignerolle par lettre du 27 mai 1776, à Londres.

[3] Duchesne de Denant? On pourrait déduire du registre que le chevalier est resté jusqu'au 4 juin 1777 et que Monsieur son frère est rentré à cette date et non le 4 juin 1776; il n'aurait été que 3 mois à l'Académie.

M. de Senardan, Suisse, pensionnaire, entré le 28 juin, sorti le 28 décembre 1776.

M. de Vernon, fils de Mylady Henriette Vernon (*sic*), pensionnaire, entré en août, sorti le 4 avril 1778.

M. Rollin, Américain, externe, entré le 19 août, sorti le 19 février 1777.

M. Smithe, gentilhomme Anglais, pensionnaire, entré le 15 septembre, sorti en mars 1777.

MM. Hagerston et M. Jeamson, leur gouverneur, Anglais catholiques, pensionnaires, entrés le 28 octobre, sortis le 28 mars 1777.

MM. Otz, gentilshommes Suisses, pensionnaires, entrés le 4 novembre, sortis le 4 février 1777.

M. Ogilvy Preston et M. Fergusson, gentilshommes Écossais, pensionnaires, entrés le 4 novembre, sortis le 4 février 1777.

M. Olphert, gentilhomme Irlandais, pensionnaire, entré le 9 novembre, sorti le 9 avril 1777.

Mylord Josselyne, pensionnaire, entré le 13 décembre, sorti le 13 juin 1777.

ENTRÉES EN 1777

M. de Percceval, d'Amboise, pensionnaire, entré le 20 janvier, sorti le 28 février 1778.

M. Cook [1], beau-frère de M. Ward, Anglais, pensionnaire, entré le 29 janvier, sorti le 29 juin 1777.

M. le Prince de Salm et M. de Fenestrange, son gouverneur, pensionnaires, entrés le 8 jévrier, sortis en mai 1777.

M. de Bercy, pensionnaire, entré le 23 février, sorti le 23 juillet 1777.

M. Bidon, externe, entré le 3 mars, sorti le 3 juin 1777.

[1] M. Cooke est rentré à l'Académie en septembre 1777. — Registre.

M. Monsone (*sic*), frère de Mylord Monson, Irlandais, pensionnaire, entré le 8 mai, sorti le 23 septembre 1777.

M. Cuntiffe, fils de M....., Anglais [1], pensionnaire, entré le 26 mai, sorti le 26 août 1777.

M. de Bretoux (*sic*), gentilhomme de Bayonne [2], pensionnaire, entré le 7 août, signalé comme présent, pour la dernière fois, le 7 février 1778.

M. Herisson (*sic*), gentilhomme Irlandais [3], pensionnaire, entré en août, sorti en mai 1778.

M. Eudet, le jeune, externe, entré le 1er septembre, sorti le 1er juillet 1778.

M. Benoist, externe, entré en septembre.

M. Coutouly, pensionnaire, entré le 19 septembre.

M. Chute, pensionnaire, entré le 30 octobre, sorti le 18 juillet 1779.

M. de Saint-George, beau-fils de l'Archevêque de Dublin, pensionnaire, entré le 2 novembre, sorti en février 1778.

ENTRÉES EN 1778

M. de Laage, sortant des pages, petit-fils du Maréchal de Nicolai (*sic*) [4], pensionnaire, entré le 12 février, sorti en août 1778.

[1] M. Cuntiffe est rentré à l'Académie le 9 novembre. — Registre.

[2] M. de Brethoux de Castelnault, c'est ainsi que le désigne son cousin et tuteur probablement, M. de Brethoux, demeurant à Marseille. L'Académiste a dû passer une année à Angers, d'après la correspondance (huit lettres) de M. de Brethoux, le tuteur, avec M. de Pignerolle, bien que le compte au registre ne porte que sur six mois.

[3] Henry Harrisson, et non Herisson, laisse des dettes difficiles à régler : il en est fait mention dans deux lettres adressées à M. de Pignerolle, datées du 1er avril 1782 et de mars 1783, signées Louis Fourtellot, à Dublin.

[4] M. de Laage est rentré à l'Académie, le 10 novembre 1778. — Registre. — M. de Pignerolle reçoit des lettres (28 janvier 1778 et 12 février 1778) de Mme de Bonnefous de Laage, belle-fille du Maréchal de Nicolay (chez Mme la maréchale de Nicolay, rue de l'Université, faubourg Saint-Germain).

M. de Chauvigni (*sic*), externe, entré le 20 mars, sorti en avril 1778.

M. Paris, pensionnaire, entré le 20 mars.

M. Bale (?) Anglais, pensionnaire, entré le 20 mars, sorti le 20 juin 1778.

M. Jourdan, externe, entré le 4 mai, sorti fin juillet 1778.

MM. Bentinck (?), neveux de Mylord d'Attone, et M. Foman (?), leur gouverneur [1], pensionnaires, entrés le 5 juin, sortis en septembre 1778.

M. de la Boissières [2], fils de M. de la Boissière, procureur général de la Chambre des Comptes de Blois, pensionnaire, entré le 15 novembre, sorti le 1er août 1779.

ENTRÉES EN 1779

M. Brown, pensionnaire, entré le 8 mars.

M. Barry, gentilhomme Anglais, pensionnaire.

M. Hunter et M. Douglas, écossais, pensionnaires, entrés le 28 juillet.

M. de Montfrand, mon neveu [3], pensionnaire.

ENTRÉES EN 1780

M. Wood, gentilhomme Irlandais, pensionnaire.

M. de Bouillé, externe.

M. de la Pommelière [4], externe, 1er décembre.

[1] D'après une lettre incomplète, qui doit être de 1778, écrite par un ancien académiste, il s'agirait de MM. les comtes de Bentinck et leur gouverneur se nommerait M. Sommann. Les Bentinck sont originaires des Pays-Bas.

[2] M. de la Boissière est revenu à l'Académie en janvier 1781; il est reçu à la suite surnuméraire dans les gardes de M. le comte d'Artois. Lettre du 19 janvier 1781 à M. de Pignerolle, signée Thirat.

[3] M. Rousseau de Montfranc, de Laval, était neveu de M. de Pignerolle, sa mère Mme de Montfranc et Mme de Pignerolle étant sœurs, nées Duchemin de la Jarossais.

[4] De la Paumellière.

M. Brisset, gentilhomme Anglais, pensionnaire, entré le 2 décembre, sorti le 2 mars 1781.

M. de la Valette, externe, entré le 11 décembre.

M. Austin et M. Allen, gentilshommes Américains Anglais, pensionnaires, entrés le 17 décembre.

M. Bradford, gentilhomme Américain, pensionnaire, entré le 21 décembre.

ENTRÉES EN 1781

M. du Roussay [1], externe, entré le 1er janvier, sorti le 1er août 1781.

M. de Lirot du Chatellier, Nantais, pensionnaire, entré le 8 février, sorti en mai 1781.

MM. du Wignau, gentilshommes de la province, pensionnaires, entrés le 27 juillet, sortis le 27 avril 1782.

M. Sterklay Hop, gentilhomme, Anglais, pensionnaire, entré le 20 novembre.

M. de la Mezuzière, d'Ernée, pensionnaire, entré en novembre, sorti en février 1782.

ENTRÉES EN 1782

M. de Melian, de la ville, externe, entré le 2 janvier.

M. Bergier, Suisse, tenant l'Académie de Lauzanne, pensionnaire, entré en avril.

M. d'Ausson, gentilhomme Irlandais, pensionnaire, entré le 12 juillet.

M. O'Donnel, gentilhomme Irlandais, pensionnaire.

M. Vandellure, et M. Fanner, son gouverneur, Irlandais [2], pensionnaires, entrés le 28 octobre.

[1] Pasqueraie du Rouzay?

[2] Dans une lettre datée du 24 août 1782, à Dublin, Mme E. Longford recommande à M. de Pignerolle son petit-fils, confié à M. Fenner, son gouverneur; le jeune homme, sans doute orphelin, a pour tuteur Milord Longford, fils de la signataire.

M. le Chevalier d'Arthuys, d'Issoudun, pensionnaire, entré le 24 octobre.

ENTRÉES EN 1783

M. Proust, Américain, pensionnaire, entré en février.

M. Richardson, Anglais, capitaine des gardes, pensionnaire, entré en mars.

M. Barwel, Anglais, capitaine des gardes, pensionnaire, entré en mars.

M. Chambeau, de la ville, externe, entré le 20 mars.

ENTRÉES EN 1784

M. Salvin et M. Fammick, gentilshommes Anglais, pensionnaires, entrés en février.

M. le petit (*sic*) chevalier d'Antrèze, neveu de l'Abbé de la Brosse, externe.

M. le comte de Reits et M. Thoman, pensionnaires, entrés en mars.

M. Dod (*sic*), gentilhomme Anglais [1], recommandé par M. Strickland, pensionnaire, entré le 4 avril.

M. d'Autheville, fils du marquis d'Autheville, externe, entré en mai.

M. de la Quartterie [2], entré en juillet

MM. de Boessie (*sic*), deux frères de Bretagne [3], pensionnaires, entrés le 5 septembre.

M. Lawless, Irlandais, pensionnaire, entré en septembre.

M. le comte du Cambou [4], pensionnaire, entré le 5 septembre.

[1] Dans une lettre datée du 31 août 1784, à Haines-Hill, la sœur du pensionnaire donne le nom du banquier qui enverra les fonds de la pension; elle semble signer Juliana Dood, ou Dodot.

[2] Ne serait-ce pas Talour de la Carterie?

[3] Du Bouëxic. Lettres, du 15 avril 1786, signée : le chevalier du Bouëxic, et du 4 août 1786 signée : Dugué-Treven.

[4] Du Cambout de Coislin?

M. Legout, fils de M. Legout (*sic*)[1], pensionnaire, entré le 12 septembre.

ENTRÉES EN 1785

M. Frotteskiou, Irlandais, pensionnaire, entré en janvier.

M. Halquet, Écossais, pensionnaire, entré en février.

M. Besson ? (Nesson ?), gentilhomme Irlandais, pensionnaire, entré le 1er septembre.

M. Bethune, Irlandais, pensionnaire, entré le 1er septembre

M. Walsh, fils de Mylord (*sic*), externe, entré le 24 octobre, sorti le 24 décembre 1785.

M. Dardies, Irlandais catholique, pensionnaire, entré le 24 octobre.

M. Vringfield, Irlandais, fils de Lord Portscowz, pensionnaire, entré le 11 novembre.

M. de Guerre, fils du président de Guerre, de Rennes, pensionnaire, entré le 23 novembre.

M. Riant, Irlandais, pensionnaire, entré le 25 novembre.

M. Hubert, gentilhomme Irlandais catholique, pensionnaire, entré le 14 décembre.

ENTRÉES EN 1786

M. Wesley, (*sic*) gentilhomme Irlandais, fils de Myladi Mornington[2], pensionnaire, entré le 16 janvier.

M. d'Avrillé, second (*sic*), externe, entré en janvier.

M. de Cumont, externe, entré le 11 février, signalé comme présent, pour la dernière fois, le 26 février 1786.

M. Prideaux, gentilhomme Anglais, pensionnaire, entré le 6 mars, signalé comme présent, pour la dernière fois, le 6 juin 1786.

[1] Legouz du Plessis?

[2] Arthur Colley Wellesley, et non Wesley, plus tard l'illustre duc de Wellington, né en 1769, fils de Sir Arthur Wellesley comte de Mornington.

M. le Chevalier le Gout [1], externe, entré le 21 mai, signalé comme présent, pour la dernière fois, le 5 février 1787.

M. le Comte de Chatteaugiron (*sic*), de Bretagne et M. Baron, son gouverneur [2], pensionnaires, entrés le 24 juillet, sortis le 24 octobre 1786.

M. Bedingfield, et M. Menell (ou Menett), son gouverneur, pensionnaires, entrés le 1er août.

M. Heneage, Anglais [3], pensionnaire, entré le 16 août.

M. Constançon, Suisse, pensionnaire, entré le 21 août.

M. Manners, Anglais, pensionnaire, entré le 21 août.

M. Fait (?), gentilhomme Anglais, pensionnaire, entré le 30 août.

M. de Caceret (*sic*) [4], de Bretagne, externe, entré le 1er septembre.

M. Sauvage, Américain, neveu de l'Abbé de Sauvage (*sic*), pensionnaire, entré le 20 septembre.

M. Night, gentilhomme Anglais, pensionnaire.

M. Kean, gentilhomme Anglais, pensionnaire.

M. de Chichester, gentilhomme Anglais et M. Kemper, son gouverneur, pensionnaires, entrés le 2 novembre.

Mylord Blamey (?) et M. Benning, son gouverneur, pensionnaires, entrés le 15 novembre.

M. Hall, pensionnaire, entré le 17 novembre.

M. Makwell, Irlandais, fils de l'Évêque de Mur, pensionnaire, entré le 17 novembre.

M. de Cornullier (*sic*), fils du Président du Parlement de Bretagne de ce nom, pensionnaire, entré le 24 décembre

[1] Le chevalier Legouz du Plessis.

[2] Ces Messieurs sont revenus à l'Académie, le 22 février 1788. — Registre.

[3] George Heneage Esqr recommande dans une lettre écrite, sans doute vers 1789 ou 1790, son frère Heneage entré en mars 1790. Il rappelle le souvenir de son oncle Lord Peter, entré à l'Académie en 1759, sous le nom de M. Sutton.

[4] De Caqueray.

ENTRÉES EN 1787

M. Craford, gentilhomme Écossais, pensionnaire, entré en janvier.

M. Tufton, neuveu du Duc de Dorset, pensionnaire, entré le 4 février.

Mylord Tannet, neveu du Duc de Dorset, et M. Repond, son gouverneur, pensionnaires, entrés le 23 février.

M. de Mouillemeuse, Breton, pensionnaire, entré le 10 mars.

M. Lawley, gentilhomme Anglais, pensionnaire.

M. des Salines (?), externe, entré le 8 mai, sorti fin décembre 1787.

M. Makensey, gentilhomme Écossais, pensionnaire, entré le 29 juillet.

M. Dillon, Irlandais, pensionnaire, entré en octobre.

M. son frère, est venu à la fin de juillet (?), pensionnaire.

M. Preston, Irlandais, pensionnaire, entré en octobre

M. Atcheson, Anglais, pensionnaire, entré en octobre.

M. Wilkinson, Anglais, pensionnaire, entré en octobre.

ENTRÉES EN 1788

M. Wrotesley (?), Irlandais, pensionnaire, entré le 12 janvier.

M. Duglas, Irlandais, pensionnaire.

M. Night, Anglais, pensionnaire, entré en avril

M. Playdel, pensionnaire, entré le 28 avril.

M. Bruce (?), gentilhomme Anglais, pensionnaire, entré le 25 mai.

M. de Graffenried et M. Aubert, son gouverneur, pensionnaires, entrés le 27 mai.

M. Langham, fils du Chevalier Langham, pensionnaire. entré le 25 juin.

M. Howard, gentilhomme Irlandais, fils de Mylord Wicklow, pensionnaire, entré le 27 juin.

M. Lowther, gentilhomme Irlandais, pensionnaire, entré le 4 juillet.

M. Tahuran ? (Tahurau ?), de la province du Maine, pensionnaire, entré le 18 juillet.

M. Campell, gentilhomme Anglais, pensionnaire, entré en octobre.

M. le Comte de Quincé, pensionnaire, entré le 4 novembre.

ENTRÉES EN 1789

M. de Longueil, externe, entré le 19 janvier.

M. de la Pastanderie [1], externe, entré en février, signalé comme présent, pour la dernière fois, le 3 mai 1790.

M. Fouquet du Lude, externe, entré le 9 mars, sorti le 9 juin 1789.

M. Aylmer, Irlandais, pensionnaire, entré le 9 mai, signalé comme présent, pour la dernière fois, le 9 août 1789.

Mylord Down, pensionnaire, entré le 25 juin, signalé comme présent, pour la dernière fois, le 25 septembre 1789.

M. W. Wheattey, pensionnaire, entré le 16 juillet, signalé comme présent, pour la dernière fois, le 16 octobre.

M. Hill, neveu de M....., pensionnaire, entré le 20 décembre, signalé comme présent, pour la dernière fois, le 20 mars 1790.

ENTRÉES EN 1790

M. le Bret de Durttal (*sic*), externe, entré le 22 mars, sorti le 5 mai 1790.

M. Mills et Mylord Henri Fitzroy, fils du Duc de Graftton, pensionnaires, entrés le 28 mars, signalés comme présents pour la dernière fois, le 28 juin 1790.

M. Wilkinson, Anglais, pensionnaire, entré le 30 avril.

[1] Maugin de la Pastandrie ?

M. Clavering, Anglais des environs de Duram (*sic*), pensionnaire, entré le 30 avril, signalé comme présent, pour la dernière fois, le 30 juillet 1790.

M. Fortin, de Nantes[1], pensionnaire, entré le 19 septembre signalé comme présent, pour la dernière fois, en août 1791.

M. de la Bourdonnaye, de Rennes, pensionnaire.

M. Heneage, frère de M. Heneage[2], pensionnaire, entré en mars.

[1] La correspondance de M. Fortin, père du pensionnaire, avec M. de Pignerolle, prouve que l'académiste suivait encore les cours en août 1791. Ce fut le 1er avril 1792 qu'un arrêté du Conseil municipal expulsa le directeur de son Académie.

[2] Frère de M. Heneage (George), pensionnaire le 16 août 1786, recommandé à M. de Pignerolle par son aîné; il est le dernier pensionnaire inscrit sur le registre, sans doute par erreur, puisque M. Fortin, entré pensionnaire le 19 septembre, est inscrit avant lui.

Recherches pour servir à l'Histoire

DE

L'Industrie Textile en Anjou

(Suite)

CHAPITRE VI

Recherches sur la fabrication et la production des manufactures de toiles à voiles de l'Anjou

ESSAI DE STATISTIQUE

C'est seulement vers 1850 que s'introduisirent en Anjou les métiers mécaniques pour le tissage de la toile à voile. On n'avait connu jusqu'alors que le métier, dit *métier battant*, mis en mouvement exclusivement par l'ouvrier.

Nous n'entreprendrons pas la description de cet appareil, encore aujourd'hui bien connu. Le métier servant à la fabrication de la toile à voile ne différait pas de celui employé pour les toiles ordinaires, tout au plus ses organes étaient-ils plus robustes.

L'habileté professionnelle de l'ouvrier entrant pour une part considérable dans la perfection du travail, on formula de bonne heure des règlements sévères qu'il était interdit d'enfreindre, qui étaient peut-être une entrave au progrès, mais dont le but était la protection à outrance du consommateur contre le producteur.

« Ce qui frappe au premier regard jeté sur l'ancien ordre de choses, dit d'Avenel, c'est une réglementation gigantesque, infinie dans ses détails, par conséquent une masse d'entraves... Le fabricant n'est pas libre de procéder à sa guise, sa besogne est minutieusement prescrite. Personne enfin ne paraît maître de travailler où, quand, et comme il

l'entend. Chaque localité défend même ses intérêts égoïstes contre ceux des localités voisines [1]. »

La lettre-patente d'autorisation devient une nécessité sans laquelle aucun établissement, aucune fabrication n'est licite, quelle que soit son utilité.

Moins encore que tout autre produit, la toile à voile n'échappait pas à cette règle et elle était sévère. Alors que les tisserands purent s'affranchir quelque peu des règlements, à la condition de faire marquer leurs toiles extra réglementaires d'une marque spéciale, dite « *marque arbitraire* », « afin, dit le règlement, que la bonne foi de l'acheteur ne pût être trompée », jamais les entrepreneurs des manufactures de toiles à voiles ne jouirent de cette liberté [2]. Comme la plus grande partie de la production allait à la Marine royale et à la Compagnie des Indes, ces règlements nous ont paru devoir être considérés comme de véritables cahiers de charges.

Un rapport d'Aubry, du 16 juin 1751, nous apprend que les premières toiles fabriquées à Angers et à Beaufort « pour les vaisseaux du Roy » étaient faites de fil de brin de chanvre lessivé plusieurs fois, la largeur en était de 26 pouces; la pièce variait entre 29 et 31 aunes (34 mètres 42 à 36 mètres 78); chaque portée comprenait un certain nombre de fils, suivant la grosseur de ceux employés. Il n'est pas question de la fabrication de toiles de qualité inférieure, dites « toiles d'assortiment » [3].

Pendant 30 années, les manufactures semblent s'être

[1] D'Avenel, *op. cit.*, tome III, page 448.

[2] Lettres patentes du 30 septembre 1780, art. 3 : « Les fabricants « de toiles à voiles ne pourront user de la faculté, accordée « par l'art. 2 des lettres patentes du 28 juin 1780, d'augmenter le « nombre des fils, dont, suivant le dit tableau, les chaînes des dittes « toiles doivent être composées. Et ne pourront en aucun cas les « dittes toiles à voiles être fabriquées dans des combinaisons arbi- « traires, ni porter la marque de liberté indiquée par les art. 4 et 5 « des lettres patentes du 5 mai 1779. » (A. N. AD. XI.)

[3] A. N. F^{12}.

tenues à ce règlement. Cependant, la fabrication ayant évolué durant cette période, on reconnut que les règlements ne répondaient plus aux besoins du jour et, après une enquête faite en 1779 dans chaque Généralité par les Intendants sur la fabrication des toiles, on donna le règlement de 1780, qui codifie de la manière suivante la fabrication, ne permettant pas, comme nous l'avons dit, aux fabricants d'y apporter quelque modification que ce fut.

Angers et Beaufort [1]

NOMENCLATURE	Trame	Chaîne	Qualité	Nombre des fils à la portée	Laise
A voiles, six fils..	1er brin du chanvre	1er brin du chanvre	1re	1.500	21 pouces.
			2e	1.650	—
A voiles, quatre fils	—	—	1er	1.300	21 pouces.
			2e	1.400	—
Mélis doubles....	—	—	—	1.100	21 pouces.
Mélis simples....	—	—	—	1.000	24 pouces.
Bonnettes.....	—	—	—	1.000	24 pouces.
Doublages.....	—	fines étoupes.	—	900	24 pouces.
Prélarts.....	—	second brin du chanvre....	—	1.120	24 pouces.

Ce règlement de fabrication ne comprend que les toiles fabriquées à Angers. Dans la première catégorie des toiles, dites à voiles, on comptait deux espèces de force différentes, à *trois* et *six* fils et *deux* et *quatre* fils. Les mélis simples, les mélis doubles comptaient, eux aussi, deux espèces.

Utilisation. Les toiles, une fois fabriquées et vérifiées, étaient expédiées dans les ports où des ouvriers spéciaux les assemblaient à la main, suivant des règles déterminées pour chacune des voiles et ces catégories avaient leur raison d'être, car elles étaient étudiées en vue de remplir des usages bien déterminés.

Les toiles à trois fils et à deux fils, de la première espèce, servaient à faire les grandes voiles, les misaines, les voiles

[1] A. N. AD XI.

d'étai, et les petits focs des vaisseaux portant de soixante-quatorze à cent vingt canons.

Les toiles à deux fils de la même espèce servaient à faire les grandes voiles, misaines, grandes voiles d'étai et petits focs, destinées pour des frégates ou de grosses flûtes ou bâtiments de charge, et les humiers, les artimons et civadières des vaisseaux de guerre, depuis soixante-quatre canons jusqu'à ceux de premier rang.

Les toiles de la deuxième espèce, à trois fils, étaient employées pour les grandes voiles, pour les misaines, les grandes voiles d'étai, les petits focs des vaisseaux qui portaient depuis cinquante jusqu'à soixante-quatre canons. Celles à deux fils de la même espèce servaient à faire les grandes voiles, misaines, grandes voiles d'étai, d'artimon, des vaisseaux de guerre, les artimons, huniers, civadières des frégates, ainsi que des flûtes, et enfin, les grandes voiles, misaines, grandes voiles d'étai et petits focs des bâtiments qui portaient depuis douze jusqu'à dix-huit canons.

La première espèce des toiles appelées « *melis simples* » servaient pour les perroquets de fougues des vaisseaux de guerre de tous rangs, pour les focs des vaisseaux de soixante-quatorze et des rangs supérieurs et enfin pour artimons, humiers et civadières des bâtiments de douze à dix-huit canons.

Les toiles mélis simples de la deuxième espèce servaient pour les perroquets, voiles d'étai, hunes, bonnettes basses, et humiers des vaisseaux des deux premiers rangs, pour les focs de corvettes, frégates et vaisseaux du troisième rang, pour les perroquets de fougue, voiles d'étai, artimon, bonnettes basses de corvettes, frégates et flûtes. Elles avaient 24 pouces de largeur.

Les toiles de bonnettes, servaient pour les voiles d'étai et bonnettes de perroquets des vaisseaux de tous rangs; pour voiles d'étai et de hunes et bonnettes d'huniers des corvettes, frégates et flûtes.

Les toiles à doublage étaient utilisées pour doubler ou renforcer les voiles dans les parties qui sont les plus exposées à être déchirées et qui devaient être susceptibles d'une plus grande résistance [1].

SURVEILLANCE DES RÈGLEMENTS ET DES MANUFACTURES

L'industrie est sous la haute direction de deux autorités bien distinctes : l'une qui en surveille la production, dénonce les contraventions et l'autre qui prononce les sanctions.

Tout d'abord confiée aux gardes-jurés de la corporation des tisserands pour remédier aux abus qui se commettaient, la surveillance de l'application des règlements passa en 1586 à des contrôleurs visiteurs de toiles.

Lorsque furent institués les Intendants, on leur confia un pouvoir réglementaire en même temps que la surveillance général des manufactures. L'Intendant avait dans ses attributions celle de pouvoir rendre telle ordonnance qu'il jugeait bon pour réglementer la fabrication. Cette haute main sur l'industrie, cette action fut, suivant l'expression de M. Gachon, plutôt « une tutelle éclairée qu'une tyrannie [2]. »

Colbert ajouta à cet administrateur un délégué direct du pouvoir central, qui, sous le nom d'Inspecteur des Manufactures, permit une surveillance plus précise encore; le subdélégué de l'Intendant, dans les villes où il y en avait un, conservait cependant ses pouvoirs.

[1] Cf. *Description des Arts et métiers* faite ou approuvée par MM. de l'Académie des Sciences, Paris, 1761-1789.

L'art de la voilure par M. Chapman, p. 67.

Pour l'explication des divers termes techniques employés dans cette description, nous prions le lecteur de se reporter soit à cet ouvrage, soit à ceux de la même collection, soit aux ouvrages et dictionnaires spéciaux.

[2] Opinion citée par G. Martin, *La Grande industrie sous le règne de Louis XIV*, page 115.

« L'inspecteur, dit l'*Encyclopédie méthodique*, est l'homme du Conseil envoyé dans les provinces pour examiner l'état des arts et du commerce, pour observer les causes de la lenteur des progrès dans ces différentes parties, pour indiquer et rechercher les moyens propres à leur donner de l'extension et à les conduire à la perfection dont elles sont susceptibles [1]. »

Telles étaient les fonctions créées par l'édit de 1669. Cette création ne dépossédait pas l'Intendant de sa haute gestion, mais elle plaçait près de lui, sous son contrôle, un agent qui correspondait directement avec lui et le Bureau du Commerce. Le nombre des inspecteurs a été très variable : de 38 en 1714, dont 7 spécialement chargés des toiles, ils passèrent à 64. Trudaine ramena ce chiffre à 46 inspecteurs généraux et 10 sous-inspecteurs, destinés à combler les vacances. Ces derniers avaient plus spécialement dans leurs attributions la marque de garantie et la surveillance des règlements.

Des inspecteurs de la Généralité de Tours, qui surveillèrent les manufactures angevines, nous avons retenu les noms de La Cordaise, mort vers 1750, de Parot, bien peu de temps en fonctions, et surtout d'Aubry et de son successeur, Huet de Vaudour, qui était en fonctions lorsque l'emploi fut supprimé par la Constituante.

Des deux premiers nous avons bien peu de documents. Mais Aubry et Huet de Vaudour nous paraissent avoir fait preuve d'une intelligente activité. Les rapports qu'ils ont dressé, surtout ceux du dernier, dénotent qu'ils étaient réellement à la hauteur de leur tâche.

Comment se faisait la surveillance. — Le règlement de 1669, en même temps qu'il réglait la fabrication, ordonnait que toutes les toiles vendues dans une ville, ou sur les marchés, ou chez les marchands, soient, avant leur vente, présentées à un bureau dit « Bureau de la Marque », pour y être examinées. Si elles étaient conformes aux

[1] *Encyclopédie méthodique*, tome Ier, au mot Inspecteur.

règlements, on les marquait d'un timbre; si elles étaient non réglementaires ou « abusives », elles étaient saisies et leur détenteur poursuivi.

Ces bureaux furent établis au début, sous la surveillance des maires et échevins des villes, quand il y avait municipalité, des sénéchaux, des officiers de police des justices seigneuriales. Cette visite était faite par les gardes-jurés de la Corporation des tisserands [1] assistés ou non d'un préposé, nommé par le seigneur et plus tard, semble-t-il, exclusivement par l'Intendant.

A Angers, le bureau fut installé dès 1669, à la suite de la promulgation de l'édit précité, dans une des salles de l'Hôtel de Ville et un groupe de notables fut chargé d'en surveiller les opérations. On le transporta plus tard sous les halles où un local particulier fut aménagé (1749). A partir de cette époque, un préposé, nommé par l'Intendant, en eut la direction; des gardes-jurés de la communauté des tisserands l'assistaient comme experts. En 1787, le bureau s'augmenta de la marque des toiles peintes et imprimées, dont la fabrication avait pris quelque importance.

Dans les autres parties de la province d'Anjou, on ne rencontrait que six bureaux, qui étaient loin d'avoir une importance égale : à Doué, Maulévrier, Cholet, Beaufort [2] et Vihiers.

[1] Quand il n'y a pas de corporation régulière, on élit cependant des gardes jurés chargés de la visite, un peu à la manière des conseillers prud'hommes.

[2] Le bureau de Beaufort avait été établi dès 1734, puis supprimé. On le rétablit en 1748 et, pour régulariser toutes les toiles qui avaient cessé d'être présentées, on créa une marque spéciale dite « marque de grâce », qui fut appliquée sur toutes les toiles présentées au bureau et sur laquelle était gravée « Fabrique ancienne de Beaufort ». Cette marque spéciale, qui était en bois de buis, cessa de servir et fut brisée le 1er septembre 1749, en présence du Procureur du Roi à la Sénéchaussée de Beaufort, faisant fonctions de lieutenant-général de police, pour vacance de l'office. (A. I. et L. Procès-verbal de rupture, C. 129). On donna ensuite un nouveau modèle pour le service ordi-

C'était en somme un impôt indirect sur la fabrication car, dans ces bureaux, l'on percevait un droit d'un sol pour chacune des pièces soumises à la visite.

Seules étaient exemptes de la marque les toiles fabriquées pour le compte des particuliers et cette latitude donnait lieu à tant d'abus, que, quelques années avant son entrée en charge, Huet de Vaudour, alors simple commis, demandait que l'on imposât toutes les toiles à la marque, qu'elles fussent destinées au commerce général ou aux particuliers.

En réalité ce service de marque fonctionnait très mal, les gardes-jurés étant fort négligents, malgré qu'il leur fût attribué une légère rétribution et un intérêt dans les saisies de pièces non réglementaires, surtout lorsque les bureaux ne comportaient pas de préposé nommé par l'administration centrale [1]. Et les tisserands éludaient, autant qu'ils le pouvaient, la présentation de leurs pièces de toiles, malgré les visites domiciliaires faites pour rechercher les contraventions.

Timbre en buis du Bureau de Beaufort, d'après une empreinte d'un registre des Arch. Mun. de Beaufort. 1 / 2 grandeur.

Ces dispositions furent abrogées par le décret-loi de l'Assemblée Constituante du 16 octobre 1791 qui supprima du même coup les bureaux de marques et les préposés.

naire et régulier, dont nous donnons un fac-similé, et les premières toiles de Deshayes durent porter cette marque.

C'était sous les halles que se faisait cette visite (A. I. et L. C. 120).

[1] En même temps que ce service de contrôle avait débuté en janvier 1586, on avait créé des offices d'auneurs près des toiles, qui furent supprimés en 1768, et des contrôleurs-visiteurs de toiles, fonctions que remplirent plus tard les gardes-jurés des tisserands.

Voir au sujet de la manière dont les gardes-jurés des tisserands accomplissaient leurs obligations concernant la visite, même à Tours, siège de l'Intendance de la Généralité. A. d'Indre-et-Loire, C 132 (9 mars 1756), lettre de Huet de Vaudour à l'Intendant, et 120.

Quelques années plus tard, en l'an VI, au Conseil des Cinq Cents, une motion fut déposée tendant à ce qu'une étude fût faite de cette question et ce fut une Commission composée de Joubert, Berjevin et Delaporte qu'on en chargea.

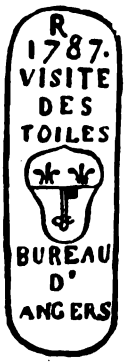

Timbres en cuivre du Bureau de la marque des toiles d'Angers pour les toiles « *réglées* » (long) et les toiles « *arbitraires* » (octogone), reconstitués d'après une empreinte existant aux Arch. Mun. d'Angers (H H, 8) — 1/2 grandeur.

Delaporte, rapporteur de la Commission, proposa le rétablissement des bureaux de marque dans l'intérêt du commerce, mais sans les inspecteurs et directeurs généraux des manufactures, qu'il juge sévèrement. « C'était, dit-il, un luxe inutilement dispendieux dans le régime très simple de la surveillance qu'exige l'intérêt du commerce; c'étaient des places pour des gens favorisés. »

Le Directoire exécutif devait, d'après la proposition, être chargé de désigner les localités où il y aurait des bureaux de marque, en se référant aux désirs des administrations centrales. Le droit à percevoir ne pouvait excéder 2 sols, ou 0,10 par pièce de 25 mètres.

Ce préposé à la visite et à la marque devait être nommé par les administrations centrales, choisi parmi trois citoyens présentés par l'administration municipale.

Le rapport de Delaporte, adopté à la séance du 9 germinal an VI, fut repris en fructidor, vigoureusement combattu par Lebrun, ajourné et, après une nouvelle réapparition en l'an VII, définitivement repoussé [1].

[1] *Rapport fait par Delaporte au nom d'une Commission composée des représentants Joubert, Bergevin et Delaporte.* Paris, Imp. Nat. — Ventôse an VI. Lu au Conseil des Cinq Cents le 27 pluviôse an VI. (Bib. nat. Le [43] 176.). — *Moniteur*, 1798, n° 2 et 196.

Pour marquer les toiles, les bureaux disposaient d'un timbre, différent pour chacun d'eux, lequel était appliqué aux deux extrémités des pièces, en même temps qu'un chiffre indiquait le nombre d'aunes de la pièce [1].

Ce timbre était généralement rectangulaire. Dans la seconde moitié du XVIIIe siècle (1779), lorsque les combinaisons arbitraires, c'est-à-dire les toiles fabriquées suivant des combinaisons particulières au fabricant, devinrent licites, on créa un second timbre, rond ou octogonal, qui était appliqué sur les pièces de cette catégorie.

Afin d'éviter que le travail ne fût endommagé par l'application de ce timbre, le règlement de 1748 prescrit de laisser un seizième d'aune en sus de la pièce pour permettre cette opération, qui était faite au moyen d'une encre composée d'un mélange d'huile et de noir de fumée.

C'est seulement en 1787 que l'Inspecteur Huet de Vau-

Toiles « *réglementaires* » Toiles « *arbitraires* »

Nouveaux timbres du bureau de la marque des toiles d'Angers, mis en service en 1787 par l'Inspecteur. Modèle uniforme à toute la Généralité. 1 / 2 grandeur.

dour, en vertu d'un arrêt du Conseil d'État du 7 décembre 1785, fit fabriquer à Tours tous les timbres de la Généralité sur un modèle uniforme en cuivre, tant pour la marque réglée que pour la marque arbitraire ; en même temps, il en fit déposer une empreinte au bureau de l'Intendant dans les Archives duquel nous les avons retrouvées.

On apporta ainsi quelque unité dans l'application des règlements. Jusque-là, les bureaux semblent s'être fournis

[1] A partir de 1772 (arrêt du Conseil d'État du Roi), le fabricant se vit obligé d'indiquer lui-même l'aunage de la pièce avant de la présenter au bureau.

eux-mêmes du timbre nécessaire. établi cependant sur des données générales, car ils sont tous similaires et, chaque année, on en changeait seulement le millésime [1].

Les toiles à voiles, dont la fabrication était exclusivement réglée, devaient donc être marquées, tant à Angers qu'à Beaufort, du timbre rectangulaire.

Chaque pièce présentée était inscrite sur un registre et des relevés semestriels étaient adressés aux Intendants. Ceux qui nous ont été conservés permettent de juger d'une manière très approximative [2] du mouvement de la production. Cependant, ils ne nous ont fourni aucun renseignement utile au sujet de la production des toiles à voiles et nous avons lieu de supposer que ces toiles faisaient l'objet d'une comptabilité spéciale, car aucun compte de droit de marque, ceux du moins que nous avons trouvés, même après l'ordonnance de 1780, n'enregistre de toiles à voiles; et il n'y a cependant aucun doute que leur fabrication n'ait été très étroitement surveillée. On en verra la preuve dans ce qui va suivre.

Juridiction des Manufactures. — Longtemps les métiers et leur police furent de la juridiction du Prévôt. C'est à ce

[1] Il nous a paru cependant qu'à partir de 1787 le millésime de l'année ne fut plus changé, car le 16 janvier 1792, à la fermeture du bureau de Beaufort, il est dressé par la Municipalité, un procès-verbal du matériel servant au Bureau, parmi lequel figurent : 1° Dix chiffres en bois servant à marquer l'aunage des pièces et 2° deux poinçons ou marques en cuivre ainsi décrites : l'une carrée long et ayant pour empreinte « BUREAU DE BEAUFORT & 1787 », avec trois fleurs de lis au milieu; l'autre de forme octogone, ayant pour empreinte « BUREAU DE BEAUFORT & 1787 », avec une fleur de lis au milieu. (A. M.-et-L., L. 546.)

Pour mémoire, indiquons ici que les étoffes de laine avaient un règlement analogue, de même que les toiles peintes, mais le timbre était remplacé par un plomb, serti entre les mâchoires d'une presse dite « tourne à gauche », sur lesquelles étaient gravés le nom du bureau et l'année; il en coûtait un sol 6 deniers pour la marque.

[2] On le conçoit aisément puisque nombre de pièces échappent au contrôle.

titre que Etienne Boileau, prévôt de Paris, fit rechercher et codifier les statuts des corporations et rédiger son fameux livre des métiers. A Angers, nous avons vu le prévôt intervenir en faveur des cordiers.

Un arrêt du Conseil du Roi transféra ces pouvoirs aux maires et échevins des villes, qui devinrent juges des manufactures (Arrêt du Conseil d'État du Roi, du 27 juin 1670). Ce changement de juridiction ne se fit pas sans de vives protestations de la part de ceux que l'on dépossédait, opposition qui alla jusqu'à une instance devant le Parlement de Paris, qui débouta les protestataires [1]. A vrai dire, c'était pour les juges de la Prévôté une véritable perte, car la place était fructueuse.

Par la suite, il se produisit à diverses reprises de violents conflits de juridiction provoqués par les anciennes habitudes.

Par cet édit les maires et échevins recevaient la connaissance, privativement à tous autres juges, des différents qui s'élevaient entre les ouvriers employés aux manufactures entre ceux-ci et les fabricants. Toute désobéissance envers les gardes-jurés relevait d'eux. Ils prononçaient « en dernier ressort et sans appel jusqu'à 150 livres d'amende, et par provision, à quelque somme que ce puisse être, nonobstant appel » [1]

[1] A. M. A., HH. 8.

Le *Bulletin historique et monumental*, de Aimé de Soland (année 1859, n° 6, p. 170) donne sur l'origine de ce passage de la police des métiers du prévôt au maire les indications suivantes :

« Depuis longtemps Nicolas Cupif (maire en exercice lorsque cet arrêt fut rendu) insistait auprès du Roi pour que les Maires et Échevins connussent en première instance privativement à tous autres juges des rébellions faites aux gardes et jurés des communautés, des marchands et des ouvriers, dans l'exercice de leurs fonctions, et aux huissiers et sergents, commis et préposés à la visite, marque et saisies des manufactures et métiers.

Le Roi, prenant en considération la demande de Cupif, rendit, le 15 mars 1671, un arrêt général aux villes de France par laquelle le demande du maire d'Angers recevait une solution favorable. »

L'auteur de cette note a malheureusement négligé d'indiquer

Les affaires étaient traitées sommairement, sans avocat ni procureur, et il n'était dû aucuns épices.

Ils devaient aussi visiter les manufactures, soit de leur propre chef, soit de concert avec l'Inspecteur.

Les maires et échevins ne conservèrent pas longtemps cette fonction. Lorsqu'en 1699 fut créé l'office de Lieutenant général de Police, on la leur enleva. Cependant, durant le court temps pendant lequel ils furent en charge, ils établirent à qui mieux mieux des règlements.

Dans les villes où il n'y avait pas de Lieutenant de police, le Sénéchal, comme à Maulévrier [1], était juge des manufactures.

Au point de vue des métiers et de l'application des règlements c'était absolument défectueux, car ceux qui se trouvaient chargés de l'application des règlements ignoraient les vrais besoins de l'industrie.

Le fabricant qui oubliait le règlement, le commerçant qui négligeait de présenter sa marchandise à la visite, s'exposait à des pénalités sévères : amendes, saisie des pièces non marquées, même conformes aux règlements, etc. et, afin de connaître en toutes circonstances le délinquant, le tisserand était tenu d'apposer aux deux extrémités de la pièce sa marque particulière, après en avoir fait au préalable le dépôt au greffe de la police, qui en conservait l'empreinte sur un registre *ad hoc* [2].

les sources auxquelles il puise cette indication et nous a semblé plutôt avoir fait une interprétation quelque peu fantaisiste de l'arrêté qui mit fin à la querelle entre le Prévot et le Maire en déboutant le premier de ses prétentions. Que ce cas très particulier ait servi de point de départ à un arrêt général il n'y a rien d'impossible, mais le Maire, en sollicitant du Roi une solution en sa faveur, ne faisait que de défendre l'une de ses prérogatives.

[1] Dans un procès-verbal, le Sénéchal du comte de Maulévrier se qualifie de « subdélégué de l'Intendant de Tours, sénéchal, seul juge, civil, criminel, de police, gruerie et voyrie, de la ville et Comté de Maulévrier... » (A. et I-etL., C. 128.)

[2] A. M. B. (Arch. anciennes : curieux registre où sont conservés

Sur la fin du XVIIIe siècle, dans la multitude des règlements, il arriva en certaines provinces que des Intendants en vinrent à ignorer les juridictions manufacturières et que, ayant à sévir contre des contrevenants et obligés de demander quels étaient les juges des manufactures, il leur fut répondu par des Inspecteurs qu'on ne les connaissait pas.

PRODUCTION DES MANUFACTURES

Il est assez difficile, à plus d'un siècle de distance, de reconstituer complètement le mouvement de la production des manufactures d'Angers et de Beaufort. Les documents sont très rares. Cependant, en rapprochant diverses pièces, les rapports d'Inspecteurs des Manufactures et, pour les premières années, les états de fabrication destinés à permettre le paiement de la prime, nous sommes arrivés à obtenir quelques chiffres.

Production d'un métier. — A Beaufort, en 1751, un métier peut produire 4 à 5 aunes de toiles par jour et une moyenne annuelle de 1.120 à 1.400.

Chaptal estime qu'un bon ouvrier ne peut faire plus de six aunes de toile par jour [1].

Des chiffres plus précis nous sont donnés dans la *Statistique de la France* [2] :

Pour le chanvre, un métier peut produire 5 mètres et un ouvrier $4^{m}36$.

les noms et sobriquets des tisserands de Beaufort, ainsi que les empreintes des timbres de leurs ateliers).

Sur la juridiction des Manufactures et l'application des règlements Cf. : G. Martin : *La grande industrie sous le règne de Louis XIV.* — Id., du même *sous le règne de Louis XV*, passim.

[1] Chaptal, *l'Industrie française.* Paris, Renouard, 1819, 2 vol. — Dans la liste que donne cet économiste des manufactures de toiles à voiles en France ne figure pas celle d'Angers.

[2] *Statistique de la France.* Industrie. Résultats généraux de l'enquête 1861-1865. Berger-Levrault, MDCCCLXXIII.

Pour le lin, un métier peut produire 1.565 mètres de toile par an, soit 1m22 par jour et l'ouvrier 4m33.

XVIIIe SIÈCLE

Manufacture de Beaufort. — D'après le compte fourni à l'Intendant en 1754, à l'occasion de la requête formulée pour obtenir un prêt, on relève :

Au 31 octobre 1750, c'est-à-dire deux ans après sa fondation, 13.400 aunes ont été fabriquées (15.812 mètres).

Du 30 octobre 1751 au 1er août 1752, soit dix mois, fabrication de 15.180 aunes (17.912m40).

Du 1er août 1752 au 1er août 1753, 34.250 aunes (40.215 mètres).

Du 1er août 1755 au 1er août 1754, 45.750 aunes (53.985 mètres).

Soit un total de 108.250 aunes. L'ensemble des transactions pour cette période porte sur 85.082 aunes.

Du 1er août 1755[1] au 31 janvier 1759, les primes sont accordées. Les entrepreneurs transmettent alors à l'Inspecteur des Manufactures, pour son visa, l'état des pièces qu'ils ont présentées au préposé à la marque. L'ensemble de la production donne le tableau suivant :

PÉRIODES	Nombre des pièces	Observations
1er août 1755 au 31 janvier 1756 ...	900	
1er février 1756 au 31 juillet 1756 ..	929	
1er août 1756 au 31 janvier 1757 ...	1.497	
1er février 1757 au 31 juillet 1757...	750	de 30 aunes
	800	de 40 aunes
1er août 1757 au 31 janvier 1758 ...	1.256	— —
1er février 1758 au 31 juillet 1758 ..	1.295	— —
31 juillet 1758 au 31 janvier 1759 ..	2.936	

[1] Bien que la fabrication des toiles à voiles fût sévèrement surveillée à Beaufort comme ailleurs, le proposé au bureau de la marque ne reçut officiellement commission de l'Intendant pour la

Du 1er février 1759 au 31 janvier 1761, date à laquelle la prime cesse d'être payée, les entrepreneurs reçoivent deux fois le maximum, ce qui indique que leur production se maintenait à un chiffre au moins égal.

Manufactures d'Angers. — A Angers, de 1748 à 1767, Bonnaire et Loizillon sont les seuls fabricants. En 1767, s'établit une autre manufacture.

Les documents sont beaucoup moins abondants qu'à Beaufort.

Les états fournis à l'Inspecteur en vue de la prime donnent ces quelques chiffres :

PÉRIODES	Nombre de pièces	Nombre d'aunes	Observations
1er décembre 1756 à 1er juillet 1757...	424	42.077 ½	
1er juillet 1757 à 1er janvier 1758.....	1.195	51.976	dont 117 pièces de prélarts non admises à concourir pour la prime.
1er janvier 1758 à 1er janvier 1759.....	»	»	
1759 :			
1er semestre.....	1.210	48.400[1]	
2e semestre.....	»	»	
1760 :			
1er semestre.....	»	»	
2e semestre.....	1.000	44.729 ½	

De 1770 à 1773, Aubry adressait plusieurs rapports à l'Intendant. Ces rapports permettent d'établir pendant ces

surveillance et la marque des toiles à voiles que le 25 juillet 1755, avec des appointements particuliers fixés à 100 livres. Il devait tenir un registre spécial et fournir un relevé semestriel (A. I.-et-L., C. 132.)

[2] A. I.-et-L. C. 114. Ce chiffre est établi en comptant la pièce à 40 aunes.

trois années l'état complet du mouvement commercial des deux manufactures d'Angers et de celle de Beaufort. Combien il eût été intéressant de pouvoir dresser un tableau[1] aussi complet pour tout le XVIIIe siècle !

Années	MANUFACTURES D'ANGERS				MANUFACTURE DE BEAUFORT	
	Bonnaire-Joûbert		Manufacture du " Cordon-Bleu "			
	Nombre de pièces marquées	Valeur en argent	Nombre de pièces marquées	Valeur en argent	Nombre de pièces marquées	Valeur en argent
1770 :		l. s.		l. s.		l. s.
1er semestre...	876	62.020,16	413	29.075,4	621	43.718,8
2e — ...	976	69.686	365	26.061	400	28.560
1771 :						
1er — ...	798	53.625,12	368	24.739,12	631	42.403
2e — ...	1.449	103.458	354	25.275	458	32.701
1772 :						
1er — ...	640	43.008	224	13.396,16	?	15.915
2e — ...	831	59.331	198	14.137,4	800	57.120
1773 :						
1er — ...	735	49.392	235	15.792	2.068	7.179,12
2e — ...	1.007	79.039,16	235	16.779	1.048	74.827,4

PÉRIODE RÉVOLUTIONNAIRE

Nous n'avons trouvé à peu près aucun document sur la production à cette époque. Cependant un rapport, adressé par le district d'Angers au Comité du Salut public donne :

Fourni à Brest..... 116.000
— à Rochefort..... 39.000 155.000[2]

[1] A. N. F.[12] 564. Extrait de six rapports différents dressés par Aubry. La valeur en argent est exprimée en livres, so's, deniers.

[2] En aunes.

Deuxième année républicaine, jusqu'au 1er thermidor :

Fourni à Brest.....	102.000	
— à Rochefort.....	66.000	208.000[1]

Il y a en magasin 20.000 aunes. Ce chiffre est dit supérieur de 50.000 aunes à celui de 1770. En 1791, on fournit 784 pièces à bonnettes et en 1792, 478.

Un autre document indique que les manufactures réunies peuvent produire en moyenne 30.000 aunes de toile par mois, soit 360.000 par an (420.000 mètres).

XIXe SIÈCLE

Manufacture Joûbert-Bonnaire. — 1800. — 400 tisserands, 242 ouvriers divers, 6.000 fileuses à la campagne; 281 métiers.

Production : 470.000 mètres. Valeurs des produits fabriqués : 700 à 800.000 francs [2].

1803. 24 septembre. — 4.000 ouvriers tant au dehors qu'en dedans [3].

Production : 500.000 mètres. Capital engagé : 1.200.000 francs.

1806. 11 janvier. — 2.000 ouvriers des deux sexes. 200 métiers.

Production : 250.000 mètres. Capital engagé : 600.000 francs [4].

[1] En aunes.

[2] Mémoire manuscrit fourni en 1812, conformément à une note ministérielle du 20 août, par les entrepreneurs au préfet. (Communiqué par M. J. Joûbert-Bonnaire.)

[3] *Almanach de M.-et-L.*, de 1803. — A. M. et L., série moderne, corr. administrative.

[4] A. M. et L., série moderne, *idem.*

1810. — A Angers : 250 tisserands, fabricant chacun deux pièces par mois; 133 autres ouvriers divers (50 filassiers, 50 dévideuses, 4 ourdisseuses, 26 noueuses-trémeuses, 3 buandiers), 2.000 fileuses à la main à l'extérieur.

300 métiers répartis dans les ateliers.

Production : 5.400 pièces, de 50 mètres, soit 270.000 mètres.

A Beaufort : 170 tisserands, 145 ouvriers divers (50 filassiers, 50 dévideuses, 4 ourdisseuses, 16 trémeuses-noueuses, 25 laveuses, 5 buandiers), 1.000 fileuses à l'extérieur. 300 métiers.

Production : 3.600 pièces, soit 180.000 mètres.

L'ensemble de la production des deux manufactures s'élève à 450.000 mètres. Capital engagé : 1.000.000 francs.. — Valeur des objets fabriqués : 700 à 750.000 francs.

La marine impériale achète 350.000 mètres [1].

1811

PERSONNEL	Manufacture d'Angers		Manufacture de Beaufort	
	1er trimestre	2e trimestre	1er trimestre	2e trimestre
1° Filature à la main, au rouet et à la mécanique..	3.000[2]	3.000	2.000	2.000
2° Au tissage.....	250	250	170	150
3° Aux apprêts et autres emplois.....	153	153	150	145
Nombre de métiers occupés ou prets à « battre ».....	300	300	300	300

[1] Arch. de M.-et-L. Enquête ordonnée par Montalivet, ministre de Napoléon Ier. — Mémoire manuscrit cité ci-dessus.

[2] Ce tableau est extrait de A. M. et L. M (moderne).

PRODUCTION		Manufacture d'Angers		Manufacture de Beaufort	
		1er trimestre	2e trimestre	1er trimestre	2e trimestre
Toiles 3 fils	1re qualité.....	50	50	80	90
	2e qualité.....	50	50	10	9
Toiles 2 fils.	1re qualité.....	200	200	45	40
	2e qualité.....	60	60	50	35
Mêlis.....	doubles	150	150	105	97
	plus forts.....	318	314	300	305
	légers	300	180	55	90
Doublages.....		300	180	80	100
Prélarts.....		350	350	151	165
Totaux (pièces de 50 à 52m)..		1.478	1.354	836	631

1813. — Production d'un semestre : 1.200 pièces, soit 60.000 mètres.

Production totale : 8.420 pièces valant 900.000 francs [1].

1847. — 312 ouvriers, se décomposant en 250 hommes, 60 femmes, 2 enfants.

Valeur de la matière première : 3.375.000 francs. Valeur des produits fabriqués : 4.020.000 francs [2].

Il n'est pas fait mention des fileuses. De même, le commerce des entrepreneurs ne comprend plus à cette époque exclusivement la toile à voile, mais aussi le chanvre et le lin bruts.

Autres manufactures. — 1803. — *M. Guichard aîné et M. Lesourd fils aîné,* à la Basse-Chaîne :

20 métiers en activité [3].

[1] *Idem.*

[2] Statistique arrêtée par le Sous-Préfet le 8 avril 1813. A. M. et L. série M.

[3] *Alm.* de 1803.

1812. — *MM. Guichard*, à l'Esvière [1] :

250 à 300 fileuses et tisserands ; 30 à 36 métiers ; 15.000 kil. de filasse convertis en fil annuellement. Affaires annuelles : 50.000 francs. Fournisseur de la marine impériale.

1803. — *MM. Morel et Vilain*, au Cordon-Bleu : 20 métiers en activité [2].

1847. — Inventaires des manufactures angevines, autres que celle de Joûbert-Bonnaire [3].

	Manufacturiers	Valeur de la matière première	Valeur des produits fabriqués	Nombre d'Ouvriers			
				Hommes	Femmes	Enfants	Totaux
Chanvre, tissage, toiles à voiles..	Ad. Montaland.	250.000	288.000	135	25	3	163
Chanvre, lin, fil, Tiss,toiles à voiles	At. Hillaire....	125.000	175.000	40	50		90
Chanvre, lin, fil. Tiss,toiles à voiles	P. Guilhem.....	125.000	175.000	52	18		70
Chanvre, lin, fil, Tiss,toiles à voiles	Fs. Lambrun...	224.720	312.750	100	230		330

1865. — Millet mentionne seulement deux fabricants de toiles à voiles : MM. Joûbert-Bonnaire et M. Trudelle [4].

MATIÈRES PREMIÈRES

Une étude sur le mouvement commercial d'une manufacture serait incomplet si on ne recherchait aux époques

[1] Très probablement la même fabrique que la précédente mais changée de place. A. M. et L., M. États de situation des établissements industriels et commerciaux du département. Correspondance.

[2] *Statistique de la France*, publiée par le Ministre du Commerce et de l'Industrie. Paris, imprimerie Nationale, 1850.

[3] *Statistique de la France, op. cit.*

[4] Millet de la Turtaudière, *Indicateur de Maine-et-Loire*, 1865.

correspondantes le prix de revient de la matière première, en l'espèce chanvre et fil. En 1754, le chanvre dans la région de Beaufort se paie 28 livres 5 sols (25 fr. 48), le cent (cent livres) ayant subi une augmentation de 5 livres sur l'année précédente (23 livres 5 sols ou 20 fr. 90).

Dix années plus tard, le *Tableau de la Généralité de Tours*[1] nous donne les prix suivants payés en Anjou en 1764, 1765 et 1766, pour un quintal de filasse :

Localités	1764		1765		1766	
	Qualités		Qualités		Qualités	
	fine	commune	fine	commune	fine	commune
	l s d	l s d	l s d	l s d	l s d	l s d
Angers...	39,14,7	27, 5,5	40	25	40	28,15
Saumur ..	26,17,6	21,17,6	28,15	23,6,8	27,14,7	22,5,5
	46, 7,3	27, 9	30	30	53, 6	33,10
Baugé....	121	54,10	100,19,1	61,6,3	102,5,5	53,10

En 1790, la livre de filasse vaut de 12 à 14 sols à Beaufort[2].

Quant au fil, nous n'avons rencontré qu'un seul prix.

En 1790, on payait, à Beaufort :

Fil de brin écru : 17 à 25 sols la livre, quelquefois plus, suivant la finesse.

Fil de brin blanc : 22 à 30 sols.

Fil de reparon écru : 12 à 15 sols.

Fil de reparon blanc : 15 à 20 sols[3].

PRIX ET TARIFS COMMERCIAUX. — LIEUX DE VENTE

Il est assez difficile aujourd'hui de connaître la valeur commerciale des productions des manufactures angevines. La destruction des pièces comptables, opérée à différentes

[1] A. I.-et-L. C. 336.

[2] A. M.-et-L. L. 546.

[3] F. Bourdais, *Mémoire cité*.

époques pour désencombrer les bureaux, nous a privé de nombreux et précieux documents.

D'après un mémoire de 1564, les toiles à voile dites « olones », fabriquées à Locronan, en Bretagne, valent en 1545, 6 sols 8 deniers; en 1562, 13 sols 4 deniers la pièce[1].

En 1665, l'intendant du Languedoc, Dalliès de la Tour, écrit à Colbert, au sujet d'une fourniture de 30.000 aunes de toiles à voiles, que l'on demande 23 sols, mais qu'il pense obtenir à 20 sols l'aune [2].

En 1700, à Nîmes, la canne (1m97) de toile à voile vaut 12 sols (0 fr. 89), ce qui met le mètre à 0 fr. 44 [3].

Dans sa première enquête, en 1751, après la fondation des Manufactures, Aubry déclare que l'entrepreneur ne sait quel prix il vendra sa marchandise. En se reportant aux états des pièces présentées aux bureaux de marques, on trouve que la pièce de toile à voile vaut en moyenne 69 livres en 1770 et que le prix moyen varie de 20 à 44 sols l'aune (soit de 0 fr. 95 à 2 fr. 08), mesure de Paris [4]. Ce prix n'a subi que peu de variations durant tout le XVIIIe siècle.

Bien peu de ces toiles restaient dans le pays et, quoique les corporations des mariniers de la Loire fussent importantes à cette époque, jamais ils n'auraient suffi à utiliser la production des Manufactures. Après quelques difficultés au début, les entrepreneurs d'Angers et de Beaufort reçurent des commandes pour la Marine Royale et la Compagnie des Indes, qui furent leurs meilleurs clients.

[1] F. Bourdais, *Mémoire cité*.

[2] *Correspondance administrative sous Louis XIV*, publiée par Depping, tome III, p. 718.

[3] A. du Gard, H. 625, cité par d'Avenel, *op. cit.* En 1696, les marchands de Perpignan demandèrent le remplacement de cette mesure par l'aune (Ce Intendant à Cont. Général, pièce 1534).

[4] En 1790, à Beaufort, les toiles de tout brin, autres que les toiles à voiles, valaient, suivant la finesse, de 28 à 40 sols l'aune et une pièce de 42 aunes coûtait de 56 à 80 livres.

En 1790, Bordeaux, Toulon, La Rochelle, Nantes, Brest, Marseille, Saint-Malo avaient des dépôts de leurs toiles et une grande partie passait encore à l'étranger. Lorsque la Convention requit les Manufactures pour le service exclusif de la Marine Nationale, à peu près seuls les ports de Brest et de Lorient reçurent les toiles des Manufactures d'Angers. A un moment donné cependant le port de Toulon, par suite de l'arrêt des manufactures de Strasbourg et d'Arles, reçut un envoi qui fut jugé bien supérieur à ce qui avait jusque-là été fourni par les autres manufactures.

V. Dauphin.

(*A suivre.*)

Le Fureteur angevin

(Suite)

QUESTIONS

64 — La Ruine (*Paineau*, dit le père).

Il existe un roman d'Alexandre Dumas, avec collaboration du marquis de Cherville, sous le titre *Le Père La Ruine.* Tout au moins a-t-il été signalé dans les notices nécrologiques sur M. de Cherville (mai 1898). S'agit-il là du père Paineau, dit la Ruine, de Maulévrier, soldat vendéen fort connu ? (V. *Dict. de M.-et-L.* de C. Port.)

R. V.

65 — Marconnay (O. de).

Qu'est-ce qu'un nommé Louis Olivier de Marconnay (ou Maconnay), auteur *angevin* de *Remerciements de Candide à M. de Voltaire* ? (1760, in-8, de 30 p.)

E. P.

66 — Vin d'Anjou (Le).

Je crois qu'il serait fort intéressant de rassembler les opinions émises autrefois sur nos vins d'Anjou. De même

qu'un anonyme, qu'on suppose l'abbé Rangeard, publia dans les *Affiches*, au XVIIIe siècle, une Épître où il célébrait le vin dont on

.... admire la clarté
A la délicatesse égale,
La douce vapeur qu'il exhale,
La sève et la légèreté....

d'autres écrivains ont chanté nos crûs réputés de tous temps. Autant que possible il ne faudrait reproduire que les textes antérieurs au XIXe siècle et, s'ils étaient trop longs, les analyser ou indiquer l'auteur et la source.

F. A.

67 — SAINTE BABILLARDE DES PONTS-DE-CÉ.

Dans l'église Saint-Maurille des Ponts-de-Cé se remarquent des stalles acquises par le premier curé concordataire, M. Gazeau, et provenant de l'abbaye de la Haie-aux-Bons hommes.

On sait que l'une des miséricordes de ces stalles a pour motif décoratif une religieuse joufflue dont les lèvres sont percées et closes par un énorme cadenas. Cette image est vulgairement connue sous le nom de sainte Babillarde.

Il nous apparaît qu'il doit être fait, entre autres interprétations, un rapprochement entre les deux pierres dites « des bavardes », conservées l'une à Strasbourg et l'autre à Orléans; cette dernière fut toutefois découverte il y a moins de dix années.

Y aurait-il parmi les peintures et les sculptures dont sont couvertes nos églises angevines d'autres figurations anciennes de ce « silence » qui était la base des règles monastiques ?

V. D.

68 — PONT BOURGUIGNON.

La route départementale actuelle, n° 161, de Paris aux Sables-d'Olonne, traverse en outre, sur toute sa longueur, la ville des Ponts-de-Cé et l'on sait que quatre ponts d'inégale longueur se rencontrent sur un peu moins de quatre kilomètres.

Le premier de ces ponts traverse l'Authion et porte le nom de « Pont Bourguignon ».

Le nom en est très ancien et une transaction du xve siècle, dont le titre est conservé dans l'un des recueils de pièces de la section des Manuscrits de la bibliothèque d'Angers, consacre ce nom d'une façon indiscutable.

Ce pont, jusqu'à la dérivation de l'embouchure de l'Authion, au-dessus de Sainte-Gemmes, était fort modeste. Il ne comprenait que deux voies de décharge, destinées à lui permettre de résister à la pression des eaux en cas d'inondation en amont et non à un écoulement régulier.

Quelque érudit connaît-il l'origine de ce nom ?

V. D.

69 — LA FAYETTE (Madame de) aux Ponts-de-Cé.

M. Godard-Faultrier a noté, légende ou vérité historique, dans l'article Ponts-de-Cé qu'il a donné à l'ouvrage du baron de Wismes, le *Maine et l'Anjou*, le prétendu séjour, en vertu d'une lettre de cachet, de Mme de La Fayette, mère du célèbre général, au couvent des Cordelières des Ponts-de-Cé, entre 1758 et 1772.

Même après un retour à la cour, la grande dame serait revenu séjourner quelque temps en ce couvent.

Les documents sur le couvent des Cordelières des Ponts-de-Cé ne sont pas très abondants. Ils ont été presque tous utilisés par M. l'abbé Bretaudeau dans son *Histoire des Ponts-de-Cé*.

Toutefois sur cette anecdote il serait préférable d'avoir des précisions autres que celles fournies par une parente de la supérieure des Cordelières de cette époque, Mme Rabouin.

V. D.

70 — Bertrand Ogeron.

Cél. Port a retrouvé le lieu de naissance du vaillant conquistador angevin, Bertrand Ogeron, dont le nom est commémoré par une plaque de marbre dans l'église Saint-Séverin, à Paris. « Mais, ajoutait C. Port, Rochefort-sur-Loire (où il est né) attend encore qu'on veuille honorer de ce nom-là ou sa mairie ou son église. » Depuis que ces lignes ont été écrites qu'ont fait les Angevins en l'honneur de leur compatriote ?

Étienne Port.

71 — Mesures anciennes angevines.

Une note manuscrite sur le registre paroissial de Meron, à la date de 1751, dit que « 12 boisseaux, mesure du prieuré de Montreuil-Bellay, valent à mesure de Saumur 12 boisseaux 3 quarts, réglé par jugement de 1604 ».

Ou peut-on trouver des renseignements exacts sur la valeur des mesures en Anjou aux XVIe et XVIIe siècles ?

P.

72 — Arnauld (Antoine et Nicole).

Antoine Arnauld et Nicole firent, en 1671, un voyage en Anjou. L'auteur de la *Vie d'Antoine Arnauld*, raconte sommairement ce voyage, en s'appuyant sur une « Relation manuscrite du voyage d'Angers ». Ce document, suivant le

même auteur, comprenait une trentaine de pages. Serait-il impossible de retrouver cet écrit ?

F. UZUREAU.

73 — LES DENTS ET L'AMOUR.

Dans le Pays des Mauges, les *farceurs de campagne* appellent en plaisantant le mal de dents *mal d'amour*.

On dit familièrement :

Grand mal de dents
Engendre gens.

On dit aussi d'un enfant dont les dents poussent de bonne heure :

Riche en dents,
Riche en parents;

ce qui signifie, d'après l'interprétation donnée dans le pays même, que le poupon aura bientôt un petit frère.

Ce lien mystérieux, qui existe entre les dents et l'amour, il semble que d'autres que les Mauges en aient accepté la croyance. Ainsi peut-on lire dans les *Voix de Ville*, recueil de 1576, une chanson dont un couplet porte :

M'empoigne et m'embrasse,
M'a fait un enfant,
Gaudinette, je vous aime tant !
Aussi m'a guérie
Du grand mal de dents,
Gaudinette, je vous aime tant !

Quelqu'un saurait-il indiquer d'autres textes, et de préférence des textes angevins, pouvant aider à expliquer cette tradition? De cette tradition, quelqu'un a-t-il trouvé l'équivalent dans des croyances antiques ?

H. C.

RÉPONSES

14 — RABELAIS ET L'ANJOU.

Dans un des derniers *Fureteurs*, j'ai posé plusieurs questions pour inviter le lecteur bénévole à donner son avis sur l'interprétation de divers textes de Rabelais.

L'une des questions portait sur M. de Maulevrier, dont il est question à trois reprises.

Or, depuis que j'ai posé cette question, j'ai trouvé aux Archives départementales de Maine-et-Loire, G. 1045, registre du chapitre de Montsoreau, la note suivante : « Ce dit jour, 15 juillet 1544, décède M. le capitaine Maulevrier ».

Sait-on ce qu'était ce capitaine Maulévrier ? Il y aurait peut-être là un jalon dans l'explication du texte rabelaisien.

V. D.

14. — RABELAIS ET L'ANJOU (Doué, lieu d'impression).

Il est très rare de rencontrer un exemplaire du *Rabelais réformé*. On en trouve un dans le catalogue des livres anciens rares et précieux provenant de la bibliothèque du célèbre libraire-paléographe A. Claudin. La vente a eu lieu à l'hôtel Drouot du 1er au 7 juillet 1914. L'exemplaire porte bien A. DOUÉ « *De l'Imprimerie / par Firmin Ruffin, Impr. et libraire / Juré*, demeur. *à la Colombe* / MDCXX, in-8, de 178 p. ch. — et le savant bouquiniste, qui l'avait classé parmi les ouvrages imprimés en Anjou, y avait inscrit la note : « Seul livre cité (de cette impression). Caractères de Saintes. »

Qui nous dira ce qu'était ce *Ruffin* et où se trouvait *la Colombe ?*

F. A.

37 — Poteries signées.

A ajouter aux listes précédentes :

Paterniani, signat d'un petit vase rond samien (place du Ralliement, église Saint-Maimbœuf, avril 1879.) — Paternvs fa... signat. d'un potier (Frémur). — Pen (*Pent*), signat. d'un potier gallo-romain (rue Chaperonnière, Angers, 1881). — Of prim, signat. potier gallo-romain, gare d'Angers (1848). — Offprimi, *id.*, fragment (rue de l'Aiguillerie, 1881). — Prisc.i.mi. sign. sur le fond d'un joli petit vase samien rond (place du Ralliement, église Saint-Maimbœuf, av. 1879).

E. P.

46 — Contades.

Louis-Gabriel-Marie de Contades est né à Angers, le 11 oct. 1759. Il est porté, sur un tableau généalogique de la famille Constantin de la Lorie, comme marié en 1786 et son premier enfant, Julie (mariée au baron René de Champellevrier), naquit le 24 juillet 1787, d'après la notice sur les Contades insérée dans la généalogie des Pairs de France.

De la Frégeolière.

53 — Saint Hervé.

Célestin Port dit, en effet, que le corps de saint Hervé fut déposé dans l'oratoire de l'île de Chalonnes, où il aurait été retrouvé en 1860 et recueilli.

L'histoire fait une allusion évidente aux faits suivants conservés par la tradition.

En 1860, on aurait trouvé dans la chapelle de Saint-Hervé, les uns disent sous l'autel, les autres dans le mur du nord, un squelette, que la foi populaire a tout de suite identifié avec les reliques du saint. Une émotion toute locale s'éveilla, mais ne trouva pas matière à s'étendre. Les ossements disparurent en effet nuitamment

Ils auraient été transportés par M. le chanoine Coubard, curé de Saint-Maurille de Chalonnes, aidé de son sacristain, et transportés dans la chapelle privée de la propriété des Deux-Croix, commune de Chalonnes, qui appartenait à M. Coubard.

Il existe encore sous l'autel de la chapelle des Deux-Croix quelques ossements effrités, enfermés dans une grossière enveloppe de toile et que la tradition identifie avec le squelette de la chapelle de l'île et avec les reliques de saint Hervé, sans autre preuve, d'ailleurs.

G. D.

55 — René d'Anjou et ses descendants.

Le roi René épousa Isabelle, fille aînée de Charles II, duc de Lorraine; après la mort de son père, cette princesse devint elle-même *duchesse de Lorraine.*

Yolande d'Anjou, fille de René et d'Isabelle, fut à son tour *duchesse de Lorraine*, après la mort de sa mère. Son fils René II et tous les descendants mâles de celui-ci sont successivement ducs de Lorraine jusqu'à François II, marié à Marie-Thérèse, qui devient *empereur d'Autriche et d'Allemagne* sous le nom de François Ier.

Léopold II, leur fils, succéda à son père sur le trône impérial. Il eut pour fils l'empereur François II, grand-père de l'empereur actuel d'Autriche, *François-Joseph.*

Ce dernier descend donc en ligne directe du roi René d'Anjou

F. Uzureau.

56 — La Baumette.

C'est le matin du 13 mars 1794 que Gouppil partit d'Angers avec 76 prêtres nivernais et angevins, qu'il devait conduire à Nantes.

Le bruit courut en Anjou et on a souvent écrit que Gouppil avait noyé un certain nombre de ces ecclésiastiques en passant à la Baumette. C'est une légende. Voici mes preuves :

1° On trouve aux archives de Maine-et-Loire (série *L*, n° 1124) une pièce émanant du Comité révolutionnaire de Nantes, qui montre que le 15 mars Gouppil remit les 76 prêtres entre les mains du Comité.

2° Il existe aux Archives municipales de Nantes une pièce signée : « Les 72 détenus vis-à-vis de la Sécherie », adressée au Comité révolutionnaire et ainsi conçue : « Il est mort, ce matin, un des 76 prêtres de la Nièvre, dont 15 d'Angers, détenus vis-à-vis du poste, dans un bâtiment hollandais. C'est le quatrième qui succombe en six jours ».

3° Le 24 décembre 1794, Pinson, Besnard et Legros, « voituriers par eau », qui avaient conduit les bateaux, déclarèrent à l'un des juges de paix d'Angers que le 15 mars les 76 prêtres avaient été remis au Comité révolutionnaire de Nantes, qui les avait, le même jour, à 10 heures du soir, fait renfermer dans une galiote hollandaise.

4° Il y a plus. Le 23 avril 1795, six des prêtres nivernais, échappés à la mort repassèrent à Angers, se rendant dans la Nièvre. L'un d'eux, l'abbé Imbert, devint curé de la cathédrale et doyen du chapitre de Nevers. Sur la demande de ses amis, il écrivit le récit de son voyage de Nevers à Brest, accompli dans les premiers mois de 1794. Son récit a été publié en 1874 dans le *Bulletin de la Société Nivernaise des Sciences, Lettres et Arts*. — Un autre prêtre nivernais, l'abbé Durand, échappé lui aussi à la mort, a composé une seconde relation, que l'on trouve dans la *Revue du Monde catholique* (mars 1899).

Ces deux ecclésiastiques ne parlent nullement de noyades à la Baumette et disent que tous, au nombre de 76, arrivèrent à Nantes le 15 mars 1794.

F. Uzureau.

57 — Prison du Carmel.

Non, le couvent du Carmel ayant été converti en prison, le 5 mai 1794, postérieurement à la cessation des fusillades. C'est là que furent transférées les femmes détenues au Séminaire. Dépositions faites devant Macé des Bois, juge au Tribunal d'Angers, le 13 brumaire an III, par Étienne Bardou, et le 5 frimaire suivant, par Hyacinthe Vigé, veuve Besson, administrateurs de la prison des Carmélites, déclarant qu'ils avaient été nommés administrateurs de la prison du Séminaire et qu'ils le sont devenus de celle des Carmélites lorsque les détenues du Séminaire y ont été transférées.

L..

57 — Prison du Carmel.

Le 26 mars 1794, on commença à emprisonner les femmes dans les bâtiments du Grand-Séminaire (aujourd'hui le *Musée*) et ce sont ces prisonnières qui le 4 mai suivant furent transférées au Carmel. Comme la dernière fusillade du Champ-des-Martyrs eut lieu le 16 avril 1794, il est donc impossible que la prison du Carmel ait fourni un contingent à ces exécutions.

Depuis le 18 juillet 1793, jusqu'à la fin du mois d'avril 1794, l'ancien couvent du Carmel fut occupé par l' « hospice des enfants trouvés », dits « enfants naturels de la patrie ».

F. Uzureau.

59 — Eustochius, évêque d'Angers.

Vers la fin du règne de Clovis, l'archevêque de Tours (Licinius), l'évêque de Rennes (saint Melaine) et l'évêque d'Angers (*Eustochius*) écrivirent à deux prêtres bretons une

lettre commune, qui a été publiée par Mgr Duchesne dans la *Revue de Bretagne et de Vendée* (janvier 1885).

F. UZUREAU.

63 — CHANPTOCEAUX (Antiquité de).

L'antiquité de Champtoceaux est attestée par de nombreux textes. C. Port en a cité en abondance. Ses notes manuscrites en comprennent d'autres, particulièrement celui de Grégoire de Tours : « *Sellense Castrum* » (556-561), dans *Hist. Fr.*, IV, 18; — et ceux-ci : « *Et porto illo qui dicitur Sellis immoque et vogatio super fluvio Ligeris* ». 651. (Dipl. de Sigebert III. Pardessus. Dipl. ch. II, 94.) — « *Sellus castrum super fluvium Ligeris.* 768. (Chron. Fred. IV, 134-135.) — « *In castro quod dicitur Sels* ». 768. (ann. Eginhard). « *Ietbaldus, tunc castri celsi princeps* ». 1080. (D. Morice, Pr. col. 451.)

La question posée par notre correspondant au sujet d'un évêché au VIe siècle dans cette ville trouve sa réponse dans le mémoire dont M. Longnon donna lecture à la Société des Antiquaires de France dans la séance du 12 juillet 1876, intitulé : *Chantoceaux, siège d'un évêché au VIe siècle.* Le sujet a été repris par M. Richard, archiviste de la Vienne, et plus tard l'abbé G. Durville a publié une étude intitulée : *Chateau-Ceaux au VI-VIIIe siècle.* (Bull. de la Soc. archéol. de Nantes, 1898.)

Nne note manuscrite de C. Port résume la question : « Longnon a démontré très bien à mon avis qu'il faut reconnaître dans Chantoceaux le *castrum sellense* de Grégoire de Tours et le *Sellus* de Fredegaire. Le duc Austrapius, quittant la cour de Clotaire Ier, entra dans le clergé et, ordonné évêque, résidait dans son domaine de *castrum sellense*, quand il périt dans une rébellion de Téobald (v. Longnon). En 768, la reine Bertrade s'y réfugie, *ad sellus castrum*

super fluvium Ligeris. Pépin l'y rejoint et y reçoit les ambassadeurs d'Almansor, le calife de Badgad, ce qui justifierait les légendes sarrasines (*muri sarraceni*, dont parlent une charte du XIIIe s. et d'autres textes. V. *Dict. de M.-et-L.*). Le calife est désigné par Frédégaire : « *Amormuni, rex sarracenorum*... »

Voir, en opposition, je crois, à la thèse de Longnon le mémoire de l'abbé Jarlit : « *Autropius et le Sellense* », dans les *Mém. des Ant. de l'Orient*, 2e série, t. VIII, 1885. »

Et. P.

Ephémérides astronomiques pour 1914

(Suite)

AOUT

Mercure. — Visible le matin, à l'est, principalement du 1er au 10, sa plus grande élongation étant le 5.

Se lève le 5 à $2^h\ 55^m$.
— — 15 à $3^h\ 17^m$.
— — 25 à $4^h\ 21^m$.

Vénus. — Visible le soir à l'ouest.

Se couche le 5 à $20^h\ 53^m$.
— — 15 à $20^h\ 30^m$.
— — 25 à $20^h\ 7^m$.

Mars. — N'est plus pratiquement observable.

Jupiter. — Visible toute la nuit à l'est le soir, et à l'ouest dans la deuxième partie de la nuit.

Se lève le 5 à $19^h\ 39^m$.
— — 15 à $18^h\ 53^m$.
— — 25 à $18^h\ 10^m$.

Passe au méridien, le 5, à 0^h 24^m.
— — 15 à 23^h 35^m.
— — 25 à 22^h 50^m.

Saturne. — Redevient visible à l'est dans la deuxième partie de la nuit, dans la constellation du Taureau.

Se lève le 5 à 0^h 52^m.
— — 15 à 0^h 21^m.
— — 25 à 23^h 45^m.

Uranus. — Visible toute la nuit dans le Capricorne.

Se lève le 5 à 12^h 12^m.
— — 15 à 18^h 32^m.
— — 25 à 17^h 51^m.

Neptune. — Presque pas observable.

Phénomènes à observer

5 *août.* — Plus grande élongation de Mercure, le matin.

6 *août.* — Conjonction de Vénus et de Mars, à 2 heures. A observer le 5, dès le coucher du soleil; les deux autres seront déjà très rapprochés.

Conjonction de Jupiter et de la Lune à 10 heures, Le phénomène sera remarquable, nous engageons vivement nos lecteurs à l'observer.

11 *août.* — C'est à cette date que les Perseides sont les plus denses.

21 *août.* — *Eclipse totale de soleil.* — Cette éclipse ne sera totale en Europe que pour la Norwège, la Suède et la Russie occidentale. En France nous ne la verrons que

partielle; les 6/10 environ du soleil nous seront cachés par la Lune.

Voici en temps légal les principaux éléments de cette éclipse pour Paris :

Premier contact $11^h\ 5^m\ 30^s$.

Plus grande phase $12^h\ 17^m\ 48^s$.

Dernier contact . $13^h\ 27^m\ 54^s$.

Suivant le lieu où le lecteur se trouvera, à cette époque, il aura l'heure du phénomène en ajoutant, ou retranchant, la longitude de son séjour aux heures ci-dessus. Il l'ajoutera, s'il se trouve à l'ouest de Paris, et la retranchera, s'il est à l'est. La différence de longitude aura préalablement été convertie en heures, minutes et secondes en observant que :

1 heure vaut 15°.

1 minute de temps vaut 15 minutes d'arc.

1 seconde de temps vaut 15 secondes d'arc.

Exemple : Calculons les heures correspondantes aux heures ci-dessus données, pour un observateur placé à Nantes.

Longitude Nantes 3° 53' 15".

Longitude exprimée au temps $0^h\ 15^m\ 33^s$.

Nantes étant à l'ouest de Paris, j'ajoute $0^h\ 15^m\ 33^s$ aux heures données pour Paris et j'obtiens :

Premier contact $11^h\ 20^m\ 63^s$ ou $11^h\ 21^m\ 3^s$.

Plus grande phase $12^h\ 32^m\ 81^s$ ou $12^h\ 33^m\ 21^s$.

Dernier contact $13^h\ 42^m\ 87^s$ ou $13^h\ 43^m\ 27^s$.

SEPTEMBRE

Mercure. — Inobservable.

Vénus. — Étoile du soir, mais difficilement observable car elle sera basse sur l'horizon. La rechercher à l'ouest.

Mars. — Inobservable.

Jupiter. — Visible vers l'ouest dans la première partie de la nuit.

Se couche le 6 à 2^h 36^m.
— — 16 à 1^h 52^m.
— — 26 à 1^h 10^m.

Saturne. — De plus en plus visible à l'est dans la deuxième partie de la nuit dans les Gémeaux.

Se lève le 6 à 23^h 2^m.
— — 16 à 22^h 26^m.
— — 26 à 21^h 48^m.

Uranus. — Visible presque toute la nuit.

Se couche le 6 à 2^h 10^m.
— — 16 à 1^h 29^m.
— — 26 à 0^h 44^m.

Neptune. — Pratiquement inobservable.

Phénomènes à observer

2 *septembre.* — Conjonction de Jupiter et de la Lune, à 11 heures, observer le rapprochement des deux astres dès la nuit venue.

10 *septembre.* — Occultation des Pléiades. Voir pour ce beau phénomène les précédents numéros de la *Revue.*

Cœleno sera occultée le 10 de $23^h\ 10^m$ à $23^h\ 34^m$.
Astérope I — — $23^h\ 39^m$ à $0^h\ 44^m$ le 11.
Maïa — — $23^h\ 45^m$ à $0^h\ 13^m$ le 11.

Les étoiles disparaîtront derrière le bord éclairé de la Lune qui sera près de son dernier quartier, et réapparaîtront derrière le bord obscur. Le phénomène peut fort bien être observé avec une simple jumelle; le spectacle de l'étoile surgissant brusquement dans la nuit, derrière le bord invisible de notre satellite est des plus impressionnants.

23 *septembre.* — Equinoxe d'automne, à $21^h\ 34^m$.

Position des Constellations pour la première partie de la nuit

Au N.-E. — Pégase et Andromède se lèvent.

Au N. — Au zénith, le Dragon, puis vers septembre, le Cygne. Plus bas, la petite Ourse.

Vers le N.-O. — La grande Ourse.

A l'O. — Le Lion, puis plus tard, le Bouvier.

Au S. — Au zénith, la Lyre avec Véga, la Couronne Boréale et près de l'horizon, le Scorpion avec la rouge Antarès.

Au S.-O. — La Vierge avec l'Épi.

E. Chéreau.

(A suivre.)

Résumé des Observations Météorologiques

faites à la Baumette (près Angers)

(Altitude : 30 mètres 52)

Mai 1914

Pression barométrique. Moyenne : 762^{mm},32 ; minimum, 753^{mm},30, le 6, à 7 heures du soir ; maximum, 767^{mm},79, le 13, à 8 heures du soir ; écart extrême, 14^{mm},49.

Température. Moyenne (sous l'abri) des minima, 8°,75 ; des maxima, 18°,32 ; (sans abri) des minima, 8°,41 ; des maxima, 22°,96 ; des maxima (boule noire), 25°.67 ; (sur le sol gazonné) des minima, 7°,83 ; des maxima, 32°,21 ; d'eau de source, 11°,62 ; du mois, 14°,40. Sous l'abri : minimum absolu, 3°,8 le 9 ; maxima absolu, 31°,2 le 22. Sans abri : minima absolu, 3°,7 le 9 ; maxima absolu, 38°,0 le 22 ; maxima absolu (boule noire) 42°,2 le 22 ; (sur le sol gazonné), minima absolu, 1°,8 le 28 ; maxima absolu, 49°,8, le 22.

Humidité relative moyenne du mois, 69 ; minima, 32, le 22, à 1 heure du soir ; maxima, 95, les 6, 8, 10, 29, à 7 heures du matin et 4 et 7 heures du soir.

Nébulosité moyenne du mois, 6,57 ; moyenne diurne la plus faible 0,0, le 21, la plus forte, 10,0, les 1er, 4, 7, 11, 24, 27, 30.

Nombre de jours de soleil, 23 ; nombre d'heures de soleil ayant brûlé le carton de l'héliographe, 161 heurs environ.

Pluie totale du mois, 18^{mm}4, en 12 jours appréciable au

pluviomètre et 2 jours appréciable au pluvioscope; la plus forte, 4,0 le 5. Evaporation, 96^{mm}10.

Fréquence des vents : 2 jour du N. ; 4 jour du N N-E ; 7 jours du N-E; 3 jours de l'E. N.-E ; 1 jour de l'E. ; 1 jour du S ; 7 jours de l'W S.-W. ; 1 jour de l'W N-W ; 5 jours du N N-W.

Vitesse du vent en mètres par seconde, moyenne du mois, 6^{m}2 ; moyennes diurnes : la plus élevée, 11^{m}6, le 5 ; la plus faible, 2^{m}0, le 19. Vitesse maximum du vent, 19^{m}9 par seconde, le 5 à 3 h. 45 du soir (vent W S-W.)

Gelée blanche le 9. Rosée les 1, 2, 3, 9, 10, 13, 14, 15, 22, 28. Arrivée du loriot, le premier.

Orage de l'E au S S-W, de 5 h. 58 à 6 h. 20 du soir, le 17.

A. Cheux.

Chronique

Le 28 mai s'est ouverte l'Exposition des Roses, organisée place de Lorraine par la Société d'Horticulture d'Angers et de Maine-et-Loire et installée sous une immense tente admirablement aménagée par les soins de la maison Bordereau.

La matinée a été consacrée aux opérations du jury, opérations d'autant plus délicates que les exposants étaient nombreux et que les variétés exposées se recommandaient toutes par leur beauté et par leur charme à l'attention des connaisseurs.

A midi, un déjeuner intime a réuni, dans les somptueux salons de l'Hôtel d'Anjou les organisateurs de l'Exposition, les membres du jury et les membres de la presse angevine.

Au dessert, M. L.-A. Leroy a pris la parole pour adresser à tous des éloges mérités. Il constate avec plaisir que les exposants ont répondu en grand nombre à l'appel des organisateurs et que les membres du jury, auxquels il est heureux de rendre hommage, ont jugé en toute indépendance et en toute sincérité. M. Leroy adresse également ses compliments les plus chaleureux à tous ses collaborateurs et notamment au secrétaire-général et au trésorier. La presse non plus n'est pas oubliée et c'est en termes les plus aimables que M. Leroy la remercie. En terminant l'honorable président fait un très délicat éloge de ses deux vice-présidents, M. Gaston Allard, qui est beaucoup connu des étrangers et pas assez, à cause de sa trop grande modestie, de ses compatriotes, et M. Verrier-Cachet, qui a contribué avec tant de gracieuseté à la décoration de l'Exposition.

M. Bouvet, secrétaire-général, donne alors lecture du palmarès et M. Lemoine, de Tours, en son nom et au nom de ses collègues

du jury, félicite la Société d'Horticulture et les exposants de leur succès. Il constate que cette Exposition est l'une des plus complètes et des plus belles qu'il ait vues et il lève son verre à M. L.-A. Leroy, à ses collaborateurs et aux exposants.

Le déjeuner terminé les convives se sont rendus place de Lorraine, où ils ont reçu MM. Lasserre, préfet de Maine-et-Loire; Bodinier, sénateur, président du Conseil général; Bernier, adjoint au Maire d'Angers, auxquels ils ont fait les honneurs de l'Exposition.

Nous ne saurions mieux dire le charme de cette exposition que ne l'a fait M. Roger Dardenne par les lignes suivantes parues dans le *Petit Courrier* sous le titre : Une visite à l'Exposition :

L'Exposition que je viens de visiter est surtout consacrée aux roses, mais on y voit aussi beaucoup d'autres fleurs. Et, comme la même espèce offre de multiples variétés, il faudrait la compétence d'un horticulteur pour décrire avec précision les parterres de ce jardin improvisé.

Que puis-je, moi profane, qui me sentais plein de surprise devant ces plantes dont je ne connaissais pas les noms exacts, sinon essayer de traduire le plaisir que j'ai éprouvé à la vue de ces chefs-d'œuvre naturels. Jamais je n'aurais cru qu'il existait tant de sortes de fleurs et jamais je n'ai tant regretté mon ignorance.

J'ai promené mon admiration étonnée devant des roses de toutes nuances : les unes veloutées, rouges, ardentes et faites, semble-t-il pour s'épanouir au soleil de midi; d'autres, laiteuses, profondes, opalines, dont le parfum troublant ne peut être goûté que dans le silence des nuits; d'autres encore, pâles, finement teintées de rose, fleurs d'automne et de mélancolie; d'autres enfin, humbles, diaphanes, maladives et qui sourient pourtant d'un sourire triste et mouillé de larmes.

Ailleurs, voici des pivoines, soyeuses, celles-là rouges comme la pourpre ou le sang et celles-ci que leur blancheur rend semblables à des coupes d'argent

Puis voici des fuchsias aux boules minuscules, des géraniums qui teintent leurs pétales de carmin ou de gomme-gutte, de sveltes glaïeuls, des iris hautains, des anémones doubles, des renoncules de Turquie, colorées en jaune soufre, des pélargoniums...

Plus loin ce sont les hortensias énormes, majestueux, impériaux et qui se parent de nuances douces, le bleu, le rose, le blanc.

Dans des vases les delphinium présentent toute la gamme des bleus.

Les pois de senteur sont divers de livrée. En voici un bleu foncé,

un dont le fond blanc est rehaussé de vives touches de carmin; un autre est groseille, un autre a des reflets chamoisés.

On a consacré un emplacement spécial aux orchidées, ces fleurs étranges, fouillées, découpées, dont certaines paraissent être vivantes, tant elles évoquent l'idée de quelque monstre informe que la nature se serait plue à revêtir des plus vives couleurs.

Les visiteurs s'arrêtent longuement dans cette section, surtout devant les anthurium aux larges feuilles d'un rouge corail et devant les nepenthès, dont les feuilles ont la forme d'une corne d'abondance.

Une coquette installation de magnifiques corbeilles et de ravissants décors de table en orchidées, présentées avec un goût exquis par M. Garnier-Defois, le fleuriste bien connu de la rue des Lices, a particulièrement retenu l'attention des visiteurs.

M. Garnier avait, en outre, agrémenté son exposition d'une jolie couronne de roses et d'un choix merveilleux d'œillets aux coloris délicats.

Nos félicitations à la maison Garnier pour son exposition vraiment remarquable et qui a obtenu, du reste, un premier prix.

Vous verrez aussi à l'exposition de magnifiques légumes, des artichauts, des navets, carottes, radis, choux, salades, des fraises superbes et des asperges d'une grosseur stupéfiante, Il y a même un stand consacré aux produits chimiques et un à la coutellerie.

Rendre justice aux exposants est facile. Il suffit de les citer, car tous ont rivalisé de goût et d'art. Le palmarès est suffisamment probant à cet égard.

Nommons donc, et chacun voudra bien trouver avec cette brève mention le tribut d'éloges qui lui est dû :

MM. Maron et ses fils, de Brunay (S.-et-O.) et Guttin, d'Argenteuil, pour leurs orchidées et spécialement leurs anthuriums. Pour ses orchidées aussi, il faut féliciter M. Barbot d'Angers, dont la collection a été très remarquée, comme l'ont été les caladiums à M. de Chitray. La maison Cayeux et Lacler, de Paris expose des pieds d'alouette et des pivoines. M. Ed. Boyer a une superbe collection de roses coupées; M. René Chedanne, des plantes vivaces et fleurs variées de toute beauté. Fort belles sont aussi les roses coupées de MM. Chedanne et Pajotin. M. Lepage a des semis et des roses. Des roses aussi sont exposées par M. Dubois-Gourand et M. Onillon, qui montre également des clématites. Ces trois collections sont fort appréciées. M. Morin expose de très beaux bégonias.

On a beaucoup remarqué les diverses plantes réunies par M. Verrier, l'horticulteur bien connu et dont les serres sont si bien garnies. La maison Boyer a été mise hors concours pour ses pélargoniums; c'est dire la beauté des spécimens exposés. Hors concours aussi M. Fremont pour ses roses coupées, distinction bien méritée d'ailleurs par

la beauté des produits. Et n'oublions pas M. Fargeton dont les hortensias et les rhododendrons ont fait l'unanime admiration.

Nommons encore M. Pinson avec ses bégonias et géraniums, MM. Manceau, Rozé, Maurice Thomas et René Girard, qui présentent des géraniums, glaïeuls, iris, pivoines, fuchsias; M. Louis Landais (pivoines), M. Vilmorin et sa jolie collection de pois de senteurs, M. Chalain de la Ménitré et ses pélargoniums; MM. Levavasseur et Courant et Moranville et leurs roses coupées; M. Girard avec ses hortensias qui atteignent 0m35 de diamètre et 1 mètre de circonférence; enfin les fruits et légumes de l'Union des Maraîchers.

Tous les exposants ont réuni des produits d'une rare beauté et qui attestent les soins et la science avec laquelle travaillent nos horticulteurs et nos maraîchers. Sans aucun doute, le jury a dû être fort embarrassé pour établir des différences entre tant de belles choses. Que ceux que nous aurions bien involontairement oubliés dans cette nomenclature trouvent d'avance et nos excuses et l'assurance que nous avons apprécié leurs efforts et leurs mérites.

Et, pour terminer, nous ne saurions mieux faire qu'engager tous nos concitoyens à aller visiter cette exposition. Ils donneront ainsi un témoignage de sympathie à la Société d'Horticulture, à qui elle fait grand honneur, aux exposants qui méritent grandement les encouragements du public. Tous emporteront de cette symphonie de couleurs et de parfums une impression durable, le souvenir de quelques minutes vécues dans une ambiance de beauté. N'est-ce point assez rare pour valoir d'être recherché ?

***

La Société Maine-Anjou a organisé, du 21 au 25 mai, sur la place Larochefoucauld-Liancourt, une très belle exposition de machines agricoles et un très intéressant concours des élèves mâles et femelles inscrits au Herd-Book.

Installé dans le cadre magnifique de la place Larochefoucauld, le Concours formait une attraction de premier ordre. Par une ingénieuse combinaison, il était clos du côté de la Maine par un treillage artistique qui n'arrêtait en rien la vue sur le magnifique panorama de la ville. Un buffet très soigné y avait été installé et la vue sur les quais, la cathédrale et le château était très heureusement ménagée. Une décoration florale des plus gracieuses avait été disposée, due à l'obligeance de MM. François Delaunay et Victor Détriché.

Pour la première fois, en France, un paddock était réservé au centre du concours. Il servit à la présentation en marche des animaux jugés les meilleurs. La Société Maine-Anjou n'a voulu

laisser aucune supériorité aux concours étrangers. Mais là encore elle a voulu profiter de la spécialité artistique de la Ville et le paddock est devenu, par sa décoration florale, un régal pour les yeux.

De très beaux discours furent prononcés par MM. O. de Rougé, président de la Société Maine-Anjou, et Bodinier, sénateur, président du Conseil général, au banquet qui eut lieu le lundi 25 mai dans la salle Courcier-Bourigault, à la fin du Concours.

***

Les viticulteurs angevins ont pensé que, de même que le Bordeaux, le Bourgogne, le Champagne, les vins du Rhin, sont servis dans des verres de forme spéciale, de même le vin blanc d'Anjou, qui a un caractère très particulier, méritait qu'un verre lui soit consacré.

A cet effet, le Comité du « Verre à vin d'Anjou » ouvrit un concours et, le 30 mai, le jury se réunit dans la salle des Amis des Arts où les projets soumis à son examen étaient exposés.

Étaient présents à cette nouvelle réunion : MM. Massignon, président; Dr Maisonneuve, secrétaire du Concours; G. Bodinier, sénateur, président du Conseil général; Bordeaux-Montrieux, Dr Sigaud, président et vice-président de la Société Industrielle et Agricole d'Angers; H. Cochard, président du Syndicat d'Initiative; A. Planchenault, de Soland, G. Bourcier, Des Ages, Lafarge, Gazeau, Bazot.

Les jurés firent d'abord un premier examen éliminatoire, duquel 14 projets sortirent victorieux, puis, en secret, chacun d'eux affecta une note à ces 14 projets.

L'addition faite de toutes ces notes donna la classification suivante :

No 1, 113 points : projet de M. Mignot Louis, de Belle-Rive.

No 2, 143 points : M. Joubert, rue d'Alsace.

No 3, 132 points : M. Jugnet Louis, sculpteur, à Tours, 1, rue Diderot.

No 4, 111 points : Mlle Marguerite Ménard, 3, rue Chaussée Saint-Pierre.

No 5, 110 points : M. Louis Padovani, Nantes, élève de l'école des Beaux-Arts.

No 6, 108 points : Pyot René, peintre-dessinateur, 10, boulevrad Strasbourg, Dijon.

Plusieurs membres du jury demandèrent que sur le verre

soient gravées les armes d'Anjou, ce qui fut adopté à l'unanimité.

***

Les 9 et 10 juin la ville d'Angers reçut la visite d'un certain nombre de notabilités de la ville de Londres qui, au cours d'un voyage d'études, désiraient voir les établissements horticoles si justement réputés de notre Anjou.

Une réception eut lieu le 9 au soir dans la salle des fêtes de l'Hôtel de Ville, où les membres de la députation furent accueillis aux accents des hymnes nationaux anglais et français joués par la musique municipale.

M. le Dr Barot, maire d'Angers, souhaita la bienvenue aux notabilités au nom de la population angevine. M. Samuel George Shead lui répondit et remercia en termes émus de la cordiale réception qui leur était faite.

Puis prirent successivement la parole M. L.-Anatole Leroy, en qualité de président de la Société d'Horticulture d'Angers, M. le chevalier John Smith Young, colonel en retraite de l'armée britannique, qui en 1870, avait participé au ravitaillement de Paris, M. Georges Bourcier.

Enfin, on sabla le vin d'Anjou et on but à l'Entente cordiale.

Le lendemain matin, sous la conduite de M. Leroy, les horticulteurs amateurs anglais visitèrent les pépinières de MM. Charles Détriché, Delaunay et Levavasseur et Courant et la superbe propriété de M. Gaston Allard, dont ils admirèrent le remarquable Arboretum.

***

Le mercredi 17 juin sont arrivés à Saumur, par dix auto-cars et automobiles de l'Agence Lubin, de Tours, quatre-vingts membres des Chambres de Commerce de France et de l'étranger, venus à Paris assister au Congrès international.

La réception eut lieu dans la cour du Château; elle fut suivie d'un déjeuner au foyer du Théâtre, superbement décoré pour la circonstance et pendant lequel la musique municipale fit entendre les meilleurs morceaux de son répertoire.

De nombreux toasts et discours furent prononcés par M. Pichard, président de la Chambre de Commerce de Saumur, qui en excellents termes souhaita la bienvenue aux congressistes; MM. Legouès, de la Chambre de Commerce de Paris;

Cook T.-P., délégué anglais; Marcotty, de Liège; Dr Peton, maire de Saumur; Charrier, au nom du Syndicat d'Initiative de l'Anjou, etc.

Une réception eut lieu ensuite à l'Hôtel de Ville, puis les autos se dirigèrent vers Saint-Florent où les Congressistes firent visite aux merveilleuses caves des champagniseurs.

A 5 heures, tous étaient de retour et repartaient dans la direction de Montsoreau-Chinon.

***

La saison sportive a été en mai et juin, autant sur piste que sur route, très brillante à Angers.

Le Vélodrome du Moto-Vélo-Doutre a reçu de très nombreux visiteurs. Les épreuves furent ardemment disputées par un lot remarquable de coureurs parisiens et régionaux. La plus importante de ces compétitions, « Le Grand Prix du Conseil Municipal », fut enlevé de haute lutte par Poulain devant Perchicot et Sergent. Les championnats départementaux, disputés à la dernière réunion de l'année, furent remportés par Herbette pour les indépendants et par Liauzu pour les amateurs.

Sur la piste du Mail, où chaque année depuis 1875 notre vieux Véloce-Club fait disputer son annuelle réunion, se livra pour la trente-huitième fois la grande bataille du « Grand Prix d'Angers ». Poulain, qui fut champion du monde, inscrivit pour la troisième fois son nom au célèbre palmarès.

Sur route, deux épreuves seulement, toutes les deux cependant intéressantes parce qu'éminemment sportives : « le Premier Pas d'Anjou », réservé aux débutants n'ayant aucun passé sportif, organisé par le Groupe Uvéfiste de Maine-et-Loire, à la tête duquel est notre collaborateur et ami V. Dauphin, qui revint à un jeune télégraphiste de Saumur, Jouvenelle, et la Course Intermagasins, organisée par notre excellent confrère *Le Petit Courrier*, qui fut gagnée par Angrand, second du Premier Pas.

D'autres épreuves sont en préparation pour le mois d'août. Signalons en particulier le Championnat départemental de fond sur route, qui promet une belle lutte.

***

Les résultats financiers du Premier Grand Prix d'Aviation de l'Aéro-Club de France, grâce à l'habile administration de MM. René Gasnier et J. Bessonneau, furent très brillants. On songea tout d'abord à employer les bénéfices à l'acquisition d'un

aéroplane qui serait offert à l'armée. Cette idée eut de nombreux partisans, mais on fit toutefois remarquer qu'un aéroplane était sujet à être brisé dès sa première sortie et qu'ainsi il ne resterait rien de l'effort fait par l'Anjou.

Il fut alors proposé d'élever sur le terrain même du champ de manœuvres un hangar permanent où les pilotes civils et militaires trouveraient un abri pour leurs appareils et ainsi nous serions assurés de recevoir de nombreuses visites. Les prétentions de l'autorité militaire firent abandonner l'idée d'obtenir une concession à titre gracieux et l'on se décida à faire l'acquisition d'une parcelle de terrain dépendant de la propriété de M. de Cumont, conseiller général de la Sarthe, dont l'amabilité facilita grandement les pourparlers.

Au début de cette année le terrain fut livré aux entrepreneurs et, sur les plans de l'architecte municipal Brot, un beau hangar de 20 mètres sur 16 fut édifié.

L'inauguration en avait été décidée pour juin, lorsque l'annonce de la venue de l'escadrille militaire H. F. 19, commandée par le capitaine Voisin et à laquelle appartenait notre compatriote, le brigadier-aviateur Louis Blot, fit avancer cette cérémonie. Elle eut lieu le 16 mai et fut très simple. Après de courtes allocutions de M. Pierre Gasnier, président de l'Aéro-Club de l'Ouest, de M. le Dr Barot, maire d'Angers, de M. de la Boissière, maire d'Avrillé, la remise du hangar fut faite à la Ville d'Angers.

De très nombreux spectateurs s'étaient rendus pour cette circonstance à l'aérodrome et applaudirent le maréchal-des-logis Clément qui fit un court vol.

Le lendemain, le brigadier Blot, qu'un incident de route avait empêché d'arriver en même temps que ses camarades d'escadrille, venait lui aussi au rendez-vous par la voie des airs sur un appareil que son capitaine était allé lui chercher à Mourmelon et lui avait amené jusqu'à Chartres. Le 18 mai, en un dîner intime à l'Hôtel d'Anjou, l'Aéro-Club de l'Ouest recevait le capitaine Voisin, les lieutenants Gabriel et Valmorange, le maréchal-des-logis Clément, le brigadier Blot, dîner sans apparat, où ne cessa de régner la plus franche cordialité et auquel on ne prononça pas de discours.

Le 19, l'escadrille quittait de grand matin par la voie des airs Avrillé, se dirigeant sur le champ d'Avord près Bourges.

***

Au lendemain de la première course d'aéroplanes de ville à ville, de nombreux membres du Comité d'organisation avaient songé à commémorer par un monument, même modeste, ce grand événement.

Après le Grand Prix de l'Aéro-Club de France, suivi un an plus tard de la mort de René Gasnier, qui avait été leur promoteur et leur organisateur, on pensa joindre sur le même monument ces deux dates en même temps qu'à commémorer la mémoire de l'angevin disparu.

C'est pour mener à bien cette tâche qu'un Comité s'est constitué avec M. Henri Deutsch de la Meurthe, président de l'Aéro-Club de France, comme Président.

En dehors de cette éminente personnalité, le bureau est ainsi constitué : vice-présidents : MM. Cochard, J. Bessonneau, L. Cointreau, V. Bernier, Gilles-Deperrière, G. Grassin; secrétaire général : P. Gasnier; secrétaire : Lasneret; secrétaire-adjoint : V. Dauphin; trésorier : P. Fortin.

Les premières listes de souscription ont atteint le chiffre de 13.000 francs. L'exécution du monument est confiée au sculpteur parisien Camus et il sera placé très vraisemblablement dans le Jardin du Mail, à l'extrémité de la grande allée.

***

M. Dauzats, dans le *Figaro*, consacre au musée d'art religieux si bien organisé et dirigé par notre savant et distingué collaborateur M. le chanoine Urseau, l'article que nous reproduisons ci-dessous :

Angers possède une collection de tapisseries unique au monde. Nous ne prétendons pas l'avoir découverte. Mais, en la signalant, nous croyons la révéler à bien des gens. Et pourtant ni le Louvre, ni Versailles, ni le musée de Cluny, pourtant si riches, n'ont rien de pareil. Et M. Jules Guiffrey, de l'Institut, ancien administrateur des Gobelins, estime incomparable cet ensemble.

Or, l'administration des beaux-arts avait à sa disposition, à côté de la cathédrale Saint-Maurice, un admirable palais — ancien évêché avec des salles romanes du onzième siècle, somptueuses, vastes... et vides.

Ce palais avait été remarquablement restauré il y a une quarantaine d'années.

Cet été, dès maintenant, les amateurs et les touristes peuvent voir à l'ancien évêché d'Angers les merveilleuses tapisseries, dont les coloris sont, après cinq siècles, aussi frais, aussi vifs qu'au premier jour.

Ils trouveront là constamment exposées : la tapisserie, en soixante-seize panneaux, de l' « Apocalypse », tissée au quatorzième et au quinzième siècle, et dont le développement est de cent mètres sur quatre mètres vingt de haut; les « suites » de la « Vie de saint Maurille » (quinzième siècle); de la « Passion », de « saint Martin », de « saint Jean-Baptiste », de la « Vie de saint Saturnin », de « Tobie », de « Samson », et une pièce délicieuse dite de l' « Orgue de Mme de Rohan » (seizième siècle); l' « Invention de la Croix », la « Madeleine », « Jacob », « saint Maurille », « saint Jean-Baptiste », « saint Jean l'Évangéliste », « Joseph » (dix-huitième siècle), etc., etc.

Cette collection considérable n'est pas seulement un groupement de chefs-d'œuvre qui émerveillera tous ceux que le désir de contempler un ensemble artistique extraordinaire conduira à Angers. Elle constitue aussi une série hors de toute comparaison pour l'étude de la haute lice à travers cinq siècles.

Elle montre, au quatorzième siècle, la tapisserie purement murale, essentiellement décorative, avec des fonds unis, rouges ou bleus, sur lesquels les personnages se détachent, vivent, agissent avec un relief surprenant; au quinzième siècle, la genèse du joli, l'amour du détail, les fonds à semis de fleurs et à rinceaux; au seizième, le goût de plus en plus accentué pour le pittoresque et l'anecdotique.

A la fin du seizième siècle, les tapisseries deviennent déjà des tableaux; enfin au dix-septième et au dix-huitième siècles, elles perdent tout à fait leur caractère propre; elles ne sont plus que des copies de toiles de maîtres, comme aujourd'hui; et c'est la décadence, magnifique, mais certaine, de l'art de la tapisserie, qui se révèle avec toute sa splendeur dans les pièces de l' « Apocalypse ».

Par la richesse et l'attrait de son nouveau musée de tapisseries, l'adorable Angers passe au premier rang des villes d'art. »

***

La « Rivista del Collegio Araddico di Roma », qui a à sa tête l'éminent héraldiste comte Pasini Frassoni et qui jouit d'une grande autorité auprès des fervents de l'art du blason, vient, dans son fascicule de mai, de publier, sous la signature du très érudit comte Albert de Mauroy, si compétent dans toutes les questions héraldiques, une remarquable étude intitulée : « La croix de Jérusalem et son origine », dont nous extrayons ce qui concerne l'Anjou et les grands souvenirs historiques qui se rapportent en ce sujet à la plus illustre des provinces de France.

La croix, plus ou moins potencée ou pattée, accompagnée de 4 croisettes simples ou bien plus ou moins pattées, potencées ou non, écrit

le comte Albert de Mauroy, est appelée croix de Jérusalem; elle est en effet devenue l'emblème de la Cité Sainte, mais ne semble pas l'avoir été de toute ancienneté et dès qu'elle exista; nous croyons qu'elle n'eut d'abord que le caractère emblématique de pèlerinage et de croisade, de dévotion pour le Calvaire, pour devenir, par une suite logique et par une association d'idées toute naturelle, l'insigne propre et personnel des Lieux-Saints. On ne trouve jamais cette croix à Jérusalem ou en Terre-Sainte durant l'existence du royaume latin : quand elle apparaît, c'est hors de Jérusalem et en pays d'occident; il semble que ce soient les Occidentaux, les croisés et spécialement les Français qui, usant très anciennement de cette croix chez eux (usant en tous cas de l'emblème dont elle semble dériver), finirent par l'ériger pour toute la chrétienté en emblème spécial à la Ville-Sainte...

En 1277, nous la voyons apparaître pour la première fois sur une monnaie de « Charles d'Anjou », frère de saint Louis et roi titulaire de Jérusalem, comme ayant acheté les droits prétendus au trône de Jérusalem de Marie, princesse d'Antioche, fille d'une Lusignan. En 1282, nous voyons encore la croix de Jérusalem sur un sceau de Philippe de Courtenay, gendre de ce Charles d'Anjou et empereur titulaire de Constantinople; il la porte du chef de sa femme et de son beau-père, sans prétention personnelle sur le royaume de Jérusalem; ce n'est donc pour lui qu'un pieux emblème familial.

Et maintenant quelle est l'origine de cette classique croix de 5 croix dite de Jérusalem ?

C'est en 1156, sous Henri II (d'Anjou-Plantagenet) qu'on trouve en Angleterre la croix légèrement potencée contournée de 4 croisettes de Saint-André, toujours appelées simplement croisettes en numismatique. Il est évident pour nous que ce prince arbore cet emblème comme petit-fils et descendant « des Comtes d'Anjou » de la première race, rois effectifs de Jérusalem.

Que les rois de Jérusalem de la maison d'Anjou et que Godefroy de Bouillon aient porté ou non cette croix en réalité, nous ne pouvons le savoir : le fait qu'ils l'aient portée est fort possible, étant donné le peu d'espace de temps qui sépare la première croisade (1096) de l'apparition de cette croix (1156), étant donné aussi qu'Henri II est propre petit-fils de Fouques d'Anjou, roi de Jérusalem et qu'une tradition vraie ne peut guère varier en si peu de temps; en tout cas, il n'en reste pas moins qu'on attribue rétrospectivement au moins, cette croix à « Fouques d'Anjou », roi de Jérusalem, ainsi qu'à Godefroy de Bouillon, et que dès lors on s'étonne grandement de ne la voir jamais portée à Jérusalem même par les Souverains effectifs. En tous cas, cette croix constitue, à n'en pas douter, l'emblème et le souvenir des croisades . . . . . .

Quand elle disparaît de notre numismatique française, « Charles

d'Anjou » vient de l'arborer comme roi titulaire de Jérusalem. Aussi saint Louis, son frère, si dévot envers les Lieux-Saints deux fois croisé, ne la prend pas : on ne trouve dans le monnayage de son règne que la couronne d'épines figurant sur la croix potencée.

Beaucoup plus tard, on vit réapparaître la croix de Jérusalem sur les monnaies des rois de France : elle y figure sous Charles VIII, Louis XII, François Ier (1498-1547); c'est l'époque des expéditions en Italie et des revendications que ces souverains exercent sur le royaume de Naples, « du chef de la maison d'Anjou »; c'est la royauté titulaire de Jérusalem qui réapparaissait; on sait ce qu'il en advint.

Il reste ceci : la grande croix potencée s'accompagne très anciennement de croisettes en nombre variable : elle semble de bonne heure emblème de croisade et de pèlerinage; généralement, quand elle comporte 4 croisettes, elle est l'emblème de Jérusalem et, dès l'époque de Charles d'Anjou (1277), les 4 croisettes figurent officiellement, l'on peut dire toujours, comme emblème de la royauté titulaire de Jérusalem. Il était d'une logique fatale que cet emblème français des croisades et du pèlerinage en Terre-Sainte devînt l'insigne de Jérusalem dans nos pays d'Occident.

Notre conclusion finale sera la suivante : la croix de Jérusalem, telle que nous la connaissons et qu'elle nous est parvenue, potencée, cantonnée de ses 4 croisettes, s'est trouvée appliquée à Jérusalem, parce qu'elle dérive d'emblèmes du même genre, sinon tout à fait semblables, qui symbolisent les idées de croisade et de pèlerinage. Ces emblèmes dont elle dérive étaient d'un usage fort ancien en Occident; on les rencontre presque exclusivement en France; c'est donc en France que paraît avoir pris naissance la croix de Jérusalem, la croix à qui tout le monde en arriva à donner la signification de Jérusalem; elle existait en France avec cette idée qui s'y rattachait, alors qu'on ne la la trouve pas à Jérusalem même.

Nous croyons utile de remarquer en terminant, sans en rien conclure pour le moment, que c'est « à la maison d'Anjou-Plantagenet » que nous devons le plus ancien échantillon connu de la croix de Jérusalem ancienne, c'est-à-dire à 4 croisettes de Saint-André, en 1156, et qu'elle posséda effectivement le trône de Jérusalem, et c'est « à la maison d'Anjou-France » (rois titulaires de Jérusalem) que nous devons le plus ancien échantillon connu (1277) de la croix actuelle de Jérusalem.

***

Le 28 juin eut lieu à Vihiers un très important concours de gymnastique organisé par l'Union gymnastique et sportive de l'Anjou, que préside avec tant d'activité M. le colonel Couilleau. Plus de 2.000 gymnastes étaient présents.

A la messe, célébrée à un autel dressé sur le terrain même par M. le Curé de Vihiers et pendant laquelle la fanfare Jeanne-d'Arc, sous la direction de son distingué chef M. Moncelet exécuta les meilleurs morceaux de son répertoire, Monseigneur l'Évêque d'Angers prit la parole, faisant, avec son grand talent oratoire, l'éloge de ceux qui se sont occupés de préparer cette fête grandiose, de ceux qui, placés à la tête de la Fédération, entre autres les membres du Comité de Paris, sont venus par leur présence la rehausser et salua la nombreuse jeunesse présente qui garde ses vieilles croyances d'autrefois.

Au banquet officiel, qui suivit, prirent successivement la parole M. Catroux, maire de Vihiers; M. le comte de Fougerolle, conseiller général, président du concours; M. le comte de Lapparent, vice-président de la F. G. S. P. F.; M. le colonel Couilleau président de l'U. G. S. A.; Monseigneur l'Évêque d'Angers, M. de Grandmaison, député. Puis eurent lieu le défilé, le festival, la distribution des récompenses et la remise du drapeau de l'Union d'Anjou à la Catholique de Saint-Hilaire-Saint-Florent.

***

Aux tournois militaires qui ont eu lieu à Paris au Concours intersalles de sabre, l'École de Cavalerie de Saumur s'est classée première (champion) avec 25 victoires et le 25e dragons, second, avec 16 victoires.

L'École de Saumur se classa encore première aux championnats d'équipe au sabre et à l'épée.

L'École de Saumur et le 25e dragons se sont en outre signalés dans les concours individuels, où se sont classés en bon rang, pour Saumur, le lieutenant Houdemon, le capitaine de la Touche; pour le 25e dragons, le capitaine Perrodon, le lieutenant Dillon, l'adjudant Nigot.

***

M. l'abbé Émile Pasquier, professeur à l'Externat Saint-Maurille présentait, l'année dernière, devant la Faculté de Théologie d'Angers, une thèse de doctorat sur *René Benoist, le Pape des Halles* (1521-1608). Ce travail, qui valut à l'auteur les félicitations du jury, a reçu dans le monde savant le meilleur accueil, comme le prouvent les comptes rendus élogieux qu'en ont faits les revues les plus compétentes. L'Académie française vient d'en consacrer le mérite en lui accordant un prix du concours

Montyon (500 francs). Cette juste récompense couronne huit années de patientes et intelligentes recherches dans plusieurs grandes bibliothèques et des archives particulières. Elle proclame la valeur de cette étude approfondie sur un Angevin devenu curé de Saint-Eustache de Paris et qui joua un rôle important pendant les guerres de religion.

***

M. Léon Morice, l'habile sculpteur angevin, a obtenu, au Salon des Artistes français une deuxième médaille pour sa statue en bois, « Supplication » et son buste du peintre « Chenon ».

M. Michel Acezat a eu une mention honorable pour ses vitraux, dans la section des Arts décoratifs.

***

L'Académie des inscriptions et belles-lettres a, sur le prix Saintour, donné 800 francs à MM. Halphen et Poujardin, pour leurs *Chroniques des comtes d'Anjou et des seigneurs d'Amboise.*

***

Un de nos jeunes compatriotes, M. Gustave Guittonneau, ingénieur-agronome, a reçu dernièrement de la Société nationale d'Agriculture une récompense aussi flatteuse que bien méritée.

Un prix « Viellard » de 500 francs lui a été attribué pour son *Étude comparative sur les industries laitières en Europe septentrionale* (Allemagne du Nord, Danemark, Suède, Hollande et Belgique), dont les deux premières parties seulement :

1° *Étude technologique sur les industries laitières ;*

2° *Étude sur l'organisation de l'exportation des produits de la laiterie en Hollande, Danemark et Suède*, ont été publiées.

La troisième, *Étude sur le contrôle chimique et bactériologique des industries laitières*, est en préparation.

M. Gustave Guittonneau est né à Chemellier, canton de Gennes. Il entra à l'Institut national agronomique en 1906.

Sorti en 1908, le second de sa promotion, et médaillé par le Syndicat des Constructeurs de machines agricoles, il avait été chargé d'une mission d'études par le Gouvernement de la République française. C'est au cours de cette mission qu'il a recueilli les documents qui lui ont permis de mener a bien son remarquable travail.

M. Gustave Guittonneau est actuellement attaché au laboratoire de chimie agricole de l'Institut Pasteur, de Paris.

***

L'Académie des Beaux-Arts a accepté, pour le Concours du Grand Prix de Rome, musique, la cantate de nos compatriotes MM. Alfred Coupel et Eugène Roussel, *Pysché.*

***

M. le Dr Vinsonneau, professeur de clinique ophtalmologique à l'École de Médecine d'Angers, a présidé la troisième séance du Congrès d'ophtalmologie qui s'est tenu à Paris.

C'est un honneur pour l'École d'Angers.

Ajoutons que M. le Pr Vinsonneau a vivement intéressé le Congrès par une communication « sur les Lésions oculaires dans la méningite cérébro-spinale épidémique », affection qui a touché si malheureusement la garnison d'Angers.

***

M. Imbart de la Tour a donné communication à l'Académie des Sciences morales et politiques, dans sa séance du 20 juin, de l'intéressant et savant travail de notre érudit collaborateur M. L. Hogu sur *Jean de l'Espine, moraliste et théologien.*

***

L'Académie Française vient de couronner le remarquable *Manuel pratique des Institutions agricoles sociales* de MM. le comte de Laubier et le comte du Plessis, professeur à la Faculté Libre de Droit et de l'École d'Agriculture d'Angers.

Il a été attribué aux auteurs un des prix Fabien qui sont destinés à récompenser les meilleurs ouvrages dans l'ordre social agricole.

***

L'Illustration a donné, en première page de son numéro des Salons de 1914, la gravure du ravissant tableau de M. Tessier, *les Reflets*, très admiré à la Société des Artistes français.

***

M. Bossard, un de nos jeunes compatriotes, vient de subir avec succès les épreuves du Concours au Conservatoire Renée Maubel, à Paris. Il a obtenu le diplôme d'honneur et le premier prix de lecture.

***

Une magnifique soirée, lisons-nous dans le *Journal mondain artistique*, vient d'avoir lieu au Royal-Théâtre au bénéfice des

soldats du Maroc, organisée par le baron de Gercey, sous les auspices des autorités civiles et militaires.

Le programme comprenait une partie de concert où M. Armand Bossard, notre compatriote, a chanté quelques romances, où il fit preuve d'une jolie voix de ténor léger. La soirée se termina par une comédie de M. Louis Ricot, *Cœur de Rose*, où M. Armand Bossard interprétait le principal rôle.

***

Le colonel chilien Davilas, directeur de l'École militaire de Santiago, a visité, le 6 mai dernier, l'École d'application de cavalerie.

Après avoir visité l'École, accompagné d'un capitaine du cadre, cet officier étranger a assisté à la reprise des écuyers.

A l'issue de cet exercice de haute équitation, le colonel Davilas fut retenu à déjeuner par le colonel, auquel s'étaient joints les officiers supérieurs de l'École.

***

a Société française d'Archéologie a décerné une médaille de bronze à M. Gautier, entrepreneur de couvertures, rue des Aix, en récompense des travaux qu'il a exécutés dans les monuments hitoriques de l'Anjou.

***

Parmi les récompenses attribuées par la fondation Carnegie nous relevons les suivantes qui intéressent l'Anjou :

M. Maximilien Davy, meunier au Vaudelnay-Rillé, s'est signalé, le 23 novembre 1911, en coopérant au sauvetage des voyageurs victimes de la catastrophe de chemin de fer de Montrueil-Bellay. Malgré la violence du courant qui menace d'emporter sa barque, il réussit à sauver quelques personnes accrochées à des branches d'arbres dans un îlot. Une médaille de bronze lui est accordée ainsi qu'une allocation de 500 francs.

Le 21 janvier, Mlle Guérin, domestique au Cellier, réussit à sauver un enfant tombé à l'eau. Médaille de bronze et allocation de 100 francs.

***

Le lieutenant-colonel Delavau, qui a commandé si brillamment une colonne à la montagne des Tsoul, est un de nos compatriotes.

Originaire de Saumur, il est le fils du colonel Delavau et frère du capitaine Delavau tué à Madagascar à l'ennemi.

Dès que le lieutenant-colonel Delavau apprit la mort de son frère il obtint de permuter pour aller le remplacer.

Aujourd'hui il commande une des trois colonnes qui viennent de s'emparer de Taza.

***

Le lieutenant de Blois, fils du vicomte Adrien de Blois, maire de Huillé, vient, par deux fois, d'être blessé au cours des combats qui précédèrent la prise de Kenifra.

Ce jeune officier avait demandé à partir pour le Maroc et servait brillamment aux goums chérifiens.

***

Un autre angevin, le lieutenant Rolland, de Saumur, appartenant au 2e chasseurs d'Afrique, a été également blessé, le 13 juin, sur la rive sud de l'Imaouen.

***

Voici les manifestations artistiques et littéraires qui ont eu lieu à Angers dans le courant des mois de mai et juin.

— Le 8 mai, salle des Amis des Arts, brillant concert de l'Avenir philharmonique. L'orchestre, sous l'habile direction de M. Choisteau, exécuta un *Allegro maestoso d'Athalie* de Mendelssohn, une *Symphonie* de Beethoven, une *Symphonie* (andante et menuetto) de Pleyel, et un *Choral* de Bach, avec beaucoup de brio et un réel souci des nuances.

MM. Brosseau, baryton; Doisneau, violoniste; Provost et Rosnet, flûtistes, furent très applaudis ainsi que M. Moncelet flûtiste-solo des Concerts populaires, qui obtint un très grand succès par une exécution impeccable de l'*Adagio*, de Quantz et la *Valse lente* de Louis Masson, trio joué avec MM. Provost et Rosnet.

Notons également la très bonne exécution d'une *Symphonie* de Dancla et la *Pastorale*, de Mouchet.

— Le 17 mai, au Cirque-Théâtre, concert annuel de l'Association amicale des anciennes élèves de l'École primaire supérieure de jeunes filles.

Le programme, très artistique et entièrement interprété par des membres de l'Amicale, se déroula brillamment et permit au public d'applaudir les interprètes.

— Le 5 juin, au Cirque-Théâtre, distribution des prix de l'École de Musique, où l'on applaudit un chœur de Wagner, *Les Messagers de la paix*, puis MM. Guilloux, flûtiste; Marolleau, violoncelliste; Collin, baryton; Mlle Marquis, pianiste; Mlle Mandart, soprano; M. Noirot, violoniste; M. Robin, corniste; enfin un trio pour piano, deux violons et violoncelle par MM. Gallicier, Englebert, Noirot et Marolleau.

La Société Sainte-Cécile et la Musique municipale prêtaient leur concours à la solennité.

— Le 14 juin, salle du Quinconce, *L'Amour médecin*, opéra-comique de Poise, où Mme Jean Rivain a triomphé comme comédienne et comme chanteuse, où Mlle Arin a remporté un beau succès, où M. de la Patellière a fait admirer la fraîcheur de sa jolie voix de ténor et où M. Arin s'est fait applaudir comme comédien et chanteur. Pendant le troisième acte a été donné un gracieux « divertissement » par Mme Rivain, Mlle Arin, MM. de la Patellière et Arin.

L'orchestre était excellemment dirigé par M. Besnard.

— 30 juin, salle des Amis des Arts, très brillant concert de la Société Sainte-Cécile destiné à commémorer ses succès du Havre.

Le très beau programme comportait deux chœurs : le premier, *Stella*; le deuxième, l'*Ode à la Glèbe*, de la Tombelle, un véritable chef-d'œuvre d'harmonie dont les quatre et souvent les huit et dix parties firent grand effet.

M. Fichet conduisit son orchestre vocal avec son goût habituel et son impeccable sûreté.

Comme solistes, ce fut un lot exceptionnellement brillant d'artistes, que le nombreux public présent acclama et rappela.

Chacun apprécia l'exquise voix, naturellement posée, de M. Coconnier, qui détailla d'une façon ravissante « l'air de Don José : « la fleur que tu m'avais jetée ».

Le maître flûtiste, Schreurs, dans une *Fantaisie* de Donjon, montra qu'il était aussi fin musicien qu'habile virtuose.

M. Duguet, baryton à l'organe toujours séduisant, chaud, généreux, captiva l'assistance avec le grand air d'*Hérodiade* et l'égaya avec une polka chantée : *Le Roi Champagne*.

M. Louis Bailly est toute la musique incarnée dans un homme ! Nul ne se lasse d'entendre et de fêter ce musicien consommé qui, passant de l'alto au violon et de la composition (sa

romance est délicieuse) à l'exécution, se montra toujours égal à lui-même, c'est-à-dire parfait.

Son élève, M. Collin, chanta avec une expression juste et attendrie une série de pièces charmantes. Comme M. Coconnier, M. Collin est un artiste d'avenir.

Mme Veillon possède un organe d'une rare qualité et elle le conduit en artiste de goût. Elle a été extrêmement touchante dans son air des *Noces de Figaro*. On lui fit fête aussi dans ses autres interprétations, notamment dans l'*Idylle* de Haydn qu'elle dit à ravir.

M. Petrucci, violoncelliste distingué, joua une des plus délicates « romances » de Fauré et l'adorable menuet de Valanzou. Son succès fut également très marqué.

Sous les Tilleuls, le pittoresque duo de Massenet, valut à MM. Fichet et Bailly, puis à M. Englebert qui les accompagna au piano, un hommage chaleureux et mérité.

***

Voici la liste des Conférences :

— Le 3 mai, à Saumur, au foyer du Théâtre, « Le Scoutisme et les Éclaireurs de France », par M. V. Dauphin.

— Le 10 mai, salle Saint-René, sous la présidence de M. Pierre Gasnier, président de l'Aéro-Club de l'Ouest, « L'aviation auxiliaire du corps de santé militaire; l'aéroplane du capitaine Echeman », par Mlle Marvingt.

— Le 17 mai, au Cirque-Théâtre, sous le patronage de la section angevine de l'Union française pour le suffrage des femmes, « Le Féminisme », par Mme Charles Le Verrier, vice-présidente de l'Union.

— Le 27 mai, salle de l'Hôtel de Ville, sous le patronage de la Ligue de l'Enseignement, « La femme turque », par M. Santo, bey de Séno, ingénieur et écrivain ottoman.

— Le 3 juin, à Saumur, au Théâtre, « La famille Dupetit-Thouars », par M. le Dr Bontemps, secrétaire général de la Société des Lettres, Sciences et Arts du Saumurois.

— Le 23 juin, salle de l'Hôtel de Ville, sous le patronage de la Ligue de l'Enseignement, « La télégraphie sans fil », par M. le Dr Vidal.

***

Ont été nommés :

Officiers de l'Instruction publique :

M. Gamonet, capitaine à l'École d'application de cavalerie de Saumur.

Officier d'Académie :

M. Étienne Georges, président de Société de gymnastique à Douces.

Officier du Mérite agricole :

M. Samson, marchand grainier, conseiller municipal, à Angers.

***

Mardi 5 mai, ont été célébrées, en l'église Saint-Joseph, les funérailles de M. le capitaine Gardot, chevalier de la Légion d'honneur.

Le deuil était conduit par M. Léon Gardot, rédacteur de *L'Écho d'Anjou*, et M. André Gardot, avocat à la Cour d'Appel d'Angers, ses fils.

Les cordons du poêle étaient tenus par MM. les commandants Wibrotte, Latrilhe et Renault, et le capitaine Diet.

Derrière le cercueil venait le drapeau de l'Association des officiers en retraite.

Parmi les superbes gerbes de fleurs et couronnes qui ornaient le char funèbre, on remarquait la couronne offerte par l'Association fraternelle des officiers en retraite d'Angers.

Une nombreuse assistance où l'on remarquait un grand nombre d'officiers, de magistrats, d'avocats, de journalistes qui avaient voulu témoigner leur sympathie aux fils du regretté capitaine Gardot, se pressait à ses obsèques.

Au cimetière, en termes émus, M. le colonel Couilleau, prit la parole et retraça le rôle important que le capitaine Gardot a rempli dans la fondation et le fonctionnement de l'Association fraternelle des officiers en retraite d'Angers.

L'orateur rappela ensuite la vie pleine d'honneur, de dignité et de dévouement à sa patrie et aux siens que fut celle du regretté capitaine Gardot. Engagé volontaire avant la guerre, il conquit rapidement ses premiers grades et gagna l'épaulette de sous-lieutenant à une époque où il était particulièrement difficile de l'obtenir. Lieutenant en 1870, ce vaillant officier fit la campagne dans l'armée de Metz, où il subit avec tant d'autres l'humiliation jamais oubliée de la défaite et de la captivité.

Nommé capitaine à Angers au 135e, M. Gardot prit sa retraite

prématurément, voulant se consacrer plus spécialement à l'éducation de ses fils.

« Il part, regretté de tous, ayant toujours montré l'exemple à ses camarades et à sa famille ».

M. le Colonel Couilleau termina ainsi : « Adieu, ou plutôt au revoir, dans ce séjour que Dieu réserve à ceux qui, comme vous, l'ont toujours honoré et ont loyalement servi leur pays. Recevez le salut du Drapeau sous les plis duquel vous avez vaillamment combattu. »

***

M. Charles Jolibois, ancien auditeur au Conseil d'État, a succombé, le 15 mai, à Paris, en son domicile, 11, rue Portalis, après une congestion pulmonaire, déclarée la veille au soir : il avait été malade, il y a quelques mois, mais rien ne paraissait faire prévoir un dénouement fatal si proche !

C'était un de ces hommes loyaux, d'un caractère sympathique et droit, dont la perte n'est pas seulement déplorée par leurs proches, mais par tous ceux qui furent en relations avec eux.

Le défunt était fils de feu M. Eugène Jolibois, ancien conseiller d'État sous l'Empire, ancien préfet de la Savoie lors de la réunion de cette province à la France, ancien député de la Charente-Inférieure et président à la Chambre du groupe de l'Appel au Peuple.

Charles Jolibois avait donné sa démission au Quatre-Septembre et avait fait toute la campagne de 1870, où il fut décoré de la médaille militaire.

Marié à Mlle Walcker, nièce et fille adoptive de M. Eugène Berger, député de Maine-et-Loire, l'homme de bien, le fin lettré qui a laissé de si bons souvenirs, était ainsi devenu notre compatriote, propriétaire de la Chapitière, en Étriché, où il se plaisait plus que nulle part ailleurs. Il laisse une veuve et deux fils, qui continuent les traditions de la famille, par une vie toute d'intelligence et de travail, malgré leur fortune : l'aîné, Pierre, à moins de 30 ans, est docteur ès-sciences chimiques et, depuis un an, répétiteur à l'École Polytechnique; le second, Victor-Napoléon, filleul du prince Napoléon, est docteur en droit et collaborateur, au Palais, de Me Cruppi, l'éminent avocat; il a fait son service militaire à Angers, où il ne compte que des amis.

Le regretté défunt était le cousin de Mme Joseph Denais, née Dubois de la Rue et comptait, par la famille Berger, plusieurs autres parents en Maine-et-Loire.

Les obsèques ont eu lieu lundi à l'église Saint-Augustin, à Paris, et l'inhumation au cimetière du Père-Lachaise.

***

Nous avons la douleur d'enregistrer la mort de M. le vicomte Pierre de Terves, capitaine-commandant du premier escadron des Spahis marocains, tué à l'ennemi le 12 mai, au combat de la montagne des Tsouls (Maroc occidental), à l'âge de 40 ans.

La *Revue de l'Anjou*, consacrera dans son prochain fascicule, à la mémoire de ce héros une notice digne de lui, due à une plume autorisée à tous égards et rendra compte de ses obsèques.

***

Nous avons à déplorer la mort de notre jeune et sympathique compatriote, le brigadier Blot, du 39e d'artillerie, qui s'est tué, après une chute d'aéroplane, à Toul.

Louis Blot avait 24 ans. Ancien élève des écoles Saint-Julien et Chevrolier, serrurier-mécanicien, il se perfectionnait dans sa profession. Avant d'entrer au régiment, l'aviation le tenta. Il passa son brevet de pilote il y a environ deux ans.

Ce grand garçon à l'air simple, mais à la figure énergique et loyale, était très connu à Angers. Chacun avec intérêt, avec sympathie, avec amitié même, suivait ses progrès dans l'aviation, où il était entré étant militaire et poussé par une irrésistible vocation; chacun applaudissait à ses succès, car on savait que Louis Blot était un courageux et un travailleur.

Il faisait récemment partie de l'escadrille du capitaine Voisin et ce chef de grande valeur, jugeant en notre concitoyen un homme bien trempé et d'une rare énergie, n'avait pas hésité à l'emmener avec lui dans la magnifique randonnée qu'il fit à travers la France.

Ses obsèques et celles du sapeur-aviateur René Chevreau, qui, comme passager, accompagnait notre compatriote dans son biplan, eurent lieu à Toul, le 16 juin et furent l'occasion d'une grande solennité.

Les soldats du 151e d'infanterie ouvraient la marche et la musique jouait la marche funèbre de Chopin. Derrière venaient les délégations des soldats et des sous-officiers des régiments de Toul. Les deux corps avaient été placés sur deux prolonges d'artillerie et traînés par quatre chevaux. De magnifiques cou-

ronnes et deux superbes gerbes de fleurs naturelles recouvraient les cercueils.

Le deuil était conduit par MM. Eugène Blot, Bonneau et Yvon frère et oncles du brigadier aviateur, par la famille du sapeur Chevreau et par le général Rémy, gouverneur de Toul. L'absoute a été donnée à la cathédrale par l'archiprêtre Andry. Toute la population faisait la haie le long du cortège pour rendre un dernier hommage aux deux victimes du devoir.

A la gare un discours a été prononcé par le général Bouttiaux.

L'inhumation du brigadier Blot eut lieu à Angers, où son corps avait été amené, le 18 juin. Ce fut une grandiose manifestation de douloureuse sympathie.

En dehors du cortège, fort nombreux, des milliers de personnes étaient accourues de tous les points de la ville et s'étaient massées sur les trottoirs.

Au passage du corbillard garni de trophées de drapeaux tricolores et d'innombrables couronnes, pour la plupart garnies de rubans aux couleurs nationales; à la vue des parents qui ne pouvaient dissimuler leur douleur, il était difficile de retenir ses larmes.

La levée du corps eut lieu à la maison des parents, avenue Besnardière, 78, par le clergé de Saint-Serge.

Devant le corbillard, marchait une section des Éclaireurs de France, derrière venaient immédiatement des porteurs de couronnes, puis la famille.

Le deuil était conduit par MM. Blot , père et fils, et par MM. Bonneau, Victor Réthoré et Yvon, ses oncles, Martin et plusieurs autres membres de la famille.

On remarquait aussi la présence des maréchaux-de-logis aviateurs Clément et Pelletier d'Oisy, de l'escadrille 19, camarades du brigadier Blot.

Tenaient les cordons du poêle, le sapeur-aviateur Dufresnel, mécanicien du malheureux Blot; le sergent Gisors, du 135e; le sergent Huteau, du 6e génie, et le maréchal-des-logis Potet, du 49e d'artillerie.

Un nombre considérable de couronnes se trouvaient sur le corbillard ou étaient portées par des militaires. Indépendamment de celles de la famille et des amis du défunt, nous citerons les suivantes :

« Au brigadier Blot, escadrille 19, mort au champ d'honneur : ses amis de Lyon. » — « Au brigadier Blot : les officiers obser-

vateurs du camp de Mailly. » — « Les officiers du premier groupe d'aviation à notre ami. » — « Escadrille 19. » — « Les officiers, sous-officiers et canonniers de la 7e batterie du 49e d'artillerie » « Au brigadier Blot, les officiers et sous-officiers d'administration de la direction et de la chefferie du génie de Toul. » — « Le 7e groupe d'aviation à Blot. » — « Souvenir des militaires et civils de la Ville de Toul. » — « Les officiers du 6e régiment d'artillerie à pied. » — « Les sous-officiers du 135e. » — « Les sous-officiers, caporaux et sapeurs du 6e génie. » — « Aviation militaire. » — « A l'aviateur Louis Blot, mort en service, la Ville d'Angers. » — « A notre regretté ami : ses camarades. » — « L'Aéro-Club de l'Ouest. » — « Le personnel de la maison Blot et Bonneau. »

Aussitôt après le deuil suivaient les autorités civiles et militaires, un très grand nombre d'officiers et sous-officiers des quatre régiments de la garnison, les délégations du centre d'aviation de Lyon et du 49e d'artillerie.

Au cimetière de l'Est, des discours émus furent prononcés par M. le lieutenant de Bernis, au nom du premier groupe d'aviation militaire, par M. Pierre Gasnier, au nom de l'Aéro-Club de l'Ouest, par M. le commandant Petit, au nom de l'Association amicale des officiers de réserve et de territoriale de l'Anjou et de la Fédération des Sociétés d'Anciens militaires de Maine-et-Loire, par M. le Dr Barot, maire d'Angers, au nom de la ville, enfin par M. le général Barret, commandant la 18e Division, au nom de l'armée.

***

M. Colas de la Noue, ancien magistrat, conseiller municipal d'Angers, est décédé le mardi 16 juin, sans que rien pût faire présager sa fin prochaine. Il avait subi, il est vrai, quelques semaines auparavant, une douloureuse opération, mais il en était complètement remis et il avait repris ses occupations habituelles.

Nous empruntons au *Journal de Maine-et-Loire* la notice que M. Léon Philouze a consacrée à cet homme de bien :

« Né le 31 juillet 1841, d'une très ancienne famille orléanaise qui comptait des conseillers au Parlement de Paris, des députés aux États Généraux, des officiers généraux, M. Colas de la Noue fit de solides études juridiques et entra dans la magistatrure. Il fut successivement substitut à Sarlat, à Niort, au Mans. Démissionnaire après la révo-

lution du 4 septembre 1870, il fut ensuite procureur de la Répubique à Baugé, Cholet, Laval et, en 1877, substitut du procureur général près la Cour d'appel d'Angers. En 1880, lors de l'exécution des décrets, il donna sa démission pour ne pas s'associer aux violences contre les congrégations.

Il mit alors sa science juridique, son expérience, son talent au service des grandes causes que les siens avaient toujours défendues et des œuvres de bienfaisance, et le Saint-Siège récompensa, à la demande de Mgr Freppel qui le connaissait, son dévouement de toutes les heures, en le nommant commandeur de l'ordre de Saint-Grégoire-le-Grand. Il fut le président des Fourneaux Économiques, l'âme du Comité des Écoles libres et un des membres les plus écoutés du Comité de Défense sociale et religieuse.

Rattaché par ses traditions et ses liens de famille à l'armée, il fut un des fondateurs de l'œuvre de la Croix-Rouge, à Angers, qu'il ne cessa d'entourer de sa sollicitude.

« Membre depuis de longues années du Conseil municipal d'Angers, où il représentait ses fidèles et chers électeurs du quartier Saint-Laud, M. Colas de la Noue s'était créé, par sa compétence et son travail, une place de premier rang à l'assemblée municipale. On le nommait dans les commissions les plus importantes et ses collègues de toute opinion, qui avaient pour lui une respectueuse et affectueuse estime, sollicitaient sans cesse ses conseils.

Il fut longtemps membre du Conseil d'administration du Bureau de Bienfaisance et, quand la municipalité radicale le remplaça, après les dernières élections, à regret, dit-elle, et uniquement par raison politique, cet acte sectaire provoqua les protestations indignées de l'opinion publique.

M. Colas de la Noue, travailleur acharné et d'une haute culture, a publié plusieurs ouvrages de valeur : *Du prêt à intérêt en Grèce, à Rome, en Judée ; De la propriété des sources, étude sur la famille; Un précurseur de l'Enseignement, l'abbé de Portmorant; Un ligueur, le Comte de la Fère*, etc.

M. Colas de la Noue voulut bien donner jusqu'à ces derniers mois au *Journal de Maine-et-Loire* une collaboration dont nous étions fiers et reconnaissants.

Catholique ardent et fidèle à nos traditions nationales, il lutta jusqu'à son dernier souffle pour la défense de nos principes religieux et sociaux.

Ses adversaires politiques rendaient volontiers hommage à la sincérité de ses convictions et appréciaient sa fine bonhomie, sa droiture, son esprit primesautier, sa brusque et loyale franchise, son cœur excellent et délicat, sa bonté affable, toutes ces qualités si rares attachaient profondément à ce grand homme de bien ses amis que cette mort inattendue émeut douloureusement.

Dieu l'a rappelé à Lui. Il peut seul adoucir le deuil affreux de Mme de la Noue et de ses enfants, devant lequel, avec la Ville d'Angers, dont M. de la Noue fut le très aimé représentant, nous nous inclinons respectueusement et tristement. »

Les obsèques ont été célébrées le vendredi 19 juin, en l'église Saint-Joseph. La foule nombreuse et émue qui y assistait prouvait les regrets que cause à tous la mort de notre regretté concitoyen.

Le deuil était conduit par MM. le capitaine de cavalerie Charles Colas de la Noue et Roger Colas de la Noue, fils du défunt, et par le commandant Jeanson, chef de bataillon au 124e d'infanterie, son gendre.

On remarquait deux forts belles couronnes offertes l'une par la Ville d'Angers et l'autre par les Fourneaux Économiques.

Les cordons du poêle étaient tenus par MM. Joseph Joûbert, et Bruas, conseillers municipaux; le général de la Celle et le comte de Deuzy.

La levée du corps fut faite par le chanoine Delahaye, curé de Saint-Joseph, qui a célébré la messe.

Sa Grandeur Monseigneur Rumeau, évêque d'Angers, avait tenu à donner lui-même l'absoute.

L'inhumation a eu lieu au cimetière de l'Est, où, selon la volonté du défunt, aucun discours n'a été prononcé.

Toutefois, il eût été regrettable que la longue carrière de M. Colas de la Noue, tant comme Magistrat que comme Conseiller municipal, et les innombrables services rendus par lui aux œuvres de charité ou de bienfaisance restassent tout à fait dans l'oubli.

Aussi, tandis que, dans le *Bulletin de l'Enseignement libre*, une plume autorisée rappelait le dévouement de M. de la Noue à la cause des Écoles libres, paraissait dans les journaux la note suivante :

M. le général de la Celle, s'inclinant devant la volonté exprimée par la famille, n'a pu dire sur la tombe de celui qui n'est plus tout le vide que cette dispartion faisait dans la Société de Secours aux blessés militaires.

Voici les paroles qu'il avait l'intention de prononcer :

La vie de M. de la Noue a été une suite de services rendus.

La Société française de Secours aux blessés militaires peut en témoigner et doit, avec beaucoup d'autres œuvres et beaucoup de per-

sonnes de toutes conditions, un tribut de reconnaissance à sa mémoire.

Pendant plus de trente ans, après avoir réorganisé le Comité d'Angers, il a, s'effaçant derrière les présidents, été l'âme de ce Comité, dont il était le secrétaire, et là, comme partout où il a dirigé ou collaboré, il a montré qu'avec sa haute culture intellectuelle, son esprit fin et avisé, son caractère ferme et prudent, il était avant tout un homme de foi, de dévouement.

Sa famille et ses amis pleurent ce vrai chrétien, cet homme de bien, avec la pensée consolante que Dieu a récompensé sa vie.

Au nom de la Société française de Secours aux blessés militaires, je lui dis adieu et merci.

D'autre part, le jour même des obsèques, le Conseil municipal d'Angers s'étant réuni, le Dr Barot, maire, ouvrit la séance en prononçant le discours ci-après, et l'unanimité du Conseil témoigna par son attitude qu'il s'associait pleinement à ces paroles :

MESSIEURS,

Puisque la volonté formelle exprimée de notre collègue, M. Colas de la Noue, nous a empêché de saluer ce matin au nom de la ville d'Angers sa dépouille mortelle, je vous demande de me permettre d'exprimer ici les regrets du Conseil municipal.

Pour la quatrième fois, la mort s'appesantit sur notre assemblée et celui de nos collègues qu'après Emmanuel Triquier, Ludovic Derouin, Henri Bichon, elle vient d'emporter aujourd'hui, mérite que nous rendions un public hommage à son dévouement et à son attachement au labeur municipal.

Après de brillantes études classiques, dont il garda toute sa vie la forte empreinte, M. Colas de la Noue entra dans la magistrature; son goût du travail et son érudition se manifestèrent en un certain nombre de travaux et d'ouvrages qui lui assurèrent une autorité morale incontestable.

Lorsqu'il fut placé par les événements en présence d'un cas de conscience troublant, dans un mouvement de désintéressement et de probité que nous devons apprécier à leur valeur — à notre époque où les actes publics n'ont trop souvent pour mobiles que de bas appétits ou d'égoïstes calculs en place de convictions inébranlables ou de probité austère — M. Colas de la Noue préféra renoncer à sa charge et vivre selon ses goûts. C'est alors qu'il brigua la fonction de conseiller municipal d'Angers, où il assista à l'effort de sept municipalités successives, auxquelles, suivant les circonstances, il prêta l'appui de son concours et parfois de sa collaboration.

M. Colas de la Noue a toujours pris très au sérieux le mandat que la confiance des électeurs de son quartier lui a toujours renouvelé; assidu et attentif aux séances du conseil, bien servi par sa longue expérience, il prit une part active à la réalisation de quelques grandes questions économiques, particulièrement à l'amélioration de notre système de captation et de distribution de l'eau de Loire et à la transformation de l'éclairage public et privé.

Les rapports qu'il eut souvent à présenter au Conseil sont clairs, précis, documentés et, malgré l'aridité des questions techniques, il est bien rare que l'on n'y trouve une ou deux citations littéraires révélatrices du goût et des tendances de l'auteur.

Courtois dans ses discussions, même lorsque des divergences de vues ou d'idéal social le dressaient en face de la majorité de ses collègues, très sincèrement pénétré de la bonté des causes qu'il défendait, affable et secourable, M. Colas de la Noue emporte dans sa tombe l'estime et les regrets de tous ses collègues, qui avaient été heureux, il y a quelques mois, d'applaudir à la distinction honorifique, médaille de l'Assistance publique, que le gouvernement de la République, sur la demande de ses anciens collègues du Bureau de Bienfaisance et sur nos instances, lui décerna pour reconnaître les services rendus par lui à l'Assistance publique de la Ville d'Angers.

Messieurs, devant cette place vide, où il a si longtemps siégé, j'adresse en votre nom un adieu respectueux à notre collègue M. le conseiller municipal Colas de la Noue.

Enfin, M. Daniel Métivier, ancien magistrat, a bien voulu écrire et nous communiquer quelques pages rappelant plus particulièrement la carrière judiciaire de M. de la Noue, dont il a été longtemps le collègue :

Qu'il soit permis à l'un des derniers survivants de l'ancienne Cour d'adresser quelques mots d'adieu à celui qui fut son collègue et qui était resté son ami.

Loin de moi la pensée de vouloir établir ici un parallèle dont le caractère pourrait paraître blessant et souvent injuste.

D'ailleurs tout ce qui ressemblerait à des récriminations stériles et passagères est indigne de nous et de cet asile de paix et de calme où nous nous trouvons.

Mais il est pourtant bien permis de rappeler qu'il fut autrefois une magistrature française où chacun se sentait honoré par ses fonctions et avait le souci de les respecter, où les services que pouvait rendre un magistrat ne coûtaient rien ni à sa dignité, ni à son indépendance, où la justice se tenait à une hauteur que la politique n'atteint pas.

C'était le temps où le caractère sédentaire et en quelque sorte régional de la magistrature, en imprimant aux juges et aux justi-

ciables une même empreinte, créait entre eux et au bénéfice de ceux-là un lien naturel de respect et de confiance.

C'était le temps où régnait parmi nous, avec une communauté de sentiments, certaine philosophie qui ennoblit une carrière et en fait dignement accepter les épreuves.

De là cette tradition professionnelle qui ne s'acquiert pas seulement par l'hérédité, mais aussi par l'ambiance. De là cette consolation, au moment de résigner ses fonctions, de pouvoir jeter un regard sur le chemin parcouru, avec le sentiment d'avoir rempli son devoir et, dans la limite de ses moyens et de ses forces, d'avoir fidèlement servi son pays.

Mon pauvre de la Noue était bien de cette école-là; et en évoquant ainsi à grands traits les souvenirs déjà lointains de l'ancienne magistrature, il se trouve que j'ai fait son portrait à lui.

Il se trouve que j'ai rappelé des idées qui étaient les siennes et des sentiments qu'il n'eût certes jamais reniés.

Tous ceux qui ont vécu près de lui, tous ceux qui l'ont approché, dans sa vie privée comme dans sa vie publique, ne peuvent avoir sur lui qu'une opinion :

Il avait une grande justesse de sens, une expérience juridique reconnue, un esprit fin, un cœur loyal et bon; et, en un temps de conduites parfois incertaines, une fermeté de sentiments inaccessible aux compromissions.

D'abord substitut à Sarlat, puis au Mans, démissionnaire lors de la révolution du 4 septembre, réintégré plus tard dans le ressort de cette Cour d'Angers qu'il ne devait plus quitter et où il devint substitut du Procureur général, partout sa carrière fut toute d'honneur et de haute probité professionnelle.

Les témoignages de l'estime publique ne pouvaient lui manquer dans de pareilles conditions; aussi, lorsque sonna, pour lui, l'heure qui mit un terme à ses fonctions judiciaires, son mérite et ses services passés le signalèrent-ils tout naturellement à nos concitoyens, qui lui ouvrirent les portes du Conseil municipal d'Angers.

Il y siégea pendant de longues années, représentant ce quartier Saint-Laud qu'il aimait et qui lui resta toujours fidèle; et on le vit partout, assidu aux Commissions comme aux séances, sans cesse dévoué à ses commettants et scrupuleusement soucieux des intérêts dont il avait la garde.

Mais ce n'est pas tout; il était de ceux qui ne craignent pas de prodiguer leur peine et d'élargir leur horizon; et on le vit aussi, soit aux fourneaux économiques, soit aux écoles libres, soit à la Croix-Rouge, soit ailleurs, mêlé à toutes les œuvres secourables, à toutes les entreprises de charité ou de défense sociale.

Nos concitoyens lui doivent de la reconnaissance pour tout ce qu'il a pu faire dans l'intérêt de la cité.

Les œuvres auxquelles il a collaboré ne peuvent oublier son dévouement.

L'ancienne magistrature, qu'il a honorée, lui doit un souvenir fidèle.

Et nous, nous lui devons le salutaire enseignement d'une longue vie presque entièrement consacrée à la justice et à la bienfaisance.

Il disparaît ainsi, entouré de la considération et des regrets publics.

Les pieux sentiments qui ont rempli et dominé sa vie restent une consolation pour sa famille et ses amis. Et moi, j'ai pensé qu'il était bon de rappeler ces choses, en disant adieu à mon vieux camarade et en déposant sur sa tombe ce suprême hommage de souvenir et d'affection.

A ces éloges unanimes, à ces hommages rendus de toutes parts, la *Revue de l'Anjou*, dont M. de la Noue fut parfois le collaborateur très apprécié, tient à joindre l'expression de son propre témoignage d'estime et de regrets profonds.

X***.

A travers les Livres et les Revues

Les Provinces au XVIIIe siècle et leur division en départements ; essai sur la formation de l'Unité française, par Charles Berlet [1].

L'ouvrage dont je viens de transcrire le titre a été couronné par l'Académie française, qui lui a attribué un prix Montyon. Cette distinction ne surprendra personne de ceux qui connaissent le travail de M. Charles Berlet ; car, si la division de la France en départements a suscité beaucoup d'études locales, elle n'en a pas provoqué dont l'ampleur soit à comparer avec l'étude que j'ai le grand plaisir de recommander aux lecteurs de la *Revue de l'Anjou*. C'est avec raison que M. A. Mézières l'appelle « un travail important pour l'histoire de nos institutions ».

Lorsque Hugues Capet monta sur le trône, la Gaule avait perdu la cohésion que quatre siècles d'administration latine avaient établie. Il fallut rassembler ces parties d'un tout jadis organisé, réparer les ruines des invasions, affermir un pouvoir central que tenaient en échec les résistances particulières. Ce fut l'œuvre à laquelle s'appliqua la dynastie capétienne. Pendant huit siècles, elle poursuivit un double dessein : élargir la France jusqu'à ses limites naturelles, le Rhin et les Alpes, et, en même temps, rapprocher les populations, rendre leur solidarité effective et fonder une nation.

La réunion sous le sceptre royal de pays différents par les mœurs et par l'histoire s'accomplit sans secousses, sans luttes laissant d'irritants souvenirs; l'accord des volontés y eut plus de part que la violence; c'est en suivant leur inclination que les provinces françaises se rassemblèrent. Elles n'entrèrent pas dans

[1] Un vol. in-16 carré, prix 6 fr. ; *Bibliothèque régionaliste*, Bloud et Cie, Paris.

le royaume nues et dépouillées, mais couvertes de droits et de libertés, comme d'une armure. Aussi, dans certaines provinces, les franchises, les institutions et les statuts particuliers purent-ils vivre, respectés dans la mesure où l'exigeait la vigueur de l'esprit particulariste.

A la veille de la Révolution, il existait encore un *droit des provinces* et c'est la raison pour laquelle la fin du règne de Louis XVI fut marquée par un mouvement si enthousiaste en faveur des libertés locales. Lorsqu'il fallut tracer sur le sol français les nouvelles circonscriptions administratives, les vieux groupements historiques réagirent avec force. Ils acceptaient l'abolition de leurs privilèges, ils consentaient à recevoir du pouvoir central une législation et une administration communes, mais ils ne voulaient pas être confondus entre eux. Les provinces pouvaient être divisées en plusieurs départements, mais il ne fallait pas que dans ces nouveaux cadres fussent réunis les habitants de plusieurs provinces différentes. Voilà pourquoi l'on peut dire de nos départements qu'au point de vue territorial ils ont succédé, en fait, aux provinces, comme les *pagi* ont succédé aux cités et les cités aux états de la Gaule indépendante.

La Constituante avait même voulu, en créant les départements, faire de petites provinces, gérant elles-mêmes leurs intérêts particuliers, possédant un budget et des assemblées. Mais le département s'est montré impuissant à produire une vie régionale; il demeure le cadre où sont enfermés les services administratifs d'un État unitaire; les intérêts départementaux sont les fragments d'intérêts collectifs plus étendus; il n'y a plus de société politique qui se soit moulée exactement au cadre du département, qui se soit adaptée à son sol, comme jadis les peuples gaulois s'étaient adaptés au territoire de leurs cités et les nations médiévales à celui de leurs duchés ou comtés.

La société départementale est une partie d'une société plus vaste; le territoire du département est le débris des anciennes provinces qui persistent à vivre.

Telles sont quelques-unes des idées que M. Charles Berr développe dans son important ouvrage.

Pour mieux faire connaître ce livre de très grande valeur, j'emprunte à l'auteur les pages intéressantes qu'il a consacrées au Maine, à la Touraine et à l'Anjou.

« MAINE, TOURAINE, ANJOU, ce sont là trois provinces bien caractérisées. Chacune d'elles a été la patrie d'un peuple gau-

lois; chacune d'elles a formé une cité gallo-romaine, un diocèse et un comté; chacune d'elles a produit une coutume particulière et possédé des états au XIVe siècle, une assemblée provinciale au XVIIIe.

« Ces trois provinces, nettement individualisées, sont étroitement unies. Elles occupent, dans le bassin de la Loire, une région de confluents; c'est là que se dirigent, venant du Sud, les cours du Cher, de l'Indre et de la Vienne, venant du Nord, ceux du Loir, de la Sarthe et de la Mayenne. C'est une réunion de vallées et un carrefour de routes. A l'époque gallo-romaine. Tours et Angers étaient au croisement des chaussées qui de la Belgique et de la Lyonnaise s'en allaient vers l'Océan et les Pyrénées. Plus tard, c'est dans cette contrée qu'ont pris contact l'Armorique Celtique, l'Aquitaine appuyée au monde Ibérique et la France du Nord, sur laquelle avaient débordé les peuples germaniques. Tours était le centre religieux du royaume. Des foules de pèlerins s'acheminaient vers le sanctuaire de Saint-Martin et les rois venaient jurer sur le tombeau du Saint fidélité aux traités conclus avec les princes étrangers.

« Le Maine, la Touraine, l'Anjou sont les fragments d'une même contrée; ces trois comtés féodaux ont subi les mêmes événements historiques, ont éprouvé les effets d'une destinée commune; ils ont connu les mêmes adversaires : Bretons, Normands, Aquitains. Sous la pression des événements, ils devaient reconstituer le tout dont ils n'étaient que les parties. Au XIIe siècle, ils ont été définitivement réunis sous une seule direction, celle des comtes d'Anjou, avant de l'être dans le cadre d'une même généralité.

« Le Maine, la Touraine et l'Anjou ne correspondent pas individuellement à une division naturelle, géologique ou géographique. C'est uniquement dans l'occupation du sol par une race qu'il faut chercher l'origine de ces provinces. En s'installant sur les bords de la Loire, de la Mayenne, de la Maine, de la Sarthe et du Loir, les Turons, les Andes et les Cenomans ont déterminé eux-mêmes les contours des futurs comtés.

« Le Maine reproduit à peu près la *civitas Cenomanorum*, le diocèse et le comté du Mans. Aux VIIIe et IXe siècles, il forma une marche militaire, face aux Bretons, toujours prêts à la révolte. Le Mans était le chef-lieu d'un duché dont le commandement « fut plus d'une fois confié à des membres de la Maison Caro- « lingienne : en 749 à Griffon, l'un des frères de Pépin-le-Bref;

« en 790 à Charles, fils aîné de Charlemagne; en 856 à Louis-le-« Bègue, fils de Charles-le-Chauve [1] ». Au IXe siècle, une dynastie de comtes héréditaires se fixa dans le pays. La lutte fut continuelle contre les Bretons, les Normands et les seigneurs angevins. En 1110, le Maine fut réuni à l'Anjou.

« Le pays des *Turons* s'est perpétué à travers les siècles dans le cadre de la cité gallo-romaine, du diocèse et du comté de Tours. Longtemps disputée entre les comtes de Blois et ceux d'Anjou, la Touraine tomba, en 1044, dans le pouvoir de Geoffroy-Martel d'Anjou.

« La cité d'Angers, dit M. Auguste Longnon, ne donna naissance qu'à un seul *pagus*, le *pagus andegavus* — en français « l'Anjou — dont les limites étaient les mêmes que celles du « diocèse avant que les conquêtes des comtes d'Anjou au Xe siècle « n'eussent accru l'un et l'autre du pays des Mauges — *pagus* « *Medalgicus* — formé d'un démembrement de la cité de Poi-« tiers. Le *pagus Andegavus* répondait donc au diocèse d'Angers « tel qu'il subsista du XIe au XVIIIe siècle, réserve faite de la « contrée située au delà du Layon, qui représente le *pagus* « *Medalgicus.* »

« Au IVe siècle avant J.-C., les Andes s'étaient arrêtés dans cette région de confluents, où la Loire reçoit par la Maine les eaux du Loir, de la Sarthe et de la Mayenne. Ils trouvaient, sous un ciel clair et doux, des rivières poissonneuses, d'immenses forêts giboyeuses et des clairières dont le sol fertile se couvrait de moissons et de pâturages. Au milieu de leur territoire, le grand fleuve venu du massif central traçait son large sillon dirigé vers l'Océan.

« A l'époque gallo-romaine, la cité des Andes est l'une des plus florissantes des Gaules; sa capitale, *Juliomagus* (Angers), un foyer de culture latine. Mais entre le Mans, face à l'Armorique et Tours, croisement de routes, son importance est médiocre. Au IIIe siècle, la cité des Andes est comprise dans la Lyonnaise troisième, dont Tours est la métropole; au VIIIe siècle, elle fait partie du duché militaire carolingien, dont le siège est fixé au Mans. Ainsi, Angers s'efface entre ses deux voisines. C'est à l'énergie de ses comtes que l'Anjou doit la grandeur de ses destinées.

« Les fondateurs de l'état angevin sont de rudes soldats,

[1] Aug. Longnon.

bâtisseurs d'églises et de forteresses, ambitieux qu'aucun scrupule n'arrête, batailleurs qu'aucun échec ne terrasse. Ils refoulent les Bretons, résistent aux Normands, attaquent les seigneurs voisins, comtes de Blois, comtes du Mans, ducs d'Aquitaine; ils entourent leurs domaines d'une ceinture de châteaux-forts, ils courbent sous leur autorité leurs vassaux, se dégagent de l'hommage dû au roi de France, frappent monnaie comme lui et s'intitulent comtes par la grâce de Dieu, *gratia Dei comes!*

« Foulques Nerra (987-1040) est le type du haut baron féodal, farouche guerrier, prompt à venger l'offense, prêt à toutes les rapines, tranchant les contestations par le glaive, et cependant tourmenté par la crainte des peines éternelles [1]. Il organise l'administration du comté hérité de ses ancêtres; pour la garde de ses frontières, il dresse des forteresses menaçant les seigneurs voisins; il fonde des monastères près desquels les populations se groupent en bourgades; en 1040, il meurt à Metz, retour de Terre-Sainte.

« Son fils, Geoffroy Martel, s'empare en 1044 de la Touraine; en 1110, Foulques-le-Jeune, son descendant, annexe le Maine et porte son effort sur la Normandie; son petit-fils, Geoffroy-le-Bel, époux de Mathilde d'Angleterre, reçoit la couronne ducale, le 19 février 1144, dans l'église-cathédrale de Rouen. En 1154, l'arrière petit-fils de Foulques Nerra, Henri II, comte d'Anjou, du Maine et de Touraine, duc de Normandie, duc d'Aquitaine par son mariage avec Aliénor, monte sur le trône d'Angleterre. En l'espace d'un siècle, les seigneurs d'une terre tenue en fief des Capétiens sont devenus les égaux de leur suzerain en dignité, leurs supérieurs en puissance. Rois d'Angleterre, ils dominent la moitié de la France. Des côtes normandes aux Pyrénées, ils possèdent un empire dont l'Anjou est le centre. Mais les Plantagenet délaissent leur terre natale; ils se déracinent du sol angevin; abandonnée par ses princes, la province suit l'inclination qui la porte vers les autres provinces françaises. Elle n'oppose aucune résistance aux chevaliers de Philippe-Auguste et accepte l'administration royale (1214).

« Pendant deux siècles (1214-1481), le Maine et l'Anjou, et, à de certaines époques, la Touraine, sont réunis et donnés en apanage aux fils de la Maison de France. Mais il était dans les desti-

[1] Louis Halphen. *Le comté d'Anjou au* XI*e siècle*, p. 129, 139. Paris, 1906, in-8.

nées de l'Anjou de ne jamais retenir ses souverains. Il semblait que la lumière de son ciel clair favorisât l'éclosion de rêves magnifiques. Les princes apaganistes d'Anjou, comtes de Provence, rois de Naples et des Deux-Siciles, sont hantés par le désir de fonder un empire en Méditerranée. Ils ont la nostalgie des pays ensoleillés. Ils s'épuisent en conquêtes stériles. C'est en vain qu'ils cherchent à faire triompher leurs droits sur le Roussillon, la Tripolitaine et la Macédoine, sur le royaume de Jérusalem et l'empire de Constantinople.

« En 1481, à la mort du dernier duc, « le bon roi René », l'Anjou, guetté depuis longtemps par Louis XI, est définitivement incorporé au royaume. Il devient, avec la Touraine, le séjour favori des derniers Valois; le long de la Loire s'élèvent, élégantes et richement parées, les demeures des seigneurs et des rois. L'ancien comté, qui avait ménacé d'absorber les provinces voisines, s'efface dans l'unité française.

« La Chambre des comptes, fondée vers 1377, est supprimée, et le conseil ducal, sorte d'assemblée des trois états vérifiant les mandements ducaux et jouissant du pouvoir d'en émettre en l'absence du prince, disparaît. L'individualité de la province persiste toutefois dans sa coutume, séparée de celle du Maine et définitivement rédigée, en 1508, par une assemblée des représentants du clergé, de la noblesse, de la justice, de l'université, du corps de ville et du corps des marchands [1].

En 1789, le Maine, la Touraine et l'Anjou étaient groupés dans le ressort d'une même généralité [2], dont le siège était fixé à Tours. Mais ces trois provinces souhaitaient rompre leur association séculaire et réclamaient le rétablissement de leurs anciens états. Déjà, en 1787, elles avaient obtenu une assemblée provinciale distincte [3], sous le contrôle de l'*Assemblée générale des trois provinecs composant la généralité de Tours*. En 1788, la Commission intermédiaire du Maine avait approuvé un mémoire dans lequel les membres du clergé, de la noblesse et du tiers récla-

[1] Célestin Port, *Dictionnaire historique, géographique et biographique de Maine-et-Loire*, t. I, Introduction, p. XVIII et XIX. Paris-Angers, 1874, 3 vol. in-4.

[2] Une partie du Bas-Poitou (élections de Loudun et de Richelieu) y était rattachée.

[3] Sur le conflit entre les assemblées provinciales du Maine et de l'Anjou voir la page 70 de l'ouvrage.

maient pour leur pays une administration distincte; ils proposaient, en outre, de joindre le Perche au Maine, comme il l'était déjà dans les limites du gouvernement général militaire [1].

« L'annonce du remaniement des divisions territoriales du royaume donna une vigueur nouvelle à ces tendances séparatistes. Chacune de ces provinces s'apprêtait à ressaisir son indépendance. La Commission intermédiaire provinciale du Maine voulait maintenir l'unité territoriale de sa province; elle proposait que la généralité de Tours fût divisée en trois circonscriptions correspondant aux trois provinces. Le Saumurois réclamait une circonscription administrative particulière. « Quoique la ville de Saumur soit en Anjou, dit Piganiol de la Force [2], « elle en est séparée pour le militaire et forme un gouvernement « qui comprend la partie de l'Anjou qui est au Midi de la Loire « et la partie du Haut-Poitou où sont Richelieu, Mirebeau et « le pays de Mirebalais. » Cette petite cité estimait devoir former un centre d'administration et de justice dans la nouvelle organisation.

« La division des trois provinces de la généralité de Tours en quatre départements fut fixée « dans une réunion tenue par « les députés de la généralité chez le duc de Praslin, député de « l'Anjou. Ces représentants arrêtèrent que la généralité de « Tours serait divisée en quatre départements, « à la majorité « de 33 voix contre 3 pour 5 départements, et 1 député sans « voix », sauf les limites à fixer pour chaque département, dont « les chefs-lieux seraient Tours, Angers, le Mans et Laval, « sauf « les prétentions de Mayenne sur Laval [3]. »

« La Touraine et l'Anjou formèrent chacun un département (Touraine ou Indre-et-Loire, Anjou ou Maine-et-Loire). Le Maine dut se résigner à être coupé en deux (Haut-Maine ou Sarthe, Bas-Maine ou Mayenne). Les limites avec les provinces voisines furent déterminées sans débat, par l'échange amiable de quelques paroisses. »

[1] Antonin Proust, *Les archives de l'Ouest*, n IV, p. 138. Paris, 1867, in-4.

[2] *Op. cit.*, t. XII, p. 204.

[3] J. L'Hermite, *Procès-verbaux de la formation de l'Assemblée administrative du département de la Sarthe et de son directoire* (20-26 juillet 1790). Introduction : La Révolution dans la Sarthe et les départements voisins (*Bulletin trimestriel d'histoire moderne et contemporaine*, janvier-mars 1912, p. 19-20).

L'Hôtel de Maquillé, résidence de Francastel à Angers, pendant la Terreur, par M. le chanoine Rondeau [1].

Après avoir identifié l'hôtel de Campagnolle, qui servit de résidence à la Commission militaire, au cours de la Révolution, M. le chanoine Rondeau a recherché et retrouvé l'hôtel de Maquillé, où séjourna plus habituellement le trop fameux Représentant du peuple Francastel.

Situé au carrefour des rues du Cornet et du Canal, sur l'emplacement de l'antique logis du prévôt de Craon, il fut bâti, à la veille de la Révolution, par le célèbre architecte Bardoul de la Bigottière, pour le compte d'Antoine-Séraphin Dubois de Maquillé. Mais le nouveau propriétaire eut à peine le temps de jouir de cette belle demeure; il fut contraint d'émigrer avec sa famille. L'hôtel, consfiqué en 1792, fut tout d'abord affecté à des services militaires, puis bientôt il fut mis à la disposition des Représentants du peuple, en mission près l'armée de l'Ouest. C'est ainsi qu'il fut habité pendant près de six mois par Francastel, le « Carrier angevin ».

C'est de là que Francastel stimulait le Comité révolutionnaire et la Commission militaire, qui relevaient des Représentants; de là, qu'il fit lui-même fusiller, sans jugement, en vue de ses fenêtres, une centaine de prisonniers vendéens, au lendemain du siège d'Angers.

Après lui, l'hôtel fut occupé par des représentants plus modérés, puis par divers officiers supérieurs, particulièrement par le général Hoche.

Mise en vente en 1796, la maison fut rachetée par les nièces de l'ancien propriétaire, qui, ruiné une seconde fois à Saint-Domingue, mourut aux États-Unis en 1805.

En 1806, Mlles Le Mayre de Millières furent obligées de revendre l'hôtel de famille, qui a passé depuis lors aux mains de divers propriétaires, notamment de la famille Langlois qui l'a occupé pendant cinquante ans. Il vient d'être remis en état par les soins intelligents de M. et de Mme Fortin-Motais, qui l'habitent aujourd'hui.

Au cours de cette savante notice, M. le chanoine Rondeau fournit de nombreux détails, encore inédits, sur l'origine de Francastel et sur les divers emplois qu'il remplit après son

[1] Broch. in-8; Angers, G. Grassin. Extrait des *Mémoires de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts* d'Angers.

passage à Angers; sur l'odyssée si tristement intéressante de la famille dépossédée; surtout sur l'hôtel lui-même, dont il a pu faire prendre par M. Verchaly une photographie très heureuse et très bien venue.

Le nouveau travail de M. Rondeau a sa place marquée dans toutes les bibliothèques angevines.

Comment fut retrouvé le cartulaire de l'abbaye de la Trinité de Vendôme, par M. Xavier de Pétigny [1].

Toutes les personnes qui s'intéressent à l'histoire du Vendômois savent qu'il existait un cartulaire de l'abbaye cardinalice de Vendôme, que ce recueil avait disparu, qu'une notable partie des feuillets qui le composaient ont été retrouvés dans ces derniers temps et achetés par la Bibliothèque nationale de Paris. Mais le mérite des premières recherches n'avait jamais été rendu à celui qui les a entreprises et habilement conduites, je veux dire : Jules de Pétigny, « le père de l'archéologie vendômoise ».

C'est le récit de ces premières recherches que M. le capitaine Xavier de Pétigny raconte dans la brochure dont je viens de citer le titre et que je signale, non seulement comme un acte de piété filiale, mais surtout comme un mémoire historique de première valeur.

Chenehutte-les-Tuffeaux ; Doué-la-Fontaine, par M. le colonel Picard [2].

Ces deux notices historiques sont extraites de l'*Histoire du Saumurois* que prépare M. le colonel Picard, président de la Société des Lettres, Sciences et Arts de Saumur.

La notice sur *Doué-la-Fontaine* a paru en 1911, ce qui explique comment l'auteur n'a pu utiliser l'excellent travail que notre distingué collaborateur M. le Dr O. Couffon a publié récemment sur l'amphithéâtre de Douces.

M. le colonel Picar vient de faire paraître, chez Jouve et Cie, éditeurs, 15, rue Racine, à Paris, un autre volume intitulé *Soldat*,

Broch. in-8; Vendôme, Launay et fils, 1914
2 Broch. ; Saumur, imprimerie E. Coubard

que Frédéric Régamey, le peintre si appécié, a illustré de superbes gravures [1].

Voilà un livre qui vient à son heure. Il est fait pour donner à nos jeunes gens, qui, demain, seront appelés sous les drapeaux, un avant-goût de la vie militaire; à leurs aînés, un souvenir vécu de leur passage dans l'armée; aux familles, un sentiment exact de la vie de leurs fils sous les armes.

Entre les lignes, d'un style alerte, gai et bien français, se dégage une leçon de morale, de devoir et de patriotisme sans emphase, que la couverture symbolise dans l'attitude simple et vaillante d'un petit soldat ayant la claire vision de son rôle de sauvegarde de la France. C'est la traduction du sentiment national — le devoir joyeusement consenti.

Ces tableaux sont loyalement fidèles. C'est aux fils de la France, fraternellement confondus sous l'égide du drapeau, que l'auteur a laissé le soin de les tracer. Le peintre les a vivifiés de son talent sincère. C'est le livre du soldat français. C'est un livre à répandre.

Pour sauvegarder sa dignité et son indépendance, la France a senti le besoin de donner à ses enfants, dès le jeune âge, une culture physique et morale qui développe leur énergie et qui en fasse des hommes d'action.

De tous côtés sont nées des sociétés d'éducation en plein air, de sport, de tir, de gymnastique, de préparation militaire, qui ont fourni déjà de nouvelles générations, mieux trempées pour l'âpre lutte de la vie, pour le maintien du renom français et pour la défense de la Patrie.

Les hommes qui dirigent et patronnent ces sociétés, véritables écoles d'épreuve pour la race, méritent la reconnaissance du pays parce qu'ils assurent ainsi sa vitalité et son prestige.

Ils ont droit à la reconnaissance particulière de l'armée, parce qu'ils lui assurent un recrutement plus apte au service militaire, parce qu'ils aident à sa tâche en lui préparant des soldats.

On a pensé avec raison que ces foyers d'éducation patriotique ne devront pas se borner à faire des hommes et s'en désintéresser après les avoir donnés à l'armée. Ce serait, en effet, un grand bien pour notre France si le jeune homme, après son passage sous les drapeaux, rapportait dans la fréquentation de ces milieux d'origine son exemple et sa leçon aux plus jeunes qui lui

[1] Un vol. in-8 jésus de 328 pages; prix 5 fr. Édition de vulgarisation. prix 3 fr. 50.

ont succédé, s'il venait y entretenir sa vigueur physique et morale, s'il venait y continuer son devoir de préparation à la défense nationale. C'est ainsi qu'agissaient les jeunes hommes dans les nations qui ont laissé à l'histoire la renommée de leurs grandes actions.

C'est sous le titre *Soldat*, que se présente ce livre gai et sincère, qui apporte sans forfanterie, avec la simplicité de scènes vécues, sa collaboration précieuse à l'œuvre patriotique.

Notre jeunesse accepte gaîment l'accomplissement de son devoir militaire et il faut encourager cette gaîté française, gouailleuse jusque dans les moments les plus critiques de la guerre. Vive la gaîté française, qui met le sourire aux lèvres des héros !

Héros, non seulement ceux qui sont morts glorieusement dans un combat, mais héros aussi ceux qui supportent résolument les fatigues, les blessures, les privations, les rigueurs de la discipline, par esprit de devoir, pour le service de la patrie. Car, dans le métier militaire, il n'y a pas de sacrifices inutiles, puisque tous s'appellent le devoir.

C'est ce double sentiment qui se dégage de cet excellent livre, *Soldat*, où la vie militaire est présentée avec sa véritable atmosphère.

Ces pages vécues, où se reflète l'esprit de notre race, peuvent aller dans toutes les mains; elles intéresseront aussi bien la sœur du troupier que le troupier lui-même. Elles seront lues avec une joie anxieuse par nos futurs soldats et avec l'émotion du souvenir par les anciens. Tous les Français y retrouveront leurs sentiments. Les étrangers y découvriront, peinte sur le vif, l'âme de la France.

Le Jardin de Plaisance [1], recueil de poésies de René Bardet, lauréat du prix Sully-Prudhomme, est précédé d'une préface de M. Henri de Régnier, de l'Académie française, qui, dans des pages émues, montre que ce qui caractérise l'œuvre du jeune poète, mort prématurément, c'est, avant tout, son ardent amour de la petite patrie. Le Maine, l'Anjou, la Touraine, « le Jardin de Plaisance », l'ont tour à tour attiré, et c'est en véritable artiste qu'il en chante et le charme et les grâces.

Le Comité du cabinet de lecture de l'éditeur Lemerre, après

[1] Un vol. in-18 : prix, 3 fr. 50. Paris, A. Lemerre, éditeur.

avoir pris connaissance du manuscrit de René Bardet, avait émis le jugement suivant :

« Le talent du regretté poète avait été déjà consacré par une sanction flatteuse. Il semble que dans ce dernier recueil la pensée ait mûri encore. Il contient des pièces philosophiques assez nombreuses aussi vigoureusement conçues que fermement écrites La forme, également, paraît avoir acquis plus de densité et de plénitude. L'inspiration, au lieu de s'alimenter presque exclusivement aux sources du pittoresque, jaillit le plus souvent de la méditation et de la rêverie. » Tous ceux qui liront ce recueil porteront le même jugement sur l'œuvre de René Bardet.

Quoi de plus gracieux, par exemple, que ces strophes de son « Hymne à l'Anjou » :

O pays de ma mère, ô seconde patrie,
Mon Anjou dont je suis le fils fervent et doux,
O terre doublement maternelle et chérie,
Inspirez-moi des vers qui soient dignes de vous !

Contrée où plus qu'ailleurs la nature est humaine,
Où tout est élégance, ordre et discrétion,
Beau jardin, semble-t-il, fait pour qu'on y promène
Son rêve, son amour et son inaction;

Province aimable, bonne et vraiment enjouée,
Dont le nom même est tendre, enjôleur et joli,
Vous n'avez pas besoin d'être pour moi louée,
Et qui vous voit un jour n'a pour vous plus d'oubli.

On pourrait citer au passage vingt sonnets où se retrouvent la même élégance et la même harmonie.

Pourquoi faut-il que la mort soit venue sitôt et qu'elle ait enlevé aux lettres françaises ce jeune poète, qui les eût honorées!

Les Chants Bleus, chez Eugène Figuière et Cie, 7, rue Corneille, Paris [1].

L'auteur de ce recueil de vers, M. Louis Alibert, a affirmé son talent dans *Le Jardin des Hespérides* (1 vol. 1909) où « la facilité des rythmes fins et clairs, écrivit M. S.-Ch. Leconte, le désigne comme un successeur des plus beaux parmi les poètes », et dans plusieurs romans d'intérêt supérieur.

Aux premiers poèmes, composés dans une forme classique, M. Louis Alibert, fait succéder un volume en vers libres : *Les*

[1] Un vol. de vers; prix 3 fr. 50

Chants Bleus. Dans une préface, déjà violemment discutée, il explique cette évolution de pensée et de méthode. Il y est dit en résumé que « ce n'est plus la règle qui fait le vers, mais le vers qui fait la règle ».

Art, « spontané, intuitif », art de l'heure présente, proclame Louis Alibert qui voit dans le vers libre, « vers évolué concurremment avec nos actuelles tendances libertaires, le vers classique du moment ».

Les *Sacrilèges* de Gaston Habrekorn font sensation [1]. Ce volume, qui vient de paraître chez l'éditeur Figuière, est d'une violence dont le seul énoncé des chapitres qui le composent, suffit à donner une idée. Ces chapitres s'intitulent *Anathèmes* — *Imprécations* — *Ces Messieurs en robe* — *Scènes tragiques* et forment un ensemble solidement vivant.

L'auteur, bien que la mode en soit aux flagorneries et au laisser-aller, a eu le courage (peut-être l'imprudence !...) de dire bien haut ce qu'il pense à tous ceux de ses contemporains dont il a coudoyé, dans sa vie mouvementée, les ridicules et les vices. Avec la fougue et l'audace d'un apôtre du vrai, il fouette la foule humble ou omnipotente des inutiles, des ratés, des fourbes et des arrivistes arrivés ! Il paraît qu'on avait essayé d'empêcher par tous les moyens la publication de ce livre. Aujourd'hui le bruit court à nouveau que les Puissants qui y sont flagellés seraient intervenus auprès du Gouvernement pour le faire saisir. Il faut donc se hâter de lire cet ouvrage, qui fait dès à présent le sujet de toutes les conversations.

Porté par la vague [2], par Jean Thiéry.

C'est le titre d'un livre curieux qui donne à réfléchir profondément sur les procédés coutumiers de ces personnages sans vergogne, fléau de notre pays, qui, dans leur besoin féroce d'arriver, étouffent les révoltes de la conscience, piétinent nos

[1] *Les Sacrilèges*, critiques sociales, de Gaston Habrekorn, chez Eug. Figuière et Cie, 7, rue Corneille, Paris; un fort in-18; prix 3 fr. 50.

[2] Un volume in-12; prix broché 3 francs. Un volume in-12, relié toile bleue, tr. marbrées, 3 fr. 50. Envoi franco contre mandat-poste ou timbres français, non coloniaux, à l'adresse de M. Henri Gautier, éditeur, 55, quai des Grands-Augustins, à Paris. Cet ouvrage est en vente, à Angers, chez les principaux libraires.

convictions et se laissent porter par la vague politique aux honneurs, aux profits.

Sous la forme attrayante d'un roman plein de péripéties émouvantes, l'auteur nous montre un de ces êtres néfastes, Jean Thibaut, qui, sans valeur personnelle, réussit à se faire élire député, végète longtemps dans l'obscurité, puis, grâce à une combinaison malpropre dont il surprend le secret, s'élève d'échelon en échelon pour, enfin, devenir ministre, grâce à l'appui des financiers interlopes qu'il tient à sa merci.

Mais tout cela ne s'est pas accompli sans heurts ni à-coups. Jean Thibaut, si peu scrupuleux en matière politique, l'est encore moins dans sa vie privée. Autour de lui, il sème la désolation, il accumule les ruines; et les larmes de ceux qui ont mis leur confiance en lui sont la rançon de son triomphe : triomphe passager car l'éhonté politicien, si sûr de sa force, finit par s'écraser, comme tant d'autres, sous le poids du mépris.

A côté des comparses, types de rufians cosmopolites, gens sans foi ni loi, quémandeurs faméliques s'attachant à la fortune de Jean Thibaut et exigeant leur part de la curée, on trouve dans ce roman des figures vraiment intéressantes. Le crédule marquis de Saint-Liviers, dont le triste héros vole la fortune après lui avoir pris sa fille; l'infortunée Catherine, envers laquelle Thibaut, devenu son mari, se conduit de façon monstrueuse; miss Mitonny, l'extraordinaire et richissime américaine; Guy de Chambalon, modèle de délicatesse et d'honneur; la Tia Thérésa, basque farouche, nourrice de Mlle de Saint-Liviers, et d'autres encore, sont autant de personnages qui semblent pris sur le vif et donnent à l'action une intensité de vie remarquable.

Porté par la Vague est non seulement un livre à mettre dans toutes les bibliothèques de famille, c'est un ouvrage à répandre partout où des hommes comme Jean Thibaut seraient tentés d'exploiter la crédulité publique.

La revanche de Valderée [1], par B. de Buxy.

Réputation oblige autant que noblesse. B. de Buxy a pris cette devise comme sienne, car *La Revanche de Valderée* est un véritable joyau littéraire, dans lequel nous retrouvons toutes les qualités maîtresses qui ont placé cet écrivain au premier rang des conteurs.

Chez le même éditeur et au même prix que l'ouvrage précédent.

Quel milieu plus intéressant, plus archaïque, où les personnages se heurtent continuellement dans leurs violentes oppositions de caractère et de physionomie, aurait mieux pu inspirer sa brillante imagination? Et à l'action, si passionnante dans ses moindres épisodes, quel cadre plus impressionnant que ces montagnes du Jura, avec leurs solitudes agrestes, leurs gorges profondes, leurs châteaux en ruines et leurs bourgades de grisaille dont les ruelles dévalent jusqu'au bord du torrent.

C'est dans ce décor profondément attachant que Valderée se meut et poursuit son œuvre. Orpheline, sans fortune, grande, belle d'une beauté étrange, elle ambitionne la richesse et ne reculera devant rien pour arriver au but. Elle imposera silence à la voix de son propre cœur, elle brisera celui des autres et même se rendra coupable d'un crime, en laissant volontairement se produire une catastrophe qu'elle pouvait empêcher, mais qui favorise ses intérêts.

Cependant, à son insu, une preuve est restée de son acte coupable et cette preuve surgira à l'heure où Valderée, riche, adulée par tous, croit pouvoir jouir en paix de son bonheur. C'est un coup de foudre qui renverse toute sa vie et lui arrache jusqu'à ses enfants. Alors, les yeux de l'orgueilleuse s'ouvrent à la lumière; l'héroïne du mal veut devenir l'héroïne du bien, car elle comprend, cette fois, où Dieu a voulu l'amener; elle comprend qu'en se sacrifiant, en se dépouillant, en renonçant à tout, elle obtiendra son pardon et sa revanche.

Autour de Valderée, les personnages abondent. Quelques types : ceux de Simon de Montpreux et de Gustave Dorneveille, les deux maris de l'héroïne; ceux de Clément Orlay, le pharmacien; de Lazare, son aide; de la grande Rhodora; de la pâle Cydalise; de Glady, la première victime de Valderée, sont campés, dans le récit, avec une vérité frappante et semblent s'évader des pages pour prendre corps devant nous.

La Revanche de Valderée est un livre remarquable; il touchera et charmera tous ceux qui le liront.

Le Jouet, par Mme Jacqueline Rivière [1].

Mme Jacqueline Rivière, dont on connaît la verve étincelante

Un vol. in-12, broché, 1 franc ; relié, 1 fr. 50 (0 fr. 20 en plus pour le port) Librairie Henri Gauthier, 55, quai des Grands-Augustins, Paris. A Angers, chez les principaux libraires.

et la puissance d'analyse psychique, traite dans ce roman un des plus douloureux problèmes de la vie féminine actuelle.

Le « *Jouet* », c'est la femme « poupée », à quelque fraction sociale qu'elle appartienne, celle que l'homme moderne, de cerveau cultivé pourtant, préfère, car elle ne l'égale pas et lui donne le privilège d'étendre son droit de protection jusqu'à la domination.

Méale de Pierpont est une « intellectuelle » ayant puisé dans l'étude de la philosophie chrétienne une force d'âme peu commune et l'abandon de ces mièvres et faux artifices féminins qui subjuguent tant d'hommes amateurs du « *Jouet* ».

Elle cherche dans le mariage l'appui, le compagnon conscient et valeureux que toute femme de sa trempe morale peut souhaiter. Et, par un de ces jeux de destinée que l'on appelle parfois « fatalité » et dont le nom chrétien est « épreuve », elle aussi, la belle grave et docte Méale, va devenir un « *Jouet* ».

Jouet d'un de ces fantoches de la littérature, qui suivent la barque du succès comme un requin suit le navire. Edmond de Chervières est un raté, dont l'orgueil sournois égale la parfaite médiocrité et l'incommensurable paresse. Pour conquérir la femme qui lui apportera la sécurité matérielle et les idées littéraires qui lui manquent, il joue, en vrai paysan madré, la comédie de l'absorption intellectuelle.

Et Méale, abusée, épouse « l'homme de génie » dont modestement elle sera le secrétaire.

Ce qu'endurent cette fière intelligence de femme et ce cœur très haut placé en découvrant sa lamentable erreur, il faut lire le roman pour le comprendre.

Mme Rivière a fait là une de ses meilleures fouilles dans le cœur contemporain et de l'homme et du jouet et de l'Ève nouvelle, celle que nous promet l'union du sens chrétien et de la culture intellectuelle. Le rôle matériel de Méale et sa lutte pour sauver l'âme de son fils sont traités avec émotion, talent et sincérité.

Dans ce drame muet et poignant d'un mariage mal assorti et ne tenant que par le lien des convenances extérieures, l'auteur a crayonné des « figurants » qui sont de véritables « documents » sur la société contemporaine.

Les « séries » mondaines de Mme de Pierpont, tante de Méale, et le cercle des ratés envieux et funambulesques, que préside

Edmond de Chervières, sont des pages humoristiques pleines de saveur et... d'authenticité.

L'intérêt offert par cette œuvre si vigoureusement pensée et si délicatement écrite est celui qui se dégage de tout effort utile. Le *Jouet* est un livre non seulement captivant à lire mais excellent à répandre.

Les Vacances de Suzette pour 1914 [1].

Pour la sixième fois, cet aimable volume annuel vient de paraître et, soit pour les illustrations, soit pour le texte, il reste digne de ses devanciers, s'il ne les dépasse pas.

C'est le meilleur compagnon que puissent avoir les fillettes et leurs frères pendant l'heureux temps des vacances. Dans ses 190 pages, il réunit tout ce qui peut amuser et distraire intelligemment des enfants. On y trouve de désopilantes comédies à jouer en famille, des monologues, des histoires gracieuses et gaies, des jeux de plein air et d'appartement, des travaux pour le trousseau de la poupée. Tous les articles sont rédigés par les auteurs les plus aimés de la jeunesse et sont illustrés de plus de 120 dessins par R. de la Nézière. C'est assez dire avec quel soin, malgré son prix très bas, a été édité le livre des vacances. Il donnera à ses gentils lecteurs joie de l'esprit et joie des yeux

Ch. U.

[1] Un vol. in-12, prix broché, 3 francs ; relié toile bleue, tranches marbrées, 3 fr. 50. Envoi franco, contre mandat-poste ou timbres frnaçais, non coloniaux, à l'adresse de M. Henri Gautier, éditeur, 55, quai des Grands-Augustins, à Paris. Cet ouvrage se trouve à Angers chez les principaux libraires.

TABLE DES MATIÈRES

DU SOIXANTE-HUITIÈME VOLUME

JANVIER-FÉVRIER

Pages

Deuxième note sur le Rempart romain d'Angers. — **P. Pinier**..... 5

Deux poèmes : Tanagra, Sanglot. — **Alphonse Métérié**... 45

Les Artistes angevins : Peintres, Sculpteurs, Maîtres d'œuvre, Architectes, Graveurs, Musiciens, d'après les Archives angevines. — **Etienne Port** 49

La Messe de Minuit à Bethléem en 1913. — **L. Jaudouin**. 77

Impressions : Printemps, Bretagne. — **René Georgin**.... 83

Le Fureteur angevin (*suite*). — *Questions* : Régiment d'Anjou (être du); Cossé (De); Jeanne d'Arc (Le mari angevin d'une fausse); Maréchal de Contades; Corporations angevines; Mémoire sur Beaufort; Béranger; Vendéens (Les) à Saumur; Ecachebreton; La « reine Cécile » aux Ponts-de-Cé; Saint Hervé. — *Réponses* : Rabelais et l'Anjou; Rabelais et l'Anjou (Doué, lieu d'impression); Rabelais et l'Anjou; Rabelais et l'Anjou (Bernier); Andegavi molles; Hortode; Aloysius Bertrand; Cadrans solaires; Poteries signées; Archidiacre et curé; Archidiacre et curé; Pierre d'Urson; William Pitt..... 89

Éphémérides astronomiques pour 1914 (*suite*) : avril, mai, juin — **E. Chéreau**..... 105

Résumé des observations météorologiques faites pendant l'année 1913 à l'Observatoire de la Baumette, près Angers. — Résumé des observations météorologiques (janvier-février 1914.) — **A. Cheux** 111

Chronique..... 119

Concerts populaires (cinquième, sixième, septième et huitième concerts). — Les foires au vin d'Angers et de Saumur. — L'exposition d'aviculture. — Les Angevins au banquet des Sommeliers de Paris. — Les résultats de la récolte des fruits de table en 1913 en Maine-et-Loire. — M. Malvy, ministre du Commerce à Angers. — L'avion René Montrieux. — L'aéroplane de M. René Gasnier au musée Saint-

Jéan. — Dons de M. le Dr Léon Jagot à l'Ecole de Médecine et au musée des Beaux-Arts. — Fondation d'une Chambre de Métiers. — La Commission du musée des Beaux-Arts prend possession du legs Chéramy. — Une communication de M. le comte Durieu sur René d'Anjou. — Une lettre du cardinal Merry del Val à M. René Bazin. — *L'Etrangère* de MM. Métérié et Max d'Ollone aux Concerts Colonne. — Succès des œuvres de Mme Bagnoli. — M. Grégoire juré pour le Concours de Rome. — Deux nouveaux Académiciens. — Mme Roger Moreau, lauréat de la « Lire chansonnière ». — Succes de M. Louis Hoëllard. — Le Dr Edmond Papin lauréat de l'Académie de Médecine. — M. Pierre Gasnier, président de l'Aéro-Club de l'Ouest — Mme Desbordes-Jonas, vice-présidente de la Société littéraire et artistique de l'Ouest. — Une médaille de vermeil à M. de Farcy. — Les membres angevins du Comité des Amis du Terroir. — Un Saumurois vainqueur du championnat de France au fleuret. — Un Angevin trompette major à la Garde républicaine. — Manifestations artistiques. — Conférences. — Décorations et promotions (légion d'honneur, palmes académiques, mérite agricole). — Nécrologie : MM. le Dr Tesson, Armand Bigot, Aimé Belon, Jules Breton, Metzner, Georges Pavie.

A travers les Livres et les Revues 155

Dr O. Couffon : *L'Amphithéâtre de Douces, Cours d'accouchement en Anjou, à la fin du XVIIIe siècle.* — V. Dauphin, *Rabelais à la Baumette.* — Laurain, *Un dernier mot à propos de la croisade mayennaise de 1158 et du chartrier de Goué.* — Quatre poésies de M. A. Métérié. — Brochures de M. l'abbé Uzureau. — A. Retté, *Quand l'Esprit souffle.* — **Ch. U.**

Gravure : Le rempart romain d'Angers (La porte de Chanzé — Plan de L. Simon en 1736).

MARS-AVRIL

Livres des Pensionnaires et des Externes à l'Académie d'Équitation d'Angers au XVIIIe siècle (1755-1790), d'après un document inédit. — **Olivier Raguenet de Saint-Albin** 161

Un Réenraciné : M. Edgar Guilbeau. — **Mathilde Alanic** 179

Poésies : Belledonne; Le Guide; Pourquoi je voyage; Hymne à Braille; Reconnaissance; D'Aveugle à Aveugle; Apparition; Le Courant. — **Edg. Guilbeau** 183

Les Cloches de mon Clocher. Études sur les Sons du Langage dans la Voix mauge. — **Henry Cormeau** 191

Recherches pour servir à l'Histoire de l'Industrie textile en Anjou (*suite*). Chapitre V : Les Manufactures au XIXe siècle. — **V. Dauphin** 223

Abrégé de la Vie de Jacques Peccard, prêtre français (*suite et fin*). — **A. Lefort** 235

Le Fureteur Angevin (*suite*). — *Questions* : Toiles peintes (industrie angevine de); René d'Anjou et ses descendants; La Baumette; Prison du Carmel; Députés angevins; Eustochius, évêque d'Angers; Bontemps (Le général); Comité révolutionnaire d'Angers; Vial; Champtoceaux (antiquité de). — *Réponses* : Rabelais et l'Anjou (Doué, lieu d'impression); Andegavi molles; Régiment d'Anjou (être du); Contades; Béranger 249

Éphémérides astronomiques pour 1914 (*suite*) : juillet. — **E. Chéreau.** 255

Résumé des observations météorologique faites à la Baumette, près Angers (mars-avril 1914); Observations sur la vigne (chasselas) de 1880 à 1914; Observations sur l'arrivée de plusieurs oiseaux, de 1874 à 1914; Apparition du papillon « Rodocera Rhamni », de 1877 à 1914; Hauteurs de pluie en 1913. — **A. Cheux**..... 257

Chronique..... 265

Pour la Vallée de la Loire. — Concerts Populaires (neuvième concert, deuxième concert extraordinaire, dixième concert). — Les Élections Législatives. — Les Angevins aux Salons. — Les édifices classés parmi les monuments historiques. — Le dîner du Vin d'Anjou. — Vente d un château du Roi René. — Un Don au Musée du Cheval de Saumur. — Le Bureau de la Société des Amis des Arts. — Une statue de Christophe Colomb, œuvre d'un Angevin. — Le nouveau Président du Syndicat Agricole d'Anjou. — M. le Dr Barot chargé d'un rapport par le Comité permanent de la Fédération nationale du Tourisme. — Conférences et Discours de MM. René Bazin, Louis Hogu, le Dr Legueu. — M. le Dr Bontemps au Congrès des Sociétés Savantes. — Une œuvre musicale de M. l'abbé Jaudouin. — Les Aviateurs Garros et Audemars à Angers. — L'Aviateur angevin Blot à Nancy. — Un officier Japonais à Saumur. — Succès à Paris de Mlle et M. Pinguet. — Promotions et Décorations (palmes académiques). — Manifestations Artistiques et Littéraires. — Conférences.

Chronique Bibliographique..... 291

Henry Jagot : *Les Origines de la Guerre de Vendée*. — Guillaume Carantec : *Les Gestes et dires du bon Roi René*.

Gravure : Joseph Joûbert-Bonnaire (1756-1822). D'après une lithographie de la collection de la famille Joûbert-Bonnaire.

MAI-JUIN

Pour la vallée de la Loire — **Ferdinand Bougère**..... 305

Un mot sur la loi du 14 juillet 1913. — **G. Dufour**..... 311

Les Cloches de mon Clocher. Études sur les Sons du Langage dans la Voix mauge (*suite*). — **Henry Cormeau**..... 327

Livres des Pensionnaires et des Externes à l'Académie d'Équitation d'Angers au XVIIIe siècle (1755 1790), d'après un document inédit (*suite et fin*). — **Olivier Raguenet de Saint-Albin**... 339

Recherches pour servir à l'Histoire de l'Industrie textile en Anjou (*suite*). — Chapitre VI : Recherches sur la fabrication et la production des manufactures de toiles à voiles de l'Anjou. — **V. Dauphin**..... 361

Le Fureteur Angevin (*suite*). — *Questions* : La Ruine (Paineau, dit le père); Marconnay (O. de); Vin d'Anjou (Le); Sainte Babillarde des Ponts-de-Cé; Pont Bourguignon; La Fayette (Madame de) aux Ponts-de-Cé; Bertrand Ogeron; Mesures anciennes angevines; Arnauld (Antoine et Nicole); Les Dents et l'Amour. — *Réponses* : Rabelais et l'Anjou; Rabelais et l'Anjou (Doué, lieu d'impression); Poteries signées; Contades; Saint Hervé; René d'Anjou et ses descendants; La Baumette; Prison du Carmel; Eustochius, évêque d'Angers; Champtoceaux (Antiquité de)..... 385

Éphémérides astronomiques pour 1914 (*suite*) : août, septembre. — **E. Chéreau**..... 387

Résumé des observations météorologiques faites à la Baumette, près Angers (Mai 1914). — **A. Cheux** 403

Chronique 222

L'Exposition de roses de la Société d'Horticulture d'Angers. — Une Exposition de la Société Maine-Anjou. — Le Concours du verre à Vin d'Anjou. — Une visite de Notabilités de la ville de Londres. — Une visite de Membres de Chambre de Commerce à Saumur. — Événements sportifs : Le Grand Prix du Conseil Municipal ; le Grand Prix d'Angers. — L'inauguration d'un hangar au champ d'aviation d'Avrillé. — Une Souscription est ouverte pour l'érection d'un monument commémorant la première course d'aéroplanes de ville à ville, le premier circuit d'aviation et le souvenir de René Gasnier. — Un article du *Figaro* sur le musée d'art religieux d'Angers. — La Croix de Jérusalem et son origine. — Un Concours de Gymnastique à Vihiers. — L'École de Cavalerie de Saumur et le 25e Dragons au Tournoi militaire de Paris. — Un angevin lauréat de l'Académie française : M. l'abbé Emile Pasquier. — Deux angevins récompensés au Salon des Artistes français : MM. Léon Morice et Michel Acezat. — MM. Halphen et Poujardin obtiennent un prix Sautour à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. — M. Gustave Guittonneau récompensé par la Société Nationale d'Agriculture. — Une cantate de MM. Alfred Coupel et Eugène Roussel à l'Académie des Beaux-Arts. — M. le Dr Vinsonneau au Congrès d'Ophtalmologie de Paris. — Une communication de M. Louis Hogu à l'Académie des Sciences morales et politiques. — Un prix de l'Académie française à MM. le comte Laubier et le comte du Plessis. — Les « Reflets » de M. Tessier et l'*Illustration*. — Succès de M. Bossard. — Un colonel chilien visite l'Ecole de Saumur. — Une médaille de la Société française d'Archéologie à M. Gautier. — Deux Angevins récompensés par la fondation Carnegie. — Les Officiers Angevins au Maroc : MM. Delavau, de Blois, Rolland. — Manifestations artistiques. — Conférences. — Nécrologie : MM. le capitaine Gardot, le capitaine de Terves, Charles Jolibois, le brigadier Blot, de la Noue.

Chronique Bibliographique 222

Charles Berlet : *Les Provinces au* XVIIIe *siècle et leur division en départements* ; — Chanoine Rondeau : *L'Hôtel de Maquillé, résidence de Francastel à Angers pendant la Terreur* ; — X. de Pétigny : *Comment fut retrouvé le Cartulaire de l'abbaye de la Trinité de Vendôme* ; — Colonel Picard : *Chenehutte-les-Tuffeaux ; Doué-la-Fontaine ; Soldat* ; — R. Bardet : *Le Jardin de Plaisance* ; — Louis Alibert : *Les Chants Bleus* ; — Gaston Habrekorn : *Sacrilèges ;* Jean Thiéry : *Porté par la vague ;* B. de Buxy : *La revanche de Valderée ;* — J Rivière : *Le Jouet* ; — *Les vacances de Suzette pour 1914.* — **Ch. U.**

Le Directeur-Gérant : G. GRASSIN.

Angers imp. G. Grassin. — 2.67-14

Revue
de l'Anjou

Revue de l'Anjou

Nouvelle Série

Tome Soixante-Neuvième

ANGERS
G. Grassin, Imprimeur-Editeur
40, Rue du Cornet

1914

jour, le lieutenant en premier de cette Compagnie était blessé. Vint bientôt le tour du capitaine ; le 28 août, M. Alwrod était blessé à la cuisse d'une balle qui, comme il nous l'a écrit, « avait bien voulu ressortir plus loin sans toucher ni artère ni os ». — Il avait d'abord été transporté à Münster, puis à Gérardmer, où il avait retrouvé sa femme et sa fille qui, depuis leur départ d'Angers, au mois de juin dernier, habitaient cette petite ville de Gérardmer.

M. Alwrod avait ensuite été évacué sur Lyon, et c'est d'une clinique établie dans cette ville qu'il nous écrivait le 7 septembre. Il nous disait qu'il comptait bien ne pas rester hospitalisé plus de dix à douze jours et qu'il espérait rejoindre sur le front son régiment avant la fin de septembre.

Nous souhaitons vivement que la blessure de M. le capitaine Alwrod ait été suffisamment guérie dans le délai indiqué par lui, pour lui permettre de reprendre le commandement de sa Compagnie.

A. B.

Note de M. le Général de Lacroix

sur « La Bataille du Mans » et « Les Colonnes mobiles de l'Armée de Chanzy » de M. Alwrod

---

Bien que cette note du général de Lacroix, destinée à figurer en tête de la nouvelle étude de M. Alwrod, n'ait pas encore été publiée, puisque l'ouvrage lui-même n'est pas édité, nous croyons pouvoir nous permettre de donner aux lecteurs de

la *Revue* la primeur de cette préface, qui certainement leur paraîtra fort intéressante.

La guerre actuelle, assurément depuis longtemps prévue par le général de Lacroix, mais non encore déclarée au jour où ces lignes étaient écrites, donne aux observations de l'ancien généralissime des armées françaises un prix tout particulier : les appréciations de ce maître en l'art de la guerre empruntent aux circonstances poignantes qu'il nous faut subir en ce moment une importance dont tous nos lecteurs seront frappés. Ils retiendront ce principe proclamé avec autorité : « Il faut se garder de compromettre aucun « élément dans des opérations secondaires ; mais il importe « de rassembler toutes les forces disponibles pour la bataille « qu'on va livrer : le reste n'est rien. »

***

L'étude historique que je présente aux lecteurs, est l'œuvre d'un jeune capitaine ; j'ai plaisir à voir une jeune génération d'officiers qui a la foi, est pleine d'activité et ne craint pas le travail. Ils veulent apprendre à faire la guerre ; de leurs études ils ne concluent pas que ceux qui les ont précédé étaient des ignorants et qu'ils feront mieux, ils ne déduisent pas des campagnes du passé des recettes donnant sûrement la victoire; ils enregistrent les erreurs commises par les plus illustres généraux, non pour les critiquer, mais pour en chercher les causes ; ils y apprennent que l'art de la guerre est le plus difficile de tous et que les plus forts se sont souvent trompés.

Le capitaine Alwrod a passé son grade de lieutenant dans une garnison de l'Ouest ; il a eu pour l'éclairer les récits d'hommes qui avaient fait partie des colonnes mobiles ou pris part à la bataille du Mans ; il nous donne des opérations de ces colonnes un récit aussi complet que celui qu'il avait déjà fait de cette bataille dans un livre d'une lec-

ture attachante[1]. Il montre que le général Chanzy a commis une erreur, mais il n'en tire pas argument pour diminuer la grande réputation du général ; dans son livre sur la Bataille du Mans, il a dit l'admiration qu'il a pour ce grand chef, qui n'a jamais désespéré, et pour la tâche qu'il a su accomplir dans des conditions les plus terribles ; il a montré aussi l'erreur du prince Frédéric-Charles, le vainqueur, qui croyait les Français derrière l'Huisne au moment où Alvensleben les trouvait à Changé ; il a rappelé une erreur toute pareille de de Moltke qui, le 15 août, voyait notre armée sur la Meuse, tandis que, le lendemain 16, Alvensleben nous attaquait à Rezonville. Faut-il en déduire une insuffisance militaire chez de Moltke ? Mais non : les plus grands capitaines ont tous commis de pareilles erreurs. J'en pourrais citer de Napoléon lui-même.

L'enseignement très exact que le capitaine Alwrod tire de son étude sur les colonnes mobiles de Chanzy, il le résume dans la parole de Napoléon qu'il a inscrite en épigraphe à la première page : « Quand on veut livrer une bataille, il est de règle générale de rassembler toutes ses forces et de n'en négliger aucune. »

Cependant l'envoi de ces colonnes mobiles n'était pas en lui-même une erreur ; leur composition seule était une faute. Chanzy venait de ramener au Mans des troupes fort désorganisées, qu'il avait à refaire avant de les engager dans une nouvelle lutte. L'armée de son adversaire avait, elle aussi, beaucoup souffert, surtout des rigueurs de la saison ; elle avait besoin de souffler et de reconstituer ses effectifs et ses approvisionnements. Un délai était donc assuré à Chanzy contre une attaque du gros de l'armée allemande ; mais ce délai ne le garantissait nullement contre des détachements

[1] Lieutenant Alwrod. — *La Bataille du Mans*, G. Grassin, éditeur, à Angers.

qui n'auraient pas manqué de venir jeter le désordre au Mans et intercepter la voie ferrée venant de Tours, par laquelle il recevait les renforts et les munitions qui lui étaient indispensables. Chanzy devait donc se couvrir, mais sans affecter trop de monde à ses troupes de couverture; les colonnes mobiles n'étaient pas autre chose que des troupes de couverture : sa faute n'est que de les avoir trop fortement constituées. Une division ne se dégage pas facilement lorsqu'elle est attaquée, elle n'évite pas facilement un combat qui risque de devenir sérieux ; un corps d'armée encore moins ; et pourquoi donner un effectif aussi considérable à une troupe qui ne doit pas livrer de bataille, qui n'a, comme le prescrit, en son article 136, le décret du 28 octobre 1913, qu'à arrêter les détachements de l'ennemi et à retarder la marche de corps plus considérables? Chanzy n'avait pas autre chose à demander à ses troupes de couverture.

En étudiant les opérations des colonnes mobiles de 1870, le capitaine Alwrod a bien mis en lumière le danger des troupes de couverture trop fortement constituées. En n'allant pas à leur secours quand elles rencontrent des forces sérieuses, on les expose à éprouver de graves échecs et on est diminué pour le jour de la bataille; en se portant à leur secours, on subit la volonté de l'ennemi et on s'engage par fragments successifs, donc conditions mauvaises, dans une bataille qui peut être décisive.

On objectera l'effet sur l'opinion publique, l'effet sur le moral du soldat, de l'abandon sans lutte de villes et même de provinces; cet effet ne se produira pas si on fait comprendre à l'opinion qu'une seule chose est importante, la grande bataille qu'on va livrer, et que tout le reste n'est rien; que nous ne pouvons être vainqueurs dans cette bataille, comme le dit Napoléon, qu'en y employant toutes nos forces, et qu'il ne faut en compromettre aucune dans des opérations secondaires,

Nous nous préparons à une guerre dont les victimes se chiffreront par milliers, nous livrerons des batailles où, pour arracher la victoire, nous n'aurons aucun souci de la vie humaine : que représente, en face de ces sacrifices, l'occupation par l'ennemi d'une ville et même d'une province ? Rassemblons toutes nos forces pour cette bataille, le reste n'est rien.

Général DE LACROIX.

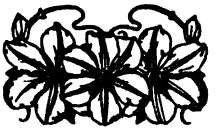

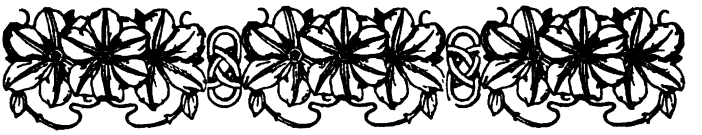

Les gars d'Anjou !

Fièrement installés dans leur capote neuve,
Pantalons propres et bons souliers,
Ils portent, le front haut, la glorieuse épreuve...
Il n'y a plus que des troupiers !

Les gars d'Anjou n'ont pas failli... Vive la France !
Ils sont exacts au rendez-vous,
Quand ils ont dû partir, pas une défaillance !
Quand on les compte, ils y sont tous...

Dans le sillon là-bas la javelle est couchée,
Qui donc va rentrer la moisson ?
Il a fallu quitter la femme et la nichée,
Qui donc va garder la maison ?

Mais ils savent que Dieu veille sur la javelle,
Sur la femme et sur les enfants...
La France est en danger... La France les appelle
Et les gars d'Anjou sont présents.

Ils ont le cœur empli d'un immense courage
Et la victoire est dans leurs yeux.
Les Allemands ont beau faire éclater leur rage...
Les Allemands valent moins qu'eux !

Ils seront culbutés par delà leurs frontières,
Nos baïonnettes dans les reins,
Et nous rirons enfin de leurs ardeurs guerrières
En les payant de leurs florins...

Et puis les gars d'Anjou, auréolés de gloire
Un jour... reviendront au pays...
Comme elle sera belle et prenante l'histoire
Qu'ils raconteront à leurs fils !

Et le son du canon, et le bruit des mitrailles,
Et la charge des escadrons,
Et les obus sifflant à travers les batailles,
Et le tapage des clairons,

Seront des souvenirs de gloire indestructibles
Dans la douceur des champs revus...
Où couverts de lauriers... vainqueurs et invincibles...
Les gars d'Anjou sont attendus !

OLIVIER DE ROUGÉ.

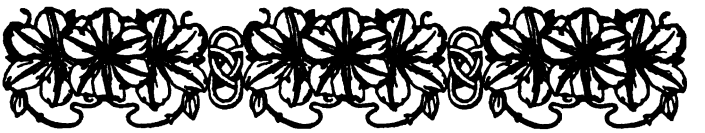

Charles-Édouard Hédelin

Avec Hédelin, c'est une vie de travail et de bonne volonté qui s'est éteinte. En suivant, même à grands pas, comme nous nous proposons de le faire ici, le cours de cette existence, on y trouvera réunis, avec le souci légitime de ce qu'un homme doit à soi-même et à l'avenir de sa famille, le besoin insatiable de se dépenser, de se donner à toutes les besognes, à tous les soucis où une intelligence affinée, un esprit délié, un caractère souple et conciliant pouvaient apporter quelque aide ou quelque réparation.

Le simple récit que nous voulons faire, si nous savons dire ici ce qui doit être dit, devrait contenir, avec l'hommage que nous entendons rendre à une mémoire aimée et respectée, cette leçon consolante qu'il y a place dans la cité, une grande place, pour qui met simplement au service des autres son temps, ses forces et son activité, sans en attendre aucune récompense.

La place que Hédelin avait prise parmi nous et que sa personnalité faisait si ample va devenir plus sensible encore par le vide que sa mort va faire ; la valeur de l'homme se révélera même à ceux qui usaient, sans la mesurer, de son inépuisable complaisance parce qu'ils chercheront demain sans la trouver cette activité bienvaillante et souple, cette bonne volonté intelligente et toujours prête, qui aidait à tout

sans y prétendre et qui assumait pour sa part plus de travail utile que d'éclat extérieur.

Charles-Édouard Hédelin est né à Châteaudun, le 18 mars 1845. Son père, avoué près le tribunal de cette ville, mourut jeune et ne put donner à sa famille l'appui matériel et les conseils de direction qui sont si nécessaires aux jeunes gens.

Après des études classiques au Lycée de Vendôme, Hédelin fit son droit à Paris, en même temps qu'il entrait dans une étude de notaire, pour mettre, à côté de la théorie de l'école, la pratique indispensable à la profession qu'il se proposait d'embrasser.

Il n'avait pas vingt-cinq ans quand la guerre de 1870 vint mettre dans sa vie cette tristesse amère et ce désenchantement qui ont tant pesé sur les jeunes hommes d'alors. Hédelin fit la campagne de l'Armée de la Loire ; il prit part aux batailles sous Orléans et à la terrible retraite, qui par Marchenoir et Vendôme, découvrait à chaque pas son pays natal. Du deuil sanglant de la grande et de la petite patrie il avait gardé un souvenir navré et comme une épouvante. Il n'en parlait plus guère, mais l'angoisse en demeurait en son cœur quand il entendait évoquer devant lui l'idée de la lutte réparatrice qu'il savait nécessaire et qui s'est ouverte au lendemain de sa mort. Il n'aura pas connu le mot du destin que nous attendons nous-mêmes ; il aurait mis à côté de la nôtre sa foi en l'avenir de la France et, après avoir vu partir sur le front son fils et son gendre, il aurait silencieusement travaillé à ces tristes œuvres de préservation qui sont le devoir des non-combattants.

Lorsque, après le drame, le pays commença à respirer et à renaître, Hédelin, très jeune encore, était prêt à entrer dans la profession si délicate qu'il avait choisie. Ses études étaient terminées, il avait assumé déjà le fardeau de principal clerc chez Me Girardin, notaire à Paris, et il était impatient de donner sa mesure.

C'est alors qu'il vint à Angers comme successeur de Me Souchay, notaire.

En ce temps-là, dans la province, les fonctions de notaire étaient dévolues à quelques familles qui conservaient jalousement le privilège de la charge et des traditions qui y étaient attachées. Angers suffisait à recruter son notariat. Aujourd'hui, les familles notariales ne se sont pas éteintes, mais nous les avons vu mettre à d'autres œuvres leur autorité et leur soins et les études désertées ont passé en d'autres mains. Le notariat, suivant le sens de l'évolution générale, s'est un peu raidi dans sa forme ; il a échangé la bonhomie discrète de la profession libérale pour l'activité plus avertie que réclament sans doute les nécessités présentes.

Hédelin fut, à Angers, le premier représentant du notariat parisien. Il arrivait dans un pays qui lui était étranger, dans un milieu qui ne se démasque pas facilement devant les nouveaux visages, il ne connaissait personne et il n'était pas connu ; c'est à travers ce double isolement qu'il avait à faire sa route.

Hédelin n'était, toutefois, pas venu seul à Angers ; il s'était marié de bonne heure avec une amie de son enfance et son foyer était fait dans la ville étrangère où il allait bâtir sa destinée. Ce foyer, nous l'avons vu grandir et rayonner, se réchauffer de sympathies, s'emplir jusqu'à l'encombrement de tous ceux qui venaient y chercher un appui, un mot aimable, une démarche utile, un dévouement indispensable et nous ne pouvons pas l'imaginer tel que la mort l'a fait, avec un vide qu'aucun avenir ne comblera plus jamais.

C'est le 25 novembre 1872 que Hédelin fut nommé notaire à Angers ; il se démit de ses fonctions le 7 décembre 1897. Pendant vingt-cinq ans il s'est donné à une profession qu'il aimait au point qu'après s'en être détaché il n'a jamais pu rompre les liens qui se renouaient sans cesse autour de lui et qu'il est resté pour quelques-uns, jusqu'à son dernier jour, le plus grand ami du notariat de France.

Aussi bien, il avait apporté avec lui une conception de son rôle qui débordait les habitudes un peu nonchalantes qu'il trouvait en arrivant chez nous. Il apportait dans les affaires une intelligence vive, un sens très fin des possibilités, une culture professionnelle complète, cette vue nette et cet à-propos qui sont un don de nature, et tout cela servi par une puissance de travail que n'oublieront jamais ceux qui sont entrés dans le cercle de son activité. Il ne se laissait distraire alors par aucun soin ; il appliquait à sa tâche les ressources multiples d'un esprit merveilleusement adapté et les forces d'un organisme souple et résistant. Pendant vingt-cinq ans, depuis la première heure du jour jusque très avant dans la nuit, il se donna à son œuvre, la cultiva et l'agrandit. Il fut pendant vingt-cinq ans l'homme d'une seule idée; mais cette idée unique, il l'avait amplifiée dans toutes ses limites, il en avait tiré tous les développements et toutes les conséquences ; il avait mis dans le notariat quelque chose de plus qu'une obligation professionnelle ; il y avait attaché comme un devoir social et il ne se croyait pas quitte de tout souci quand il avait fermé un dossier et balancé un compte. Il s'intéressait non seulement aux affaires, mais aux gens qu'il y rencontrait; il s'inquiétait des causes et des résultats qui ne sont pas proprement matière de métier ; il s'attachait aux hommes et, par une sympathie qui lui était bien due et aussi par l'instinctif besoin de s'appuyer à une force, les hommes s'attachaient à lui.

C'est ainsi qu'il prit sa place dans le monde des affaires, aimé des uns, redouté des autres, et qu'il l'élargit jusqu'au point où le succès va porter ombrage et susciter l'envie. Mais les amitiés qu'il s'était faites alors répondaient pour lui. Il avait, depuis longtemps, droit de cité dans Angers devenu sa patrie et l'œuvre du notaire avait grandi l'homme, ce qui n'est pas un mauvais criterium pour juger le sens d'une activité humaine.

Pendant ce long exercice, Hédelin avait vu se grouper

autour de lui comme une école dont il ne nous appartient peut-être pas de faire l'éloge. Il convient seulement de retenir ici que tous ses collaborateurs sont restés ses amis, « sa bande », comme on disait parfois avec une intention péjorative qui n'atteignait pas son but. Il n'est pas donné à tout le monde d'entretenir autour de soi cette atmosphère de sympathie et de dévouement réciproque qui nous animait tous et n'a pas sa bande qui veut. Quinze notaires sortis de chez lui le saluaient à son honorariat le 31 décembre 1897 et le remerciaient de ses leçons, de son exemple. Ce jour-là, son digne successeur, Me Le Bailly, pouvait prendre la mesure de l'homme qu'il allait remplacer.

Hédelin ne comprenait pas l'exercice du notariat sans la culture des œuvres notariales. Ses confrères l'avaient maintes fois appelé à faire partie de la Chambre de discipline ; il en a été président à plusieurs reprises. Il apportait à ces fonctions la même activité, le même dévouement et la même souplesse qu'à ses affaires propres. Il croyait à l'efficacité de cette juridiction intérieure, qui est l'un des privilèges du notariat, et à sa responsabilité. Il y voyait comme l'expression même de la physionomie notariale et l'autorité indiscutable à qui sont commis tous les intérêts de la corporation.

Mais il ne comprenait pas l'autorité sans la bienveillance et c'est autour de lui que se formaient et vivaient tous les groupements notariaux de la région. Il avait une adresse infinie à manier les hommes ; par habileté peut-être, par bonté d'âme à coup sûr, il avait un respect merveilleux des personnalités. Autour de lui, il semble qu'on prit mieux conscience de soi-même et il était de ces hommes qui suscitent les valeurs par le crédit même qu'ils leur offrent.

C'est ainsi qu'il réunit les notaires de la Cour d'Appel en un Comité régional, où se discutent deux fois par an les questions professionnelles que les délibérations des Cham-

bres de discipline n'ont pas épuisées. Dans le plan qu'il s'était fait de l'organisation du notariat, il avait mis le Comité régional comme un intermédiaire qualifié entre les Chambre de discipline et le Comité des notaires des départements qu'il considérait comme le grand directeur et en même temps le « Sénat conservateur » de la corporation.

Il présida successivement ces deux Assemblées. Président du Comité des notaires des départements, il était à la place qui flattait le mieux son goût de l'action, son génie de la conciliation et son amour pour le notariat.

Au cours de ces différentes présidences, il eut à étudier et à faire aboutir des projets qui ont modifié le notariat de France, les décrets de 1890 sur la comptabilité et les inspections notariales, l'institution des écoles de notariat et des examens professionnels, l'établissement d'un tarif légal. Il voyait dans ces réformes, dans d'autres moindres que nous ne rappelons pas ici, et dans d'autres plus lointaines dont la réalisation lui échappait, les éléments de conservation du notariat; il s'y appliquait avec une foi profonde. Le surcroît de travail qu'il s'imposait à l'occasion de ces études, il le considérait comme un devoir de sa profession; c'était comme un hommage qu'il rendait à sa besogne journalière, et il s'en acquittait avec joie. Comme d'autres se délassent du métier en en sortant, il se délassait en persévérant dans la même voie, mais en s'élevant à des vues plus hautes et en généralisant les faits d'expérience qu'il avait amassés. Il faisait ainsi comme la philosophie de sa profession.

Il vint un moment où la fatigue imposa à Hédelin quelque réserve, la fatigue et aussi peut-être cette fatalité qui veut que les générations successives ne se comprennent plus. Animées du même désir de bien faire, elles choisissent des chemins divers et le sage doit renoncer à conseiller et à conduire ceux qui ne l'entendent plus. Hédelin, quand il sentit le moment venu, se démit de la Présidence du Comité régional et de la Présidence du Comité des notaires des départe-

ments. Cet abandon lui coûta beaucoup, il le fit comme un sacrifice à son œuvre et ce ne fut pas l'acte le moins méritoire de sa carrière. Il était resté Président d'honneur des deux Assemblées, où son autorité privée avait plutôt grandi de sa retraite volontaire.

Mais il est une œuvre notariale qui a gardé ses soins jusqu'à la fin, c'est l'Association de prévoyance du notariat de France, mutualité discrète où nous secourons ceux qui tombent sur le chemin, ceux que les événements ont desservis, ou une volonté défaillante; il en était encore Vice-Président à sa mort. A ces écloppés du Notariat Hédelin s'est donné de tout temps et de toutes ses forces et ce n'est point le trahir ici que de dire qu'il leur a laissé, avec sa dernière pensée, une riche aumône.

Hédelin ne pensait pas que le don de lui-même à la profession qu'il avait choisie et à ceux qui l'exercent le libérât de tout devoir. Il gardait un attachement profond et une juste reconnaissance à la ville d'Angers qui avait accueilli sa jeunesse et récompensé ses efforts. Depuis que sa libération des affaires lui avait fait quelques loisirs, il était devenu l'homme de toutes les œuvres.

La Caisse d'Épargne, le Mont-de-Piété, avaient fait appel à son expérience et à ses facultés. Gérer les affaires des humbles et des pauvres c'était en quelque manière coutinuer l'œuvre de toute sa vie, c'était, en tout cas, garder à son activité le champ où elle avait coutume de se mouvoir. Mais il allait porter ailleurs le témoignage de son bon vouloir.

Il professait que dans toutes les manifestations de l'esprit humain, même dans celles qui semblent s'adresser aux spécialisations les plus précises, il y a place pour un homme de simple et bonne volonté. Il y a toujours et partout des besoins avoués ou inavoués de travail obscur, d'organisation, de méthode, d'application journalière, et aussi de cette entente de la conciliation qui était un don de sa nature.

Et c'est à titre d'organisateur bénévole, de conseil pratique, d'homme d'affaires, en un mot, qu'il fut appelé à prendre part à des œuvres dans lesquelles sa sincérité et sa bonne foi ne revendiquaient point tant de compétences.

Lorsque la ville d'Angers conçut le projet d'ouvrir à ses élégances la carrière d'un concours hippique, il était facile, sans doute, de trouver des souscripteurs dans une société nombreuse, riche, instruite dès longtemps aux finesses du sport hippique et curieuse de mettre ces dons en évidence. Le projet réussit à merveille et chaque année de belles fêtes réunissent tout ce qui dans la province s'intéresse aux choses hippiques ou même aux seules choses de l'élégance. Et nous en jouissons tous avec cette facilité qui nous laisse oublier l'effort qui nous l'a procurée. Or, parmi les fondateurs et les administrateurs de la Société Hippique, il n'est personne qui ne sache la place que Hédelin a tenue dans les conseils.

Il avait assumé tout le travail. Plutôt ignorant des choses de sport, il en avait dégagé avec lucidité les questions qui sont communes à toutes les organisations, il les avait envisagées pratiquement et il en avait fourni la solution. Chaque année il se remettait à l'ouvrage et il avait continué d'assurer la marche matérielle de la Société, alors même que souffrant et fatigué il eût pu, il eut dû peut-être, se désintéresser de pareilles manifestations. Cet été même, le Président de la Société, frappé par un deuil cruel et glorieux à la fois, ne pouvait pas pourvoir aux nécessités de l'heure et, comme il y avait là un devoir d'effort à faire, Hédelin, tout malade qu'il fût, ne devait pas s'y soustraire. Très simplement il continua la besogne, alors que déjà ses forces ne le servaient plus.

A notre Société des Amis des Arts il donna longtemps le même concours pratique et discret. Il aimait à coup sûr les beaux tableaux et les sculptures émouvantes, mais il souriait lui-même d'un fin sourire quand il rappelait son ignorance et son insousiance des écoles et des procédés. Toutefois, là comme ailleurs, au milieu des artistes, il fallait un homme

d'affaires actif et intelligent, apte à comprendre et à s'assimiler les exigences d'une exposition, habile à ménager les susceptibilités qui sont, dit-on, vives dans le monde des Arts, et Hédelin s'était mis au travail comme de coutume. Son travail n'était ni de théories esthétiques, ni de discours, ni de manifestations. Il se cachait dans l'infrastructure de l'œuvre, dans l'obscurité des dessous et sa bonne volonté acceptait toutes les besognes, parce qu'il savait bien que l'éclat des choses est fait surtout des soins invisibles qui l'ont préparé. Il était de ceux qui croient que l'Art lui-même se trouve mal des improvisations.

C'est au même titre d'organisateur, d'administrateur et de conseil habile, désintéressé, qu'il rendit tant de services à notre Société des Concerts. Il en était le vice-président, mais il n'avait jamais prétendu à autre chose qu'à en être le meilleur serviteur. Parmi tant de bonnes volontés qui s'exercent là en des sens divers il était le lien nécessaire. Il s'entremettait, il conciliait, il surveillait les questions matérielles sous le poids desquelles les plus belles intentions d'art s'évanouissent. Il songeait sans cesse à la conservation et au renouvellement des moyens qui ont permis à Angers de s'élever et de se maintenir au premier rang des villes de musique. Et, comme toujours, sa prétention n'allait pas plus loin. Il suivait d'une oreille amusée les théories et les écoles, mais au fond il était le disciple de ce principe essentiel et primordial : « primo vivere ».

Si toutes nos philosophies ont pu s'épanouir, c'est grâce à ces bons ouvriers, dont il était, qui ont assuré, renouvelé et perpétué les ressources matérielles de notre Société.

Ainsi, sur des théâtres divers, à travers des manifestations de natures si différentes qu'elles auraient pu parer Hédelin d'aptitudes universelles, il recherchait seulement ce qui avait été le souci de toute sa vie : le travail, l'ordre, la méthode et cet art de la conciliation si nécessaire dans les œuvres humaines. Il avait porté partout la merveilleuse

devination des mobiles humains qui avait fait sa force dans les conseils du notariat.

Sa main était dans toutes les œuvres de la cité, son influence se faisait sentir partout, mais partout il « présidait » peu, il travaillait beaucoup et il prêchait la paix.

Nous venons de rappeler rapidement les travaux et les soins professionnels de Hédelin, la part qu'il a prise aux œuvres notariales et aux œuvres de la cité. Tout cela n'absorbait pas l'inlassable activité de sa vie ; les heures de loisir qui lui restaient, il les abandonnait, il les offrait à des œuvres d'assistance privée, où il soulageait en même temps son désir insatiable de se donner et d'agir.

Depuis longtemps, l'usage s'était établi de consulter Hédelin sur tous les cas difficiles. Les familles dans l'embarras, les particuliers dans la peine, les Sociétés en mal d'équilibre faisaient appel aux conseils de son expérience. Il entendait à son cabinet les cas les plus divers ; il écoutait tout le monde ; il étudiait la cause et, par un effet singulier de son esprit qui concevait le conseil seulement sous la forme de l'action, il agissait. Il allait au devant des difficultés et des ennuis. Il ne savait pas se ménager le bénéfice de l'avis discret qui ne sort pas du cabinet et qui se désintéresse des contingences ; il ne se contentait pas d'indiquer ce qu'il y avait à faire, il le faisait d'abord.

Il courait à la peine comme un autre va à son plaisir. Venait-on lui demander des études, des soins, des démarches, l'appui de son influence, de sa personne, tout son temps et davantage encore, son visage s'illuminait, il semblait qu'on lui apportât le plus précieux des présents ; il avait comme la reconnaissance du bien qu'on lui permettait de faire.

Et, quand les malheureux ne venaient pas à lui, il allait à eux, poussé par un besoin de son cœur ; il offrait son concours avec la même ardeur que d'autres mettent à éviter un appel désobligeant.

Il s'était fait ainsi une immense clientèle d'affligés, qui remplissait sa vie.

Il n'est point, à coup sûr, d'homme indispensable; les œuvres auxquelles Hédelin donnait son temps vivront sans lui et avec d'autres. Mais ceux que nous venons de dire, tous ses obligés, tous ceux qui poussaient sa porte avec la certitude d'être entendus, tous ceux qui venaient se plaindre assurés d'être conseillés, tous ceux qui venaient demander et qui avaient reçu dès avant que de parler, tous ceux-là ne remplaceront jamais l'homme qui vient de disparaître. Il y avait chez lui une aptitude à obliger que la lutte ni les déboires n'avaient pu décourager. Il ne pouvait pas se corriger de la passion du bien; il était de la race de celui-là dont parle La Bruyère :

« Celui-là est bon qui fait du bien aux autres; s'il souffre « pour le bien qu'il fait, il est très bon; s'il souffre de ceux « à qui il a fait du bien, il a une si grande bonté qu'elle ne « peut être augmentée que dans le cas où ses souffrances « viendraient à croître. »

Mais Hédelin ne parlait jamais de ceux dont il avait souffert, c'était un secret douloureux entre lui et son cœur.

Depuis des mois, les amis de Hédelin voyaient ses forces décroître et la vie le fuir par une fêlure redoutable. Ils s'affligeaient entre eux et parlaient de l'événement qui les menaçait comme d'un malheur public. Il gardait au milieu d'eux une paix de l'esprit qui les angoissait, parce qu'elle pouvait provenir de l'ignoranee de son état aussi bien que de l'abandon qu'il eût déjà fait de lui-même.

La force de son âme et la Foi qu'il avait le bonheur de posséder permettent de penser qu'il avait envisagé la mort bien avant qu'elle n'eût forcé la porte.

Il s'est éteint à, Montreuil-sur-Maine, le 15 juillet 1914, au château du Poirier. Il a dû à une pieuse amitié de mourir dans la paix des champs où l'on est déjà plus près de Dieu.

Il n'a voulu, à ses obsèques, ni solennité, ni discours. Il comptait pour garder sa mémoire, sur l'affection des siens, sur l'émotion de ses amis et sur le souvenir de tous ceux qu'il avait obligés.

G. Dufour.

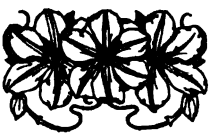

Poésie

La Terre

Pour habiter la ville, où la lourde atmosphère
De miasmes mortels gorge le citadin,
Pour devenir forçat d'usine et poitrinaire,
Ne quitte pas la Terre,
Laboureur angevin !

C'est de l'air pur qui passe en chantant dans tes chênes,
Qui, pour te saluer, courbe les épis blonds;
C'est de l'air pur qui fait ta race forte et saine;
De cette bonne haleine
Emplis-toi les poumons !

Ce souffle, brise ou vent, que dans tes champs tu humes,
Ne sort pas d'un milieu par la foule empesté;
Mais, en frôlant la fleur sauvage, il s'en parfume,
Et, dissipant la brume,
Vient de l'immensité.

L'homme, qu'ont altéré les poussières d'usine
Que l'aile de la mort bat et tient en suspens,
De gros vin frelaté, d'alcool qui le mine
Et d'absinthe assassine
S'empoisonne le sang.

Mais à toi, pour calmer la soif qui te tourmente,
Quand tu fais ton labeur au vif du grand soleil,
Les pommiers ont donné leur boisson pétillante,
La vigne bienfaisante
Son vin clair et vermeil.

Quand, à l'abri des feux que l'astre-roi déverse,
Tu fais la *mérienne* au pied de ton pailler,
La Terre, dont le sein fut griffé par ta herse,
Te reçoit et te berce
Sur ce bon oreiller;

Et, pour que, sans un bruit qui t'agace , tu dormes,
A cette heure elle endort les oiseaux des buissons.
Tout se taît sous les pins, les chênes et les ormes.
Tout un silence énorme
Tombe des cieux profonds.

Cette mère, pour qui ta main fut si brutale,
Quand luira la faucille aux doigts de Messidor,
T'offrira dans sa robe à la traîne royale,
Que son orgueil étale
De pesant froment d'or.

Aime-la, cette terre aimante et généreuse,
Qui met, pour ton hiver, le bois dans ton foyer,
Dans ta huche, en flocons, la farine neigeuse,
De son sang est heureuse
De remplir ton cellier.

Quand sous la lampe rit la table de famille,
Tandis qu'en l'âtre chaud babille le grillon,
N'as-tu point vu comment un papillon se grille
A la flamme qui brille ?
Ne sois pas papillon !

Villes, qu'avez-vous fait de tant de gars robustes,
De tant de fleurs de chair, filles aux blancs bonnets,
Qui portaient haut la tête et tenaient droit le buste ?
Ces superbes arbustes
Sont morts déracinés !

Que ne revenaient-ils à la glèbe quittée
Demander de guérir leur morbide langueur ?
Dès qu'ils auraient touché cette terre enchantée,
Ils auraient comme Antée,
Recouvré leur vigueur.

Mieux vaut chaumine à soi que Louvre imaginaire.
Jouis de ton bonheur et ne cours pas après
Le mirage trompeur des villes délètères.
Ne quitte pas la Terre,
O paysan français !

Louis PAPIN.
(Paul PIONIS.)

Une Visite d'Évêque à Bazouges-sur-le-Loir en 1655

Monseigneur Henry Arnauld

Évêque d'Angers

I. Arrivée de Sa Grandeur

Coquettement assis le long des rives fleuries et riantes du Loir, dans les eaux duquel se reflète la masse imposante de son vieux château-fort [1], l'important bourg de Bazouges [2], d'ordinaire si calme, offrait, le lundi 18 octobre de l'an de l'Incarnation 1655, une animation extraordinaire.

Attendant la visite du premier Pasteur du diocèse, toute la chrétienne population était en liesse et nombreux avaient

[1] Le château de Bazouges, actuellement la propriété de M. Mithouar, président du Conseil Municipal de Paris, au sud-est du bourg et y attenant, pittoresquement assis sur la rive droite du Loir, avec sa porte à grosses tours, mâchicoulis et chemins couverts, ses tourelles en guérites, la place de sa herse et de son pont-levis, sa chapelle gothique et ses douves, constitue encore aujourd'hui un magnifique reste féodal. (*Bazouges-sur-le-Loir, son église et ses fiefs*, par le baron S. de la Bouillerie, dans la *Revue du Maine*, 1884, avec tir. à p., p. 8.)

[2] A cette époque, de l'Anjou; aujourd'hui du département de la la Sarthe, arrondissement et canton de La Flèche.

été dans la soirée ouvriers et ouvrières de bonne volonté travaillant à la décoration des rues.

Aussi les préparatifs étaient-ils terminés quand, de son poste d'observation dans la tour du clocher à la flèche élancée [1], le « segretain » annonçait par les plus joyeuses envolées des quatre cloches l'apparition, au déclin du jour, de la voiture épiscopale.

Et quand, bientôt, Sa Grandeur arrivait au presbytère [2], elle était reçue par une partie de la population, dont plusieurs en habits de travail, qui s'était empressée de venir la saluer.

Le Pontife descendait de carrosse, suivi de quatre ecclésiastiques et d'un laïque, bénissait la foule, à laquelle il adres-

[1] Ce ne sera, en effet, que le 18 novembre 1728 (et non 1725, comme le dit Pesche dans son Dictionnaire) que cette flèche sera, ainsi que celle de Saint-Thomas de La Flèche, détruite par un ouragan. Malgré cette mutilation (car la flèche n'a jamais été refaite), la tour de l'église de Bazouges est encore fort intéressante avec ses huit contreforts et ses fenêtres en nombre égal en plein cintre, disposées deux à deux sur les quatre faces et par où s'échappe le son des cloches. La tour, avec son toit écrasé, fut refaite aux frais de M. Le Pelletier, alors curé de Bazouges, comme l'indique l'inscription suivante qui s'y voit encore à la façade ouest : A EITE AIT LAN 173... ..X DEPNS DE MER PELLETIE. Une ouverture pratiquée vers 1880, pour placer un des quatre cadrans donnés par M. Auguste Desvignes, maire de Bazouges et propriétaire de la Masselière, a coupé le dernier chiffre de la date et les deux premières lettres du mot AVX. (*Bazouges-sur-Loir*, p. 20.)

[2] Situé autrefois au lieu nommé *La Préverie*, le presbytère se trouvait alors sur l'emplacement qu'il occupe encore aujourd'hui avec ses bâtiments actuels datant en partie du XVe siècle, en partie du XVIIe et du XIXe. Un aveu rendu par le curé de Bazouges à la Seigneurie de la Barbée, en 1712, le prouve. (Archives de la Sarthe, G. 778.)

L'ancien presbytère n'aurait-il point été une donation des seigneurs de Bazouges. Nous savons, en effet, que Brandelis de Champagne, dont deux des fils deviendront curés de Bazouges, avait épousé, en 1485, Renée de Wairie ou de la Vairie. N'est-ce point elle qui, à l'exemple d'une tante de son mari, laquelle en 1471 ou 1482 avait créé une chapelle au château de Bazouges, encore existante aujourd'hui, aura voulu, elle aussi, doter la paroisse d'un presbytère, qui aurait alors pris le nom de la donatrice *La Prévairie*.

sait quelques mots d'édification et de remerciements, lui donnant rendez-vous pour le lendemain.

Pendant que le curé de céans conduit Sa Grandeur dans ses appartements, mêlons-nous à la foule qui se disperse lentement et comme à regret et nous apprendrons, de la bouche de plusieurs prêtres habitués, quelques détails sur le vénéré prélat.

« Henri Arnauld, le deuxième des 22 enfants d'Antoine Arnauld, le plus fameux avocat de son temps, et de Catherine Marion, fille elle-même de l'avocat général de ce nom et l'un des plus grands magistrats des siècles derniers, naquit à Paris, au mois d'octobre 1597.

« Devenue veuve, Mme Arnauld prit un soin particulier de tous ses enfants, mais elle s'appliqua surtout à former le jeune Henry à la science et à la piété. Il se destina d'abord à la profession paternelle et fit quelques plaidoyers avec succès. Le cardinal Bentivoglio, alors à Paris en qualité de nonce, connut le mérite d'Henry, se l'attacha et l'emmena à Rome où il le logea dans son palais.

« Nommé à l'abbaye de Saint-Nicolas-lès-Angers, Henry en prenait possession par procuration en 1624, s'engageait dans les ordres et était fait prêtre à Rome, d'où il venait résider dans son abbaye.

« En 1649, il était pourvu de l'évêché d'Angers, qu'il administrera jusqu'en 1692.

« Il ne tardait pas à être avantageusement connu dans son diocèse.

« La grande inondation d'Angers, en 1651, mettant à l'épreuve son courage et sa charité, l'avait rendu plus cher encore à ses diocésains.

« C'est lui qui prépara le catéchisme des *Trois Henri*, ainsi appelé parce qu'il fut rédigé pour les évêchés de Luçon, de La Rochelle et d'Angers, dont les évêques signaient du même prénom.

« Deux mois avant sa visite à Bazouges, il venait de publier la Bulle d'Innocent X sur les 5 propositions de Jansénius.

« Bien que, précisément à cause de sa conduite dans cette question du jansénisme, il se présente aujourd'hui devant l'histoire comme l'une des figures les plus énigmatiques de l'épiscopat français, c'était cependant un prélat de grande austérité, se levant dès avant quatre heures, jeûnant fréquemment et tenant à dire lui-même la messe solennelle pendant ses visites. Mais, si ces pratiques étaient sans danger pour la santé robuste de l'évêque, il n'en était pas de même pour ceux qui l'accompagnaient.

« Ainsi M. Grandet, le futur fondateur du Grand Séminaire d'Angers, que Monseigneur avait emmené avec lui à la mission de Saumur, voulut, dans les premiers jours, lui servir d'aumônier et se lever comme lui avant quatre heures. Mais il n'eut pas fait cet effort trois ou quatre jours qu'il vit bien que sa santé ne pouvait supporter une telle fatigue. Obligé de s'excuser auprès de l'infatigable prélat, il lui dit agréablement à ce sujet : « Monseigneur, vous tueriez quatre hommes sans faire un péché véniel [1]. »

II. Procession a l'église et visite du cimetière

Fidèle au rendez-vous épiscopal, le lendemain, dès avant huit heures, toute la population se trouvait réunie devant la maison presbytérale : enfants des écoles sous la conduite de leurs maîtres et maîtresses [2], manans accompagnant

[1] *Histoire du Séminaire d'Angers*, par G. Letourneau, t. Ier, p. 20 à 26, et XXXVII.

[2] Au risque de heurter les préjugés de gens « conscients » qui voudraient ne faire remonter l'instruction qu'à la Révolution ou même à la troisième République, il convient de rappeler ici qu'à Bazouges, comme partout ailleurs, à cette époque et depuis longtemps, existaient des écoles. Sans nous étendre ici sur ce sujet qui demanderait un article

fièrement leur nouveau procureur de fabrice [1], paroissiennes aux élégantes et curieuses coëffes angevines et aux croix d'or normandes piquées sur leurs coquets fichus, le livre d'heures à la main ou bien un chapelet de patenostres de « bois d'ébenne ou d'aloès ».

Aussi le sieur curé, Me Ignace Le Royer [2], entouré de son vicaire [3] et des prêtres habitués [4] de son église, est-il tout fier de présenter son peuple à Sa Grandeur, à sa sortie du presbytère.

spécial, disons seulement qu'en ce qui concerne l'école des garçons, dans un pled tenu au château de Bazouges, en 1573, on voit l'exhibition d'une permission pour faire l'école accordée par le sire de Champagne, seigneur de Bazouges, à Jean Hamelin. Quant à l'école de filles, nous voyons Jeanne Rondeau laisser par son testament de 1679 5 francs de rente pour la « métresse d'écolle. Déjà en 1669, les habitans, reconnaissans des services à eux rendus par ladite métresse, avaient consenti quelle ne fût taxée qu'à 10 sols de taille ». Ainsi, les écoles n'ont pas attendu notre époque, ni pour leur existence, ni pour leur gratuité; car, loin de coûter des millions, comme aujourd'hui, aux contribuables, elles ne coûtaient rien aux taillables d'alors.

[1] A Florent Champiré, ancien vicaire, grand chapelain et procureur de fabrice depuis 1653, venait de succéder en cette dernière qualité Charles Le Tendre, notaire royal, nommé à cet emploi par les habitants le 11 septembre 1655 et qui remplira cette fonction jusqu'en 1664.

[2] Ignace Le Royer était le fils de Jérôme Le Royer de la Dauversière, receveur des tailles de La Flèche, le saint fondateur des religieuses hospitalières de La Flèche et du Canada. Sorti du Séminaire de Saint-Sulpice où il avait eu pour maître M. Olier, grand ami de son père, Ignace n'était alors curé de Bazouges que depuis trois ans. Très zélé et fort aimé de son peuple, il ne tarda pas, en raison de sa mauvaise santé, à abandonner sa cure, qu'il résigna en faveur de son frère en 1659, et mourut l'année suivante. (*Histoire du Séminaire d'Angers*, par G. Letourneau, t. Ier, p. 69.)

[3] Jacques Bellesme, qui avait succédé, en 1651, à Florent Champiré et aura pour successeur, en 1670, François Geslin.

[4] Jacques de la Fosse, parent de François de la Fosse, ce dernier prédécesseur d'Ignace Le Royer en la cure de Bazouges;

Innocent Rondeau, parent de René Rondeau, aumônier ordinaire du roi et curé de Bazouges, en 1595;

René Foucher, sous-diacre (Les séminaires n'existant pas encore —

La procession se met aussitôt en marche, se dirigeant vers l'église, lentement, car les mamans amènent au Pasteur leurs petits enfants à bénir, lequel tout à loisir peut voir tentures, guirlandes, fleurs, décorations de toutes sortes ornant rues, maisons et fenêtres.

Arrivés à la porte de l'église, pendant que le curé lui « présente l'estolle et le revêt de la chappe », le seigneur évêque, en fin connaisseur, admire le curieux portail aux chapiteaux recouverts de feuillages, de lions et d'animaux fantastiques [1].

Puis, quand il a reçu « l'aspersoir, l'encens et le livre des Évangiles », le Pontife, au chant du respons *Ecce sacerdos magnus* par le chœur, fait son entrée dans l'église qui, pour la circonstance, a revêtu sa parure des jours de fête.

Et, tout en bénissant les nombreux fidèles qui se pressent dans la nef, la curieuse voûte attire et retient son attention.

Elle est, en effet, presque unique [2] en son genre, avec ses

celui d'Angers ne sera fondé qu'en 1659 — chaque clerc faisait généralement ses études à la cure de son pays;

Jean Gallard, le fameux fondateur des petites écoles en Anjou, et tout d'abord à Bazouges, et qui devaient si mal finir. (Sur ce dernier, voir *Histoire du Séminaire d'Angers*, par G. Letourneau, t. II, à la table, v° Gallard.)

[1] Ce portail, demeuré dans son intégrité, est composé de plusieurs archivoltes et voussures, ornées de dessins géométriques en forme d'ovales, de pyramides tronquées ou de zigzags, qui, avec les belles lignes de son arcature, en font un assez riche spécimen du genre (*Bazouges-sur-Loir*, p. 20).

[2] L'église de Cré-sur-Loir, à un kilomètre de Bazouges, possède bien, il est vrai, une voûte lambrissée, elle aussi, en chêne et recouverte d'une décoration exécutée au commencement du XVIe siècle. Évidemment inspirées par celles de Bazouges, on peut dire, sans rivalité de clocher ni dénigrement de nos aimables voisins, que ces peintures sont loin d'avoir la valeur du modèle; l'exécution en est moins riche et le dessin très incorrect; de plus, elles cessent aux deux tiers de la nef, marquant ainsi l'ancienne longueur du vaisseau, rallongé depuis. (*Cré-sur-Loir*, par le baron S. de la Bouillerie, dans la *Revue du Maine*, 1891, p. 46.)

bardeaux de chêne aux couleurs hardies, aux pieux personnages dénotant chez leur auteur un « naïf à la main peu sûre, sans doute, mais au sens vraiment artistique ».

« De la seconde moitié du xve siècle, cette voûte représente quatorze personnages, parmi lesquels figurent les douze apôtres. Douze anges, portant les instruments de la Passion, alternent avec des arbres et se succèdent sur les rangs des bardeaux, entre chaque couvre-joint. Le tronc des arbres est en partie recouvert par une sorte de voile blanc sur lequel ressortent en noir les versets du *Credo.* »

Pendant son séjour en Italie, il n'en a pas vu de semblable.

Arrivés au bas du sanctuaire, l'évêque et sa suite « se mettent de genoux, mais hors l'enclos de l'autel, sur un tapis préparé à cette fin ».

« Quand le respons est finy, le curé, estans du costé de l'espitre, dit l'oraison *Deus humilium*, après laquelle le Prélat, au chant du respons de Saint-Aubin, patron de la paroisse, par l'un des prêtres chapiers [1], entre dans l'enclos, c'est-à-dire dans le sanctuaire. »

Et, quand le curé eut fait donner de l'eau bénite et de l'encens au seigneur de la Barbée et à la dame sa femme, qui comme fondateurs de l'église, ayant droit à ces honneurs, se tenaient fièrement dans leur nouveau banc [2], le Pontife, crosse

[1] Probablement l'un des prêtres habitués de Bazouges, ou encore le nouveau curé de Cré, François Havard qui, voulant profiter du passage de son évêque pour lui offrir ses hommages, sera venu passer la rivière au Port, dans le bac nouvellement réparé.

[2] Mathurin Le Féron, fils de Jacques, écuyer, seigneur de Pré, à Assé-le-Boisne, et de la Barbée, receveur des tailles à La Flèche, puis conseiller et maître d'hôtel ordinaire du roi et de Marie Deschamps.

Baptisé au Mans, paroisse du Crucifix, le 11 décembre 1593, Mathurin épousa Renée Le Marchand. La seigneurie de la Barbée avait été achetée, vers 1600, de la famille de Dureil, par son père, Jacques Le Féron.

Profitant de ce que les seigneurs de Bazouges étaient protestants

au poing et mitre en tête, « donne la bénédiction solennelle, après quoy ses familiers, Mes Guy Lanier [1] et François Bonichon [2] le revêtent des ornements pontificaux, car c'est lui-même qui, selon sa pieuse coutume, va célébrer la messe du Saint-Esprit.

« L'office terminé, Sa Grandeur adresse une exhortation aux fidèles sur le sujet de sa visite, avec injonction de lui donner tous les avis nécessaires pour establir le bon ordre dans leur église.

« Puis, il donne l'absolution générale et fait publier par son promoteur, Mre Bréchu [3], une indulgence de 40 jours à tous ceux qui assisteront à la visite du cimetière. »

et n'habitaient pas le pays, —, ils résidaient dans le Languedoc — Mathurin se qualifia fondateur de l'église.

Philippe de la Vairie, seigneur de Bazouges, s'inscrivit bien en faux contre ces prétentions, mais il fut débouté et condamné à 100 livres d'amende.

Les Le Féron portaient « *d'argent à 3 fasces de gueules* ». Cette famille s'est éteinte en 1802, dans celle de Richer de Monthéard de Beauchamps (*Bazouges-sur-Loir*, jam. cit., p. 90).

Voir aux *Pièces justificatives*, I, la transaction entre le curé de Bazouges et le seigneur de la Barbée au sujet du banc d'église et des droits honorifiques de ce dernier.

[1] Guy Lanier, né à Angers le 14 février 1603, étudia à Paris, sous la tutelle de son oncle François, qui le fit pourvoir dès l'âge de 16 ans d'un canonicat en l'église de Saintes, en 1619. En juin 1624, il accompagnait à Rome M. de Béthune. En 1627, il était nommé abbé de Saint-Étienne de Vaux; en 1628, grand vicaire et official. Mgr Arnauld le maintint. Promoteur et aide principal des fondations religieuses à Angers. En 1677, il se retirera auprès de son neveu, de la Brunetière, nommé récemment évêque de Saintes, et y mourra le 20 avril 1681. (*Histoire du Séminaire d'Angers*, et *Dict. de Maine-et-Loire*, C. Port.)

[2] Voir *Dict. de Maine-et-Loire*, C. Port.

[3] A Mgr Arnauld qui lui demandait à quoi l'officialité avait condamné un prêtre accusé de quelques fautes M. Bréchu avait répondu plaisamment : « Nous l'avons condamné à vos galères, Monseigneur », parlant du séminaire que ce prélat venait d'établir. (*Hist. du Séminaire d'Angers*, t. II, p. 420.)

Ce sera tôt fait.

Le cimetière, en effet, selon le pieux usage du temps, entoure l'église [1].

Après être entré dans la chapelle, qu'il visite, et constaté qu'elle est en bon état [2], le Pontife, tout en bénissant les tombes, n'est pas sans remarquer lui-même certaines dégradations ni sans se rendre compte de plusieurs abus, qui d'ailleurs lui seront tout à l'heure signalés.

Jusqu'au XVIIIe siècle, le cimetière entourait l'église et se composait de trois parties qu'on désignait sous les noms de : *petit* cimetière, réservé aux enfants, et se trouvant « à côté de la petite rûe tendant du chœur de l'église à la rue Juive ou de la Juiverie »; le cimetière du *milieu*, comme le porte une inscription tumulaire de 1643 qui s'aperçoit dans le mur extérieur de l'église, à la porte latérale, côté est; et le *grand cimetière*. Aujourd'hui, ce cimetière a disparu pour faire place à un quinconce planté de tilleuls et qui sert de lieu de marché le dimanche. En pavant la grand'rue et en faisant les trottoirs, il y a une quarantaine d'années, on trouvait de nombreux ossements en face de cette place.

Au XVIIIe siècle, ce cimetière fut remplacé par un autre qui occupait les terrains vagues s'étendant le long de la route de Durtal, en face de la cure, convertis aujourd'hui en une place couverte d'arbres où se tient l'assemblée annuelle. Plusieurs documents parlent d'une mare, près de ce cimetière, et appartenant à la fabrique. (Peut-être est-ce la douve actuelle du presbytère qu'on aura améliorée et embellie.)

Ce cimetière fut à son tour remplacé par un troisième cimetière, sis au bourg Chopin ou Jupin, non loin de la maison des Postes et Télégraphes.

Enfin, depuis une trentaine d'années , le cimetière actuel se trouve sur la route de Crannes, à 1.500 mètres environ de l'église.

[2] Dans ce cimetière entourant l'église se trouvait alors une chapelle. C'est ainsi qu'on voit Me Charles Faifeu, prêtre et chapelain de la Saullaye, faire, le 22 février 1577, un testament par lequel il donne aux chapelains de cette chapelle du cimetière une maison sise à Bazouges, pour augmenter le service de la dite chapelle et faire célébrer chaque vendredi une messe basse de l'office de la Croix dans la *chapelle du cimetière*. Cette chapelle paraît avoir été détruite à la fin du XVIIIe siècle, lors de la désaffectation du cimetière. La Saullaye, tout en étant le nom d'une ferme, était aussi celui d'un bénéfice desservi en l'église paroissiale. Sa fondation remonte à une époque inconnue; dès en 1490, on y voit un chapelain, Guillaume Bidault. (*Bazouges-sur-Loir*, jam. cit., p. 61.)

Puis, rentré à l'église avec ceux des fidèles qui l'ont accompagné et après avoir récité les prières ordinaires pour les Trespassez en général, et plus spécialement sans doute pour les bienfaiteurs de l'église que le curé n'aura pas manqué de lui signaler [1], c'est alors seulement que va commencer la visite proprement dite de l'église.

III. Visite de l'église

Tout d'abord Sa Grandeur « commence par le Saint-Sacrement gardé dans une custode d'argent [2] qu'il trouve en bon estat et garnie d'un nombre suffisant d'hosties ».

[1] Florent Deshayes, pour une messe devant l'autel Saint-Sébastien tous les mardis, 15 l. affectées sur les Ongrais, 1638.

Mathurin Beuscher, pour une messe de *Requiem* le jour Saint-Blaise, 10 sols assis sur une maison au Colombier, 1576.

Anne de la Fosse, veuve Jacques Rondeau, pour une rente de 3 l. 5 s., dont 3 l. aux prêtres et 5 s. à la fabrique affectée sur un morceau de terre au Petit-Chêne, 1623.

Pierre Branchu, 3 l. pour un anniversaire sur un champ près la croix de la Barbée, 1625.

Marie Chevé, veuve Mathurin Lemasson, 3 l. pour une grande messe à perpétuité, rente affectée sur un champ nommé les Templeries, 1641

Macé Lemasson, 3 l. 5 s. pour un service, sur une maison à Marigné, 1614.

Urbain Tuffière, 4 l. 13 s. sur la Crapaudière, pour une grande messe avec vigiles des morts, 1636.

Me Florent Deshayes, notaire royal à La Flèche, et Renée Boizard, sa femme, 15 l. 15 s. sur les terres de la Barbée, 1614. (Arch. de la fabrique de Bazouges, 2 feuillets papier écolier contenant les fondations avant 1789.)

[2] Le procès-verbal ne spécifie pas si l'autel possédait un tabernacle. A cette époque, il était d'usage de conserver la Sainte Réserve dans une colombe d'or ou d'argent, suivant la richesse des églises, ou simplement de métal ou de bois argenté ou doré. Cette colombe, ou tout autre objet destiné à cet usage, était suspendue au-dessus de l'autel principal. C'est ainsi qu'il nous souvient d'avoir vu, dans notre jeunesse, à l'abbaye maintenant déserte de Solesmes, une crosse d'or au-dessus

« Il en élève une à l'adoration de tous les fidèles » qui s'inclinent et prient en silence.

De là il se rend aux fonts baptismaux, qu'il trouve pareillement en bon état, et s'estant fait alors représenter les Registres des Baptêmes, Mariages et Sépultures, il ordonne à son secrétaire de les parapher avant la fin de la visite.

Puis, de retour au maître autel, « sur iceluy il visite deux châsses de bois doré où se trouvent diverses reliques, particulièrement de saint Aubin et de saint Estienne.

« Dans l'une de ces châsses, faites toutes deux aux frais d'un ancien curé de Bazouges, Estienne Benault, se trouvent quantité de reliques précieuses, entr'autres : une pierre du Saint-Sépulcre, une parcelle d'un doigt du Bienheureux Mathieu et d'une main du Bienheureux Thomas, apôtres, de saint Christophe, de saint René, avec une dent du Bienheureux Benoît, tous trois évêques d'Angers, de saint Genulphe [1] et de sainte Catherine [2]. »

de l'autel, dans laquelle on gardait le Saint-Sacrement. Le *Dictionnaire des Artistes et Artisans Manceaux*, des abbés Esnault et Denis, nous apprend que Dieuxivois, fondeur de cloches, reçoit le 3 août 1668 du chapitre du Mans la somme de 6 l. pour avoir façonné « la crosse de dessus le grand autel de la cathédrale qui sert à monter et à descendre le ciboire où est le Saint-Sacrement ». De même Louis Lejac, peintre et sculpteur à Saint-Calais, décore, en 1618, « la crosse qui soutenait le Saint-Sacrement au-dessus de l'autel ». Sur les *suspenses eucharistiques*, voir les *Chroniques de la Manécanterie*, mai 1913, pp. 77 à 81).

[1] Ne serait-ce point une déformation du nom de saint Ranulphe, patron de Ranulphe, deuxième seigneur de Bazouges, qui, après avoir confirmé, vers 1083, la donation de l'église de Bazouges faite par son père Hugues aux moines de Saint-Serge d'Angers, prit l'habit monacal et mourut sans postérité ?

[2] Naturellement, la Révolution profana et détruisit toutes ces reliques. L'église de Bazouges ne possède plus aujourd'hui qu'une relique de la vraie Croix, envoyée de Rome le 16 avril 1824 et reconnue par l'évêque du Mans le 5 septembre de la même année, dans un procès-verbal conservé aux archives de la fabrique.

C'est le même Estienne Benault qui a obtenu toutes ces reliques de ses confrères les chanoines d'Angers pour son église, en même temps qu'il l'avait enrichie de croix, calices, corporaux et purificatoires [1].

L'évêque apprend tous ces détails du curé de l'endroit, qui l'informe en même temps que son prédécesseur sur le siège de saint Maurille, Guillaume Foucquet de la Varenne, avait alors « concédé 40 jours d'indulgence aux festes de Pasques, Penthecoste, Toussainct, Noël et saint Aubin, patron de la paroisse, à ceux qui, auxdits jours, visiteraient ces reliques et les honoreraient [2] ».

« Ce faict, l'évêque visite chacun des autels qu'il trouve en bon ordre. »

Il convient de rappeler ici que l'église comprenait alors quatre chapelles garnies chacune d'un autel : la chapelle de la Sainte Vierge et celle de Saint Pierre (aujourd'hui Saint-Joseph), dont les autels n'étaient pas alors, comme ils le sont aujourd'hui, garnis de rétables et de statues. Ce ne sera que vingt ans plus tard, grâce aux libéralités d'une pieuse paroissienne de Bazouges, Marie Coustard, veuve Mathurin Boistard, que ces autels seront ainsi enjolivés.

Quant aux deux autres chapelles, Nord et Midi, construites vers 1615 et séparées alors chacune de celles de la Sainte-Vierge et de Saint-Pierre par une cloison, détruite vers 1833, les deux autels, aujourd'hui disparus, qu'elles abritent, sont « en bon estat ».

[1] Étienne Benault fut curé de Bazouges de 1603 à 1637. Son oncle, René de Breslay, avait résigné cette cure en sa faveur, quand il quitta Bazouges pour prendre possession de l'évêché de Troyes. Étienne Benault était en même temps chanoine de l'église d'Angers, chantre et chanoine de l'église collégiale de Saint-Maurille. Comme son oncle, il semble n'avoir pas résidé à Bazouges, suivant l'usage assez fréquent de l'époque. Il résigna lui-même, en 1637, en faveur de son neveu Pierre Benault, qui fut curé de Bazouges jusqu'en 1652. Voir aux *Pièces justificatives*, II, le testament de Pierre Benault.

[2] Sur l'envoi de ces reliques, en 1617, à l'église de Bazouges, voir *Pièces justificatives*, III.

L'un de ces autels, celui de Saint-Etienne, dans la chapelle du midi, a été consacré, en 1624, par un évêque de Troyes, René Breslay [1].

Un article spécial fera plus tard l'objet d'une étude de ces chapelles et de leurs autels.

La visite des autels terminée, après avoir jeté quelques nouveaux regards sur la voûte et s'être fait expliquer, en deux mots, que si la nef n'est pas en harmonie avec le reste du monument c'est parce que, devenue trop petite et refaite au commencement du xve siècle, elle a fait place à un vaisseau de même longueur que l'ancien, mais beaucoup plus large », le seigneur evesque retourne au grand autel [2].

IV. Plaintes et doléances des paroissiens

C'est alors qu'a lieu la partie vraiment curieuse de cette visite épiscopale.

On se rappelle que Sa Grandeur avait « enjoinct à tous de donner les avis nécessaires pour establir le bon ordre dans l'église ».

Cet appel fut entendu et bon nombre de personnes, tant ecclésiastiques que laïques, viennent, selon l'usage du temps, qu'on trouverait aujourd'hui intolérable, exposer en public leurs plaintes et doléances, qu'enregistre, au fur et à mesure, le secrétaire épiscopal.

C'est ainsi que le chef du diocèse apprend « les abus qui se

[1] Dans notre article : *René Breslay, curé de Bazouges, évêque de Troyes ?* dans la *Province du Maine*, octobre 1913, nous demandions si René Breslay, évêque de Troyes 1604-1641, avait bien été curé de Bazouges-sur-le-Loir.

Une note de l'érudit M. l'abbé Uzureau, parue dans le numéro d'avril 1914 de la *Province du Maine*, répond à la question et la tranche en affirmant, avec preuves à l'appui, qu'il « croit qu'on peut dire, sans témérité, que René Breslay, évêque de Troyes, fut curé de Bazouges ».

[2] Voir *Pièces justificatives*, IV, qui contient le procès-verbal auquel nous avons emprunté ce récit.

commettent relativement à certaines publications profanes, surannées et inopportunes aux prônes des messes paroissiales, à la vente du sel aux abords de l'église et dans le cimetière, à la célébration des messes dans les chapelles privées. Les chapelains, nombreux dans la paroisse, se dispensaient, paraît-il, trop facilement de l'assistance aux offices, n'étaient pas exacts pour la célébration de la messe, se déchargeaient trop volontiers de leurs fonctions de sacristains entre des mains laïques et mercenaires; la propreté du saint lieu n'était pas toujours rigoureuse, l'entretien des autels, de la lampe laissait parfois à désirer, le cimetière était profané, etc. ».

« Avec bonté, le « seigneur évesque » écoute toutes les plaintes, tant des ecclésiastiques que des laïques et, par la main de son secrétaire, statue et ordonne sur les dittes plaintes une ordonnance » que nous relaterons ici, après avoir dit un mot du secrétaire chargé de la transcrire.

Fils de Jean Musard, bourgeois de Paris, Balthasar Musard était secrétaire d'Henri Arnauld, depuis son ambassade à Rome, et fut amené par lui à Angers.

Il s'était marié le 4 février 1655 avec Renée Lemasson, fille du maître des maîtres-bouchers, qui l'année suivante, le 17 janvier 1656, lui donnera un fils, Henri, que de 1688 à 1708 on verra capitaine et exempt des gardes de Monsieur, fils unique du roi.

Dans son acte de mariage, Balthasar prend les titres de « secrétaire ordinaire de l'évêque et de l'évêché, notaire apostolique, banquier expéditionnaire en cour de Rome ».

Il resta l'homme de confiance, le confident d'Arnauld, vieux et aveugle, qui avait pris l'habitude d'aller loger chez lui, chaque année, quelques semaines, en son admirable logis de Grignon, à Morannes. (*Dictionnaire de Maine-et-Loire*, par C. Port, v° Musard.)

« Les prêtres supportaient avec peine cette intrusion d'un laïque dans les affaires ecclésiastiques; aussi ne lui man-

daient-ils pas la moitié des affaires du diocèze, car il n'est pas plaisant, disaient-ils avec raison, que des affaires de conscience et très secrétes soient vues par un laïque.

« C'était une faiblesse que ce bon prélat, Mgr d'Arnauld, n'apercevait pas, quoique tout le monde le vît et en gémît.

« Mais le seigneur évesque ne voulait pas que les lettres que lui envoyaient ses prêtres fussent ouvertes par d'autres que par son secrétaire laïque qui avait toute sa confiance.

« Mécontent qu'on pût se défier de sa fidélité, il voulait renvoyer toutes cachetées les lettres qu'on ne voulait pas être lues par ce dernier [1].

Tel était le secrétaire chargé de rédiger l'ordonnance épiscopale pour l'église de Bazouges, ordonnance soigneusement conservée aux archives paroissiales et curieuse à plus d'un point de vue.

V. Ordonnance épiscopale ou règlement pour l'église de Bazouges

1° On ne lyra ny ne publiera plus à l'advenir dans l'église de Bazouges aucune chose profane selon qu'il est porté par nostre rituel, ny mesme des commissions des tailles et publications de bans de vendanges, mais le tout sera publié à la porte de l'église par un huissier entre les mains duquel le curé mettera les mémoires qui luy auront esté donnez [2];

[1] *Hist. du Sém. d'Angers.* t. II, p. 447.

[2] Pendant longtemps certains actes de l'autorité civile et militaire étaient communiqués aux habitants dans l'église même, au commencement ou à la fin du prône. Pour réformer cet abus, l'évêque d'Angers n'avait pas attendu, on le voit, le décret porté par Louis XIV, en 1695, qui abolissait cet usage. On est donc en droit de s'étonner qu'à Bazouges on n'observait pas mieux cette ordonnance épiscopale, surtout si l'on se rappelle que, quelques années plus tôt, « un curé de Bazouges, Pierre Benault, avait obtenu du seigneur de la Barbée de ne plus être astreint, lui, ni son vicaire, à publier désormais, au prône

2° La distribution du sel ne se fera plus à la porte de l'église, et les collecteurs ne s'y tiendront plus avec leurs taux pour y recueillir l'argent qui leur est deub, pour empescher les profanations qui se font en ce lieu en semblables rencontres par les emportemens, les contestations et mesmes les jurementz de quelques-uns [1];

3° Nul des chapelains de ladite église n'ira célébrer la messe dans les chapelles des maisons particulières qui ne sont point fondées, et où nous n'avons point donné nostre permission pas escript d'y célébrer; et, pour le regard des heures de la célébration desdites messes dans lesdites chapelles, le IVe article de nos ordonnances synodalles de 1655 sera exactement observé [2];

de la grand'messe, le ban de vendange que ce seigneur avait droit de donner pour l'étendue de Bazouges, ban qui depuis était alors annoncé à l'issue de l'office et au son des cloches par le sergent de la justice seigneurialle ».

[1] On sait combien l'impôt du sel était impopulaire; ce fut même une des grandes causes ou prétextes de la Révolution. Cet impôt n'était pas perçu partout ou l'était inégalement; quelques pays en étaient exempts ou rédimés; on divisait les autres en pays de petites ou grandes gabelles, selon l'importance de l'impôt. Chaque habitant, dans les pays de gabelle, était obligé de consommer chaque année une certaine quantité de sel; les collecteurs trouvaient facilement leurs... victimes à la porte de l'église; de là, contestations, emportements, profanations et jurements.

[2] Quatrième article de l'Ordonnance de 1655 : « Les curés auront « soin de faire dire toutes les messes tant en leurs églises que dans les « chapelles qui sont en l'étendue de leurs paroisses aux jours portés « par les fondations, autant que le service divin de la paroisse le « pourra permettre. Et, quant à celles qui sont fondées dans les dites « chapelles aux dimanches ou aux fêtes solennelles, on s'adressera à « Nous pour les faire fransférer à quelque autre jour de la semaine, « afin qu'elles ne détournent point les fidèles de la messe paroissiale. « Que si, pour quelque raison considérable, nous jugions qu'il fût « nécessaire de les faire célébrer aux jours de dimanches ou festes « solennelles, nous n'entendons point que ce soit avant ni plus tôt « que vers la fin de la messe parochiale, ni qu'il s'y fasse aucune bé- « nédiction ni aspersion d'eau, distribution de pain bénit, absolution, « publication de monitoires, proclamation de bans de mariage, ni

4° La première messe et la messe pontificale seront célébrées aux heures marquées au XXIXe article de nos ordonnances synodales de 1654 [1];

5° Nous ordonnons que les autels et ornements des chapelles des maisons particulières situées dans l'estendue de ladite parroisse soient visités par le curé dudit Bazouges, qu'à ce faire nous commettons pour le raport de l'estat desdits autels et ornements pour nous en ordonner ce que de raison;

6° Les chapelains de ladite église seront tenus d'assister au service parochial comme Matines, grandes messes, premières et secondes vespres, comme aussy aux processions ordinaires et extraordinaires qui se font pour les nécessités publiques, à peine d'être privez de la première rétribution qui leur escherra après qu'ils auront manqué à l'assistance cy-dessus [2];

« qu'on n'y chante aucune grande messe ou autre service public, si « elles ne sont succursales, ou qu'il n'y ait pour cela une coutume « immémoriale, dont nous enjoignons aux curés de nous donner avis « pour juger si cette coutume est abusive ou si elle peut être tolérée. » (Communication de M. l'abbé Uzureau.)

[1] XXIXe article des ordonnances synodales de 1654 : « La première « messe depuis Pâques jusqu'à la Toussaint se dira dans les églises « de la campagne aux jours de dimanche et de fête à 6 heures et la « grande messe à 9; et, depuis la Toussaint jusqu'à Pâques, la pre- « mière messe se dira à 7 heures et la grande messe à 9 h. 1|2; et en « tout temps les vêpres se diront à 2 heures. » (Communication de M. l'abbé Uzureau.)

[2] Il est probable que les chapelains et prêtres habitués ne tinrent pas compte de cet article, car douze ans après ce règlement, le 26 février 1667, le curé de Bazouges faisait signifier l'arrêt suivant :

« Le 26e jour de février 1667, à la requeste de Me Joseph Le Royer, prestre, curé dudit Bazouges, j'ay, en vertu du VIe article et suivants du présent procès-verbal signiffié et duement fait assavoir à Me Jacques Loppé prestre procureur et receveur des droictz des ecclésiaistiques du dit lieu et luy ay enjoinct, en vertu d'iceluy, d'y obéir en faisant *picquer* tous les ecclésiastiques qui n'assisteront aux services parochiaux que dessus, et distribuer aux assistants la part de portion qui eschoiroit aux absents de la première rétribution où ils auront assisté

7° Le prêtre qui célébrera la première messe des dimanches et festes sera prest immédiatement après le dernier son finy, afin de ne point faire attendre le peuple;

8° Sera estably un des prestres de ladite paroisse autre que le Curé pour recevoir des droictz des ecclésiastiques habitués en ycelle, entre les mains duquel ledit curé mettra des quittances pour, en conséquence d'icelles, se faire payer des fondations, gaignages, mortuaires et autres profit et esmolumentz qui leur sont deubz;

9° Ledict recepveur sera tenu de faire un « piqué » et tenir registre de ceux qui seront présents au service de l'église; et au regard des absens ne seront distribuez sinon au cas que pendant lesdits services ils fussent emploiez pour l'administration des sacremens dans la parroisse et autres œuvres de charité, ou qu'ils fussent malades, dont ils seront tenus d'advertir le curé ou son vicaire;

10° Et au regard de la distribution, elle sera égale entre tous les dits habituez, fors dudit Curé qui prendra autant comme deux des dicts chapellains au regard de l'assistance;

après ladite absence, protestant par le dit sieur curé de se faire payer deux foyes en cas qu'il contrevienne au susdit article.

Fait par moy, sergent royal, parlant audit sieur Loppé (*a*), auquel j'ay laissé coppie dudit VIe article. Présents Jean, Pierre et Louis Anfray, demeurants au dit Bazouges qui ont dit ne scavoir signer.

MOREAU.

(Archives de la fabrique de Bazouges.)

(*a*) Ce Jacques Loppé était en même temps chapelain de la chapelle *de la Vieillière*, adjacente au fief de ce nom et fondée le 25 octobre 1645 par Me Jacques de la Porte. Le fondateur, en 1648, augmenta sa première dotation en lui affectant une maison sise à Bazouges, cinq journaux de terre labourable et quelques petites prairies. Cette chapelle subsiste encore et sert à remiser les fourrages d'une ferme. Elle ne présente d'ailleurs aucune partie remarquable. Le corps de logis qui l'accompagne est percé de quelques ouvertures à meneaux. On y accède au moyen d'un perron assez élevé, dominé par une sorte de portique ou d'auvent en pièces de charpente, recouvert en ardoises. (*Bazouges-sur-Loir*, par S. de la Bouillerie, pp. 60, 111).

et, lorsqu'il célébrera la messe, n'en sera payé que comme un desdictz prestres;

11° Celuy desdictz prestres qui célébrera sera encore distribué, comme un des assistans, selon la proportion cy-dessus déclarée,

12° Les prestres dudit Bazouges auront pour la rétribution d'une messe à basse voix [1] sept sols, pour une messe chantée dix sols, et pour chascun des assistans deux sols; pour vigilles des morts seront payez 25 sols qui seront distribuez aux assistans à proportion de leur assistance;

13° Les sacristains seront chargez des ornementz par invantaire et pourra ledict curé ou procureur de fabrique les visiter de tems en tems et tenir la main à ce qu'ils soient tenuz dans la propreté et la décence requise;

14° Lesdicts sacristains auront soing de balayer ou faire ballayer ladite église pour le moins une fois la semaine au jour qui sera jugé propre par le Curé et encore les vigilles des festes solennelles; ils auront pareillement soing de nettoyer les autels et d'y mettre eux-mêmes les nappes sans en commettre le soing à des laïques qui ne doivent pas approcher si près du sanctuaire;

15° Le sacristain qui sera en sepmaine se rendra à l'église à 5 heures en été et à 6 heures en hyver pour y préparer les ornemens du jour, calices et autres choses nécessaires; et le service fini, il aura soing de resserrer le tout aux lieux destinez pour cela;

16° Seront de plus lesdicts sacristains tenuz et obligez aux charges et conditions que l'ont toujours esté les sacris-

[1] Le 25 septembre 1649, un prêtre habitué de la paroisse de Bazouges appela l'attention de l'archiprêtre de La Flèche, lors de ses visites, sur la modicité des honoraires de la messe des trépassés qui y était chantée le lundi de chaque semaine. Celui-ci prescrivit de les élever de 5 à 8 sols et le procureur de fabrique reçut mission d'y veiller.

(*Les Annales Fléchoises*, mai-juin 1912. *Les visites d'inspection de l'archiprêtre de La Flèche au XVIIe siècle*, par M. le chanoine Froger.)

tains de ladite eglize, scavoir d'entretenir l'église de pavage, les cloches de cordes, de faire blanchir le linge, d'assister le curé ou vicaire dans l'administration des sacremens, de tenir la lampe allumée nuict et jour devant le sainct sacrement, en leur fournissant l'huile nécessaire pour cela, et de faire exactement tout ce qui concerne leur charge;

17° Les cimetières estant des lieux saincts, comme les églizes desquelles ils despendent, destinez à la sépulture des chrestiens qui ont esté pendant leur vie les temples du Sainct Esprit, et aux prières qu'on leur faict pour leur repos, nous ne pouvons souffrir la coustume, qui a esté tolérée jusques à aujourd'hui, de profaner les cimetières de l'église Saint-Aubin de Bazouges, dans l'un desquels, qui est attaché à l'église, nous avons remarqué quelques ouvertures et entrées des maisons particulières, qui est en effect ouvrir la porte à toutte sorte de licence et de profanation, ces ouvertures donnant lieu aux particuliers d'y vouloir prétendre droict de touttes choses [1].

A quoy désirant remédier selon l'obligation de nostre charge, nul ne pouvant par la disposition des saints canons, s'attribuer aucun droict de propriété ny par conséquent de

[1] Les cimetières souvent n'étaient pas respectés comme ils auraient dû l'être.

C'est ainsi qu'à Saint-Germain-du-Val, les paroissiens montraient peu de zèle pour la décoration de leur église et laissaient paître leurs bestiaux dans le cimetière. Le procureur de fabrique fut invité à traduire devant les juges séculiers ceux qui se rendaient coupables de cette profanation. A Précigné, les paroissiens de Saint-Pierre, pour le même motif, furent menacés d'une amende de soixante sols applicable à la fabrice, en cas de nouvelle contravention. (*Les Visites d'Inspection*, jam. cit., mai-juin, p. 141.) Quelque vingt ans plus tard, le même visiteur s'occupera encore des cimetières, à plusieurs reprises, frappant d'amende, dans les paroisses de Briolay, du Bailleul, les propriétaires qui laissaient leurs bestiaux vaguer dans les cimetières et les profaner par les allées et venues de ces derniers. Il prescrivait de clore celui de Crosmières dans un délai de huit jours (*Ibidem.*, p. 145.)

servitude sur les choses sainctes qui sont dédiées et acquises à Dieu seul irrévocablement et incommuniquablement, ny en céder, promettre ou autoriser l'usage contre l'intention de l'église, nous deffendons, sous peine d'excommunication, à touttes personnes de quelque qualité et condition qu'elles soient, d'exercer aucun acte de profanation dans lesdicts cimetières, d'y jetter aucuns immondices des maisons, d'y vendre quelque marchandise que ce soit, d'y faire entrer ou paître des bestiaux et d'y jouer, ni d'y faire d'autres passages que ceux que la nécessité publique oblige d'y souffrir.

Et à cette fin nous enjoignons auxdicts curé et procureur de fabrique de faire fermer au plus tôt, mesmes par imploration du bras séculier, les ouvertures et entrées des maisons qui sont sur ledict cimetière proche de ladite église et qui donnent lieu auxdites profanations ou, en cas de refus de la part desdits particuliers, de leur oster l'entrée de l'usage dudict cimetière par un mur d'une hauteur compétante; exhortant au surplus tous ceux qui passeront par les dicts cimetières de s'y comporter en allant et venant avec modestie et réserve comme en un lieu sainct et de faire toujours en passant quelques prières pour les Trespassez;

18° Nous exhortons tous les ecclésiastiques de ladite église d'assister à la conférence qui se fera une fois la sepmaine au jour qui sera assigné par ledict curé en la maison presbytérale, soit touchant l'administration des sacremens ou autres matières concernant la profession ecclésiastique.

Donné à Bazouges, le 19e jour d'octobre 1655, signé en la minute *Henry évesque d'Angers*, et plus bas en commandement par moy soubzsigné secrétaire ordinaire de mondit seigneur l'Illustrissime et Révérendissime Evesque d'Angers.

MUSARD.

PIÈCES JUSTIFICATIVES

I

Transaction pour un banc d'église et les droits honorifiques du seigneur de la Barbée en 1654.

Nous soussignés, sur les différents mûs et à mouvoir entre nous, avons par l'advis de nos amis communs transigé comme s'ensuit, c'est à scavoir que moy, de la Barbée, consen que mon bans qui est dans le cœur de l'église parochiale de Bazouges joignant le balustre du grand autel soit baissé de deux pieds et demy pour faciliter la distribution du sainct sacrement aux communians, sans que ledict espace de deux pieds et demy puisse servir à autre usage, au moyen de ce qu'il sera faict une ouverture dans la muraille de ladicte église en forme d'arcade enfoncée autant qu'il s'en pourra prendre sans endommager ladicte muraille qui aura sa largeur à prendre depuis le pilier du chanzeau jusques au balustre inclusivement.

Et afin que le service se face plus décemment, je relaisse tout le droit que je pourrais prétendre dans le costé gauche des places du cœur au-dessous des marches du chanzeau et y renonce tant pour moi que mes successeurs, me réservant la faculté d'alonger mondit bans jusques à la première marche dans le mesme enlignement qu'il est.

Et moi curé promets et m'oblige de donner audit sieur de la Barbée et madame sa femme estans dans ledict bans de l'eau beniste ou faire donner par l'officiant conjointement ou à l'un d'eux en l'absence de l'autre;

Comme aussy faire donner de l'encens auxdits sieur et dame de la Barbée par le mesme ecclésiastique qui me don-

nera l'encent lorsque j'officieray, et en mon absence l'encent leur sera donné par l'officiant, faire les prières au prosne de ma grande messe parochiale pour lesdits sieur et dame de la Barbée comme fondateurs de ladite église...

Fait et arresté à Bazouges sous nos sings en double le 12 avril 1654 en présence de noble et discret maistre Louis de Sanson, prieur de Montejean, et de Jacques Denyau, escuier, conseiller du roy au siège présidial de La Flèche. Sont signés à l'original J. Le Royer, Le Feron, La Barbée, Louis de Sanson, Denyau. (Arch. de la Sarthe, G. 778.)

II

Exécution du testament d'Estienne Benault, curé de Bazouges, en 1652.

A issue de grande messe, par devant nous Florent Deshayes, notaire à La Flèche et résidant à Bazouges, furent présens en leur personnes establis et deument soubmis les paroissiens manans et habitans de la paroisse dudit Bazouges ès personne de chascuns de Me François de la Fosse, pbrestre, curé de Bazouges, Mathurin Leféron, escuier, sieur de la Barbée, fondateur de l'esglize, Laurens de la Fosse, procureur fabricial, Me Pierre Ollivier, Neptalin Lefèvre, Nicolas Chappeaux, René Hardy, Jehan Bordaige, Daniel Berlingaud, Louys Leproust, Jacques Reffay, Jehan Poullain, Sanson Brunet, René Léon, l'esné, Mathurin Léon, René Lebreil, Sébastien Rigoux, Estienne Souchard, Jehan Lemaryé, Mathurin Souchard et Mes Jacques de la Fosse et Innocent Rondeau, pbrestres sacristains, etc., et plusieurs aultres habitans sortans de l'église deuments congrégés et assemblés au-devant de la grande porte de l'esglize, lesquels ont reconnu et confessé que noble homme Claude Lusson, conseiller du roy, controlleur en mesurage d'Ingrandes, demeurant à Angers, exéculteur testamentaire

de deffunct noble et discret Me Estienne Benault, vivant pbrestre chanoine en l'esglize d'Angers et curé de cette paroisse, a présentement deslivré et mins ès mains desdits paroissiens, savoir : une choisible de velours rouge avecq une estolle et fanon de mesme estoffe.

Une aulbe, amy et ceinture avecq le voille de taffetas rouge.

Le corporallier de plusieurs coulleurs faict au petit point. La palle rouge, ung corporal, ung purificatoire, un quallice et deux chopinaux d'argent, avec le parement de damas rouge et troys couaissins de pareille estoffe.

Une croix de bois fassonnée et ung missel.

Le tout par ledict deffunct sieur Benault donné à la fabrice pour servir aux pbrestres qui voudront cellébrer la messe tant au grand autel qu'en la chapelle de Saint-Estienne, et supplye Messieurs qui cellébreront d'avoir souvenance de son asme en leur *memento*, le tout suyvant et conformément à son testament en dabte du 29e jour de febvrier 1651, la minutte duquel est entre les mains de Me Jacques Pommier, notaire royal, à Angers.

De plus, il donne « cent livres au denier deux à la fabrique, à la condition qu'on célèbre à perpétuité et chaque année par MM. les Curés, vicquaires et prestres habitués, vespres, vigilles des morts et trois grandes messes avec diacre et soubzdiacre en la manière accoustumée, avec à la fin un *Libera* sur sa sépulture en cas qu'il soit enterré à l'esglize ou sinon devant le Crucifix avec les recommandations habituellés. Chaque assistant prêtre aura 3 sols pour leur assistance, M. le Curé double et les sacristains 5 sols.

De plus, le dit sieur Lusson a déclaré « que ledict deffunct sieur Benault a légué à la fabrique, pour les rentes être emploié à entretenir une lampe ardente jour et nuict devant le Saint Sacrement, son boys taillys, appellé la Gastelière qu'il avait acquis en 1631, de la veuve Francoys Luceau... (Arch. de la Sarthe, G. 778.)

III

Reliques apportées d'Angers à Bazouges, en 1617, *par Estienne Benault, curé de Bazouges*

Canonici et Capitulum ecclesie collegiate beati Maurilii Andegavensis. Notum facimus universis quod hac die dominicâ existente, decimâ septimâ mensis Decembris, anno Domini millesimo sexcentesimo decimo septimo post Matutinas, instante et requirente venerabili viro magistro Stephano Benault, presbytero canonico insignis ecclesiæ Andegavensis ac cantore et canonico ejusdem nostre ecclesie nec non parocho seu rectore ecclesie parrochialis de Basogiis-suprà-Lidum, andegavensis diœcesis, cum honore et reverentiâ debitis aperuimus quandam capsam seu arcam reliquiarum in nostrâ ecclesiâ existentium, et cum instantiâ per eumdem confratem nostrum requisiti fuimus ut partem illarum illi concedere dignaremur ad illas recondendas in quâdam capsâ ligneâ deauratâ in suis impensis confectâ quam brevi collocare intendit in eâdem suâ parochiali ecclesiâ de Basogiis.

Nos igitur ejus laudabili proposito annuentes, ex prædictâ capsâ extraximus reliquias sequentes, scilicet de sepulcro Domini nostri Jesu Christi, de digito beati Mathei, de manu beati Thomæ apostolorum, de santto Chrystophoro martyre, de sancto Renato, cum uno dente beati Benedicti episcoporum Andegavensis, de sancto Genulpho confessore et de sanctâ Catharinâ virgine et martire, prout scriptis authenticis in eadem captâ existentibus recognovimus eadem reliquias veras esse, et sic illas eidem confratri nostro dedimus ut juxtà desiderium suum, accedente assensu Reverendi Domini Nostri Antistitis, a Christi fidelibus in êadem suâ parochiali ecclesiâ de Bazogiis posteà venerentur.

In cujus rei memoriam ejusdem nostri Capituli munitas

per notarium nostrum capitularem subsignatum expediri fecimus die et anno prædictis.

Visâ per nos Guillelmum Foucquet de la Varenne, Dei et sancte sedis Apostolice gratiâ Andegavensis Episcopum, attestatione suprascriptâ omnibus Christi fidelibus innotescimus nos ad instantiam Stephani Renault rectoris suprà nominatas reliquias reverenter collocasse in eâdem capsâ, benedictione ipsius per nos factâ secundùm ritum nostre Matris ecclesie, quam capsam cum dictis reliquiis eidem rectori injunximus cumprimùm fieri poterit ad eamdem suam parrochialem ecclesiam cum omni devotione deferre, ut posthac orationes ibi fiant Deo Optimo Maximo perpetuis et futuris temporibus per suffragia et commemorationes eorumdem sanctorum quoties Matutine in eâdem ecclesiâ decantabunt.

Et ut ferventius iidem Christi fideles ad visitationem ipsius ecclesie incitentur et orent per intercessionem eorumdem sanctorum, illis quadraginta dies indulgentiarum concessimus prout auttoritate nostrâ ordinariâ concedimus in quolibet festo Pasche, Pentecostes, Omnium Sanctorum, Nativitatis Domini ac sancti Albini patroni ipsius ecclesie.

Datum Andegavi sub signo ac sigillo nostris et secretarii nostri ordinarii etiam signo, die decimâ octavâ mensis Decembris anno Domini millesimo sexcentesimo decimo septimo.

† Gulielmus, ep. Andegavensis.

Arch. de la fabrique conservées au presbytère de Bazouges, original grande feuille parchemin d'une grande et belle écriture gothique, avec en tête 3 écussons et belles enluminures sur les côtés.)

IV

Procès-verbal de la visite de Bazouges par l'évêque d'Angers en 1655.

Henry, par la miséricorde de Dieu et par la grâce du Saint-Siège apostolique evesque d'Angers, à tous qu'il appartiendra salut. Scavoir faisons que le lundy 18e octobre 1655, en exécution de notre mandement du desdits mois et an, nous serions partis de la ville d'Angers, pour nous transporter au bourg de Bazouges, près La Flèche pour visitter l'esglise dudit lieu dédiée à saint Aubin, et sommes descenduz au presbytère où nous avons estably notre demeure pendant nostre dite visite.

Et le lendemain 19e jour dudit mois en sommes partis sur les 8 heures du matin accompagnez de vénérables et discrets Mes Guy Lanier, abbé de Saint-Estienne de Vaux, nostre official, René Brecheu, chanoine en nostre esglize d'Angers et nostre promoteur, François Bonichon, pbrestre, de l'Oratoire et curé de Saint-Michel du Tertre dudit Angers, Jean-Baptiste Lermercier, bachelier de Sorbonne, l'un de nos aumosniers, tous pbrestres, et de Me Baltazar Musard, notre secrétaire ordinaire.

Et sortans dudit presbytère, nous avons été salués par Me Ignace Le Royer, pbrestre, curé de ladite église, MMes Jean Bellesme, Jacques de la Fosse, Innocent Rondeau, Jean Gallard, tous pbrestres, et René Fouscher, soubsdiacre, habitués en ladite église, qui nous ont conduit processionnellement jusques à la porte d'icelle, où estans arrivez, ledit Le Royer nous a présenté l'estolle et le chappe dont il nous a revestuz, l'aspersoir, l'encens et le livre des Évangiles.

Ce faict, nous avons esté conduicts processionnellement jusques au grand autel, le chœur chantant le Respons *Ecce sacerdos magnus*, et y estans arrivez, nous nous sommes mis de genoux hors de l'enclos d'iceluy sur un tapis préparé à ceste fin et, ledit respons estant finy, ledit Le Royer, estant à l'autel du costé de l'espitre, a dit l'oraison *Deus humilium*.

Et ensuitte nous estans entrez dans ledit enclos l'un des dits chapiers ayant commencé le respons de Saint-Aubin, nous avons dit l'oraison, donné la bénédiction solennelle, et cellébré la sainte Messe de l'office du Saint-Esprit, à l'issue de laquelle nous avons faict une exhortation aux assissans sur le sujet de nostre visitte avec injonction de nous donner tous les avis nécessaires pour establir le bon ordre dans ladite Église.

Après cela, nous avons donné l'absolution générale et faict publier par nostre dit Promoteur quarante jours d'Indulgences pour ceux qui assisteraient à nostre dite visite, laquelle, après les prières ordinaires pour les Trespassez et la procession au cimetière, nous avons commencé par le Saint-Sacrement gardé dans une custode d'argent, que nous avons trouvée en bon estat et garnie d'un nombre suffisant d'hosties, l'une desquelles nous avons élevée en adoration.

De là, nous sommes allez visiter les fons baptismaux que nous avons pareillement trouvez en bon estat, et nous y sommes fait représenter les registres des Baptêmes, Mariages et Sépultures, que nous avons ordonné à nostre secrétaire de parapher avant la fin de nostre dite visitte.

Puis, retournés au grand autel, nous avons visité sur iceluy deux châsses de bois doré où sont diverses Reliques particulièrement de saint Aubin et de saint Estienne, ensuitte les croix, calices, corporaux, purificatoires.

Ce faict, nous avons visité chacun des autels et avons trouvé le tout en très bon ordre, et sommes retournés ensuitte audit grand autel où, après avoir entendu les

plaintes tant des ecclésiastiques que des laïques, nous avons statué sur les dites plaintes ce qui s'ensuit. (Suit le numéro V : Ordonnance épiscopale, relatée plus haut.)

(*Arch. de la fabrique de Bazouges*[1].)

H.-M. Legros.
Curé d'Arçonnay.

[1] En terminant, nous tenons à remercier M. l'abbé S. Bouet, curé de Bazouges, d'avoir mis de la manière la plus gracieuse à notre disposition ses archives paroissiales, d'où nous avons tiré cet article.

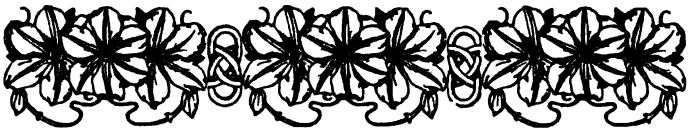

Les Artistes angevins

Peintres, Sculpteurs, Maîtres d'œuvre, Architectes, Graveurs, Musiciens, d'après les Archives angevines

(*Suite et fin*)

MADELLAIN (*Alexandre*). On lit : « Madellain fecit » sur la belle plaque de cuivre qui porte l'inscription de la fondation de l'église Notre-Dame d'Angers, 1674.

MALÉCOT (*André-Nicolas*), peintre, témoin à Doué, 1756, frère d'Abraham M., maître serrurier, de la paroisse Saint-Médard.

MAILLARD (*Paul*) signe comme parrain le 9 février 1643, à Baugé. L'acte l'appelle « compositeur en orgues de la ville d'Angers et à présent de celle de Saint-Pierre de Baugé » (GG 5).

MALÉCOT (*J.-B.*), maître menuisier. V. ARMAND

MANSAS (...). « En 1722 j'ay fait faire St Pierre et St Paul par M. Mansas, flamant. » (Cure de Meigné-sous-Doué. GG 4.)

MARAIS (...) signe un tableau (XVIIIe siècle), représentant *Saint Pierre ès liens délivré par un ange*, dans l'église neuve de Bécon et provenant de l'ancienne. L'œuvre est médiocre; l'ange ressemble à un petit amour.

MARESCOT (*Louis*), maître écrivain, né le 28 juin 1663 à Beaufort

MARION (...) touche 30 livres pour le crucifix au-dessus du grand autel de Saint-Aignan d'Angers, en août 1768.

MARQUIS (*Gabriel*) fond, en 1765, la petite cloche de l'hôpital de Lusignan (Vienne).

MARTEAU (*Jean*), menuisier à Saumur, natif de Teillay-au-Moine, près Beaumont, passe marché avec le chambrier de Saint-Florent pour la façon d'une châsse, le 8 avril 1439. (Saint-Florent, 8 nov.)

MARTIN (*Antoine*), maître menuisier à Angers, mari de Marie Vinet, 1560.

MARTIN (*François*), « architecte et marchand de bois », Saumur, 1662.

MAUSSION (...), architecte et entrepreneur. Sa veuve, demoiselle Anne Chauvet, meurt le 19 février 1789.

MAUSSION (...), « fondeur de vaisselle d'étain, natif de Brulon-au-Maine », est inhumé le 25 mars 1699 à Breil.

MEIGNAN (*Pierre*), maître architecte, Saumur, meurt en 1759.

MENNAU (*François*), organiste de N.-D., de Beaufort, 1722.

MESNARD (*Denis*), « escrivain et arithméticien », à Doué, 1635.

MÉTEREAU (*n. h. François*), maître-opérateur. Son fils, Jean, baptizé, à Doué, le 15 juillet 1638.

MICHELET (*Charles*), lapidaire, en Fenet, Saumur, 1686.

MICHON (*Pierre*), orfèvre, à Saumur, 1683.

MILLAUD (*Nicolas*), licencié-ès-loix, professeur ès-mathémathiques, géomètre arpenteur, demeurant au Boismérard en Saint-Macaire-du-Bois, 1605.

MILLERAU (*Louis*), m^d^ fondeur, à Saumur, mari de demoiselle Marie Martin, 1720. Il résidait précédemment à Nantes et était originaire de Saumur.

MILLET (*Florent*), fondeur de la cloche de Russé, 1773.

MINIER (*Jean*), maître maçon, 1651, à Beaufort; maître tailleur de pierre, 1658; ne sait signer.

MINIER (*Jean-François*), « h. h. marchand orfèvre jouailler », à Saumur, 1759 (H. Saint-Florent.) [1].

MIROIR (*Sébastien-Michel-César*), « architecte, ingénieur-géographe et arpenteur », annonce par les *Affiches* du 1er déc. 1789 qu'il reste fixé à Angers; « il a le goût et les connaissances requises pour la distribution des maisons de plaisance et de ville, cours, parcs, jardins, ayant pratiqué toutes les méthodes pendant vingt ans outre qu'il a un goût naturel pour la justesse des opérations de son art qu'il exerça dès son enfance avec ses pères et frères jusqu'à l'âge de 18 ans et depuis avec d'autres artistes dans différents pays, jusqu'à présent, l'espace de 12 ans. Il conduira seulement les travaux et ne les entreprend pas ».

MORAINE (*Jacques*), chartreux, *cartesianus*, *dedicavit et sculpsit*, signature d'un très beau cadran solaire pour l'abbé de Saint-Serge, René de Briolay, 1643. V. le dessin dans le Bull. de la comm. arch. et hist. de la Mayenne, 1890, t. II, p. 260.

MORAINE (*Jean*), maître maçon-architecte, ailleurs « maître tailleur de pierres », de la Chapelle Saint-Laud. Son fils, Ambroise, y est baptisé le 18 janv. 1777. C'est son père sans doute, Jean M., qui y meurt, âgé de 80 ans, le 12 avril 1677.

MORAINE (...), poète (XVIIIe siècle). De lui (M. Moraine, de la ville d'Angers), une ode à la suite des mays de Saint-Germain-des-Prés (*Nouv. Arch. de l'Art franç.*, 2e série, tome III, p. 292.)

[1] Son fils, conseiller municipal de Paris, est envoyé à Saumur avec la Chamardière en 1793, pour surveiller les faits de la Vendée. V. *Rev de la Révol. Fr.* 14 mars 1882.

MORANCY (*Maurice*), « maistre maçon, âgé de 40 ans », 1683.

MOREAU (*Jean*), *latomus*, 1494, Angers.

MORICEAU (*André*), maître arquebusier, à Sanziers, paroisse du Puy-Notre-Dame, 1677.

MORIN (*Jean*), menuisier au Grand-Montereau, fait et fournit à l'église de Saint-Rémy-en-M. le marchepied, la boiserie et carrée du grand autel, les quatre stalles du chœur, avec le marchepied et les bancs des côtés du chœur.

MORON (*Mathurin*), maître maçon et architecte, Saumur, 1770, âgé de 48 ans.

MOTTE (*Claude* de la), maître architecte; on l'appelle, dans l'acte de baptême de son fils Nicolas (21 janv. 1685), Charles Lamothe, maître sculpteur.

MOUCHAINGRE (*J.-B. de*), dit FILANDRE. De lui, un curieux autographe avec la signature de sa femme Angélique Meunier et de J.-B.-P. Molière, est reproduit en fac-simile dans le catalogue des autographes de Alfred de Bovet, n° 679 (vente du 19-21 juillet 1884).

MOURAULT (*Jean*), maître maçon entrepreneur, prend part à l'adjudication les travaux de restauration de l'église de Verrie, 9 juillet 1696. (H. Saint-Florent, Greffe, minutes.)

MOUSSET (*Pierre*), maçon, de Saumur, passe marché, associé à Geoffroy Tiersand et Perrin Lefaucheux, tous deux de Vernantes, et Guillaume Buisson, de Bernay, maçon, pour la construction du réfectoire de Saint-Florent, le 13 janvier 1426.

MUZY (*Yves*), « paintre », demeurant à Saumur, paroisse Saint-Pierre, acquiert divers terrains à Saint-Hilaire Saint-Florent, par trois actes en date des 9 et 20 décembre 1659 et 2 janvier 1660.

NAVEAU (*René*), fils de Gilles N., est baptisé le 7 oct. 1604. Sa mère a nom Roberte Souchet.

NEGRINI (...). « Negrini pinxit 1759 », signature inscrite au dos d'un portrait de femme, à mi-corps, en vente chez le revendeur Rousseau, à Angers, avril 1893.

NOBILEAU (...), libraire protestant, Saumur, 1685.

NORMAND (*Pierre*) était encore organiste de Saint-Maurice d'Angers en 1599.

NOUZILLAU (*Jean*), maître maçon, 1642, Saumur. V. *Paullet.*

NYSSEN (*Christianus Egidius*) reçoit, en février 1788, 200 livres pour les réparations de l'orgue des Dominicains.

OLIVIER (*Jean*), graveur. Sa signature figure, en 1621, sur la planche de cuivre de l'épitaphe de Jacques Desratz (musée d'Angers).

OLIVIER (*Pierre-David*). M. de Terves, à la Roche-sur-Yon, possède un portrait d'un avocat à perruque, signé au dos de la toile, au pinceau : *P.-D. D'Olivier pinxit*, 1732.

OSSAN (...), aumônier, en 1649, de l'Évêque d'Angers, est signalé par Borel comme « possédant un cabinet considérable principalement pour les médailles. »

OUDARFONT (...), opérateur. V. GUÉTIRAR.

OUDIN (*Pierre*) a refondu, en 1639, avec E. Paris, la cloche de N.-D. de Beaufort.

PANNETIER (honorable homme *Bonaventure*), « natif de la paroisse de Montjean, décédé en la maison seigneuriale d'Estanche, faisant l'œuvre de masson, âgé de 70 ans ». Est inhumé à Corzé le 9 mai 1624.

PAJOT (Loïs), maçon de Saumur, construit « la grand viz » du château de Doué, 1532. V. *La Trémoille.* Une succession en Anjou.

PARIS (*Jean*). Le 7 avril 1650, on bénit la grosse cloche d'Épiré fondue « par un ouvrier passant ». Il s'appelait Paris. Il s'y prit à deux fois, la première avec du charbon,

qui ne chauffe pas en suffisance, en second lieu avec du bois. Il partit aussitôt payé, « sans dire adieu », malgré sa promesse, et volant du métal, ce dit-on. (Rég. de la paroisse.)

PARIS (*Erard* ou *Evrard*), frère de Jean P., fondeur, est en 1639 associé avec Oudin pour fournir la cloche de N.-D. de Beaufort et fournit seul en sept. 1646 la cloche de Nantilly.

PARIS (*Erard* ou *Herard*), qualifié « peintre », à Chaudron, mari de Jeanne Pourée, figure comme témoin en 1680. Sa fille y épouse le fils du charpentier Clémot, le 9 nov. 1695. Assistent au mariage les seigneurs du Bas-Plessis; il est lui-même présent. On le dit défunt le 14 janv. 1698, lors du mariage de son autre fils, Jacques, avec Julienne Legaigneux, et il n'est pas mort à Chaudron, où j'ai cherché son décès de 1695 à 1698. Son autre fille, Marie-Anne, épouse, le 4 fév. 1698, Charles Clémot, cousin ou neveu de son beau-père.

PATERNE (*Jean*), architecte et entrepreneur d'ouvrages, faubourg des Ponts à Saumur, mari de Jeanne Guidé; demeure en Saint-Lambert-des-Levées, 1752 (Saint-Florent. Décl. 668).

PATERNE (*René*), architecte, mari de Louise Expert, à Saumur, 1749, et 1760, faubourg des Ponts.

PAULLET (*Simon*, et *Jean*), maîtres maçons, et Jean Nouzillau, maître maçon, à Saumur, passent marché, le 27 juillet 1642, avec les moines de Saint-Florent pour la clôture du monastère.

PELLÉ (*Pierre*), fondeur, fond la cloche de Gée, 1572; — la refond, en 1603, avec Julien Aubert.

PELLETIER (*Jacques*), maître orfèvre, fils de feu Jacques P. et d'Anne Druet, 1660.

PELTIER (*Jacques*), l'aîné, marchand orfèvre à Saumur, 1682, ci-devant receveur général du temporel de l'abbaye de Saint-Florent.

PERRAULT (*René*), maître brodeur, Angers, sur les grands ponts, 1572.

PETIT (*Jean*), fondeur, fond avec Jean *Bazot* les cloches de Brossay, juillet 1625.

PHILIPPE (...). *Carte nouvelle de l'Amérique*, dirigée par Philippe d'Angers, gr. par J.-J. Vallet, vers 1760. In fol. obl.

PICARD (*François*) est dit « maistre thailleur de pierre », 1642; il demeure dans la grande rue de la Tannerie.

PICHANT (...), et BREUSSON, lorrains, fondent la petite cloche de Bouzillé, 26 juillet 1759.

PICOUREAU (honneste h. *Antoine*) « tailleur de pierre », 1631. V. LA FLEUR.

PILLOT (*Claude*), maître maçon. Son fils a pour parrains les deux enfants du château de Jalesnes, où sans doute il travaillait. 4 fév. 1586 (Vernantes).

PIMOTZ (*Michel*), « marchand fondeur en sable », 1679, à Saumur, en Fenet.

PINEAU (messire *François*), organiste en l'église Saint-Léonard de Chemillé 1625 (GG Melay).

PIOCHON (*Antoine*), « architecte », mari de Julienne Gabillard, demeurant au Petit Puy en Dampierre, 1673, (Varrains, t. XXXI). En 1651, « maître tailleur de pierre », résidant paroisse de Nantilly; il passe marché le 8 juillet pour refaire six des voûtes du chœur de l'église de Saint-Florent près Saumur.

PLISEN (*Alexis*) touche 6 livres pour la réparation de tableaux de l'église de Sermaise, 1788. (C'est à peine s'il sait écrire).

PLOUVIER (*Antoine-Léger*), sculpteur, demeurant, en 1675, rue Neuve de Boisnet à Angers. — V. *Planchenanlt*. Palais des Marchands (*Rev. de l'Anjou*). — Il est très proba-

blement l'auteur de deux curieux bas-reliefs déposés, en juillet 1881, au Musée Saint-Jean et provenant de l'autel Sainte-Anne, de l'église Saint-Serge.

POINTIER (*Urbain*), maçon, à Saumur, 1683, mari de Jeanne Robert en premières noces. Leurs fils, Urbain P. le jeune et Charles P., maçon, 1693.

POINTIER (*Charles*) est dit « maître maçon architecte », en 1721, dans l'acte passé le 10 janvier avec les religieux de Saint-Florent-le-Jeune, envers qui il s'engage « à diriger et conduire tout ce qui peut regarder et appartenir à la continuation et construction de leur bâtiment... tant pour la construction de leur nouvel édifice qu'à la démolition et réparation de l'ancien ». — Il succédait dans cette entreprise à *Besnard* et, à sa mort, le marché passe, en 1723, à *A. Prou*. Il signe *C. Pointié*. Il demeure à Saumur, en Fénet, dès 1700. Il est dit à cette date « maître maçon et entrepreneur d'ouvrages ».

POITEVIN (*Pierre-Antoine*), né à Angers le 21 avril 1760, nommé maître de musique de la maîtrise de la cathédrale de Rouen en oct. 1809, meurt en fonctions le 24 mai 1820. (*Sem. Relig.*, du diocèse de Rouen, 16 avril 1887.)

POLLET (*Jean*), orfèvre à Beaufort, 1532.

PONCET (*Jean*), le 20 may 1435, Jean P. « ymagier » passe marché avec le représentant de l'abbé de Saint-Florent, « pour faire la sépulture de homme de bon mémoire Jean du Bellay, abbé dud. moutier par avant mondit sieur duquel il estoit oncle. » L'acte porte la signature autographe de l'artiste. Il est au folio 102 du registre coté provisoirement 438 (Abb. Saint-Florent, livre de l'abbé gr. in-fol. couvert en parchemin, avec fermoir de cuivre). Je l'ai copié et envoyé aux *Archives de l'Art Français*.

POTHIER *Charles-Jean-Baptiste* et *Suzanne-Marie*, fils et fille du peintre Edme P. (et non *Pottier*), sont dits demeurant, ainsi que l'artiste et sa femme, à Paris en 1650.

POULLE (*René*), menuisier, avec Joseph Diet, menuisier, fait et pose les lambris de l'église de Bessé, mars 1579 (GG 5.)

POULLET (v. *Guéttrar*).

POUPARD (*Jean*), peintre à Longué, mentionné par Grandet dans sa notice sur le miracle des Ulmes. C'est lui qui fit le « crayon au pastel de la figure de l'apparition qui fut gravé par ordre de la duchesse de Longueville ».

POUPARD (*Michel*), maître peintre. Sa femme, Renée Pellu, est inhumée à Brain-sur-Allonnes, le 12 nov. 1709.

PROUST (*Antoine*) « prend et accepte le marché de la conduite du bâtiment de Saint-Florent-le-Jeune », aux mêmes conditions que feu Charles *Pointier* — sauf une augmentation d'un sixième (600 au lieu de 500 livres), le 19 mars 1723. Il est dit dans l'acte « maître masson architecte » et, dans la quittance, il se qualifie « architecte et appareilleur du bâtiment de ladite abbaye ». Il signe *Proust*.

PROUST (*François*), maître menuisier, mari de Jeanne Roullette, Saumur, 1743. Il déclare ne pas savoir signer; elle signe Roullet.

PROVOST (*Jean*), *magister organiste*, restaure les orgues de Saint-Maurice en 1533.

RABEAU (...), « architecte entrepreneur de bâtiment », à Saumur, 1751.

RACINE (*Pierre*), « l'aisné, architecque », demeurant au faubourg des Ponts, à Saumur, 1643.

RACINE (*Nicolas*), « architecque », mari de Louise Mesnier. Le partage de ses biens a lieu à Saumur, le 14 nov. 1697, entre Louise *Lebreton*, fille de Jean R., son gendre, et Renée Racine, sa fille, femme Thibault.

RAGOT (*Jean*), maître maçon, 1610, à Beaufort.

RAILLARD (*Jacques*), Un portrait de Charles-César Poirier, gardien des R. R. P. F. cordeliers d'Angers, fils de Joseph Poirier, conseiller du Roy, juge général des gabelles de France, âgé de 35 ans, 1735, par Jean Raillard, faisait partie de la collection Jubien, à Angers, en 1896. — La planche, cuivre gravé, du portrait de Jean de Vaugirault. est signée *Raillard, peintre*, 1733; *Hecquet, sculpteur* (Collection Auguste Michel).

RAUDON (*François*), maître menuisier. V. ARMAND.

RENARD (*Jean*), maître maçon, Angers, 1636, mari de Jeanne Gaultier.

RENOU (*Jacques*), « maistre architette et maçon », âgé de 39 ans, demeurant au bourg de Nantilly de Saumur, 1647.

RIDEAU (*Jean*) « rhabille », en 1598, les vitres de l'église de-Denezé-sous-le-L. Il résidait à Baugé.

RIFOUR (*Gabriel*), peintre et sculpteur d'Angers, 1690-1703.

ROBERDEAU (*François*), peintre à Beaufort. *V. Rev. d'Anjou* (oct. 1894), p. 201-206.

ROBIN (*Jean*), vitrier à Baugé, restaure le vitrail de l'église de Sermaise, 1633.

ROBELOT (*Gaspard*), architecte. En 1667, il construit le grand autel de Chatelain (Mayenne). Il est dit « maistre architecte, lorrain de nation, demeurant à Segré ». (V. *Rev. du Maine*, 1885, 2e semestre, p. 305. — L'œuvre, restaurée en 1841, existe encore.

ROCHER (R...), maître menuisier, Saumur, 1721. — Son gendre, Pierre *Guischard*, aussi menuisier.

ROCHER (*Louis*), maître menuisier, fils de feu Louis R., maître menuisier, et de dame Laleutte, à Saumur, 1743 (Saint-Florent. Decl).

ROGER (*Pierre*), marchand horloger à Angers, épouse à Baugé, le 10 novembre 1624, Marie Fontenelle. Une montre signée Pierre *Roger*, Angers, 1650, figure à l'exposition de 1895.

ROU (*Jean*), marchand vitrier, à Saumur, travaille en 1662, à l'abbaye de Saint-Florent, âgé de 52 ans, en 1673, figure encore en 1678. V. ROUX.

ROUSSEAU (*Michel*), maître maçon, à Beaufort, 1600, mari de Louise Tallecourt, est âgé de 40 ans, en 1599.

ROUSSEAUX (*Henri*), peintre, 1678. V. *Intermédiaire des Chercheurs et des Curieux*, 22 sept 1899

ROUX (*Jean*), maître vitrier, à Saumur, 1669.

ROUX (*Laurent*), « organiste d'Angers », a donné en 1583 chez Hernault, imprimeur, un recueil de *Vieux Noëls* (in-8, goth.)

RULLIÈRE (*Claude*), maître tailleur de pierre, au Puy-Notre-Dame, âgé de 40 ans en 1649.

SAILLARD (*Marc*). Il avait commencé la construction du château de la Mingrolle, qu'il délaissa, le 22 mai 1532, à Gilles *Baudouin*.

SAINTION (*Antoine* de), sieur de Lisle, peintre à Angers, mari d'Anne Piroille, 1697.

SAINT-JOSEPH (*Innocent* de), carme, construit l'orgue des religieux de Montreuil-Bellay, en 1664.

SAINCT-QUANTIN (*H.-H.-François*), maître écrivain, fils de feu Heremye *S. Q.* et de Lucrèce *Marchand*, épouse, le 9 oct. 1667, à Beaufort, Radegonde-Élizabeth *Creusot*.

SANZAY (*François*), tailleur de pierre et maçon, demeurant à Varrains, âgé de 33 ans en 1642.

SAUVAGE (...) *pinxit*, 1760. Signature du portrait de Maugars de la Grancherie. (Musée Saint-Jean.)

SAUZAY (*Pierre*), peintre, signe comme parrain, le 14 août 1646, un acte de baptême à Baugé (G. G. 5).

SCELESTE (*Guillaume*), « maçon », avec Louys *Paiot*, maçon de Saumur, et maître Pierre *Pyon*, de Luigné, restaure ou reconstruit en partie, en 1532, le château de *Doué-la-Fontaine*.

SEBILLE (*Pierre*), marchand, maître orfèvre, mari de demoiselle Françoise *Angibault*, à Saumur, 1722 (Saint-Florent. Decl.).

SEGRÉ (*Jean*), dit FAVARDIÈRE, maître maçon, demeurant à Blaison, passe marché, le 18 nov. 1615, avec l'abbé de Saint-Maur, pour la façon d'un pavillon auprès de la petite porte d'entrée de l'abbaye.

SEILLIER (*Adrien*), « maître maçon de son art », demeurant à Chavagne, en Poitou, travaille au prieuré de Saint-Macaire-en-Mauges, 19 juillet 1682, et ne sait pas signer.

SEL. V. GUÉTIRAR.

SENTOUT (*Pierre*). V. son article dans mon *Dict. de Maine-et-Loire*, article omis dans la publication des *Artistes Angevins*.

SERVET (...), marbrier, exécute l'autel de l'église des Jacobins, sur les dessins de *Gaultier*, 1781.

SIMIER. Deux frères, sculpteurs et architectes. Celui qui travaille pour l'église de Sorges, en 1774-75, a nom Gilles.

SIMONNEAU LA PRAIRIE (...), architecte, auteur, en 1659, du grand rétable de Sion (Loire-Inférieure) et du rétable de Beré, près Châteaubriant. (Mém. du curé de Sion, *Moisan;* note Chapron).

SOLLIGNY (*Guill.* de), doreur. V. Planchenault. (Palais des Marchands). *Rev. de l'Anjou.*

SOPHIER (*Abel*), maître orfèvre à Baugé, mort le 8 fév. 1633.

SOPHIER (*Thomas*), mari d'Urbaine Coureau; leur fils, Thomas Ier, est baptisé le 29 mai 1642 à Baugé; leur fils Thomas II, le 19 juillet 1643.

SOPHIER (*Urbain*), maître orfèvre, à Baugé, 1611, mari d'Anne Louveau. Son fils Urbain, né le 12 décembre 1617, a pour parrain son oncle (?), le curé de Baugé, René Sophier, qui finit sur la place de Grève, à Paris. Urbain S.a trois fils, Robert (10 mai 1622); Pierre (7 déc. 1623) et Abel (2 juillet 1627).

SOPHIER (*René*), orfèvre, mort à Baugé, le 6 janv. 1653.

SOPHIER (*Thomas*), orfèvre, mort à Baugé, le 23 déc. 1675.

SORTAIS (*Martin*), « maczon maistre d'euvres », 1497 (Saint-Hilaire-Saint-Florent).

SUREAU (*Jacques*), « maître maçon tailleur de pierres », mari de Jeanne Bodeau, à Saumur, 1756, (Saint-Florent. Lecl.., 472.)

TARDIF (*François*), maître brodeur. (Comptes de la fabrique de Gée.)

TATILLY (...), maître menuisier, logé alors à Milly, est chargé de la sculpture des portes, frises, consoles, masques de Milly, le 2 déc. 1633, en se conformant aux dessins que le peintre donnera (minutes Bourdais).

THELON (*Abraham*), ou THELOU, maître tailleur de pierre, Beaufort, 1755.

THÉVENIN (...), angevin, écrit et enlumine le *Miroir historial* de Charles d'Orléans. — V. l'acte de 1498, publié dans le *Bull. du Bibliophile* de Téchener (1892, p. 451), reproduit par la *Rev. d'Anjou* (1892), p. 385.

THIBAULT (...), peintre, à Angers, fait les deux portraits de deux juges consuls, 1692. V. *Planchenault*. Palais des Marchands. (*Rev. de l'Anjou.*)

THIBAULT (*Laurent*), maître vitrier, signe, à Beaufort, 1599, comme parrain, en ajoutant à sa signature un écusson chargé de trois... (2 et 1), dont un porte une tige de..., le tout encadré de laurier; même sorte de signature le 2 avril

1625. En 1603, fournit les vitres de l'église de Gée; est employé en 1620 par l'abbé de Saint-Maur.

Il habitait dans la grande rue de Beaufort et y était décédé, ainsi que sa femme, Marie Faucque, avant le mois de mars 1631, laissant trois filles, dont une mariée à Sébastien Passineau.

THOMAS (*Pierre*), « masson et maître architecteur », fait le bassin de la fontaine du haut jardin (de Saint-Maur ?), en déc. 1617.

THOMAS (*André*), « architecte », mari de Charlotte Fradin, à Saint-Maurice-de-la-Fougereuse, 1728.

TICHANT (*Jean*), fond la cloche de Saint-Laurent-de-la-Plaine, en août 1771 et signe l'acte de la bénédiction, quoique son nom n'y soit pas mentionné. La cloche existe encore dans l'église neuve.

TIERSANT (*Geoffroy*), de Vernantes, 1426. V. MOUSSET.

TOURTEBAT (*Jean-Baptiste*), architecte, 1772, 1777, tailleur de pierre, 1775 (Saint-Lambert-des-Levées).

TOUSERIE (*Jean*), *alias* : de la TOUSERIE, maçon, prend, par marché du 10 juin 1416, la construction du réfectoire de Saint-Florent. Le marché ne tient pas, d'après une note de D. Huynes. (Reg. de l'abb. f. 58.) Construit les cloîtres de Saint-Florent de Saumur en 1421.

TRAVERS (*Gervais*), orfèvre, s'engage à faire faire « un bon pourpoin et de bon satin garny du prix de 4 liv. 10 l'aulne avec ung collet, pour Louise Le Bec, femme de Michel Herrault, notaire royal, huit jours après les fiances faictes avec la sœur du dit Herrault, Marguerite, pour les peines et salaires dud. Herrault et aussy qu'il a esté et est médiateur, 20 avril 1547 ». (Papiers Cassin de la Loge.)

TREMOLLIÈRE (*Pierre-Charles*), peintre. J'ai indiqué les recherches que j'ai fait faire ou faites pour retrouver trace de sa naissance à Cholet. N'aurait-il pas été protestant

et ne serait-ce pas la cause de cette recherche stérile ? On voit dans le tome X des *Archives de la Bastille*, l'histoire d'un Tremolière, protestant, 1699. — Beauvais a gravé, 1731, d'après lui dans les *Heures Nouvelles de Paris*, une ou plusieurs planches. (Procès-verbaux de l'Académie, p. 229, et procès-verbaux de l'Ac. Roy. de Peinture, tome V, p. 14, 204, 229, 234, 251.)

VANDELLANT (*Gilbert*), peintre. Un tableau de l'église de Pellouailles, représentant l'*Ensevelissement du Christ*, aujourd'hui (1882) restauré ou nettoyé, montre la signature de Gilbert *Vandelan* et la date 1545.

VANDELANT (*Urbain*), maître à danser, 1702.

VASPIN (sire *Nicolas*), md fondeur, ès Bilanges, à Saumur, 1612.

VEAU (*Jacobus*), « *operator grosse campane noviter facte* », 1477. (G 912, f. C III.)

VENDÔME (...), menuisier à Fougères, travaille pour l'église de Saint-Quentin-de-Beaurepeau, en 1743-44, et en 1764, pour Pontigné. Ce nom de *Vendôme* n'est qu'un surnom, comme l'atteste le registre de Pontigné.

VERNIER (*René*), maître menuisier, au Puy-Notre-Dame, épouse, le 14 août 1686, la veuve de Charles Bernin, maître menuisier, Gilberde Fillole.

VIGER (*Marc-Toussaint*), horloger, âgé de 50 ans, meurt à Angers, le 16 frimaire an VII.

VINCENT (*Nicolas*), maître menuisier, de Saint-Michel-du-Tertre d'Angers, séparé de corps de Catherine Détriché, par sentence du 16 juin 1724, malade et sortant de l'hôpital de Vezins, meurt dans une closerie de Cossé, où il est inhumé le 24 mai 1733.

VIOLE (Messire *Nicolas*), travaillait en 1501 à un collectaire pour le prieuré de La Chaise-le-Vicomte et avait déjà

fait un légendaire pour le prieur défunt. (H 4474 provisoire).

VIOLETTE (*André*), maçon 1673, 1681 ; de qui est veuve en 1683 Louise Baillergeau.

VIOLETTE (*Charles*), maçon, se dit, en mai 1664, âgé de 55 ans.

VIOLETTE (*Charles*), « architecte », à Saumur, 1722. (Nantilly. Déclar. XXII.) Il signe *Ch. Viollet*, en 1728; mari de Marie Olivier en 1747.

VIOLETTE (*Jean*), « architecte », 1672, demeurant sur le port aux bois; « maître architecte », 1677, Saumur.

VIOLETTE (*Jean III*), entrepreneur de bâtiments, inhumé le 23 mars 1783, âgé de 86 ans, à Saint-Lambert-des-Levées.

VIOLETTE (*Pierre*), « architecte », demeurant à Saumur, 1673 (Nantilly, Dict. t. XXI et XXXV), demeurant sur le quai du Port au bois de Saumur. (*Id.*, t. XXXV.)

VIOLETTE (*René*), maître maçon, architecte, encore à Saint-Florent en 1646.

VIOT (...), maître d'écriture, 1670, 1672. (*Planchenault :* Palais des Marchands).

VIRIOT (*Nicolas*), maître maçon, demeurant en 1572 rue Pointe (dans la maison appartenant autrefois au Dr Boucault), d'après sa déclaration au Ronceray, signée : *Nicolas Vyriot.*

VRIGNÉ (*Jean* de). Dans le *Dict. de M.-et-L.*, j'ai donné ce nom (article *Montgeoffroy*), comme inscrit sur un philactère dans la chapelle. C'est une erreur. J'avais prié un de mes amis de lire, mes yeux n'y suffisant pas. Il faut lire *natus est de virgine*, et il n'y a pas de nom d'artiste. V. à ce sujet une note de M. Palustre dans le numéro de juin 1886 du *Bulletin critique.*

... (maître *Yves*). Don à l'église de Saint-Pierre-Maulimart, par Fr. Mesnard et sa femme, de Hautriche, d'un crucifix, « lequel fut faict à Nantes par ung maistre sculpteur et peintre appellé maître Yves..., demeurant en la ville de Nantes ». 20 janvier 1614 (GG. 2).

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Amboize (*Jean* d'), brodeur, demeurant à Angers, passe marché le 27 nov. 1420, avec l'abbé de Saint-Florent, pour la fourniture de chape, chasuble, etc.

Apvril (*Jean*), peintre à Baugé. Il signe comme parrain le 21 mai 1618 et le 24 fév. 1631. C'est sans doute qui est inhumé le 10 décembre 1635.

Bergeron (*Erançois*), maître brodeur à Angers, paroisse de la Trinité, âgé de 58 ans, en 1572.

Bergeron (*Julien*), exécute en 1586 un dais mi-parti de velours cramoisi violet, semé de fleurs de lis jaunes et de velours blanc semé d'hermines noires. Il est, dit-on, brodeur à Angers, paroisse de la Trinité. (*Rev. de. l'Art franç.*, mars 1885, p. 42.)

Besnard (*Pierre*), Il existe de lui plusieurs tableaux à Malicorne et aux environs, à Vilaines-sous-Malicorne. (V. Chardon, *Rev. du Maine*, 1886, tome Ier, p. 325, note.) V. *Pierre Besnard*, peintre angevin, par Tancrède Abraham (dans le vol. de Comptes rendus de la réunion des Soc. des B.-A. des départements de 1885.)

Boudier (...), deux portraits, l'un de Jacques Faucheux, né le 8 mai 1752, peint en novembre 1774 par Boudier, élève

du sieur Coulet, professeur de l'académie de dessin et peinture d'Angers; l'autre de Jeanne Baron, née en 1751, le 2 décembre, peint en mai 1775 par le même. Ces deux portraits chez M. Guillaume à Angers.

Boudier (*Soon*), musée Saint-Jean, portrait à l'huile de Françoise Bussière, fille d'Antoine B. et de Claude Boulet, née à Angers, peint en nov. 1752, par Boudier Soon, peintre hollandais (Note Auguste Michel).

Bozo (*Pierre*), acrhitecte, demeurant à Baugé, construit le grand autel de Cheviré-le-Rouge, dont la premiére pierre est posée le 14 janv. 1705; moyennant 400 livres, la fourniture de 750 tuffeaux, 4 pipes de chaux et de sable, et la nourriture chez le curé pendant le travail. La figure de Notre-Dame du haut de l'autel était faite par le nommé de la Motte, sculpteur, ainsi que toute la sculpture de l'autel.

Bezot (*Jean*), fondeur, avec Jean Petit, des cloches de Brossay., juillet 1625.

Buon (*Abel*), maître fondeur, Angers, paroisse de la Trinité, âge de 35 ans en 1572.

Cargouet (*Yves*), maître maçon, à Ancenis, y est écrasé, béchant de la pierre, à la Garenne, par un éboulement, le 6 janv. 1566 (Ét. c. Drain.)

(Crespin (*Israël*), orfèvre, protestant, Saumur, 1621 *France protestante*, 2e édit.), est le même que j'ai indiqué. *Crispin.*

Leveillé de Norzay, adresse « se VIIIe de marr mil sy sans quatre vingt » au Reverend père sénéchal une lettre d'excuse pour les travaux manqués et offre ses services (en langage inintelligible). (Résidue Saint-Nicolas.)

Disle (*Pierre*), orfèvre à Saumur, fait en 1417 plusieurs aiguières d'argent pour l'abbé Jean du Bellay de Saint-Florent (livre de l'abbé J. du B., fol. 3). V. Delisle.

DUBOIS (*Jean*). Johannes de Bosco, pictor et ejus uxor (xve siècle?), fonde un service en St-Maurice d'Angers (martirolog., ms. 662 f. 17).

ERNOU (le chevalier). Un bon portrait d'un bienfaiteur de la Charité de Lyon appartient à M. Alfred Steyert. Au dos une inscription à l'encre donne le nom du personnage et l'indication : par le chevalier Ernou 1731. (V. *Rev. de l'Art franç.*, mai 1885, p. 70.)

JEANVRÉ (*Yves*), graveur et manufacturier de toiles peintes, Angers 1764 et 1769, mari de Jeanne Josseau (G. 47. 12 fév. 1766).

JOULAIN (*Michel*), ingénieur-géographe, 1764, né à Andart, le 18 mars 1724.

LAURENCEAU (*J.*) portrait de A.-P. Béclard (mi-corps, trois quarts, à droite, tête nue, habit vert, gilet rouge, jabot plissé, la main sur un livre ouvert. Signé : J. Laurenceau, peintre, Angers, 1791 (Note A. Michel).

LEFÈVRE (*Rolland*), peintre, fait le portrait de Mme Henriette et de Mme de la Vallière. V. Lair, *Madame de la Vallière*, p. 58.

E. P.

Le Fief de la Rançonnée

En quittant le bourg de N..., si vous prenez la route d'Angers, au bout d'un quart d'heure de marche, vous apercevez, à main gauche, s'inclinant vers l'est, une vallée profonde plantée de châtaigniers séculaires.

Le cœur vous disant, abandonnez la route uniforme enfoncez-vous dans cette vallée, descendez sa pente rapide, remontez ensuite le chemin de traverse étroit et ombragé que dominent encore des haies moyenâgeuses, en vous repérant sur la ferme des Anches, qui se montre à travers les saules et les aulnes, au-delà du moulin, vous arriverez au fief de La Rançonnée.

J'ai voulu tout dernièrement revoir cette butte que j'avais maintes fois gravie ou dégringolée voilà tantôt un demi-siècle.

A cet âge heureux de mon enfance, peu habitué que j'étais aux altitudes en notre pays plat, je comparais à une petite montagne cette butte raboteuse et vallonnée; le ruisselet qui la contourne me semblait un fleuve capricieux et la mare qui dort dans la déclivité du terrain, mare que grand' mère dénommait la Douve des Trépassés, me donnait l'effet d'un vrai lac.

Les merisiers et les pruniers sauvages, les genêts et les ajoncs aux fleurs d'or, braves arbustes qui défendaient naguère l'accès de cette butte en la décorant d'une teinte poétique, ont été tailladés, foulés par l'homme, qui ne res-

pecte rien du passé; le chêne et le hêtre, qui s'en disputaient l'escalade, tombent pêle-mêle sous la cognée du bûcheron; contre le chêne, le lierre désespéré se tortille dans une suprême étreinte; le sommet inégal du fief n'a plus en bordure sa couronne menaçante, ni ses fleurons hérissés de pointes hargneuses; le houx aux feuilles barbelées, l'églantier aux dards anguleux, qui poussaient ici à foison, sont maintenant presque partout rasés , déracinés; seuls pendent encore mélancoliquement, vestiges d'une autre époque, certains brins de viornes entrelacés à de rares aubépines, brins que jadis les galopins du bourg (j'étais du nombre) nous fumions comme de vieux grognards en nous rendant fortement malades. En tout et partout les débuts sont pénibles.

Le ruisseau coule toujours, mais la douve n'a plus la transparence des jours d'antan; sa surface est par endroits tapissée de nénuphars, de macres et autres plantes aquatiques.

Je voudrais dans ces pages décrire les impressions que j'ai ressenties, faire revivre pour un instant les souvenirs que cette visite m'a remémorés, rappeler les histoires ténébreuses attachées à ce fief et à ses alentours.

Là, peut-être, sous ce cône de terre écrasé, sous ce tertre de neuf à dix mètres de hauteur traçant à sa base une circonférence irrégulière de cent quarante mètres environ, là, peut-être, dort un illustre chef gaulois.

Pendant la domination romaine, ce tumulus, ce monticule artificiel ne se trouva-t-il pas adapté, transformé en une sorte de camp, en un lieu de refuge et de défense pour les troupes des Césars ?

Plus tard, lors du partage de l'empire gallo-romain, cette motte de terre, emblème de la puissance seigneuriale, la ferté voisine, ou la maison forte, le fief, cette terre de fidélité, en un mot, tout le fief et ses dépendances ne furent-ils point confiés solennellement à un guerrier valeureux avec mission pour le bénéficiaire d'arrêter l'envahisseur, de con-

courir, lui, humble vassal, à la protection du suzerain, puissant et premier seigneur de ce franc-alleu ?

C'étaient les obligations de la féodalité.

Et, sous la chevalerie ou durant les guerres contre les Anglais, ces retranchements, théâtres appropriés, destinés aux luttes, ne virent-ils point un dernier combat, après lequel leur gardien malheureux dut céder au vainqueur dur et impitoyable le fief héréditaire pour sa propre rançon ?

Le nom de La Rançonnée prêterait créance à cette hypothèse.

Notre but n'étant point d'esquisser une étude archéologique sujette à controverse, nous ne parlerons pas des fouilles hâtives et superficielles entreprises aux abords de la butte par des curieux avides plutôt que par des chercheurs compétents, ces fouilles ayant donné d'ailleurs peu de résultats appréciables.

Nous nous bornerons simplement à redire au sujet de ce fief les récits pleins de mystère que nos aïeux — toutes portes closes — se chuchotaient à la veillée quand le vent hurlait, pleurait, soufflait en tempête et que les vieillards, en notre jeunesse, nous répétaient en tremblant sous la lueur fumeuse et pétillante d'un flambeau résineux pris dans une griffe de fer scellée sur le côté des larges cheminées familiales.

C'est dans la Douve des Trépassés que les âmes en peine venaient périodiquement, sur le coup de minuit, laver les suaires qui dans leurs cercueils les recouvraient.

On entendait au loin la danse furibonde des battoirs frappant à coups redoublés les linceuls aplatis et tordus sur les dalles de pierres alignées le long des rives de l'étang.

Malheur au voyageur nocturne et solitaire qui, à cette heure émouvante, se hasardait en ces parages !

Dans l'obscurité, ses pas incertains le portaient, contre sa volonté, jusque vers les buandières d'outre-tombe, que des démons aux pieds fourchus guignaient.

Marchant encore, si d'aventure il risquait un œil indiscret pour examiner de trop près cette lessive funéraire, les lavandières de la mort, avant de redescendre au sépulcre, le happaient au passage, l'agrippaient, l'attiraient, l'enveloppaient, lui coupant toute retraite, l'entouraient de leurs bras décharnés, l'enserraient dans leur ronde de squelettes pour le précipiter à tout jamais dans le tréfonds de cette douve sans fond !

De cette douve macabre personne en effet n'avait pu mesurer la profondeur. Les plus grandes perches, les plus longs fils à plomb n'en touchaient pas le lit de vase.

Les masures du petit village, construites sur les flancs de la butte, avaient croulé dans ses ondes perfides les siècles précédents.

Scrutant la limipidité de ces ondes toujours froides, on distinguait par intermittences la pointe de la flèche du clocher submergé. Et de ce clocher englouti sous les eaux s'égrenaient parfois les notes lugubres de l'airain sacré appelant à la messe de Rédemption les Trépassés languissant dans la géhenne, attendant l'heure bénie de la délivrance et de l'envolée vers un ciel promis et attendu pour la récompense éternelle .

***

Remontant les pentes escarpées de la côte dans les nuits de sabbat, les sorcières au masque ironique se ruaient à l'assaut du tertre, à califourchon sur un manche à balai, bondissant au-dessus des ajoncs et des épines, franchissant des obstacles infranchissables, escortées de chats noirs aux yeux flamboyants, de boucs barbus jouant des cornes.

Et sous les pâles rayons de la lune blafarde se profilant dans une buée nuageuse pour éclairer sournoisement, moqueuse ou indifférente, la scène burlesque et sibylline, on percevait à distance, s'évadant du plateau broussailleux, trop étroit pour ces bruyantes assises, le hourvari confus

d'une palabre diabolique, un brouhaha troublant de clameurs indéfinissables que le huhulement des hiboux et les plaintes de la chouette atténuaient sans doute, mais ne maîtrisaient pas...

***

La vallée plantée de châtaigniers, les chemins creux et ravinés, les fondrières et les fourrés s'emplissaient de temps à autre d'un tumulte de chasse infernale.

Les aboiements des lévriers, les hurlements des chiens-loups, les sons cuivrés des cors et des olifants, les taïauts des veneurs, les appels des écuyers, les rires convulsifs de leurs nobles dames, les cris de pardon ou de haine, les exclamations de douleur ou de rage couvraient à peine le galop furieux de coursiers fantastiques, écumants de bave et de sueurs, ayant en selle, à cheval pour une ultime randonnée, des carcasses hâves et maigres, longues et droites, casquées de heaumes héraldiques, sanglées de cuirasses renforcées de clous, armées de lances et de piques, de colichemardes et d'épieux.

Et le roulement terrifiant de cette chevauchée endiablée grondait comme l'avalanche, s'accentuait, se rapprochait, se répercutait, renvoyé par tous les échos d'alentour, cependant qu'entre les buissons et les ramées des flammes aveuglantes fulguraient, s'échappaient, se poursuivaient, globes, boules multicolores, disparaissaient subitement pour réapparaître aussitôt détonantes et plus vives.

C'était la chasse à courre des seigneurs batailleurs défunts qui, à la lueur des éclairs ou des feux-follets, aux éclats de la foudre et dans la tourmente des éléments déchaînés, relançait des fantômes de gibier, des fantômes de gibier humain ou de fauves, ombres de sangliers ou de cerfs, spectres de vilains ou de Jacques en rupture de glèbe.

***

Ces temps-là ont vécu !

Fauchant plusieurs générations, la mort est passée sur ces lieux autrefois redoutés et maudits.

Soufflant ici comme ailleurs, le vent de l'oubli a complété son œuvre, étouffant pour toujours les bruits insolites du fief et de la vallée, éteignant graduellement les clartés sataniques de la douve si profonde et des marais desséchés.

Nuits d'épouvante, visions apocalyptiques vous n'ébranleriez plus les hommes d'aujourd'hui !

L'esprit des masses a maintenant bien d'autres sujets de préoccupation.

Un ingénieur du pays demande à capter les eaux de la douve et du ruisseau. Il veut les mettre à contribution pour créer une source d'énergie.

La houille blanche de leurs ondes mariée à la houille noire d'un moteur à vapeur actionnera une dynamo qui produira la lumière électrique chargée d'éclairer le bourg, la ferme et le moulin avoisinants.

Le fiel de la Rançonnée sera mis à rançon de nouveau. Il réunira sur sa butte les fils conducteurs qui porteront au bourg et dans les environs la lumière et la vie.

Ainsi va le monde !

C'est le progrès, je le salue.

Mais c'est pour saluer une dernière fois le passé disparu que j'ai écrit ces lignes.

P. FRANÇOIS.

Les Cloches de mon Clocher

Etudes sur les Sons du Langage dans la Voix mauge

(*Suite*)

E

§ 16. — Les sons de l'*e*

Ces temps derniers encore, *éë* diphtongue remplaçant *e* long français s'entendait dans un assez grand nombre de mots : *acréëre*, × *accreire* ; *acréëtre*, × *accreitre*; *chéëre*, × *chaire*; *féëre*, faire; *méëson*, maison; *méënuit'*, minuit, *poéële*, × poêle; *véësseau*, vaisseau (vaisselle), etc., etc..

Dans le *Dictionnaire* de Célestin Port, *la Bleaire* (1539), ferme de Cholet, *la Bleire* (1688), aujourd'hui *la Bleure*.

Le phénomène ne saurait étonner âme qui vive, puisqu'il a été étudié par les linguistes et que, dans la quantité d'archaïsmes dont pullule ce jardin des archaïsmes qu'est le pays des Mauges, prendre sur le fait une vieillerie de plus ou de moins n'est pas une affaire.

A côté de cet *éë* diptongue qui représente évidemment la plus lointaine étape de la langue, l'*e*, représenté dans la graphie par *e*, par *ei* ou par *ai* se fait entendre chez nous de trois manières différentes : *e* fermé, soit *é*, qui sonne en français comme *ai* dans *j'ai*; *e* ouvert et bref, que je note *e*, et qui sonne comme *e* dans *jet*; *e* ouvert et long, noté *ê*, naguère diphtongué en *éē*, et qui aujourd'hui, en des prononciations différentes, marque une étape de la langue plus rapprochée de nous, et alors il sonne comme *ai* dans *jais*.

Cependant, il ne faut pas croire que nos trois accentuations correspondent aux accentuations de l'*e* dans la langue nationale. La ressemblance ne se produit au contraire que par exception et la règle, par rapport au français, est assez difficile à élucider.

§ 17. — *e* fermé

Le son d'*e* fermé de la langue, reste fermé, dans les Mauges :

1° à la finale de mots en *ef* dont *f* ne se prononce pas : *clé(f)* [1], *fié(f)*, *Jousé(ph)*;

2° A la finale des mots en *ez* dont *z* ne s'entend pas : *bié(z)*, *ché(z)*, *né(z)*, *ré(z)* ; *avé(z)*, *mangé(z)*, *savé(z)*, etc.; pareillement dans *é(t)* conjonction, les autres mots en *et* ayant l'*e* demi-ouvert et le *t* sonore;

3° A la finale des substantifs et adjectifs en *er* et *ier* : *alister*, *benittier*, *boucher*, *boulanger*, *huissier*, *tabelier*, etc., qui ne diffèrent du reste en rien du français, × *couyer*, × *nosiller*, *roufier*, × *vantiers*, etc.. *Clocher* devient *clochet'*; nous avons vu quelques mots de cette catégorie changer *er* en *â* : *pegnâ*, panier; *guergnâ*, grenier, et de même les infinitifs et les participes passés des verbes de la première conjugaison ;

4° A la finale des féminins des participes passés, des adjectifs et des substantifs en *ée* : × *ajambée*, × *bechée*, × *blé*, × *bouch(e)rée*, × *bouillée*, *châr(re)tée*, *ch(e)minée*, × *d(e)vallée*, × *epaulée*, × epée, *erlevée* (= *relevée*), *fée*, *fumée*, *fricassée*, *gelée*, *giboulée*, *idée*, *journée*, × *kyrolée*, × *marée*, × *ouzé*, × *pallerée*, × *penerée*, *potée*, × *prée*, × *querée*, *réciée*, × *vargée*, etc., etc.. Il est apparent que ceux de ces mots qui nous sont restés de l'ancien français ont eu à un moment leur prononciation en *ê*, car on entend encore les vieux pay-

[1] De même, d'ailleurs, en français, l'*f* de *clef* a cessé de s'entendre.

sans employer : *chartêe*, *ch'minêe*, *d'valêe*, *epaulêe* et *epoulêe*, × *epofumêe*, × *ousêe*, × *perginêe*, etc.;

5° De même à la finale masculine de certains mots d'introduction plus ou moins récente : *abbé*, *bfé* [1], *bonté*, *café*, *dé*, *eté*, *pâté*, *precipité*, × *râleté*, *verité*, etc., alors que ces *e* ont eu, si j'en juge par ce qu'il en reste, les accentuations en *â* et en *ê* (voir § 19, l'étude sur *e* ouvert long).

En opposition aux usages de la langue, les Mauges font entendre *é* fermé pour *è* ouvert;

6° Dans les adjectifs numéraux : *deuxiéme*, *troêsiéme*, *quateriéme*, *cinquiéme*, etc., *vingtiéme*, *trentiéme*, *centiéme*, *miliéme*, etc.;

7° Dans les mots — hormis les verbes — à finale en *ère* : × *arouére*, *bargére*, *bouchére*, *boulangére*, × *chére*, *chicagniére*, *colére*, × *commére*, *cuisignére*, *enchére*, *entiére*, *fougére*, *frére*, *guére*, *jambiére*, *lingére*, *magnére*, *mére*, × *misére* et × *cache-misére*, *ouveriére*, *pére*, *périére* (= *prière*), *riviére*, *tabatiére*, *viagére*, × *vipére*, etc., etc.. Remarquons l'enchaînement logique dans : *bargé(r)*, *bargére* ; *bouché(r)*, *bouchére*; *entié(r)*, *entiére*; *premié(r)*, *premiére*, etc.. Seul, *colère* garde l'accent grave qu'il communique à son dérivé *colèreux*;

8° Dans quelques mots où l'*e*, quoique non marqué d'un accent se prononce ouvert et long en français : *lés*, les; *d'és*, des; *cés*, ces; *més*, mes; *sés*, ses; *tés*, tes; *t'és*, tu es; *ést* (du verbe *être* également) (*on-yé*, *i-yé*, on y est, il y est [2]); dans des dialectaux du même type, comme × *fré(s)sure*, × *lés(s)i(f)*, *més(s)e*, messe; × *pés(s)e* et son diminutif × *pés(s)elette*, × *rés(s)e* et × *vérir*; dans un mot où l'*e*, en français, est à peine ouvert : *déhors*, dehors;

9° Enfin dans quelques autres mots ou l'*e*, en français,

[1] L'ancien terme était *ferment* (= *froment*), le premier *e* presque sourd.

[2] Mais pourtant *m'e(s)t-evis*), comme s'il y avait *metevi*.

est marqué de l'accent circonflexe : *apprêtée* (« alle êst comme la mariée de Chambertaud, qui était restée tote apprêtée », prov.); *bête*, *guêpe*, et *guêper*, *guêt(r)e*, × *prêcher*, *tchiête* (= *quête*), *tête*, *vêp(r)e*, et encore *endêver*, *endêve*.

L'explication de ces phonèmes ? Au temps de l'ancien français, *e* ouvert se confondait avec *e* fermé dans les parlers de l'Ouest (cf. Brunot, *Histoire*, t. Ier, p. 321). Ce n'est qu'à la fin du Moyen-âge que l'accentuation, jusqu'alors restée flottante, commença à se fixer en langue française. Il faut arriver au milieu du XVIe siècle pour voir l'*e* que les linguistes qualifient *sourd* et que j'appelle *demi-ouvert*, évoluer visiblement tantôt vers *é* fermé, tantôt vers *e* ouvert, en marquant ses habitudes phonétiques par des accents[1]. Quant à nous, Mauges, nous n'avons pas suivi la langue, nous en sommes encore aux formes phonétiques d'avant la règle moderne.

= Pour les prononciations d'*ai* ou *ei* en *é*, cf. §§ 9 et 20, l'étude sur *e* dans *ai* et *ei*.

[1] Cf. la *Grammaire sommaire de l'Ancien Français* de MM. J. Bonnard et Am. Salmon, Paris 1904 : « Est-ce le son ouvert qui s'est fermé ou le son fermé qui s'est ouvert ? Il semble impossible de le déterminer avec certitude. Logiquement, d'après l'échelle vocalique, c'est le premier cas qui aurait dû se produire... » (p. 66).

M. Brunot (*Histoire*, t. II, p. 244) considère qu'au début du XVIe siècle, *e* sourd « à la tonique, était encore doué d'une sonorité assez forte pour porter l'accent tonique : *empese* (de *empeser*); à la fin, il se changeait, devant une autre syllabe contenant également un *e* sourd, en *é* ou peut-être quelquefois en *è*... A la protonique initiale, une évolution analogue se produit (peut-être favorisée par une influence latine et dialectale) : *e* > *é* ; *é* est attesté pour *présent*, *prévost*, *désir*, *guéri*, *férir*, *guéret*, *péril*, *séjour*, *séton*, *téton*, *séduire*, *bénin*, *véneur*, *sémondre*. Mais il reste *e* dans *brebis*, *fredon*, *chemin*. »

Chez nous, nous avons l'*e* demi-ouvert dans presque tous ceux de ces mots qui n'ont pas disparu : *perzent*, *desir*, *guerir*, *gueret*, *peril*, *sejour*, *seton*, *teton*, *seduire*, *berbis*, *ferdouné(r)*, *menu* (et *m'nu*), *mesure*, *k'rvasse* ; mais *ch'min*, *ch'nu*, *v'lin* et *v'rin*, *t'tin* (× *tinet*), *ch'veu* (×*chueu*). C'est le même son *d'e* demi-ouvert qui sonne dans *empese*, dans *achève*, dans *cachette*, dans *jet*, etc..

§ 18. — e demi-ouvert et bref

Il en est de même relativement à l'*e* ouvert, mais bref, type d'*e* dans *jet* : *e* si peu ouvert que volontiers je l'assimilerais à l'*e* neutre, si l'*e* neutre (voir § 21), ne s'amuissait constamment dans les Mauges.

1° Cet *e* pour ainsi dire inaccentué s'entend, au lieu d'*é* fermé français, dans la plupart des cas : *abreger*, *benir celeste*, *declin*, *def(f)ense*, *edifice*, *egal*, *eglise*, *fecond*, *guerir*, *helas*, *Jesus*, *leger*, *mechant*, *precieux*, *reverence*, *sepulcre*, *tenebreux*, *terbucher*, *tresor*, *verité*, etc., etc..

Tous ces vocables, et quantité d'autres, où l'*e* mi-ouvert remplace pareillement *e* fermé, ont été employés par les écrivains antérieurs au XVIe siècle. Je les ai relevés dans la *Chrestomathie* de L. Constans, au glossaire [1] de laquelle le lecteur pourra se reporter.

Mais parmi les nombreux mots français dont l'*e* fermé passe à *e* demi-ouvert dans les Mauges, je veux citer encore : *bequille*, *clement*, *decent*, *eh bi(e)n*, *elegant*, *felicité*, *feverier*, *general*, *gesier*, *hebeter* (× *Saint-Hebetant*), *legume*, *lezard*, *mechant*, *m d(e)cin*, *mediter*, *negligent*, *Pelagie*, *pel(e)rin*, *pepie*, *reseau*, *sebile*, *temerité*, *verité*, etc.; tous les affixes en *dé*, *mé*, *né*, *pré*, *ré*, adoptent également cette accentuation demi-ouverte. On peut citer les cas où

[1] Les linguistes ont esayé de restituer les prononciations en accentuant diversement les *e* dans les textes anciens français. Ces accents ne correspondent pas toujours à nos accents mauges.

Ainsi dans la *Chrestomathie* de Constans (édition de 1884), je trouve *télle*, *terriéne*, *quél*, *siége*, chez des auteurs des XIIIe et XIVe s.. Ces accents sont restés dans le Saumurois, vers Doué-la-Fontaine, où l'on prononce également *fonténe*, fontaine; *péne*, peine; *bélle*, belle; *Doué*, × *douet*. Dans le haut des Mauges, du côté d'Érigné, des Ponts-de-Cé, ces mêmes façons de prononcer l'*e* existaient, mais moins sensiblement, il y a quarante ou cinquante ans.

Dans les Basses-Mauges : *telle*, *terrienne*, *quel*, *siege*, *fontene*, *pene*, *belle*, *douet*.

l'*é* français résiste exceptionnellement dans cette position *chéti(f)*, *crédit*, *déjà*, *rétif*, *théâtre*, et peut-être deux ou trois autres, et en dialecte : × *nétée* (de *nez*), × *réciée*, × *récion* et × *récionner*.

Dans les mots dialectaux, même *e* bref pour *é* à de nombreuses syllabes : × *beder*, × *begasse*, × *besi*, × *besille*, × *cherir*, × *d cis*, × *d bardouler*, × *d'hebiller*, × *guementer*, × *jenusse*, × *metive*, × *pegniger*, × *petasse*, × *petintin*, × *sainte-Ebaudiche*, × *vezer*, etc., etc..

Au contraire de ce qui se passe pour l'*a* (cf. §§ 1 et 2, l'étude sur les sons de l'*a*), *e* ne s'allonge ni ne s'accentue en absorbant *s* qui le suit : ancien français es*parer*, es*part*, es*paulée*, es*pée*, es*peul*, es*pine*, es*ploite*, es*ploitier*, e*stude*, *mestive*, *pestrir* [1]; français moderne é*pars*, é*paulée*, é*pée*, é*pine*, é*tude*, *pétrir*; mauge × e*parer*, × e*pare* et × e*part*, × e*paulée*, × e*pée*, × e*peule*, e*pine*, × e*pfeter*, e*tude*, × *metive*, *petrir*, etc..

2° *E* demi-ouvert s'entend encore dans un grand nombre de syllabes où le français le prononce ouvert et bref : *begue*, *bobeche*, *breme*, *breve* (*bref'*), *cal che*, de*cede* (de *ceder* = *céder*), *celeb(r)e*, *chev(r)e*, *creche*, *creme*, *deche*, ele*ve*, *empese* (*emp ser* et *empo ser* [2]), *end ve* (d'*endéver*), *espece*, *feve*, *fiev(r)e*, *gere* (de *gerer*), *infidele*, *inqui te*, *liege*, *liev(r)e*, *manege*, *meche*, *met(r)e* (= *mètre*, et de même le verbe *mettre*), *obese*, *pi ce*, *pi ge*, *regne*, *r(e)mede*, *seche* (*s c*), *siec(l)e*, *siege*, *teneb(r)es*, *tref(l)e*, *veze*, etc., etc..

Ces mots d'ailleurs, bien que marqués de l'accent grave dans le français, s'entendent couramment avec un *e* bref, un peu partout dans le peuple. Seuls les pédants donnent à l'*e* la valeur officielle.

Dans les mots dialectaux, même *e* demi-ouvert pour *è* :

[1] Toutes ces formes ont été relevées dans le *Lexique de l'Ancien Français*, de Frédéric Godefroy.

[2] Voir § 63, dans l'étude sur *oe* et *oi*, le son de l'*e*.

× *chevrettes*, × *epfète*, × *ctor'*, *fene* (de × *f(e)ner*), × *gfene*, × *gnece*, × *guede*, *jarzele* (de *iarz ler*), × *l ve*, × *peque*, × *russipele*, etc..

3° *E* demi-bref s'entend même chez nous dans différentes positions où le français le prononce très ouvert et long : *arbalete*, *abbesse*, *beche*, *bers*, *detresse*, *espere*[1] (d'*esperer*), *etrennes*, *extreme*-onction, *gangrene* (= *cangrène*), *gemme*, *g(e)net'*, *guerleux* (= × *grêleur*), *kerté* (= × *crêté*), *opere* (*operer*; *operation*), *o(p)pressé*, *percer*[2], *phenomene*, *verser*, etc..

E identique dans les dialectaux : × *abernote*, × *berdasser*, × *berdin*, × *berdôder*, × *enverroueil*, × *gfiescer*, × *fertauder*, × *gresset*, × *gueroês*, × *guerte*, × *perginée*, × *tegau*, × *tersèw*, × *tertous*, × *verder*, × *verdinguette*, × *verdon*, × *verzelle*, etc..

4° Enfin c'est ce même *e* demi-ouvert que l'on entend encore dans des mots où la langue, sans l'avoir marqué d'aucun accent, l'amuit ou l'accentue plus ou moins : *belvedère*, *blanquette*, *c(e)nelle*, *celeste*, *destinée*, *devers*, *erminette*, × *escaland(r)e*, × *esquelette*, *leçon*, *fesse*, × *meller*, *noel*, *ornement*, × *portement*, *rester*, *tetine*, etc., etc..

On fait sonner le même *e* dans des formes comme *amiabelment* (= *amiablement*), *fortement*, *bell(e)ment*, tandis que *bonn'ment*, *grand'ment*.

[1] Au contraire des substantifs et adjectifs qui prononcent l'*e* fermé : *pére*, père; *espere*, espère.

[2] Il est bien entendu que chez nous la forme *percer* existe à côté de la forme *parcer* ; de même pour toutes les catégories de phonèmes. On ne peut s'imaginer la difficulté qu'il y a à essayer de dégager des règles dans ces sortes de phénomènes. Ainsi, par quel bout prendre la tradition quand le paysan ouvre la bouche à des phrases telles que celle-ci : *Ouvër' les choux varts, ya dés vës vês d'dans, avër' lés bin, përc(e) lés bin* (ouvre les choux verts, il y a des vers verts dedans, × *avre* les bien, perce les bien). Que l'on suive dans cette phrase les manifestations de *e* et que l'on me dise à quel degré de l'accent ses destins fixent ici leur préférence.

Quand *e* neutre, qui ordinairement ne s'entend pas, devient obligatoirement prononçable, par sa situation, il prend également ce son d'*e* demi-ouvert : *J'vins d'el'*... pour *de l'*; — *faut qu'ej*... pour *que j'*; — *tu vâs m'el*... pour *me l'*, etc.; et même dans × *ç'te*, *de*, *je*, *le*, *me*, *ne*, *que*, *se*, *te*, quand leur position oblige de les prononcer (cf. § 21, l'étude sur *e* muet). Dans les chansons populaires quand il advient que la cadence respecte la prononciation des *e* muets, cet *e*, qui donne en français un son voisin de *eu*, comme *e* dans *je*, conserve dans les Mauges le son de l'*e* demi-ouvert sur le timbre duquel il semble qu'aient sonné tous nos *e* du Moyen-âge.

Ainsi dans les citations suivantes des *Terroirs Mauges*, où je marque — occasionnellement — cet *e* par *ë*: *A l'ombrë, ron, à l'ombrë sous un pin lë rin... Lë pin, lë rin, lë pin, ëtait flëri, / lëri* (II, 74); *Entrë la riviére et lë boês / i y a-t-unë bargérë, / ah!* (II, 76); *Ditës më don(c) quiést ç'të chant-là* (II, 77); *A toê, Nan-nëttë, / lë pëtit tchiœur dë més amours, / nous entrë-dëlaissërions-nous* (II, 80). — Inutile de pousser plus loin des exemples qui abondent à toute page.

= Les prononciations d'*ai* ou *ei* en *e* se trouvent notées, § 20, dans l'étude sur *e* dans *ai* et *ei*.

§ 19. — *e* ouvert et long

1° Le son d'*e* ouvert et long français — *ê* — persiste en parler mauge dans différents mots : *abcès*, *arrêt*, *arête* et *arrêter*, *baptême*, *bêler* (mais × *b'lin* et × *bliner*), *blème*, *carême*, *cêsse* (locution *ni fin ni cesse*), *champêt(r)e* (dans *gard'-champêt'*), *colère* et *colèreux*, *comtêsse*, *crêpe*, *êt(r)es* (d'une maison), *Êve*, *evêque*, *esprès* (= *exprès*), *fêler*, *f(e)-nêt(r)e*, *forêt*, *grès* (et *grés*), *interêt*, *maitrêsse*, *mêler* (× *mêli-mêlas*), *même*, *pêche*, *poêle*, *p't-êt(r)e*, *rêsonner* (par analogie avec le paronyme *raisonner*), *rêve*, *scêne*, *têrre*, *tiêrs*, *vêler*, *vêrre*.

2° *Chêne* s'entend plus habituellement *châgne*, et *frêne*, *frâgne*, tout au moins chez les vieux mauges.

3° *E* long ouvert remplace *e* fermé français dans quelques mots : *desagrêments*, *êvier*, *hê* (pour héler), *vêrette* et *vêretté* ; dans les infinitifs en *er*, les participes passés en *é* et quelques substantifs ou adjectifs à finale de participe : × *garrê*[1] (ancien français *garré*), *foussê* (« Que fais-tu là, Perrine / su' le bord du *foussê* » dans une chanson populaire, *Terroirs Mauges*, t. II, p. 95-6.) Il me semble que, dans les Mauges, les infinitifs en *are* du latin, restés d'abord en *a* (cf. ci-dessus, § 5), se sont acheminés vers la forme française *er* (son *é*) par cette prononciation *ê*. De même pour les participes, pour les substantifs et les adjectifs à finale en *é* ou *ée* du français.

4° Le son de l'*ê* affecte encore quelques mots, en oppostion avec les prononciations françaises : *êvre* (*rivière d'Ayvres*, dans les textes), pour *eve*, eau; × *mêle* (l. *mespilum*, fr. *nèfle*); × *mêle* (= *merle*) ; *scêllement*, *scêller* ; *trouvêrai* (= *trouv(e)rai*, peut-être par analogie avec *verrai*). — Je ne relève pas *convalêscence*, populaire partout, particulièrement dans l'armée.

5° Lorsque des mots se forment par redoublement de la syllabe, le premier *e* s'entend demi-ouvert et le second très ouvert : × *bebê*, *Gegêne* (= *Eugène*), × *memê*, × *nenê*, × *tetê*. Cependant × *pepé*, *grand-pére*, et × *memé*, *grand'mére*.

= Pour le son de l'*ê* dans *ai* et dans *ei*, voir ci-après.

§ 20. — *e* dans *ai* et dans *ei*

Correspondantes aux trois sons de l'*e*, il y a trois façons de prononcer *ai* et *ei*[2]. Dans ces catégories encore, le désir

[1] Se prononce *garrâ* en poitevin.

[2] Dès le XIIe siècle, on trouve *e* pour *ai* et pour *ei* dans Chrestien

d'une règle à formuler ne rencontre qu'incohérence et confusion. Dans les proverbes et chansons que j'ai publiés (cf. *Terroirs Mauges*), on trouve, rimant ou assonnant ensemble : *tei* : *gnais* (t. Ier, p. 461); *soi* : *tirouet* (I, 472); *ctaire* : *derriére* (I, 503); *Etienne* : *laine* : (I, 504); *lait* : *bienfait*, *parfait* (I, 509); *Rablay* : *gai* (I, 514); *mê* : *jamais* (II, 45); *treize* : *chev(r)e* (II, 46); *desert* : *air* (II, 51); *Marillais* : *paraît* (II, 53); *lait'* : *fraid'* (II, 54); *maît(r)e* : *bête* (II, 56); *couette* : *pareil* (II, 64); *voulais* : *boês* (II,86); *Marillais* : *foussè* : *sei(f)* : *gob'let'* : *capet'* (II, 96); *donn'rai* : *doé* (II, 115); *allé* : *levait* (II, 123); *semaines* : *moene* (II, 124); *bargére* : *mystére* : *faire* : *taire* (II, 137); *certaine* : *aime* : *même* : *telle* (II, 161); *savait* : *filets* : *valets* (II, 234), etc., etc., sans que du tout il ne ressorte rien à déduire.

Voici, classés par accents, quelques mots qui donneront un aperçu de ce beau désordre :

1° Sonnent en *e* fermé : *affaire*, *aider*, *ais'*, *baiser*, *epais*, *faire*, *jais*, *mai*, *mais*, *paix* et *paisib(l)e*, *pfaire*, *pfaisir*, *raisin*, *raison*, *saisir*, *tais* (de *taire*), *vaisseau*, etc., × *baissière*, × *breiches*, × *chaire*[1], × *chaite*, × *laisse* (locution *en faire une*

de Troyes et de très bonne heure aussi, dans les parlers de l'Ouest, ces diphtongues aboutissent l'une et l'autre à *e*, sauf devant nasale ou devant *e* final.

[1] *Chaire*, chaise; c'est l'ancienne forme, antérieure au XVIe siècle; provenue régulièrement du latin *cathedra* ; en ancien français *chaiere* (Lexique Godefroy). La transformation de *r* en *s* (*z*) est dûe à une mignardise du XVIe siècle qui a laissé cet unique vestige dans la langue française. Voir, à ce propos, dans une *Grande Bible des Noëls angevins*, imprimée par Paul Hamon, imprimeur-libraire, chaussée Saint-Pierre, sans date, p. 148, parmi les pièces ajoutées au fonds primitif, un noël en langage du XVIe siècle. Le deuxième couplet dit :

J'ai de biaux souliers tout fins neuz,
Que m'a laissé mon Pèze;
Tu me croizas si tu veux,
Je les tiens de ma Mèze;
Si je ne sé de mon mieux,
Je ne saurais mieux fèze.

laisse), × *pais*, × *paisan*[1], × *rai*, × *raise*, × *rentrait*, × *saison*, × *sei* (du verbe *être*), × *soulaire*, × *taiser*, etc., *j'ai* d'*avoir* et les premières personnes du futur dans les verbes.

2° Sonnent en *e* demi-ouvert : aig(*l*)*e*, aig(*r*)*e*, ai*le*, *aveine* (= *avoine*), *baigner*, *bal*ai (quelquefois *balet'*), *beignet*, *craigne* (de *craindre*), *deit* (= *doit*, de *devoir*), *dreit* (= *droit*) et *endreit* (= *endroit*), *fais* (imp. de *faire*), *fei* (= *foi*), *fontaine*, *freid'* (= *froid*), *geigne* (de *geindre*), *laid'*, *lait'*, *mei* (= *moi*), *maig*(*r*)*e*, *metayer*, *naine*, *ortei*(*l*), *peigner*, *peine*, *raiponse*, *raisiné*, *reveil*, *saigner*, *seiche*, *seigfe*, *seize*, *souhait*, *soulei*(*l*), *tei* (= *toi*), *teigne*, *treize*, *veine*, *vrai* (« *c'ést vrë béw* »), etc. ; — × *aigrasseau*, × *aigrette*, × *bouteillée*, × *choir*, × *deyot'*, × *enreigfer*, × *essaileter*, × *eyard*, × *faise*, × *fait'*, × *futaine*, × *foleyer*, × *gayer*, × *hait* et × *haiter*, *keiriais* (= *croyais*), × *laiton*, × *maiguerfier*, × *maite*, × *meillaud*, *peillerai* (= *payerai*), × *poeif*, × *quai*, × *raidard*, × *sei*(*f*), × *seyer*, × *souceiller*, × *teiller*, × *teignoux*, × *teit'*, × *trait'*, × *veilloche*, etc. ;

3° Sonnent en *e* ouvert et long : *attrait*, *dais*, *geai*, *laisser*, *maît*(*r*)*e*, *metairie*, *raie*, *raisonner*, *reine*, *r*(*e*)*lai*, *traîner*, *trait* (d'attelage), etc. ; — × *benaise*, × *c'naît*(*r*)*e*, × *creît-goule*, × *deméshei*, × *frairies*, × *monvais*, × *punais*, × *santuaire*, etc., et les pemières et secondes personnes de l'imparfait de l'indicatif et du conditionnel présent dans les verbes.

Dans toutes ces accentuations, l'adjonction de l'*s* pluriel ne change pas le son d'*e*, qui ne s'ouvre ni ne s'allonge.

[1] Prononcer *pé*, *pésan*, pays, paysan. Dans les textes français, *païs* jusqu'au XVIe siècle. *Pésan* est signalé dans Rabelais. Je trouve *pays* monosyllabique, dans un noël du Frère Samson Bedouin, rimeur manceau du XVIe siècle :

De Lassay et Goron,
De Sillé et Charnie,
De tout le *pays* d'Evron,
De Champaigne et Conlie...

Et dans Maître Mitou, dix-huitième noël tout en vers de dix syllabes, au troisième couplet :

Or est esmeu tout le *pays* de Judée.

D'ailleurs dans plus d'un de ces mots, le son de l'*e* ne se montre pas absolument fixe, surtout dans la catégorie de l'*é* fermé et dans celle de l'*ê* long ouvert. Mais cette confusion ne paraît pas particulière au pays des Mauges. Partout en France la langue littéraire est en désaccord avec la langue populaire et même dans l'Université, la langue écrite avec la langue parlée.

§ 1. — e muet

Arthur Loiseau, dans l'opuscule qu'il consacre à rapprocher le langage de Rabelais de nos parlers, observe que « l'influence du patois angevin, d'après lequel on dit : *mettez-lé là* pour *mettez-le là* ; *est-i bêté ç'ti-là* pour *est-il bête celui-là*, s'est fait sentir, au XVIe siècle, dans la prononciation aigue de l'*e* muet; Meigret [1] constate ce fait chez les « jours de Passion lesquels, pour comble de vice, font une brève longue, comme sire *Pilaté* pour Pilate ».

L'usage de faire sonner l'*e* muet de la fin des mots ne s'est pas encore complètement perdu. Je l'ai retrouvé, non, à la vérité, dans les Mauges proprement dites, mais du moins sur les confins de la Vendée et de l'Anjou, vers la Tessoualle, Saint-Laurent-sur-Sèvre et dans la Vendée poitevine, jusqu'à la Roche-sur-Yon. L'*e* muet ne se laisse pas entendre dans le corps de la phrase, mais à chaque arrêt de la voix sur un mot terminé par *e* muet; et il se prononce pour ainsi dire imprégné dans une curieuse nasalité, qui se transcrit ici par un *m* faible : *Piêre*$_m$, *ta feille ést-el' fol-le*$_m$. L'*e* neutre ne sonne ni dans *feille* ni dans *elle*; mais dans *Piêre* et dans *folle*, on l'entend dans la proportion où l'*m* qui l'imbibe le laisse percevoir, et *Piê*, *fol*, reçoivent plus de voix que les finales.

Quoi qu'il en soit du rôle de l'*e* muet à la fin des mots, il

[1] Louis Meigret, grammairien, né à Lyon en 1510.

ne reste rien chez nous de la mignardise contre laquelle s'élevait le fondateur de la grammaire française [1]. Mais ce qui est intéressant à observer, c'est la facilité avec laquelle *e* sourd du français, tombe atone dans la prononciation mauge et s'amuit dans l'intérieur du mot jusqu'à en faire un mot pour ainsi dire nouveau [2].

Je ne parlerai que pour mémoire des mots féminins, souvent passagers, composés avec *grand* : *grand'mére*, *grand' fille*, × *grand'guerre*, *grand'poche*, les *Grand'Places* (ferme de Beaupréau). Ici, aucun amuissement. « Les adjectifs latins qui n'avaient qu'une terminaison pour le masculin et le féminin, n'en avaient non plus qu'une pour les deux genres dans le vieux français » (Littré, *Histoire*, t. II, p. 78). Les textes fourmillent d'exemples. L'adjectif *grand*, seul, a conservé chez nous sa terminaison masculine au féminin.

J'évoquerai simplement aussi le souvenir des anciennes diphtongues *ée*; *aiëder*, *chaiëre*, *créëre*, × *më-erline* [3], etc., curieuse prononciation, aujourd'hui capricieuse et changeante comme si la voix tremblotait sur le son sans savoir à quelle tonique s'appuyer. Maint échantillon en subsiste, se rapportant au passé; mais il devient difficile de déterminer désormais dans les mots qui en restent affectés ceux qui l'étaient déjà dans l'ancienne langue et ceux que l'analogie leur assimila par la suite.

L'amuissement de l'*e* aboutit chez nous à de plus étranges contractions, laisant loin derrière elles celles que l'on ren-

[1] C'est Charles Livet (1828-1896), qui qualifie Meigret de ce titre.

[2] Sur l'amuissement de l'*e*, cf. *Une théorie des Déformations du Langage français et, en particulier, dans les Parlers et les Patois de notre Anjou*, par A.-J. Verrier, dans les *Mémoires* de la Société nationale d'Agriculture, Sciences et Arts d'Angers. 30 pages. G. Grassin, imprimeur, 1913.

Notre érudit compatriote a étudié les phénomènes linguistiques sous le double point de vue de la loi d'analogie et de celle du moindre effort.

[3] Se reporter ci-dessus, § 16.

contre communément dans la langue française populaire : *ach'ver*, *aut'fois*[1], *b'lette*, *ch'min*, *d'mi*, *f'nêtre*, *m'lon*, *m'ner*, *p'lote*, *p'tit*, *r'lai*, par exemple. A celles-là, j'adjoindrai celles-ci, plus particulières aux prononciations locales : × *aranç'lée*, × *bet'rable*, × *brok'ton*, × *caill'rot'* × *ç'ti-là* (anc. f. *cestuy-la*), × *châr'te* (= *charrette*), × *ch'uau*, × *ch'ueu*, × *d'ramer* (anc. f. *desramer*), , × *f'ner* (= *faner*, cf. § 13, sur *a* et *e*) et son composé × *eff'nâiller*, *mam'zelle*, contraction de *mademeiselle* (= *mademoiselle*), × *nak'zet*, × *pich'lin*, × *p'lon*, *poére d'echiotte*, pour *d'echiom'te* (*échiomette*, petit *échium*), × *qu'nau*, × *raf'nada*, *r'dëvance*, × *sier* (= *septier*), etc..

Amuissement de l'*e*, même dans les mots monosyllabiques : *ce*, *cet*, *de*, *en*, *je*, *le*, *me*, *ne*, *que*, *se*, *te*. L'habitude est d'entendre : *ç'mâtin-là*, *ç'sot'-là*, *ç'te gâs-là*, × *à c't'heûre*[2], × *d'méshui*, *à* × *d'samain*, *à la* × *d'pied*, *i n' n'a p'us*, *va don(c) l'n'empécher*, *j'vins d'là*, *j'nous en enallons*, *c'ést l'chat'*, *l'permier chien coëffé qui passe ë l'prendra*, *i m'la payera*, *i n'mange ni n'boet*, *va où qu' tu veux*, *e s'mouch(e) pas du pied*, *c'ést ça qu'i t'faut*, etc., etc..

Lorsque cet *e* est amené par son voisinage à la nécessité de se prononcer, il sonne alors au timbre de l'*e* mi-ouvert dont il est question ci-dessus, § 18 : *t'as que ç'que tu mérites*, *je n'veux pas*, *l'train d'Nant' ne pass' pas*, etc.. L'*e* de *que*, *je*, *ne*, s'entend non point comme dans *je*, mais comme dans *jet*.

A caus', demande le bambin ; *à cause de paçq'*, répond la mère. L'*e* de *de* s'entend demi-ouvert, ceux de *parceque*,

[1] Cf. *Terroirs Mauges*, t. Ier, p. 463, le proverbe :

Aut'foes fut,
Maint'nant p'us.

[2] *A ç't heure* (à cette heure), était d'un emploi courant au XVIe siècle. Le *Glossaire de l'Anjou* le relève : *asthure*, *as'teure*, dans Brantôme (1527-1614), *asteure*, dans Montaigne (1533-1592), il le signale même, *asturs*, dans Marbode. Je suppose qu'il s'agit d'une des traductions nombreuses qu'a vu éclore le Moyen-âge.

sombrent ensemble avec l'*r* par-dessus le marché. Mais dans un corps de phrase, l'*e final* de *paçque* sonne, toujours en *e* demi-ouvert : *j'te corrig(e) paçque tu l'merit(e)s.*

J'fais ç'qu'e j'veux, tu t'el' figures : la prononciation serait notée plus exactement ainsi, relativement à *ç'qu'ej', t'el'*, qu'en écrivant régulièrement *ç'que j', te l'*, qu'il faudrait pour l'orthographe.

Plutôt que de ne pas s'amuïr, l'*e* se fait remplacer par un redoublement de la consonne qui forme le monosyllabe avec lui : *jel-l' connais, j'en'-n'ai.*

La contraction va jusqu'à la crase dans × *quiéqça*, qu'est-ce que ça; *tou(t) suite* (*tout' suite*), tout de suite.

L'*e* s'amuit même dans les Mauges, quand il s'agit d'un *e* fermé dans la langue : × *b'lin* [1], bélin; × *b'liner*, béliner; × *b'zille*, bézille; *d'chet*, déchet; × *d'gaut*, dégaut (*Glossaire de l'Anjou*); *j'lif*, gélif; × *kertoére*, co*uv*ertoire [2]; *mar'cage*, mar*é*cage [3]; × *q'ri(r)*, quérir; × *r'ussi(r)*, réussir; × *s'ran*, séran et × *s'rancer* : *t'tinet* ou simplement × *tinet* et × *tineau*, tetinet, tetinel [4].

L'*e* de *lés* (*les*, article ou pronom) tombe pareillement : *Êh ! l's amis ! J'vâs dans l's Ecobus.*

L'*e* qui sonne dans la graphie *ai* a le même sort parfois : *baliiette*, balayette ; × *es'méw* (= *essaimeau*), essaim ; × *ess'ver* (= *essaiver*), composé d'*aive*, eau ; × *liette*, layette (tiroir d'armoire) etc..

Enfin, je relève encore : *'tait*, était (« *la chanson 'tait finie* », *Terroirs Mauges*, II, 77); *a' vous*, a*v*ez-vous (« *qu'a-vous, qu'a-vous, la belle* », *Terroirs Mauges*, II, 98); —

[1] *Belin* est le nom du mouton dans le roman du *Renard*.

[2] « *Couvretoir de connins* » (15 décembre 1301, *Cart. de Flines*), dans le Lexique de Godefroy.

[3] *Marchage* est aussi dans Godefroy.

[4] Cf. le latin *jejunare* dont le *je* est tombé en parvenant au français, sinon dès auparavant, sans doute après l'amuissement de l'*e* : *j'junare.*

et dans la conversation courante, *all'vous*, *cray(e)vous*, *qu'fais'vous*, *sa' vous*, *tais' vous*, *ven' vous*, *voye-vous*, etc..

La corruption s'étend à *eu*, *o*, *ou*, *u* [1], transformés d'abord présumablement en *e* : × *s'ment* (*seument*), seulement; × *son* [2] *mei* (*seuon*), selon moi, × *ventiers* (*veuentiers*), anc. f., *velentiers*, volontiers [3]; — *c'ment*, comment; *c'mode*, commode; *c'naître* et × *c'neutre*, connaître; × *crouillet*, pour *corouillet*, contraction de *coheroillet*, diminutif de *cohère* [4]; *d'mage*, dommage (locution *pâsser en d'mage*) ; × *dec'nu*, déconnu; × *endem'né*, endémonné; *rac'moder*, racommoder; *m'n*, *t'n*, *s'n*, devant voyelle, (*c'est m'n'affére*, *t'âs t'n'argent*, *i cop' s'n' harbe*), mon, ton, son; *v'là*, *veila* ou *volà* (pour *voilà*) [5], etc.; × *mistig'ri*, de l'anc. fr. *mistigouri*; *nom de dis*, nom de dious'; *v'lant* (*i v'lant* ou *i v'lant pâs*), voulant; — *f'ronc(l)e*, furoncle [6], etc..

Des contractions analogues ont affecté les noms de lieux : *Boisnet*, nom d'un quartier d'Angers, pour *boissonet*, autre forme de *buissonet* [7] qui est dans Godefroy; la *Bonne Vale-*

[1] Cf. ci-après les études sur *e* et *eu*, *e* et *o*, *e* et *ou*, *e* et *u*.

[2] *Son* était employé dans l'ancien français; le voir à Godefroy.

[3] Cf. §. 34, l'étude sur *eu* venu de *el*; *seument*, *seuon*, *veuentiers* doivent être considérés ici comme des avatars supposés ayant pu se corrompre en *seement*, *seon* ou *soon*, *veentiers*. L'hiatus s'est réduit de bonne heure.

[4] Cette étymologie est claire. *Couére* est un mot poitevin recueilli par Jacques Renaud, homme de lettres à Juscorps (Deux-Sèvres) et le nom d'une cheville de bois faisant office de verrou dans la fermeture des portes, ce qui a succédé à la chevillette du *Petit Chaperon Rouge*. La communication de mon ami Renaud m'a donné, rectifiée, un *cohère* provenant en droite ligne du latin *cohærere* (attacher avec); et comme le mot voisinait avec son diminutif *coureil* (pour *couéreil*, après amuissement de l'*e*), l'enchaînement avec *coureillet*, *couroillet*, *cou* ou *corouillet* sautait aux yeux. Godefroy confirme cette aperception en donnant *crouillet* comme contraction de *corouillet*.

[5] Cf. § 62, l'étude sur *o* pour *oi*. — *Vela*, pour voilà, est dans *Villon*.

[6] *Froncle* se rencontre dans Scarron.

[7] Cf. L'étude sur *e* pour *ui*, § 38.

trie, ferme de Saint-Quentin, devenu *Bonne Valtrie*; la *Braudière*, de Chemillé, qui en 1406 était la *Beraudiere*; la *Blottière*, à Saint-Geoges-du-Puy-de-la-Garde, qui sonnait *Belotiere* en 1563; la *Lunellière*, à Andrezé, devenue depuis le XVIIe siècle la *Lunière*; la *Quatremaillère*, à Chaudron, que Cassini a relevé *Quatmaillé*; et, plus loin des Mauges, *Vielvy*, 1472 (*vetus vicus*, XI-XVIe siècles), aussi *Vievy* en 1476 et 1501, devenu *Vivy*.

Ce phénomène a été étudié et constaté par les linguistes dès le latin, dans le roman et aux différentes périodes qui ont distingué les phases principales dans l'évolution de la langue française [1].

Du latin au français, il suffit d'échantillonner quelques exemples : *lumenaria*, *lum'gnère* (lumière); *medium*, *m'î* (mi); *precare*, *pr'ier* (prier); *securum*, *seür* (sûr); *veracum*, *v'rai* (vrai), etc., etc..

En langue française, il s'est effrité des *e* à tous les instants pour ainsi dire, surtout par réduction des hiatus. Mais c'est à partir du XIVe siècle qu'auprès de certaines syllabes plus toniques, l'*e*, déjà sourd auparavant, est devenu muet. Les contractions, d'abord rares, allèrent en croissant en nombre et en force juqsu'au XVIIe siècle où le mouvement de classicisme arrêta leur invasion. M. Brunot cite *arter* (arrester), dans Gringoire [2]; *courceray* (courrouceray), dans *Mistere du Vieil Testament* [3]. *N'a'vous* est dans la *Farce de Pathelin* [4] et dans maint autre écrivain puisqu'au dire de

[1] Cf. Brunot, *Histoire*, t. Ier, p. 67, 322, 408, et 411, t. II, p. 276. — L'éminent linguiste observe que, dans les parlers de l'Ouest, à l'époque de l'ancien français, « l'*e* atone est très peu consistant, et dès le XIIe, les cas d'amuïssement sont nombreux devant ou après la tonique...; on trouve même des exemples où *e* est tombée entre consonnes, quand la première est une *r* : *clerment* ».

L'*e* n'est pas seul à s'amuir, d'ailleurs. Cf. *chouan*, de *chat-huant ; courtier*, de *courratier*, etc.. Cf. aussi l'*i* amui, § 42.

[2] Pierre Gringore, poète dramatique normand, 1475-153?.

[3] Édition de la Société des Anciens textes, Paris, 1878-9.

[4] Dans la *Chrestomathie* de Constans, v. 91.

Dolet [1], prononcer *av'ous*, *qu'avous* , etc., est « le commun usage de la langue françoyse ».

Marregliers (*Coronement Loois*, v. 79) est la forme ancienne de *marguillier*. *Larcin* était autrefois *larrecin* (*Dialogues du Pape Grégoire* [2], livre III, ch. XXII). Venu du *sacramentum* latin, *sairement* (« *mais grand sairement a juré* », v. 4541 dans *Richard Le Beau*, de Maître Requis [3]) s'est contracté en *serment*.

Henry CORMEAU.

(*A suivre.*)

[1] Etienne Dolet, érudit (1509-1546).

[2] Voir l'extrait dans la *Chrestomathie* de Constans, p. 152, l. 15.

[3] Voir également la *Chrestomathie*, p. 86, v. 85.

Recherches pour servir à l'Histoire

DE

L'Industrie Textile en Anjou

(Suite)

CHAPITRE VII

Les ouvriers et la réglementation du travail

La situation matérielle de l'ouvrier et les salaires ont subi depuis un siècle dans les Manufactures un remaniement complet qu'il n'entre pas dans notre idée d'étudier. Cependant il a paru du cadre de cet ouvrage d'exposer, en de courtes notes, quelle était la réglementation du travail et du salaire dans les Manufactures de Toiles à voiles d'Angers et de Beaufort.

Le mot *manufacture* n'avait pas encore, au XVIIIe siècle, le sens que nous lui donnons aujourd'hui le plus généralement et par lequel nous désignons un établissement métallurgique. Sous l'ancien régime, le mot *Industrie*, qui pour nous signifie l'art de transformer les matières premières, était remplacé par celui de *Manufacture* ou fabrication de certains produits. Savary le définit « lieu où on assemble plusieurs ouvriers ou artisans pour travailler à une même espèce d'ouvrage et fabriquer de la marchandise d'une même sorte ».

Ainsi la manufacture de toile qu'on établit à Angers en 1649 ne signifie pas que l'on donna l'autorisation d'y construire une manufacture, mais que l'on permit à tous les tisserands de venir librement s'installer à Angers et y exercer leur métier. Lorsque l'on constate, en 1750, que la «Manufacture d'Angers a toujours été peu de chose», cela

signifie que la fabrication de la toile à Angers est peu importante. De même, il existait à Beaufort, avant Deshayes, « une importante manufacture de toile », ce qui signifiait qu'il y avait beaucoup de tisserands et qu'il s'y fabriquait beaucoup de toiles.

Aussi distinguait-on les manufactures « dispersées » et les manufactures « réunies ». Les manufactures de toiles à voiles d'Angers et de Beaufort appartenaient à la catégorie des manufactures réunies.

Et même ce fait semble une anomalie dans l'histoire économique du XVIIIe siècle, car elles montrent une tentative heureuse de réunir dans un local commun, pour le même travail, un grand nombre d'ouvriers. C'était contraire au régime préconisé par les corporations, dont la formation avait justement été faite contre le développement de la grande industrie et pour maintenir la division à l'extrême. Et, de fait, les manufactures réunies sont rares. La plupart du temps les manufacturiers font travailler à façon dans les petits ateliers disséminés au hasard d'une ville ou de la campagne et ne deviennent que de simples entrepositaires ou des courtiers.

C'est le régime qui se perpétuera partout ailleurs en Anjou pour la toile de ménage et qui restera en vigueur à Cholet et dans toute cette région jusqu'au milieu du XIXe siècle, et même aujourd'hui encore dans certaines localités de cette région.

Qui préconisa l'application de ce régime industriel à l'industrie de la toile à voile ? Nous ne le savons. Mais Deshayes, en 1734, fonde à Saumur une manufacture réunie. seul exemple que nous connaissions à cette époque dans la province, et, comme ses origines nous sont restées jusqu'ici inconnues, nous ne pouvons savoir sur quel exemple il se basa pour faire sa tentative, ni où il en prit l'idée.

L'*Encyclopédie* entre dans une grande discussion sur les résultats que donnent ces deux genres de Manufactures et semble convenir que, pour les toiles, les Manufactures « dis-

persées » sont préférables, parce que le petit fabricant est moins exposé à un renchérissement subit de la matière première, en ce qu'il est obligé de faire de moins gros achats à la fois que le gros industriel. Ce système avait ses bons côtés, en effet, et la fabrication des toiles à voiles en Bretagne, ainsi que l'a constaté M. Sée, donnaît dans les campagnes d'excellents résultats suivant ce régime manufacturier. Il arrivait même que les tisserands campagnards faisaient une concurrence heureuse aux quelques industriels des manufactures « réunies », car leurs produits, à qualité égale, étaient légèrement moins chers.

Condition de l'ouvrier dans la manufacture. — L'idée qui domine et qui a présidé à la rédaction de tous les règlements au XVIIIe siècle est celle de maintenir une rigoureuse discipline parmi les ouvriers.

L'ouvrier de manufacture en particulier, astreint à une discipline réglementaire, souvent spéciale à la manufacture où il est employé, n'est pas tout à fait dans les conditions de l'ouvrier de la petite industrie qui travaillait à côté de son patron [1].

Toutefois, que ce soit dans la grande ou dans la petite industrie, une fois embauché, l'ouvrier ne peut quitter son patron, sans l'autorisation [2], ni sans avoir terminé son engagement; à défaut d'engagement, il doit prévenir huit jours avant son départ, terminer les ouvrages commencés et rembourser les avances faites [3]. Un entrepreneur, de son côté, ne peut embaucher un ouvrier ayant travaillé dans des entreprises similaires, à moins qu'il ne soit muni d'un congé régulier [4].

[1] E. Levasseur, *Hist. des classes ouv. avant* 1789, page 791.

[2] Lettres patentes du 2 janvier 1749.

[3] Lettres patentes du 12 septembre 1781.

[4] Lettres patentes du 2 janvier 1749.

En 1778, Bonnaire-Joûbert et Bouin sont assignés devant le Lieutenant de police par Morin et Cie pour avoir contrevenu à cet

Cependant, en cas de non paiement ou de mauvais traitements, l'ouvrier est en droit de se retirer sans congé.

Il est interdit aux ouvriers de cabaler, même pour se placer les uns les autres chez un autre maître, de s'assembler sous aucun prétexte, même de confrairie, d'empêcher de quelque manière que ce soit un maître de choisir ses ouvriers.

Des règlements prescrivent de poursuivre les ouvriers ou apprentis qui auront soustrait les métiers-outils et matières servant à la fabrique.

Dans la fabrique royale, dit M. Levasseur, la dépendance de l'ouvrier s'aggravait encore du monopole. Quand un manufacturier jouissait du droit exclusif de fabriquer ou de vendre certains articles dans un rayon déterminé, il fallait bien que l'ouvrier acceptât, à moins d'émigrer ou

article et condamnés à 300 livres d'amende. Ils avaient embauché un sieur Louis Chapon, sorti sans congé régulier de chez leur collègue. (A. M. A. FF. 8.)

A la suite de la révolte des « perrayeux », survenue le 6 septembre 1790 et qui dégénéra en une sanglante échauffourée, à laquelle prirent part de nombreux ouvriers de la manufacture, le directoire du département, ému « de ce que les maîtres des carrières, les Directeurs de mines et les entrepreneurs des manufactures prennent à leur service toutes les personnes qui se présentent sans choix et sans examen; que ces ouvriers, pour la plupart sans aveu et mauvais sujets, se répandent dans la campagne pour s'y livrer à des déprédations de tous genres; considérant que l'insurrection... a été fomentée et soutenue par ces ouvriers... », décida qu'aucun ouvrier ne pourrait désormais être embauché sans produire son extrait « baptistaire » et son passeport et qu'il serait inscrit sur un registre spécial. Au cas où il ne présenterait aucune de ces pièces, l'ouvrier serait tenu de déclarer son nom et son lieu de naissance et son dernier atelier, afin qu'en écrivant aux municipalités de ces endroits on pût vérifier l'exactitude des déclarations. Si elles étaient reconnues fausses, l'ouvrier serait renvoyé immédiatement et dénoncé, comme suspect, au ministère public. Afin de s'assurer de l'exécution de ces prescriptions, les entrepreneurs étaient tenus d'expédier chaque mois, aux municipalités où résidaient présentement leurs ouvriers, un état de leur personnel, contenant les indications ci-dessus. (A. M.-et-L., L. 68, Re des Dns du De du Dt.), 10 septembre 1790.

de changer de profession, le salaire, quel qu'il fut, que l'entrepreneur lui offrait [1].

Afin de maintenir plus sûrement la discipline, la plupart des ouvriers sont logés dans la manufacture. Au début, installée dans des bâtiments qui n'étaient pas destinés à un usage industriel, elle n'est à proprement parler qu'une réunion de travailleurs isolés. Avec le temps, d'autres constructions s'ajoutent, dans lesquelles le travail se différencie; il y a un atelier pour chaque spécialité et une « boutique » ou atelier, qui primitivement occupée par un ou deux ouvriers seulement, contient quelquefois jusqu'à 43 métiers, comme cela est constaté à Angers en 1790.

Des murs ferment alors de toutes parts la fabrique et permettent au directeur de faire, avec efficacité, la surveillance nécessaire pour éviter les déprédations des employés et des ouvriers [2].

Cependant, tout le travail ne se fait pas dans l'enclos; en ville, des ouvriers à façon travaillent aussi pour l'entrepreneur.

Dans nombre de manufactures, les ouvriers sont nourris et on voit, dans l'inventaire de 1790, l'indication de l'existence, aussi bien à Angers qu'à Beaufort, d'une cuisine pour les ouvriers.

En 1754, à Beaufort, les ouvriers consomment dans l'année 308 litres de vin [3] et Harvoin parle des « distributions de bon bouillon » faites par ordre de l'entrepreneur « pour

[1] L. Levasseur. *op. cit.*, pp. 779-789.

[2] Cf. conclusion de ville BB. 118, folio 40. — « L'ordre et la police qu'on doit tenir pour la perfection de ces toiles d'ouvrages exigent que tous les ouvriers soient réunis sous le même toit, afin que celuy des associés qui est chargé de la direction de la manufacture puisse prévenir et remédier aux abus qui pourraient s'introduire parmi les ouvriers et en arrêter le progrès dans son principe. » (Mémoire au Roi. A. M. A. AA. 6.)

[3] A. I.-et-L., C. 132.

tremper la soupe à toute la colonie renfermée dans la Manufacture [1] ». Pendant la Révolution, on continua ces distributions de vivres.

Il ne semble pas qu'à Angers le patronat ait abusé de sa situation privilégiée. Les mutineries d'ouvriers sont rares. On en connaît une en 1777, qui paraît avoir été fort anodine [2]. Il ne faudrait pas croire qu'avec de tels règlements et en vertu des mœurs même du temps la discipline fut toujours aussi docilement acceptée par la classe salariée. Toute la fin du XVIIIe siècle est remplie de luttes entre manufacturiers et ouvriers et l'on sent que les masses ouvrières sont houleuses et travaillées par la révolte.

Sous la Révolution, loin d'affranchir l'ouvrier comme on peut le penser tout d'abord, le pouvoir, encore sous l'influence du régime qui vient de disparaître, flatte d'une part la classe ouvrière et de l'autre lui impose des règlements aussi sévères que la Monarchie. La discipline semble avoir encore été plus dure dans les Manufactures angevines, lorsque la réquisition pour la Marine en fut décidée. En 1793, à Beaufort [3], la Maréchaussée force les ouvriers à s'y rendre, puis on n'hésite pas à sévir contre les ouvriers réquisitionnés.

[1] Cf Marchegay, *op. cit.*, page 359.

[2] En 1777, les ouvriers de la Manufacture d'Angers donnaient des signes d'indépendance. Le 6 juillet, l'Intendant de la généralité, écrivait à M. de Sartines en réponse à une correspondance échangée à cette occasion : « J'ai la lettre que vous m'avez fait l'honneur de « m'écrire le 30 du mois dernier concernant les craintes que les entre- « preneurs de la manufacture de toiles à voiles d'Angers témoignent « de ne pouvoir remplir leurs engagements avec le Roy, sous prétexte « de l'indépendance que témoignent les ouvriers de leur fabrique qui « menacent de les quitter... »

L'Intendant concluait à l'application sévère des règlements et indiquait en outre qu'il mandait à M. de la Marsaulay, sub-délégué à Angers, d'agir avec vigueur. (A. I.-et-L., C. 132.)

[3] A. M, B. MM. 18.

Condition matérielle de l'ouvrier. — Voici, d'après divers documents, quelle était la situation matérielle des ouvriers dans les manufactures de l'Anjou et, par extension, d'un grand nombre d'artisans dans cette province.

Nombre des journées de travail, leur durée. — Dans la plus grande partie des statuts des corporations, le commencement de la journée de travail est fixé au lever du soleil. Par contre, le travail ne finissait pas à la même heure dans tous les métiers; il ne se terminait parfois qu'à la tombée de la nuit.

Théoriquement, d'après ces données, la durée de la journée aurait donc dû varier entre un minimum de 8 h. 1/2 en hiver et un maximum de 16 à 17 heures en été. Il ne semble pas que cette durée ait été atteinte et que le maximum ait dépassé 14 heures.

Dans un grand nombre de métiers, la durée du travail est loin d'être aussi longue; il se termine à « complies » (7 heures du soir) et même à « vêpres » (4 heures du soir).

Enfin, le travail de nuit n'est autorisé que dans de très rares métiers et formellement interdit aux tisserands et aux cordiers, comme défavorable à la bonne exécution des produits.

Il faut donc admettre que la journée oscillait de sept à huit heures en hiver, pour atteindre un maximum de 14 heures en été.

S'il avait été régulier d'un bout à l'autre de l'année, ce travail eût été écrasant, mais du nombre des heures de travail il faut retirer : 52 dimanches et 27 fêtes religeuses, où l'on ne travaille pas de gré ou de force : les fêtes du saint patron, de la Confrairie, des saints patrons de la paroisse; de chaque maître en particulier et de sa femme, nombre évalué par divers auteurs de 80 à 83 jours. M. Martin Saint-Léon y ajoute 70 autres journées, comme le samedi, où le travail est diminué.

On en arrive donc à conclure que l'ouvrier de métier, avec

des journées d'une durée variable suivant les saisons, et souvent fort longues, atteint finalement une moyenne annuelle inférieure à celle de l'ouvrier moderne.

Le travail, en raison de « la moindre activité, de l'absence de toute spéculation , de la régularité de la demande qui permettait au maître de prévoir la quantité et la nature des objets qu'ils (les ouvriers) devaient fabriquer sans être obligé d'imposer des efforts extraordinaires », y gagne-t-il e « équilibre », comme le veut M. Martin Saint-Léon ? Nous ne le croyons pas. Nous croyons que le travail dans les usines modernes, pour fiévreux qu'il paraisse être, est mieux réparti. L'effort demandé est plus régulier et surtout l'ouvrier moderne travaille dans des conditions d'hygiène dont celui du XVIIIe siècle, et même de la première moitié du XIXe, n'a pas la première notion.

Au XXe siècle, il semble qu'il n'y ait plus que les cultivateurs qui aient conservé l'ancienne durée de la journée de travail; leur moyenne annuelle, dans laquelle n'entrent en défalcation que 52 dimanches, 4 fêtes chômées et les intempéries qui les empêchent de sortir tout à fait, paraît plus élevée que celle de l'ouvrier d'usine.

Salaires ou rétribution du travail.

Les salaires payés dans les manufactures angevines sont de deux sortes : les salaires à taux fixes et les salaires à la tâche, qui sont à proprement parler ceux des ouvriers tisserands, filassiers et des fileuses.

Salaires à taux fixes. — Le directeur et les principaux employés sont payés annuellement à Beaufort en 1754, d'après un compte de gestion, le directeur, 2.400 livres (2.160 francs); le caissier, 1.200 livres (1.080 francs); le commis des achats, 419 livres 16 sols (332 fr. 32); le garçon de magasin, 300 livres (270 francs); le premier contremaître tisserand, 475 livres (427 fr. 50); le deuxième contremaître,

300 livres (270 francs); le buandier, 400 livres (380 francs), soit une somme globale de 5.844 livres 16 sols.

En outre, il est attribué 148 livres de gratification aux employés. Lorsqu'il devient directeur à Angers, en 1767, Deshayes ne touche plus que 2.000 livres, soit 1.800 francs. Les salaires de la manufacture d'Angers devaient être analogues.

Les privilèges et les exemptions, dont jouissaient Directeur et principaux commis, forment un appoint important et ne doivent pas être oubliés dans l'évaluation.

On ne sait ce qu'étaient payés les journaliers, buandières, manœuvres, etc.; mais, d'après divers auteurs, la moyenne journalière n'excède pas 10 à 12 sous.

Salaires à la tâche. — Les tisserands, les filassiers et les fileuses sont à la tâche. Pour ces dernières, nous leur réserverons un paragraphe spécial, car, à proprement parler, leur travail est irrégulier.

Nous ne connaissons pas de documents spéciaux qui puissent nous fixer sur les prix payés aux tisserands des manufactures d'Anjou; aussi, pour apprécier le salaire, il nous a fallu nous en reporter aux prix payés généralement pour les toiles de chanvre.

D'après d'Avenel, la toile de brin moyennement fine coûte de façon : 1 fr. 05 le mètre en 1415; 1 franc en 1453; 0 fr. 90 en 1540; 0 fr. 75 en 1598; 0 fr. 60 en 1790.

Pour un mètre de toile de chanvre de la sorte la plus commune, on paie, en 1356, 0 fr. 42; au xve siècle, 0 fr. 70; de 1501 à 1525, 0 fr. 60; 1526-1530, 0 fr. 40; 1551-1575, 0 fr. 30; fin du vxie siècle, 0 fr. 40; xviiie siècle, 0 fr. 50; 1790, de 0 fr. 30 à 0 fr. 40.

La production moyenne d'un métier étant évaluée de 4 à 5 aunes par jour (d'après l'inspecteur Aubry, cité plus haut) et la toile ayant en moyenne 26 pouces de largeur, soit environ 0 fr. 52 (chiffres approximatifs), l'ouvrier produit environ 3 mètres carrés 06 de toile journellement.

En prenant pour base le prix moyen de façon payé par mètre, soit 0 fr. 55, on obtient un salaire journalier de 1 fr. 70, ce qui donne annuellement 620 fr. 50. Mais, défalcation faite des journées de chômage, on arrive à un chiffre moyen de 1 fr. 25.

Voici les opinions de quelques auteurs :

Vauban, dans sa « *Dîme Royale* », en 1707, évalue le salaire moyen d'un tisserand à 12 sous, soit 1 fr. 25 au pouvoir intrinsèque et environ 3 fr. 35 au pouvoir réel. (Recherches de d'Avenel).

Arthur Young, dans les notes qu'il a publiées sur son voyage en France en 1789, évalue pour toutes les professions la journée de travail à 19 sous en monnaie de l'époque et ajoute que le prix s'est accru de 20 % depuis quelques années. Ce chiffre paraît trop élevé à M. Levasseur [1].

Young indique encore que, de 1750 à 1777, dans le textile, le salaire des femmes était de 15 sols et des hommes, 26 sols [2].

M. Levasseur estime que l'ouvrier des villes gagnait en moyenne un peu plus d'une livre par jour et qu'à Paris les bons salaires dépassaient deux livres [3].

Pour lui, dans les industries textiles, le salaire moyen du tisserand, qui travaille le plus souvent à la tâche, paraît avoir été d'environ 1 livre 6 sous. Il était de 1 sou plus élevé chez les tisserands de laine et dépassait rarement 40 et même 30 sous [4].

M. Martin donne les renseignements suivants : en Picardie, un tisserand-cultivateur gagne 80 livres par an, mais il y a lieu de supposer que le tissage n'est qu'un accessoire pour lui. A Rouen, le salaire est de 15 sols [5].

[1] E. Levasseur. *La Population française*, II, page 241.

[2] Cité par G. Martin, *La Grande industrie sous le règne de Louis XV*, page 280.

[3] E. Levasseur, *op. cit.*, *id.*

[4] E. Levasseur. *Les classes ouvrières avant* 1789, page 841.

[5] D'Avenel, *op. cit.* III, page 173.

Enfin, d'Avenel estime que le salaire, après s'être relevé sous la Régence et le ministère de Fleury, n'était, pour l'ouvrier en général, à la fin de l'ancien Régime que de 1 fr. 15 par jour ou 288 francs par an, « ce qui en monnaie de 1897 équivaut à 576 francs [1] ».

Pour se rendre compte de la valeur réelle de ce salaire, il convient de le comparer aux besoins de la vie.

Sur quelles bases s'établit le budget moyen d'un ouvrier ?

En recettes nous porterons, en prenant comme base un salaire de 15 à 18 sous et 240 jours de travail — et nous avons vu qu'avec les chômages forcés il ne saurait être question d'un chiffre plus élevé — de 180 à 216 livres [2], chiffres que nous croyons supérieurs pour le tisserand de manufacture.

En dépenses, en ne considérant que l'achat du pain, il faut admettre qu'une famille de 4 personnes en consomme dix settiers, mesure de Paris, ou 2.400 livres ; il faut compter 150 livres ;

2° Huit livres 16 sous pour le sel, d'après le chiffre de Vauban ;

3° Dix à quinze livres de capitation et de taille.

Pour le logement, on ne compte guère que de 10 à 15 livres par an.

« Et se vêtir, se chauffer, s'éclairer, pourvoir aux besoins d'une famille toute une année ? »

Telle serait, d'après M. Martin-Saint-Léon, la situation d'une famille d'ouvriers au XVIIIe siècle, en général [3].

[1] E. Martin Saint-Léon, *op. cit.*, page 537.

[2] Dans un bugdet de 1771, on compte pour une famille de 11 personnes 17 livres de pain au moins, 4 pintes et demie de vin et 6 livres de viande.

[3] Cf. M. Godard, *L'ouvrier en soie*, page 407, cité par Levasseur. — E. Levasseur, *Histoire des classes ouvrières avant* 1789, page 850. Voir, en note, description du logement d'un ouvrier tisserand de Troyes en 1774.

Revenons à des comparaisons plus locales.

Tout d'abord nos recherches ont porté sur le prix de la vie.

D'après les comptes de l'Hôtel-Dieu d'Angers, le bœuf vaut 106 francs en 1735 et 240 francs en 1785 à poids égal, au taux actuel de l'argent. En 1774, la viande de boucherie vaut 5 sols la livre et quelquefois le veau et le mouton 3 sols [1].

En 1790, à Angers, on paie 0 fr. 60 le kilogramme de bœuf, de veau ou de mouton.

Pour le pain :

Par arrêt contradictoire rendu au Parlement de Paris, le 20 avril 1776, entre les maires et échevins et les boulangers de la ville d'Angers, il est dit que, lorsque le septier comble du plus beau froment vaut 16 livres 1 sol, la livre de pain mollet sera fixée à un sol huit deniers; celle de pain de froment sassé à un sol cinq deniers [2].

Lorsque le septier comble du plus beau méteil vaudra 14 livres, le pain de méteil sera fixé à un sol deux deniers, lesquelles taxes augmenteront ou diminueront d'un denier

[1] *Souvenirs d'un nonagénaire*, page 131.

[2] Mts A. 961. Ce règlement fut imprimé. D'après les pièces de ce carton, dont beaucoup sont attribuées à Thorode, voici le prix des blés de 1700 à 1793, à Angers. La mesure est le boisseau du poids de 27 livres.

ANNÉES	FROMENT	MÉTEIL	PINTE DE VIN
	l. s. d.	l. s. d.	. s. d.
1700.....	8,00,00	1,07,02	00,00,10
1720.....	28, 8	24,00	
1730.....	28	24,01	
1740.....	32	30,01	
1760.....	28, 9	24, 4	10
1770.....	49,10	45 0	3,09
1775.....	2, 9,10	2, 5,06	
1780.....	1,16,09	1,11,01	1,09
1793.....	4, 4,06	3,09,06	

D'un autre côté, la livre, d'après d'Avenel, vaut :

1701-1725, 1,22; — 1726-1758, 0,95; — 1759-1771, 0,90; — 1772-1790, 0,95.

à mesure que le prix du septier de froment et méteil augmentera ou diminuera de vingt sols par septier.

Enfin, lorsque le septier de seigle vaudra 12 livres, la livre de pain de seigle sera fixée ou diminuera de trente sols par septier.

Ce règlement est suivi d'un tableau où, d'après ces bases, sont calculées les diverses valeurs du pain.

Quant à l'habillement, qui pour les artisans se composait « le plus ordinairement dans une veste, un gilet, un pantalon avec ou sans bas, des souliers de fabrique grossière ou de sabots [1] », nous ne savons à quel prix il revenait.

Mais M. Levasseur, qui donne le chiffre de 29 à 69 livres, estime qu'il s'agit là d'un habillement de bourgeois et que l'habillement des artisans coûte beaucoup moins cher [2].

Quant au logement, si le prix n'en est pas élevé, il n'est pas brillant.

Les artisans étaient alors étroitement logés. Outre leurs boutiques ou ateliers, ils n'occupaient souvent qu'une grande chambre, qui leur servait à la fois de cuisine de salon à manger et de chambre à coucher pour la famille, puis une autre pièce pour les compagnons que l'on était dans l'usage de nourrir et de loger [3].

Il nous reste une dernière recherche non moins importante. C'est celle de la valeur intrinsèque de l'argent, celle du pouvoir d'achat. D'Avenel, que nous avons si souvent consulté, nous dit que le journalier, avec son salaire égal en poids d'argent à 0 fr. 70, achetait en 1701-1725 autant de marchandises qu'il ferait aujourd'hui avec 2 fr. 10; en 1776-1790, avec un salaire de 0 fr. 82, autant qu'avec 1 fr. 64 aujourd'hui. Ces chiffres, pour approximatifs qu'ils puissent être, n'en sont pas moins suggestifs [4].

[1] *Souvenirs d'un nonagénaire*, I, 31.

[2] E. Levasseur, *op. cit.*, page 847.

[3] *Souvenirs d'un nonagénaire*, I, pp. 143, 200, 201. Cet auteur indique pour les compagnons au mois un salaire de 6 à 8 livres à Angers, en 1780.

[4] D'Avenel, tome IV.

Des documents qui précèdent quelle doit être la conclusion ?

Il ne faut pas perdre de vue, disait Necker, que les rétributions assignées à tous les métiers qui n'exigent point un talent distingué sont toujours proportionnées au prix de la subsistance nécessaire à chaque ouvrier.

M. Levasseur commente ainsi ce passage :

Cette théorie de salaire, qui, dans ces termes absolus, paraît très contestable de nos jours, était à peu près exacte alors, parce que les ouvriers de l'industrie étaient tenus dans la dépendance par le régime des corporations et que ceux de la campagne vivaient dans une condition très humble [1].

L'artisan de ville était sans doute moins malheureux que celui des campagnes... car ses dépenses n'augmentaient pas dans les mêmes proportions [2].

De notre côté, nous pensons : L'ouvrier du XXe siècle est peut-être moins heureux, avec les besoins qu'il éprouve, que l'ouvrier du XVIIIe siècle, bien qu'il ait un salaire supérieur. Le salaire nominalement inférieur des siècles précédents répondait à peu près aux besoins de la vie. A côté de la valeur intrinsèque il y a la valeur sociale de l'argent; nombre de petits commis à l'heure actuelle mènent un train de maison qui eût effrayé un chef de manufacture ou un bourgeois riche. La théorie qui présidait à son évaluation n'est plus applicable à notre époque, car on peut tenir pour négligeable la valeur sociale de l'argent, sauf peut-être pour la classe élevée, les nobles; mais la situation de celle-là est hors de notre sujet [3].

Cependant nous mettrons le lecteur en garde contre la conclusion trop absolue qu'il pourrait baser sur les chiffres

[1] E. Levasseur, *La Population française*, II, page 242.

[2] E. Martin Saint-Léon, *op. cit.*, page 539.

[3] Sur cette question, voir le beau discours de M. Levasseur sur le salariat. (Congrès de la Société pour l'avancement des sciences. Angers, 1903.)

que nous donnons. Ils ne sauraient être considérés que comme approximatifs et il nous manque beaucoup d'éléments pour arriver à une détermination aussi stricte que celle que l'on peut aujourd'hui faire et qui chaque année fait l'objet de publications, de statistiques. Les inspecteurs des manufactures , les économistes ne se sont pas au XVIIIe siècle attachés à recueillir des précisions aussi parfaites que celles que nous réclamons. Pas une seule fois l'inspecteur Aubry ou son successeur Huet de Vaudour, qui note pourtant dans ses rapports sur le mouvement commercial et la production des détails souvent minimes, ne se sont préoccupés du salaire payé aux ouvriers. De même des comptes et des registres des manufactures angevines n'ont pas été retrouvés, à part un inventaire de 1753 [1].

Les salaires durant la Révolution et au XIXe siècle. — Ce salaire, qui apparaît comme juste suffisant au XVIIIe siècle, était devenu à l'époque de la Révolution absolument incompatible avec la cherté des vivres. D'un autre côté, la mise en réquisition par l'État des Manufactures et leur transformation momentanée en ateliers nationaux devait amener une modification dans l'échelle des salaires.

Un arrêté du Comité du Salut Public, du 9 frimaire an III (29 novembre 1794) fixe comme suit le salaire des ouvriers :

Règlement des prix qui seront alloués, à compter du premier frimaire an III, aux ouvriers de la Manufacture de voiles d'Angers et de Beaufort.

ART. 1er. Il sera payé aux filassiers par poids de 13 livres de chanvre une livre 10 sols..... 1 10

ART. 2. — Il sera payé aux fileuses du premier brin, pour fil destiné à la chaîne de 6 fils et bonnettes, par livre 15 sols, cy..... 15

[1] A. I.-et-L. C. 132. Dans la troisième partie de cet ouvrage nous nous proposons d'étudier la vie de l'ouvrier en manufacture dispersée, et en particulier dans la région de Cholet.

Pour celui destiné à la chaîne de 4 fils et mélis, en 24 pouces, par livre..... 12
Et pour celui destiné à la chaîne du mélis, double apprêtat, idem., dix sols..... 10
Art. 3. — Il sera payé aux fileuses du deuxième brin, pour une livre de fil destiné à la trame du mélis double, cinq sols 5
Pour une livre destinée à la trame des quatre fils, quatre sols..... 4
Pour une livre destinée à la trame des six fils, trois sols 3
Art. 4. — Il sera payé aux dévideuses deux sols six deniers, par livre de fil destiné à bonnettes de six fils et quatre fils, cy..... 2 6
Et deux sols par livre de fil destiné à mélis appretat.. 2
Art. 5. — Il sera payé aux ourdisseurs par chaîne de six fils, sept sols..... 7
Et par chaîne des autres qualités de toile, six sols... 6
Art. 6. — Il sera payé aux trémeurs deux sols par livre de trame employée sur les bonnettes et mélis de 24 pouces, cy 2
Et un sol par livre de fil de trame employé sur les mélis doubles de quatre fils et six fils..... 1
Art. 7. — Il sera payé aux tisserands 25 livres par pièce de toile en six fils, quatre fils mélis et bonnette, cy..... 5
Et par pièce de toile pretat, vingt livres..... 20
Art. 8. — Il sera payé aux buandiers, par mois, cinquante livres, cy..... 50
Aux lavandières, par jour, une livre 10 sols..... 1 10
Aux dégardeuses, par jour, vingt sols..... 20

Le Comité de Salut Public,

Signé : Cambacérès, Prieur, Charles Cochon, Carnot, Guiyton, A. Richard[1] »

En tenant compte de la valeur de l'argent à cette époque, décuplée par suite de sa rareté, ces salaires présentaient une notable augmentation sur ceux précédemment payés, si le paiement en avait été effectué en numéraire métallique; ou, comme il était fait en assignats, dont la valeur commerciale, dès 1794, était déjà bien au-dessous de

[1] A. M.-et-L. L. Industrie et commerce.

la valeur nominale et qui subissaient une dépréciation sans cesse grandissante, le salaire devenait en fin de compte inférieur à celui des périodes précédentes, d'autant que le petit commerçant se refusait obstinément à recevoir les assignats, malgré le cours forcé [1].

Menacés de mourir de faim, les ouvriers désertèrent à plusieurs reprises les ateliers et n'y rentrèrent qu'avec les distributions de pain.

Le 9 fructidor, an III (26 août 1795), le Comité de Salut Public, sur pétition des administrateurs et des ouvriers, décida d'augmenter de un quart le salaire journalier. Toutefois, le Directoire du département resta autorisé à le ramener à un taux normal, lorsque les vivres reviendraient aux anciens prix. Cette mesure fut sans effet, car le premier jour complémentaire (17 septembre 1795), le département reçut une nouvelle pétition des entrepreneurs

exposant que les denrées de première nécessité ayant éprouvé une augmentation sensible, le salaire des ouvriers doit subir une hausse proportionnelle... Le Directoire se basant sur une enquête de la Municipalité d'Angers, décide d'augmenter d'un tiers le salaire des ouvriers, les comestibles de toute espèce ayant subi une augmentation d'un tiers durant les mois de thermidor et de fructidor, et qu'en outre il leur sera délivré chaque jour la même ration de pain qu'aux défenseurs de la République; que si, par un cas imprévu, cette ration était intervertie ou éprouvait des retards, ils recevront une indemnité proportionnée au prix du pain qu'ils auraient dû recevoir .

[1] Cours officiel des assignats en Maine-et-Loire pendant la Révolution :

Janvier	1791	180 livres	d'assignats	valent	99 l. 15 s.	numéraire.
—	1792	—	—	—	88 l. 8 s.	—
—	1793	—	—	—	78 l. 16 s.	—
—	1794	—	—	—	56 l.	—
—	1795	—	—	—	34 l. 12 s.	—
—	1796	—	—	—	0 l. 15 s.	—

Les provenances de mandats territoriaux valent, en avril 1796. 100 livres = 35 livres de numéraire; en janvier 1797 = une livre.

L'année suivante, la situation ne s'étant pas améliorée, les ouvriers songèrent à quitter à nouveau les ateliers. En présence de ce fait, les entrepreneurs transmirent au Directoire du département une lettre du Ministre de la Marine qui ordonnait que le salaire fût payé une partie en numéraire et une partie en assignats.

Cette question fut résolue à la séance du 12 pluviose an IV (1er février 1796).

Considérant qu'il est impossible, lisons-nous au procès-verbal, que les ouvriers reçoivent plus longtemps le salaire porté dans l'état fourni par les entrepreneurs sans compromettre leur subsistance et celle de leur famille; que les augmentations apportées chaque mois à leur salaire sont évidemment insuffisantes et nulles puisque les assignats ne sont admis dans aucune espèce de transaction;

Considérant que cet état de choses, s'il se prolongeait davantage désorganiserait infailliblement les manufactures dont il s'agit parce que les ouvriers, ne trouvant point dans leur travail les moyens d'existence, déserteraient leurs ateliers, ce qu'ils menacent de faire, pour se livrer à des travaux plus lucratifs, et peut-être à des excès que la misère commande très souvent;

Considérant qu'il importe au bien public en général et au service militaire en particulier d'entretenir ces manufactures au moment surtout où l'on va s'occuper plus efficacement que jamais d'organiser la Marine;

Le Directoire décide que les ouvriers recevraient « un tiers de leur salaire en numéraire métallique sur le pied de 1790 et un autre tiers en assignats, comme ils ont été payés le mois précédent. »

C'est seulement deux ans plus tard que les ouvriers reçurent leur salaire en totalité en monnaie métallique.

Il convient de compléter ce tableau du taux du salaire officiel pendant la Révolution, du prix ordinairement payé, tant à Beaufort qu'à Angers, trente ans plus tard pour les ouvrages de chanvre, soit vers 1840.

Lorsque se fit l'organisation du travail à la maison de détention de Fontevrault, l'administration pénitentiaire

fit faire une enquête dans le but de se renseigner sur les prix généralement payés dans divers corps de métiers afin de pouvoir établir le taux du salaire à attribuer aux détenus pour un travail similaire.

FABRICATION DES TOILES[1]

RENSEIGNEMENTS A PRENDRE	RÉPONSES
Peignage du chanvre et du lin	
Combien un maître filassier paye-t-il à son ouvrier dans la ville de Beaufort pour filer et peigner un cent fourni de chanvre, qui donne ordinairement deux tiers de brin et un tiers d'étoupes ?	8 fr. les 51 k.
Combien paye-t-il à Angers pour battre et peigner un poids de treize livres de lin, qui donne ordinairement deux tiers de brin et un tiers d'étoupes	Il ne se fabrique point de lin à Beaufort.
Filature du chanvre	
Combien paye-t-on en fabrique de Beaufort pour filer au rouet une livre de fil de chanvre suivant les qualités des échantillons ci-jointes :	
N° 1er brin pr toile de 60 à 70 portées de 4/4.	3 » le kil.
2 — — 52 à 60 —	2 50 —
3 — — 45 à 52 —	2 » —
4 — — 38 à 45 —	1 50 —
5 — — 30 à 38 —	1 » —
N° 6 troisième brin pour chaîne de toile de 02 à 30 portées pour l'habillement des détenus.	» 80 —
N° 7 troisième brin, pour chaîne de toile de 10 à 20 portées (emballages)	» 70 —
N° 8 Étoupes pour tissure des toiles pour habillement des détenus	» 60 —
N° 9 Étoupes pour tissure de gros emballages.	» 60 —

[1] Nous devons communication de ce curieux tableau à un ancien directeur de la Maison centrale de détention, aujourd'hui décédé.

RENSEIGNEMENTS A PRENDRE	RÉPONSES
Tissage des toiles en chaînes de fil écru, tissées en fil d'étoupes des nos 8 et 9 ci-dessus	
Combien le maître tisserand des fabriques de Beaufort ou d'Angers paye-t-il à son ouvrier pour confectionner une pièce de toile de 45 à 48 aunes de long en admettant que cet ouvrier dévide et ourdisse la chaîne, trame la tissure et tisse lui-même la pièce.	
Par pièce de 10 à 20 portées de 20 fils chaque (emballages)	» 25 l'aune
Par pièce de 20 à 25 portées de 40 petites taroupes.....	» 30 —
Par pièce de 25 à 30 portées de 40 fils pour l'habillement des détenus.....	» 35 —
Tissage des toiles en fils de chanvre lessivés	
Combien un maître tisserand en fabrique de Beaufort paye-t-il à son ouvrier pour confectionner une pièce de toile de 45 à 48 aunes de long, en admettant que cet ouvrier dévide et ourdisse la chaîne, trame la tissure et tisse lui-même la pièce (pour toutes laizes).	
De 31 à 32 portées de 40 fils chaque.....	» 35 l'aune
33 à 33 — —	» 40 —
35 à 36 — —	» 40 —
37 à 38 — —	
39 à 40 — —	» 45 —
41 à 42 — —	
43 à 44 — —	» 50 —
45 à 46 — —	» 55 —
47 à 48 — —	» 60 —
49 à 50 — —	» 70 —
Tissage des toiles de chanvre au-dessus de 50 portées de toutes laizes	
Combien paye-t-on pour faire confectionner une pièce de toile de 45 à 50 mètres de long, toutes façons comptées dans le compte ci-après :	
De 51 à 52 portées de 40 fils chaque.....	» 80 l'aune
53 à 54 — —	» 90 —
55 à 56 — —	1 » —
55 à 56 — —	1 » —
57 à 58 — —	1 10 —
59 à 60 — —	1 20 —
60 à 68 — —	1 35 —
65 à 70 — —	1 70 —

Filage du chanvre. — Dans l'arrêt du Comité de Salut Public fixant les salaires ouvriers et dans les renseignements destinés à l'administration, on a remarqué toute une échelle de salaires attribuée au filage du chanvre.

La filature mécanique, essayée vers 1767, ne fonctionna réellement en France qu'au début du XIXe siècle et n'employa la vapeur que vers 1812, pour ne s'implanter définitivement en Anjou qu'au milieu du siècle.

D'après Dupré de Saint-Maur (cité par d'Avenel), en 1739, on payait 4 sols 9 deniers par livre de fil pour la façon, soit 0 fr. 42 le kilog. Harrault, cité par le même auteur, donne à la même époque 0 fr. 52, soit 0 fr. 10 de différence.

Sous le régime de Louis XIV, d'Avenel a trouvé que le filage d'étoupe revenait à 1 fr. 10 le kilogramme.

Le filage subit une crise considérable après la guerre d'Amérique (1784), lorsque le marché français fut envahi par les filés étrangers.

L'introduction de la filature mécanique fut pour nos populations angevines la perte d'une ressource importante. Aujourd'hui, on ne rencontre plus de bergères ou de vieilles femme maniant la quenouille et le fuseau. D'une tradition que nous avons recueillie on payait encore il y a trente ans 17 ou 18 sous (0 fr. 90) pour le filage d'une livre de fil de chanvre.

Ces données rétrospectives ne nous ont pas permis d'obtenir un renseignement précis sur le salaire journalier d'une fileuse. De l'enquête à laquelle nous nous sommes livré, il nous a paru que la filature était une occupation accessoire de la ménagère. Et encore là, nous le répétons, nous n'avons recueilli que la tradition et non un document sûr et certain.

Nous terminerons par un détail qui a son importance.

On pourrait croire que l'introduction en Anjou des métiers mécaniques avait amené un avilissement des salaires des tisserands dès les premières années de son introduction.

Une enquête du Ministère de l'Agriculture en 1853, c'est-à-dire au début de l'introduction, donne pour les tisserands un salaire journalier ordinaire de 2 fr. 25, maximum de 2 fr. 50 et minimum de 2 francs (Archives de la Mairie d'Angers).

Dix années plus tard (1863), il n'y a aucune variation, mais les ouvriers tissant à la mécanique bénéficient d'une augmentation de 0 fr. 20 à 0 fr. 25, par jour (*ibidem.*).

A Cholet, en 1903, un tisserand à la mécanique gagnait 3 à 4 francs.

Les conditions de la vie ne sont plus assurément les mêmes qu'au XVIIIe siècle, mais, comparaison réservée, jamais l'ouvrier ancien n'a connu un salaire aussi élevé que celui d'aujourd'hui.

Pour l'ensemble de la population ouvrière, le salaire a augmenté d'une moyenne de 77 % et l'on a constaté, en ce qui concerne l'Anjou, que les salaires des cordiers et des tisserands ont augmenté de 1830 à 1882, les premiers de 95 % et les seconds de 100 % [1].

FIN DE LA DEUXIÈME PARTIE

En préparation : Troisième partie, *L'industrie de la toile dans la province d'Anjou.* Quatrième partie, *L'industrie de la toile peinte et imprimée.*

V. DAUPHIN.

(*A suivre.*)

[1] Bessonneau : *L'Anjou en 1900* page 124.

Résumé des Observations Météorologiques[1]

faites à la Station Municipale d'Angers

Mois de Juin 1914

Moyenne barométrique : 759^{mm},05; minimum, 747^{mm},9 le 3; maximum, 766^{mm},7 le 25. Écart extrême, 18^{mm},8.

Moyenne thermométrique des minima, sous abri : 11°,4; des maxima, sous abri : 25°,3. Moyenne des minima et des maxima : 18°,35; moyenne à 12 heures : 20°,5. Minimum absolu : 6° le 2 ; maximum absolu : 34° le 29.

Humidité relative moyenne, 56,9; minimum, 28 le 15; maximum, 89 le 13.

Nébulosité moyenne : 4,8; minimum 0, maximum 10.

Pluie totale du mois : 78^{mm} en 10 jours; la plus forte, 38^{mm} le 14.

Le vent a soufflé : 9 jours du N, 6 jaurs du N-E, 1 jour de l'E, 1 jour du S S-E, 1 jour du S, 2 jours du S-W, 7 jours de l'W, 1 jour de l'W N-W, 1 jour du N-W et 1 jour du N N-W.

Vitesse du vent en mètres par seconde : moyenne du

[1] A la suite du décès du regretté M. A. Cheux, nous avons demandé à M. G. Verchaly, le distingué directeur de la Station municipale d'Angers, de vouloir bien le remplacer et nous fournir chaque mois un résumé de ses observations météorologiques. Il accepta sans hésitation de nous accorder son précieux concours et nous l'en remercions bien vivement. Nous ne ferons pas ici l'éloge de notre nouveau collaborateur, qui est universellement connu et estimé à Angers.

mois $3^m,50$; la plus grande vitesse le 8, 9 mètres; la plus petite le 17, 1 mètre; vitesse maximum le 8 et le 26, 12 mètres.

Rosée les 2, 11, 12, 13, 15, 16, 18, 19, 22, 23, 24, 25, 27, 28. Brouillard 1, le 18; grèle 1, le 8.

Orages : le 10, de 18 h. à 19 h., de l'W à l'E; le 15, de 15 h. à 16 h., loin d'Angers, au N N-E; le 19, de 16 h. 15 à 17 h. 15, du N N-W à l'W.

Juillet 1914

Moyenne barométrique : $757^{mm},35$; minimum, $747^{mm},6$ le 20; maximum, $764^{mm},2$ le 19. Écart extrême, $16^{mm},2$.

Moyenne thermométrique des minima, sous abri : $12^o,9$; des maxima, sous abri : $26^o,8$. Moyenne des minima et des maxima : $19^o,9$; moyenne à 12 h. : $21^o,7$. Minimum absolu : 8° le 4; maximum absolu le 1er : 36°.

Humidité relative du mois : moyenne, 57,4; minimum, 16 le 16; maximum, 90 le 13.

Nébulosité moyenne : 6; minimum 0, maximum 10.

Pluie totale du mois : 18^{mm} en 8 jours; la plus forte, 11^{mm} le 27.

Le vent a soufflé : 2 jours du N, 1 jour du N N-E, 7 jours du N-E, 1 jour du S S-W, 4 jours du S-W, 1 jour de l'W S-W, 14 jours de l'W, 1 jour de l W N-W, 2 jours du N-W et 1 jour du N N-W.

Vitesse du vent en mètres par secondes : moyenne du mois, 4 mètres; la plus grande vitesse, le 12, 14 mètres; la plus petite, le 31, 1 mètre. Vitesse maximum, le 12, 18 mètres.

Rosée les 2, 6, 7, 10, 13, 18, 19, 21, 22, 23, 24, 26, 27, 28, 29.

Orages : le 1er, de 12 h. à 14 h., de l'W à l'E, passe au N d'Angers; le 14, à 23 h., du N-E au S-W; le 15, de 24 h.

à 4 h. 30, extrêmement violent, éclairs très longs et très vifs. On a constaté la chute de la foudre en 5 points de la Ville : près la gare d'Orléans ; sur la Tour Saint-Aubin où elle soude la tige de l'anémomètre à la bague ; sur le dépôt des Tramways ; près de l'église de la Madeleine et à La Pyramide ; dégâts insignifiants.

Août 1914

Moyenne barométrique : 759^{mm},5 ; minimum, 752^{mm},2, le 1er ; maximum, 765^{mm},6, le 29. Écart extrême, 13^{mm},4.

Moyenne thermométrique des minima, sous abri : 13°,64 ; des maxima, sous abri ; 28°,47 ; moyenne des minima et des maxima : 21°,5. Moyenne à 12 h. : 24°,2. Minimum absolu : 11° le 8 ; maximum absolu : 37° le 15.

Humidité relative moyenne du mois : 58 ; minimun, 25, le 23 ; maximum, 90, le 26.

Nébulosité moyenne : 3,3 ; minimum 0, maximum 10.

Pluie totale du mois : 18^{mm} en 8 jours ; la plus forte. 11^{mm} le 27.

Le vent a soufflé : 2 jours du N ; 1 jour du N N-E ; 7 jours du N-E ; 1 jour du S S-W ; 4 jours du S-W ; 1 jour de l'W S-W ; 11 jours de l'W ; 1 jour de l'W N-W ; 2 jours du N-W et 1 jour du N N-W.

Vitesse du vent en mètres par seconde : moyenne du mois, 2 mètres ; la plus grande vitesse, 7 mètres ; la plus petite, 1 mètre. Maximum : 12 mètres le 5, à 19 heures.

Rosée les 1, 2, 3, 4, 6, 8, 9, 10, 11, 12, 16, 17, 18, 21, 22, 23, 24, 27, 28, 30, 31.

Orage le 14, de 15 h. 30 à 16 h., de l'W S-W à l'E N-E, faible.

Le Directeur de la Station,

J. VERCHALY.

Chronique

Le jeudi 23 juillet, à 1 heure du soir, à l'Hôtel de Ville d'Angers, un grand nombre de commerçants et d'industriels se sont réunis sous la présidence de M. le docteur Barot, maire d'Angers.

Ils ont décidé l'organisation, à Angers, d'une Exposition, qui prendra le titre d'*Exposition de l'Ouest de la France* et aura lieu sur le Champ-de-Mars en 1915.

Un comité a été immédiatement formé, qui a élu son bureau, ainsi composé :

Président d'honneur : M. Bideau, président de la Chambre de Commerce. — Président : M. Cochard, président du Syndicat d'Initiative de l'Anjou. — Vice-présidents : M. Le Deuff, président du Comité de défense commerciale et industrielle ; M. de Rougé, président du Syndicat agricole de l'Anjou ; M. Julien Bessonneau, industriel, président de l'Automobile-Club de l'Anjou. — Secrétaire général : M. Louis Cointreau, industriel. — Secrétaire : M. Robin, industriel.

***

Dans une réunion qui eut lieu le 28 juillet, à l'Hôtel de Ville d'Angers, sous la présidence de M. le docteur Barot, maire d'Angers, au sujet de la création d'une Chambre des Métiers à Angers, M. Martin-Rondeau, vice-président de la Chambre de Commerce, donna connaissance de la situation financière.

Après un discours de M. Bideau, président de la Chambre de Commerce, qui rappela les débuts de l'œuvre et remercia ses artisans, après une intéressante discussion, les statuts

furent approuvés ; l'Assemblée nomma membres du Conseil d'administration :

MM. Paride-Weber, directeur de l'École régionale des Beaux-Arts d'Angers ; Blachère, président de la Commission extra-municipale d'apprentissage ; Koszul, rapporteur général de la Commission extra-municipale d'apprentissage ; Duplan, vice-président de la Commission extra-municipale d'apprentissage ; Dubos, vice-président de la Commission extra-municipale d'apprentissage ; Bordeaux-Montrieux, président de la Commission des Ardoisières ; Cointreau, industriel ; Lafarge, industriel ; Bigeard, directeur de la Compagnie du gaz ; Le Deuff, président du Comité de défense commerciale et industrielle ; Pichon, vice-président de la Chambre syndicale des Entrepreneurs ; Poutiers, administrateur de l'École régionale des Beaux-Arts.

***

L'École de cavalerie de Saumur a reçu, le 18 juillet, la visite de cinq officiers de l'armée anglaise, dont le directeur de l'École de cavalerie anglaise.

Ils ont visité avec attention et fort admiré les diverses parties de l'École, ont assisté à divers exercices sur le terrain du Breil et à une grande reprise donnée en leur honneur au manège des écuyers.

***

M. Edmond Perrier, directeur du Muséum d'histoire naturelle et vice-président de l'Académie des sciences, vient d'adresser une lettre au ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, pour lui demander l'autorisation de faire placer à l'une des entrées du Muséum la plaque de marbre sur laquelle avait été tracée, en 1870, la protestation de l'illustre savant angevin Chevreul, contre le bombardement du Muséum par les Prussiens, plaque qu'on avait enlevée après la paix, mais que le Jardin des Plantes possède encore.

***

Quoique les événements actuels absorbent naturellement l'attention générale, les populations de la région ont été fortement intéressées par l'éclipse de soleil qui s'est manifestée le vendredi 21 août, vers onze heures et demie.

Cette éclipse importante, car à un moment donné six

dixièmes de l'astre solaire ont été cachés par le disque de la lune, a été parfaitement visible pendant près d'une demi-heure. Elle s'accompagna des différents phénomènes observés en pareille circonstance, diminution de la lumière et abaissement sensible de la température.

***

Nous avons à enregistrer la mort de l'aviateur Legagneux qui avait conquis toutes les sympathies angevines et qui a succombé, le 6 juillet, dans une chute au-dessus de la Loire, à Saumur. Cette ville lui fit des funérailles dignes d'elle et de lui.

***

Nous ne pouvons résister au désir de publier *in-extenso* le joli discours, tout consacré à l'Anjou, qu'a prononcé notre distingué collaborateur, M. Étienne Port, à la distribution des prix du Lycée d'Angers :

Je dois de grands remerciements à ceux qui m'ont permis aujourd'hui de présider une fête universitaire angevine alors qu'à deux reprises j'avais eu le gros regret de ne pouvoir, au dernier moment, répondre à l'appel si flatteur de mes compatriotes, lors des fêtes du Centenaire du Lycée et de l'École de Médecine. Si je n'avais au cœur le souvenir affectueux de mes années d'écolier, les murs eux-mêmes en ce moment me parleraient. Je me retrouve dans ma maison : l'horloge antique que j'entends a mesuré de ses notes grêles toutes les heures de ma jeunesse. Les feuilles de ces vieux tilleuls ont parfumé mes livres d'enfant et ma mémoire fidèle. Tous ces lieux me rappellent par mille liens un passé très cher et ce n'est pas sans une émotion naturelle que, fils d'Angers, fils aussi d'un homme qui conquit dans ce pays droit de cité, je prends la parole dans cette cérémonie qui, pour moi, n'est pas solennelle mais plutôt familiale.

Je suis un peu semblable au veillard dont parlait tout à l'heure, non sans ironie, votre distingué professeur ; j'ai beaucoup voyagé, je reviens au pays et volontiers « je m'attacherais à cultiver ma treille et mon verger » et je vous dirais, ô mes jeunes camarades, que notre terre d'Anjou est une terre d'une beauté rare et que les voyages lointains sont parfois bien décevants.

Oui, votre maître a raison : il faut se plaire à ouvrir les yeux sur les spectacles divers du monde changeant ; volontiers on se dirait citoyens de l'univers ; mais, je vous le demande tout d'abord : soyez les citoyens de votre province.

Ulysse et du Bellay ont vu avec des larmes fumer le toit de leurs maisons, après des ans de courses vaines. Et je voudrais que dès vos années puériles vous sachiez le charme de votre pays natal, de cette terre heureuse, terre de toutes les floraisons, terre de l'ardoise violette, du tuffeau blanc et de la vigne triomphante.

Soyez de votre province. Plus tard, vous visiterez d'autres mondes, vous sourirez à d'autres visages. Mais, jeunes, attachez votre jeunesse et votre tendresse à embrasser le visage de votre terre angevine. Il y a des êtres chers que l'on regrette de n'avoir pas assez aimé de leur vivant et dont la mort nous fait comprendre tardivement la noblesse. N'attendez pas d'être détachés de votre province pour en apprécier de loin, par comparaison, la particulière beauté et lui rendre un hommage plein de remords.

Qu'il me soit permis de dire toute la gratitude que je garde, par delà les années, aux maîtres qui m'ont formé jadis dans ce lycée. Je leur dois le meilleur de moi-même.

Sans doute, vous goûterez plus tard la joie de visiter les sites variés de notre France; mais votre devoir est d'abord de connaître votre coin de terre, votre bourgade, votre ville, votre province, le sol auquel vous êtes liés par les mêmes attaches qu'aux êtres de qui vous êtes nés.

On répète souvent que par les communications rendues plus fréquentes et dans le tumulte de la vie devenu plus général les provinces ont perdu leur type et se sont uniformisées. Il n'en est rien. Chaque province a gardé sa physionomie. Je me plais à le retrouver souvent sur la figure des lycéens assemblés que je visite en tous lieux. Partout je retrouve aisément des caractères spéciaux, je ne sais quels signes desquels se dégage, sur tous les visages, certains traits qui sont ceux de la race, ceux du terroir. Pour ces êtres comme pour les plantes, la nature garde les secrets de ses floraisons et s'obstine dans des formes immuables. Qui exprimera comme il convient la pénétrante action des lieux et des choses sur la formation de notre esprit ? Ne sentons-nous pas que ces cœurs d'Angevins doivent être reconnaissants de tout ce qu'a laissé de personnel en nous le charme singulier de ce climat, la séduction particulière et la grâce de ce pays facile et tendre ? Pour ma part, je me souviens que, dans mes voyages parfois lointains, le ciel, les terres ou les bois et les sites étrangers ont toujours, par comparaison pieusement naturelle et spontanée, évoqué le ciel tranquille, les bois profonds, les coteaux riches ou les eaux partout courantes de notre Anjou. Jeunes élèves, soyez de votre province. Vous avez le droit d'en avoir l'orgueil. J'en trouvais récemment une esquisse en quelques mots

dans un vieil auteur : « Le climat de cette province est fort doux et volatil, qui donne aussi cette même qualité aux esprits de ses habitants et les rend déliés en leur invention. Son terroir est arrosé de fortes fontaines et rivières, couvert de bois, taillis et de haute futaye, fertile et abondant en grains, bestiaux, venaisons, fruits, et de tout ce qui est nécessaire à la vie. » Il faut que vous preniez conscience d'être les fils d'une terre si rare. Elle s'ouvre à vous, elle vous appelle et vous devez avant toute autre la visiter en filial pèlerinage. J'apprécie les bourses de voyage à l'étranger. Combien j'applaudirais à des bourses de voyage chez nous-mêmes. Que d'aspects variés vous offre notre région, comme vous auriez ample matière à étudier, amples joies de nature à capter par vos yeux, sans parler seulement de cette admirable vallée de notre Loire lumineuse et noble, mais dans tous les pays si divers de la Vendée angevine, des Mauges, du Beaugeois, dans les terres baignées par la Maine ou les trois cents ruisseaux qui coulent en Anjou.

Que de journées, que de semaines de fécondes vacances vous pourriez passer en excursions faciles qui vous séduiraient tout d'abord et confirmeraient, mûriraient encore en vous les qualités de votre race.

Mais vous n'aurez fait qu'une partie de votre tâche lorsque vous aurez parcouru nos grandes routes angevines et visité toutes les richesses de nos petites communes, où les vieux maîtres maçons et vitriers ont semé leurs fantaisies; vous devrez vous pénétrer en même temps de l'histoire de votre petite patrie, de cet Anjou, jadis si troublé, que tant de misères et de fléaux ont longtemps écrasé; vous goûterez mieux alors la joie d'être nés dans des temps moins cruels et de pouvoir en paix jouir des richesses de votre province. Vous ne devez pas ignorer que, si la vie angevine est douce et si l'air de votre province est léger à respirer, si la Loire est belle à voir couler au milieu des îles blondes et s'il est cher pour tout cœur angevin de voir onduler jusqu'à l'horizon bleu d'ardoises les moissons dorées, ceux qui avant nous ont jadis respiré cet air et vécu dans cette lumière, ceux-là ont déchiré le pays dans des luttes fratricides. Il vous les faut connaître pour ne pas voir renaître de telles erreurs. Mais vous vous souviendrez que c'est dans votre province d'Anjou que le plus beau traité de paix civile a été conclu et que ceux qui signèrent à Nantes le fameux édit l'avaient conclu d'abord et signé de leur parole et de leur cœur à quelques lieues d'Angers. Cela sera pour vous la leçon la plus haute qui vous enseignera la vertu essentielle de tout citoyen, la tolérance qui vous persuadera que quelles que soient vos sympathies personnelles, vous

devez saluer d'un même respect tous ceux qui, bleus ou chouans, dans les combats affreux, firent un même sacrifice de leur vie pour ce qu'ils croyaient être leur drapeau.

Et vous n'écouterez pas trop cependant le conseil de mol abandon et de vie facile que vous donnera le ciel indulgent et le sol riche de l'Anjou. Vous serez devenu citoyen de votre province, et c'est alors que je voudrais vous voir en contact avec d'autres climats plus sévères et d'autres esprits mûris différemment. Il est à la mode de visiter l'Allemagne ou l'Angleterre par des échanges qui facilitent les séjours des lycéens. Combien je souhaiterais ces échanges entre familles françaises. Il me semble que nous envoyons nos enfants visiter des étrangers avant de connaître leurs parents. La Bretagne et la Normandie sont proches de l'Anjou. Elles ont certains caractères communs et tant de diversité toutefois qu'elles ne sauraient être d'un enseignement inutile. Ce que je souhaiterais cependant pour tout lycéen angevin, c'est qu'après avoir parcouru ce chemin que je viens d'indiquer et qui l'aurait amené à être vraiment le fils de son pays natal, il s'en allât visiter nos régions de l'Est, qu'il y prit contact avec une population de caractère si différent du nôtre, froide et réfléchie, laborieuse, toujours en alerte, rendue grave par un terrible passé de guerre et qui, chaque jour, a pour réveil le bruit des armes et sait de quelles larmes et de quels deuils se paient les oublis.

Alors, jeunes Angevins, quand vous aurez visité, dans un pèlerinage qui ne sera pas sans amertume, certains lieux héroïques, vous emporterez de ces paysages, dont le silence est éloquent, un sentiment plus profond de vos devoirs et la conviction nette que toute génération n'est qu'un anneau dans la chaîne des hommes qui ont un passé, des devoirs semblables, que toute province est solidaire des plus lointains, — et qu'il est criminel de se croire permis de vivre isolément, en passager, sur un navire qui n'accomplit pas une simple traversée, mais un éternel voyage vers un idéal de fraternité, de liberté et d'égalité.

Et, si j'évoquais dans mes premières paroles mes souvenirs d'écolier, permettez-moi de rappeler devant vous — enfants — mes lointains camarades qui, dans un temps qui pour vous doit sembler bien reculé et qui me semble cependant si proche encore, d'autres enfants comme vous ont vu ce lycée transformé en caserne, les troupes campées dans le Mail, dans ce Mail dont les arbres centenaires ont péri, l'écorce déchirée par les chevaux de guerre affamés, — l'évêché, le théâtre, tous les édifices publics transformés en hôpitaux, les blessés sanglants entassés de toutes parts, l'horrible vision de la guerre étrangère poussée jusqu'en ce coin paisible d'Anjou.

Que vos yeux, mes amis, ne voient jamais ce spectacle tra-

gique, toutes les images de haine, de déroute et de sang qui ont souillé nos yeux d'enfants.

Mais, quoi qu'il arrive, puissiez-vous toujours répéter ces deux vers d'un poète du XVIIIe siècle :

« *Je suis l'Anjou de gaieté claire et franche,*
« *Qui n'a tâché que d'honneur s'enrichir* »

***

Au sujet du prix de Rome, *le Temps* a demandé leurs impressions de logistes et de pensionnaires de la villa Médicis à nos anciens prix de Rome. Il a reçu la réponse suivante de notre distingué concitoyen M. Max d'Ollone.

De mon temps, les concurrents pour le prix de Rome étaient enfermés au Conservatoire. Le château de Compiègne constitue une prison autrement agréable et saine ! Mais ceci n'est qu'une amélioration matérielle du concours. Ce qui est à souhaiter, c'est la disparition de la « cantate » ; la cantate, qui oblige les jeunes musiciens, pendant leurs années d'études, à cultiver un genre de composition ridicule, qui n'est ni du théâtre, ni de la symphonie, ni de l'oratorio, et qui, surtout, habitue à la fausseté, à la convention, à l'artifice dans l'expression des sentiments — nulle sincérité n'étant possible avec les livrets absurdes qui sont imposés. Et comment ne pas rechercher les effets qui « porteront » à l'exécution devant le jury, quand on sait que celui-ci se compose de toutes les sections de l'Institut et que les peintres, les sculpteurs, les architectes et les graveurs ont le droit (dont ils se servent parfois) de casser le jugement préliminaire de la section de musique !

Je me souviens que, la veille de mon dernier concours, je rencontrai par hasard un architecte, membre de l'Institut, qui me demanda :

— Nous avez-vous fait de la musique bien douce et bien harmonieuse ?

— Mais, lui répondis-je, il s'agissait de traiter la jalousie et la vengeance de Frédégonde !

— Qu'importe ! continua cet excellent homme. Tenez, par exemple, quelle que soit la situation, on peut toujours commencer par un prélude qui berce... un nocturne... Cela dispose agréablement les juges .

Je vis que rien n'était changé depuis le temps où Berlioz concourait..

On comprend que les déplorables habitudes que le jeune musicien est obligé de prendre en s'exerçant à la « cantate » le contraignent, par la suite, à de grands efforts pour s'en libérer...

Quant au séjour à la villa Médicis, il fut pour moi un enchantement. Mais je conviens que cela dépend des circonstances, et qu'il n'est pas bon pour tous. Là aussi, il y aurait des améliorations à apporter aux règlements traditionnels, — à commencer par cette ridicule et odieuse interdiction du mariage, faite à des hommes d'une trentaine d'années...

***

Le Correspondant publie, en ce moment, un nouveau roman de notre très distinguée compatriote, Mlle Mathilde Alanic : « Les Roses refleurissent ».

***

D'après la statistique des automobiles dans la région, notre département, qui en comptait 1062 en 1912, en possédait 1288 en 1913.

***

Ont été nommés :

Officier de la Légion d'honneur :

M. Félix Le Cornec, inspecteur général des Ponts et Chaussées.

Chevaliers de la Légion d'honneur :

MM. Nicolas Le Roux, ingénieur en chef des Ponts et Chaussées à Quimper.
René Philippe, ingénieur en chef des Ponts et Chaussées à la Roche-sur-Yon.

Officiers de l'Instruction publique :

MM. Colliard, chef d'atelier à l'École des Arts et Métiers d'Angers.
Duplessis, professeur au Collège à Cholet.
Ecot, docteur-médecin, chef du service médical à l'Ecole de cavalerie de Saumur.
Gouttefarde, professeur à l'Ecole primaire supérieure à Angers.
Haussaire, professeur au Lycée à Angers.
Lapeyre, professeur-adjoint au Lycée à Angers.
Malterre, chef d'atelier à l'École des Arts et Métiers d'Angers.
Thibault, docteur-médecin, professeur à l'École de Médecine d'Angers.

Officiers d'Académie :

Mme Genty, institutrice primaire au cours secondaire de jeunes filles d'Angers.

Mlles Gallant, professeur à l'Ecole primaire supérieure d'Angers.

Gilbert, directrice d'école primaire publique à Jarzé.

MM. Babin, instituteur à Brain-sur-Allonnes.

Bacon, professeur d'agriculture à Saumur.

Bruneau, instituteur à Champtocé.

Desbouillons, professeur-adjoint à l'École primaire supérieure de Cholet.

Fontaine, vétérinaire-major à l'École de Cavalerie de Saumur.

Jouet, instituteur au Puy-Notre-Dame.

Levieux, herboriste à Angers.

Mousset, instituteur à Rochefort-sur-Loire.

***

Dans notre numéro de mai-juin nous avions annoncé à nos lecteurs la mort de M. le vicomte Pierre de Terves, capitaine-commandant du premier escadron des spahis marocains, tué à l'ennemi le 12 mai, au combat de la montagne des Tsouls (Maroc occidental).

Nous annoncions, en même temps, que dans ce fascicule une notice serait consacrée à perpétuer la mémoire de ce héros et le talent de l'érivain auquel nous avions pensé nous était un sûr garant que l'hommage serait digne de celui que tout l'Anjou pleure.

Nous ne prévoyions pas alors les événements actuels, la terrible guerre qui va ensanglanter l'Europe, pendant laquelle tous les Français valides, à des titres divers, devront donner leur entier concours à la défense de la Mère-Patrie, de notre belle France, guerre qui nous met dans la nécessité de nous borner aujourd'hui à un compte rendu succinct des obsèques du capitaine de Terves, remettant à plus tard l'éloge que nous comptions imprimer en tête du numéro de juillet-août.

Les funérailles du capitaine Pierre de Terves furent des funérailles nationales. La population d'Angers était là tout entière s'inclinant recueillie devant ce char funèbre qui contenait la dépouille mortelle d'un des plus dignes enfants de

l'Anjou, devant la douleur digne et énergique de ce père qui lui aussi fut un brave parmi les braves et dont la longue carrière fut consacrée tout entière à ses concitoyens, à sa patrie, devant la douleur aussi de la comtesse d'Ollone, sa sœur, du comte d'Ollone, son beau-frère, et des autres membres de sa famille.

Une chapelle ardente, le 4 juillet, était installée à la gare Saint-Laud, décorée d'immenses palmes vertes et de trophées de drapeaux aux couleurs nationales. Le cercueil est recouvert d'un drapeau tricolore et disparaît sous un amoncellement de fleurs. Au pied du catafalque une couronne barrée d'un large ruban tricolore porte, en lettres d'or, cette inscription : « Le général Lyautey, résident général ».

Dans la cour d'honneur de la gare, les troupes qui rendent les honneurs viennent former un immense carré, que remplit bientôt la foule de ceux qui veulent apporter une nouvelle marque de sympathie à la famille de Terves. La levée du corps est faite par M. le chanoine Pessard, archiprêtre de la cathédrale.

Au moment où le cercueil apparaît, les cavaliers du 25e dragons présentent les armes. La musique du 6e génie, précédant le cortège, joue sur tout le parcours des marches funèbres. Puis viennent, portées par des soldats, trois magnifiques couronnes avec ces inscriptions : « Le général Lyautey, résident général » ; « Les officiers de cavalerie d'Angers à leur camarade » ; « Les officiers du 33e d'artillerie », et beaucoup d'autres très belles. Le 1er escadron du 25e dragons, sous le commandement du capitaine Cathelin, des lieutenants Estève, d'Hausen, Guérin et Sainte-Beuve, entoure le corbillard que dominent les trophées de drapeaux aux couleurs de France.

Derrière le corbillard, marche le général Claret de la Touche, représentant le ministre de la Guerre et le capitaine d'état-major de la Taille.

Les cordons du poêle sont tenus par les capitaines Gayraud, du 25e dragons ; Kœrgas, du 33e d'artillerie ; Pierquin, du 6e génie ; Henry du 135e d'infanterie.

Le deuil est conduit par le comte Roger de Terves et le général Claret de la Touche, représentant le ministre de la Guerre ; par le comte et la comtesse d'Ollone, MM. le comte Geoffroy de Ruillé, le comte R. de Ruillé, le marquis

de Kergos, le comte de Quatrebarbes, Raymond Richou, le baron Jacques de Villoutreys, le général de la Celle.

Dans le cortège :

Le général de la Masselière, commandant la division de cavalerie ; le lieutenant-colonel d'état-major du 9e corps d'armée représentant le général commandant le 9e corps d'armée; le lieutenant-colonel d'Ollone, MM. Max d'Ollone ; Ferdinand Bougère, Gaston Dumesnil, députés ; Hild, chef de cabinet du préfet ; Duffau, secrétaire général ; Aubert, conseiller de préfecture ; Grignon, le comte Henry de Castries, de la Guillonnière, Desêtres, de Fougerolle, du Bouchet, Desnoës, comte du Réau, L. de Jumilly, conseillers généraux ; Adrien Planchenault, Bain, comte Retailleau, Gilles-Deperrière, de Soland, Prevost-Lemotheux, Richard, Huault-Dupuy, vicomte de Danne, conseillers d'arrondissements ; le général Estève, le général marquis Courtès ; les colonels et lieutenants-colonels du 6e génie, du 135e, du 25e dragons, du 33e d'artillerie ; M. le capitaine Brunner, de l'armée suisse ; trois officiers du 3e spahis portant l'uniforme glorieux sous lequel mourut Pierre de Terves ; des officiers des 5e, 8e, 9e cuirassiers, régiments où il servit avant son départ pour le Maroc ; les officiers de tous les régiments de la garnison d'Angers ; une délégation des officiers de l'Ecole de cavalerie de Saumur, des délégations des sous-officiers et soldats de la garnison ; le colonel d'Espinay, le colonel de Clermont-Tonnerre ; le lieutenant-colonel Montaigu, le lieutenant-colonel Meauzé, le commandant Duperré, le commandant Petit, le commandant Wibrotte, le commandant Goujon, les commandants Dillon, Malibran ; M. le Dr Barot, maire d'Angers, MM. Bruas, le colonel Couilleau, Semery, Mahier, Allard, Labesse, Lépicier, Samson, Gourdon, Menou-Moreau, Vaillant, conseillers municipaux d'Angers ; Mgr Pasquier, M. Dupé, curé de Notre-Dame, de très nombreux membres du clergé d'Angers et du département et une foule compacte de notabilités civiles et militaires, d'amis, de gens de toutes les classes de la société.

La Cathédrale est entièrement tendue de draperies de deuil, sur lesquelles se détachent des trophées de drapeaux tricolores cravatés de crêpe. Le catalfaque est dressé dans l'allée centrale ; il disparaît sous une immense draperie tricolore ; là, on dépose le corps du héros.

La messe est célébrée par M. l'Archiprêtre. Mgr l'Evêque d'Angers y assiste, entouré de ses vicaires généraux et du chapitre.

Pendant la messe, la maîtrise a chanté divers morceaux.

Avant l'absoute, Mgr Rumeau est monté en chaire et a pris la parole en ces termes :

Quomodo ceciderunt fortes?
Comment sont-ils tombé les braves?
(II Reg., I, 19.)

MES FRÈRES,

Cette plainte, qu'exhalent nos livres Saints dans un deuil patriotique semblable à celui qui nous rassemble revient tout naturellement sur mes lèvres, et je le prononce, moi aussi, au pluriel, car notre Anjou, en ces derniers mois, a chèrement payé son tribut à la patrie. « Comment sont-ils tombés, les braves: *Quomodo ceciderunt fortes* : Eux si bons et si beaux : *Amabiles et decori in vita sua* (1); Eux rapides comme l'aigle, forts comme des lions : *Aquilis velociores leonibus fortiores !* (2).

Hier, c'était le brigadier Blot, le courageux aviateur qui, en service commandé, venait augmenter le martyrologe des hardis conquérants de l'air.

C'était le zouave Baudrier, qui, au Maroc, tombait au champ d'honneur.

Aujourd'hui, nous saluons, avec une admiration égale à notre douleur , le vicomte Pierre de Terves, capitaine-commandant du 1er escadron de spahis marocains, tué glorieusement à l'ennemi, à l'âge de 40 ans, le 12 mai dernier, au combat des Tsouls, dans le Maroc occidental.

Sa dépouille est là, enveloppée de son linceul de gloire, et je ne sais que répéter : « Comment est-il tombé, le brave? » Pourquoi la mort n'a-t-elle pas respecté tant de jeunesse et de vaillance? *Quomodo ceciderunt fortes?*

Pleurons sur lui et acceptons, sans les comprendre, les impénétrables desseins de la Providence ; acceptons-les comme il convient à des chrétiens, avec ce sentiment de résignation qui consiste à mettre Dieu entre la douleur et soi.

Si quelque consolation humaine pouvait tempérer, dans le cœur des siens, une douleur inconsolable, ils la trouveraient dans le concours immense de religieuses sympathies qui, sous ces voûtes, font une escorte d'honneur à la dépouille mortelle du héros.

(1) II Reg. I. 23.
(2) *Ibid.*

Ils la trouveraient dans les hauts et impressionnants témoignages de regrets et de louanges que lui ont prodigués et ses chefs, et ses pairs, et ses subordonnés.

Entendez le général Lyautey :

« Soyez assuré, dit-il, que son souvenir vit ici, chez ses camarades, ses troupes, ses chefs, et qu'il y sera précieusement et glorieusement conservé.

« Il est déjà enraciné par le nom inscrit sur la porte du poste auprès duquel il est tombé. »

Le général Gouraud est encore plus expressif. Le capitaine de Terves avait pris part à tous les combats des colonnes Gouraud. Il se trouvait aux environs de Rabat lorsque ce général, qui organisait la marche sur Taza, le disputa au général Henrys et fit un appel spécial à sa vaillance. Le capitaine de Terves arriva juste à point pour prendre part aux violents combats qui devaient ouvrir la route de cette ville : le combat de Dar-el-Hadjemi, le 1er mai, où il fut cité à l'ordre du jour; le combat de Tiazza, le 10 mai, où il eut une attitude des plus brillantes et où il sauva littéralement un bataillon de tirailleurs, mal engagé, dont le chef lui avait fait dire : « Il n'y a que vous qui puissiez me tirer de là » ; le combat de la montagne des Tsouls, le 12 mai, où il fit des prodiges de valeur et où il succomba.

On ne sera donc pas étonné que le général Gouraud lui ait rendu un hommage émouvant : « La mort du capitaine de Terves, écrit-il, a été pour moi un vrai chagrin. Nous avions fait ensemble la délivrance de Fez, la colonne des Hayaïnas et du Rogui, en 1912. Il était brave comme son sabre, et si simple, si bon camarade ! Enfin, il a eu la mort des braves qui n'a pu le surprendre, car il avait un admirable mépris du danger; mais c'est pour la cavalerie, comme pour les siens, une grande perte. »

« Je puis dire, ajoute un autre de ses chefs, le commandant de Piépape, qu'il y a unanimité de sentiment sur le compte du capitaine de Terves. Il avais conquis la sympathie, l'estime et, qui plus est, la confiance militaire de tous. C'est sur la demande expresse du général Gouraud qu'on l'a envoyé à Fez, alors qu'il aurait pu se reposer à l'arrière. Il est tombé glorieusement. »

Vous avez entendu les chefs; écoutez un camarade — un de ses cousins, car ils étaient quatre sous les murs de Taza — : « Je ne connaissais bien Pierre de Terves que depuis mon arrivée au Maroc ; j'avais appris à l'apprécier ; il s'est toujours montré excellent pour moi et nous sommes devenus une paire d'amis. C'est une grosse perte pour l'armée chérifienne ; son escadron était le meilleur escadron marocain du pays ; il en était l'âme. Il était universellement aimé et apprécié de ses chefs. »

Après les chefs, après les égaux, c'est un subordonné qui va

parler, le lieutenant Champeaux. Témoin de sa dernière heure, il en fait le récit avec une émotion qui étreint l'âme : « Je ne chercherai pas, écrit-il, des mots inutiles pour vous dire quelle fut la douleur de tous, officiers, gradés et cavaliers ; le capitaine de Terves était adoré de tous et sa mort m'a autant affligé que s'il se fût agi d'un dés miens. Le 12 mai, jour du combat de la montagne des Tsouls, il était parti joyeux et plein d'entrain, malgré la nuit de veille passée dans la tranchée. L'escadron flanquait la colonne sur sa droite. Le capitaine, avec son entrain habituel, l'entraîna à l'assaut des crêtes successives qui se trouvaient sur les flancs de l'infanterie et en chassa de nombreux ennemis. Ce fut une course sous les balles, mais qui permit à la colonne de progresser sans être inquiétée. Se rendant compte du danger, mais ne songeant pas à lui, le capitaine ne cessait de recommander aux autres la prudence. A sept heures, l'escadron arriva dans la zaouïa des Ben-Medjoul, d'où partaient des coups de fusil tirés sur la colonne qui avançait. Le capitaine ordonna le combat à pied contre les gens qui occupaient le village. Au cours du combat, alors qu'il venait d'indiquer une position à occuper et qu'il s'y portait, une balle tirée de la zaouïa l'atteignit à la tempe gauche, au-dessus de l'oreille. J'entendis, au milieu du tumulte : « Le capitaine est tué ! » Je me précipitai et le trouvai mourant, ne pouvant plus parler ; dix minutes après il était mort. »

Il fut donc frappé, M. F., en plein visage, face à l'ennemi, au plus fort du danger, le premier en avant, comme il convenait à un héros.

Le matin de ce rude combat, l'aumônier de la colonne lui avait donné, ainsi qu'à la colonne entière, l'absolution « in articulo mortis ». Il était donc prêt à mourir en chrétien, lui qui avait été si chrétiennement élevé.

Après le coup mortel, la miséricorde de Dieu lui accorda dix minutes ; c'était peu ; assez cependant pour faire monter au ciel le cri de repentir, d'amour et de supplication qui en ouvre les portes : assez pour offrir à son bien-aimé pays le sacrifice de sa vie ; assez pour envoyer aux siens un suprême adieu du cœur et pour dire à son père, du fond de l'âme : Vous fûtes un bon soldat de l'Église à Ancône, à Castelfidardo, à Mentana ; vous fûtes un bon soldat de la France à la tête du 24e bataillon des Mobiles que vous conduisîtes, en 1870, jusqu'à la frontière de l'Est ; votre fils n'a pas dégénéré. »

Inclinons-nous, M. F., devant ce beau caractère et ce grand cœur, dont un de ses amis d'enfance, un de ceux qui ont pénétré plus avant dans sa vie, me dépeignait, il y a peu de jours, la riche nature, en me disant qu'il était tout bon, tout franc, tout brave, ne connaissant que la loyauté, toujours prêt au dévouement,

étranger aux passions mesquines et supérieur aux ambitions vulgaires, si bien qu'au grand étonnement de ses chefs eux-mêmes jamais il ne songeait à rien demander, il ne savait que se dépenser.

Une telle grandeur d'âme, embellie par un tel héroïsme et couronnée par une telle fin sont pour nous une grande leçon.

Si les circonstances ne nous imposent pas, comme à notre vaillante armée — ce à quoi nous serions prêts — d'aimer notre pays jusqu'à l'effusion du sang, sachons au moins puiser dans notre foi chrétienne et dans le sentiment du devoir que la foi inspire, la science du vrai patriotisme, de ce patriotisme qui travaille sans relâche, dans le désintéressement, l'abnégation et l'oubli de soi, à faire une France grande et prospère, unie au dedans, forte au dehors, fidèle à sa mission, imbue des principes religieux, moraux et sociaux qui sont la garantie de l'ordre et de la paix.

Recueillons aussi devant ce cercueil les graves enseignements que nous donne la mort. Puisqu'elle ne respecte ni l'âge, ni la santé, ni le rang ; puisqu'elle fond à l'improviste et qu'elle frappe comme la foudre, tenons-nous prêts à répondre à l'appel du Souverain Juge par des consciences droites et des vies sans taches.

Enfin, pour nous consoler, pour ne pas pleurer comme ceux qui sont sans espérance, levons les yeux au Ciel et souvenons-nons que la mort n'est pas la fin, mais au contraire le commencement de tout, le passage d'une vie d'épreuve à une vie de félicité et que « les séparations de la terre, comme l'a dit Lacordaire, ne sont qu'un rendez-vous pour l'éternité ».

Ainsi-soit-il !

L'absoute a été donnée par Mgr Rumeau accompagné des vicaires généraux et du chapitre.

La foule, profondément émue, a ensuite défilé devant la famille, très touchée de cette grandiose manifestation de sympathie.

L'inhumation eut lieu à Saint-Jean-des-Mauvrets.

Le corps fut reçu à l'entrée du bourg par M. le curé de Saint-Jean-des-Mauvrets, entouré de M. le doyen des Ponts-de-Cé, des curés de Blaison, Saint-Sulpice, Saint-Saturnin, Juigné et Brigné. En tête du cortège, les enfants de l'école libre de Saint-Jean portant des gerbes de fleurs et les jeunes filles du patronage portant de magnifiques couronnes. Le drapeau de la Jeunesse catholique, cravaté de crêpe, suivait. Puis venaient les couronnes offertes par la famille, le général

Lyautey, les officiers de la garnison d'Angers, la Ville d'Angers, etc.

Après la famille se pressait une foule nombreuse et recueillie que précédaient le général Claret de la Touche, délégué du ministère de la guerre ; le lieutenant-colonel de Galembert, du 25e dragons; le lieutenant-colonel d'Ollone, le capitaine de Fleurieu du 3e spahis, de nombreux officiers de la garnison d'Angers. Parmi les personnes présentes, nous avons remarqué MM. F. Bougère, le vicomte O. de Rougé, le comte de Fougerolle, A. Planchenault, le colonel Couilleau, le comte du Reau, le marquis de Contades ; le Cercle « la Paix », de Saint-Jean-des-Mauvrets, avec son vice-président, M. Joseph Lecomte, remplaçant M. Eugène Hamon; MM. P. Viau, maire de Saint-Sulpice ; Simon, adjoint ; Aubin, conseiller municipal, Chicotteau, adjoint au maire ; Lecomte, Pierre Gasnier, conseillers municipaux de Saint-Saturnin; Reuiller, maire de Mozé; Trottier, maire de Saint-Jean-de-la-Croix, et une foule d'habitants de Saint-Jean, Saint-Saturnin et Juigné.

Au cimetière, le général Claret de la Touche, au nom du Ministre de la Guerre et de l'Armée, dit un dernier adieu à la dépouille mortelle du capitaine Pierre de Terves :

C'est avec une émotion profonde, dit-il, que remplaçant M. le général de division Barret, il remplit ce devoir.

Élevé par le vaillant soldat d'Ancône, par l'aide-de-camp de Lamoricière, par le commandant de mobiles de 1870, Pierre de Terves ne pouvait ne pas être brave.

Né en 1874, il entrait à Saint-Cyr en 1894, était affecté à l'arme de la cavalerie et servait aux 5e et 9e cuirassiers.

La vie de garnison ne pouvait pas suffire à son ardeur et à son énergie ; attiré par la terre africaine, là où l'on se battait, il obtenait son affectation au 3e spahis en 1908.

Il reçut le baptême du feu dans le Sud-Oranais, sur les bords de la Moulouya, où il fut distingué par un chef qui s'y connaissait, par le général Lyautey.

Celui-ci ne tarda pas à proposer le capitaine de Terves pour les postes les plus difficiles.

Au Maroc, après la révolte de Fez, il fallait réorganiser les tabors marocains ; Pierre de Terves était tout indiqué pour cette œuvre.

Son escadron, remarquable par son endurance et par sa vaillance, fut bientôt l'un des meilleurs du régiment marocain.

A sa tête, son capitaine fit partie des colonnes les plus importantes qui opérèrent dans le Maroc, d'abord avec le général Lyautey, puis avec le général Gouraud.

Fatigué à la suite de nombreuses expéditions, il vint se reposer quelques instants en France, où il eut la joie de passer quelques jours dans son pays natal.

L'expédition de Taza se préparait; le capitaine de Terves ne voulut pas laisser partir ses hommes sans lui; il n'était pas seulement un chef vaillant et vigoureux, il aimait son monde. Tous en rendent le témoignagne le plus complet.

Comme à son habitude il sut se distinguer.

L'escadron de Terves était toujours à l'avant-garde. Au combat de la Montagne des Tsouls, le 1er escadron marocain flanquait la colonne; les Marocains occupaient les crêtes voisines; il fallait les en déloger; l'escadron se jette dans la mêlée et débarrasse rapidement le terrain.

Il ne reste plus qu'une « zaouïa » où a lieu la dernière résistance.

De Terves fait mettre pied à terre à ses hommes. Au moment même où il a une vision très nette du succès, une balle le renverse; quelques instant après il était mort.

C'est un grand exemple offert aux jeunes gens, aux jeunes officiers et qui leur montre que tant vaut l'officier tant vaut la troupe.

D'une voix profondément émue, M. le général de la Touche termine en disant :

Adieu donc, de Terves; adieu, mon jeune camarade. Vous êtes mort en faisant votre devoir; dormez en paix dans votre terre natale et les vôtres resteront fiers de vous.

Le général de la Celle prit ensuite la parole :

Le capitaine Pierre de Terves avait, sous une forme un peu différente, cette simplicité dans le désintéressement, cette généreuse impétuosité du cœur, vertus accentuées de sa race, vertus bien françaises, que nous aimons chez son père et qu'avait tant appréciées le bataillon de mobiles de Maine-et-Loire qu'il commandait en 1870.

Choisi au lendemain de la révolte des troupes chérifiennes et des massacres de Fez pour commander un escadron de spahis marocains, il avait, en s'imposant à leur admiration par sa bravoure, vite conquis le dévouement de ses hommes qui, ennemis la veille, pleuraient à chaudes larmes leur capitaine mort.

Sa bravoure était légendaire au Maroc : le camp de Terves en est le dernier témoignage et en perpétuera le souvenir.

Ses chefs, ses camarades, le considéraient comme un officier de cavalerie de haute valeur.

Le général Gouraud, qui le connaissait bien et l'avait demandé pour sa colonne de Taza, a dit sur sa tombe provisoire en quelle grande estime il le tenait.

Ses camarades, des inférieurs, ont écrit des lettres émouvantes que, dans sa modestie mélangée de fierté, son père n'a voulu montrer qu'à de rares amis.

L'avant-veille de sa mort, le capitaine Pierre de Terves, par une charge admirable, avait dégagé un bataillon d'infanterie en position périlleuse : « Dernier acte héroïque après tant d'autres de notre pauvre ami, m'écrivait le capitaine Durenty, mon dernier officier d'ordonnance, qui commandait l'autre escadron de spahis de la même colonne. »

Le 12 mai au matin, pendant que le capitaine de Terves donnait des ordres de combat, une balle à la tempe le renversait mort.

Au début de l'action, un père franciscain, le Père Dominique, aumônier volontaire, avait donné à tous les combattants une absolution « in articulo mortis »; il l'a dit le lendemain au capitaine Durenty en parlant de la mort du capitaine de Terves, qu'il avait connu dans sa première campagne au Maroc oriental et qui lui inspirait la plus affectueuse sympathie.

Vieux général de cavalerie, son chef il y a peu d'années en Algérie, ami des siens, uni à eux dans la douleur, je dis un adieu ému au cavalier héroïque qu'a été le capitaine Pierre de Terves.

Il a rendu service à son pays, donné de beaux exemples à la cavalerie et fait honneur à son nom.

L'Anjou peut être fier de lui.

Profondément émus, les assistants sortent du petit cimetière de Saint-Jean, beaucoup pleurant celui que tout le pays aimait et essayant, par leurs marques touchantes de sympathie, d'adoucir la douleur poignante du commandant de Terves.

*
* *

Le 7 juillet ont eu lieu, en l'église Saint-Laud d'Angers, les obsèques de notre érudit et regretté collaborateur.

M. A. Cheux, un savant doublé d'un modeste, avait bien voulu, depuis de nombreuses années, confier à notre recueil le soin de publier les observations météorologiques qu'il recueillait, avec une compétence indiscutable et un soin méticuleux,

à son bel observatoire de la Baumette, où il possédait les appareils les plus perfectionnés et les plus modernes.

Il était âgé de 66 ans.

Le deuil était conduit par les neveux et parents du défunt.

On remarquait dans l'assistance : MM. Labussière, président de la Commission départementale météorologique ; Préaubert, professeur honoraire au Lycée ; Verchaly père, directeur de l'Observatoire municipal d'Angers ; Surrault, membre de la Commission départementale et de l'Observatoire météorologique ; le chanoine Urseau, secrétaire général de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts d'Angers, etc.

Après le service religieux, célébré à l'église Saint-Laud, le cortège funèbre s'est rendu au cimetière de l'Est où a eu lieu l'inhumation.

Sur sa tombe, M. E. Préaubert, président de la Société d'Études scientifiques d'Angers, dit un dernier adieu au défunt.

Mesdames, Messieurs,

Au nom de la Météorologie générale, de la Société Météorologique de France, du Bureau central Météorologique, dont Cheux était correspondant, au nom de la Météorologie locale, de la Commission météorologique départementale de Maine-et-Loire, de la Société d'Études scientifiques d'Angers, dont Cheux était membre depuis plus de 40 ans, j'adresse un adieu suprême et ému à notre collègue et ami, Albert Cheux, qu'une mort impitoyable a enlevé trop tôt à la science, à sa famille, à ses amis.

Cheux a consacré son existence tout entière au labeur scientifique désintéressé. Il avait créé dans sa propriété de La Baumette un observatoire météorologique modèle, muni de tous les appareils les plus perfectionnés, et lui-même depuis 1870 n'a cessé jusqu'à son dernier souffle d'existence, d'observer et d'enregistrer avec une scrupuleuse exactitude tous les phénomènes si complexes qui se jouent dans l'atmosphère qui nous entoure. La collection de ses observations si parfaites et si rigoureuses constitue pour le demi-siècle qui nous précède une des documentations les plus précieuses, dont ont tiré profit les Annales du Bureau central et de nombreux chercheurs.

Sa disparition constitue un véritable deuil pour la science météorologique.

A côté de la météorologie, qui a été la dominante de toute son existence, Cheux cultivait encore diverses branches des sciences

naturelles. La minéralogie et la paléontologie ont attiré particulièrement son attention, ainsi qu'en témoignent les magnifiques collections qu'il a réunies à la Baumette ; dans le monde des êtres vivants, il s'était attaché plus particulièrement à l'entomologie et notamment à l'étude des lépidoptères ; et là encore, il a su constituer de remarquables collections.

Au point de vue scientifique, Cheux était l'esprit rigoriste, inflexible, que rien au monde n'aurait pu détourner de la consigne qu'il s'était imposée. Au point de vue des relations, pour tous ceux qui ont pu le voir de près, le juger dans sa vie intime, Cheux s'est toujours montré d'un caractère aimable, gai, enjoué; prouvant ainsi que les qualités du cœur et de l'esprit peuvent parfaitement s'allier à la discipline scientifique. Et c'est pour cela que nous le regrettons doublement !

Et si son tour est venu de quitter la scène du monde vivant, du moins conserverons-nous de lui un souvenir ému et attendri. Ce souvenir survivra chez nous comme un exemple et un encouragement dans notre propre labeur quotidien !

Cheux, adieu !

***

Le 15 juillet ont eu lieu à l'église Sainte-Thérèse, les obsèques de M. Louis Tricot, artiste lyrique, membre de la Commission théâtrale du Grand-Théâtre, décédé dans sa 53e année.

Le char funèbre disparaissait sous les couronnes de fleurs et de perles parmi lesquelles on remarquait celles offertes par la Direction du Grand-Théâtre, l'École Municipale de Musique, l'Union Voile et Vapeur d'Angers, et l'École de Musique.

Les cordons du poêle étaient tenus par MM. Foare, directeur de l'École de Musique; Levier et Marquis, membres du Comité de l'Union Voile et Vapeur d'Angers, et Genty.

Le deuil était conduit par MM. Tricot, père du défunt, Roger Tricot, son fils, et les autres membres de la famille.

Louis Tricot est né à Angers en 1861. Son goût inné pour la musique, qu'il manifesta dès ses jeunes ans, le poussa à Paris où il devait trouver des maîtres illustres.

Il se fit donc recevoir au Conservatoire de Musique. C'est là que, sous la direction de professeurs éminents, M. Danhauser, pour le solfège, M. Boulanger, pour le chant, il per-

fectionna ses études musicales en même temps que M. Moker lui enseignait l'Opéra-Comique.

Au bout de deux ans d'études, M. Tricot sortait du Conservatoire et débutait brillamment à La Haye, où sous la direction du maître Massenet lui-même il créa « Manon », « Ève », « Le Cid », « Marie-Magdeleine ».

... Et puis ce fut la course au succès à travers la France : Toulouse, Royan, Montpellier, Lyon, Trouville, Bordeaux, Nancy, Alger, etc., etc.

M. Tricot se fit également applaudir à Angers au cours de plusieurs saisons.

Depuis quelques années notre concitoyen avait abandonné le « plateau » et s'était retiré à Angers.

Ses sûres connaissances artistiques l'avaient fait désigner comme membre de la Commission théâtrale. Il était officier de l'Instruction publique.

Au cimetière de l'Ouest, où a été inhumé notre regretté compatriote, des discours furent prononcés au nom de la Ville par M. le docteur Barot, maire; au nom de l'École de Musique par M. Ed. Cointreau, président de l'École; au nom de l'Association des artistes musiciens par son président, M. Perdereau, et au nom de l'Union Voile et Vapeur d'Angers par M. Maurice de Farcy.

***

Le 18 juillet, ont été célébrées, en l'église Saint-Joseph, les obsèques de M. Édouard Hédelin, notaire honoraire, ancien officier de la garde mobile et de l'armée territoriale, médaillé de 1871, président honoraire du Comité des notaires du département, vice-président de l'Association de Prévoyance des notaires.

La levée du corps a été faite et la messe célébrée par M. le chanoine Delahaye, curé de la paroisse et l'absoute donnée par M. l'abbé Brossard, curé de Saint-Jacques.

Pendant la cérémonie, l'orchestre des Concerts populaires a joué la *Méditation* de Bordier et l'*Adagio* de Gluck avec solo de flûte par M. Monceclet; le « Pie Jesu », de Faure, et un « O Salutaris », de Bailly, ont été chantés par ce dernier; la Sainte-Cécile a, à la fin de la messe, chanté le « De Profundis de Paul Rondeau ».

Le deuil était conduit par M. Ch. Hédelin, le commandant Faugeron, MM. Damar, directeur honoraire des Contributions Directes; Blandeau, ses beaux-frères; J. Damon, Paul Hardy, Pajan, Viollet.

Les cordons du poêle étaient tenus par MM. Chauveau, président du Comité des notaires du département; Brault, président de l'Association de Prévoyance des notaires; J. Bessonneau, membre de la Société hippique de Maine-et-Loire; Le Bailly, président de la Chambre des notaires d'Angers; Bruas, président de la Société de la Caisse d'Épargne; Chesneau, secrétaire de l'Association artistique des Concerts populaires.

Une nombreuse assistance de confrères et d'amis suivait ensuite, témoignant par son attitude attristée et recueillie les regrets que causait à tous la perte de cet homme aux connaissances étendues et dont l'obligeance était proverbiale.

Notre distingué collaborateur, M. Germain Dufour, a bien voulu, avec tout son talent et tout son cœur, faire revivre dans la *Revue de l'Anjou*, la belle figure de M. Hédelin, sa vie toute de travail, de devoir et d'abnégation.

***

Le comte de Trédern, conseiller général du Lion-d'Angers, est décédé le lundi 20 juillet, à son château de la Lizière, en Saint-Martin-du-Bois. Il siégeait depuis deux ans seulement au Conseil général. Il est mort des suites d'une longue maladie et après une douloureuse agonie.

Sa belle conduite pendant la guerre de 1870-71, où il prit le commandement d'une compagnie de mobiles, et notamment à Patay, où il fut blessé au pied par un éclat d'obus et fait prisonnier, lui valut la décoration de chevalier de la Légion d'honneur.

Après la guerre, il revint se fixer dans son canton du Lion-d'Angers, où il s'occupa activement d'agriculture et d'élevage.

Il était très connu aussi dans les milieux sportifs et fut longtemps commissaire des courses de la Société d'Encouragement.

Ses obsèques ont été célébrées le vendredi 24 juillet, en l'église de Saint-Martin-du-Bois, au milieu d'une assistance

nombreuse et sympathique car il était très aimé dans la contrée où il rendait tant de services.

***

Nous apprenons avec peine la mort du colonel Bonamy, décédé, le 22 août, à Nantes.

Il venait, dit le *Libéral Baugeois*, répondant à la voix de la Patrie, de demander à reprendre du service pour la durée de la guerre, et le médecin militaire qui l'avait examiné lui avait délivré un certificat d'aptitude à faire campagne.

Le colonel Joseph Bonamy avait de magnifiques états de services. Né à Nantes, en 1845, admis à l'École de Saint-Cyr, en 1864, il était, au moment de la déclaration de guerre, sous-lieutenant au 88e de ligne, à Lyon. Le 30 août 1870, à la bataille de Beaumont qui décima le corps d'armée de Failly, une balle allemande lui traversa la poitrine : il resta six mois entre la vie et la mort. Il guérit cependant et, au cours de sa convalescence, en juillet 1871, il était fait chevalier de la Légion d'honneur. Il devait se ressentir longtemps de sa terrible blessure ; l'un de ses camarades du 88e nous rapportait naguère, au cours des grandes manœuvres, qu'il l'avait vu, un jour, cracher un morceau de tunique demeuré plusieurs années dans le poumon.

Nommé capitaine au corps même qui s'enorgueillissait de le posséder, le sous-lieutenant de 1870 fut appelé, sans l'avoir sollicité, à l'emploi si envié de capitaine instructeur à Saint-Cyr. Promu chef de bataillon, il commanda pendant dix ans l'un des bataillons du 135e, à Angers. Lieutenant-colonel au 98e, à Roanne, il reçut, après un séjour d'une année à Bizerte, le commandement du 165e, à Commercy. Il y a deux ans, sur la proposition d'un ministre réparateur, M. Millerand, il se voyait conférer la cravate de commandeur de la Légion d'honneur.

Le colonel Bonamy, dont la valeur n'avait d'égale que la droiture et la modestie, était nantais par son père, le docteur Eugène Bonamy, médecin des hôpitaux de Nantes Il appartenait à l'Anjou par sa mère, fille du général Bourgeois, l'un des volontaires angevins de 1792, et par son mariage avec Mlle Ratouis de Saumur. Tous les ans, depuis sa plus petite enfance, il se plaisait à venir passer ses vacances en notre Baugeois, à la chère propriété de famille de la Chapellière. Lorsqu'il eut pris sa retraite, les habitants de Beaufort, où il ne comptait que des amis, l'appelèrent à siéger, le premier de la liste des élus, au Conseil municipal de leur petite ville.

Nous nous associons, du fond du cœur, au deuil que leur cause

une fin si subite, et nous prions ses deux fils, les capitaines Charles et Pierre Bonamy, — qui ignorent peut-être encore à la frontière le grand malheur qui vient de les frapper, — ses deux filles, Mlle Marie Bonamy et Mme Roger Bruas, ses deux frères, MM. Armand et Louis Bonamy, et tous les siens, de vouloir bien agréer l'expression émue de nos respectueuses et profondes sympathies.

La *Revue de l'Anjou* prie la famille du colonel Bonamy d'agréer l'expression de sa bien vive et douloureuse sympathie.

X***.

Le Directeur-Gérant : G. GRASSIN.

Angers, imp. G. Grassin. — 2432-14.

Triptyque de bronze

> Le Marocain est un soldat; l'Arabe, un homme; le Tunisien, une femme.
>
> (Proverbe marocain).

I

MÉDAILLON DE GAUCHE : Bronze clair à patine d'argent.

Mohammed Ben-Assen, le Tunisien, fut le premier « turco » qui débarquât à l'hôpital. Aussi que d'intérêt, de curiosité autour du nouveau venu ! Docteurs, internes, religieuses, dames de la Croix-Rouge, infirmiers, groupés près de son lit, s'évertuaient à parler sabir pour consoler et encourager le pauvre diable, assez mal en point. Une balle dans la poitrine, toussant à faire peine, Mohammed souriait faiblement pour remercier, et chaque sourire faisait luire, dans son beau visage foncé, la ligne claire des dents et le blanc opalin des yeux.

Très poli, très affiné d'ailleurs, ce Ben-Assen ! Avec ses façons discrètes et câlines, ses longs regards caressants de grand lévrier qu'on flatte, il eut vite conquis tout entière la maison ! La vie d'hôpital ne fut pour ce privilégié qu'une succession de voluptés exquises... Il n'était heure où il ne reçût quelque gâterie : tantôt, une rose qui lui était apportée,

et dont il savourait l'arome, les yeux mi-clos, avec recueillement; tantôt, un sac de bonbons, des cigarettes, un savon parfumé, une glace où il s'admirait avec un plaisir enfantin, un couteau, muni de deux lames et d'un tire-bouchon, et dont le manche de métal portait cette formule cabalistique : Moët et Chandon ! Trésor sans prix, ce couteau, qu'il exhibait glorieusement à tout venant ! Aussi, pour obtenir qu'il se recouchât, ce jour où il se levait pour la première fois, sœur Ambroise ne put faire mieux qu'en menaçant de confisquer le couteau fameux ! Et aussitôt, Mohammed, jusque-là récalcitrant, consentit à se dévêtir !

Mohammed demanda à une dame « francis » d'écrire à son frère Tidjeni-Ben-Assen, à *Tounis*. Non pas pour le prévenir de sa blessure, oh ! non ! Il fallait lui épargner toute alarme, à ce Tidjeni très aimé, et lui dire seulement que Mohammed se reposait à l'hôpital, parce qu'il était malade un peu, un tout petit peu !

A quoi Tidjeni répondit de *Tounis*, avec une tendre urbanité : « Notre très cher frère Mohammed, nous avons reçu avec bonheur vos chères et précieuses nouvelles. »

Gardant son plomb dans la poitrine, Mohammed Ben-Assen n'en fut pas moins bientôt sur pied. On le vit circuler dans les salles, dans les couloirs, droit et superbe, sous la blouse d'uniforme, qui prenait sur son torse sculptural des plis de péplum ou de toge. Il aimait à s'employer au service des sœurs et à se rendre utile. Quel orgueil le grandissait quand la gracieuse sœur Geneviève lui confiait une poignée de sa vaste corbeille pour l'accompagner à la distribution de pain, de lit en lit ! Jamais chambellan solennel ne remplit un office d'honneur, près d'une reine, avec plus de gravité majestueuse !

Envers tous, d'ailleurs, Mohammed se montrait serviable et affectueux. Aussi le « marabout chrétien », qui l'avait pris en amitié, l'emmena-t-il, un soir, près d'un Marocain moribond, Cet homme éminemment charitable pensait qu'il

serait doux au pauvre Africain de recevoir, en sa langue maternelle, quelques-unes des exhortations que la religion mahométane dispense aux agonisants. Mohammed s'acquitta de ce soin émouvant avec une bonté, une onction, qui édifièrent la chambrée des blessés. « Une mère ou une sœur n'eût pas mieux fait », déclarait l'un d'eux.

Mohammed faillit subir la mésaventure qui coûta la vie à Vert-Vert le trop aimé. Gavé de bonbons, saturé de sucreries, on le vit, sa balle extirpée, sa blessure guérie, devenir soudain triste et inquiet... Il lui fallut quitter sœur Ambroise, pour passer quelques jours en observation chez sœur Thérèse, parmi les gens qui souffrent de malaises intimes... Avec quelques drogues tout se termina au mieux. Mohammed put aller achever sa convalescence au pays de Mireille et, sans doute, rejoindre de là *Tounis* la Blanche. Drapé dans sa gandoura, il émerveillera un cercle d'auditeurs, au café maure, en narrant, deux doigts en l'air, ses souvenirs enchantés : « Ah ! mes fils, si vous saviez ce que c'est que l'hôpital de France !.... »

Intrépide, d'ailleurs, au combat, le Tunisien est bien sensible et charmeur comme une femme.

II

MÉDAILLON DE DROITE : Bronze à chaude tonalité cuivrée.

Une tête à la toison drue, se détachant en vigueur sur le blanc oreiller, telle fut la première vision que nous eûmes de Mohammed Ben-Ahmed le Marocain, arrivé à l'ambulance presque mourant, traversé de part en part d'une balle dans la région du cœur.

Des jours et des jours il demeura ainsi inerte, les lèvres retroussées sur l'ivoire des dents, les yeux brumeux, comme un pauvre chien écrasé qui achève d'expirer au coin d'une

borne. Pas une plainte dans cette tragique immobilité. Rien que cet appel rauque, sans cesse renouvelé : « D'l'eau! d'l'eau !

Peu à peu des éclairs de vie et de vouloir ranimèrent cette voix et ce corps exténués. Insensiblement, les yeux se rouvrirent, larges, magnifiques, scintillants comme des prunelles d'aigle, pour illuminer la face busquée, d'un type sémitique très pur et très ancien, tel qu'on se représente Isaac ou le jeune Jacob, près des tentes bibliques.

Mohammed manifesta son réveil à l'existence en se chamaillant avec l'infirmière qui prétendait le faire manger. Indigné qu'elle s'obstinât à lui présenter une cuillerée de potage qu'il s'opiniâtrait, lui, à repousser, Mohammed chercha, pour exprimer sa colère, les épithètes les plus méprisantes qu'il connût en français. Et ce furent de très vilaines injures : « Chien ! Cochon ! »

— « Je le dirai au major, riposta la garde. Et il te donnera quatre jours de prison pour ta peine ! »

Miracle d'intuition ! Mohammed comprit le sens de la menace. Vite, il tira du drap sa longue main déliée, l'étendit d'un geste apaisant et, la voix très douce : « Non ! non ! Pas chien ! Camarade ! »

« Camarade » ! Le premier mot peut-être qu'apprennent les soldats de notre armée de bronze, Soudanais, Sénégalais, Bédouins. Et tous le répètent avec une cordialité, un entrain qui gagnent irrésistiblement l'affection de leurs frères d'armes, les petits soldats de chez nous.

Les camarades français comprennent qu'il est dû des soins particuliers à ces braves s'arrachant à leur terre natale pour venir défendre la chère France et, sans jalousie, rivalisant même de prévenances pour distraire Mohammed, ils le plaisantaient :

« Encore un cadeau à toi ! Un beau cache-nez ! Tu sais te faire chérir des dames ! Toi, grand carottier !

— Mohammed, grand carottier », convenait-il, placide.

(Certainement, ce vocable imprévu, introduit dans la langue marocaine, sera un jour commenté par quelque pédant teuton, lequel prouvera, en un copieux volume, que « carottier » a une étymologie arabe).

Sinon « carottier », du moins comédien habile et amusant, Mohammed, bientôt, ébahit ses compagnons par sa fine malice, son esprit alerte, sa verve pétillante. Encore étendu sur son lit et ne possédant du français qu'un vocabulaire très restreint, de la main, du regard, de la voix, il parvenait à se faire entendre :

« Li ! disait-il en désignant un petit dragon imberbe, li blessé faisait hi ! hi ! »

Et il feignait de larmoyer comme un enfant, avec une minique impayable, frottant du bout des doigts noirs ses paupières et ses joues.

« Mais toi, Mohammed, n'as-tu pas pleuré quand tu as reçu ta blessure? »

Les yeux d'aigle resplendirent, métalliques, la voix gazouillante se fit grave.

« Jamais ! Maroc, fort ! »

Trois paroles retentissant comme trois coups de marteau pour attester la fierté belliqueuse de sa race.

Se montrer « soldat » brave, ferme et superbe, partout et toujours, c'est la règle morale, le code d'honneur de Mohammed, qui répudie toute faiblesse et toute plainte. Comme on s'attristait qu'il eût vu mourir son voisin de lit, cet autre Marocain, que Mohammed le Tunisien assista d'une façon si touchante, Ben-Ahmed arrêta les condoléances avec un dédain tranchant.

« M'en f... Li pas bon ! Toujours gémir ! Mauvais soldat ! »

De l'ambulance, il recueillait avidement les bruits de guerre. Ce n'était pas l'odeur d'une rose qui le jetait en extase, lui, mais un son de clairon filant à travers la fenêtre. Et quelle exultation orgueilleuse quand la nouvelle se répandit que les goumiers marocains avaient capturé un général allemand !

Dès qu'il fut debout, agile et droit dans sa tenue kaki, Mohammed ne parla plus que de retourner là-bas où l'on se battait.

« Dans quinze jours... Et puis à la guerre !... »

Et ses narines frémissaient comme s'il humait déjà la senteur piquante de la poudre : son corps à la maigreur robuste tendait, comme pour bondir sur l'ennemi, tous ses ressorts d'acier...

Le Marocain est un soldat.

III

MÉDAILLON CENTRAL : Bronze mat, teinté d'olivâtre.

Ahmed Ben-Aïssa, Algérien de la province d'Oran — Caporal, neuf ans au service de la France. Médaille militaire et médaille du Maroc.

Tête puissante, front intelligent, carrure athlétique, masque d'énergie réfléchie, Ahmed représenterait d'une façon saisissante la sombre et imposante figure d'Othello, le More de Venise. Celui-là aussi sait souffrir en silence. D'un hochement de tête, d'un sourire indécis, il remercie ceux qui s'occupent de le soulager ou de le réconforter. Rarement on entend sa voix. Sa réserve, sa dignité naturelle suscitent un sentiment de déférence, arrêtent les familiarités. Personne n'est tenté de le tutoyer, après avoir rencontré le regard fier et grave de ses yeux de diamant noir.

Mohammed le Marocain, très conscient des devoirs imposés par la hiérarchie militaire, témoigne au « caporal » une véritable vénération et lui a fait hommage de son couteau. Ahmed a reçu ces égards sans s'étonner, avec la sereine condescendance du supérieur à qui tout est dû.

Aussitôt qu'il a pu quitter son lit, le caporal de tirailleurs s'est traîné, sur ses béquilles, vers la chambre voisine où

sont hospitalisés deux adjudants. Il veut rendre ses devoirs aux *chefs*, et ceux-ci l'accueillent avec estime. Ils savent la bravoure sans phrases de nos Arabes français et sentent la valeur morale de ce silencieux.

Son frère Abd-el-Kader Ben Aïssa, qu'il a fait prévenir de sa blessure, lui répond en ces termes, lui-même (car Abd-el-Kader connaît aussi bien l'écriture française que les caractères arabes) : « Mon très cher Ahmed, je suis heureux de savoir que tu es bien soigné et que tu seras bientôt guéri pour avoir la joie de retourner sur le front. Si je n'avais charge de famille, je volerais moi-même à ton secours pour exterminer les Boches... »

Et Ahmed approuve, de son hochement de tête significatif. La France est sa mère, et il défend sa mère contre les Barbares...

L'Arabe est un homme. Et c'est à Ahmed Ben-Aïssa que sera dévolue la place d'honneur, au centre du triptyque de bronze.

Mathilde ALANIC.

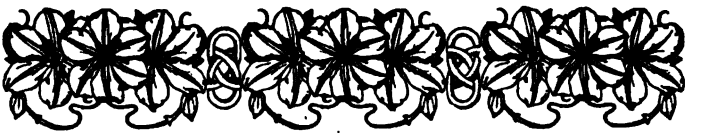

Les Chapelles et les Chapellenies

du Bourg-d'Iré sous l'Ancien Régime

AVANT-PROPOS

Il est bon de faire connaître l'origine et le but de cette étude, la méthode employée et les sources utilisées. Ce travail est né de l'amour du pays où nous a placé la Providence et du désir naturel de savoir son histoire. Qui n'a rêvé parfois du lointain passé plein d'ombre et de mystère et n'a laissé son imagination broder sur ce sujet des légendes merveilleuses? Sans bouder notre temps et sans méconnaître les progrès et les avantages de notre civilisation, il nous est permis de goûter la poésie des choses disparues, le charme évocateur des ruines, les vieux parchemins et les histoires du temps jadis.

Quelle absurdité, du reste, de vouloir rompre avec un passé où plongent toutes les racines de notre être et auquel nous devons ce qu'il y a de meilleur en nous, la foi et les traditions! Étant les bénéficiaires inconscients des richesses spirituelles et morales accumulées par nos aïeux, entrete-

nons chez nous le culte des vieux souvenirs. L'histoire des vieilles chapelles nous est une occasion, selon la pensée de Maurice Barrès, de communier avec nos morts et de saisir leur âme de foi. « Une église dans le paysage, a-t-il dit récemment, améliore la qualité de l'air que je respire [1]. » Qu'elle devait donc être saine l'atmosphère religieuse de notre petit territoire avec sa vieille église du onzième siècle et ses six petites chapelles disséminées dans la campagne ! Plus nombreuses qu'aujourd'hui, elles attestaient la piété de leurs fondateurs et des habitants de la paroisse. Bien que la plupart aient si complètement disparu qu'il semble difficile de les localiser, il nous a paru bienfaisant d'en ressusciter le souvenir et de projeter un peu de lumière sur leur obscure histoire. Faire mieux aimer aux habitants d'aujourd'hui la terre d'autrefois, en la faisant mieux connaître, afin de les retenir davantage là où sont morts leurs ancêtres, c'est tout notre but. Ainsi comprises, les études archéologiques ne sauraient être taxées d'aridité et de sécheresse, car elles partent d'une âme sensible qui sympathise avec le passé qu'elle évoque. Sans doute tous les archéologues n'ont pas le sens poétique, la science et le charme littéraire de Châteaubriand dans son *Itinéraire*, du P. Thédenat décrivant le *Forum romain* ou *Pompéi* [2], ou du P. Vincent travaillant sur *Jérusalem* [3]. *Si parva licet componere magnis*, c'est pourtant un peu leur état d'esprit comme aussi leur méthode d'investigation et de loyauté qui ont inspiré et dirigé cette modeste étude. Nous l'avons

[1] Maurice Barrès, *La grande pitié des églises de France*, 1914 (librairie Emile Paul) p. 171. On peut rapprocher de cette pensée celle de Camille Jullian citée par Barrès à la page 392 : « L'église est le lieu de la terre où une cité des hommes se transforme en un quartier de la cité de Dieu. »

[2] Thédenat, de l'Institut, Le *Forum romain*, Hachette 4me éd., 1908. — *Pompéi*, 2 vol., chez H. Laurens.

[3] Hugues Vincent, O. P. et Abel, O. P. *Jérusalem* (Gabalda) 1912. 3 vol. sur 8 sont déjà parus...

faite en toute franchise. Comme le dit M. Georges Goyau : « l'Église n'a point besoin de flatteries. Mystiquement parlant, elle se résume en une coopération constante entre Dieu et l'homme. » Ainsi les imperfections qu'on peut y déplorer ne peuvent que faire ressortir d'une manière plus éclatante l'action toute puissante de Dieu, qui, malgré tout, maintient son œuvre.

Pour composer cette étude, il a d'abord fallu recueillir des matériaux, explorer le pays, faire parler la tradition locale et lire les anciens manuscrits. Le travail a été long, mais plein d'attrait, un peu semblable au travail de l'architecte qui avec de vieilles pierres, des fûts de colonne épars et des chapiteaux à demi brisés, essaie de reconstituer un temple antique. Nous aurions goûté vivement le plaisir de découvrir dans le sol fouillé d'antiques médailles, des pierres sculptées ou chargées d'inscriptions et, en écrivant ces lignes, nous pensons à l'heureux chercheur qu'est M. le chanoine Pinier, à ses découvertes dans l'ancienne église Saint-Martin et à ses belles études parues dans cette *Revue* même [1]. Jusqu'ici, pour les chapelles que nous étudions, cette bonne fortune nous a été rarement accordée [2] et nous avons dû ordinairement nous contenter des documents écrits, imprimés ou manuscrits. Les imprimés que nous avons utilisés sont les *Pouillés* ou annuaires ecclésiastiques [3]. Ils donnent des indications précieuses,

[1] Voir entre autres : *Le rempart romain à Angers. Revue de l'Anjou*, janvier 1914.

[2] Exception faite toutefois pour la *chapelle in Ruron* (voir chap. VI) et pour une belle plaque de cuivre gravée, intéressant la *chapelle de Saint-Jean* (voir chap. VIII).

[3] Entre autres ont été consultés : le *Pouillé général des bénéfices de la France*, 3 volumes, à Paris, chez Gervais-Alliot, 1626; le 3e volume donne les bénéfices du diocèse d'Angers. — Le *Pouillé du* diocèse d'Angers (manuscrit de la Bibliothèque d'Angers, 1730). M. M. 718 n° 648. — Le *Pouillé du diocèse d'Angers*, imprimé par ordre de Mgr de Lorry en 1783.

mais courtes, qui tiendraient en moins d'une page. Les renseignements qu'ils fournissent auraient été insuffisants pour le fond de cette étude. Nos principales sources ont été les actes passés devant notaires et les chartes seigneuriales : acquêts, baux, legs, fondations, aveux, procès-verbaux de prises de possession de chapellenies, etc... Ici nous avons le devoir de remercier ceux qui nous ont ouvert leurs archives. M. le général marquis Courtès, maire de Challain-la-Potherie, et Me Quintin, notaire au Bourg-d'Iré, ont droit à notre spéciale gratitude pour leur empressement à mettre à notre disposition les documents qu'ils possèdent. Les précieux cartulaires du château de Challain, dont l'ancien propriétaire, M. le comte de La Rochefoucauld, avait hérité des terres et titres de la Seigneurie de la Bigeottière, nous renseignent sur plusieurs des anciennes chapelles du Bourg-d'Iré dont les fondateurs et présentateurs étaient précisément les seigneurs de la Bigeottière.

Après avoir passé de longs mois de recherches à la glane de documents, nous en avons trouvés enfin, en nombre suffisant pour entreprendre cette étude. Nous devons avouer cependant que, faute de renseignements précis, nous n'avons pu combler certaines lacunes. Nous les avons laissées en évidence, plutôt que de hasarder des hypothèses aventureuses et inconsistantes. Mais nous serons reconnaissant aux critiques érudits et aux chercheurs dont les découvertes et les remarques nous fourniraient d'utiles renseignements.

I

Les Chapelles privées.
Histoire et ancienne Législation

Avant d'étudier les chapelles du Bourg-d'Iré, il est utile de faire connaître l'origine des chapelles privées en France et le droit canonique qui les régissait sous l'ancien Régime. Thomassin a écrit un chapitre documenté sur *les basiliques et les chapelles des martyrs, les oratoires dans les châteaux et dans la maison des grands pendant les premiers siècles de l'Église* [1]. Il n'y a pas lieu de s'occuper ici des chapelles élevées en l'honneur des martyrs sur la tombe des saints, mais des oratoires privés établis dans un domaine ou un château par la piété des propriétaires. La fondation de ces chapelles domestiques est un fait très ancien. Dès le IVe siècle, saint Jean Chrysostome exhortait vivement les personnes de qualité à bâtir des chapelles dans leurs maisons de campagne (*villas*) et d'y placer un prêtre pour y célébrer la messe, y instruire les enfants et les domestiques et y attirer par la prière les bénédictions de Dieu [2]. De fait un bon nombre d'oratoires furent ainsi construits auprès ou à l'intérieur même des habitations. Les maîtres cherchaient à réunir ainsi dans la prière les hommes de leur domaine et ils tenaient à faire célébrer de temps en temps le Saint Sacrifice au centre de leurs terres pour le rachat de leurs fautes et leur salut.

[1] L. Thomassin, *Ancienne et nouvelle discipline de l'Église, touchant les bénéfices et les bénéficiers*, in-folio, Paris, 1725, A. I. col. 1.114 - 1.118. — *Dictionnaire d'Archéologie chrétienne et de liturgie* par dom Cabrol et dom Leclercq, fasc. XXIV et XXV, *chapelle*.

[2] S. Jean Chrysostome, *in Acta apostolorum*, homil. XVIII, P. G., t. LX. col. 147.

L'Église, qui la première avait fondé ces chapelles privées dans les domaines lui appartenant et en avait encouragé la fondation, garda toujours sa juridiction sur ces chapelles, même quand elles demeuraient possessions des fondateurs. De bonne heure les conciles provinciaux légiférèrent sur ce sujet. Le concile d'Orange commence en 441 [1]. Après lui et comme lui le concile d'Arles en 457 [2] accorde aux laïques comme aux évêques le droit d'ériger une chapelle sur un domaine privé, à condition que la consécration en soit faite par l'évêque diocésain et que la juridiction épiscopale demeure intacte. « L'*Oratorium*, dit M. Imbart de la Tour, possède les éléments qui vers la même époque constituent la paroisse : un prêtre et un patrimoine et, bien que soumis à la juridiction de l'évêque de la cité, il reste toujours dans une certaine mesure sous la dépendance de son fondateur [3]. » En 517, le concile d'Epaone déclare expressément que les *possessores* qui voudront avoir un clerc attaché à leur église devront lui assurer la nourriture et l'entretien [4]... Et, au fait, au VIe siècle les donations aux églises privées se multiplient. Or, ce patrimoine reste attaché à l'*oratorium*. »

En même temps que s'est constitué le patrimoine des chapelles privées, s'est formé le droit de patronage des fondateurs. Dès 517, en Gaule un texte suppose le droit de présentation. Le concile d'Epaone, en interdisant aux clercs étrangers à un diocèse d'y desservir un *oratorium*, sans la permission de l'évêque, laisse entendre que l'évêque ne les nommait pas : « ne presbyter terretorii alieni sine conscientia sui episcopi in alterius civitatis territurio præ-

[1] *Conc. Arausic*, 441, can. 10. dans Labbe, *Concilia*, t. III, col. 1449.

[2] *Conc. Arelat.* 443-452, can. 36 dans Labbe, t. IV, col. 1015.

[3] Imbart de la Tour, *Les paroisses rurales du* IV au IXe *siècle*, Picard, 1900, p. 180 et suiv.

[4] *Conc. Epaonense*, 517, can. 25 : « competens victus et vestitus substantia », édit. Maassen; conc. aevi merovingici. p. 29.

sumat baselicis aut oratoriis observare, nisi forte episcopus suus illum cedat episcopo illi in cujus terretorio habetare disposuit » (Conc. Epaon, 517, can. 5). Vingt- quatre ans après, le IVe concile d'Orléans, en 541, reconnaît expressément ce droit de présentation qu'il nous montre exercé par les successeurs laïques du fondateur (*Conc. Aurelianense*, 541, can. 7, éd. Maassen, p. 89).

« Fondée sur un domaine, desservie par son prêtre, ayant ses reliques, son culte, son patrimoine, l'église privée forme donc, dès le milieu du VIe siècle, un groupe religieux. Elle est dans la paroisse comme une enclave qui menace de s'affranchir de la paroisse. Et déjà la hiérarchie, qui prévoit le danger, s'efforce de maintenir le lien qui unit ces oratoires privés à l'église publique. Elle interdit d'abord aux propriétaires de confier leurs églises à des clercs étrangers, inconnus. Elle défend à ces clercs de s'unir au maître par des engagements personnels. Elle limite surtout leurs pouvoirs. Le concile de Vaison(529) [1] leur refuse le droit de conférer le baptême, la pénitence, de prêcher. Il ne leur laisse que le pouvoir d'offrir le Sacrifice, et encore ce droit leur est-il enlevé à certains jours. En 506, une constitution du concile d'Agde [2] oblige les habitants des *villæ* à célébrer dans l'église baptismale du *vicus* les grandes fêtes : Pâques, la Pentecôte, la vigile de saint Jean, Noël. Le concile de Clermont [3] en 535, renouvelle cette prescription. Par ces mesures l'épiscopat entendait maintenir l'unité primitive [4]. »

Tout en veillant à la discipline des clercs chapelains et à l'administration spirituelle des oratoires privés, l'Église se préoccupait de leur gestion temporelle. Le concile de Tolède, en 655, décréta après d'autres que le patronage

[1] *Concil. Vasense*, 529. can. 2me, édit. Maassen, p. 56.
[2] *Concil. Agathense*, 506, can. 21.
[3] *Concil. Arvernense*, 535, can. 15, ed. Maassen, p. 69.
[4] Imbart de la Tour. *Les paroisses rurales* p. 186.

passerait aux héritiers des fondateurs qui avaient aussi l'obligation de sauvegarder le temporel de la fondation. Il décréta par contre que, si le fondateur tombait en pauvreté, les églises et chapelles seraient tenues de pourvoir à sa subsistance d'une manière convenable.

Pratiquement, au VIIe siècle et jusqu'à la Révolution, les fondations de chapelles restaient des propriétés privées qu'on pouvait donner ou vendre ou transmettre par héritage [1]. Le patronage équivalait à la propriété. Toutefois le Saint, si l'on peut ainsi parler, ne pouvait être dépossédé. « Il garde sa chapelle et la chapelle garde sa dotation, dit dom Leclercq, et l'évêque sauvegarde la dotation et les clercs vivent sur elle et les pauvres en profitent même. Le propriétaire se contente de ne retenir qu'un cens comme signe extérieur et marque de son droit; en réalité il a repris possession, une possession un peu entravée, mais réelle, il porte le titre de patron, mais il fait acte de propriétaire. »

Le patron, soit ecclésiastique, soit laïque [2], avait des droits qu'il importe de signaler. C'est lui qui présentait au collateur canonique (c'était ordinairement l'évêque) le titulaire du bénéfice. Les patrons ecclésiastiques devaient présenter leurs protégés dans les six mois de la vacance du bénéfice. Les patrons laïques n'avaient que quatre mois pour faire leur présentation ; mais aussi, lorsque leurs candidats n'étaient point agréés, ils pouvaient en présenter d'autres et même plusieurs à la fois, parmi lesquels le collateur pouvait choisir. Quand le patronage était dévolu à plusieurs héritiers, ils présentaient alternativement un sujet, ou bien ils s'entendaient entre eux pour en trouver un qui convînt à tous. — Le patron avait aussi le droit de

[1] Voir plus loin, chapelles de la Bigeottière, de la Bourgeoisie de Toulon.

[2] Le patron ecclésiastique était le patron d'une fondation faite avec les revenus de bénéfices ecclésiastiques ; le patron laïque était le patron d'une fondation faite avec des biens patrimoniaux.

se faire rendre compte de l'administration du temporel par le bénéficiaire et d'en porter la connaissance à l'évêque quand cette administration paraissait irrégulière. — Les patrons avaient enfin beaucoup de droits honorifiques, qu'ils transmettaient à leurs héritiers ou à ceux qui achetaient leurs terres grevées de fondations de chapelles. Les patrons de chapelles avaient ordinairement droit de banc dans le chœur ou dans une partie distinguée de l'église. A l'offrande et aux processions, ils précédaient les fidèles, même les seigneurs et les hauts justiciers, quoiqu'ils fussent leurs vassaux et non nobles. Ils étaient encensés immédiatement après le clergé. Avant toute autre personne ils recevaient l'eau bénite et le pain bénit. Aux prières du prône, ils avaient droit à une recommandation spéciale, avec leurs noms et qualités. Leurs armoiries pouvaient être apposées à la chapelle ou à l'église. Les enfants et les femmes des patrons participaient aux mêmes honneurs. Enfin les patrons avaient droit de sépulture dans les églises de leur patronat. Évidemment ces droits s'appliquaient surtout autrefois aux patrons des églises devenues paroissiales, mais aussi aux fondateurs des chapelles construites sur le territoire de la paroisse, ou desservies dans l'église paroissiale.

Les chapelains qui possédaient un bénéfice ecclésiastique devaient être au moins tonsurés. Leur bénéfice leur conférait le droit de percevoir les revenus de leur titre et l'obligation de remplir les prescriptions de la fondation et du droit canon, « beneficium propter officium ». L'obligation principale du chapelain était de dire la messe certains jours. Les revenus qu'il percevait, supposant des services rendus, n'étaient pas une aumône, mais une rétribution. Aussi le chapelain devait-il acquitter ses fonctions par lui-même, à moins d'empêchement légitime. Malheureusement l'on vit, au XVIIIe siècle surtout, nous en aurons des exemples dans les chapitres suivants, des chapelains,

peu préoccupés d'accomplir par eux-mêmes leurs obligations, se décharger de leurs obligations sur des tiers, curés ou vicaires paroissiaux à qui ils abandonnaient une faible partie de leurs revenus, appelée portion congrue. — Ils oubliaient aussi parfois de distribuer aux pauvres le superflu de leurs revenus, conformément à l'intention de l'Église qui est de nourrir ses serviteurs, non de les enrichir. Enfin, en règle générale, les clercs devaient se contenter d'un seul bénéfice, quand il leur suffisait pour se procurer une subsistance honnête. Il n'était pas rare pourtant de voir le même titulaire cumuler plusieurs chapellenies. Il est vrai que ce cumul se produisit à une époque où les prêtres étaient devenus moins nombreux.

Ces données générales nous ont semblé utiles à rappeler pour l'intelligence des pages qui vont suivre. D'autres points aussi auraient pu être effleurés. Par exemple, pourquoi les chapelles rurales étaient-elles autrefois si nombreuses? En dehors de l'utilité religieuse qu'avaient ces chapelles disséminées dans des campagnes dépourvues de chemins de communication et éloignées des églises paroissiales, elles donnaient satisfaction à la piété des fondateurs désireux d'avoir constamment des prières pour eux et leurs amis. D'une foi éclairée, ils comprenaient le mérite par excellence du saint Sacrifice de la messe et la prière qu'ils désiraient c'était la prière officielle du prêtre célébrant à l'autel. Si, dans l'ancienne législation, le mot chapelle n'indique pas toujours une construction spéciale indépendante, ou attenante à une église, il implique au moins toujours un service de messes ou un autel dans une église avec un chapelain doté d'un revenu spécial. Primitivement la moindre petite chapelle devait avoir son chapelain. A la fin du XVIIIe siècle, un bon nombre déjà étaient abandonnées. La Révolution les supprima et les biens affectés à l'acquêt des fondations furent confisqués au profit de l'État et en grande partie vendus, en vertu de la loi du 12 juillet 1790,

du décret du 10 février 1791 et de la loi du 26 septembre 1791.

Ouvrages à consulter : A. Babeau, *Le village sous l'ancien régime*, Perrin (1879). — A. Babeau, *La vie rurale dans l'ancienne France*, Perrin, 2e édition (1885). — Ageorges, *Le clergé rural sous l'ancien régime*, Bloud (1908).

II

La Seigneurie de la Bigeottière

Quatre sur six des anciennes chapelles du Bourg-d'Iré relevant de la Bigeottière, il importe de donner d'abord un aperçu historique de cette puissante seigneurie. La terre seigneuriale de la Bigeottière était sous l'ancien Régime la plus étendue du Bourg-d'Iré dont elle couvrait environ le quart de la superficie. Elle était aussi la principale par l'importance des familles qui la possédèrent. Le premier seigneur de la Bigeottière dont le nom soit connu est Guillaume de Monteclerc qui paraît en 1386. On peut citer ensuite : Jehan de Monteclerc qui le 1er avril 1426 rend aveu à Robert de Dinan, baron de Candé et est dit : « chevalier, homme de foi lige par raison de son herbergement, de la Bijotière [1]. En 1442 paraît le nom de Charles de Monteclerc, Seigneur de la Bigeottière et de la Roche Normand. C'est lui qui fonda en 1450 la chapelle de la Bigeottière. En 1454 il obtint du roi de France Charles VII l'autorisation de fortifier « son manoir sis sur les marches de Bretagne. » Il eut pour successeur René de Monteclerc époux de dame Renée Fournier, qui en est dite veuve en 1491 et

[1] Archives de Noyant-la-Gravoyère, t. III. Jean de Monteclerc rendait déjà hommage en 1406.

épouse de Ernest de Thévalle. A cette époque, les terres de la Bigeottière et de la Roche Normand avaient eu à souffrir des guerres de Bretagne [1]. Le nom de Monteclerc disparaît alors de la Seigneurie de la Bigeottière. Le dernier qui le porta dans le pays fut peut-être Messire Jehan de Monteclerc, bachelier ès lois, qui était le 20 mai 1504 chapelain de la chapelle de Mongrizon en Challain [2].

A la mort de René de Monteclerc, son neveu François de Villeprouvée, baron de Trèves, hérita de la Seigneurie de la Bigeottière. François de Villeprouvée rend aveu à Françoise de Dinan, baronne de Candé, veuve de Guy de Laval, le 7 mai 1499 « comme homme de foy lige pour son manoir et Seigneurie de la Bigeottière [3] ». Il eut pour successeur son fils François, dont le curateur Jacques de Clérembault, vicomte du Grand Montrevault, rendait hommage le 14 mai 1541 à François de la Trémoille, seigneur de la Roche d'Iré « pour le manoir et herbergement de la Bigeottière ». Le 24 juin 1559, Jeanne de la Chastre, « veuve de noble homme François de Villeprouvée », confesse « estre femme de foy lige et plusieurs fois simple... par raison de son manoir et herbergement de la Bigeottière, fermant à pont-levis, planches à chaînes de fer, avec douves et fossés;... un verger ancien sis au dict lieu de la Bigeottière, où se trouve une chapelle japiecza édifiée;... un claux de vignes sis près du dict manoir, avec les plesses et garennes d'entour... [4] » Elle rend encore aveu comme dame de la Bigeottière, le 4 février 1562. Le nom de Villeprouvée disparut de la seigneurie de la Bigeottière avec

[1] Archives de Noyant, Registre E E E.

[2] Archives du château de Challain XXXII. 407. La famille de Monteclerc portait : *de gueules au lion d'or*. Joseph François de Monteclerc, qui fut doyen du chapitre de la cathédrale d'Angers, de 1753 à 1768, était peut-être de cette famille.

[3] Archives de Noyant, t. XVIII.

[4] Archives de Vallière à Loiré, registre 1528 et suiv., 180 : parchemin original orné d'une très belle lettre initiale.

« noble et puissante dame » Guyonne de Villeprouvée, veuve de Guy d'Avaugour, dame de la Roche Normand, Neuville, etc... Il est question de celle-ci en 1565 [1].

Claude d'Avaugour, veuve de Jacques de Clérembault, dame du Plessis-Clérembault et de Neuville, fille de la précédente, hérite de la Bigeottière et de la Roche-Normand, pour lesquelles entre autres elle rend aveu en 1567 et 1580 [2]. Le 23 décembre 1606 dame Jacqueline de Clérembault, fille des précédents et leur héritière avant 1603, veuve de Messire Pierre de Laval, baron de Lezay, rend hommage au duc de Montmorency, baron de Candé, pour ses terres de la Roche-Normand et de la Bigeottière [3].

Le 21 juillet 1608, son fils aîné, Pierre de Laval, fait à Candé ses offres de foi et hommage. Il eut pour successeur dans la seigneurie de la Bigeottière Messire Hilaire de Laval, dit marquis de Laval Lezay [4]. Hilaire de Laval n'est pas mentionné dans le *Dictionnaire historique* de C. Port.

Celui-ci, à l'article *Bigeottière*, ne cite aucun nom entre Pierre de Laval, 1613, et Guy André de Laval, 1704. La lacune s'étend à tout le XVIIe siècle. Par ce qui précède, on a pu voir déjà combien l'ouvrage de M. Port, si riche pourtant de documents, est incomplet. Messire Hilaire de Laval semble avoir été pourtant un des plus puissants seigneurs de la Bigeottière. Dans l'aveu du 20 septembre 1636, rendu par tous ses vassaux à Henri de Bourbon, prince de Condé et baron de Candé, Hilaire de Laval porte le titre de chevalier marquis de Lezay et seigneur de la

[1] La famille de Villeprouvée portait : *de gueules à la bande d'argent accostée de deux cotices d'or* et les d'Avaugour : *d'argent au chef de gueules.*

[2] Les armoiries de Clérembault étaient : *burelé d'argent et de sable dix pièces.*

[3] Archives de Noyant. Reg. v.

[4] De la branche des Montmorency-Laval, qui portaient : *d'or à la croix de gueules, cantonnée de* 16 *alérions d'azur et chargée de* 5 *coquilles d'argent.*

Bigeottière [1]. Le 12 juin 1643, Hilaire de Laval acheta à André de la Saugère la terre et l'importante châtellenie du Bourg-d'Iré et de la Bizollière, à relever de la baronnie de Candé et de la châtellenie de Roche-d'Iré [2]. Depuis près de deux siècles la seigneurie du Bourg-d'Iré était dans la famille de la Saugère [3]. Hilaire de Laval, ayant réuni les deux seigneuries du Bourg-d'Iré et de la Bigeottière, fit sans doute disparaître les restes du vieux château féodal du Bourg-d'Iré. Celui-ci était proche du bourg et depuis longtemps tombait en ruines. Messire H. de Laval, qui avait épousé Françoise du Puy du Fou, mourut sans enfants en 1670. Quelques années auparavant le marquis et la marquise de Laval paraissent comme parrain et marraine des deux cloches qu'ils avaient données à l'église du Bourg-d'Iré. La bénédiction fut faite par L. Louys, doyen de Candé, curé du Bourg-d'Iré et de Noyant-la-Gravoyère. La petite cloche, bénite le 5 octobre 1662, « fut nommée Françoise, du nom de haute et puissante dame Madame la marquise de Laval, de la maison du Pié du Fou (*sic*). » Et la grosse cloche bénite le 16 novembre 1662 « fut nommée par commission Hilarie, du nom du haut et puissant seigneur Monsieur le marquis de Laval, seigneur de ce lieu [4].

A la mort d'Hilaire de Laval, la seigneurie du Bourg-d'Iré et de la Bigeottière passa au fils de sa sœur Jeanne Jacqueline, épouse de Honorat d'Acigné. En effet, le 28 avril 1670, Jean Léonard d'Acigné, par l'intermédiaire de son procureur Jean Jamet, rendait hommage aux assises de Candé pour sa terre du Bourg-d'Iré. Le 26 septembre 1672, une sentence de la Cour de Candé invite Messire Jean Léonard d'Acigné à présenter son aveu pour les terres du Bourg-d'Iré, de la Roche-Normand et de la Bigeottière.

[1] Archives de Noyant, t. 224.

[2] Archives de Noyant Reg. C. C. C.

[3] Cette famille portait : *de sable à six fleurs de lys d'argent.*

[4] Archives municipales du Bourg-d'Iré.

Trente ans après, peu de temps avant sa mort, le 26 décembre 1702, Jean L. d'Acigné, époux de Marie Anne d'Acigné, donne procuration à maître Paul Guitton avocat, pour faire foi et hommage à Candé, à raison de la terre du Bourg-d'Iré. Celle-ci avait encore d'autres titulaires, puisque le 27 mai 1701 dame Marie Françoise de Salignac la Motte Fénelon, veuve de messire Henri-Joseph, comte de Fénelon, et auparavant veuve de messire Pierre marquis de Laval, signe une procuration à maître Jean de la Lanne « pour présenter les aveux des terres du Bourg-d'Iré, de la Bigeottière et autres [1]. » Déjà, le 30 octobre 1672, les quatre héritiers de messire Hilaire de Laval, sa veuve et ses neveux, Jean-L. d'Acigné, Pierre d'Acigné, abbé, et Louis du Bellay, mari de dame d'Acigné, s'entendaient pour abandonner aux seigneurs dont étaient tenues les seigneuries de la Bigeottière, de la Réale, du Bourg-d'Iré et de la Roche-Normand, une année de ferme de ses diverses terres pour le rachat dû, par suite du décès de messire Hilaire de Laval [2].

Au commencement du XVIIIe siècle, Guy-André, marquis de Laval-Lezay, se trouva seul seigneur de la Bigeottière, qui fut érigée en comté, et de la terre du Bourg-d'Iré, qui prit le titre de châtellenie. Un aveu du 18 octobre 1702 donne à Guy-André les titres suivants : « chef du nom et armes de Laval, marquis de Laval-Lezay, comte de la Bigeottière et autres lieux ». Son père, Pierre de Laval, marié en 1681 et mort en 1687, était le fils de Guy Urbain, frère d'Hilaire de Laval et époux de Françoise de Sesmaisons. Sa mère, Marie-Thérèse-Françoise de Salignac, « résidait d'ordinaire, dit Célestin Port, à Magnac-Laval [3],

[1] Archives de Noyant CCC.

[2] Les d'Acigné portaient : *d'hermine à la fasce alésée de gueules, chargée de trois fleurs de lys d'or.*

[3] Magnac-Laval est aujourd'hui un chef-lieu de canton de la Haute Vienne.

mais visitait souvent, pendant la minorité de son fils, l'Anjou, où la tradition prétend qu'elle reçut son cousin, l'archevêque de Cambrai ». Elle mourut âgée de 80 ans, et son corps fut inhumé dans l'église du Bourg-d'Iré, le 25 novembre 1723. L'année suivante, Guy-André de Laval faisait bâtir la chapelle du Buron, dont il sera question plus loin. Le 8 août 1733, le marquis Guy-André de Laval rend hommage lige et dénombrement d'une partie de la châtellenie et seigneurie du Bourg-d'Iré, ainsi que des seigneuries de Neuville et de la Roche-Normand, mouvantes de la baronnie de Candé, à Mademoiselle Louise-Anne de Bourbon-Condé de Charolais, princesse du sang, dame de la ville et baronne de Candé [1]. Dans cet aveu, Guy-André de Laval est donné comme « chef du nom et armes de Laval, marquis de Laval-Lezay, la Plesse et Magnac, comte de la Bigeottière et Fontaine-Chalandray, baron d'Arnac, seigneur châtelain de Neuville et autres terres, mestre de camp d'infanterie, chevalier de Saint-Louis ».

Le comté de la Bigeottière et la châtellenie du Bourg-d'Iré sortirent de la famille de Laval sous Louis-Joseph de Montmorency-Laval, évêque d'Orléans, premier baron chrétien, second fils de Guy-André [2]. Mgr de Laval les vendit le 21 avril 1757 à dame Françoise Leclerc, veuve de haut et puissant seigneur messire Pierre-J.-L.-Auguste Ferron, chevalier, marquis de la Ferronnays, maréchal des camps et armées du Roi [3]. Cette famille posséda peu de

[1] Archives de Noyant, reg. X f° 107.

[2] Le premier était Guy André Pierre duc de Montmorency-Laval, marquis de Lezay (1723-1798) qui fit les campagnes de Flandre et devint maréchal en 1783. Messire Louis de Laval, etant clerc tonsuré, prit possession en 1735 de la chapelle de Sainte-Catherine de la Camuzerie, qui était desservie en l'église de Challain et restait à la présentation des seigneurs de la Bigeottière.

[3] Les Ferron de la Ferronnays portaient : *d'azur à six billettes d'argent, trois deux et un, au chef de gueules chargé de trois annelets d'or.* Devise : *in hoc ferro vinces.*

temps la Bigeottière. En 1779, Paul de la Ferronnays vend le comté de la Bigeottière et la châtellenie du Bourg-d'Iré à dame Françoise Ménage, veuve de messire Louis Le Roy de la Potherie. En 1787, celle-ci rendait aveu à Charles-Clovis Brillet, chevalier baron de Candé [1].

Après la mort de son mari, dame Françoise Ménage continua d'habiter à Challain-la-Potherie avec ses 4 enfants. L'aîné de ceux-ci, Louis, connu sous le nom de général de la Potherie, était né à Angers, le 21 avril 1762. Pendant la Révolution, il émigra et fit campagne dans l'armée des princes. Il fut député de Maine-et-Loire de 1825 à 1830. Le comte de la Potherie est mort à Paris le 19 janvier 1847. Il était très aimé à Challain, où on le recevait solennellement, au son des cloches, quand il revenait de Paris. Il eut deux enfants : Charles, tué en duel en 1825, et Louise-Ida. Celle-ci, née en 1808, épousa, en 1826 le comte Albert de La Rochefoucauld-Bayers et hérita plus tard de toute la fortune de ses parents [2]. Le comte Albert de La Rochefoucauld, né en 1799, mourut le 6 janvier 1854, dans le magnifique château de Challain-la-Potherie qu'il faisait construire et qu'il ne put voir complètement achevé. Sa veuve est décédée au château de Soucelles le 2 août 1884. Ils eurent deux enfants : Marie, morte à Paris en 1868, et le comte Henri de La Rochefoucauld, mort au château de Challain, le 23 octobre 1893. A la mort de celui-ci tous les biens dépendant de sa succession furent mis en vente. La Bigeottière fut alors vendue à des propriétaires qui ont laissé attaquer les restes du vieux château. Abandonné déjà à la fin de l'ancien Régime, délaissé surtout depuis

[1] Le Roy de la Potherie portait : *d'azur à un chevron d'or accompagné de trois ombres de soleil de même, posées deux en chef et une à la pointe de l'écu.*

[2] La maison de La Rochefoucauld, une des premières de France, portait : *burelé d'argent et d'azur de dix pièces à trois chevrons de gueules brochant sur le tout.*

la Révolution, le manoir de la Bigeottière était tombé peu à peu en ruines. M. de Falloux, dit-on, cherchait à le sauver, du temps de M. le comte Henri de La Rochefoucauld, de Challain, qui en entretenait les parties essentielles. Malgré de fâcheuses démolitions, le château de la Bigeottière gardait encore, il y a vingt ans, avec les deux tours à mâchicoulis et le corps d'entrée au levant, un aspect intéressant qui attirait les touristes [1]. Mais depuis quelque temps des entrepreneurs se sont acharnés contre les vieilles murailles couvertes de lierre. La pioche des démolisseurs aura vite raison des vieux pans de murs et des dernières assises du portique d'entrée. Bientôt les ruines elles-mêmes auront disparu : *etiam periere ruinæ* [2]. Du superbe manoir aux remparts entourés de fossés qui fut autrefois le plus célèbre de la contrée, de la grande maison seigneuriale des Montmorency-Laval, il ne restera plus que le souvenir.

III

La Chapelle de la Bigeottière [3]

La chapelle de la Bigeottière est la plus ancienne chapelle du Bourg-d'Iré avec Sainte-Catherine de la Bourgeoisie et Sainte-Anne du Toulon qui étaient aussi en la présentation du seigneur de la Bigeottière. La chapelle de la Bigeottière fut fondée par messire Charles de Monteclerc, seigneur de la Bigeottière et de la Roche-Normand, par son testa-

[1] Voir les clichés ci-joints.

[2] Lucain, *Pharsale* IX, v. 969.

[3] Pour ce chapitre et les deux suivants j'a. utilisé particulièrement aux archives du château de Challain le tome I de la série *Bigeottière*, qui donne plus de 25 actes allant de 1450 à 1722 et concernant les chapelles de la Bigeottière, de la Bourgeoisie et du Toulon.

Le Bourg-d'Iré.

Cliché Gaumer.

Ruines de la Bigeottière en 1905.
Bourg-d'Iré, par Segré (Maine-et-Loire).

ment du 17 septembre 1450, passé devant Guittier et scellé des sceaux de l'archidiaconé d'Outre-Maine[1] et du seigneur de la Bigeottière. Les conditions et clauses essentielles de la pieuse fondation sont exprimées dans cet extrait du testament qui fut envoyé à Gosson, garde de la connétablie d'Angers : « ... Je veux et ordonne que la dixme de Noellet, à ma terre de la Roche-Normand, soit convertie et mise pour la fondation, dotation et augmentation de la chapelle, fondée de Madame, et qu'il y soit par le chapelain d'icelle dit et célébré le nombre de trois messes par chacune semaine de l'an pour l'âme de moy et de mes prédécesseurs, et laquelle chose se pourra présenter simplement par une fois pour tout jamais à révérend père en Dieu, Monsieur d'Angers, et que tout patronage en soit purement aux dits héritiers au profit du bien pour mon âme... » — La chapelle de la Bigeottière fut d'abord dédiée à Notre-Dame ainsi que le porte l'en-tête de l'extrait qui vient d'être cité. Mais il semble que d'assez bonne heure prévalut le titre de Sainte-Catherine de la Bigeottière. Un bail consenti par Jean Jamet, chapelain, à M. Mathurin Bouvry, prêtre, le 27 novembre 1583, porte en effet la mention suivante : « bail à ferme du temporel, fruits et revenus de la chapelle Notre-Dame, allias Sainte-Catherine, desservie au dedans de la chapelle du château de la Bigeottière. » Le *Pouillé des bénéfices de la France*, 1626, et tous ceux que nous avons consultés, entre autres le *Pouillé* manuscrit (1730) de la Bibliothèque d'Angers et le *Pouillé* du diocèse d'Angers imprimé par ordre de Mgr de Lorry en 1783, portent : Sainte-Catherine de la Bigeottière. Le premier ajoute que « la chapelle de Sainte-Catherine au manoir de la Bigeottière fut bénie le 18 juin 1583 ». M. Célestin Port dit dans son *Dictionnaire historique* que dans

[1] Duquel dépendaient, avant la Révolution, la paroisse du Bourg-d'Iré et le doyenné de Candé.

l'ancien jardin du château de la Bigeottière « s'élevait la chapelle dédiée à Sainte Catherine, populairement dite du Toulon, et bénie le 18 juin 1583 ». Comme nous en aurons la preuve plus loin, M. Port confond à tort la chapelle de la Bigeottière et la chapelle du Toulon.

Des chapelains de Sainte-Catherine de la Bigeottière nous ne connaissons guère que quelques noms et quelques dates. Le plus ancien dont le nom ait été conservé est Jean Rabory, 7 février 1544, qui vivait un siècle déjà après la fondation. On peut citer ensuite Claude Cormier, 31 mai 1574, et Jean Jamet. Celui-ci, le 27 mai 1583, afferme le temporel de sa chapellenie à Mathurin Bouvry, prêtre. Cinq ans après, le 15 juillet 1588, Jean Jamet donne sa démission de chapelain de Sainte-Catherine de la Bigeottière entre les mains de Madame Claude Davaugour, dame de Neuville et autres lieux, qui avait le droit de patronage sur cette chapelle en sa qualité de dame de la Roche-Normand, en Noellet. Dame Davaugour présenta René Dupont, prêtre, pour succéder à Jamet et, le 30 août 1588, un visa de l'évêché d'Angers annonçait au nouveau chapelain la collation de la chapelle de la Bigeottière. Au commencement du XVIIIe siècle le chapelain de Sainte-Catherine était Louis Raoul, curé de Jarnac (diocèse de Saintes). Celui-ci mourut le 19 août 1711 et eut pour successeur Messire Jean Rocquet, curé de Coisvert, également du diocèse de Saintes. Les derniers chapelains de la Bigeottière qui soient connus furent l'abbé Huard, en 1758 et Messire Joseph Vigier, en 1770.

Au sujet de l'un des chapelains que nous venons de citer, Messire Rocquet, de la Saintonge, nous possédons un acte fort intéressant, daté du 16 octobre 1711. Il nous fait connaître la présentation des chapelles de la Bigeottière et de la Bourgeoiserie, faite par le seigneur de la Bigeottière à l'évêque d'Angers, qui était toujours le collateur canonique du bénéfice. En voici la teneur :

« MONSEIGNEUR L'ILLUSTRISSIME ET RÉVÉRENDISSIME ÉVÊQUE D'ANGERS,

« MESSIEURS LES VICAIRES GÉNÉRAUX,

« Nous, Guy-André de Laval-Montmorency, chef du nom et armes de Laval, marquis de Laval et comte de la Bigeottière,

« Comme ainsy soit que les chapelles de Sainte-Catherine de la Bigeottière et de Sainte-Catherine de la Bourgeoiserie, deservies dans notre château de la Bigeottière, paroisse du Bourg-d'Iré, de vostre diocèse, desquelles la présentation et droit de patronage nous appartient à cause de nostre terre et comté de la Bigeottière, et à vous, Monseigneur, la collation et toute autre disposition sur votre nomination, étant vacante depuis le 19 août de la présente année 1711 par le décès de Messire Louis Raoul, prestre et curé de Jarnac, diocèse de Saintes, dernier paisible possesseur des dites chapelles nous vous avons présenté et présentons par les présentes Messire Jean-Léon Rocquet, prestre du diocèse de Saintes, curé de Coisvert au dit diocèse comme ayant les capacités requises à l'effect d'obtenir, régir et gouverner les dites chapelles à la charge par lui de satisfaire aux devoirs et charges d'icelles, vous priant et requérant humblement qu'à notre présentation vous ayez agréable de lui conférer les dites chapelles et lui en faire expédier les lettres de provisions à ce nécessaires.

« Donné à la Rochelle, en la présence et par devant Elie Bareau, notaire royal apostolique du diocèse de la dite ville, dont les provisions sont registrées au greffe du présidial de la dite ville en présence des témoins bas nommés, l'an de l'Incarnation de N. S. J. C. 1711, 16 octobre. »

Sur la présentation du marquis de Laval, Mgr Michel Poncet de la Rivière nomma Messire Rocquet, titulaire des deux chapellenies de la Bigeottière et de la Bourgeoisie désormais destinées à un même chapelain. Messire Rocquet

ne tarda pas à constituer comme son procureur avec pleins pouvoirs pour le représenter Messire Charles Pouriats, chapelain de Saint-Jean, dont nous aurons plus tard l'occasion de parler.

Nous donnons en entier cet acte de procuration qui pourra servir de type à tous ceux que nous verrons. Il nous fait connaître le cérémonial de l'installation du chapelain : « Par devant les notaires royaux soussignés ... a été présent en sa personne, Messire Rocquet, prestre, curé de Coisvert, diocèse de Saintes, y demeurant, pourvu des chapelles de Sainte-Catherine de la Bigeottière et de Sainte-Catherine de la Bourgeoisie, desservies dans le château de la Bigeottière, lequel volontairement constitue son procureur général et spécial, Messire Charles Pouriats, clerc tonsuré du diocèse d'Angers, abbé de la Bodinière [1], auquel il donna plein pouvoir, puissance et mandement d'être et comparoir pour luy et sa personne représenter par devant tous les ecclésiastiques apostoliques et tous autres qu'il appartiendra, et par spécial de prendre pour et au nom du dit sieur constituant possession réelle de ses dites chapelles et de toutes leurs dépendances, et à cet effet de faire toutes les prières, baiser d'autel, sonnement de cloche et autres cérémonies accoutumées. Et à ses le dit sieur constituant donne pouvoir à son dit procureur d'en prendre lettre de possession en la meilleure forme que faire se pouvra même de certiffier comme nous notaires certiffions que le dit constituant est bonne parfaite santé, comme aussy donne au procureur pouvoir de recevoir serment et faire ce qu'il jugera nécessaire aux chapelles de la Messandière et de Saint-André de Brehabert et d'en donner quittance et de généralement faire ce qu'il jugera à propos pour raison de ce que dessus promettant et obligeant. Fait et passé au dit Aulnay, 22 novembre 1711... »

[1] La Bodinière, ferme de Combrée

Le sieur Rocquet prit possession par procuration le 3 décembre 1711 et l'acte en fut dressé par Laurent Guyot, notaire royal, apostolique, résidant à la Chapelle-sur-Oudon.

Pendant longtemps, sans doute les chapelains de Sainte-Catherine habitèrent au château de la Bigeottière, près de leur chapelle, où ils célébraient fidèlement eux-mêmes les trois messes par semaine demandées par les fondateurs. Mais au XVIIIe siècle les chapelains ne résidaient plus auprès de leurs chapelles. Ils cumulaient comme plusieurs autres un trop grand nombre de chapellenies pour remplir personnellement leurs obligations dans chacune de leurs chapelles. Ils y pourvoyaient d'autre manière par l'intermédiaire des prêtres du pays, à qui ils abandonnaient la « portion congrue », et ils continuaient à percevoir les revenus du temporel. A la fin du XVIIIe siècle, la chapelle de la Bigeottière est dite « desservie dans l'église paroissiale du Bourg-d'Iré ». En 1770, le chapelain Messire Joseph Vigier, prêtre, était en même temps titulaire de la chapelle de la Bourgeoiserie de la chapelle de Sainte-Catherine de la Camuzerie, desservie dans l'église paroissiale de Notre-Dame de Challain-la-Potherie, et de la chapelle Sainte-Croix de la Messandière, desservie en l'église abbatiale de l'abbaye royale de Nyoiseau. Le 6 septembre 1770, Messire Vigier, qui est dit demeurant à Paris, paroisse de Saint-Sulpice, rue Neuve de Notre-Dame-des-Champs, faubourg Saint-Germain, afferme par devant Me Poillièvre, notaire au Bourg-d'Iré, le temporel de ses 4 chapelles susdites pour la somme de 650 livres au sieur Julien Dugrez et femme, marchand fermier demeurant à Orveau, en Nyoiseau. Le bail est fait pour 6 ans et 6 cueillettes à partir de la Toussaint 1770. La somme de 650 livres sera payée franche et quitte de toutes charges. Les preneurs s'engagent à payer à M. le curé de Challain pour la célébration de 2 messes par semaine 40 livres en argent, 6 boisseaux de bled seigle et 6 boisseaux de bled seigle éga-

lement au curé de Combrée. Ils s'engagent encore à verser 100 livres au doyen du Bourg-d'Iré, si elle lui est due et en général tout ce qui est dû pour les différentes charges et le service divin sur le temporel des 4 chapelles susdites. « Le trait de dixme », de la paroisse de Noellet, spécialement affecté, d'après les termes de la fondation, à la chapellenie de la Bigeottière, est estimé dans le bail 100 livres. Le temporel de la chapelle de la Bigeottière comprenait encore une rente de 3 livres qui était due au chapelain sur le lieu de la Trimossaie (ferme du Bourg-d'Iré). Le 1er mars 1712 fut dressé un nouveau titre de cette rente foncière, consenti par Philippe-Françoise Guignard, femme de Jean Gastineau. D'après le *Pouillé* de 1783, le revenu total de la chapellenie de la Bigeottière était de 110 livres. Selon d'autres il s'élevait à 150 livres. « En plus des 650 livres, les preneurs doivent au bailleur 6 livres de poupées fines de lin, bonnes et marchandes. » Le 11 novembre 1758 les mêmes preneurs avaient pris un bail à peu près semblable avec l'abbé Huard précédent titulaire des chapelles.

Il était d'usage courant de voir les chapelains non résidants, au XVIIe et surtout au XVIIIe siècle, affermer le temporel de leurs chapellenies. C'est ainsi que, le 15 octobre 1688, un bail à rente au profit de la chapelle Sainte-Catherine de la Bigeottière est fait à Toussaint Clichon par Haute et puissante dame Marie-F. de Salagnac Fénelon Monbron, « demeurant habituellement à Paris, paroisse Saint-Sulpice, et à présent étant au château de la Bigeottière », première baronne de la Marche, marquise de Magnac, comtesse de Fontaine, veuve de Mgr Pierre marquis de Laval-Lezay, comme tutrice de Guy-André de Laval, leur fils et unique héritier. Il s'agissait d'un emplacement au village de Saint-Jean « où fut maison près le moulin du Bourg-d'Iré »; Toussaint Clichon devait en payer 15 sols de rente[1].

[1] Archives du château de Challain. Toussaint Clichon était le

A l'époque où la chapelle de la Bigeottière était fréquentée, on se faisait honneur d'y faire bénir son mariage. Trois actes entre autres de l'État civil nous signalent des mariages célébrés en cette chapelle. Le 19 juin 1677, honorable homme Jean Gohier, veuf de Marguerite Pourias, épouse honorable femme Françoise Poillièvre, veuve d'h. h. Marc Chereau. Le 16 octobre 1692, h. h. René Poillièvre, notaire, veuf de Charlotte Chereau, épouse Marie de Fayau. Le 5 juin 1702, Pierre Heulin, célèbre le mariage d'André Heulin. En règle ordinaire la chapelle de la Bigeottière n'était guère ouverte qu'aux habitants du château et des dépendances. Nous savons cependant qu'à certaines époques troublées, des habitants du Bourg-d'Iré, ne pouvant assister aux offices dans leur église paroissiale, demandèrent à remplir leurs devoirs religieux dans la chapelle de la Bigeottière. C'est ainsi que le 13 septembre 1589 était accordée par l'évêque d'Angers la permission « de dire et célébrer le service divin en l'oratoire du château de la Bigeottière pour cause de guerres civiles [1]. »

La chapelle de la Bigeottière possédait une cloche qui sonnait la messe du chapelain et les offices qu'on y célébrait. Les registres de l'État-civil du Bourg-d'Iré ont gardé le récit très bref de la bénédiction de la cloche de la chapelle de la Bigeottière, qui fut faite en 1649 par le doyen René Jousseau assisté de plusieurs prêtres habitués, entre autres Marin Forestier, Jean Manceau, Pierre Bondu. Cette cloche fut appelée Hilarie, du nom du marquis Hilaire de Laval-Lezay, seigneur de la Bigeottière. Le parrain, par ordre du marquis de Laval, fut honorable homme Marc Garande, sieur de la Jochetterie, fermier de la Bigeottière.

Une autre cloche, plus ancienne que celle-ci, subsiste

grand-père maternel de l'abbé Yves Bouvier, mort curé de Maumusson.

[1] Archives du château de Challain.

actuellement sur la maison d'habitation de la Bigeottière Cette petite cloche, qui est la plus ancienne du Bourg-d'Iré, est datée de 1587. De forme élégante et d'un travail soigné, elle porte comme ornement une croix latine fleurdelysée aux extrémités et cette inscription en lettres gothiques : S PRS MRN? JENS. Cette cloche est probablement tout ce qui reste de l'ancienne chapelle de Sainte-Catherine de la Bigeottière.

IV

La Chapelle de la Bourgeoisie

Comme pour Sainte-Catherine de la Bigeottière, le titulaire de la chapelle de la Bourgeoiserie était présenté par le seigneur de la Bigeottière. Le collateur du bénéfice était également l'évêque d'Angers. La Bourgeoisie [1], aujourd'hui disparue, se trouvait à quelques mètres du village actuel de la Turbaie, au Bourg-d'Iré. D'après l'état des sections du Bourg-d'Iré (1826), la Bourgeoiserie comprenait une maison d'habitation, trois terres et une cour, appartenant à François Bouguier, de Loiré. Depuis une cinquantaine d'années, cette propriété ne forme plus qu'un champ labourable, appelé le clos de la Bourgeaiserie.

Il n'y eut peut-être jamais de chapelle à la Bourgeoisie. Le mot chapelle n'implique pas nécessairement un édifice spécial. Il désignait parfois un simple service de messes ou un autel dans une église. De bonne heure la chapelle, dédiée à Sainte Catherine, est dite « desservie en l'église du Bourg-d'Iré ». Le *Pouillé des bénéfices de la France* de 1626 porte déjà cette mention qu'on retrouve dans les divers pouillés postérieurs, comme le *Pouillé* de la Bibliothèque d'Angers

[1] Les actes disent tantôt Bourgeoisie, tantôt Bourgeoiserie.

de 1730. Ce dernier manuscrit porte à l'article Bourgeoisie, les dates suivantes : février 1510, avril 1513, janvier 1566, 3 décembre 1762, qui doivent être les dates d'actes possédés autrefois par les seigneurs présentateurs ou les évêques collateurs.

On ne connaît pas l'acte de fondation de Sainte-Catherine de la Bourgeoisie. Le fondateur fut-il François de Villeprouvée, seigneur de la Bigeottière, de 1493 à 1540, ou bien Charles de Monteclerc qui fonda la chapelle de la Bigeottière en 1450? On l'ignore. Mais on est bien renseigné sur le temporel de la chapelle de la Bourgeoisie, qui comprenait entre autres les terres des villages de la Bourgeoisie et de la Turbaie. L'acte le plus ancien que nous possédions sur ce sujet est du 15 mai 1560.

C'est la copie de la déclaration rendue au seigneur de la Roche-d'Iré, Claude de la Trémoille, par le chapelain de la Bourgeoiserie [1]. La voici in-extenso [2] :

« Noble homme Claude de Cheuveu, chappelain de la chapelle de la Bourgeoiserie s'est aujourd'hui déclaré notre sujet par le moien du seigneur du Bourg-d'Iray, homme de foy de céans à cause et par raison d'une maison et jardin sises au bourg du Bourg-d'Iré, joignant le cymetière du dit lieu, contenant le tout, 4 cordes de terre ou environ, compris le ruage dépendant d'ycelle maison, pour raison des-

[1] Claude de la Trémoille était le cinquième des dix enfants de François de la Trémoille, prince de Talmont, vicomte de Thouars et baron de Craon. Celui-ci avait épousé le 23 janvier 1521 Anne de Laval, petite-fille de Fréderic d'Aragon, roi de Naples, qui lui apporta en mariage la châtellenie de la Roche d'Iré. Claude de la Trémoille entra en possession de la Roche d'Iré, à la mort de sa mère Anne de Laval. Le 4 février 1562, Claude de la Trémoille, « Chevalier baron de Noirmoutiers seigneur châtelain de Chasteauneuf et du Buron, de Craon, et de la Chastellenye terre et seigneurye de la Roche d'Iré », rend hommage lige au connétable Anne de Montmorency, baron de Candé. Il mourut en 1565.

[2] Cette pièce, comme plusieurs des suivantes, se trouve aux archives du château de Challain. Série *Bigeottière*, tome I, p. 261.

quelles choses et autres qu'il tient hors le fief de céans a confessé devoir par chacun an au terme d'angevine, à la recepte du dit sieur du Bourg-d'Iray : 10 deniers tournois de devoir.

« — *Item*, un appentis de maison avec petit jardin = 3 cordes.

« — *Item*, une boisselée de terres et jardins, des vergers joignant la Haute-Mabouillère et pour raison de ces choses que tiennent les héritiers de Georges Halopé, le dit chappelain a confessé devoir chacun an au terme d'angevine à la recepte du Bourg-d'Iré, 17 deniers tournois de devoir, et à la recepte de céans 10 sols tournois, sur une part, et à cause du dit appentis, jardin rue et issues et appartenances : 6 sols 10 deniers, à cause de ces 2 boisselées de terre. Outre devoir le dit chapelain fait ou il fera un bien pour le dit sieur du Bourg-d'Iré à cause des choses héritaux que le dit chapelain tient du sieur du Bourg-d'Iray au bourg du Bourg-d'Iray.

« *Item* s'est avoué le dit chapelain notre subjet par raison d'une closerie près la Turbaie, comprenant une maison avec rues et issues, jardin, d'une boisselée environ, joignant aux terres de la dite closerie, les héritiers de défunct Guillaume Pihu, et la Chauvellière, et aboutant à un petit chemin voicinal tendant à la Turbaie.

« — *Item* 2 pièces de terre de 11 boisselées près les héritiers de G. Pihu d'un costé.

« — *Item* une pièce de terres de 4 boisselées joignant d'un costé la Binnetière, et d'autre costé héritiers de Guillaume Pihu, et aboutant d'en haut aux terres de la Gâtinelaie.

« — *Item* un petit pré de 12 cordées.

« — *Item* un autre petit pré de 3 cordées, lequel est tenu du seigneur et dame de la Bigeottière, et est ce que le dit chapelain confesse tenir, en la Seigneurie de céans et pour raison de ces choses confesse devoir à la recepte de

céans par chacuns ans au terme d'angevine 4 boisseaux et demi d'avoine, grosse mesure ancienne de Candé à main tierce, requérable, et 4 deniers obolle.

« A laquelle déclaration il a fait arrest, dont nous l'avons jugé, partant et sauf.

« Baillé cette présente déclaration à l'assise de Roche-d'Iré tenue par nous René Cormier, bachelier ès-lois, sénéchal. »

Le temporel de la chapelle de la Bourgeoisie comprenait d'autres terres qui relevaient du seigneur de la Bigeottière. C'est ce que nous fait connaître un extrait tiré de la remembrance d'une déclaration rendue le 19 juin 1560 au seigneur de la Bigeottière par le même sieur de Cheuveu, chapelain de la Bourgeoiserie. Celui-ci rend aveu à dame Jeanne de la Chastre, veuve de noble homme François de Villeprouvée pour : « 6 hommées de vigne en deux planches sises au clos de la Turbaie, une autre hommée de vigne au dit clos, une pièce de vigne de cinq hommées aux Meloins, une autre pièce de vigne de trois hommées, deux autres petits morceaux de vigne [1], et en plus au Villemorge plusieurs domaines autrefois en vignes [2].

Le temporel de la chapellenie de la Bourgeoisie pour ce qui se trouvait dans la mouvance du seigneur du Bourg-d'Iré est exprimé dans la déclaration suivante qui est du 15 mai 1582. Les indications qu'elle nous fournit répètent

[1] Ces terres formaient la closerie de la Bourgeoisie. Un bail passé le 29 mars 1729 par devant Me Poillièvre, notaire royal au Bourg d'Iré, nous fait connaître que honorable femme « Anne Leroy, veuve d'Antoine Brisset, fermière du lieu et closerie de la Bourgeoisie dépendant des chapelles du château de la Bigeottière, demeurant au Bourg d'Iré, afferme à moitié cette closerie pour 6 années et 6 cueillettes entières à Louis Huneau et à Charlotte Gaultier sa femme.

[2] Il y avait autrefois beaucoup de vignes au Bourg d'Iré et plusieurs champs et villages portaient ce nom. La vigne a disparu depuis longtemps pour faire place aux pommiers à cidre.

ou complètent ce qui a été dit plus haut dans l'aveu de Claude de Cheuveu :

« S'ensuit la déclaration des choses héritaux que je, Jean Deneschau, chapelain de la chapelle de la Bourgeoiserie, tiens et avoue tenir en la seigneurie du Bourg-d'Iré.

« Et premier, une maison estant au bourg du Bourg-d'Iré, avec un petit jardin estant au long de la dite maison contenant icelluy jardin 5 cordes de terre ou environ, joignant la dite maison et jardin d'un costé le cimetière du dit Bourg-d'Iré et d'autre costé et d'un bout au chemin tendant du dit Bourg-d'Iré au Moullin d'autre bout à la maison de Macé Pihu, un vieil mur et ruette entre deux

« *Item* une pièce de jardin tant jardin qu'autre terre contenant 3 hommées ou environ joignant d'un costé pré de Anthoine Le Royer et d'autre costé aux terres du dit Le Royer et de Laurent Quelichon, abouttant d'un bout à un chemin comme l'on va au pré du dit sieur du Bourg-d'Iré, d'autre bout à une petite ruette pour aller aux prez du dit Le Royer.

« *Item* une autre maison sise et située prèz le moulin du Bourg-d'Iré, joignant d'un costé aux maisons de Mathurin Renoul, une muraille entre deux, et d'autre bout à la terre de Messire Pierre Brossard, un ayrau entre deux.

« *Item* un petit jardin avec un ayrau contenant le dit jardin trois cordes et le dit ayrau aussy trois cordes de terre ou environ joignant le dit jardin et ayrau au chemin tendant du dit Bourg-d'Iré à Roche-d'Iré et d'autre costé à la maison de la dite chapelle et de Anthoine Le Royer abouttant d'un bout aux terres de Messire Pierre Brossard.

« *Item*, deux boisselées, 3 cordes de terre ou environ joignant d'un costé la terre de Guyon Pihu, d'autre costé aux terres de noble homme François Courjaret, sieur de la Haute-Mabouillère, abouttant d'un bout au chemin

tendant du dit bourg-d'Iré à la Roche-d'Iré, et d'autre Bout au pré du sieur de Champiré.

« Et pour raison des dites choses je confesse 10 deniers de devoir chacun an terme d'angevine, et un biau à fermer en prez du sieur de la Seigneurie du dit Bourg-d'Iré. Et à la charge de payer au dit sieur du Bourg-d'Iré 2 sols 6 deniers à muttation de chapelain. Et aussy à la charge de payer à la recette de la Roche-d'Iré 5 sols 7 deniers, et sont les choses que je confesse tenir en la dite Seigneurie et y fais arrest sauf à le corriger où elle sera prouvée deffective. Et en témoignage et approbation d'icelle déclaration j'ay signé ces présentes de mon seing manuel et fait signer à ma requeste de Mathurin Turneau, notaire de la seigneurie du Grand-Montreveau. Par devant lequel et soubz la subjettion de la dite court de la dite seigneurie, je confesse avoir ce jour d'huy créé, constitué, establi et ordonné et par ces présentes je crée, constitue, establis et ordonne Me Catherin Grosbois, mon procureur spécial pour présenter par devant Messieurs les officiers de la dite seigneurie du dit Bourg-d'Iré cette présente ma déclaration, et y faire arrest et générallement de faire et procurer en mon nom tout ainsy que si je y estois en ma propre personne, promettant avoir agréable, ferme et stable tout ce qu'il en fera en mon nom.

« Fait au lieu et maison seigneurialle du Plessis-Clérembault en présence de Jean Macé et André Hervé tesmoings à ce requis et appelez. Le 15me jour de may 1582 [1].

72 ans après, le 8 mai 1654, la déclaration de Messire Pierre Tremblay, chapelain de la Bougeoiserie, nous fait connaître que le temporel de sa chapellenie est le même que pour ses prédécesseurs. En effet il « confesse et avoue tenir en la seigneurie du Bourg-d'Iré » : 1° une maison, cour et jardin

[1] Archives du château de Challain. Série Bigeottière, I, 265.

près du cimetière et du « chemin tendant du dit jardin au presbytère »; — 2° « une pièce de jardin de 3 hommées joignant au pré de Messire Pierre Manceau, prestre, et d'autre costé aux terres du dit Le Manceau et des héritiers de deffunt Jacques Verdon, abouttant à un chemin qui conduit au pré du seigneur du Bourg-d'Iré »; — 3° « une autre maison près le moullin à eau du Bourg-d'Iré joignant aux maisons des enfants de deffunt Laurent Quelichon, une muraille entre deux, et d'un bout à la terre des enfants de deffunt M. du Cloz Verdier, un ayreau entre deux »; — 4° « un ayreau où autrefois y avait un petit jardin au devant du dit logis... »; — 5° « 2 boisselées, 3 cordes de terre sises au jardin des Vergers joignant la terre de M. de la Bazinnière à cause de ses lieux de la Mabouillère, d'autre costé à la terre des héritiers de deffunt René Pihu, sieur de la Morlaye et aboutant au chemin du Bourg-d'Iré à Roche-d'Iré ».

« Pour raison des choses ci-dessus », le sieur Tremblay confesse devoir les mêmes redevances déjà exprimées dans l'acte de Jean Deneschau. « Donné aux assises de la chastellenye du Bourg d'Iré par devant nous Jean Jamet, licencié ès-loix, avocat au Siège présidial d'Angers et sénéchal en la dite chatellenye, le vendredi 8 mai 1654. Tremblay ». En cette même année Pierre Tremblay était chapelain de la chapelle que Jean Gabory, sieur de la Lande avait fait bâtir en son château du Gué à Loiré et qui avait été bénite le 22 décembre 1647 par Messire Jousseau curé de Bourg-d'Iré. Jean Gabory, qui avait longtemps habité la Bigeottière, y avait connu Pierre Tremblay chapelain de la Bourgeoisie. Celui-ci le 17 juin 1654 rend aveu aux assises des fiefs et seigneuries de la Motte Cesbron et de Loiré pour le temporel de la chapelle du Gué [1].

Les actes que nous venons de citer nous montrent que le temporel de la chapelle de la Bourgeoisie était pour la

[1] Voir de l'Esperonnière, *Histoire de la Baronnie de Candé*, II, p. 396.

majeure partie et dès l'époque la plus reculée de son histoire connue, dans la mouvance du Seigneur du Bourg-d'Iré. La fondation en fut peut-être faite par un titulaire à une époque que nous ignorons. La Seigneurie du Bourg-d'Iré étant fort ancienne, il serait possible alors que la chapellenie de la Bourgeoisie fût la plus ancienne du pays. Probablement dès le début était-elle desservie en l'église même du Bourg-d'Iré qui était assez proche du château féodal. En tout cas le *Pouillé des bénéfices de France* de 1626 indique que la chapelle de la Bourgeoisie, en l'église du Bourg-d'Iré, avait pour patron le seigneur de la Bigeottière, qui n'était pas encore Seigneur du Bourg-d'Iré.

Le temporel subsista à peu près tel que nous l'avons exposé, jusqu'à la Révolution. Nous en avons la preuve dans le bail passé le 6 septembre 1770 entre Messire Joseph Vigier, prêtre chapelain des chapelles de la Bigeottière, de la Bourgeoisie, etc... et Julien Dugrez, dont nous avons déjà parlé à propos de la chapelle de la Bigeottière. Dans ce bail le temporel de la Bourgeoisie comporte : la petite closerie de la Bourgeoisie, le petit tret de dixme en dépendant, un petit jardin proche Caquenette et une planche de jardin située en les grands jardins du haut du bourg du Bourg-d'Iré « joignant un jardin appelé le jardin clos appartenant à nous notaire », enfin une maison et jardin clos de murs, près le cimetière du Bourg-d'Iré. Cette maison subsiste encore en face de l'église du Bourg-d'Iré; elle appartient à M. Auguste Héry père, qui l'habite. Nous savons qu'autrefois le cimetière entourait l'église de tous les côtés. Il a été du reste facile de retrouver la maison dite de la Bourgeoisie grâce au procès-verbal dressé par le notaire Poillièvre le 7 septembre 1770, au sujet du devis des réparations à faire sur le temporel de la chapelle de la Bourgeoisie. Cette maison comprend une maison basse et un four, « un cellier qui dans son plancher a

10 soliveaux de 10 pieds de long. Un corridor sépare les chambres hautes dont la grande est à cheminée et la petite est froide. Un tambour de planches de bois sur bout qui sépare la petite chambre et la grande chambre d'à côté a besoin de deux planches de six pieds de long et d'un de large. Enfin il y a un grenier dont la couverture du côté du jardin a besoin de 400 lattes. »

Le temporel de la chapelle de la Bourgeoisie était moins important que celui de la chapelle de la Bigeottière. D'après le *Pouillé manuscrit de* 1730, la chapellenie de la Bourgeoisie avait une valeur de 30 livres et celle de la Bigeottière 150 livres. Le *Pouillé* du diocèse d'Angers, édition 1783, indique un revenu de 40 livres pour la première et de 110 livres pour la seconde. Un manuscrit appartenant à M. l'abbé Houdebine, professeur à Combrée, donnant le *Rôle des rentes en* 1707 et la part contributive de l'Anjou dans le don gratuit du clergé de France, nous fait connaître que le chapelain de la Bourgeoisie et celui de Sainte Catherine de la Bigeottière payaient chacun 27 sols, tandis que le chapelain du Toulon payait 35 sols et le doyen de Candé, curé du Bourg-d'Iré, 13 livres 15 sols.

Messire Joseph Vigier fut-il le dernier chapelain de la Bourgeoisie? Peut-être. Parmi ses prédécesseurs, nous ne pouvons citer que quelques noms. Immédiatement avant Vigier, le chapelain de la Bourgeoisie était l'abbé Huard, qui lui non plus ne résidait pas au Bourg-d'Iré, mais faisait célébrer les messes de fondation par le doyen du Bourg-d'Iré. Messire Rocquet, que nous avons déjà vu titulaire de la chapellenie du château de la Bigeottière, prenait également possession de la chapellenie de la Bourgeoisie le 3 décembre 1711. Il succédait lui-même à Louis Raoul. Dans la seconde moitié du XVIIe siècle, paraissent deux chapelains de la Bourgeoisie qui moururent jeunes et furent inhumés dans l'église du Bourg-d'Iré. Jean Jamet, clerc « de ce diocèse », meurt à 16 ans le 19 septembre 1665,

et Toussaint Milscent, bachelier en théologie, meurt âgé de 27 ans, le 18 décembre 1672. Jean Manceau lui succéda comme chapelain de la Bourgeoisie, de 1672 jusqu'à sa mort, le 30 mars 1693. Manceau mourut âgé de 78 ans. Dès 1650 il signe comme chapelain et en 1667 comme ancien chapelain. Il remplissait les fonctions de vicaire au Bourg-d'Iré, mais il s'était ensuite fâché avec les paroissiens. Ceux-ci s'assemblèrent le 6 novembre 1689 pour le rappeler auprès du jeune curé, Antoine Lejeune, qui devait mourir quelques jours après. Les paroissiens, considérant que le doyen est malade, alité, et que de sitôt il ne sera en parfaite guérison, s'entendent pour que Maître Jean Manceau, prêtre ci-devant habitué au Bourg-d'Iré puisse célébrer la messe et remplir toutes les autres fonctions sacerdotales permises par Mgr l'Évêque. Sachant « que le sieur Manceau n'avait quitté la paroisse que sous prétexte qu'on l'avait imposé sur le rôle des tailles, pour raison de certaines exploitations de terres et de jardins de Caquenette, de deux cloteaux, dont l'un appelé Bon Écot, » ils s'engagent à ne plus l'imposer, s'il veut remplir toutes les fonctions sacerdotales en l'église du Bourg-d'Iré, ou ailleurs, et demeurer en sa maison du Bourg-d'Iré, moyennant la rétribution ordinaire et accoutumée. Nous avons déjà parlé des chapelains antérieurs, Pierre Tremblay en 1654, Jean Deneschau en 1582 et Claude de Cheuveu en 1560.

V

Chapelle de Sainte-Anne du Toulon

Il y avait autrefois au Bourg-d'Iré, à quelques centaines de mètres du Mottay, un petit village nommé le Toulon. Ce village était divisé en Bas-Toulon et Haut-Toulon. Du Haut-Toulon il reste encore une maison lézardée qui sert

de cellier. Le Bas-Toulon, qui a complètement disparu, se trouvait sur le bord du chemin des Bécassières, au bas de la grande pièce de terre appelée le Toulon et dépendant actuellement de la Recordellière, propriété de M. Louis de Farcy. Il touchait « la mare de la Bécassière, formée par la fontaine du Toulon », dont parle M. Port avec les dates 1540 et 1785. Sous l'Ancien Régime il y avait au Toulon une chapelle dont le souvenir s'est conservé dans la tradition. Les descendants des anciens closiers du Toulon se souviennent d'avoir entendu dire à leurs parents que la messe fut célébrée dans la chapelle du Toulon pendant la Terreur. Le courageux vicaire du Bourg-d'Iré, M. Charles Paizot, qui restait caché dans le pays, en fut sans doute plusieurs fois l'officiant [1].

Il ne reste plus rien de la chapelle du Toulon, un nom à peine et de rares détails sur son passé. Dans son *Dictionnaire*, M. Célestin Port cite le Toulon « avec ancienne chapelle dédiée à sainte Catherine, dont le seigneur de la Bigeottière avait la présentation ». Les derniers mots sont conformes à la vérité, mais les premiers portent une erreur. C'est à sainte Anne et non à sainte Catherine qu'était consacrée la chapelle du Toulon. Les anciens *Pouillés* nous en fournissent la preuve [2]. M. Port semble du reste avoir fait une confusion, quand il dit que la chapelle du château de la Bigeottière, dédiée à sainte Catherine, était populairement dite « du Toulon ». Les deux chapelles avaient le même présentateur mais étaient distinctes. *Le Pouillé général des bénéfices de la France* (1626) distingue expressément : « la chapelle de la Bourgeoisie, en l'église

[1] Charles Paizot, né à la Jumellière en 1750, est mort le 25 décembre 1816, curé du Bourg d'Iré, après avoir passé dans cette paroisse toute sa vie sacerdotale. Son tombeau est dans l'église du Bourg-d'Iré qu'il avait fait reconstruire en 1806.

[2] *Pouillé manuscrit* de la bibliothèque d'Angers (1730). — *Pouillé* du diocèse d'Angers (1783), etc....

du Bourg-d'Iré, patron : seigneur de la Bigeottière; — la chapelle de Tholon [1], patron : seigneur de la Bigeottière; — Sainte-Catherine, au manoir de la Bigeottière, patron : seigneur de la Bigeottière. »

Il est difficile de dire à quelle date remonte la chapelle du Toulon. Elle existait déjà avant 1481, puisque le 23 avril de cette année fut fait le « testament de Jean Le Texier chapelain du Toulon ». Nous possédons encore quatre documents qui remontent à l'année 1484 : du 9 février, un *visa* de l'évêché d'Angers pour la chapelle du Toulon, et un autre du 24 décembre; du 15 octobre 1484 « un *acte* de Messieurs de la Bigeottière contenant l'exécution du testament de Jean Le Texier présenté par Messieurs les grands vicaires d'Angers » et l'*acte* de Messieurs les grands vicaires d'Angers pour l'exécution du testament de Jean Le Texier en faveur de la chapelle du Toulon », en date du 24 décembre 1484 [2].

Y avait-il dès cette époque une chapelle spéciale au village du Toulon, ou bien la chapellenie du Toulon comportait-elle seulement à l'origine un service de messes en quelque autre chapelle ou en l'église du Bourg-d'Iré? On ne peut répondre. On ne sait également quelles étaient les obligations du chapelain. Il est certain seulement que la chapelle du Toulon fut fondée par les seigneurs de la Bigeottière et que parfois les titulaires l'étaient en même temps de la chapelle de la Bigeottière, avec l'autorisation des évêques d'Angers qui restaient toujours les collateurs de ces bénéfices. Un échange d'héritages passé le 21 janvier 1537 entre Robert de Chazé, seigneur de Chazé et de la Blanchaie et Messire Jean Rabory nous fait connaître que celui-ci était chapelain du Toulon. Quelques années plus tard,

[1] On disait ordinairement le Toulon, mais quelquefois aussi le Tholon ou le Thollon. à l'origine.

[2] Archives du château de Challain. Bigeottière, I, 286 à 290.

en 1544. Messire Jean Rabory porte également le titre de chapelain de Sainte-Catherine de la Bigeottière. Son successeur en la chapelle du Toulon fut messire François Rabory qui rend aveu le 31 août 1551. Nous pouvons citer ensuite Claude Cormier, qui, à titre de chapelain de la Bigeottière rend aveu le 31 mars 1574 pour 12 hommées de terres et vignes, et à titre de chapelain du Toulon, en 1602 pour 13 hommées et vignes dépendant du fief de la Bizollière [1].

Déjà, le 29 mai 1581, Claude Cormier, « chapelain de la chapelle du Toulon », fait à l'assise de la Bigeottière une déclaration que nous signalons parce qu'elle nous fait connaître une partie du temporel de la chapelle du Toulon. Messire Cormier déclare que 6 livres de rente étaient dues au chapelain du Toulon sur les terres, fief et seigneurie de la Bigeottière. Son temporel y comprenait : maison, rues, issues, jardin, vergers, contenant 3 boisselées, — une pièce de terre, nommée la Longère, contenant 3 boisselées, — une autre, la Loussière, de 6 boisselées, — une autre, la Vieillevigne, contenant 5 hommées de vignes et une demi-boisselée de bois taillis. Pour ces terres, le chapelain du Toulon payait une redevance de 5 sols et de 3 boisseaux de «bled de seigle». Le chapelain du Toulon possédait encore au clos des Charuries, sur les Bizollières, « 10 hommées de terres qui furent vignes », une hommée de vigne à la Surgetterie et 5 hommées de vigne au clos de Villemorge qu'il tenait « par le moyen du seigneur de Villemorge [1] ».

A cette époque la chapelle du Toulon était desservie

[1] Ferme du Bourg d'Iré. Une vieille tour carrée y atteste le souvenir de la petite gentilhommière d'autrefois.

[2] Le temporel de la chapelle du Toulon ne fut jamais considérable même après le legs consenti par Hilaire de Laval le 7 mars 1664. Le Pouillé de 1730 et celui de 1783 indiquent pour la chapelle du Toulon une valeur de 20 livres.

sans doute en l'église du Bourg-d'Iré et c'est d'elle qu'il s'agit dans l'acte d'acquêt fait le 23 octobre 1582 par dame Claude d'Avaugour à Jean Pihu « de la chapelle et droit et banc en l'église du Bourg-d'Iré, dépendant du fief de la Bizollière [1]. » Comme chapelains du Toulon on peut encore citer Jean Cosme qui résigna sa chapellenie entre les mains de Madame de Clérembault (Claude d'Avaugour), dame de la Bigeottière, et Olivier Bondu qui le 18 mai 1607 rendait aveu « pour les terres et vignes dépendantes de la chapelle du Toulon ». Celui-ci rendait encore aveu le 20 juillet 1629. Cette dernière date pourrait surprendre, car on possède du 29 septembre 1615 « un bail à ferme du temporel de la chapelle du Toulon, consenty par Messire René Brevet?, chapelain, à Maurice Dupré à la charge de faire célébrer le service dû pour raison de la ditte chapelle, de payer les cens, rentes, décimes et charges annuelles ». Mais le même chapelain donnait sa procuration le 27 juin 1620 pour permuter la chapelle du Toulon. En 1654, le chapelain du Toulon était Messire Pierre Bondu dont on voit plusieurs signatures sur les anciens Registres des baptêmes, mariages et sépultures du Bourg-d'Iré. Le 16 novembre 1681, Pierre Bondu, en compagnie de Jean Manceau, autre prêtre chapelain du Bourg-d'Iré, assistait Jacques Amelot bénissant la nouvelle église paroissiale de Noyant-la-Gravoyère [2]. Messire Bondu « prêtre sacriste » mourut à 66 ans et fut inhumé dans l'église du Bourg-d'Iré le 7 avril 1684. Son sucesseur comme chapelain du Toulon et « sacriste » fut Messire Guillaume Poussier qui signe

[1] Le même jour, Claude d'Avaugour, dame de la Bigeottière, Neuville, etc.. demeurant à la Bigeottière, achetait à Jean Pihu, marchand à l'Aulnay, la closerie et le fief de la Bizollière (Archives de Challain, *Bizollière.*)

[2] Jacques Amelot, docteur en théologie de la Faculté d'Angers, était né à Noyant-la-Gravoyère. A la mort du doyen Peletier il remplit les fonctions curiales au Bourg d'Iré de septembre 1681 à septembre 1682 et devint ensuite curé de Noellet.

un très grand nombre d'actes au Bourg-d'Iré depuis 1687 jusqu'à sa mort. Poussier mourut âgé de 56 ans le 2 septembre 1707, victime de l'épidémie terrible qui causa en cette même année 247 morts au Bourg-d'Iré [1].

La chapellenie du Toulon subsista sans doute jusqu'à la Révolution, et eut à la fin pour titulaire un des vicaires du Bourg-d'Iré. Elle n'est pas comprise en effet dans les actes qui nous montrent le temporel des autres chapelles des seigneurs de la Bigeottière réuni sur la même tête au XVIIIe siècle. Le dernier chapelain du Toulon dont nous connaissions le nom est François Aubé, qui y succéda à Guillaume Poussier. François Aubé fut en même temps vicaire au Bourg-d'Iré, de 1708 à 1710. Il devint en 1711 curé de Carbay. Il y était encore en 1729. En effet « le 1er may, François Aubé, prêtre, curé de Carbay, et chapelain de la chapelle de Sainte-Anne du Toulon, desservie dans l'église du Bourg-d'Iré, demeurant à Carbay, rend déclaration au comté de la Bigeottière pour une partie du temporel de la dite chapelle [2] ».

VI

La Chapelle du Buron

La chapelle du Buron est la plus récente des quatre chapelles du Bourg-d'Iré, fondées avant la Révolution par les seigneurs de la Bigeottière. Elle est aussi la seule qui subsiste.

[1] Voir *registre de l'état civil* du Bourg-d'Iré. Sur cette épidémie de « pourpre et de dysenterie » qui ravagea une grande partie du Bas-Anjou, on est renseigné par les notes précieuses de Pierre Maussion, curé de Challain-la-Potherie, de 1703 à 1746. A Challain, 238 personnes moururent en 1706 et 710 en 1707 (Archives municipales de Challain).

[2] Archives de Challain.

Cette chapelle, assez bien conservée, est à 500 mètres du Bourg-d'Iré, au bord de la route de Segré et non loin de la ferme du Buron. Elle est la propriété actuelle de Madame la comtesse de Blois, par héritage de Monsieur de Falloux. La chapelle de Notre-Dame du Buron est une construction rectangulaire de 8 mètres de long sur cinq de large à l'extérieur. Le pignon est surmonté d'un chaperon en ardoise avec toit octogonal. A l'intérieur, de chaque côté de l'autel, se trouvent les statues de saint Symphorien, patron du Bourg-d'Iré, et de saint Sébastien.

Guy André de Laval fit construire la chapelle du Buron l'année qui suivit la mort de sa mère, Marie-Françoise de Salagnac. Voici l'inscription gravée sur une plaque d'ardoise qu'on peut lire au-dessus de la porte de la chapelle :

1724.

Si le nom de Marie en ton cœur est gravé
En passant ne t'oublie de lui dire un ave.
H^t et P^t Sr Mre Guy André, comte de Laval, fondateur
Du Pontificat de Benoit XIV.
Du règne de Louis XV.
M. Joseph Louis Boisard, doien
M. J. Hardouin H. R. Fecit 1724 [1].

La bénédiction de la chapelle du Buron n'eut lieu que onze ans après sa fondation, le jour de l'Annonciation,

[1] Sur *Guy André de Laval*, voir plus haut. pp. 175 et 176 — Joseph *Boisard*, « gradué en l'Université de Paris, » fut doyen de Candé et curé du Bourg-d'Iré pendant 34 ans, de 1713 à 1747. C'était un prêtre plein de zèle et de talent. Il mourut à 61 ans et fut inhumé dans l'église du Bourg-d'Iré le 7 octobre 1747. (Voir notre article de la *Revue de l'Anjou*, septembre 1911 : *Procès-verbal de la visite pastorale faite par M. Boisard, curé du Bourg-d'Iré et doyen de Candé, dans toutes les paroisses de son doyenné en avril* 1717). Sur ses difficultés avec Charles Pourias, chapelain de Saint-Jean, voir plus loin au chapitre VIII. *Jacques Hardouin, huissier royal, était en* 1727 « procureur de fabrique et de la boîte des trépassés » et fut réélu en 1730 pour deux ans par l'assemblée des paroissiens du Bourg-d'Iré.

25 mars 1735. Elle fut faite par Messire Boisard qui en dressa l'acte suivant : « Le 25 mars 1735 Nous doyen soussigné avons fait la bénédiction de la chapelle du Buron en l'honneur de la sainte Vierge, en conséquence de la permission de Mgr l'évêque d'Angers, en date du 22 mars de cette année. La dite bénédiction faite en présence d'un très grand nombre d'habitants de cette paroisse qui y ont assisté à la messe le dit jour ». *Boisard.*

Quelques années après, la chapelle du Buron fut enrichie d'une cloche que M. Boisard bénit le 27 décembre 1739. La cloche « fut nommée *Marie-Madeleine*, par Messire Pierre-Charles Armenault, conseiller-échevin perpétuel de l'Hôtel commun de la Ville d'Angers, et par Marie Madeleine Chevaye, demoiselle, son épouse, qui ont fait présent de la ditte cloche. Le cérémonie faite en présence d'un grand concours à l'issue des vêpres de ce jour ». Signé : Armenault, Marie Chevaye, Boisard.

On est surpris de ne pas voir paraître la famille fondatrice dans les deux cérémonies relatives à la chapelle du Buron. Sans doute les Laval n'habitaient pas alors le château de la Bigeottière et le Buron était devenu, en 1739, la propriété de Messire Armenault, donateur de la cloche [1].

[1] *Armenault* portait : *d'or à la croix pattée de gueules.* Marie-Madeleine Chevaye, épouse de Pierre Charles Armenault, était apparentée à la famile Falloux du Coudray, qui fut ensuite propriétaire du Buron. Etait-ce la veuve en premières noces de Falloux seigneur du Coudray, conseiller du Roy qui fit baptiser son enfant au Bourg-d'Iré, le 19 juillet 1723? Ce baptême de François, fils de Falloux du Coudray et de Marie Madeleine Chevaye, fut fait par J. Falloux, curé de Corzé. Le parrain fut Pierre Falloux et la marraine Renée Jamet. Celle-ci était sans doute la grand'mère maternelle de l'enfant, comme on peut l'inférer de la note suivante, écrite par M. Boisard : « Le 20 août 1730, dame Renée Jamet, épouse de feu messire Chevaye, écuyer, seigneur de Lorière, a donné à cette église, par piété et zèle, deux parements d'autel, l'un blanc, pour l'autel de la Sainte Vierge, à fleurs. L'autre rouge, pour l'autel de Saint-Sébastien, de damas cramoisi. Que la Sainte Vierge et Saint-Sébastien intercèdent pour la dite dame auprès de Dieu. »

Il ne semble pas que la chapelle du Buron ait été fondée avec l'obligation d'un service de messes et l'établissement d'un temporel destiné à un chapelain. Elle paraît plutôt avoir été élevée comme un ex-voto, par un motif de reconnaissance, comme beaucoup des chapelles disséminées aujourd'hui dans les campagnes. L'autel qu'on y avait placé sous le vocable de la Sainte Vierge permettait d'y célébrer la messe en certaines circonstances, peut-être à la troisième procession des Rogations qui se fait encore par le Buron avec arrêt à la chapelle.

Aujourd'hui, la chapelle du Buron est ouverte en deux autres circonstances. On s'y rend en procession, le jour de l'Ascension avant la grand'messe et, le dimanche du Premier Sacre, l'autel sert de reposoir. Dans les calamités, ainsi qu'on le voit pendant la terrible guerre que nous subissons, les âmes pieuses se rendent à la chapelle du Buron pour recommander les leurs à la sainte Vierge.

Les registres paroissiaux du Bourg-d'Iré ont gardé le souvenir de la belle procession qui fut faite à la chapelle du Buron à l'occasion de la translation de la relique de la vraie croix. En voici le compte rendu, tel qu'il fut rédigé par M. Baugé curé de Candé : « Le 4 août 1834, a été bénite par M. Hervé. curé de la Potherie, la cloche de cette église (du Bourg-d'Iré) pesant 872 livres [1] et nommée Louise, par M. Albert comte de La Rochefoucauld, époux de Mademoiselle de la Potherie, propriétaire de la Bigeottière, et dame Louise Fitz de Soucy, épouse de M. le comte de Falloux du Coudray, propriétaire de la Mabouillère, laquelle dite dame a fait présent à cette église d'une précieuse relique de la vraie Croix qu'elle a apportée de Rome [2]. Aussitôt après la

Cette cloche a subsisté jusqu'en 1891.

[2] Depuis lors cette relique de la Vraie croix qui est présentée à la vénération des fidèles le troisième dimanche de chaque mois est restée à l'église. Le 12 août 1841, M. Hortode, curé du Bourg-d'Iré, bénit le tabernacle de l'autel de Saint Louis « pour y recevoir la relique de

bénédiction solennelle de la cloche, le clergé est parti processionnellement de cette église pour se rendre à la chapelle du Buron, où la susdite précieuse relique avait été déposée, pour la transporter selennellement dans cette église, où, après l'avoir exposée à la vénération des fidèles, on a chanté une messe solennelle de la Croix. Toute la noblesse du pays, une foule immense de fidèles et un nombreux clergé s'étaient réunis pour cette double cérémonie dont nous avons rédigé le présent acte et invité, pour en conserver la mémoire, Messieurs les ecclésiastiques et les parrain et marraine à y apposer leurs signatures. » Cet acte est signé par MM. Chauveau et Chalet, curé et vicaire du Bourg-d'Iré, par 43 autres prêtres, curés, vicaires ou séminaristes du pays de Segré, par la comtesse de Falloux et le comte de La Rochefoucauld-Bayers.

VII

V. La Chapelle de la Mazure

Il y a une quinzaine d'années on pouvait voir encore près de la route de Segré à trois petits kilomètres du Bourg-d'Iré, l'ancienne chapelle de la Mazure, non loin du vieux logis seigneurial qui est maintenant la maison d'habitation du fermier.

La fondation de la chapelle de la Mazure remonte au sieur Pierre Haton, chevalier, lieutenant des gardes du corps de la reine Marie de Médicis. Elle fut établie le 13 janvier 1660 à deux messes par semaine. Mais l'approbation épiscopale ne vint que le 15 mars 1694, à la requête de Jeanne

la vraie croix donnée par Mme la comtesse de Falloux. » Le lendemain Mgr Frédéric Louis de Falloux, protonotaire apostolique près la Cour de Rome, bénissait la statue de saint Louis, roi de France, en présence du vicomte et de la vicomtesse de Falloux, donateurs de cette statue.

de Contarini, veuve de Pierre Haton[1]. Pierre Haton mourut le 16 janvier 1660, et Jeanne de Contarini le 12 mars 1709[2].

La chapelle de la Mazure était dédiée à saint Pierre, le patron du fondateur. Le seigneur de la Mazure était présentateur et Mgr l'évêque d'Angers collateur. Le temporel de la chapellenie avait une valeur d'environ 20 livres.

Plusieurs mariages furent célébrés dans la chapelle de la Mazure. Le 30 juillet 1692, avec l'autorisation et la présence de Messire Guinoyseau de la Sauvagère, curé du Bourg-d'Iré, Dolbeau, chanoine de la Trinité d'Angers, y bénit le mariage de messire Henri-Alexandre de Cumont, chevalier, seigneur du Puy, et de demoiselle Marie-Jeanne-Honorée Haton, fille de défunt Pierre Haton et de Jeanne de Contarini. Le 16 mai 1694, Marc-Antoine de la Porte, marie dans la chapelle de la Mazure, en présence de Jean Rapton, grand sous-chantre de l'église d'Angers, Jean-Baptiste Petit, fils de feu Jacques Petit, « aussy cirurgien » et de Marie Rapton.

La famille Gourreau succéda à la famille Haton dans la terre de la Mazure. Le 29 octobre 1715, Jacques Gourreau, écuyer, seigneur de la Blanchardière et Étiennette-Catherine Gasnier, son épouse, achètent des héritiers de défunte Elisabeth Haton de la Mazure les terres, fiefs et seigneuries de la Mazure et de la Baudouinaie, aux charges de tenir

[1] Les Haton de la Mazure portaient : *de gueules à trois fleurs de lys d'argent.* Cette famille posséda le fief de la seigneurie de la Mazure jusqu'au XVIIIe siècle. François Haton, prêtre, avait acheté la terre des Mazures vers 1535 de Jean Valleaux qui lui-même l'avait acquise de Thibault de la Faucheraie. Après François Haton, on peut signaler, Julien Haton, sept. 1580, Jehan Haton « écuyer, sieur de la Mazure », 14 mai 1622. — La famille Contarini, originaire de Venise portait : *écartelé, aux un quatre d'azur, à trois fleurs de lys d'or, aux deux et trois d'or, chargé de trois bandes d'azur.*

[2] Leur fille, Catherine, épousa à Chazé, le 2 février 1645, Charles de Vaucelles qui portait : *d'azur à un chef de gueules, semé de billettes d'or.*

et relever des fiefs dont elles sont mouvantes (Archives de Challain). Jacques-Marin Gourreau, écuyer, rend aveu pour cette terre, le 2 juillet 1726. Mais il présidait ordinairement à Saint-Maurille d'Angers. Son père, Marin, seigneur de la Douve, conseiller honoraire au siège présidial d'Angers, mourut au Bourg-d'Iré, âgé de 65 ans, le 25 mars 1720. Jacques Marin mourut à l'âge de 52 ans et sa sépulture fut faite au Bourg-d'Iré le 7 août 1737. Son fils, François-Pierre, écuyer, seigneur de la Blanchardière, « doyen de Messieurs les conseillers au Siège Présidial d'Angers, fut inhumé à son tour au Bourg-d'Iré, le 28 octobre 1753. Au commencement du XVIIIe siècle, le chapelain de la chapelle Saint-Pierre de la Mazure, était peut-être Marin-Gourreau, « prêtre de l'Oratoire », dont la sépulture fut faite au Bourg-d'Iré le 10 novembre 1707. Par son arrière-grand'mère, M. le marquis Henri d'Armaillé, maire du Bourg-d'Iré et propriétaire actuel du château de la Douve, descend des Gourreau de la Blanchardière.

Après les Gourreau, la terre de la Mazure passa à la famille d'Andigné, qui la possède encore. François d'Andigné passait comme Seigneur de la Mazure en 1758; c'est lui qui sépara la chapellenie de la Mazure de l'église du Bourg-d'Iré pour l'attacher au Prieuré de Sainte-Gemmes d'Andigné et à la chapelle de Saint-Claude de la Blanchaye.

Le différend qui amena la rupture se produisit avec Augustin Marchand, doyen du Bourg-d'Iré. L'inventaire des papiers du curé Marchand, fait le 20 août 1776 au presbytère du Bourg-d'Iré [1], nous signale deux pièces en papier marqué qui sont « significations faites par le sieur Fourreau, huissier royal à Segré, au dit sieur Augustin Marchand, doyen, pour voir dire que la chapelle de la Mazure,

[1] Voir les minutes de l'étude Me Quintin, notaire au Bourg-d'Iré.

en cette paroisse, sera réunye à celle de la Blanchaye, en Sainte-Gemmes, et au moyen de ce qu'il n'a pu empescher cette réunion, a été obligé de remettre à M. d'Andigné, seigneur de la Blanchaye, les titres concernants la dite chapelle de la Mazure. »

On ignore le motif qui porta Messire d'Andigné à détacher la chapelle de la Mazure de l'église du Bourg-d'Iré. On en est d'autant plus surpris que le doyen du Bourg-d'Iré, pour sa closerie de la Minaudaie, sise au Bourg-d'Iré, était vassal du seigneur d'Andigné [1]. Toujours est-il que, le 22 juin 1766 [2], les paroissiens du Bourg-d'Iré, assemblés sous la présidence du doyen Marchand, entendaient la lecture du décret de Mgr de Grasse, évêque d'Angers, en date du 4 juillet 1765, portant « extinction et suppression du titre de la chapelle de la Mazure desservie dans l'église du Bourg-d'Iré [3], et union à perpétuité des biens, fruits et revenus de la dite chapelle à celle de Saint-Claude, fondée et desservie dans le château de la Blanchaye, aux charges, clauses et conditions portées au dit décret ». Lecture fut faite en même temps des lettres patentes de Sa Majesté, d'avril 1766, obtenues par Messire Guy-René-Charles-

[1] Chaque nouveau curé du Bourg-d'Iré devait payer un droit de mutation à la famille d'Andigné. Le 29 sept. 1757, le sieur d'Andigné reconnaît « avoir reçu de M. l'abbé de la Veroullière, curé du Bourg-d'Iré, doyen de Candé, la somme de 50 livres pour le rachat de la Minaudaie, due à chaque mutation de curé ». Armoiries de la famille d'Andigné : *d'argent à 3 aiglettes de gueules, onglées, becquées et membrées d'azur, posées deux et une.*

[2] Étude du notaire du Bourg-d'Iré.

L'expression, « desservie en l'église » paroissiale s'appliquait parfois, on le voit ici, à des chapelles existant en pleine campagne, mais où le service avait été difinitivement ou temporairement supprimé, par suite du mauvais état de l'édifice, ou de l'impossibilité d'avoir un chapelain résidant. Nous verrons plus loin la même expression désigner la chapelle de Saint-Jean, comme nous l'avons vu pour la chapelle du château de la Bigeottière, au milieu du XVIIIe siècle.

François d'Andigné, comte de Sainte-Gemmes-d'Andigné, seigneur de la Blanchaye, « portant approbation et confirmation du décret pour être exécuté selon sa forme et teneur ».

On lut enfin l'arrêt de la Cour du Parlement de Paris du 7 juin 1776, portant que le décret épiscopal et les lettres patentes devraient être communiquées au curé, aux marguilliers et aux habitants. Après délibération, l'assemblée des paroissiens déclare « unaniment » consentir à l'enregistrement du décret et des lettres patentes « pour être exécuté [1] ».

Depuis cette date on cessa de célébrer la messe dans la chapelle de Saint-Pierre de la Mazure, sauf peut-être pendant la Terreur, en cachette. La chapelle resta désaffectée jusqu'à sa destruction. Gravement endommagée par l'ouragan de 1900, elle fut abattue depuis et fournit les matériaux d'une étable neuve.....

Aimé LEFORT.

(A suivre.)

[1] *Le Pouillé du diocèse d'Angers* (1783) signale la chapelle des Mazures comme faisant partie avec ses 10 livres de revenu du temporel du prieuré ou aumônerie de Saint-Jean l'Évangéliste. Cette aumônerie, unie à l'hôtel-Dieu à Angers, avait 830 livres de revenu, dont 370 livres provenaient de la chapelle du Roger, 200 de la chapelle de la Saulaye, 20 de la chapelle des Blanchets, etc..

Poésies

Petite Bretagne[1]

Quand je vogue en esprit hors la Ville,
Je t'aperçois, mon amour :
Tes yeux rêveurs dans le ciel tranquille
Cherchent l'espoir d'un retour.

Est-ce Merlin, petite Bretagne,
Merlin pâle et splendide, et si grand sorcier
Que l'ombre de la montagne
Lui faisait un bouclier.

Est-ce lui que ton âme terrienne
Évoque dans le murmure de la mer?
.... Il était beau, triste et fier.
Crois-tu qu'un jour il revienne?

***

Oui, tu ne peux douter de son retour prochain :
C'est lui qui chassera les Barbares,
Charmés par les yeux et conduits par la main
De Viviane vers les antres bizarres.

La gouge leur a montré,
Pour exciter leur convoitise immonde,
Ton sein mystérieux, ton sein rose et doré,
Et raillé ta pudeur vieille comme le monde.

[1] Musicalement le ton mineur, poétiquement le rythme impair, semblent devoir traduire exactement le caractère inégal de la terre bretonne. G. C.

Les Francs après les Romains assouvis
Impriment leurs dents de loups sur ta bouche.
Ils chassent tes dieux [1], souillent tes parvis,
Brocéliande est leur couche.

***

O chênes, que le vent de l'Arez fait gémir,
Dont les rameaux, l'hiver, comme des bras s'agitent,
Géants de pierre issant du vieux sol qui s'effrite,
Puissance du dolmen, menace du menhir,

Et vous, flots d'émeraude, essaim d'âmes hurlantes,
Par un juste courroux brusquement soulevés,
Feux de la glèbe au feu céleste ravivés,
Ensemble abattez-vous sur les cités croulantes.

Brisez l'orgueil enraciné de nos vainqueurs
Et leurs palais clinquants de luxure et d'orgie.
Ar-mor, la faulx en main de tout leur sang rougie,
Se dressera farouche au tocsin de nos cœurs.

.....

***

Ce beau rêve, je l'ai fait pour toi,
Un jour brumeux et maussade,
Un de ces jours où l'âme s'évade..
Petite Bretagne, si grande pour moi !

(*Hymnes Vierges*) G. CARANTEC.

[1] C'est-à-dire les symboles naturels de la mythologie celtique, le polythéisme primitif de l'Ar-Mor, la poésie vierge des rocs et des bois que les Barbares achèvent d'accaparer ou de détruire.

Amour et Liberté

A Charles Berjole.

Ton cœur, donne-le moi, ton cœur, sorcière.
— Je l'ai laissé sur le bahut,
criblé d'aiguilles maléfiques.
— J'y vais. — Reste, imprudent ! — Ton bahut chante
comme un orgue divin, quand j'y pose mes doigts.
Mais ton cœur? — Ah ! c'est vrai,
je l'ai juché près de la mare,
dans la fissure d'un vieux chêne,
entre ma chouette et mes flacons phosphorescents.
Tu ne peux donc l'avoir à cette heure. — Sorcière,
mais il me faudrait sa lumière
pour m'endormir après aimer !
— Enfantillages !
L'amour met ses tisons aux lèvres convoitées,
une flamme de soufre aux grands yeux éperdus,
un volcan.... — Tais-toi, triste folle !
Quel chapelet de mots roussis !
Je veux ton cœur. — Encore ! vilain !
le chat l'aura croqué ! — Je cours
le demander au chêne. — Et tu mourras. — Peut-être !

. . . . . .

Mentir, mentir toujours ! Tu mens, sorcière !
Ton chêne est un roseau baigné d'une lumière
si pure, sous un ciel si clément et si bleu,
Qu'en y cherchant ton cœur, j'y retrouve mon dieu.
Car je vais, libre enfin, vers l'humble solitude,
Vers le bois clair plein de serments inexprimés,
Vers tous les prétendus « objets inanimés »
Dont la couleur sauve l'esprit de l'habitude,
Et dont le beau silence est digne d'être aimé.

(*Hymnes Vierges*) G. CARANTEC.

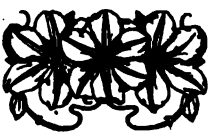

Les Cloches de mon Clocher

Études sur les Sons du Langage dans la Voix mauge

(*Suite*)

Les formes contractées par amuissement de *e* et même de *o* existent pour ainsi dire en collection dans le Lexique de Godefroy, provenant de pièces d'archives dont le caractère local s'exprime en vocables dialectaux. Ces formes contractées ont eu cours dans la langue populaire; les écrivains les connaissaient, les employaient sans doute même dans le sans-gêne de la conversation, mais non dans la correction plus guindée de leurs écrits. Ainsi en est-il des *e* qui, muets dans la causette entre voisins, recommencent à sonner quand le peu de prétention littéraire des chansons populaires les oblige pourtant à se remettre en tenue.

Un exemple nous est fourni , probant à souhait, par les noëls du Frère Samson Bedouin [1]. Dans le deuxième de ces noëls, qui est composé exclusivement en vers de six syllabes, je lis au septième couplet :

Pleins de neige et gelée,
Tirant au Mont-Agu,
A Maienne la Juhée
Par les vaux de Buliu...

Il est évident que *Maienne* compte ici pour deux syllabes;

[1] *Les Noëls de Samson Bedouin*, moine de l'abbaye de la Couture du Mans, de 1526 à 1563, précédés d'une étude sur les recueils de noëls manceaux du XVIe siècle, par Henri Chardon. Le Mans, Monnoyer, 1874.

autrement le vers clocherait. Que si quelqu'un pensait à raccourcir *Juhée* pour rendre *Maienne* trisyllabique, je lui sortirais incontinent le troisième couplet du sixième noël, et les doutes s'envoleraient sur le coup :

S'il eust pleu au Bon Dieu
De prendre chair humaine
Au Mans en quelque lieu,
Les pastoureaulx de Maienne,
De Laval, de Sablé,
C'est chose bien certaine,
Du Loir et La Ferté...

Maienne s'entendait donc, apparemment, *Mè,ne*, second *e* presque insensible, comme prolongeant le premier (cf. § 16); et c'est par conséquence de cette prononciation que le mot *Maine* est resté, à Angers, à la rivière que les géographes, prenant la graphie au lieu du son, ont rebaptisée du nom de *Mayenne*[1].

Le mot français *seigneur* donne lieu à la même remarque. Tandis que *senior*, au nominatif, aboutissait du latin au vieux français à *sire*, l'accusatif *seniorem* donnait *seigneur*; or *seigneur* se contractait par la suite en *s'gneur*, dont le besoin d'adoucissement inhérent au tempérament français a fait *sieur*. *Sire*, *seigneur* et *sieur* sont le même mot latin; cherchez les trois sens dont le changement de prononciation a dosé chaque dérivé.

L'amuissement de *e* intersyllabique a peut-être été le phénomène qui a le plus contribué à défigurer la physionomie et jusqu'à la substance des mots en moyen français, dans le pays des Mauges, et sans doute dans tous les parlers de l'Ouest.

[1] Il n'est pas sans intérêt non plus de remarquer que le même mot latin, *meduane*, *meduanum*, ait donné aux XVe-XVIe siècles, partout *Mayenne* à la graphie, et *Mayne* à la prononciation, attestée par certains textes (*Maynne*, 1476, cf. Port) et par les vers de Samson Bedouin, tandis qu'au XIXe siècle nous avions *Mayenne* et *Maine*, à Angers et environs (Montreuil-sur-Maine), *Maine* à Montaigu-Vendée, et *Moine*, plutôt *Moene*, à Cholet, Montfaucon, Saint-Macaire.

Or, tandis que l'*e* sourd du corps des mots se dérobe volontiers à l'accent tonique, il arrive à l'*e* muet final de s'imposer à la prononciation et de se consonniser.

J'ai commencé l'étude de l'*e* muet en notant une habitude vendéenne d'accentuer l'*e* de la fin des mots qui reste muet en français. En terminant, j'ai à citer quatre mots d'ont l'*e* muet final s'accentue pourtant dans les Mauges, et s'accentue exagérément, au point de donner naissance à une syllabe entière :

Moue du français, ancien français *moe*, a, par modification du son *ou* en *eu* (§ 31), fait en patois mauge × *meue*; dans ce *meue*, l'*e* final se palatalisa au point d'exprimer un *yod*, qui, par la suite, se réduisit en un *n* mouillé (*gn*) et s'y larva donnant une forme différente de la première, × *meugne*. A son tour, *meugne* a donné *meugner*, faire la moue.

Pareillement l'ancien français *baboe*, grimace, a abouti dans les Mauges à *papeugne*, lippe, moue.

Enfin de l'ancien français *choue*, choucas, est issu — par une forme hypothétique *cheugne* — un verbe × *seugner*, pleurnicher en émettant de faibles cris gutturaux inarticulés [1].

Le tout petit nombre des échantillons de cette catégorie la rend d'autant plus curieuse [2]. On remarquera que les trois mots touchés présentent à peu de chose près le même sens

Dans le quatrième, qui est *poe* ancien français, le yod né entre *o* et *e* s'est changé en *g* dur et a abouti à *pogue*, puis à *poque*, dans les Mauges, en faisant de nombreux dérivés.

[1] Cette étymologie est confirmée par des formes différentes : *chohonner*, *chôner*, bouder, recueillies dans le *Glossaire de l'Anjou*.

[2] Cf. § 79, l'étude sur la formation du yod entre deux voyelles.

§ 22. — **e prosthétique**

« Dès le IIe siècle av. J.-C., écrit M. Ferdinand Brunot, on trouve des traces d'une voyelle *i*, *e* placée devant les groupes initiaux *st*, *sc* » (*Histoire*, I, 74). Cette habitude a passé du latin au roman, et du roman au français. La langue lui doit, comme on sait, un grand nombre de vocables : *échelle* < *eschelle* < *scalam; espace* < *spatium; étroit* < *estroit* < *strictum*, etc..

On rencontre dans les auteurs, en ancien français. × *especial* (= *spécial*)[1], *estable* = *stable*)[2], *estature* (= *stature*)[3], etc..

Dans les Mauges, l'usage — conforme à l'ancienne langue, mais en opposition avec la langue moderne — est de prononcer toujours les mots de cette catégorie avec l'*e* prosthétique : *escarole*, *espécial*, *espectac(l)e*, *esquelette*, *estatue*, × *estoper* (lat. *stupa*), etc..

Il faut relever même *ece* pour *ce* devant *q* (« avec *eç(e) qu'*elle a... »), *eçte* pour *cette* (« marchez par *eçte* voyette là »).

Par contre, nous disons plus communément × *strader* qu'*estrader* (lat. *strata*).

En quittant cette catégorie, qui suit la tradition linguistique, nous voyons l'*e* venir en prosthèse devant : *carrure*, que les Mauges prononcent × *ecârure; ronce*, prononcé × *eronce;* × *rouére*, prononcé aussi communément *erouére* (cf. § 24, l'épenthèse de l'*e*).

Mais nous restons fidèles à × *chafaudage* (anc. f. *chaffaut*, lat. *catafalicum*) et à *chafauder*. — *Etienne*, *Elisabeth*,

[1] Dans la *Passion* d'Arnoul Greban (XVe s.), v. 25.469.

[2] Dans Villon, *Grand Testament*, str. 10.

[3] *Ibid.*, str. 163.

perdent l'*e* initial et deviennent *Tienne*[1], *Lisabeth*[2]. De même, encore, *Zebe* pour *Eusèbe*[3].

E prosthétique s'entend demi-ouvert et bref (§ 18).

§ 23. — *e* métathétique

Dans la prononciation des Mauges, la syllabe *re* devient *er*. Cet *e* sonne demi-ouvert et bref, et la métathèse se produit soit que la syllabe commence le mot, soit qu'elle ait sa place dans l'intérieur, soit qu'elle arrive à la fin, pourvu toutefois qu'elle ne termine pas la phrase, et encore...

Les exemples abondent :

a) Au commencement des mots : er*derser*, *re*dresser ; er*ieter*, *re*guetter ; er*lever*, *re*lever ; er*luire*, *re*luire ; × er*noncier*, *re*noncer ; × er*pecrer*, *re*becquer ; × er*usser*, du latin *revuls*(um) *ere*[4] ;

[1] En latin *Stephanus*.

[2] En allemand populaire, *Lisbeth*.

[3] Peut-être ne faut-il attacher qu'une importance relative à ces abréviatifs qui ont des congénères dans toutes les formes de petits noms : *Noton* pour *Renotte*, *Cillette* pour *Francille*, *Goton* pour *Margot*, *Génie* pour *Eugénie*, *Phorien* pour *Symphorien*, etc, etc..

[4] *Erucer*, dans le Lexique de Godefroy. L'étymologie, de *revulsere* bas-latin, ne me semble pas douteuse.

Le *v* latin, en passant au latin de la décadence, devient bi-labial (*w*) ; en passant au roman, ce *w* s'efface devant les voyelles *o*, *u*, quand il est intervocalique (Brunot, *Histoire*, I, 166), d'où *re-ulser* ;

Aucune consonne finale d'une syllabe, devant une consonne en position forte, aucune, sauf *r*, « ne s'est maintenue jusqu'à nos jours », et « même dans la première période, bien peu restèrent intactes. Les consonnes les plus solides sont *r*, *s*, *l*, *m*, *n*. Dès le XIe siècle, dentales, labiales sont ou disparues ou réduites, ou en train de se réduire » (ibid., p. 168). D'autre part, du latin au français, *l*, après *i* et *u*, s'absorbe dans la voyelle (ibid., p. 159). Double raison, comme on voit, pour *l*, de disparaître. Donc, *re-u-ser*.

La métathèse en *er* a fini la transformation.

Alors, que l'on consulte le sens : *revulsere* = *revellere*, arracher, détacher, enlever ; et que l'on compare avec notre *erusser*.

er*vegni(r)* et *s'en-ervegni(r)*, *re*venir, etc.; toutefois la métathèse ne s'opère pas dans *réciée*, *récion*, *résse*; — × *remer*, mais *ermuer*; — *rêne* (= *reine*), mais *arnette* (= *rainette*); — non plus lorsque l'*e* est suivi de voyelle ou nasalisé dans la nasale qui la suit : *rayé* et non *eryé*, *renter* et non *erenter*, mais *erné* = *René*, etc..

b) Dans le corps des mots :

Groupe *bre : ber*bis, br*e*bis[1]; × *ber*geon, d'*abr*éger ; × *ber*ner de l'anc. fr. *bren*; × *ber*te, br*e*tte ; *ber*teler, de *bre*telle, etc.;

Groupe *cre : ker*che, cr*è*che; × *ker*non, de *cre*n (créneau); × *ker*té, cr*ê*té (anc. f. *crester*) ; *ker*ver, cr*e*ver, etc.;

Groupe *dre :* × *ad*ercée, anc. f. *adr*ece; × *der*ser, d*r*esser *ven*der*di*, vend*r*edi, etc.;

Groupe *fre :* × *fer*gognière, de l'anc. fr. *fregon ; fer*lampier, *fre*lampier[2]; *fer*zaie, f*r*esaie, etc.;

Groupe *gre :* × *guer*le, anc. f. *gre*ille ; × *guer*zillon, anc. fr. *gre*sillon ; *desagueriabe*, désag*r*éable, etc.;

Groupe *pre : per*mier, p*r*emier; *per*zident p*r*ésident; *per*tendu, p*r*étendu (= *prétendant*), etc.;

Groupe *tre :* × *enter*mis ; *inter*pide, int*r*épide; × *ter*zaler, anc. fr. *tre*saler ; × *ter*tous, anc. fr. *tre*stous[3], etc.;

Groupe *vre : have*rsac, hav*r*esac; *manœuver*ment, action de manœuv*r*er, etc.;

c) A la fin des mots : × *enter'nous*, en*tre* nous, et même

[1] C'est la langue qui a fait la métathèse, la forme latine ayant été *vervecem*. Aussi, dans l'ancien francais, le mot était-il ce qu'il est resté chez nous, *berbis :* « Va-t-en à la *berbis* ta mère » (Marie de France, *Fables*).

[2] Pour *frère lampier*. Notons que *frère* reste *frére*; aucun mot de cette catégorie n'est atteint par la métathèse : *creire*, *greve*, *presse*, *tresse*, etc..

[3] Loiseau (*Rapports*, p. 15) apprécie le mot *tretous* « qui est du crû »; il le retrouve dans le patois wallon, « mais altéré, car au lieu d'être *tretous*, c'est *tertouts* ». Du patois wallon au patois angevin, la différence semble nulle. *Trestot* figure d'ailleurs copieusement dans l'ancienne langue, tant dans les textes que dans les patois.

× *enter'eux ; ouver'donc*, ouvre donc; *pouver'gâs*, pauvre gars; × *quater-z'yeux ; sakerié*, sacré dié, etc..

Le même phénomène se produit quand la seconde consonne est *l* : *amiabelment*, × *bougueil*, *ensembelment*, *gonfelment*, *simpelment*, etc.. Il est toutefois moins commun, et il y a lieu de remarquer que, plus fréquemment, *l* se mouille après *b*, *c*, *f*, *g*, *p*, (cf. § 86).

Avec *r* suivant l'une de ces consonnes, la métathèse opère encore lorsque l'*e* provient d'*ai* ou *ei* contractés : *keriais*, de *croire* (prov. « *defunt queriais pis tai, ça faisait deux beaux gniais* », *Terroirs Mauges*, I, 461); *ferdi(r)*, de *froid* (prov. « *I'n'attend ni à bufer ni à ferdi* », *Terroirs Mauges*, I, 481); *berier*, de *breyer* (= broyer), etc..

Il advient qu'après avoir passé devant l'*r*, l'*e* se transforme en *a*, conformément à un autre phénomène étudié ci-dessus (§ 13) : × *ingarient*, ingrédient; *poére de bonkartchien*, poire de bon chrétien, etc..

Quand le *Glossaire de l'Anjou* écrit : « aller à la *r'devance* », il faudrait logiquement « *à l'ardevance* ». De même, *argarder*, regarder; *argricher*, × *regricher*. × *Arpusse*, même, n'est qu'une forme de l'ancien français *ripoisse*.

Enfin, la même métathèse est encore constatable avec des *e* provenus par prononciation défectueuse d'*o*, d'*ou*, d'*eu*, d'*u* : *apercher*, approcher; *berçon*, × *broçon ; ferment*, froment; *kerpiére* et *courpiére*, croupière; *kerpion* et *corpion*, croupion; *peurmier*, premier; *peurne*, prune, etc.; — et même *ecarbouiller* et × *ecrabouiller ;* al*mentation*, lamentation; *rebourser* pour *rebrousser ;* et, par l'interversion contraire, *trôgner* pour *tourner*.

Car l'interversion contraire, mettant derrière l'*r* l'*e* que la langue place devant, offre également quelques échantillons : *bregére*, bergère; *fremer*, fermer; *fremi*, fourmi; *pre*, pour; *vreder*, × *verder*[1], etc.. L'*e* s'entend à peine. — Il est

[1] *Verder* semble bien la forme étymologique. Il faut dire, pourtant, que *vreder* a été accueilli dans le *Dictionnaire de l'Académie*

présumable que cette seconde métathèse provient d'un mouvement de réaction contre l'usage de la première.

Mêmes prononciations dans les noms de lieux : la *Beriotière* 1281, à Trémentines, la *Brechotière* 1411; la *Bertaudière* 1246, à Melay, aujourd'hui la *Bretaudière* (Port); la *Brochetière*, 1683, à Bégrolles, la *Berchotière* (Port); la *Croupaudière* 1492, à Chalonnes, la *Courpaudière* (Port; la *Darcière* 1480, à Chalonnes, la *Dressière* (Port); *Guarnalderia* 1037-1064, à la Chapelle- Rousselin, la *Grenaudière* (Port); la *Leverterie*, à Bégrolles, évidemment pour *Levretterie ;* la *Renusière*, à la Romagne, *Hernusières* à Cassini. — L'observation s'étend à tout l'Anjou; on rencontre même *Arquegnerie* au Vieil-Baugé, où il y avait *Recaignerie* en 1620, et *Hardoué* à Meigné-le-Vicomte, *Redouez* 1647, etc..

Les textes de l'ancien français ne manquent pas d'exemples de ces métathèses et tout spécialement de la première : j'*enterrai*, j'entrerai, dans Richard le Pélerin (*chanson de Jérusalem ou d'Antioche*)[1]; *parfonde* (lat. *profundum*) dans Chrestien de Troyes (*Yvain*, v. 3336)[2]; *perneies*, prenais, dans la *Vie de Saint Alexis* (str. 84), *pernez* dans *Histoire de Guillaume le Mareschal*[3], et *compernable* dans le Frère Angier; *pourmener*, promener, dans Rabelais; *prochas*, pourchas, dans Villon. Puis d'autre part : *bregière*, bergère, dans Adam de la Halle (*Jeu de Robin et de Marion*)[4]; *fremi*, fourmi, dans Marie de France (*Fables*)[5]; *pre* nous intéresse particulièrement, je le surprends au passage d'un noël paru dans la *Grande Bible* d'Hernault[6]

[1] *Chrestomathie* de Constans, p. 63, v. 55.
[2] *Ibid.*, p. 79.
[3] *Ibid.*, p. 137, v. 132.
[4] *Ibid.*, p. 127. v. 69.
[5] « La fremi li a dist / Ja ne vous aiderai. »
[6] Cf. le *Dictionnaire* de Port. *Bible des Noëls nouveaux faits en l'honneur de N. S. J. C.* Cet Hernault, Antoine, le second d'une famille nombreuse d'imprimeurs, était établi à Angers, rue Lionnaise.

de 1582 et cité par Chardon dans l'étude sur les Noëls angevins servant de préface (p. 67) aux Noëls de Maître Mitou :

Ne scay pas ben qu'ol étet
Pre le vre te dire,
Tout autour de nostre tet
O ne faiset que luire.

D'ailleurs, la métathèse était connue dès le latin; « ainsi *por* au lieu de *pro* est supposé à la fois par l'espagnol *por* et par le français *pour* » (Brunot, *Histoire*, I, p. 74).

§ 24. — *e* épenthétique

Lorsque, dans un mot, deux consonnes consécutives dont la seconde est *l* ou *r*, sont suivies de deux voyelles dont le son est susceptible de s'amalgamer en un monosyllabe, il se produit, par besoin de réduire l'hiatus, une sorte de déplacement d'accent tonique qui amène la formation d'un *e* entre la première consonne et l'*l* ou l'*r*. De sorte que cette première consonne fait syllabe avec l'*e* adventice, et que l'*l* ou l'*r* fait une seconde syllabe avec les deux voyelles contractées.

Le même phénomène s'observe lorsque les deux consonnes sont suivies d'une voyelle suivie elle-même d'une consonne mouillée, et alors la voyelle, *a*, *i* ou *o*, s'absorbe dans la consonne mouillée qui la suit. Ainsi :

Groupe *br*, *bl* : × *aberier*, abrier; *Berouard*, Brouard (patronyme); *berouette*, brouette; × *berouine*, bruine; *chamberiére*, chambrière; *Gaberiel*, Gabriel [1]; — *beurgnon*, brugnon; — *Belouin*, Blouin (patronyme); *beluette*, bluette; × *ebeillouir* [2], éblouir; × *ôbelier*, oublier; *tabelier*, tablier, etc.;

[1] Le *Glossaire de l'Anjou* relève également *Berieau* et même *Boerieau* dans les environs d'Angers.

[2] Sur le son mouillé de l'*l* après *b*, cf. ci-après, § 86.

Groupe *cr*, *cl* : *kerier*, crier; *keruau*, × *cruau* ; *dekerouer*, × *decrouer*; — *Kelouard*, Clouard (patronyme);

Groupe *dr* : *calenderier*, calendrier; *Derien* [1], Adrien; *Derouault*, Drouault (patronyme); *Derouet*, Drouet [2] (patronyme); × *derouine*, breton *drouin* (même sens); *reponderions*, *entenderions*, *prenderions*, etc.;

Groupe *fr*, *fl* : × *deferouer*, formé sur l'anc. fr. *fro* ; *feriand*, friand; *Ferouin*, Frouin (patronyme); — *renfeûrgné*, renfrogné; — *feluet*, fluet, etc.;

Groupe *gr* [3] : × *gueroueé*, anc. fr. *grouée* ; × *gueroê*, anc. fr. *gravoir* [4]; × *gueroeselle*, d'une forme corrompue *groeseille* ; *gueroin*, groin; — *chaguergner*, chagriner; *guerier*, griller (× *chat guerié*) ; *raguerionner*, pour × *ragrillonner*, etc.;

Groupe *pr* [5] : *caperiole* [6], cabriole; *periére*, prière; *periolé* et *perioulé*, prieuré; *pervoil*, × *proueil* ; — *perouin*, provin;

Groupe *tr* : *quateriéme*, quatrième; *terier*, trier; *teruelle*, truelle; et *batterions*, *monterions* (de *montrer*), etc.; — *tergnité* [7], trinité.;

[1] *A moê de rien* est un dire qui se sert familièrement en jouant aux cartes; Jehan de la Chesnaye le relève dans son *Vieux Bocage*, p. 79. Je soupçonne fort qu'il y ait à l'origine quelque bonne histoire oubliée, dans laquelle un personnage appelait à lui : « *A moi, Derien !* » Et par la suite, les joueurs d'aluette ont employé la locution en ramassant une levée sans valeur avec ce calembour. Si vraiment *rien* avait été le mot choisi tout d'abord, il s'entendrait *rin*, selon l'usage (§ 50).

[2] La déformation vit à côté de la forme première. Il y a des Drouet et des Derouet, des Brouard et des Berouard à l'état-civil. La prononcation est la même, quelle que soit devenue la graphie.

[3] Le groupe *gl* se prononce comme *l*, mouillé (§ 86).

[4] Pour la syncope de *v*, cf. § 115, et pour l'apocope de *r*, § 118.

[5] Il serait difficile de tracer la règle des groupes *cl*, *pl*, et de pouvoir dire si des verbes comme *sarclions*, *supplier* doivent s'entendre *sarkelions*, *supelier*, ou *sarctions*, *suptier*, l'habitude étant de prononcer *l* mouillé après *c* et après *p* (§ 86). Dans le groupe *bl*, l'épenthèse se produit toujours, tantôt en mouillant *l*, tantôt sans le mouiller. Il est logique de supposer qu'il en puisse être de même pour *cl* et *pl*.

[6] Dans la langue française, *capriole* jusqu'à la fin du XVIIe siècle.

[7] *Ternité*, déjà, en anc. fr., cf. Godefroy.

Groupe *vr* : *feverier*, février; *ôveriére*, ouvrière; *poêvériére*, poivrière; — *verier*, vriller [1].

La règle fonctionne même par prosthèse. J'ai noté *erouére ;* j'y adjoins *eRuelland*, Ruelland (patronyme). L'*e* ne pousse là que pour faciliter la contraction des diphtongues.

Les noms de lieux consacrent, comme les patronymes, l'usage ancien de cette épenthèse : la *Blouère*, à Villedieu (*Bloeria* 1326) et à Saint-Quentin, toujours appelée la *Belouère* (Cassini) ou la *Beillouère* (cf. Cadastre); les *Blouynes* 1508, à Beaulieu, *Belouine* à Cassini; la *Belardière* 1622, à Andrezé, *Bliardière* 1639, *Brillardière* (Port); la *Combriou* (Port), à Chemillé, *Comborioux* 1264 circa ; la *Pauvrière* (Port), à la Poitevinière, *Pouverdière* (Cassini); la *Vriettière*, à la Séguinière, *Verrietière* à l'Etat-Major.

Dans les vieux auteurs, je n'ai rencontré, se rapportant à cette catégorie, que *chamberière*, notamment dans le *Roman de Troie* et dans Rabelais. Ce phonème offre un caractère essentiellement populaire.

Faut-il insister sur la nécessité, pour la seconde consonne (*l* ou *r*), d'être suivie du dissyllabe vocalique, pour que l'épenthèse se produise? Elle ne se produit pas autrement. Ainsi *bruit*, monosyllabique, n'est jamais *beruit ;* mais on prononcerait *eberuiter* si le mot n'était trop recherché pour des campagnards. De même *fruit* ne change pas; et quant aux autres mots du français, *flouer*, *affluent* ne sont pas en usage dans les Mauges, *clouer* s'y entend *clouter*, etc..

L'épenthèse ne se produit pas si les deux sons vocaliques qui suivent l'*r* sont trop distincts pour pouvoir se contracter. Ainsi, *brouiller*, *Brouillet* (patronyme), × *crouiller*, × *bidrouillet*, *grogner*, × *prouillére*, × *patrouiller*, × *trougnon*, × *vrouiller* conservent leur forme.

[1] L'épenthèse, pourtant, ne se produit pas dans *avrillaw*, au proverbe cité plus haut (§ 11), sans doute à cause de la reduplication : *avrillavrillaw*.

§ 25. — *e* pour *o*

« Vers 1250, observe Littré, on voit paraître, à l'est de la Picardie, la forme *quenoistre ;* elle s'explique par l'affaiblissement de l'*o* en *e* muet, affaiblissement dont il y a plusieurs autres traces dans cette province; et même encore aujourd'hui on entend des personnes, au lieu de *commencer*, prononcer *quemencer* » (*Histoire*, t. 1er, p. 134).

M. Ferdinand Brunot constate de son côté (*Histoire*, t. 1er, p. 160) que quelquefois, dans le passage du latin au français, *o* fermé s'est affabli en *e : sobmonere* > *semondre ;* et que souvent *o* ouvert s'est affaibli pareillement en *e*, peut-être par dissimilation : *corona* > *querone*, *sorore* > *seror*, *conucola* > *quenoille.*

Dans les Mauges, nous avons : *breçon*, forme de × *broçon* (anc. fr.); *fergâiller* et × *fcrgâiller ; jeli*, joli; × *menouille*, monnaie; × *messieû*[1] et *mossieû* (= *monsieur*) ; × *percession*, procession; ; × *pertoére*, portoire; × *pervision*, provision; *keniller* pour × *conniller* (anc. fr.); *revelin*, revolin, etc..

Cet *e* remplaçant *o*, s'amuit fréquemment : × *c'ment*, comment; × *c'mode*, commode ; *c'neûtre*, connaître ; *d'mage* dommage, etc.. Cf. aussi § 21.

On a vu que la métathèse étudiée au § 23 se fait sentir sur l'*e* ainsi formé : *bersille* et × *brossille*; *ferment*, froment; *pervision*, provision, etc..

Aux noms de lieux : en Anjou, la *Provosterie* 1563, au Louroux-Béconnais, devenue *Prevoterie* (Port); *Saponaria* VIIe s.; *Savonnières* 1296, Savenières 1612; — dans les Mauges, *Trezonne*, rivière, au Puiset-Doré, la *Trezenne* et même *Terzenne* 1900.

Dans les textes : *requenut*, dans une charte angevine de 1262 (*Revue de l'Anjou*, année 1852, 2e partie, t. 1er),

[1] Faut-il comparer avec *messire?*

qui nous prouve que le *quenoistre* relevé par Littré n'était pas uniquement picard.

D'ailleurs, si *o* s'affaiblit en *e*, il arrive qu'*e* se renforce en *o* : cf. § 56.

§ 26. — **e pour ou**

Ce qui explique l'*o* devenu *e* peut aussi bien convenir à l'*ou* devenu pareillement *e* : × *ameil*, × *ameille*, × *ameiller*, *amouiller* (*Nouveau Larousse*); × *kesine*, cousine; × *petiot*, pouliot (anc. fr. *poliet*); × *pre* et parfois per, pour; × *pretant*, pourtant, etc..

Ou pour *e* : cf. § 57.

§ 27. — **e et eu**

Les linguistes ont cru remarquer qu'au XVIe siècle, le son *e*, le son *eu* et le son *u* se substituent confusément l'un à l'autre devant *m* et devant *v*; on cite : *apostume* que les raffinés prononçaient *apostème; premier*, *preumier* et *prumier; bevant*, *beuvant* et *buvant*, etc..

La même confusion continue à exister chez nous, et non pas seulement devant *m* ou *v* : *dess-troês*, deux à trois, *cese-là*, ceux-là; *jenesse*, jeunesse; *veveter* [1], × *veuveter; v'lant* (*i' v'lant pâs*), sans doute pour *veulant*, forme de *voulant; fauteil*, fauteuil; *feille*, feuille; *eil*, œil et *eillet*, œillet; *seil*, seuil, etc..

Cette prononciation se retrouve en Anjou : la *Rougeullerie* 1476, à Montreuil-sur-Maine, aujourd'hui *Rougellerie*.

Il arrive plus fréquemment de trouver *eu* pour *e* [2] :

[1] *Veve*, veuve en ancien français : « *N'a veve fame vaillant ·j· angevin* », dans *Li Coronement*, 10e laisse (*angevin*, petite monnaie d'Anjou, ordinairement le quart d'un denier).

[2] Cf. Thurot, *De la prononciation du français depuis le commencement du* XVIe *siècle*, Paris, 1881-2, t. Ier p. 468. Dans Brunot, *Histoire*, t. II, p. 245, en note : « La mauvaise prononciation *eu* pour *e* est déjà connue (au XVIes.) et se trouve jusque dans les textes. »

× *beûgnet'*, b*ei*gnet; × *c'neutre*, conn*aître;* × ceû à Beaupréau et cès à Montjean; *che*ûz, chez; *dangeureux*, dang*e*reux; *empeureur*, emp*e*reur; *feuve*, fève; *feuverier*, février; *fieuve*[1], fièvre; *preumier*, premier; et même *mieune*, *tieune*, *sieune*, mienne, tienne, sienne; *certeune*, cert*ai*ne; *procheune*, proch*ai*ne, etc..

Dans les noms de lieux, *Neuvy* (Port), qui se prononce souvent *Nevy*[2]; et le *Beveron* 1655, actuellement le *Beuveron*.

Dans le quinzième couplet du sixième noël de Samson Bedouin, *genieubres* : *chèvres;* et dans le troisième couplet de son douzième noël : « Les anges donnaient à *Dieu* / l'honneur qui à lui est *deu* ».

Si l'on faisait le tour de la langue française, on constaterait que les prononciations *e*, *eu*, *u*, *o*, *ou*, représentent souvent des variétés d'un même son évoluant à travers les différents patois et les différentes époques.

§ 28. — *e* pour *u*

Je relève : *hemecter*, h*u*mecter; *jement*, j*u*ment; *Jefiôt*, J*u*liot (diminutif de *Jules*); *Jefie*, J*u*lie; × *saumére*[3], saumure; *ene*, *u*ne, etc..

Evidemment, ces formes sont venues d'*u* à *e* par *eu*, car nous avons également *jeument*, *Jeufie*, eu*ne* (cf. §§ 27, 32, 70 et 71), et *fumelle* pour *femelle*, etc..

[1] « Il faut aussi remarquer qu'à l'époque qui nous occupe (XVIe s.) où la langue littéraire ne s'était pas débarrassée d'une certaine incertitude, on écrivait *vefve* pour *veuve*, tandis qu'à l'imitation du patois angevin on disait la *fieuvre* pour la *fièvre;* aujourd'hui même les Lefeuvre pour les Lefèvre ne sont pas rares dans Angers ». Loiseau, *Rapports*, p. 9.

[2] *Nevy en Mauges* 1483 (Chart. du Lavoir), Cf. *Dictionnaire* de Port.

[3] Littré le dérive d'un b. lat. *salemoria*. Dans Rabelais, *Pantagruel*, II, le *Glossaire de l'Anjou* signale la forme *saulmeure* (= *saumure*).

§ 29. — **Le son de *eu***

La confusion qui existe entre les sons *e*, *eu*, *eû*, *u*, *o*, *ô*, *ou*, se complique de nuances pour ainsi dire imprécisables dans les prononciations d'*eu*. Tantôt *eu* sort bref, tantôt la voix le ferme et l'allonge; parfois il se rapproche de l'*e*, parfois de l'*o*, parfois de l'*a*.

Voici le mot français *peur*, dont la prononciation officielle fait *eu* bref. Dans les Mauges, ceux qui s'en servent, font *eu* long : *peûr*. Il arrive que l'on entende *pₒûr*. Les vieux paysans emploient plutôt la forme ancienne : *pou* (= *paour*). Pour l'adjectif, *pereux*, *peureux*, *peûreux*.

Nous avons × *fergâiller*, *feurgâiller*, *furgâiller*, *forgâiller*, *fourgâiller*, qui sont le même mot. De même : *premier*, *preumier*, *prumier*, *promier*, etc.. La même personne emploiera alternativement plusieurs de ces formes [1].

Aucune fixité, aucune méthode, rien de régulier. Aussi paraît-il décourageant de chercher à définir ici la mesure.

Eu s'entend coutumièrement bref dans les mots des types : *meub(l)e*, *aveug(l)e*, *deuil*, *begueule*, *jeune*, *peup(l)e*, *neuve*. Il est long dans : *Dieu*, *feu*, *fieue*, *meûgfer*, *peût*, (de *pouvoir*), *emeûte*, *feûtre*, dans les mots se terminant par *eux* ou *euse*. Bref dans les mots du type *tilleul*, il devient long dans *filleû* [2] par absorption de *l*. De même *veuf*, *œuf*,

[1] La langue française, a également, par influence d'accent tonique sur les formations : infinitif anc. fr. *pooir*, franç. mod. *pouvoir*, indicatif présent *peux*, participe passé *pu; vouloir*, *veut*, *voulu; mourir*, *meurt; moulin*, *meule*, etc.; et en ancien français : *prou*, *preu*, *pruz*, franç. mod. *preux*, latin *prodem* (*Chrestomathie*, glossaire), etc..

[2] Le *Glossaire de l'Anjou* recueille *fieux* et le donne comme étant un doublet de *fils*. Au point de vue du sens la remarque est exacte. Au vrai, c'est la contraction de *filleul*, qui avait cours dans l'ancien français — Lexique de Godefroy, *filleul*, fils (cf. § 90) — et qui, avec le sens moderne, s'entend encore *filleû* dans les Mauges, alors que la contraction, *fieû*, conserve le sens primitif du diminutif bas-latin *filiolum*.

mais *bœû* (*f*), *neû*(*f*). Les mots à finale en *eur* subissent généralement l'*apocope* de *r*, et *eu* devient long : *laboureur*, *laboureû* (cf. § 33); cependant, *seigneur*, parfois *seigneûr; âilleûrs*, parfois *âilleû*. — *Laboureux* se corrompt même en *labouroux* (cf. § 60).

Généralement, *eu* se prononce long devant *r*, suivi de voyelle ou de consonne : *b*eû*rre* et × *b*eû*rrée* [1], *h*eû*re* et *h*eû*reux*, *h*eû*rter*, *m*eû*rt* (de *mourir*), *pf*eû*rgnicher*, *sœû*r, etc.. Mais, *dang*ə*ureux*, *emp*ə*ureur*, × *v*eu*rder*, etc.. Je crois pourtant pouvoir dire que, sous l'influence du français, *eu*, plutôt long autrefois, tend à s'abréger et à s'ouvrir. La prononciation n'a pas encore terminé son évolution.

Dans les mots formés par réduplication de syllabe, le premier *eu* est bref; le second, long : × *m*eu*m*eû*r* et même *m*e*m*eû*r*, *s*eu*s*œû*r*.

§ 30. — *eu* pour *o*

Notre *eu* français — on le sait — provient le plus souvent d'un *o* latin; mais dans la graphie, tout au moins, *o* a généralement persisté jusqu'au xve et même jusqu'au xvie siècle, Il semble que l'*o* qui a abouti a *eu* (*florem*, *flor*, *fleur*) sonnait différemment de l'*o* qui a abouti a *ou* (*turrem*, *tor*, *tour*) [2].

Faut-il voir dans cette parenté de sons l'explication de l'emploi de *eu* pour *o* dans certains mots que les Mauges opposent aux formes nationales? Ainsi : *b*reû*çon*, anc. fr. *broçon; f*eû*rgâiller* et × *forgâiller; f*eû*rmage*, fromage; *h*eû*rloge*, horloge; *renf*eû*rgné*, renfrogné; × *treû*, anc fr. *tros*, etc..

[1] Notamment la devinaille : « Beûrre a-tch-i ous? taupe a-tch-i z'yeux? rat' a-tch-i ailes? » (*Terroirs Mauges*, II, 36).

[2] Cf. Brunot, *Histoire*, t. I, p. 152-3 et t. II. p, 266 et 352

De même, Ménage[1], au XVIIe siècle, reprochait à ses contemporains de prononcer eu*mologuer*, homologuer, etc..

Je ne connais ni ne trouve d'exemple d'un *o* devenu *eu* qui ait survécu dans les Mauges au vieux français. Le *Glossaire de l'Anjou* donne pourtant *meubilier*, mobilier.

§ 31. — *eu* pour *ou*

Ou n'étant souvent qu'une autre forme de *o* (cf. § 54), ce paragraphe servira de complément au précédent. J'y ajoute simplement qu'au XVIe siècle, encore, on trouve *ou* et *eu* alternant dans les radicaux de verbes comme cœu*vrir* et cou*vrir*, *dem*eu*rer* et *dem*ou*rer*, *florir* et *flourir* et *fleurir*, etc.. Dans J. Marot, *moult* rime avec *veult* (*Eveillé*).

Chez nous, le phonéticien recueillera : × *feurmi*, *fourmi*; × *meue*, *moue*; × *reue*, roue; — *Hautreux*, à Melay, *Haute-Roue* en 1540.

Ou pour *eu*, plus fréquent : cf. § 59.

§ 32. — *eu* pour *u*

L'ancien français disait *meür*, *seür*, veüe, etc.. C'est du XIIIe au XVe siècle que la diphtongue s'est réduite à *u*. Loiseau parle de certaines peuplades champêtres, voisines d'Amiens, qui disaient *Diu* pour *Dieu*, *ju* pour *jeu* et il ajoute : « C'est probablement à l'école des Picards que nous avons appris à dire et à écrire : *sûreté* pour *seureté*, *blessure* pour *blesseure*, que l'on trouve partout dans le livre de Rabelais. Nous avons encore une trace de cette transformation, même dans la langue littéraire, où l'on

[1] Ne serait-ce pas manquer à l'Anjou que de ne rappeler point que *Gilles Ménage*, né à Angers en 1613, est l'auteur d'un ouvrage qui fait encore autorité en linguistique : *Origines de la langue française* (1650) et aussi d'intéressantes *Observations sur la langue française* (1672).

écrit *gageure*[1] et prononce *gajure*; *enrheumé* est resté dans les campagnes et nous disons et écrivons *enrhumé* ». (Loiseau, *Rapports*, p. 9).

Comme bien on pense, la diphtongue *eü* ne s'est pas réduite a *u* sans laisser dans le populaire des produits hybrides comme *meur*, *seur*, *veue*, qui témoignent encore aujourd'hui chez nous des hésitations de la langue.

M. Brunot émet l'hypothèse que *eu* fraîchement réduit pouvait avoir un son voisin de *ö* et sans doute légèrement diphtongué; « de la sorte, il pouvait, autrement que par tradition, rimer avec *u* ». (*Histoire*, t. I, p. 411).

Dans Germain-Colin Bucher[2], le Glossaire Verrier-Onillon relève la rime *jeusnes : lunes*, p. 158.

Même dans Jean Le Masle[3], encore postérieur, *meilleur : seur* (p. 78), *meur : procureur* (p. 36), et dans la réponse du sieur de la Chapelle, angevin (p. 40), *Guégoistru*[4], = *Guégoitreux*, rime à *malostru*.

La similitude de sons qui a autrefois rapproché *eu* de *u* se contrôle d'une façon plus probante dans notre vieille chanson populaire des *Couleurs* (*Terroirs Mauges*, t. II, p. 139) : toutes les rimes masculines y sont en *eû*, dont certaines après apocope de *r*, et, au refrain, ces rimes des couplets en *eû* rencontrent une rime en *u* qui n'a d'accouplement qu'avec elles.

Filles quiavez dés sarviteûs,
Faites *feu* porter lés couleûs,

[1] Encore dans *gageure*, le souci d'adoucir le *g* pourrait-il absorber l'*e* et expliquer la prononciation. Mais, autre exemple, pourquoi écrire *eu* (j'*ai eu*) et prononcer j'ai *u*?

[2] Les Poésies de Germain-Colin Bucher, angevin, par Joseph Denais, Paris, Léon Techener.

[3] *Les Nouvelles Recréations Poétiques* de Jean Le Masle, angevin : A Paris, à la Bible d'Or, MCLXXX. Jean Le Masle est né dans le Beaugeois, en 1533.

[4] Aujourd'hui la *Guigoitrie*, moulin, commune de Cornillé. Pour la transformation d'*u* en *i*, cf. § 74.

Les amants sont volages.
Mais pour moê, je n'aimerai p'us,
Je serai fille sage.

Cette citation confirme la théorie de M. Ferdinand Brunot que je reproduisais à la page précédente. Je n'insiste là-dessus que pour démontrer comment, dans les prononciations moyenâgeuses restées dans les Mauges, *eu* prend souvent la place de *u*, et *u* prend aussi souvent la place de *eu*.

Ne pouvant relever tous les vocables de cette catégorie, je prends au hasard : × *br*eû, br*u*; × *br*eu*nette*, br*u*nette; beu*rguer* et × *b*urguer (anc. fr. *b*urger); *cha*keu*ne*, chac*u*ne; *comme*u*ne*, comm*u*ne; × *embr*eu*ne*, br*u*ne; *enfl*eu*me* et × *enflume;* × *gl*eu, gl*u; j*eu*ment*, j*u*ment; *l*eu*ne*, l*u*ne; *l*eu*tin*, l*u*tin; *m*eu*tin*, m*u*tin; *p*eu*rne*, pr*u*ne; *rh*eu*me*, rh*u*me; *tr*eu*tée* et × *trutée*, etc..

Voir *u* pour *eu* au § 71.

§ 33. — *eû* pour *eur*

Un certain nombre de mots se terminant par *eur* ne laissent pas entendre leur *r* final dans la prononciation des Mauges : *chercheû*, *coureû*, *donneû*, *leû*, *menteû*, *ramaseû*, *voleû*, etc..

L'étude de ce phonème et d'autres analogues se trouve au § 118.

§ 34. — *eu* pour *eau* et pour *el*

A la période de la vocalisation de *l*, les syllabes en *el* qui ne s'étaient pas déjà transformées en *al* (§§ 10, 12 et 13) dans l'Ouest, subirent une double transformation : les unes suivirent le sort de *chevels* > *cheveux*, les autres changèrent à la façon de *bels* > *beals* > *beaux*.

Il advint même que certaines syllabes hésitèrent long-

temps entre les divers moules tant anciens que nouveaux, tant français que dialectaux. Les noëls poitevins du xve et du xvie siècle ont *ceau* (ms. 332 de la Bibliothèque de l'Arsenal [1], c. 3; Mitou, n. 23, c. 2 et n. 31, c. 3), *ciel* (Mitou, n. 15, c. 5) et *cieulx* (Mitou, n. 6, c. 1 et n. 33, c. 2); — *icau* (Mitou, n. 34, c. 3) *iqueau* (*ibid*, n. 31, c. 1), *iquelz* (*ibid.*, n. 34, c. 11), *iqueu* (*ibid.*, n. 30, c. 10). *Pechez morteux* est dans le *Franc Archier de Bagnolet* [2] (v. 219); *Dangier le crueulx*, dans Charles d'Orléans; *nieu*, chez nous × *niau*, a été relevé par Godefroy; *eaux* se voit, pour *eux*, dans un noël poitevin du xvie siècle (Bibliothèque Nationale, f. fr., ms. 2368 [3]); lorsque Diane de Poitiers écrit *queuque chose*, il semble bien que ce soit la vocalisation de *l* qui arrive en cause.

Peu nombreux sont restés dans les Mauges les témoignages de ce changement d'*el* en *eu*. Je citerai seulement pour les avoir entendus : *beu*, beau; *Beupréw*, Beaupréau; *Beusse*, Beausse (nom de lieu) [4], × *eule*, elle; ×*meux*, mieux, venant directement, et sans prendre le yod, du latin, *melius* [5]; × *queu* [6], quel; *queuque part*, quelque part;

[1] Le voir dans la Préface des *Noëls* de Mitou, p. 63-64.

[2] Dans les poësies attribuées à Villon, à la suite des Œuvres de Villon, édition citée, p. 224.

[3] Dans la préface de Mitou, p. 65.

Mère, ou n'est si doulce vie
Que daux pastoureaux
Quant prémier le fils Marie
S'appargrut à *eaux*.

[4] Les anciens prononçaient : *Beusse* », dit le *Glossaire de l'Anjou*, t. I, p. 82.

[5] « *Meus voudrois estre d'un pié manc* » dans *Renart*; le voir p. 108 de la *Chrestomathie*, v. 34. De très bonne heure, dans les parlers de l'Ouest *ie* provenant de *e* ouvert, s'est réduit à *e*.

[6] Dans un fableau anonyme du xiiie siècle, *Brifault*, cf. le dernier vers : « *Tieus* est la fins de nostre conte ».

× *thieulée*[1], tuilée, etc.. — *Ventiers* ne me paraît avoir pu venir de *velentiers* qu'après disparition de *l* et réduction de l'hiatus : *veu-entiers* > *ventiers*. *Les potchines de Beuwoais* ont une renommée dans les Mauges.

Aux noms de lieux : *Bel Preel* 1062 (Liv. n. chap. 195), aujourd'hui Beaupréau et *Beupreau; Belse* 1180 circà (Saint-Florent, ch. orig.), aujourd'hui Beausse et *Beusse;* la *Beusse* (Port), à Bégrolles, la Beausse (Cassini); *Corneu*[2] 1629, à la Boissière, aujourd'hui Corneau; — je citerai aussi : « l'*eue* qui est appelée Lathan » 1296 (Cf. Port.)

§ 35. — ***ew* pour *eau***

Tout est nuance et minutie dans ces détails de la prononciation.

Nous avons vu des syllabes évoluer de *al* à *el* en passant du latin au français, alors qu'elles se maintenaient à *al* dans les parlers de l'Ouest (§§ 10, 11, 12, 13). Voici, parallèlement, des syllabes allant de *el* à *e.l*, puis à *eal*, comme nous l'a appris M. Ferdinand Brunot (§ 11).

Puis, tandis que *al* de la première catégorie se transformait en *aw*, *el* devenu *eal* de la seconde vocalisait son *l* également en *u*, alors demi-voyelle, ce qui donnait parfois *éw*, parfois *é.w* dans la prononciation française du Moyen-âge.

Les Mauges ont conservé absolument ces prononciations médiévales : *Beaupréau*, *Beupréw*, et, moins communément, *Beupré.w*. La voix porte sur *e*, l'*a* s'entend à peine.

Je note encore : *béw*, beau; *boésséw*[3], boisseau; × *chantéw*,

[1] L'*l* que la vocalisation a pu faire disparaître de la finale du mot, réapparaît devant un suffixe : *j'au* (= *gal*) × *jaulet*; *quieu* (× *quel*) × *quieule*, etc...

[2] *Cornu* 1656, cf. § 32.

[1] « Une pochée de six boésséw » se dit au Fuilet d'un individu nice et difficile à manier (*Glossaire de l'Anjou*), — parce que la *pochée*, en Anjou, représente traditionnellement cinq boisseaux.

anc. fr. *chantel;* × *drapéw*, anc. fr. *drapel;* × *géw*, gel; × *ignéw*, agneau; × *navéw*, anc. fr. *navel* (= *navet*); *oêséw*, oiseau; *rougéw*, rougeaud; × *russéw*, ruisseau; *saouteréw* (= × *sautereau*), anc. fr. *sauterel*; *vésséw*, vaisseau, etc., que l'on pourrait tous noter également : *bé*$_{a}$*w*, *boéssé*$_{a}$*w*, *chanté*$_{a}$*w*, etc..

La différence entre le son de cet *éaw* et le *âw* noté au § 11 est toujours très sensible. La chanson d'*Isabâw*, satire de ces phomèmes, établit nettement (*Terroirs Mauges*, II, p. 132) :

Je t'aimais bin, Isabéw,
Mais j'en' t'aim' pu(s), Isabâw.

Aux noms de lieux : *Corneau*, à la Boissière, « le moulin souzerain de *Corneou* » 1508 et 1523. De même, en Anjou : *Boisneau*, à Pouancé, *Boisnow* (Cassini).

Lorsque la syllabe *éw* rencontre un mot commençant par consonne, *w* s'amuit dans la voix : *un bé capéw*, un beau chapeau; *on va-t-à Beupré d'main*.

On rencontre aussi les prononciations *Beaupreau*, × *flau* (= *fléau*). Le *Glossaire de l'Anjou* remarque que *fleau* a été employé monosyllabiquement dans un vers de Marot. — De même, dans le Saumurois, au Puy-Notre-Dame, on parle des *praux* (= *préaux*) de l'église. Je pense que cette correction inopportune de l'accent de l'*é* s'est faite vers le XVIIe siècle. Au moment où *béw*, *éw*, etc., devenaient *beau*, *eau*, le snobisme contemporain a tout compris dans une mesure qui paraissait générale, et *Beaupréw*, *fléw*, *préw* sont devenus *Beaupreau*, *fleau*, *preau* sans *e* accentué, sans plus d'*e* que les autres mots de leur catégorie : *éw* > (*e*)*au*, partout.

C'est au XIIe siècle que *l* s'était vocalisé en *w* dans le dialecte de l'Ile-de-France. C'est aux XVI-XVIIe siècles que *é*$_{a}$*w* s'est réduit à *eau*.

« D'après le témoignage de Meigret et d'Erasme, *eau*,

tout en ne comptant que pour une syllabe, sonnait encore en triphtongue. Cela paraît assuré par les autres témoignages contemporains (Thurot, I, 434 et suiv.), mais ils ne s'accordent pas sur la nature de l'*e*. Baïf transcrit *vesseu* [1], *beu* (*Psaut.*, 40, 51). Cependant, au cours du siècle, une réduction se fait. Dès 1568, Meurier enseigne que *eau* se prononce « sans pose » : *bau*, *vau*. Et Palliot reprochera en 1608 cette prononciation aux courtisans : ce qui prouve qu'elle s'était répandue, quoique Maupas et Deimier voulussent maintenir une distinction avec *au*. Au XVIIe siècle, la fusion s'achèvera. » (Brunot, *Histoire*, II, 260).

Henry CORMEAU.

(*A suivre.*)

[1] Dans l'arrondissement de Baugé, j'ai noté également la prononciation *Aléôme* pour *Aleaume* ou *Alleaume* (patronyme).

Éphémérides astronomiques pour 1914

(Suite)

OCTOBRE

Mercure. — Visible le soir à l'Ouest.

Se couche le 6 à 17^h 54^m.
— — 16 à 17^h 35^m.
— — 26 à 17^h 11^m.

Le rechercher près de l'horizon principalement aux environs du 15 octobre date à laquelle il atteindra sa plus grande élongation.

Vénus. — Visible le soir à l'Ouest.

Se couche le 6 à 18^h 30^m.
— — 16 à 18^h 7^m.
— — 26 à 17^h 42^m.

Mars. — Inobservable.

Jupiter. — Visible le soir à l'Ouest dans la constellation du Capricorne.

Se couche le 6 à 0^h 29^m.
— — 16 à 23^h 50^m.
— — 26 à 23^h 13^m.

Saturne. — Visible dans la première partie de la nuit vers l'Est.

Se lève le 6 à 21^h 10^m.
— — 16 à 20^h 31^m.
— — 26 à 19^h 51^m.

Uranus. — Pourra être recherché le soir à l'Ouest dans la même constellation que Jupiter.

Se couche le 6 à 0^h 4^m.
— — 16 à 23^h 25^m.
— — 26 à 22^h 46^m.

Neptune. — Visible le soir à l'Est.

Se lève le 6 à 23^h 24^m.
— — 16 à 22^h 46^m.
— — 26 à 22^h 7^m.

Phénomènes à observer

16 *octobre.* — De cette date au 22 octobre, observer les étoiles filantes dites Orionides, vers le Sud.

29 *octobre.* — Plus grand éclat de Vénus.

NOVEMBRE

Mercure. — Visible à la fin du mois le matin à l'Est.

Se lève le 5 à 7^h 16^m.
— — 15 à 5^h 33^m.
— — 25 à 5^h 20^m.

Vénus. — Peu observable.

Mars. — Inobservable.

Jupiter. — Observable dès la nuit vers le Sud-Ouest.

Se couche le 5 à 22^h 38^m.
— — 15 à 22^h 4^m.
— — 25 à 21^h 32^m.

Saturne. — Visible presque toute la nuit dans la constellation des Gémeaux qui est à l'Est dès la tombée de la nuit et monte lentement au zénith.

Se lève le 5 à 19^h 11^m.
— — 15 à 18^h 30^m.
— — 25 à 17^h 47^m.

Uranus. — Visible le soir à l'Ouest.

Se couche le 5 à 22^h 7^m.
— — 15 à 21^h 29^m.
— — 25 à 20^h 51^m.

Neptune. — Visible toute la nuit.

Se lève le 5 à 21^h 28^m.
— — 15 à 20^h 48^m.
— — 25 à 20^h 8^m.

Phénomènes à observer

7 *novembre.* — Passage de Mercure sur le disque du Soleil. — Ce beau phénomène peut être observé avec un simple verre fumé, ou mieux avec des jumelles dont les objectifs auront été pour l'occasion fumés. — Mercure sera visible comme un disque noir se projetant sur la surface du soleil et fera l'effet d'une tache solaire. — Le phénomène commencera à 9^h 57^m 6^s et finira à 14^h 9^m 4^s.

Ces heures sont données pour Paris. — Pour les avoir pour le lieu où le lecteur se trouvera il faudra ajouter la longitude exprimée en heures, minutes et secondes si ce lieu est à l'ouest du méridien de Paris et la retrancher s'il est à l'est.

Longitude d'Angers 0^h 11^m 34^s.

DÉCEMBRE

Mercure. — Inobservable.

Vénus. — Inobservable.

Mars. — Inobservable.

Jupiter. — Visible dès la nuit venue vers le Sud-Ouest.

Se couche le 5 à 21^h 1^m.
— — 15 à 20^h 31^m.
— — 25 à 20^h 4^m.

Saturne. — Visible toute la nuit de l'Est à l'Ouest suivant l'heure d'observation.

Le 5 se lève à 17^h 5^m, se couche à 8^h 54^m.
— 15 — 16^h 22^m, — — 8^h 16^m.
— 25 — 15^h 35^m, — — 7^h 25^m.

Uranus. — Inobservable.

Neptune. — Visible toute la nuit.

Le 5 se lève à 19^h 28^m, se couche à 10^h 48^m.
— 15 — 19^h 48^m, — 10^h 8^m.
— 25 — 18^h 7^m, — 9^h 28^m.

Phénomènes à observer

1er *décembre.* — Occultation des Pléiades par la Lune. Se reporter pour cela aux Nos précédents dans lesquels ce phénomène a été plusieurs fois décrit.

La première étoile occultée, Celœno, le sera de 18^h 3^m à 19^h 9^m.

22 *décembre.* — Solstice d'hiver à 16^h 23^m.

29 *décembre.* — Occultation des Pléiades, mais l'heure à laquelle commencera ce phénomène, 3^h 39^m, en gênera un peu l'observation.

E. Chéreau.

Résumé des Observations Météorologiques

faites à la Station Municipale d'Angers pendant les mois de Septembre et Octobre 1914

Septembre 1914

Moyenne barométrique : 761^{mm},3; minimum, 754^{mm},4, le 8 à 18 h.; maximum absolu, 768^{mm},5 le 27, à 12 h.; écart extrême, 14^{mm}.

Moyennes thermométriques : des minima (sous abri) 10°,7; des maxima (sous abri), 23°,2; minimum absolu (sous abri), 4°,7, maximum absolu : 33°,6.

Humidité relative moyenne du mois : 63,5; minimum : 16, le 4; maximum : 90, le 15.

Nébulosité moyenne du mois : 3,5; moyenne la plus faible 0, la plus forte 10.

Pluie totale du mois : 53^{mm}, en 10 jours.

Fréquence des vents : 3 jours du Nord; 1 jour du N N-E; 9 jours du N-E; 1 jour du S; 1 jour du S S-W; 4 jours du S-W; 1 jour de l'W S-W; 7 jours de l'W; 1 jour de l'W N-W; 1 jour du N-W; 1 jour du N N-W.

Vitesse du vent en mètres par seconde, moyenne du mois : 3 mètres 5. Vitesse maximum : 25 mètres le 7, à 17 heures, direction W S-W.

Rosée les 1, 2, 3, 4, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30; brouillard les

6, 26, 27, 28. Orages : le 4, de 19 h. à 20 h. 50, au N-E d'Angers; le 7 à 22 h. de l'W à l'E, accompagné d'un vent violent pendant 35 minutes, soufflant de l'W, le 8 de 15 h. 30 à 16 h. 25, direction du S-W au N-E.

Octobre 1914

Moyenne barométrique : 758mm,3; minimum absolu, 736mm,3, le 29; maximum absolu, 769mm,1, le 5; écart extrême, 32mm,8.

Moyennes thermométriques : des minima (sous abri), 5°,8, des maxima (sous abri), 15°, 5; minimum absolu, 1°, 9, le 12; maximum absolu, 20°,6, le 5.

Humidité relative moyenne du mois : 73,8; minimum, 38, le 14; maximum, 90, le 11.

Nébulosité moyenne du mois : 5,1; moyenne la plus faible 0, moyenne la plus forte, 10.

Pluie totale du mois : 30mm, en 9 jours.

Fréquence des vents : 3 jours du N; 10 jours du N N-E; 1 jour de l'E N-E; 2 jours de l'E; 2 jours du S-W; 2 jours de l'W S-W; 3 jours de l'W; 2 jours de l'W N-W; 2 jours du N-W; 2 jours du N N-W.

Vitesse du vent en mètres par seconde : moyenne du mois, 3 mètres. Vitesse maximum : 20 mètres le 29 à 6 h.

Rosée les 1, 2, 3, 4, 5, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 15, 16, 19, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 30; brouillard les 2, 3, 4, 9, 10, 15, 16, 17; gelée blanche les 8, 12; tempête du S S-E au S de 6 h. à 21 heures.

Le Directeur de la Station,

J. VERCHALY,

Chronique

Mgr Rumeau avait écrit à notre éminent compatriote, le cardinal Luçon, Archevêque de Reims, pour lui exprimer ses douloureuses sympathies à l'occasion du bombardement et de l'incendie de sa Cathédrale et pour lui annoncer la mort de M. le chanoine Grimault.

Voici la réponse du Cardinal :

Reims, le 5 octobre 1914.

VÉNÉRÉ ET CHER SEIGNEUR,

Je vous remercie de la lettre si pleine de cœur que vous avez eu la bonté de m'écrire au sujet de la mort de M. Grimault et du bombardement de la Cathédrale. Datée du 22 septembre, elle m'est parvenue le 2 octobre.

C'est avec une peine bien sensible que j'ai appris la mort de M. Grimault, mon ancien et très cher condisciple. Encore que les nouvelles qui me venaient d'Anjou me fissent pressentir depuis quelque temps sa fin prochaine, l'annonce du dénouement suprême n'en a pas moins produit sur moi une douloureuse impression. Esprit fin et délicat, écrivain distingué, conteur charmant, habile dans le maniement des affaires, M. Grimault faisait honneur à notre cours, et nous étions fiers de lui.

Il suit de près dans la tombe un autre de nos frères dans le sacerdoce, auquel j'étais uni d'une très intime amitié, M. l'abbé Abellard. Ainsi les vides se multiplient dans nos rangs, déjà bien éclaircis, et le nombre de ceux qui sont passés au Memento des morts l'emporte de beaucoup sur le nombre de ceux qui restent encore compris au Memento des vivants.

Ils nous quittent l'un et l'autre à une heure bien triste. Je suis revenu de Rome à Reims pour pleurer sur des ruines : ruines de ma cathédrale incendiée, ruines de ma ville épiscopale bombardée, ruines de mon cher diocèse dévasté.

Depuis quelques semaines, il en était de moi comme du saint homme Job : chaque jour, le courrier m'apportait la nouvelle d'une catastrophe pire que celle de la veille : Reims est envahi, Reims est occupé, rançonné ; on y a pris 100 otages parmi lesquels deux de vos vicaires généraux ; Reims est bombardé, Reims est incendié, la cathédrale est en flammes.

C'est seulement le 22 septembre que j'ai pu rentrer à Reims, après une nuit, d'assez lugubre mémoire, passée en automobile, au milieu des convois de voitures militaires et de mouvements de troupes qui cheminaient en silence et dans les ténèbres.

Et en arrivant le mardi, à 9 heures, quel spectacle ! Ma cathédrale incendiée, l'ancien archevêché et le palais des Sacres en ruines, des quartiers tout entiers réduits en cendres, des faubourgs ouvriers très populeux dévastés, trois de nos écoles libres et un pensionnat chrétien florissants anéantis, notre Petit Séminaire criblé d'obus, autour de Reims de nombreux villages détruits. De même dans les Ardennes. Tout mon diocèse est dévasté !

Ici, tous les jours nous entendons siffler les bombes, tous les jours elles font de nouvelles victimes, même dans la population civile.

C'est cependant pour moi une grande consolation de me sentir au milieu de mes chers diocésains si cruellement affligés, car, si je ne puis les protéger contre les maux qui les accablent, du moins je partage leurs dangers et leurs souffrances, je m'associe à leurs douleurs et à leurs prières.

Aux heures plus calmes, je vais visiter les communautés religieuses, les hôpitaux, les cliniques, les ambulances et, en passant je me mêle aux pauvres gens qui ont fui les quartiers exposés aux bombes, pour se réfugier sur les trottoirs des quartiers moins exposés.

L'incendie de la cathédrale est un deuil universel, ressenti par les plus petits comme par les riches. C'est une insulte odieuse et lâche à nos gloires nationales les plus pures. Que Dieu nous aide à venger et à réparer les ruines incalculables amoncelées autour de nous !

Veuillez agréer, cher et vénéré Seigneur, l'hommage de mes plus respectueux et dévoués sentiments.

† Card. Luçon, Archevêque de Reims.

***

La rentrée solennelle des tribunaux a eu lieu à Angers le 2 octobre. M. Devise, substitut du Procureur général, prononça un éloquent discours dans lequel il rappela le souvenir de M. Augier, conseiller honoraire et rendit hommage à ses grandes qualités, hommage auquel s'associa M. le premier Président Chanson. Ce dernier termina ainsi son allocution :

Comment, en outre, aux heures pleines d'anxieux espoirs que nous vivons, détourner ses regards du terrible spectacle, mais combien grandiose, qui se déroule, en visions d'épopée, là-bas, à la frontière !

De cette admirable jeunesse, légion d'enfants de France, sa parure, son orgueil et sa joie, nos fils, nos frères, ouvriers acharnés à la sublime besogne, les uns martyrs du devoir avant l'aube des réparations, les autres, plus heureux, promis au triomphe final, tous également glorieux, qu'il me soit permis, Messieurs, de saluer, au nom de tous, dans l'intensité d'une émotion commune, l'héroïque et indomptable vaillance.

***

Le samedi 31 octobre, M. Paul Boquel a inauguré une série de lectures patriotiques avec commentaires, qui auront lieu tous les samedis aux Cours municipaux de la rue du Musée. Notre distingué compatriote a l'intention de faire connaître au public angevin, dans le but de l'instruire et de développer en lui les sentiments nobles et le culte de la patrie, les chefs-d'œuvre de la littérature des XVIIIe, XIXe et XXe siècles.

Le programme était des mieux choisis et des plus variés ; il comportait : un passage de l'Oraison funèbre du Prince de Condé ; la Dernière classe, d'A. Daudet, et le Discours de Gambetta aux délégués d'Alsace-Lorraine (9 mai 1872).

Si les œuvres choisies étaient de tout premier ordre, il faut admirer l'art et la science avec lesquels M. Paul Boquel sut rendre des sujets si variés : son succès fut considérable.

Le conférencier — on peut lui donner ce titre — avait été tout d'abord présenté par le directeur des Cours municipaux, M. Préaubert, et M. Paul Boquel avait remercié très spirituellement son ancien professeur, se déclarant heureux de pouvoir, dans les circonstances actuelles, se rendre utile à ses concitoyens, durant son séjour parmi eux.

Les succès des séances de M. Paul Boquel va toujours s'affirmant et un public nombreux et choisi se presse dans la salle des cours municipaux pour l'entendre.

Ajoutons que notre distingué compatriote, poursuivant la voie qu'il s'est tracée, va chaque semaine dans les hôpitaux faire aux blessés des lectures patriotiques destinées à entretenir chez eux l'amour de la patrie, tout en leur inculquant le sentiment de la belle et bonne littérature.

A signaler aussi aux mêmes cours municipaux les conférences très intéressantes et toutes d'actualité qu'y fait notre distingué collaborateur, M. Le Moy, sur la guerre de 1870-1871.

***

Une école de gravure de musique vient d'être créée à Angers. Elle est due à l'initiative d'un de nos concitoyens dont les connaissances musicales sont appréciées.

M. Paul Petrucci, en effet, voulant, dans un but patriotique, mettre les éditeurs et auteurs de musique à même de se faire imprimer en France, au lieu de confier leurs commandes à l'Allemagne, comme cela existait jusqu'à ce jour, a résolu de faire d'Angers un centre d'où sortirait une pépinière de graveurs.

Il a été aidé grandement dans ses projets par M. de Lavigne, qui est devenu le directeur de cette école.

A la suite d'une délibération de la Chambre des Métiers d'Angers et d'une réunion de la Commission provisoire, la présidence de cette École fut attribuée à M. Cointreau, auquel furent adjoints comme vice-présidents M. Paul Petrucci, et comme membres, MM. Foare, Préaubert et de Lavigne.

Ajoutons qu'une trentaine d'élèves se firent inscrire immédiatement et que les cours de l'École sont très suivis.

***

Mgr l'Évêque d'Angers a nommé doyen du Chapitre de l'Église cathédrale, en remplacement de M. le chanoine Grimault, décédé, M. le chanoine Thibault, vicaire général, secrétaire général de l'Évêché.

Par l'étendue de sa science liturgique, par la dignité de

sa vie, par les services nombreux qu'il a rendus dans l'administration diocésaine, M. le chanoine Thibault méritait, à tous égards, d'occuper ce poste d'honneur à la tête du clergé angevin.

***

Dans le courant d'octobre, une comète s'est montrée visible à l'œil nu, et chacun put l'observer à loisir lorsque le ciel n'était pas obscurci par le brouillard d'automne. L'astre chevelu voisinait étroitement avec la Grande-Ourse ou, plus exactement, avec les étoiles-gardes de la fameuse étoile que tout le monde sait distinguer dans le ciel. A l'examen à l'œil nu, et mieux, à l'observation à l'aide d'une faible lunette, il était possible de se rendre compte que l'émission de la chevelure de la comète, semblait se faire uniformément par toute la surface.

Le passage de la comète à la périphérie eut lieu seulement le 26 octobre.

***

Nous avons appris avec peine la mort au champ d'honneur de M. le commandant 'Jeanson, gendre de M. de la Noue, conseiller municipal d'Angers, récemment décédé.

M. le commandant 'Jeanson était non seulement un militaire accompli, un chef énergique, mais encore un lettré, et tous ceux qui l'ont connu éprouvaient pour lui une vive sympathie.

Il avait bien voulu accorder à la *Revue de l'Anjou* sa précieuse collaboration. Nous osons espérer être un jour à même de rendre à sa mémoire l'hommage qui lui est dû.

***

Nous avons appris la mort de M. Arthur Nizet, violoncelle aux Concerts populaires, violoncelle-solo de l'orchestre du théâtre, qui a succombé à Spa (Belgique), le 4 septembre, aux terribles impressions qu'il avait éprouvées à la vue des horreurs de la guerre.

Nommé professeur à notre École municipale de musique en 1905, sur la proposition de M. Mangeon, directeur de cette école, M. Arthur Nizet était un artiste distingué doublé d'un professeur consciencieux, aimé de tous ses élèves.

***

L'Église d'Angers vient de perdre, en M. le chanoine Louis-Eugène Grimault, doyen du chapitre, un de ses membres les plus distingués. La *Revue de l'Anjou* était heureuse de le compter parmi ses amis et ses collaborateurs.

M. le chanoine Grimault est mort le 20 septembre, à Chaudron, chez les religieuses du Saint-Rosaire, dont il était le supérieur et chez lesquelles il s'était retiré pour y finir ses jours. C'est là qu'il voulut être enterré, loin du bruit, loin du monde, accompagné seulement des religieuses qu'il aimait tant et de quelques amis venus d'Angers et des environs.

Nous sommes heureux de faire savoir à nos lecteurs, qu'un maître dans l'art de parler et d'écrire, a bien voulu nous promettre un article à la mémoire du regretté défunt. Nous l'en remercions bien vivement. Ce monument du souvenir paraîtra dans un de nos prochains fascicules.

***

M. le baron Le Guay, maire de la Meignanne, est décédé le 12 octobre. Ses obsèques eurent lieu en l'église de la Meignanne et sa sépulture à la Garenne Saint-Nicolas. Une foule nombreuse et émue s'y pressait.

Fils de l'ancien préfet et sénateur de Maine-et-Loire, le baron Le Guay fut d'abord officier de cavalerie à Rouen, aux chasseurs à cheval, et à Angers, au 25e dragons.

Sa santé l'ayant obligé à quitter le service actif, il se fixa en Anjou et fut bientôt nommé conseiller municipal et maire de sa commune, la Meignanne Bienveillant, affable, d'un dévouement sans bornes pour ses administrés, faisant le bien sans trêve et toujours prêt à rendre service, il ne tarda pas à acquérir une grande et légitime popularité.

Cette popularité et les souvenirs laissés par son père dans le département firent proposer au baron Le Guay la candidature à la députation dans la première circonscription d'Angers, en 1898.

Il l'accepta comme un devoir. Il réunit sur son nom un nombre imposant de suffrages et retira, dans un but d'union, sa candidature au second tour.

On n'oubliera pas, dans le canton Nord-Ouest, tout ce qu'il fit pour l'agriculture et avec quel zèle et quelle compétence il travailla à la fondation et au développement du Comice agricole.

Artiste de talent, il avait exposé plusieurs fois à Paris et au Salon des Amis des Arts, à Angers, des sculptures fort appréciées des connaisseurs.

***

Le 15 octobre ont eu lieu, en l'église Saint-Joseph d'Angers, au milieu d'une assistance émue de parents et d'amis, les obsèques du colonel baron van Shalckwijck de Boisaubin, officier de la Légion d'honneur, commandeur de l'ordre de Saint-Grégoire-le-Grand, décoré de la médaille d'Algérie. La messe a été dite et l'absoute donnée par M. le chanoine Delahaye, curé de Saint-Joseph. Le corps a ensuite été conduit à Blaison, où l'inhumation a eu lieu dans le caveau de famille.

Le Baron Edmond était né en 1834. Il appartenait à une très ancienne famille de la meilleure noblesse hollandaise. Il avait été un officier supérieur de grand mérite et comptait de brillants faits d'armes à son actif; il avait reçu pour ses exploits dans la campagne de Kabylie, la médaille d'Algérie et avait été nommé successivement chevalier et officier de la Légion d'honneur. Lieutenant-colonel à Dinan, au 24e dragons il s'était prodigué en 1889, lors de l'épidémie de fièvre typhoïde, avec un tel dévouement pour les soldats malades de son régiment, payant jour et nuit de sa personne et de sa bourse avec une insigne générosité, que les officiers du 24e dragons, émus de reconnaissance, avaient fait frapper en son honneur une médaille d'or à son nom avec le millésime et qu'il conservait pieusement; de son côté, le Ministère de l'Intérieur s'était empressé de décerner une « médaille de sauvetage » au chef du régiment, à qui plus d'un soldat ou d'un officier avait dû la vie et qui s'était montré héros dans la lutte contre l'épidémie comme dans la lutte contre l'arabe sur les plateaux algériens.

En prenant sa retraite, le Baron de Boisaubin vint se fixer à Angers et consacra avec zèle ses loisirs aux œuvres de charité.

Le Saint-Siège avait reconnu ses éminents services en l'élevant à la dignité de Commandeur de l'Ordre de Saint-Grégoire-le-Grand.

X***.

Le Directeur-Gérant : G. GRASSIN.

Angers, imp. G. Grassin. — 414-15.

Un aviateur angevin

Le 5 décembre 1914, le *Journal Officiel*, publiait une promotion de décorations de la Légion d'honneur décernées à des officiers appartenant au service de l'aéronautique. Dans la liste des nouveaux promus figurait, le premier en nom parmi les lieutenants, M. Arsène Vogoyeau, lieutenant au 64e régiment d'infanterie.

M. Vogoyeau est un Angevin; sa vieille mère habite Briollay, où elle a longtemps tenu l'hôtel du Grand-Saint-Pierre, ancienne auberge ayant eu juste renommée chez les touristes et chez les officiers de pontonniers ou du génie qui venaient faire des manœuvres de pontage sur le Loir et la Sarthe.

Arsène Vogoyeau sortait, en 1895, de l'École normale d'Angers et venait d'être nommé instituteur dans une petite commune de Maine-et-Loire, quand il lui fallut quitter sa classe pour aller à la caserne du 135e régiment d'infanterie, à Angers, accomplir une année de service. Le jeune instituteur ne tarda pas à prendre goût à son nouveau métier et il se décida à abandonner l'enseignement pour faire sa carrière dans l'armée. Il avait cependant un double titre pour ne donner qu'une année au service militaire et comp-

ter parmi ceux qu'on nommait à cette époque les dispensés d'un an : il avait droit à cette dispense, d'abord à raison de son diplôme d'instituteur public et, en second lieu, parce que son père avait alors atteint l'âge de soixante-dix ans. Il se décida à renoncer à cette double dispense et contracta un engagement de trois ans dans l'armée; puis, dès qu'il eut obtenu les galons de sergent, il se fit admettre au nombre des candidats à l'école de Saint-Maixent. Avant l'expiration de son engagement, ayant subi du premier coup avec succès ses examens, il était reçu à l'école militaire et, après deux années d'études dans cet établissement, il était nommé sous-lieutenant au 64e régiment d'infanterie, à Ancenis

Arsène Vogoyeau était de santé délicate; un refroidissement contracté à la suite d'une manœuvre fut l'origine d'une grave maladie de poitrine qui pendant deux années donna les plus grosses inquiétudes à sa pauvre mère; celle-ci, devenue veuve, avait reporté toutes ses affections sur cet unique enfant. Arsène Vogoyeau avait surtout la volonté de guérir, et il eut en outre la chance de rencontrer au régiment un médecin-major qui s'attacha particulièrement à lui et résolut de son côté de tout tenter pour sauver ce jeune homme, chez lequel il avait reconnu des qualités exceptionnelles. Le concours de ces deux volontés, celle du malade. celle du médecin, amena, comme couronnement de longs efforts, le résultat poursuivi d'accord : après deux saisons à l'hôpital d'Amélie-les-Bains, après deux années de soins assidus, Arsène Vogoyeau, que les camarades avaient craint de perdre, reprenait régulièrement son service.

Détaché avec une portion de son régiment à Saint-Nazaire, où il resta plusieurs années, le lieutenant Vogoyeau se fatigua quelque peu, au bout d'un certain temps, de la monotonie de la vie de garnison. Il avait occupé partie des loisirs que lui laissait le service à s'initier au mécanisme

et à la conduite des automobiles : survinrent les premiers essais d'aviation qui l'intéressèrent très vivement. Mettant à profit sa connaissance du fonctionnement des moteurs et se jetant avec ardeur à l'étude de tous les ouvrages qui se publiaient sur l'aéronautique, il arriva à acquérir assez promptement les aptitudes nécessaires pour former un excellent pilote. En 1911, il demandait et obtenait un emploi de lieutenant-aviateur dans ce service, alors en première formation, qui devait constituer le corps nouveau qu'on a appelé la cinquième arme.

Aux grandes manœuvres de 1912, Vogoyeau, montant un biplan Maurice Farman, était attaché au service de reconnaissance de l'armée du général Marion luttant contre l'armée du général Galliéni. Il fut ensuite classé à une escadrille constituée à Nancy et, pendant plus d'un an il eut mission d'étudier la frontière de l'est. Lors de l'atterrissage à Lunéville d'un avion étranger, il fut chargé, pour permettre à l'un de ses chefs de rédiger un rapport sur cet incident, de visiter en détail cet aéroplane avant qu'autorisation fût donnée de repasser la frontière à l'Allemand qui prétendait s'être égaré en son voyage aérien.

Fort bien noté, Vogoyeau était dès le commencement de 1914 inscrit au tableau de concours pour la Légion d'honneur. Il écrivait à cette époque — mars 1914 — à un ami d'Angers : « Je suis très sensible à vos compliments, mais n'exagérons point, je n'ai fait que ce que tout le monde peut faire; c'est tout à fait facile de risquer sa peau... La véritable récompense je la trouve dans mon métier d'aviateur, celui qui dans l'armée donne le mieux la sensation de l'utilité immédiate de l'effort. Rien ne vaut un bon atterrissage après une reconnaissance de frontière du côté de Mars-la Tour. De là-haut on aperçoit les forts de Metz et souvent des colonnes allemandes sur des routes qui, jadis, furent françaises. Cela remue un peu : on se sent prêt à marcher... Je

pars demain pour le camp de Mailly où l'escadrille doit procéder à des réglages de tirs d'artillerie et à des lancements de projectiles. »

Ces exercices de réglage de tirs d'artillerie et ces expériences de lancement de projectiles devaient bientôt recevoir leur application. Cinq mois plus tard la guerre était déclarée et, dès le premier jour, Vogoyeau et ses camarades de l'escadrille prenaient leur vol, afin de signaler les colonnes des armées allemandes, en marche pour envahir la France. Quotidiennement depuis le commencement des hostilités, il a ainsi contribué à éclairer les corps auxquels il a été affecté, fréquemment chargé de repérer les buts signalés pour les groupes d'artillerie, parfois aussi ayant mission de jeter des projectiles sur des rassemblements ennemis, d'autres fois encore recevant l'ordre de donner la chasse à un taube qui venait survoler nos troupes.

L'infatigable activité, l'habileté et le sang-froid courageux dont le lieutenant Vogoyeau ne cessa de faire preuve, au cours de ces diverses missions, attirèrent sur lui l'attention de ses chefs et, le 9 novembre, le général de Castelnau, commandant d'Armée, le citait à l'ordre du jour, avec un de ses collaborateurs, dans les termes suivants :

« Le lieutenant Juvigny, observateur de l'artillerie du ...me corps d'armée et le lieutenant Vogoyeau du 64me régiment d'Infie, pilote à l'escadrille Maurice Farman, no 8 :

« Le 3 novembre, au cours d'une reconnaissance, rencontrant un « Aviatik » entre Albert et Bray, n'ont pas hésité à marcher droit sur lui, l'obligeant à s'éloigner dans la direction opposée. Rencontrant ensuite au-dessus de Rosières un second « Aviatik », l'ont franchement attaqué à coups de mousqueton. Pendant le combat, menacés d'être tournés par un « taube », ont fait face à celui-ci, et l'ont mis en fuite; puis, reprenant leur tir sur l'Aviatik, se sont approchés de lui à une quarantaine de mètres, ont atteint

son moteur avec leurs balles et l'ont par suite obligé à atterrir en vol piqué presque vertical au Nord-Est d'Achiet-le Petit. Ont ensuite continué leur reconnaissance. »

De semblables exploits ont été accomplis presque quotidiennement par Vogoyeau, comme par ses camarades du corps de l'aéronautique. Ceci cependant ne s'effectuait pas toujours sans incidents : l'aviateur était parfois, à raison du brouillard, obligé de se tenir à de faibles hauteurs, pour reconnaître les formations ennemies qu'il était chargé de repérer, et alors il était l'objet de tirs incessants, tant de la part des fantassins que de la part des artilleurs qui s'obstinaient à vouloir déterminer sa chute. Une fois, entre autres, Vogoyeau ramenait à grand'peine dans les lignes françaises, mais tout près des lignes allemandes, son pauvre oiseau gravement blessé, une aile fracassée, échappant heureusement à la fusillade dont il était l'objet; il pouvait, aussitôt qu'il eut mis pied à terre, venir donner à son commandant les renseignements recueillis au cours de son vol, renseignements permettant à un groupe des batteries d'ouvrir quelques minutes plus tard sur une position ennemie un feu des plus efficaces.

C'est une longue série d'actions d'éclats de cette sorte que le Ministre de la guerre a voulu récompenser, sur la proposition du général en chef, en décernant le 5 décembre dernier au lieutenant Arsène Vogoyeau la décoration de Chevalier de la Légion d'honneur.

Cette récompense était dignement méritée par notre compatriote et la *Revue de l'Anjou* lui adresse ses très sincères félicitations.

Ajoutons qu'une semblable distinction fait honneur aussi à notre pays d'Anjou, dont Vogoyeau est un des valeureux enfants. N'est-il pas réconfortant, en ces jours de guerre, d'avoir à signaler ces faits glorieux et de pouvoir écrire que ceux-là qui, parmi les Angevins, font ainsi preuve chaque jour de vaillance et d'intrépidité, seront bientôt trop nom-

breux pour pouvoir être tous cités? Au milieu de nos poignantes anxiétés et parmi les deuils bien trop fréquents qui nous attristent, c'est un encouragement, en même temps c'est une consolation, d'avoir à proclamer que nos compatriotes se sont noblement conduits et ont bien mérité de la Patrie.

A. B.

P.-S. — Ces quelques lignes étaient à l'impression quand, le 30 décembre, une dépêche est venue nous apprendre que M. Arsène Vogoyeau était promu *au choix* capitaine. Toutes nos plus cordiales félicitations au jeune capitaine, chevalier de la Légion d'honneur.

Les Prêtres d'Angers noyés à Nantes

(10 Décembre 1793)

ET

les Prêtres morts sur la Galiote Hollandaise

(Mars-Avril 1794)

A la suite de la déportation en Espagne de 256 prêtres détenus au Séminaire, le 12 septembre 1792, il restait seulement dans cette maison les sexagénaires ou infirmes dispensés de cette mesure aux termes de la loi, au nombre de 123, dont un seul consentit à prêter le serment constitutionnel. Les autres furent transférés vers la fin de novembre dans une partie des bâtiments de la Rossignolerie, (aujourd'hui le Lycée), établissement encore dirigé par quelques-uns des anciens frères des Écoles chrétiennes, Willemenot, Godefroy et autres.

Lorsque les Vendéens occupèrent Angers, au mois de juin 1793, ces prêtres étaient encore sensiblement le même nombre. Quelques-uns avaient obtenu des passeports pour sortir de France, d'autres étaient morts, mais ils avaient été remplacés à la suite de nouvelles arrestations.

Les Vendéens s'étaient empressés d'ouvrir les portes de la Rossignolerie. Tous ceux en état de profiter de cette liberté cherchèrent des asiles. Les uns rentrèrent dans leur paroisse ou dans leur famille, les autres suivirent

les Vendéens. Les plus âgés seulement, hors d'état de supporter les fatigues de la guerre, revinrent se constituer prisonniers. Douze n'avaient pas quitté la Rossignolerie, vingt environ vinrent les rejoindre, d'autres furent arrêtés de nouveau et ils se trouvaient réunis au nombre de 74 à la fin de novembre.

Une loi du 23 avril 1793 avait ordonné la déportation à la Guyane Française de tous les ecclésiastiques âgés de moins de 70 ans, les septuagénaires et les infirmes étant seuls exceptés de cette disposition et devant rester détenus dans une maison particulière. Les événements de la guerre de Vendée, l'embargo mis sur la Loire, avaient empêché jusque-là que la loi fût exécutée. Après le passage de ce fleuve par l'armée royaliste, il se produisit un peu de calme. On résolut d'en profiter pour faire partir les prêtres détenus à la Rossignolerie qui étaient déportables. On se hâta d'autant plus qu'on venait d'apprendre que les Vendéens, au retour de leur expédition de Normandie, semblaient se diriger vers Angers. Le 9 frimaire, les Conventionnels en mission dans le Maine-et-Loire, Francastel et Esnue-Lavallée, ordonnèrent le transfèrement à Montjean des prêtres détenus à Angers. Comme il s'agissait surtout d'empêcher qu'ils fussent délivrés par les royalistes, on ne se borna pas à faire partir ceux-là seuls qui étaient déportables, mais aussi tous ceux, quel que fût leur âge, qui étaient en état de marcher. Goupil fils, membre du comité révolutionnaire, fut chargé de les accompagner, avec une escorte de soldats. L'officier qui les commandait devait avoir reçu des instructions pour conduire ses prisonniers plus loin, au cas où les Vendéens viendraient attaquer Angers.

Les archives de la préfecture possèdent la liste, signée du Directeur de la Rossignolerie, constatant qu'au moment de leur départ il y avait 74 prêtres détenus dans cette maison.

Noms des prêtres détenus à la Rossignolerie partis ce jour, 9 frimaire, pour se rendre à ..... [1].

(29 novembre 1793)

1 Boulnoy, ci-devant chanoine de la Cathédrale, *resté*;

2 Louis Bault, curé de Saint-Sauveur des Mortiers [2];

3 Louis Bertry, ci-devant curé de Louvaines, district de Segré;

4 Louis Boumard, curé de Sainte-Croix d'Angers;

5 Prosper-Pierre-François Colasseau, curé de Chétigné, près Saumur;

6 René-François Chauvigné (Tremblier de Chauvigny), ex-chanoine de la Cathédrale d'Angers;

7 Julien Drouin, chapelain à Villevêque;

8 Louis Diard, sous-diacre à Saint-Denis-d'Anjou [3];

9 Olivier Faultrier, chanoine honoraire de Saint-Pierre d'Angers;

10 Charles-René Fontaine, chapelain de Jarzé;

11 René Girout, curé de Fontaine (Guérin);

12 Michel Gaut ci-devant curé de Daumeray (infirme, âgé de 80 ans);

13 René Lemotheux, ci-devant curé de Sainte-Gemmes près Segré;

14 Joseph Roussel, ci-devant curé de Saint-Maurille d'Angers;

15 Roger-François Delaage, ci-devant curé de Chantocé [4] (paralytique);

[1] Le nom du lieu de leur destination est resté en blanc.

[2] S. Laurent-des-Mortiers, paroisse du diocèse d'Angers, réunie en 1790 au département de la Mayenne.

[3] Paroisse de l'Anjou avant 1790, rattachée au département de la Mayenne.

[4] Lisez Chanteussé, district de Châteauneuf.

16 Pierre Morin, chanoine de Saint-Pierre d'Angers;

17 Pierre Pavalier, ancien curé de Saint-Michel-du-Tertre;

18 François-Chagal Hullin de la Maillardière, ci-devant chanoine de Saint-Maurice;

19 Jacques Trelles (Letrelés de Kerbernard), ci-devant trésorier de l'Église d'Angers;

20 Gilly, malade, hors d'état, *resté*;

21 Jean-François Aubert, curé de Montguillon;

22 Julien (Anaclet) Laumailler, ci-devant récollet de la Baumette;

23 Agraphet, malade au lit, *resté*;

24 Bouchet, dangereusement malade, *resté*;

25 Jean-Baptiste-Étienne Bérard, ci-devant prieur curé de Jumelles, district de Baugé;

26 Charles Baudry, ci-devant chapelain de Saumur;

27 Louis Barbot, ci-devant chapelain de Saint-Laud (malade âgé de 70 ans);

28 François Belamy, ancien curé de Forges;

29 Bruneau (malade au lit), *resté*;

30 Britet, infirme, hors d'état de marcher, *resté*;

31 Michel Chapeau, curé de Sainte-Colombe près la Flèche (infirme, ne peut marcher), *resté*;

32 Jean-Baptiste-François Coignard, habitué de Cornillé;

33 René-Louis Dagonneau, curé de Saint-André de Châteauneuf;

34 Michel Clavreuil l'aîné, ancien curé de la Trinité;

35 Guillaume Clavreuil le jeune, curé de Saint-Pierre de Précigné;

36 Pierre Chénouard, ci-devant maire-chapelain de la Cathédrale;

37 Clément-Sébastien Chaillou, chanoine de Saint-Léonard de Chemillé;

38 Augustin-Jean Viger, curé de la Magdelaine d'Angers [1];

39 Maximilien-Joseph Dupont, ex-religieux des Augustins d'Angers;

40 Claude-Antoine Duhamel, ci-devant chanoine régulier de Toussaint;

41 Louis Dubois, ci-devant religieux de la Haye des Bons-Hommes;

42 Jean Foussier, ex-chanoine de Saint-Pierre d'Angers;

43 René Forget, ci-devant curé de la Chapelle-sur-Oudon près Segré;

44 Gatsau, paralytique, *resté*;

45 Gasneau, infirme, *resté*;

46 René-Pierre Gaussuron, ex-chanoine de la Trinité;

47 Henri-René Autreux, ci-devant curé de Meigné-le-Vicomte;

48 Joubert, malade, *resté*;

49 Joseph Lejeune, ex-sulpicien;

50 Jacques Lefebvre, curé de Saint-Germain près Daumeray, hors d'état, *resté*;

51 Jacques-Charles Le Camus, curé de Champigné;

52 Pierre Leroyer, ci-devant chapelain de Blaison;

53 François Louet, ci-devant chapelain de Sautré près Feneu;

54 Jean Maindroux, chanoine de Blaison;

55 René Moreau, curé de Notre-Dame-du-Pé, département de la Sarthe [2];

[1] Vicaire assermenté de Saint-Michel de la Palud et nommé curé constitutionnel de la Madeleine nouvellement crée, le 14 mars 1791. Ayant sans doute rétracté son serment, il subit la persécution avec les prêtres orthodoxes. Porté comme détenu non rentré sur la liste du mois de juillet 1793.

[2] Dépendant avant 1790 de l'Anjou.

56 Jean Métayer, ci-devant supérieur des Capucins de Saumur;

57 Louis Marguerit, curé de Saint-Quentin-des-Bois près Baugé;

58 Jean Pécot, chapelain à Andigné, district de Segré;

59 Jean-Pierre Pineau, curé de Pouligné (Pontigné);

60 Jean-Jacques Poisneau, prêtre habitué de Beaulieu, district d'Angers;

61 Pasquier, malade, *resté*;

62 Papiau, malade, *resté*;

63 Poulicain, infirme, hors d'état, *resté*;

64 Claude Robin, ci-devant curé de Saint-Pierre, âgé de 79 ans;

65 René Richard, ex-chapelain de Saint-Maurice d'Angers;

66 André Rouennet (Royné) curé de Contigné district de Craon [1];

67 René Rabouan, chapelain de Saint-Georges-du-Bois près Beaufort;

68 Jean-Michel Rabouin, curé de Desmazé district de Craon [2];

69 Mathurin-Joseph Ribay, ex-chanoine de Saint-Maurille;

70 Jérôme Saint-Gilles, ci-devant grand diacre de Saint-Maurice d'Angers;

71 François-René Suchet, curé de Saint-Michel-de-la-Palud;

72 Jean Sauvage, ex-chanoine de Saint-Martin d'Angers;

73 Charles-Gilles Charbonnier, curé d'Aviré district de Segré;

74 Berrot (Bérée) ci-devant curé de Juigné-Béné;

[1] Lisez Congrier (Mayenne), paroisse dépendant du diocèse d'Angers.

[2] Lisez Dénezé (Mayenne), paroisse du diocèse d'Angers avant 1790.

« Je soussigné, principal de la maison de la Rossignolerie certifie que les dénommés ci-dessus sont les seuls qui soient dans la dite maison comme réfractaires à la loi.

« Le 9 frimaire, l'an II de la république une et indivisible.

« WILLEMENOT. »

« A la suite de cette liste se trouve le certificat d'un officier de santé constatant que treize des prêtres portés sur celle-ci étaient trop malades pour être transférés.

« Je soussigné chirurgien de la maison de la Rossignolerie, atteste que les sieurs Boulnois, Gilly, Agraphet, Bouchet, Bruneau, Britet, Chapeau, Gatseau, Lefèbre, Pasquier, Papiau, Poulicain et Joubert sont hors d'état de marcher, étant blessés ou malades dans leur lit. En foi de quoi j'ai signé le présent.

« A Angers, ce 9 frimaire, l'an II de la République française une et indivisible

BAUGÉ, officier de santé [1]. »

M. Gasneau, porté comme infirme dans la liste qui précède, n'est pas compris dans le certificat du chirurgien. Il fut néanmoins laissé à Angers, ainsi que M. Berée et M. Louis Barbot, mort quelques jours plus tard à la Rossignolerie, le 31 janvier 1794-12 pluviôse.

Par suite de ces éliminations, il restait seulement cinquante-huit prêtres destinés à être transférés. Le départ eut lieu le 9 frimaire-29 novembre. Ces malheureux, entassés dans une sapine, descendirent la Maine, puis la Loire, et furent débarqués à Montjean, où ils furent déposés dans le château (ou peut-être dans l'église). Au cours du voyage, en passant devant la Baumette, six prêtres furent noyés. Y eut-il accident? Personne ne le

[1] Abbé Maupoint. *Vie de Monseigneur Ch. Montault des Isles*, pages 357 et suivantes.

crut. A Angers tout le monde accusa le trop fameux Gouppil d'avoir volontairement fait jeter à l'eau les six prêtres noyés. On ne sait pas au juste le nom de ces prêtres : MM. Tremblier de Chauvigny d'après un jugement du tribunal civil d'Angers du 31 mai 1825; Royné et Faultrier d'après Dom Chamard [1] ; Aubert, Bellamy, Bérard, Girard et Hautreux, suivant une tradition rapportée par M. Port dans son Dictionnaire de Maine-et-Loire. Mais il y a certainement erreur pour deux d'entre eux dont la présence est constatée à Nantes le 15 frimaire.

Le convoi arrivé à Montjean, Gouppil se hâta de rentrer à Angers, où les Conventionnels Francastel et Esnue-Lavallée lui avaient réservé une mission du même genre, celle de conduire aux Ponts-de-Cé les autres détenus d'Angers. Les prêtres restèrent plusieurs jours à Montjean[2], où l'un d'eux parvint à s'évader. L'officier commandant l'escorte, ayant appris l'arrivée des Vendéens devant Angers, le 13 frimaire - 3 décembre, craignit sans doute qu'on lui enlevât ses prisonniers et résolut de les conduire à Nantes. Il les fit donc embarquer sur une toue, dirigée par trois bateliers de Montjean, qui les amena à Ancenis le 14 frimaire. Là ils furent de nouveau débarqués, pour continuer la route à pied, et le commandant de l'escorte acheta pour 21 livres de ficelle destinée « à lier les prêtres refractaires

[1] *Les Saints Personnages de l'Anjou* t. III. p. 501 et Tradition de de famille pour le dernier.

[2] Suivant une lettre de M. A. Sécher, publiée par M. Godard (V. *Le Champ des Martyrs*, 1899, pages 112-113), les prisonniers auraient été déposés dans l'église paroissiale, où ils auraient passé une seule nuit. Mais ce récit nous semble inexact, car, si les prêtres composant ce convoi quittèrent Angers le 9 frimaire, comme on les rencontre à Ancenis seulement le 14, il est probable qu'ils passèrent à Montjean le temps qui s'écoula entre ces deux dates. V. la lettre de la municipalité de Montjean, en date du 10 frimaire, pour demander qu'on leur enlève les 58 calotins qu'on leur a envoyés. (Notes sur Montjean dans la *Revue de l'Anjou*, XXVIII, p. 243.)

allant à Nantes[1]. » Ceux-ci durent coucher en route, la distance entre Ancenis et Nantes étant trop longue pour être parcourue d'une seule traite par des hommes aussi âgés. Ils y arrivèrent le 15 et, ce même jour, le Comité révolutionnaire inscrivait sur son procès-verbal : « Envoyé à la galiote hollandaise Saint-Gilles, bénéficier d'Angers, Bérard, curé de Jumelles, Demouix[2], Séchet, Bélamy d'Angers[3] ». Rien en ce qui concerne les autres. En réalité tous paraissent avoir été déposés à la prison de l'Entrepôt, en attendant que leur sort fût décidé.

Carrier, quelques jours auparavant, avait fait noyer dans la Loire quatre-vingt-quatre prêtres nantais, parmi lesquels se trouvaient au moins cinq angevins venus en cette ville pour s'expatrier. Ils avaient été arrêtés et réunis à leurs confrères de la Loire-Inférieure, qu'ils suivirent dans leurs différentes prisons et dont ils partagèrent le sort :

Dom Paul Champeaux, bénédictin d'Angers;

Daviau Pierre-Louis, curé de Joué près Vihiers;

Guillet de la Brosse Paul-René, curé de Drain[4];

Lemonnier René-Aubin, prêtre de Saint-Michel-du-Bois;

Poulain de la Guerche Germain-François-Guillaume, grand vicaire d'Angers[5].

Cette noyade avait eu lieu dans la nuit du 26 au 27 brumaire - 15 au 16 novembre. Par lettre de ce jour, Carrier en informait la Convention. Cette assemblée n'ayant pas

[1] A. Lallié. *Le Diocèse de Nantes pendant la Révolution.* p. 401.

[2] Ce nom est évidemment mal écrit. On n'en trouve aucun qui lui ressemble sur la liste des prêtres d'Angers.

[3] A. Lallié, *loc. cit.*

[4] Paroisse du diocèse de Nantes, réunie en 1790 au département de Maine-et-Loire.

[5] Bien qu'il n'existât aucune plainte contre M. Poulain de la Guerche, qui avait reçu à Angers un passe-port pour sortir de France, son arrestation avait été maintenue.

protesté contre ce procédé expéditif de vider les prisons, le Représentant du Peuple annonçait quelques jours plus tard au Comité révolutionnaire que ses collègues du Département de Maine-et-Loire lui envoyaient cinquante-huit prêtres réfractaires destinés à subir le même sort [1].

Dès que les prêtres angevins furent arrivés à Nantes, des ordres furent donnés pour préparer leur noyade. L'excellent ouvrage de M. Lallié nous fournit de précieux renseignements sur la mort de ces martyrs de la foi. Nous lui ferons donc un nouvel emprunt.

« Aussitôt que l'arrivée des prêtres angevins avait été connue à Nantes, un membre de la compagnie Marat, nommé Richard, avait été tout d'abord dépêché vers Affilé, charpentier, avec lequel il avait eu déjà des pourparlers relatifs aux noyades. Presque aussitôt, sur l'ordre du Comité révolutionnaire, il avait fait conduire les prêtres à l'Entrepôt et il était allé chez Carrier pour savoir de lui s'il devait les y laisser. « Non, répondit Carrier, pas tant de mystère, il faut f.... tous ces b.... à l'eau [2]. » Leurs dépouilles excitaient les convoitises : « Il y eut à ce sujet une rixe entre Richard et Lamberty; ils se disputaient la conduite de cette expédition; il fut décidé qu'on irait chez Carrier pour décider la question et Carrier opta pour Lamberty [3]. »

« Richard, qui avait tout préparé à l'avance [4], fut sans doute plus diligent que son camarade, car Lamberty ne concourut point à l'expédition.

« Un sergent et quatre soldats avaient été requis, au

[1] La lettre d'envoi devait en effet porter ce nombre, mais ils n'étaient plus que cinquante et un en arrivant à Nantes.

[2] Dépositions de Richard et de Trappe. *Bulletin du Tribunal révolutionnaire*, VII-29 et VI-315, Lallié, *Le diocèse de Nantes*, I-402.

[3] Déposition de Gauthier, membre de la compagnie Marat. Eod. VI, 374.

[4] Même déposition et déclaration de Pierre Robert, marinier. Pièces remises à la Commission des Vingt-et-un, page 101.

nom du Comité, pour garder ces prêtres. Ce fut Richard qui ordonna au sergent de les faire passer un à un dans un cabinet où il les dépouillait de ce qu'ils pouvaient avoir de précieux. « A dix heures du soir, les prêtres furent enlevés et conduits sur le port à la baignade ». L'un deux avait réussi à soustraire aux recherches de Richard quarante-quatre louis en or, qu'il remit à la femme du régisseur de l'Entrepôt, en la priant de faire dire des messes à son intention, s'il « était sacrifié [1] ». La noyade eut lieu cette fois à la pointe d'Indret, vis-à-vis la Basse-Indre. Les mariniers qui prêtèrent leur concours reçurent chacun quatre livres [2]. »

Le même jour, 20 frimaire - 10 décembre, Carrier annonçait à la Convention l'exécution de ces malheureux prêtres. Après avoir parlé d'un avantage remporté par les troupes républicaines sur l'armée de Charette, il ajoutait : « Mais pourquoi faut-il que cet événement ait été accompagné d'un autre qui n'est plus d'un genre nouveau. Cinquante-huit individus, désignés sous le nom de prêtres réfractaires, sont arrivés d'Angers à Nantes; aussitôt ils ont été enfermés dans un bateau sur la Loire; la nuit dernière ils ont été tous engloutis dans cette rivière. Quel torrent révolutionnaire que la Loire ! [3] »

Tels sont les seuls renseignements que nous avons pu recueillir sur ces prêtres noyés à Nantes.

[1] Déposition de la femme Dumais, veuve du régisseur de l'Entrepôt. *Mercure Français* du 15 brumaire, an III, p. 288; *Bulletin du tribunal révolutionnaire*, VI, p. 268; déposition de Moreau, VI, p. 315. Voir aussi *Les noyades de Nantes*, par A. Lallié, Nantes, Forest et Grimaud, 1878, pages 17 et suivantes.

[2] Déclaration de P. Robert, déjà citée, et de Favreau. *Bulletin du tribunal révolutionnaire*, VI, p. 382.

[3] *Moniteur Universel* du 26 frimaire an II. Réimp XVII-670. *Journal des Débats et Décrets*, frimaire p. 351. Carrier, d'après la lettre d'envoi, porte encore leur nombre à cinquante-huit. Nous avons dit plus haut qu'ils n'étaient plus que cinquante et un en arrivant à Nantes.

A Angers, on avait pu lire dans les journaux la lettre de Carrier. Mais on ne savait rien de positif, nul avis officiel de cet événement n'était parvenu. C'est alors que les administrateurs du Département de Maine-et-Loire adressèrent, le 3 ventôse, à leurs collèques de la Loire-Inférieure la lettre suivante pour leur demander de confirmer la nouvelle du *naufrage* dont avaient été victimes les prêtres d'Angers.

« Citoyens et Confrères,

« Cinquante-huit prêtres qui, à raison de leur âge, étaient reclus dans cette commune pour n'avoir pas obéi à la loi du serment, furent, par mesure de précaution, conduits à Nantes, au mois de frimaire dernier et firent naufrage avant d'y arriver.

« Plusieurs parents héritiers de quelques-uns nous demandent de certifier la perte de cette cargaison, en leur désignant l'époque à laquelle elle a eu lieu, afin qu'ils puissent se présenter à succéder; nous n'avons été instruits de ce naufrage que par la voix publique; nous ne pouvons par conséquent répondre à la demande qui nous est faite. C'est dans l'étendue de votre département que cet événement est arrivé; vous seuls pouvez nous donner les renseignements qui nous sont demandés; nous vous prions en conséquence de vouloir bien nous instruire de l'époque où ce naufrage a eu lieu.

« Salut et fraternité ».

« (Signé) : F. M. CHAUVIN, CHOLLET, THUBERT [1] ».

[1] A. Lallié, *Les noyades de Nantes*. Nantes, Forest et Grimaud, 1878, page 104.

II

Il nous reste à parler des quinze prêtres malades ou infirmes restés à la Rossignolerie après le départ de leurs confrères noyés à Nantes. Lorsque les Vendéens étaient venu mettre le siège devant Angers, le 3 décembre, ils avaient dû ouvrir une seconde fois les portes de leur prison, qui était située en dehors des murs de la ville, mais aucun d'eux n'était en état de profiter de la liberté qui leur était offerte. Ils demeurèrent donc à la Rossignolerie, ayant fait le sacrifice de leur vie et s'en remettant à Dieu pour décider de leur sort. Lorsqu'au mois de mars suivant ils eurent été transférés à Nantes, avec les prêtres de la Nièvre, tous périrent en quelques semaines. Mais les récits de M. Moreau [1] et de M. Imbert [2] qui tous deux faisaient partie de ce convoi, les documents découverts à Nantes par M. Lallié, ceux enfin qui subsistent au Greffe de la Cour d'Appel nous permettent de raconter, avec de nombreux détails, les souffrances éprouvées et à la suite desquelles ils succombèrent dans la galiote hollandaise où ils avaient été déposés.

Les quinze prêtres restés à la Rossignolerie le 30 novembre 1793 semblent y avoir été oubliés. Un incident, en ramenant sur eux l'attention du Comité révolutionnaire, décida de leur sort. Au mois de février 1794, le conven-

[1] Mort curé de Château-Chinon. Son récit a été analysé et reproduit en partie par l'abbé Guillon dans ses *Martyrs de la foi.*

[2] *Relation de voyage de soixante et un prêtres de la Nièvre de Nevers à Brest en* 1794, par M. Imbert, curé de la cathédrale de Nevers, publiée par M. l'abbé Boutillier, curé de Coulanges-les-Nevers, dans le *Bulletin de la Société Nivernaise des lettres, des sciences et des arts,* 1874, pages 67 à 109.

tionnel Noël Pointe, en mission dans la Nièvre, avait pris un arrêté pour faire conduire à Nantes et être ensuite déportés à la Guyane une quarantaine de prêtres, âgés ou infirmes, détenus à Nevers depuis le mois de septembre 1792, avec une vingtaine d'autres, plus jeunes, arrêtés depuis cette époque. Par une lettre, parvenue seulement le 3 ventôse - 21 février, il prévenait la municipalité de Nantes de cet envoi.

Partis de Nevers par bateau, le 26 pluviôse - 14 février, ces soixante et un prêtres arrivaient à Angers le 13 ventôse-3 mars et étaient de suite conduits au Comité révolutionnaire. Là, ils étaient fouillés et dépouillés de tout ce qu'ils pouvaient avoir d'argent, avant d'être conduits au Château[1], où ils furent déposés provisoirement, en conformité d'un arrêté du Comité en date de ce jour.

« Du 13 ventôse.

« Le comité délibérant sur l'arrivée dans cette commune de soixante et un prêtres réfractaires envoyés à Nantes par le district de Nevers sous la conduite et responsabilité du citoyen Gallois, capitaine d'un détachement de quinze hommes, et Vincent, conducteur de trois mariniers;

« Considérant que ces prêtres ne peuvent se rendre à Nantes par eau, à cause de l'embargo mis tout récemment sur la Loire; que la majeure partie de ces scélérats ci-devant sacrés est empêtrée de maladies naturelles on forcées et ne peut par conséquent aller pédestrement à Nantes; qu'enfin les voitures sont raréfiées par le départ des réfugiés de la Vendée;

[1] Déclaration faite, le 15 floréal an III - 4 mai 1795, devant Étienne-François Chentrier, juge de paix et officier de police de sûreté, par Jacques Chevalier, marchand, ci-devant concierge du Comité révolutionnaire (Archives du Greffe de la Cour d'Appel).

« Arrête révolutionnairement que ces soixante et un contre-révolutionnaires demeureront renfermés à la Citadelle de cette place; que le représentant du peuple Francastel sera instruit du tout et invité de prononcer promptement sur leur sort; qu'enfin décharge pleine et entière des individus et de leurs effets sera délivrée au commandant et au conducteur, ainsi que copie de la présente délibération.

« Tell OBRUMIER, Brutus THIERRY, AUDIO,
« *Président*, *Secrétaire* [1]. »

L'arrivée des prêtres de la Nièvre devait rappeler à l'attention des membres du Comité les prêtres détenus à la Rossignolerie. En écrivant à Francastel, en ce moment à Nantes, pour lui demander ce qu'on devait faire des ecclésiastiques de la Nièvre, les membres de ce Comité le priaient de leur indiquer en même temps si ce ne serait pas l'occasion de se débarrasser des quinze malheureux infirmes restés à Angers.

« Du 15 ventôse.

« A FRANCASTEL, représentant du peuple,

« Républicain, nous venons de recevoir du citoyen Gallois, commandant un détachement de la Garde nationale de Nevers et porteur d'un arrêté de l'administration du district de la dite commune, rendu sur un arrêté du citoyen Pointe, représentant du peuple dans le département de la Nièvre, soixante et un prêtres destinés à être conduits à Brest pour être déportés, mais qui, n'ayant pu passer

[1] *Registre des délibérations du Comité révolutionnaire d'Angers*, au Greffe de la Cour d'appel.

outre, à cause de l'embargo mis sur la Loire, ont été conduits ici.

« Le Comité, après avoir délibéré sur l'arrivée des dits prêtres, considérant qu'il est de toute impossibilité de les rendre par eau à leur destination, à cause du susdit embargo; que la majeure partie d'entre eux est sexagénaire, ou infirme, et par conséquent ne peut aller à pied; que, vu le départ des réfugiés de la Vendée de cette commune, on ne peut se procurer de voitures pour les conduire, a arrêté révolutionnairement que les soixante et un contre-révolutionnaires demeureront détenus dans la Citadelle d'Angers jusqu'à ce que les Représentants du peuple soient informés de leur arrivée et invités de prononcer le plus promptement sur leur sort et qu'enfin décharge serait donnée au commandant du détachement qui les a escortés depuis Nevers jusqu'ici, tant des individus que de leurs effets, ainsi que d'une somme de trois cent cinquante-quatre livres six sols, qu'il a remise au Comité pour restant de route à faire, depuis les Ponts-de-Cé jusqu'à Nantes, à raison de six sols par lieue, par chaque individu, suivant l'arrêté du district de Nevers du vingt-quatre pluviôse.

« Maintenant, citoyen, indique-nous quelle marche nous avons à suivre pour les soixante scélérats, ainsi que pour ceux qui sont ici détenus à la maison de la Rossignolerie, dont nous pourrions et voudrions même nous débarrasser par la même occasion. Te les enverrons-nous à Nantes? les donnerons-nous à la Commission militaire? les feronsnous fusiller au coin d'un bois? ou les embarquerons-nous sur la Mayenne pour leur faire faire la pêche au corail vis-à-vis la Baumette?

« Parle, citoyen, et, quelle que puisse être ta décision, tu peux compter qu'elle sera ponctuellement exécutée. Mais veuille te décider promptement, car tous ces monstres nous consomment des subsistances qu'il est important

de ménager pour les enfants et les défenseurs de la République.

« Salut et fraternité.

« Vive la République une et indivisible et impérissable.

« Vive la Liberté et l'Égalité, périssent tous les traîtres qui ont conspiré contre elles.

(Signé) : Sidney CORDIER; Brutus THIERRY, *président ;* Tell OBRUMIER; Marat BOUSSAC et AUDIO, *secrétaire* [1].

Nous n'avons pas retrouvé la réponse de Francastel, mais nous voyons, par l'arrêté suivant, qu'il avait conseillé d'envoyer à Nantes les prêtres d'Angers avec ceux de la Nièvre.

« Du 21 ventôse.

« Le Comité, délibérant sur la lettre de Francastel, représentant du peuple, en date du 17 ventôse, adressée au Comité révolutionnaire d'Angers et portant : « Il faut laisser aller à leur destination les soixante et un prêtres réfractaires dont la Nièvre se débarrasse; vous ferez bien de faire partir avec ceux-là, ceux qui sont encore à la Rossignolerie;

« Le Comité révolutionnaire d'Angers, considérant qu'il est de la plus haute importance pour le bien de la République française que les soixante et un prêtres réfractaires et suspects du département de la Nièvre, ensemble les quinze qui sont encore dans la maison de la Rossignolerie et qui sont également réfractaires et suspects soient exportés sous bonne et sûre escorte pour obvier à tout événement qui pourrait survenir et, afin que cette exportation soit surveillée, arrête que le républicain

[1] Registre consacré à la copie des lettres écrites par le Comité révolutionnaire d'Angers, p. 47, au Greffe de la Cour d'Appel.

Gouppil fils, membre du dit comité, est celui qu'il nomme commissaire pour conduire tous les dits prêtres à Nantes, où, étant rendus, ils demeureront sous la responsabilité et surveillance des autorités constituées et du Comité révolutionnaire, qui seront tenus de les faire conduire à Brest dans le plus court délai, lieu de leur destination, et ce conformément à l'arrêté de Lecointre, représentant du peuple français, en date du 6 pluviôse.

« Le Comité autorise ledit commissaire à prendre toutes les mesures nécessaires et révolutionnaires que sa prudence lui dictera pour conduire lesdits prêtres; à requérir les autorités civiles et militaires, bateaux et toutes voitures pour le transport, à se concerter avec Ménard, commandant de la Place d'Angers, et Edon, commandant de la Gendarmerie nationale de la dite commune qui, sous leur responsabilité, sont requis de procurer audit commissaire la force armée qu'il demandera et sur le républicanisme et la fermeté de laquelle il puisse compter.

« (Signé) : MARAT BOUSSAC, *président*, SIDNEY CORDIER, *secrétaire*, BONIFACE, BRUTUS THIERRY, MUTIUS MARTIN. [1] »

Des ordres furent aussitôt donnés pour le transfèrement des prêtres de la Nièvre et d'Angers à Nantes. Dans la nuit du 22 au 23 Ventôse - 12 au 13 mars, les prêtres détenus au Château furent conduits à la Basse-Chaîne et déposés dans la sapine destinée à les recevoir. Mais il fallut attendre jusqu'au matin ceux de la Rossignolerie qui, pour la plupart malades à garder le lit, durent être apportés jusqu'au bateau, étant dans l'impossibilité de marcher jusque-là. La déposition faite au mois de brumaire an III par le citoyen Edon, commandant de la Gendarmerie nationale, nous

[1] Registre des délibérations du Comité Révolutionnaire d'Angers, page 106, archives du Greffe de la Cour d'Appel.

fait connaître les circonstances dans lesquelles se fit cet embarquement.

« ... Il y a eu de la part du Comité révolutionnaire d'Angers une réquisition, à onze heures du soir, de donner quatre gendarmes pour lier les prêtres dont Vial a demandé compte à Thierry à Paris [1]. C'est Gouppil fils qui était chargé de la lettre de voiture. Il avait son sac sur son dos. Lorsque le requérant se transporta à la citadelle pour voir si les dits gendarmes étaient rendus, il le pria, pour abréger l'opération, d'assister et surveiller ceux-là et de les faire conduire au bateau qui était à la Basse-Chaîne, tandis que lui irait à la Rossignolerie en charger une quinzaine. Ces prêtres ont été escortés par un détachement d'infanterie... Ledit Goupil fut donc à la Rossignolerie prendre les quinze ci-dessus désignés, qui pour la plupart ne remuaient pas dans leur lit depuis six mois. Ils devaient partir à minuit ou une heure, mais la difficulté de charger les malades et goutteux retarda le départ jusqu'à sept heures du matin [2].

Ces malheureux prêtres furent entassés au nombre de soixante-seize sur une sapine [3], trop étroite pour le nombre de prisonniers qu'elle devait contenir. Elle fut bientôt remplie. Lorsque le matin les prêtres de la Rossignolerie y eurent été amenés, ils s'y trouvèrent si serrés que, suivant l'un d'eux, M. Moreau, ils pouvaient disposer d'un pied seulement pour chacun et que la plupart durent se tenir debout pour permettre aux infirmes et aux malades de rester assis, adossés au bordage ou à des tas de cordes. A cette position

[1] Thierry avait été appelé à Paris pour déposer dans l'affaire de Vial, acquitté le 29 vendémiaire, an III, par le tribunal révolutionnaire.

[2] Déposition faite, le 13 brumaire an III, par le Citoyen Edon devant Coulonnier, membre du Comité révolutionnaire.

[3] Bateau formé de planches de sapin clouées et destiné à être détruit à son arrivée à destination.

fatigante devait bientôt venir s'ajouter la faim qui redoubla les souffrances des prisonniers. La veille on avait distribué aux détenus du Château du pain pour deux jours. Celui-ci était épuisé quand survint l'ordre de départ. Cependant il ne fut pas fait de nouvelle distribution et il ne devait pas en être fait dans le cours du voyage. La déposition d'un témoin, le citoyen Jodin, adjudant de la place d'Angers, confirme sur ce point les récits de MM. Moreau et Imbert.

«... Pendant le même temps, Gouppil vint chercher à la Citadelle quatre-vingt prêtres [1], que le comparant délivra sur le vu du pouvoir de la Commission militaire et du Comité révolutionnaire, et en joignit quinze autres qui étaient à la Rossignolerie. Le comparant observa à Gouppil qu'il n'avait pas assez de subsistances parce que, en ayant fait distribuer pour deux jours, on était déjà au second jour. Gouppil lui répondit qu'il y en avait assez, parce qu'ils seraient noyés à la hauteur de Nantes [2].

Ce pronostic ne devait pas se réaliser, l'occasion ayant manqué à Goupil pour commettre ce crime dont il avait fait l'aveu au Commandant Edon : « Gouppil répondit qu'il avait ordre de conduire les prisonniers à Nantes, mais qu'il croyait bien qu'il n'arriveraient pas jusque-là ; que sûrement ils seraient attaqués sur la route et que ses mesures étaient prises en conséquence et en effet les prêtres furent embarqués sur un bateau et la force armée sur un autre [3].

Ainsi que le rapporte M. Moreau, les cinquante-huit soldats du 78me régiment servant d'escorte étaient montés sur une chaloupe canonnière que suivait la sapine contenant les détenus. Un canon chargé, placé à l'arrière de la

[1] Soixante et un seulement.

[2] Déposition faite, le 13 brumaire, an III, 3 novembre 1794, devant Conlonnier, membre du Comité révolutionnaire, par le Citoyen Jodin. (Archives du Greffe de la Cour d'Appel).

[3] Déposition faite, le 24 prairial, an III, 12 juin 1795, par le citoyen Edon, devant Macé des Bois, juge au Tribunal du district d'Angers.

chaloupe, était dirigé sur la sapine, afin de couler bas celle-ci au cas où les vendéens, qui occupaient une partie de la rive droite de la Loire, auraient attaqué le convoi.

C'est donc seulement à sept heures du matin que celui-ci se mit en marche pour descendre la Loire. Suivant le récit de M. Imbert, les malheureux prêtres furent le long de la route l'objet des insultes des soldats de leur escorte. L'un d'eux arracha à l'un des prisonniers un crucifix que celui-ci avait réussi jusque-là à dissimuler et l'en frappa brutalement.

Le 14, on coucha devant Ingrandes, le 15, devant Oudon. Plusieurs prêtres furent autorisés à marcher pendant une demi-heure sur le bord de l'eau pour se délasser un peu, tandis que d'autres lavaient des mouchoirs et le peu de linge qu'ils possédaient. Mais ce linge, étendu sur le bord du bateau pour qu'il séchât, leur fut volé par les soldats. Enfin le troisième jour le convoi arriva à Nantes à la nuit fermée.

« Là, écrit M. Imbert dans sa *Relation*, les conducteurs reçurent l'ordre de descendre le bateau jusqu'à une demi-lieue au-dessous de la ville et de nous placer dans une galiote hollandaise. Ils nous dirent qu'avant tout on serait fouillé et dépouillé plus sévèrement qu'à Angers.

« Enfin, à huit heures du soir, nuit fermée, on arriva près de la galiote hollandaise. Une échelle était tendue pour monter de la barque sur le pont, où étaient Gouppil, membre du Comité d'Angers, et un membre du Comité révolutionnaire de Nantes. Pendant que les infirmes montaient, les soldats du 78me les dépouillaient de leurs chapeaux, vestes, souliers, boucles, etc.. et fouillaient dans les poches des autres. Pour descendre du pont à la plus affreuse prison il y avait une autre échelle. On mettait des cordes sous les bras de ceux qui ne pouvaient descendre, on les traînait durement sur l'échelle, on les contusionnait; quelques-uns furent descendus dans un état de nudité

révoltante; de ce nombre, l'un mourut le lendemain. La perquisition annoncée par Marquet [1] n'eut pas lieu. Celle que firent ses soldats suffit, et lui-même n'en avait menacé, ce semble, que pour que chacun remît à ses soldats ce qui lui restait.

« Débarqués dans la galiote, au milieu des ténèbres, les prisonniers cherchaient à tâtons une place pour s'asseoir et passer la nuit. Des cordages entassés servirent de lit et d'oreiller à quelques-uns; ils s'étendirent en grand nombre près de la quille et s'y assirent. Bientôt on s'aperçut qu'on était dans l'eau et que cette eau croissait. On crut le dernier moment arrivé, surtout en se rappelant les menaces faites et les moyens pratiqués à Nantes, six semaines auparavant. Cette galiote avait servi jusqu'alors de prison aux gens qu'on destinait à être noyés. Elle était étroite à ne pas contenir, du moins pour coucher, quarante personnes, et nous étions soixante -seize; elle était infecte, parce qu'on n'y recevait l'air que par une écoutille de deux pieds environ carré, qu'on tenait ouverte ou à demi fermée et parce que des prisonniers précédents y avaient caché, sous des cordages, un baquet de latrines non vidé que les prêtres ne découvrirent par hasard que huit jours après. Cependant l'eau ne vint pas davantage et l'on s'arrangea comme on put pour dormir quelques instants.

« Il y a des choses qu'on ne peut exprimer qu'en les éprouvant et au moment où ou les éprouve; telle fut cette nuit dont il est impossible de dire les horreurs. Ce qui l'avait précédé, ce qui l'accompagna, en donnera du moins une idée au lecteur.

« On avait placé sur le pont une garde de quatre ou cinq hommes, qui, selon leur humanité ou leur barbarie, tenaient ouverte ou fermée l'écoutille par laquelle seule respiraient les prêtres. Le jour vint; on fut étonné de se

[1] Commandant l'escorte.

trouver tous en vie. Une innocente gaîté, une parfaite sérénité répandue sur les visages de tous eût fait croire que ces malheureux n'avaient rien souffert, si la pâleur, la fièvre, la faim, les douleurs vives n'eussent prouvé le contraire. Bientôt on vit que l'eau dont on avait été alarmé venait de ce qu'on n'avait pas fait jouer la pompe depuis longtemps. On en parla aux gardes qui permirent de monter sur le pont; on pompa l'eau et la galiote s'assainit. On adopta des places; on désigna les plus jeunes pour servir les malades et on attendit le pain dû aux prisonniers. Il n'en vint pas le premier jour et l'on ressentit les premières horreurs de la faim, d'autant plus qu'on avait déjà souffert pendant les deux jours et demi de route d'Angers à Nantes, où l'on n'avait mangé que le reste du pain des cachots, qui était très mauvais.

« Le 17 mars (27 ventôse), il périt deux prêtres, les curés Bonard et Bobillard, si inhumainement maltraités par les soldats du 78e régiment. Le soir on s'étendit sur les planches et on attendit un sommeil forcé. Un de ces gardes placés sur le pont vint par l'écoutille à demi fermée, au milieu de la nuit, appeler un des malheureux et lui offrir du pain pour tous si on voulait lui en remettre le prix, disant qu'il irait, en cachette, en chercher près d'un bataillon qui en avait de réserve et qui partait le lendemain. On le crut sur parole. Un des prêtres lui donna cinq livres. Il revint jusqu'à trois fois en disant qu'il n'y en avait pas assez; on ajouta deux livres dix sous; il ferma l'écoutille sans écouter les prières et les supplications qu'on lui adressa pour qu'elle demeurât entrouverte. Il but les sept livres dix sous avec ses camarades, ne procura pas de pain et, le lendemain, les prêtres s'étant plaints par écrit à l'officier du poste, ils n'en reçurent aucune réponse.

« Le deuxième jour, il ne vint pas encore de pain, quoiqu'on eût averti le corps de garde et fait une pétition

à la Municipalité. Un spectacle qui ne peut se peindre est celui de ces soixante-quatorze victimes au moment où ils reçurent de la charité de quelques âmes bienfaisantes un morceau de viande d'à peu près trois livres; il fut partagé et dévoré d'une seule bouchée. Quelques-uns mangeaient avidement des miettes sèches qu'ils tiraient de leurs poches; d'autres trouvèrent dans les cordages quelques croûtes moisies qu'ils dévorèrent. Le soir, on exigea des prêtres, ce qu'on a toujours exigé depuis, qu'ils montassent eux-mêmes leurs morts avec des cordes. Là, l'officier public prenait les noms des morts et faisait transporter les corps sur un bateau d'où ils étaient portés en terre, souvent après avoir été exposés nus sur le rivage une partie du jour.

« Le citoyen Bigot, concierge de la galiote, faisait les commissions des prêtres, mais à grands frais; il exigeait et il obtenait d'eux tout ce qu'il voulait. Dans la suite, il doubla le prix du vin et des comestibles qu'il procurait. Tel jour lui a valu plus de vingt-cinq livres de profit ou d'escroquerie. Il poussa la rapacité plus loin encore. Souvent il vendit aux prêtres les provisions que des âmes charitables leur envoyaient par son entremise. »

M. Imbert constate que tous les prêtres de la galiote fussent morts s'ils n'eussent été secourus par les habitants de Nantes. Pendant les 33 jours qu'ils restèrent dans cette prison, il ne s'en passa peut-être pas un qu'ils ne reçussent des secours en linge, nourriture, vivres, vins, remèdes, assignats, qu'on leur faisait passer secrètement, sans qu'ils aient pu connaître les noms de leurs bienfaiteurs.

L'eau de la Loire était tellement corrompue par les cadavres des dernières noyades qu'elle n'était pas potable et qu'il fallait acheter du concierge de l'eau qui pût être bue et qu'il faisait payer fort cher. Malgré cela, la dysenterie et d'autres maladies infectieuses se déclarèrent et quatre prêtres d'Angers, MM. Agrafel, Joubert, Lefebvre

et Poulicain succombèrent le même jour, 1er germinal-21 mars.

Le récit de M. Imbert se trouve confirmé par les documents retrouvés aux Archives municipales de Nantes par M. Lallié et au nombre desquels figure notamment la supplique adressée au Comité Révolutionnaire de Nantes par les prêtres de la Nièvre et qui est signée « les 72 détenus vis-à-vis de la Sécherie ».

« Il est mort ce matin un des 74 prêtres de la Nièvre, dont 15 d'Angers, détenus vis-à-vis du poste dans un bâtiment hollandais; c'est le quatrième qui succombe en six jours... Le tableau de leur situation fait frissonner; plus de vingt malades ou moribonds poussent des cris affreux, faisant sous eux, parce qu'on ne peut ni les lever, ni les changer; point d'autres lits que les planches; des plaies gangrenées; un air méphitique; le froid des nuits, les glaces; la vermine, le défaut de linge, une fermeture hermétique qui suffoque; le défaut de sommeil, par suite des cris aigus et plaintifs des malades. Il est impossible que vous ne vous intéressiez pas à leur prompte translation dans une maison de réclusion et que, provisoirement, vous n'agissiez pas pour leur envoyer l'officier de santé désigné pour les prisonniers, qui constatera ce qu'on représente et donnera les secours de son art aux malades et aux infirmes... Si le pain tant réclamé n'eût pas été apporté ce matin, le nombre des morts eût augmenté plus sensiblement. Ils espèrent que dans la suite la distribution en sera régulière. »

Dans sa séance du 3 germinal - 23 mars, le Comité révolutionnaire, délibérant sur cette pétition, décida qu'elle serait renvoyée à la Municipalité pour y faire droit. Le lendemain, le Maire, Renard, communiqua cette plainte

[1] Procès-verbal du Comité Révolutionnaire, fo. 9, *Archives du Greffe* et Lallié, *Loc. cit.* p. 433.

au Conseil général de la commune, qui statua en ces termes : « Prévenu que les prêtres détenus dans des navires sur la Loire, destinés à être déportés, manquent de vivres, ordonne aux citoyens G. et M. de donner commission à X.., boulanger de la Sécherie, de leur fournir une demi-livre de pain et un quart de livre de riz. Les bien portants seront transférés dans un autre local, sauf quelques-uns qui resteront à soigner les autres [1] ».

Ces secours tardifs, joints à ceux que les détenus recevaient journellement de la charité des habitants, devaient empêcher ceux qui étaient encore bien portants de mourir de faim. Toutefois, aucun d'eux ne fut encore transféré sur un autre bateau. Quant aux malades, privés des soins les plus indispensables, ils étaient condamnés et devaient succomber rapidement. Deux fois des commissaires de la Municipalité vinrent à la galiote, s'approchèrent de l'écoutille en se bouchant le nez et se retirèrent.

Le 6 germinal (26 mars), vingt-six prêtres des Côtes-du-Nord, destinés à être déportés et amenés à Nantes pour être conduits à Rochefort, furent déposés dans la même galiote et, mourant de faim, eurent recours à la charité des prêtres de la Nièvre pour se procurer quelque nourriture. Mais, le même jour, ils furent transportés sur une autre galiote, où on leur adjoignit, le 20 germinal, sept prêtres du département du Mont-Blanc, amenés d'Angers. Le récit des souffrances endurées par ces prêtres des Côtes-du-Nord, écrit par l'un d'eux, confirme ceux de MM. Moreau et Imbert relativement à l'état misérable dans lequel se trouvaient les prêtres de la Nièvre et d'Angers [2]. La mort continuait son œuvre, emportant presque chaque jour un ou plusieurs détenus. Il sortait de l'entrepont une odeur si infecte que les gardes eux-mêmes n'osaient s'en approcher

[1] Procès-verbal du Conseil général de la Commune (Arch. munic.)

[2] *Déportation à Rochefort de 26 prêtres des Côtes-du-Nord. Revue de Bretagne et Vendée*, 1887, 1er semestre, p. 199 et 314.

et que les gardes nationaux, craignant pour leur vie, ne voulaient plus prendre ce service. Le Comité révolutionnaire, prévenu de cette situation, inscrivait sur son registre, le 19 germinal - 8 avril, la note suivante : « Lettre du citoyen Boivin, commandant de la place, qui nous fait part des réflexions de Binet, chef d'arrondissement, au sujet des prêtres détenus à la galiote hollandaise qui, si l'on n'y remédie, empoisonneront bientôt tous ceux commis à leur garde. »

Il était temps d'aviser, non par humanité pour les prisonniers, mais pour épargner la vie des républicains chargés de les garder. L'agent maritime Even réussit à trouver des bateaux pour transporter à Rochefort les prêtres des Côtes-du-Nord et à Brest ceux de la Nièvre. Le 21 germinal, le Comité révolutionnaire invitait la Municipalité à fournir vingt jours de vivres au moins pour le voyage des prisonniers. Mais cette administration répondit qu'elle pouvait donner seulement cinq livres de pain et deux livres de riz, pour chacun sans doute.

Le transbordement eut lieu seulement le 29 germinal-18 avril. Trente et un prêtres de la Nièvre furent placés sur un bateau qui devait les conduire à Paimbœuf. Le chiffre des morts, dont M. Imbert donne la liste, était alors de trente, dont quatorze des prêtres angevins. Il restait donc sur la galiote quinze prêtres. Un seul de ceux-ci, M. Bouchet, appartenait au département de Maine-et-Loire. Il était du reste dans un état désespéré et mourut quelques jours après, le 13 prairial - 1er juin [1].

Les quinze prêtres d'Angers dont nous avons donné les noms plus haut avaient donc succombé à leur souffrances.

[1] Des quatorze prêtres de la Nièvre demeurés sur la galiote huit moururent au mois de floréal, un autre en prairial. Les autres paraissent avoir survécu. Il en restait encore quatre vivants le 5 vendémiaire an III, 26 septembre 1794. Ils furent alors transférés à la prison du Bouffay.

M. Lallié a retrouvé leurs actes de décès sur les registres de la municipalité de Nantes.

Ce sont [1] :

Agrafel Jean, récollet de Saumur, 70 ans, mort le 1er germinal an II21 mars 1794, fo 59;

Joubert Florent, né à Angers, ex-récollet, mort le 1er germinal, fo 60;

Lefebvre Jacques-Alexis, curé de Saint-Germain-sous-Daumeray, 70 ans, mort le 1er germinal, fo 59;

Poulicain François, né à Rennes, 55 ans, mort le 1er germinal, fo 59;

Chapeau Nicolas, curé de Sainte-Colombe, près la Flèche, 60 ans, mort le 3 germinal, acte du 4, fo 61;

Papiot (Papiau), ancien provincial des Récollets de Saumur, 70 ans, mort le 4 germinal (24 mars), fo 63;

Bruneau Pierre, né à Daumeray, demeurant à Thorigné, (curé de), mort le 6 germinal, fo 64;

Gilly [2], né à Angers, 65 ans, mort le 6 germinal, fo 64;

Gatzot (Gateceau) René, né à Coutures, curé de Mozé [3], 72 ans, mort le 9 germinal, acte du 10, fo 66;

Gasneau Alexandre-César, chanoine de la Cathédrale, 86 ans, mort le 11 germinal, fo 68;

[1] La liste de ces prêtres donnée par Dom Chamard, d'après l'abbé Guillon, contient plusieurs inexactitudes. M. Gagnard, curé de Marigny (Allier), y est porté au lieu de M. Gateceau, et M. Grandjean de la Nièvre à la place du P. Agraffel. M. Bérée y est inscrit sous le nom de Saint-Sprée. La liste de M. Imbert est plus complète, mais lui aussi défigure le nom de M. Bérée, qu'il nomme Saint-Père.

M. Lallié porte aussi comme prêtre angevin, d'après les énonciations de son acte de décès, M. Marchais Louis qui y est dit curé de Concourson (Mayenne), mais était en réalité curé de Concressant (Cher). Voir Abbé Caillaud. *Les Martyrs du Diocèse de Bourges pendant la Révolution de* 1793. Bourges, Pigelet, 1857, page 137.

[2] Jean-David, chanoine de la cathédrale d'Angers.

[3] Lisez : Saint-Jean-des-Mauvrets.

Brillet [1] Alexis, né à Saint-Aubin-du-Pavoil, 70 ans, mort le 13 germinal (2 avril), acte du 16, f° 71;

Pasquier René, curé de Saint-Sauveur -de-Segré,59 ans, mort le 18 germinal;

Berée Jean-Baptiste, curé de Juigné-Béné, 67 ans, mort le 22 germinal, acte du 24, f° 87;

Boulnoy Geoffroy, né à Amiens, prêtre (chanoine) à Angers, 60 ans, mort le 27 germinal (16 avril), acte du 29, f° 91;

Bouchet François ou Fidèle, né à Angers, aumônier de l'hôpital de Château-Gontier [2], 50 ans, mort le 13 prairial (1er juin).

On doutait si peu à Angers du sort qui attendait les prêtres transférés à Nantes que le jour même de leur départ, le 23 ventôse, le Comité révolutionnaire invitait l'administration du district à saisir de suite leur mobilier [3].

« Les charlatans Boulnoy, ci-devant chanoine de Saint-Maurice, parvis du Temple de la Raison, section F, n° 1er; Gilly ci-devant chanoine de Saint-Maurice à la Cité, rue du Château, maison section F, n° 11; Poulicain, ci-devant corbellier de Saint-Maurice, à la Cité, rue des Filles-Dieu, maison section F, n° 7; Joubert, ci-devant Récollet, ayant un mobilier dans la maison occupée par la fille Joubert, sa sœur, rue Toussaint, près le Munitionnaire; tous quatre prêtres suspects et réfractaires, viennent de partir pour la déportation... Veuillez donc le plus tôt possible

[1] Brié, Briet, Briette ou Brittet, chanoine de Blaison, dont le nom est écrit de différentes façons par divers auteurs.

[2] Ou plutôt Louis-René, ancien curé de Sainte-Gemmes d'Andigné, aumônier des Pénitentes d'Angers. François-René-Fidèle avait été déporté en Espagne sur la *Didon*.

[3] Registre des Copies de lettres du Comité, page 87 (Greffe de la Cour d'Appel d'Angers).

envoyer apposer les scellés sur leur mobilier, qui, dit-on, est conséquent... Ils ne sont pas partis seuls et, aussitôt que nous connaîtrons les noms des autres, nous vous les ferons passer.

« Égalité

« Sans elle point de Liberté. Sans Liberté, la Mort.

« (Signé) : Brutus THIERRY; Sydney CORDIER. »

Le bruit ne tarda pas à se répandre que tous les prêtres nivernais et angevins avaient été noyés, soit à Nantes, soit au cours du voyage. Certains propos tenus par Gouppil avant leur départ, que ces prêtres n'arriveraient pas à destination, avaient été répétés et on l'accusait d'avoir lui-même fait noyer les prisonniers confiés à sa garde. Sa conduite à l'égard des cinquante-huit prêtres conduits à Montjean, dont six avaient été noyés à la Baumette, rendait cette supposition vraisemblable. Voir les dépositions du commandant Edom, dont nous avons donné plus haut des extraits, et de Vial, ancien procureur-général-syndic du département, au cours de son procès devant le Tribunal Révolutionnaire de Paris, au sujet de sa signature apposée au bas de la capitulation de Chalonnes, dont il était maire au mois de mars 1793; il les répète encore au mois de vendémiaire an III, en demandant compte à Thierry et à Gouppil des prêtres nivernais et angevins que l'on persistait à croire avoir été noyés.

Gouppil, pour faire cesser ces bruits, publia une *Justification*, à la suite de laquelle il reproduit le certificat qu'il s'était fait délivrer par les mariniers qui avaient conduit le bateau qui contenait les prisonniers. Michel-Sébastien Pinson, Jacques Besnard et René Legros, déc'arent, le 4 nivôse an III, devant Maurice Legros, assesseur du juge de paix du canton Maurice d'Angers, qu'il sont été chargés, avec Jean Butel, Olivier Charouzé et Jean Hudo, égale-

ment voituriers par eau, actuellement absents de la ville, de conduire les bateaux sur lesquels ont été exportés les susdits prêtres, qui ont été déposés, le 25 ventôse au soir sur les dix heures, dans une galiote hollandaise, vis-à-vis le corps de garde de la Seicherie à Nantes [1].

Cette déclaration formelle aurait dû faire cesser les bruits qui couraient sur le compte de Gouppil. Cependant, et pendant longtemps encore, il fut accusé d'être l'auteur de la mort de ces prêtres, alors qu'on pouvait seulement lui reprocher les mauvais traitements et les souffrances inutiles endurés par ces malheureux pendant le voyage d'Angers à Nantes.

A la suite du 9 thermidor, une détente se produisit partout. La persécution contre les prêtres réfractaires devint moins rigoureuse. Les prêtres de la Nièvre, transférés à Brest, avaient encore perdu plusieurs de leurs confrères. Au commencement de l'an III, les survivants profitèrent de l'apaisement qui s'était produit dans les esprits. Ils obtinrent une prison saine, puis la permission de sortir dans la ville et enfin ils furent autorisés à rentrer dans leurs familles. Le 4 de ce mois (23 avril 1795) six de ces prêtres, dont l'un était M. Imbert, auteur de la *Relation* que nous avons analysée, vinrent faire signer leurs passeports à la Municipalité d'Angers. Ils racontèrent devant l'officier municipal dans quelles pénibles circonstances ils avaient fait le trajet d'Angers à Nantes. « Le sieur Gouppil leur fit les plus mauvais traitements possibles, les fit attacher d'une manière très gênante et leur débita différentes cruautés. Ils attendaient à tout instant à recevoir la mort. » Ils se plaignaient aussi qu'on leur eût volé plus de soixante mille livres. Cet officier, J.-J. Trotouin, notable, s'empressa

[1] *Justification de Gouppil fils apothicaire à Angers.* Angers, Jahier et Geslin, an III, in-8, page 30.

de transmettre les propos tenus devant lui par M. Imbert à l'accusateur public près le Tribunal criminel. Celui-ci chargea la municipalité de retrouver ces prêtres de Nevers; mais ils avaient déjà quitté la ville [1].

QUERUAU-LAMERIE.

[1] Lettres de J. J. Trotouin du 5 floréal, de Ayriès du 6 floréal et déclaration faite, le 23 prairial an III, devant Macé des Bois juge au Tribunal de District, par Jean-Joachim Trotouin, 16me témoin de l'Enquête.

M. Ch. Bouhier

Le 16 novembre dernier, un groupe d'anciens amis accompagnait au cimetière de l'Est la dépouille mortelle de M. Charles Bouhier, qui fut maire d'Angers, décédé quelques jours plus tôt à sa propriété de la Jaille, commune de Noellet près Pouancé.

En d'autres temps, beaucoup plus nombreux assurément aurait été le cortège conduisant à sa dernière demeure cet homme de bien qui, pendant de longues années, a occupé dans l'administration de notre cité une place prépondérante; mais, à raison des terribles événements qui pèsent sur nous depuis quatre mois, bien des familles angevines qui auraient voulu donner, par leur assistance à cette cérémonie, un témoignage de sympathie ou de reconnaissance à M. Bouhier et aux siens s'en trouvaient empêchées.

Et puis — faut-il le dire? — M. Ch. Bouhier avait définitivement quitté la vie publique au mois de mai 1908; son grand âge et l'état assez précaire de sa santé l'avaient, depuis cette époque, constamment retenu chez lui. Son existence modeste au foyer familial ne le signalait plus à l'attention de ses concitoyens et le souvenir des services rendus s'était peu à peu effacé parmi la population

de cette ville pour la prospérité de laquelle il s'était, pendant quarante ans environ, imposé tant de soins et de soucis.

Quelques mois avant son décès, M. Bouhier avait expressément déclaré qu'il voulait que ses obsèques, accompagnées des cérémonies religieuses, fussent très simples et qu'aucun discours ne fût prononcé sur sa tombe. Sa famille a tenu à se conformer à la volonté ainsi formulée. Voilà sans doute pourquoi un ami, qui avait été l'un de ses adjoints à la mairie, de 1900 à 1904, s'est abstenu, au grand regret de l'assistance, de prononcer au cimetière, comme il en avait eu d'abord l'intention, nous a-t-on rapporté, quelques paroles d'adieu qui eussent été le témoignage de la respectueuse sympathie conservée pour M. Bouhier.

Il ne nous paraît pas possible cependant qu'un homme qui, pendant bien près d'un demi-siècle, soit dans l'ordre judiciaire, soit dans l'ordre administratif, a occupé une place aussi importante en notre Ville, disparaisse sans que le souvenir des éminents services rendus par lui soit publiquement relaté, et c'est pourquoi nous nous sommes efforcé, en cette sommaire notice, destinée à la *Revue de l'Anjou*, de résumer ce que M. Ch. Bouhier a fait à Angers.

M. Charles Bouhier était né à Talmont (Vendée) en 1833. Son père, docteur en médecine, s'était créé une situation importante dans cette région de la Vendée, où il jouissait de l'estime générale. Franchement libéral, il ne faisait pas montre de ses opinions, non plus qu'il ne cherchait à les cacher devant ceux de ses clients qui ne partageaient pas ses convictions. Telle a été aussi la règle de conduite constamment suivie par M. Ch. Bouhier; se conformant aux exemples paternels, il a toujours su, par la sincérité de ses opinions et la parfaite correction de son attitude, inspirer le respect à ceux-là même qui étaient ses adversaires politiques.

C'est au mois de décembre 1858, après l'achèvement de ses études de droit à Paris, que M. Ch. Bouhier, devenu titulaire d'une charge d'avoué près le Tribunal de 1re instance d'Angers, s'est établi dans cette ville qu'il a constamment habitée depuis cette époque.

L'importance de l'étude que M. Ch. Bouhier avait acquise ne diminua pas, tout au contraire, entre ses mains. On reconnut promptement en lui un praticien expérimenté, un homme d'affaires des plus consciencieux, un jurisconsulte dont les avis s'appuyaient sur une connaissance approfondie du droit. Nous voudrions pouvoir rapporter textuellement en quels termes un éminent Magistrat qui, de 1864 à 1883, demeura à la tête du Tribunal Civil d'Angers — homme de haute valeur, particulièrement apte à apprécier les fonctionnaires que sa situation mettait en relations avec lui — exprimait son opinion sur M. Ch. Bouhier. — M. le président Lelièvre a dit et a écrit que, dans sa longue carrière de magistrat, il n'avait jamais rencontré un homme qui méritât autant que M. Ch. Bouhier d'être tenu en estime, à raison de la sûreté de ses relations, de l'exquise probité qu'il apportait à la défense des intérêts à lui confiés, comme aussi du désintéressement avec lequel il mettait ses connaissances juridiques au service des déshérités de la fortune.

M. Ch. Bouhier conserva sa charge jusqu'en décembre 1880. A cette époque, bien qu'il fût encore dans toute la force de l'âge, il se détermina à cesser ses fonctions d'avoué à la suite du profond chagrin que lui avait causé la perte d'un fils, enlevé presque subitement à l'affection de ses parents par une violente attaque de diphtérie. Il crut à ce moment que l'affliction qu'il épouvait ne lui permettrait pas de s'occuper désormais de la direction de son étude avec le soin qu'il y avait apporté jusque là.

Quand il quitta ses fonctions d'avoué, M. Bouhier fut vivement regretté au Palais : chez ses confrères, chez les mem-

bres du Barreau, aussi chez les magistrats, il ne comptait que des amis. Il conserva néanmoins des relations avec le monde judiciaire, d'une part, à raison de sa nomination au titre d'avoué honoraire, d'autre part, à raison des fonctions de suppléant du Juge de paix d'un des cantons d'Angers, qu'il accepta de remplir encore pendant plus de trente ans. Ajoutons que ses connaissances juridiques, en même temps que la rectitude et l'impartialité de son jugement, le firent plus d'une fois choisir comme arbitre dans des litiges de nature particulièrement délicate.

Nous savons qu'en 1883 le chef du Parquet de la Cour d'Angers proposa à M. Ch. Bouhier un poste important dans la magistrature, poste qu'à tous égards il était parfaitement digne d'occuper. — M. Bouhier refusa, se contentant d'accepter la fonction bien modeste et non rémunérée de suppléant de Juge de paix. — La Ville d'Angers doit se féliciter de ce refus, car s'il ne s'était produit M. Bouhier aurait dû renoncer à consacrer ses soins à l'administration de la cité et de ses établissements hospitaliers, ainsi qu'il l'a fait jusqu'en 1908.

En 1870, quelque temps après le 4 septembre, M. Ch. Bouhier fut choisi par le Préfet de Maine-et-Loire pour faire partie de la commission municipale chargée d'administrer la Ville d'Angers. Cette commission, instituée par arrêté préfectoral du 20 septembre 1870, compta d'abord vingt membres, ensuite trente-deux membres, et fut présidée par M. Alexis Maillé, élu quelques années plus tard député de Maine-et-Loire.

Le préfet qui avait désigné les membres de cette commission municipale, chargée de la lourde tâche d'administrer la Ville à une époque particulièrement troublée, était un Angevin, M. Henri Allain-Targé. Grâce à ses relations de famille, il lui avait été facile de se renseigner sur le caractère, les aptitudes et les qualités de ceux à qui il allait imposer cette mission; aujourd'hui, en toute

équité, il faut le reconnaître, les choix du préfet furent bons.

Cette époque ne peut être comparée à l'époque actuelle, pas plus que la guerre de 1870 ne peut être comparée à celle de 1914. Non seulement, il y a quarante-quatre ans, rien n'avait été préparé en vue de la mobilisation, rien n'avait été prévu pour armer, équiper, habiller, loger les troupes nouvellement et hâtivement formées, non plus que pour assurer le ravitaillement de la population civile et pour parer aux conséquences du chômage de nombreux ateliers, mais il faut aussi rappeler que la population, inconsciente des malheurs qu'entraîne une guerre, n'était nullement animée de cet élan créé par des sentiments patriotiques, élan qui aujourd'hui fait disparaître toute dissension et réunit tous les Français en une même aspiration. En 1870, tout ce qu'il fallait tenter pour créer les éléments de la défense nationale donnait lieu à d'âpres disputes, paralysant tous les efforts; les divers organes de la presse se livraient entre eux chaque jour à des discusions qui se répercutaient dans des querelles individuelles éclatant à chaque instant, dans la rue comme dans tous les lieux de réunion. Cet état d'effervescence, dans une ville de l'importance d'Angers, menaçait de donner lieu aux troubles les plus graves, ainsi que cela se produisit à Lyon, à Marseille et dans quelques autres villes. La seule force publique existant alors, la garde nationale, était composée d'éléments si divers qu'il était difficile de compter absolument sur elle pour le maintien du bon ordre. Il était donc essentiel que la cité eût à sa tête, comme administrateurs, des hommes sages en même temps qu'énergiques.

C'est parce que ces qualités étaient celles qui distinguaient M. Maillé et ses assesseurs, membres de la Commission municipale, que l'ordre a constamment été maintenu à Angers pendant ces six terribles mois qui s'écoulèrent de septembre 1870 à la fin de mars 1871.

Nous tenons à nous abstenir ici de toute dissertation politique, ce serait nous écarter de l'unique sujet que nous nous sommes proposé de traiter, — mais en toute sincérité on peut affirmer que les membres de la Commission municipale d'Angers se sont acquittés de leurs pénibles fonctions au mieux des intérêts de la cité.

A la date du 30 avril 1871, la Commission fut remplacée par un Conseil municipal dont les membres furent nommés par les suffrages de tous les électeurs. Parmi les 32 Conseillers municipaux installés dans leurs fonctions aux premiers jours de mai 1871, nous trouvons M. Ch. Bouhier et, hâtons-nous de le dire, à chacun des scrutins auxquels il fut successivement procédé depuis cette époque jusqu'aux élections d'avril 1904 inclusivement, ce mandat fut toujours renouvelé, de telle sorte que M. Ch. Bouhier a constamment représenté une des sections de la Ville d'Angers, pendant cette longue période. Le dernier mandat municipal qui lui fut confié expirait en mai 1908. Il a donc, de 1871 à 1908, c'est-à-dire *pendant trente-sept ans*, occupé ce siège de Conseiller municipal. Ces chiffres parlent assez par eux-mêmes : ils suffisent à prouver en quelle estime M. Ch. Bouhier était tenu dans le collège électoral qui lui a si longtemps confié la gestion de ses intérêts.

Au Conseil municipal, M. Ch. Bouhier a toujours tenu un rôle prépondérant; dès 1871, et fréquemment depuis cette époque, nous le voyons chargé de présenter les rapports sur les affaires les plus importantes, notamment dans toutes les questions intéressant les finances de la Ville. Mais, en outre, à certaines époques nous le trouvons à la tête de l'Administration, d'abord comme adjoint au maire, puis avec le titre de maire. — C'est d'abord en mai 1884. A cette époque, M. Maillé était maire de la Ville; il avait pour premier ajdoint M. Ch. Bouhier, et il est permis d'affirmer qu'alors pas une affaire importante ne se traitait sans avoir été préalablement étudiée par le premier adjoint.

Demeuré Conseiller municipal pendant la période de douze années qui s'écoula de 1888 à 1900, M. Ch. Bouhier fut élu maire à la suite des élections d'avril 1900. Le 24 mai 1900, le nouveau maire, lors de son installation à l'Hôtel de Ville, exposait en ces termes quelle attitude lui et ses collaborateurs entendaient prendre à la mairie :

« En m'appelant au poste de maire de la Ville d'Angers, vous m'avez fait un honneur dont je sens tout le prix, mais que je n'ai point recherché, car je ne m'en dissimule ni les charges ni les responsabilités. Si, pour nous montrer dignes de votre confiance, il suffisait de donner beaucoup de travail et de faire preuve d'une constante droiture d'intentions, aucun des membres de l'Administration n'éprouverait la moindre appréhension. — Mais la gestion d'une Ville importante comme Angers est chose grave, complexe et souvent délicate, qui, pour être menée à bien, a besoin du concours et des aptitudes diverses du Conseil entier. Nous n'aurions donc point assumé le fardeau d'une tâche aussi difficultueuse, si nous n'avions compté que sur nous-mêmes; si nous n'avions été réconfortés par cette idée juste que tous ici, sans distinction d'origine, nous sommes associés par la désignation de nos concitoyens dans l'œuvre municipale qui doit nous être commune. Le Conseil et l'Administration, également soucieux de remplir leurs mandats au mieux de l'intérêt général de la cité, uniront, j'en suis sûr, avec bonne foi et bonne volonté, leurs efforts, en vue d'obtenir de ses ressources budgétaires le plus impartial et le plus utile emploi possible, et notre travail en commun n'aura pas et ne peut avoir d'autres visées.

« Il serait prématuré de vous proposer dès aujourd'hui, un programme d'études municipales. Avant tout, nous avons l'obligation de conduire à réalisation complète les résolutions de nos devanciers; la liquidation des opérations engagées par eux s'impose à nous en premier lieu, et nous devons y consacrer nos premières préoccupations. Après,

nous pourrons examiner, avec une pleine liberté d'esprit, les améliorations de toute nature qui vous paraîtront, comme à nous, justifiées et praticables, sans autres limites que celles, infranchissables, de la situation budgétaire.

« Au cours des quatres années de notre mandat, il nous sera impossible, à notre grand regret, d'accorder à nos concitoyens toutes les satisfactions désirables et, d'autre part, nous ne serons pas plus que tous administrateurs d'intérêts soit publics, soit privés, à l'abri des erreurs; l'infaillibilité n'est pas de ce monde. Mais ce dont nous sommes certains, c'est que tous, vous et nous, nous aurons toujours arrêté nos résolutions en mandataires probes et laborieux, sans autre but que le bien de notre belle et chère Ville d'Angers. »

« *Mandataires probes et laborieux* », avait-il dit, « *sans autre but que le bien de la Ville* » : voilà la promesse que le nouveau maire, parlant en son nom et au nom de ses adjoints, avait faite en 1900 au Conseil municipal. Cette promesse, elle a été tenue consciencieusement. — Laborieux, ils n'ont cessé de l'être durant quatre années, et la probité de leurs travaux est attestée par les comptes administratifs présentés et approuvés, pour chacun des quatre exercices écoulés de 1900 à 1904. Ce sont là des documents absolument probants, et il suffit de comparer l'état financier de 1900 avec celui de 1904 pour se convaincre que, pendant cette période, la prospérité de la Ville a été la constante préoccupation de ses administrateurs. Ceux-ci cependant n'ont point échappé aux critiques; ils ont même été parfois l'objet d'attaques violentes : il leur suffisait, pour répondre à leurs adversaires, de présenter leurs comptes d'administration et d'établir ainsi, chiffres en mains, quelle avait été leur gestion.

Aussi bien, en quittant ses fonctions de Maire, M. Ch. Bouhier a tenu, dans un rapport sur la gestion des finances de la Ville, du 1er juin 1900 au 1er mai 1904, à rendre

compte à ses concitoyens de la façon dont, avec ses collaborateurs, il avait administré la cité.

« Messieurs, dit-il en ce rapport, qui fut en 1904 distribué à tous les membres du Conseil municipal, en prenant place à ce fauteuil le 1er juin 1900, nous vous disions que nous avions avant tout l'obligation de conduire à réalisation complète les résolutions de nos devanciers; que la liquidation des opérations engagées par eux s'imposait à nous en premier lieu et que nous devions y consacrer nos premières préoccupations. Ce n'est pas sans difficultés, vous le savez, que nous avons pu arriver à la réalisation complète des emprunts de 4.289.000 francs et de 247.000 francs. Nous y sommes cependant enfin parvenus et nous avons pu payer, aux diverses échéances, la subvention de 1.450.000 francs promise à l'État pour la construction des casernes et les 100.000 francs, prix d'achat d'un champ de manœuvres, en y ajoutant pour frais de nivellement et autres une somme de 6.328 fr. 50, *prélevée sur nos ressources ordinaires;* nous avons fait exécuter et réglé les 300.000 francs d'améliorations au service de distribution de l'eau de Loire, — payé tous les immeubles acquis pour l'agrandissement du Jardin des Plantes, — le solde des acquisitions faites pour l'aménagement de la place des Halles, — les 200.000 francs d'immeubles acquis en vue de l'élargissement de la montée Saint-Maurice, — fait exécuter et réglé les travaux de construction des Écoles maternelles de Reculée et de la rue Raspail, — les travaux de construction de l'École du Tertre, — payé les immeubles acquis pour l'ouverture de la rue Fénelon et les travaux de construction de cette rue, environ 100.000 francs, — fait procéder au remblaiement de la prairie de l'Abattoir, 85.000 francs, — à l'élargissement et au prolongement de la rue Drouard, — payé les prix d'immeubles et les travaux de voirie, — acquis et payé les immeubles nécessaires à l'élargissement de la rue Saint-Laud, — soldé le

compte Aubert et payé, à cet effet, sur les *ressources ordinaires* du Budget, un supplément de 70.000 francs.

« Nous avons enfin traité pour le rescindement de toutes les maisons situées du côté Nord de la rue du Commerce, et acquis la plupart des immeubles nécessaires à l'assainissement du quartier Saint-Jean.

« Il est utile de faire remarquer qu'en outre des suppléments que nous avons dû voter sur les ressources ordinaires du budget, pour compléter certaines dépenses inscrites aux susdits emprunts, nous avons dû également prélever sur les mêmes ressources les intérêts de prix d'immeubles, qui se montent à un chiffre très élevé.

« Puisque j'ai été amené à vous entretenir tout d'abord des emprunts, il me paraît logique d'épuiser cette question.

« L'imposition des 28 centimes 8/10, autorisée par la loi du 27 décembre 1886, arrivait à expiration au 31 décembre 1901 ; sur ces 28 centimes 8/10, 24 centimes avaient été affectés aux emprunts de 4.289.000 francs et de 247.000 francs; 4 centimes 8/10 restaient donc disponibles au 1er janvier 1902.

« Il nous parut nécessaire de ne pas laisser tomber cette imposition, dont le produit permettait de gager un emprunt de 955.400 francs environ, et c'est dans ces conditions que furent votés les deux emprunts ci-après :

« Emprunt de 655.400 francs, autorisé par le décret du 11 janvier 1903 destiné :

1° A compléter les améliorations apportées au service d'eau de Loire.....	271.725	»
2° Au prolongement de l'égout collecteur de la rive droite de la Maine.....	70.000	»
3° A l'ouverture d'une rue dans l'axe de la caserne de la Brisepotière et de l'élargissement de diverses rues avoisinantes.....	186.000	»
4° A continuer les travaux d'élargissement de la rue Saint-Laud.....	109.500	»
5° Aux frais divers de l'emprunt.....	18.175	»

« Emprunt de 300.000 francs autorisé par décret du 11 décembre 1903 et destiné au remblaiement de la prairie acquise pour l'agrandissement de l'Abattoir.

« Sauf le prolongement de l'égout collecteur de la rive droite de la Maine, les travaux compris dans le premier de ces emprunts sont tous exécutés et les acquisitions en majeure partie réglées.

« Quant au projet de remblaiement dela prairie de l'Abattoir, il est actuellement soumis à l'approbation préfectorale et sera sous peu mis en adjudication.

« Deux autres emprunts, mais ceux-là gagés sur les ressources ordinaires, ont été votés : un emprunt de 52.716 fr. autorisé par une loi du 7 avril 1902, et destiné à payer la part contributive de la Ville dans les travaux d'essai de navigabilité de la Loire;

« Un emprunt de 130.000 francs affecté : 1° à l'acquisition de l'immeuble Farge, pour l'élargissement de la rue Saint-Martin; 2° au rescindement des immeubles Boquel et Le Guennec, pour l'élargissement des rues Saint-Denis et des Angles; 3° à l'acquisition de la prairie du Bon Pasteur, en vue de l'agrandissement de l'Abattoir.

« Vous trouverez, annexé au présent, un résumé qui permet de se rendre compte rapidement et en détail des divers travaux votés dans le cours de notre mandat, ainsi que des diverses résolutions que nous avons arrêtées. — Nous examinerons maintenant le budget, dans ses grandes lignes, afin de nous rendre compte des principales variations qui ont pu se produire, depuis quatre ans, dans les recettes et dans les dépenses ordinaires. Je crois devoir, pour qu'il en reste trace dans les Archives municipales, constater ici l'heureuse transformation apportée, à partir de 1902, au texte du Budget; au lieu d'une nomenclature aride, nécessitant à chaque instant des demandes de renseignements et souvent de longues recherches, notre Budget est devenu un guide clair, intéressant à consulter, et qui

a notamment l'avantage de faciliter et d'accélérer le travail confié chaque année aux rapporteurs nommés par les Commissions. »

A la suite de cet exposé, M. le Maire présente l'énumération des recettes et des dépenses; nous ne le suivrons pas dans cette seconde partie de son rappor,t, dans laquelle les opérations financières d'un espace de quatre années sont résumées avec une lucidité qui dénote l'Administrateur aux vues larges non moins que prudentes, connaissant admirablement les ressources de la fortune qu'il gère et sachant donner à son budget une élasticité qui permet d'économiser, tout en ne négligeant aucune des créations nouvelles désirées par la population.

Après un tableau comparatif des dépenses ordinaires de 1900 et de celles de 1903, tableau suivi de l'énumération de nombreux et importants crédits votés par le Conseil en vue d'améliorations de toute nature, le rapport se termine sur cette déclaration : « De ce résumé il résulte que nous avons scrupuleusement rempli le programme exposé dans la séance du 1er juin 1900. — Nous avons pu liquider assez rapidement les opérations engagées par nos devanciers, et sans sortir, — comme nous nous l'étions promis, — des limites infranchissables du Budget, — réaliser de nombreuses améliorations.

« Forcément, à notre grand regret, nous avons dû en ajourner d'autres dont nous reconnaissons la grande utilité. Il appartiendra à nos successeurs de les accomplir. »

Il nous a semblé que nous ne pouvions mieux résumer l'œuvre de M. Ch. Bouhier, maire d'Angers, de 1900 à 1904, qu'en reproduisant les principales parties de ce remarquable rapport, qui est le fidèle compte rendu des efforts tentés par lui pendant cette période en vue d'assurer la prospérité de la Cité.

Pendant ces quatres années de mairat, aucune considération n'a détourné M. Ch. Bouhier de la voie qu'il

s'était tracée et jamais, au cours de ce dur et incessant labeur, il n'a donné le moindre signe de fatigue. Pourtant lorsqu'il avait pris possession de ce siège de Maire, en 1900, il était âgé déjà de soixante-sept ans, et il était bien légitime qu'il aspirât à se reposer. C'était un fin lettré, et il avait spécialement le goût des études historiques; combien il lui eût été agréable, après la vie laborieuse qu'il avait menée jusque-là, de goûter enfin le repos, en consacrant la dernière période de son existence à la vie de famille et à des études auxquelles il avait toujours désiré se livrer en toute liberté ! Mais il avait accepté un mandat qui devait absorber tous ses instants; il s'était fait une loi de se dévouer entièrement à l'accomplissement de ce mandat, dût-il y épuiser ses forces, — et c'est ce qu'il fit.

En dehors des périodes pendant lesquelles M. Ch. Bouhier occupa le poste de premier adjoint, et ensuite celui de maire d'Angers, il fut délégué par le Conseil municipal comme membre de la Commission administrative des Hospices.

Avec le zèle et le soin qu'il mettait en toutes choses, il remplit ces fonctions, d'abord de 1880 à 1884, puis de 1896 à 1900, et enfin de 1904 à 1908, soit pendant trois périodes de quatre années chacune. M. Ch. Bouhier s'intéressa tout particulièrement à cette administration de l'hôpital et de l'hospice des vieillards. Au cours des douze années pendant lesquelles il exerça ces fonctions d'administrateur, il étudia tous les rouages des divers services de cet important établissement charitable. Il participa à la réfection du règlement, à la reconstitution du service des épileptiques, à celle du service des enfants assistés, à l'étude des agrandissements nécessités par l'augmentation de la population hospitalière; il proposa à la Commission, après les avoir soigneusement préparés, divers projets de restaurations et de créations nouvelles; il suivit et dirigea pendant plusieurs années les opérations de réalisation d'un important legs universel fait aux Hospices, dont la

liquidation avait entraîné de multiples litiges; enfin il s'occupa spécialement de la confection des budgets de l'établissement hospitalier.

L'énumération encore incomplète de ces divers travaux ne résume que bien trop sèchement le rôle occupé par M. Ch. Bouhier à l'Administration des Hospices; mais les traces des services rendus par lui à cet établissement ne sont encore nullement effacées, malgré que les plus récents remontent à plus de six ans, puisque c'est en mai 1908, en même temps qu'expirait son mandat municipal, qu'ont pris fin aux Hospices les fonctions de M. Ch. Bouhier, exercées pour la première fois en 1880. Qu'on interroge encore aujourd'hui les quelques survivants de ses anciens collègues à la Commission hospitalière, ou bien les médecins et chirurgiens ayant dirigé, depuis 1880, les services de santé des hôpitaux angevins; qu'on interroge les fonctionnaires attachés depuis longtemps à l'établissement; qu'on fasse appel à la mémoire de la vénérée supérieure des Filles de la Charité de Saint-Vincent de Paul, ou à la mémoire de son assistante, la bonne Sœur Madeleine, que toute la Ville d'Angers connaît et respecte, unanimement tous diront que M. Ch. Bouhier a laissé aux Hospices le souvenir d'un administrateur de très haute valeur, d'un véritable bienfaiteur.

Il ne suffisait pas à M. Bouhier de donner ses peines et ses soins à l'administration de la Ville d'Angers ou des établissements hospitaliers, il trouvait encore le temps de faire bénéficier de ses connaissances juridiques et des études économiques auxquelles il aimait à consacrer les soirées qui lui restaient disponibles, une association angevine dont il avait accepté la direction, nous voulons dire la Chambre Syndicale des Entrepreneurs de Maine-et-Loire. Il avait dans le poste de président de cette chambre syndicale succédé à son ami, M. le député A. Maillé, et, pendant quinze ans, il a occupé cette présidence avec un

zèle inépuisable. C est lui qui, en 1883, avait élaboré les nouveaux statuts de cette chambre syndicale, dont il exposait le but en ces termes : « La Chambre des Entrepreneurs en bâtiments de la Ville d'Angers et du département de Maine-et-Loire est constituée pour veiller aux intérêts généraux des constructeurs et pour aider de ses lumières et de son expérience ceux de ses membres qui s'adressent à elle. Elle examine et concilie, si faire se peut, toutes les affaires se rattachant à l'exécution des travaux, à l'appréciation de leur valeur et à l'interprétation des tarifs ou des marchés qui lui sont renvoyés par les tribunaux, ou qui lui sont soumises directement par les parties. Elle se propose d'établir dès qu'elle possédera des ressources suffisantes, des cours théoriques et pratiques à l'usage des ouvriers et contremaîtres et de propager par des publications dans le département de Maine-et-Loire, l'emploi des meilleures méthodes et des meilleures matières, ainsi que la connaissance de tous les perfectionnements nouveaux. » — Ce même règlement prévoyait les menaces de grèves et très sagement il prescrivait les mesures que, dans cette occurrence, les membres du Conseil de la Chambre Syndicale devraient prendre pour discuter les demandes des ouvriers, les admettre ou rejeter suivant les cas et aviser aux moyens d'obtenir une solution amiable.

Plus tard, et lorsque le Parlement discuta la loi relative aux accidents du travail, M. Ch. Bouhier, au nom de la Chambre syndicale des Entrepreneurs de Maine-et-Loire, adressa au Sénat un remarquable travail, dans lequel il avait signalé les observations suggérées par le projet que la Chambre des Députés avait voté.

Lorsque, en 1899, M. Bouhier, dont tous les instants étaient alors consacrés à la vice-présidence de la Commission des hospices, crut devoir prier ses collègues de la Chambre syndicale de le décharger de la présidence effective, il fut nommé président honoraire et il continua encore pen-

dant de longues années à témoigner à cette institution l'intérêt qu'il lui avait précédemment porté et à aider ses successeurs de ses conseils éclairés.

M. Ch. Bouhier avait dit un jour à la Mairie, lors d'une séance du Conseil Municipal. « Nous ne devons envisager comme récompense de nos efforts que la satisfaction intime des services rendus et l'unique témoignage de notre conscience. » Beaucoup de citoyens qui ont donné de bien moindres efforts pour la chose publique ont reçu d'éclatantes récompenses honorifiques; mais lui, qui pendant des années a consacré gratuitement tout son temps à la gestion des intérêts d'une ville de plus de quatre-vingt-mille habitants, se condamnant à rester du matin au soir rivé à son incessant labeur dans son cabinet de la Mairie, écoutant et enregistrant chaque jour les demandes, les réclamations, les plaintes formulées par ses concitoyens, s'appliquant à donner à ces démarches les suites qu'elles pouvaient comporter équitablement, s'imposant le soin de rédiger de sa propre main, tous les projets de traités à conclure au nom de la ville, lui, M. Ch. Bouhier, n'a reçu aucune des distinctions que comportait un tel dévouement : on ne lui en a pas offert; il se serait bien gardé de faire, ou autoriser, même indirectement, la moindre démarche pour en obtenir.

Avec la philosophie dont il avait ainsi formulé le principe en ces paroles que nous venons de rappeler, il s'est estimé « suffisamment récompensé par la satisfaction intime des innombrables services qu'il avait rendus et par le témoignage de sa conscience ».

Toutefois quand, en mai 1904, il eut quitté le fauteuil si dignement occupé par lui, à la Mairie, quelques-uns de ses amis, de ceux qui avaient été ses collaborateurs et de ceux dont la respectueuse sympathie l'avait toujours accompagné depuis le début de sa carrière, se réunirent pour lui offrir un bronze d'art en mémoire de son long et inaltérable dévoûment aux intérêts de la cité, et il nous a été donné d'acqué

rir la certitude que M. Ch. Bouhier, avait été extrêmement sensible à cette modeste manifestation de sympathie. Sachant qu'il ne faut jamais compter sur la reconnaissance publique, il lui fut doux de constater que ses amis lui étaient restés fidèles : en sage qu'il était, il estima que l'amitié est préférable aux honneurs.

A la tête du cortège qui, le 16 novembre 1914, conduisait au champ du repos l'ancien Maire d'Angers, marchait courageuse, malgré les sanglots qu'elle réprimait à grande peine, celle qui pendant cinquante ans avait été la compagne dévouée de M. Charles Bouhier, celle qui, par son intelligente affection, l'avait soutenu aux jours d'épreuves, celle qui avait su lui rendre moins amère l'ingratitude d'anciens camarades oublieux des services rendus, celle qui avait pleuré avec lui aux jours de deuils cruels, comme elle s'était réjouie avec lui lors du succès des enfants ou aux heures d'événements heureux de famille. Mme Ch. Bouhier, était accompagnée de sa fille et de son gendre, M. et Mme Tourneux, de sa belle-fille, Mme Roger Bouhier, et de deux de ses petits-enfants. Mais, hélas ! dans le groupe des parents, deux places étaient vides : MM. Roger et Alain Bouhier, n'avaient pu venir donner le dernier adieu à leur père bien-aimé. Ils n'avaient pu quitter le poste que chacun d'eux occupait à ce moment, face à l'ennemi. L'aîné, capitaine au 277me régiment d'infanterie, commandait sa compagnie dans des tranchées voisines de Nancy; le plus jeune était retenu dans les Flandres, à l'État-Major du 9e corps d'armée. Si ces lignes leur passent sous les yeux, ce leur sera peut-être une consolation de savoir que les éminents services rendus pendant de longues années à leur ville natale par l'éminent administrateur que fut leur père n'ont pas été oubliés de tous leurs concitoyens, et d'en trouver la trace trop faiblement relevée dans ces pages.

Novembre 1914.

A. B.

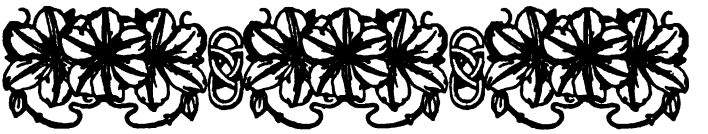

Poésies

Légende de la Chaperonnière

La Chaperonnière est un manoir féodal, situé entre Jallais et Beaupréau, sur la rive gauche de l'Èvre, et son nom lui vient de l'ancienne famille Chaperon (d'argent à trois chaperons de gueules).

Célestin Port.

Quel joli pays de verdure
Que le Bocage vendéen,
Tout pendant que le printemps dure !
Moi, je l'aime comme un Éden !
Chemins creux bordés d'aubépines,
Coteaux verts pleins de genêts d'or,
Vieux châteaux tombés en ruines
Où l'écusson se lit encor;
Pays doux mais plein de vaillance,
Où beaucoup de sang fut versé;
C'est là qu'on tient à sa croyance
A tout ce qui touche au passé !
Tout en filant les quenouillées,
Pour charmer les heures du soir,

Au coin du feu, dans les veillées,
On a les chansons du terroir,
La complainte ou bien la légende,
Récits naïfs et merveilleux,
Où parfois, sans qu'on s'en défende,
L'esprit s'envole aux pays bleus.
Et voilà toute ma préface;
La légende, on l'apprend ainsi.
Un soir au retour de la chasse,
On m'a raconté celle-ci.

C'était au temps lointain de la Chevalerie,
Au temps de ces seigneurs, coureurs de grand chemin,
Qui se bardaient de fer pour une fâcherie,
Toujours la lance au bras ou l'épée à la main,
Jean Chaperon, seigneur de la Chaperonnière,
Qu'on avait surnommé le *Petit Chaperon*,
Pour sa petite taille, avait la mine fière,
Le cœur noble et la main vaillante d'un luron;
Et, quand il se dressait bien droit dans son armure,
Sur un bon destrier, pour partir au combat,
Il ne paraissait point de trop courte stature,
Et c'était un malin jouteur, un fier soldat.
Aussi, tous ses exploits lui faisaient renommée;
Quand vint l'amour, qui met notre cœur en émoi,
Il n'eut pas à prier longtemps la bien-aimée;
La damoiselle aussi l'aimait; il prit sa foi.
Vivre à deux, dans un nid que l'amour fait si tendre,
Chaperon, mon seigneur, en auras-tu le temps?
Un messager te vient chercher et, sans attendre,
Ton Suzerain t'appelle avec les combattants;
Les Maures, sais-tu bien, les Maures en Espagne,
Sont armés, sont debout contre la chrétienté;
Dis adieu, dis adieu bien vite à ta compagne;
Hésiter, tu ne peux, ce serait lâcheté.

Le pauvre chevalier soupira plein de peine,
Mais, brisant son anneau tout de suite en deux parts,
Gardez-m'en la moitié, dit-il, ma châtelaine,
En souvenir de moi, gardez-la, car je pars.
Et la dame lui dit : «Mon seigneur, je vous aime,
Vous partez, mais voyez les larmes de mes yeux,
Oh ! je vous attendrai, je suis à vous quand même,
Et seul votre retour fera mes jours joyeux.»
Son destrier, la *Pie*, à robe blanche et noire,
Était prêt; il monta; son cœur allait plier,
Car la Dame était là, blanche comme l'ivoire;
Puis il partit, suivi de son seul écuyer.....

Hé ! mais que fait-il donc par delà la montagne,
Le seigneur Chaperon? Sept ans se sont passés,
Nous n'avons pas reçu de nouvelles d'Espagne...
La belle châtelaine a les yeux délassés,
Quoiqu'elle ait tant pleuré sa mort triste et lointaine.
On la plaignait d'abord, on l'obsède à présent;
Il lui faut un mari, bien sûr, malgré sa peine;
Aussi, pour en finir, et tout en gémissant,
Et pour rendre la vie à la Chaperonnière,
Dont le pauvre seigneur est mort, on ne sait où,
Au temps fleuri, quand vient la saison printanière,
Elle accepta la main d'un haut baron d'Anjou.

Donc, le jour est venu de ce beau mariage.
Dans la cour du château, les conviés joyeux,
Le ban, l'arrière-ban, et tout le vasselage,
Font liesse, et chacun se livre à mille jeux;
Quand soudain, sans que nul n'y songe, à la chapelle
La choche sonne. O ciel ! Qui peut sonner ainsi?
La cloche sonne seule; oui, voyez, la tourelle
Est déserte; tudieu ! Quel prodige est ceci?
Parmi les conviés, pas un seul n'est impie,

Tous les gens de la fête ont la stupeur au front,
Car quelqu'un a crié : j'entends hennir la *Pie*
Du petit Chaperon

Or, le nouveau venu, qui seul et sans message,
Franchit si fièrement l'enceinte du château,
Poudreux, bardé de fer et le hâle au visage,
Coupe court et se rend vers l'église au plus tôt;
A cheval, sous la nef, portant un reliquaire
D'or, il le va poser gravement sur l'autel,
Pour accomplir un vœu sacré qu'il a dû faire,
Puis il se signe et marche à la cour du castel.
Et de rire, parmi les jouvenceaux en fête,
Car il est si petit ce porteur d'éperon,
Qu'on pourrait à coup sûr lui sauter sur la tête;
On le raillait..... « Je suis le seigneur Chaperon,
Dit-il, je veux savoir pourquoi dans ma demeure
Cette foule et pourquoi ce plaisir si bruyant;
Qu'on m'aille prévenir ma femme tout-à-l'heure,
Mon cœur au moins pourra s'ouvrir en la voyant. »

Las ! Chevalier, toi qui pendant la longue guerre,
Pour te réconforter dans les jours assombris,
Rêvais et revivais ton bonheur de naguère,
Toi qui te souvenais des adieux attendris,
Et comme un talisman pour te relever l'âme,
Dans ce pays lointain où s'écoulaient tes jours,
Toi qui disais le nom caressant de ta Dame
Et qui n'oubliais pas, et qui l'aimais toujours,
Chevalier, croirais-tu qu'en ta propre demeure,
Cette femme, aujourd'hui, ne porte plus ton nom?
Et la chose est pourtant réelle, que je meure !
Et malgré tout ton cœur se révolte et dit non.

Or, à présent, qui donc va te rendre justice?

Le seigneur Chaperon, dans un trouble très grand,
Demande son rival afin qu'on l'avertisse.
Grave, pâle, il lui dit : « Vidons ce différend.
Cette femme, tous deux nous sommes jaloux d'elle,
Moi je suis chevalier, et vous l'êtes aussi,
Voici des dés, jouons entre nous l'infidèle,
Que le hasard décide ! Acceptez-vous ainsi? »

Que va-t-il se passer? Soudain la châtelaine,
Éplorée, à son tour arrive devant lui.
« Quoi, dit-il, tout l'amour dont votre âme était pleine,
O Madame, est-ce vrai qu'il est mort aujourd'hui,
Et qu'il n'en reste rien comme d'une fumée? »
Puis, tout à coup, serrant sa femme entre ses bras,
Le chevalier s'enfuit avec sa bienaimée,
Il s'enfuit, il l'emporte et ne reparaît pas.....

Mais qu'advint-il après? Lorsqu'on me le demande,
Je réponds : Nul ne dit ce qu'ils sont devenus,
Mais on aime à penser, comme fait la légende,
Qu'ils ont pu vivre heureux dans des lieux inconnus

Paul Drouet.

Les Chapelles et les Chapellenies

du Bourg-d'Iré sous l'Ancien Régime

(Suite et fin)

VIII

La Chapelle de Saint-Jean

De toutes les anciennes chapelles du Bourg-d'Iré la plus célèbre et la mieux connue est la chapelle de Saint-Jean. Elle se trouvait au village qui porte encore aujourd'hui le nom de village de Saint-Jean. Au milieu de ses deux agglomérations de maisons qui s'étagent sur les deux versants de la Verzée et donnent au Bourg-d'Iré son aspect pittoresque, dominaient l'église paroissiale et la chapelle de Saint-Jean.

A l'aide des documents que nous avons pu recueillir, il est assez facile de reconstituer l'histoire de celle-ci depuis sa fondation jusqu'à sa disparition. La chapelle de Saint-Jean tient son origine de Messire Jean Chappeau. Celui-ci est le premier curé du Bourg-d'Iré dont on connaisse le

nom. On trouve sa signature sur les plus anciens registres de l'État-Civil de cette paroisse, qui remontent seulement à 1610. Mais on ignore en quelle année ce prêtre vint au Bourg-d'Iré. Il y était déjà en 1577. On sait en effet que, « par acte passé le 17 septembre 1577 devant Laurent Greslard et Jacques Pihu, notaires, un échange fut fait entre Guillaume de la Saugère, seigneur du Bourg-d'Iré et Messire Jean Chappeau, doyen du Bourg-d'Iré [1] ». Messire Chappeau mourut en 1629 et non en 1623, comme l'écrit Célestin Port. En 1621 il avait résigné sa cure en faveur d'un de ses neveux, René Jousseau. Un document de premier ordre, l'inscription latine d'une belle plaque de cuivre [2], nous fait connaître que Jean Chappeau avait chargé son neveu de bâtir la chapelle de Saint-Jean. En voici la traduction :

« Le 22 octobre 1629 est mort vénérable Jean Chappeau prêtre-doyen de Candé et curé des paroisses du Bourg-d'Iré et de Noyent-la-Gravaire [3]. Il confia à René Jousseau, son neveu et successeur, le soin d'ériger la chapelle de Saint-Jean-Baptiste et d'y placer sous sa dépendance deux chapelains chargés de prier pour le repos de l'âme du fondateur et de ses amis, le premier tous les jours de la fête de saint Jean-Baptiste et de saint Jean l'Évangéliste, ainsi que tous les vendredis, le second, à toutes les fêtes de la Très sainte Vierge, mère de Dieu, ainsi qu'un jour chaque

[1] D'après l'inventaire des biens titres et papiers de M. Boisard curé du Bourg-d'Iré, dressé en décembre 1747, par Me Poilièvre notaire au Bourg-d'Iré.

[2] Cette plaque mortuaire, gravée par Lamy, est au presbytère du Bourg-d'Iré.

[3] La doyenné de Candé fut annexé vers le XIVe siècle à la cure du Bourg-d'Iré. Il comprenait 65 paroisses et 20 prieurés. Jusqu'à la Révolution la paroisse de Noyant la Gravoyère fut une succursale du Bourg-d'Iré. Un vicaire desservant y résidait. (Voir notre article de la *Revue de l'Anjou*, Septembre 1911.)

semaine au point du jour. Il imposa de plus à l'église principale du Bourg-d'Iré l'office et la messe des Morts au jour anniversaire de sa mort et prescrivit de chanter un suffrage, après le retour de la procession du premier dimanche de chaque mois, à son tombeau, près des marches du grand autel. Qu'il repose en paix ! »

Deux chapelains devaient donc desservir les deux autels de la chapelle de Saint-Jean qui étaient dédiés l'un à Saint Jean-Baptiste, patron du fondateur, l'autre à Notre-Dame.

Les deux actes de fondation furent passés devant notaire [1]. L'on n'a pas retrouvé l'acte de la fondation de la chapelle proprement dite de Saint-Jean-Baptiste, mais on a gardé une copie de l'acte de fondation de la chapelle de Notre-Dame passé devant Jean Hiret, curé de Challain et notaire [2]. Voici la teneur de cet acte intéressant :

« Acte de la fondation de la chapelle Notre-Dame par Jean Chappeau, doyen de Candé et curé du Bourg-d'Iré 1627 :

« Le 13 juillet 1627, apprès-midi, devant nous, Jean Hiret, prestre, notaire appostolique, juré, registré, immatriculé à Angers, suivant l'édit du Roi, curé de Challain

[1] L'inventaire des papiers de défunt Marchand, doyen du Bourg-d'Iré, dressé par Me Poillièvre le 21 août 1776, porte à la page 13 : « 4 pièces en papier marqué dont 2 sont fondation des chapelles de Saint-Jean et de Notre-Dame de cette paroisse et les deux autres réquisitions de présentation et collation des dites chapelles. G. G. »

Le *Pouillé général* des bénéfices de la France, imprimé en 1626, signale « la chapelle fondée par Chappeau » t. III, p. 247. Il s'agit de la chapelle proprement dite de Saint-Jean qui fut antérieure de plusieurs années à la fondation de la chapelle de Notre-Dame.

[2] Jean Hiret, né à Chazé-sur-Argos le 8 avril 1562, docteur en théologie, chanoine-curé de la Trinité d'Angers en 1597, fut curé de Challain-la-Potherie de 1608 à 1634. Il est l'auteur du célèbre livre *Des Antiquités d'Anjou* dont les deux éditions fort rares ont été publiées par Anthoine Hernault, imprimeur du Roi, à Angers, la première en 1605 et la seconde en 1618.

et y demeurant fut personnellement établi messire Jean Chappeau, prestre ci-devant doyen rural de Candé et curé des églises des paroisses du Bourg-d'Iré et de Noyant-la-Gravoyère, du doyenné, demeurant en la maison presbytéralle de la ditte paroisse du Bourg-d'Iré [1], près lequel Chappeau de son bon gré, franche et libéralle volonté a présantement et par ces présantes fondé lequel et donné à Dieu à perpétuité une chapelle ou chapellenie qui s'apellera du nom de Notre-Damme mère de Notre-Seigneur, qu'il veut et entend estre desservie en la chapelle qu'il a fait faire et bâtir près le bourg du Bourg-d'Iré, qui est du titre de Saint-Jean-Baptiste. A la charge, que le chaplain qui en sera pourvu demeurera tenu, obligé à perpétuité de dire touttes les semmaines une messe à l'heure de sept heures du mattin, en la ditte chapelle, chacuns jours de lundi, de l'office du jour ou de l'office des trépassés.

« Et pour ce faire le dit Chappeau donne, cède, quitte, délaisse et transporte et par ces présantes donne le lieu et closerie de la Bodinnière, sise et située en la paroisse de Combrée, lequel lieu lui appartient comme il en a cy-devant joui et jouit cy encore à présant. Lequel lieu est composé de maisons, jardins, terres, prés et vignes, lequel lieu il avoit acquis de Jean Haton, écuier, seigneur de la Mazure, et de défuncte demoiselle Renée du Tertre. Sans réserver rien du dit lieu, sçavoir de ce qui est porté dedans le contrat d'aquêt, d'iceluy et aussi tout ce qu'il a acquis de terre vignes, et autres choses proche le susdit lieu, lequel est à présant demeurant Pierre Colombeau, closier, et tout ainsi qu'il en jouit, à la charge d'entretenir bien et dûment les maisons du dit lieu de réparations et les terres de bonnes clostures.

[1] Cette maison est encore aujourd'hui le presbytère, mais elle fut incendiée en partie pendant la révolution (voir rapport du Sous-Préfet de Segré 1803)

« *Item* veut et ordonne le dit Chappeau qu'il soit pris sur les meubles ou immeubles la somme de cent livres une fois payé, laquelle somme sera amployée pour achepter un logis en la paroisse du dit Bourg-d'Iré, proche de la susditte chapelle Saint-Jean-Baptiste si faire ce peut [1]. Laquelle somme de cent livres, les exécuteurs de son testament prenderont et emploiront en l'achat de la ditte maison par l'avis et en la présance de celui qui sera pourvu de la ditte chapelle du titre Notre-Damme, et retenant le dit Chappeau l'antière disposition de la ditte chapelle, sa vie durant.

« Veut et entend le dit Chappeau que Me Mathurin Bellier, prestre [2], son nepveu, soit le premier chapelain de la ditte chapelle et qu'apprès lui elle soit présantée par les deux plus proches parants du dit Chappeau, l'un du costé paternel, et l'autre du costé maternel, avec le procureur de fabrique de la paroisse du Bourg-d'Iré qui lors de vaquense sera en charge, qui ne la pouront présanter qu'à un prestre ou clerc qui sera jugé par eux le plus proche parant du dit Chappeau fondateur en la collation provision, instruction et tout autre disposition en appartient entièrement au doyen de Candé et à ses successeurs à perpétuité.

« Veut aussi par ces présantes qu'apprès que (l'un de) ceux du costé paternel aura possédé la ditte chapelle, il en serait apprès lui présanté un du costé maternel sans qu'il s'y commette aucuns abus ny qu'il soit encore dérogé à ses affections et présantes volontés. Pairra le dit chapelain les cens, rantes et devoirs deüs aux seigneurs des fiefs dont dépendent et dépendront les dittes choses. Seront suppliés les dits seigneurs des fiefs ès quels fiefs sont ou

[1] Pour cette maison du chapelain voir plus loin.

[2] Vicaire en Noyant-la-Gravoyère de 1635.

seront les choses cy-dessus dittes de vouloir indemniser les dittes terres et choses cy-dessus dittes. Laquelle chapelle cy-dessus le dit Chappeau a dit valoir de revenu annuel pour le moins la somme de soixante livres tournois et qu'il en a par plusieurs fois autant refusé de ferme par chacuns ans.

« Veut et entand le dit Chappeau que le dit Bellier et ses successeurs entretiennent pour une moitié la chapelle de Saint-Jean, qu'il a fait faire, des réparations, et aussi le simetière de closture et aussi encore les ornements de la ditte chapelle et le chapelain de Saint-Jean pour l'autre moitié.

Veut et entand le dit Chappeau que René Jousseau clerc, fils de François Jousseau et de défunte Renée Rayer, soit le premier chapelain de la ditte chapelle de Saint-Jean-Baptiste, et qu'apprès lui la fondation de la ditte chapelle de Saint-Jean sera servie pour la nomination portée en la suditte fondation et testament à laquelle fondation et tout ce que dessus; et d'y tenir et garder de point en point, et d'article en article. Et le tout fait sous le bon plaisir de Notre Saint-Père le Pape et Saint-Siège apostolique renonciation et obligation, et foy jugement et condamnation.

Et fait et passé en la maison presbitéralle du Bourg-d'Iré, demeure du dit Chappeau fondateur. En la présance du susdit sieur Mathurin Bellier qui a la ditte fondation et les charges portées et le présent fait, et de vénérable et discret messire René Jousseau, prestre doyen de Candé et curé du Bourg-d'Iré et Noyant ses annexes, qui a aussi consanti et accordé la présante fondation et accepté la collation pour lui et ses successeurs. Présents aussi messire Pierre Moreau, prestre et honorable homme Jean Jamet, sieur de la Bazinnière [1], demeurant respec-

[1] Époux de Renée Gabory, avocat au Siège présidial d'Angers, mort au Bourg d'Iré, le 28 octobre 1661.

tivement en la ditte paroisse du Bourg-d'Iré, fors le dit Bellier qui est demeurant en la paroisse de Saint-Aubin du Pavoil, témoins. Ont signé la minute des présantes, Jean Chappeau, René Jousseau, Moreau, sieur Bellier, Jamet, Le Royer, Jean Hiret. La ditte copie a esté tirée d'une autre qui a esté collationnée sur l'original en présance de honorable homme René Le Manceau, et elle lui a esté rendüe apprès la ditte collation faitte par nous Jean Evelard, notaire de la Baronnie de Pouancé et Jacque David, notaire de la Baronnie de Candé, le 10e jour septembre 1667. Signé : Evelard, notaire; David, notaire. »

Ces deux précieux documents, l'acte de fondation de la chapelle Notre-Dame et l'inscription mortuaire indiquent clairement en se complétant l'un l'autre les clauses spirituelles voulues par Messire Chappeau. Le chapelain de Notre-Dame avait l'obligation de dire la messe chaque lundi matin et aux fêtes de la Sainte Vierge pour le repos de l'âme du fondateur et pour ses parents et amis et celui de la chapelle proprement dite de Saint-Jean devait dire la messe aux mêmes intentions chaque vendredi matin, ainsi qu'aux fêtes de Saint-Jean-Baptiste et de Saint-Jean l'Evangéliste. La petite cloche de la chapelle annonçait cette messe qui était célébrée à 7 heures.

Pour qu'ils puissent remplir leurs obligations, les chapelains percevaient les revenus fixés par le fondateur. Au chapelain de Notre-Dame était assuré le temporel de la ferme de la Bodinière. Un bail consenti le 7 février 1735 par le titulaire, Charles Pouriats, demeurant à la Bodinière afferme la closerie pour la somme de 40 livres, « sous la réserve seulement d'une chambre haute, d'un petit cellier, la loge près le pressoir, la vigne et deux planches de jardin aboutant au four du même lieu et des arbrisseaux qui sont dans le jardin et que le bailleur s'est retenu. »

Quarante ans plus tard, en 1776, ce temporel sera affermé 185 livres. Sur le temporel de la chapelle de Saint-Jean

on n'est renseigné que par des baux. Ce temporel, qui comprend la maison de Saint-Jean, une autre maison et des terres du Bois-Bodin et deux journaux de terres au Gresbleau sur le Tremblay, est affermé 65 livres en 1757, 60 en 1776, et 72 en 1787. Les *Pouillés* donnent un chiffre inférieur à la réalité. Celui de 1783 attribue 20 livres de revenu à la chapelle de Saint-Jean. Le Pouillé manuscrit de la bibliothèque de M. le chanoine Nau, curé de Candé, (sans date mais probablement antérieur au précédent), dit que « la chapelle Notre-Dame ou Saint-Jean » avait un revenu de 10 livres seulement. Le *Rôle des rentes* (1707)[1], qui fait connaître la part contributive de l'Anjou dans le don gratuit du clergé de France, inscrit « la chapelle de Notre-Dame et la chapelle de Saint-Jean » pour la somme de 27 sols. C'était déjà le chiffre fixé pour la chapelle de la Bourgeoisie et la chapelle de la Bigeottière.

Le document, cité plus haut, suggère quelques autres réflexions. Il ne fait rien connaître des motifs qui poussèrent messire Chappeau à fonder la chapelle du Saint-Jean. Le fondateur voulait sans doute répondre aux vœux des habitants du village et satisfaire leur pieté. Saint-Jean avait alors plus d'étendue qu'aujourd'hui. Il ressemblait au village d'il y a soixante ans tel que l'ont connu nos anciens à l'époque où M. de Falloux commença d'acheter les nombreuses maisons et pièces de terrain qui s'étendaient au bas de la vaste prairie du château. Par ailleurs les communications n'étaient par toujours faciles entre le village de Saint-Jean et le bourg proprement dit. La route neuve n'existait pas; le pont était souvent endommagé et la Verzée s'étendait en marécage jusqu'au calvaire actuel du jardin du presbytère [2]. Le vénérable M. Chappeau qui,

[1] Manuscrit appartenant à M. l'abbé Houdebine, professeur au collège de Combrée.

[2] Voir par exemple un procès-verbal de dégradations de la levée et du pont du Bourg-d'Iré, dressé le 11 déc. 1770 : « Les grandes eaux ont

de sa maison, avait constamment devant les yeux le village de Saint-Jean, pensa qu'une chapelle le couronnerait dignement et utilement. Sans aucun doute en effet la proximité de la chapelle favorisa la piété des habitants du village de Saint-Jean. Et l'on aime à constater que c'est à l'ombre de cette chapelle qu'eut lieu la naissance et s'écoula la pieuse enfance d'une des plus pures gloires du Bourg-d'Iré, Yves Bouvier, curé de Maumusson, qui mourut martyr à la fin de la Révolution [1].

Tout en pensant aux habitants de Saint-Jean, Messire Chappeau n'oubliait pas ses neveux. Voyant qu'il en avait un certain nombre dans la cléricature et espérant qu'il en serait toujours ainsi dans sa famille, il leur réserva strictement les chapellenies de Notre-Dame et de Saint-Jean. Le népotisme de M. Chappeau dans ses fondations était conforme aux mœurs du temps. Mais il ouvrait la porte aux abus. On peut regretter que de simples clercs tonsurés comme François Jousseau et Charles Pouriats aient pu être bénéficiaires de chapellenies comportant la célébration de plusieurs messes. Il semble que le bénéficiaire aurait dû pouvoir s'acquitter personnellement de cette obligation. Conformément à la volonté du fondateur, le curé du Bourg-d'Iré resta le patron de la chapelle de Saint-Jean. D'accord avec les plus proches parents il présentait le candidat à l'évêque, seul collateur enfin

dégradé le pont et la chaussée dépendant du moulin à eau situé sur la rivière de Verzée entre le village de Saint Jean et le bourg. L'espace sur le pont insuffisant à beaucoup près de ce qu'il faudrait.... Le coin de la levée vers le bourg, adjacent à la maison du Ponceau, a été aussi détérioré par l'eau venant du bourg, parce qu'avec la levée l'on a bouché le cours de l'eau et qu'il est nécessaire de lui faire un passage en pierre et non en terre comme on avait fait, sans quoi elle endommagera toujours le haut et coin de la levée... »

[1] Voir biographie de M. Bouvier dans Dom Chamard, *Les Saints Personnages de l'Anjou*, t. III, et *La Vie de M. Souffrand*, curé de Maumusson, chez Mellinet, à Nantes, nouvelle édition, 1905.

de compte. Mais, à mesure qu'on s'éloignait de la date de fondation, l'établissement de la parenté des candidats à la chapellenie devint moins aisé et l'on vit surgir des différends entre le curé du Bourg-d'Iré et la famille du bénéficiaire. Nous en avons un exemple typique dans l'affaire Boisard-Morillon qui mérite d'être racontée tout au long.

A la fin de l'année 1735, les deux chapellenies de Notre-Dame et de Saint-Jean se trouvaient vacantes. Messire De Launay de la Balluère, titulaire de la chapelle de Saint-Jean, était mort en octobre, et Charles Pouriats, titulaire de la chapelle de Notre-Dame en décembre. Un jeune clerc du Grand Séminaire d'Angers, Joseph François Morillon, se présenta pour recueillir cette double succession. Mais il fut refusé par Messire Boisard, curé du Bourg-d'Iré, qui patronnait Jean Jarry, ancien curé de Ménil [1]. L'abbé Morillon, fort de son bon droit, comme étant le plus proche parent du fondateur, requiert Me René Pouriaz, notaire à Segré et ses parents les plus proches comme témoins et présentateurs. Et il se rend avec eux le 11 mars 1736 chez M. Boisard pour leur faire constater son refus. Armé du procès-verbal de cette visite, dressé par le notaire et signé par les témoins, Joseph Morillon en appelle à Mgr de Vaugirault évêque d'Angers qui lui confère aussitôt les deux chapellenies par deux ordonnances du 13 mars.

Le procès-verbal du refus de M. Boisard et les ordonnances épiscopales nous donnent si bien l'idée des litiges d'autrefois entre curés et chapelains que nous les transcrivons en entier :

« Le 11 mars 1736, sur les huit heures et demy du matin devant nous, René Pouriaz, notaire royal apostolique du diocèse d'Angers, receu en la sénéchaussée et siège présidial du dit Angers résidant à Segré, soussigné, a comparu

[1] Joseph Louis Boisard, voir la note de la page 203.

Me Joseph François Morillon, clerc tonsuré du dit diocèse, demeurant au Grand Séminaire d'Angers, estant le plus proche parent de feu Me Jean Chappeau vivant prestre doyen de Candé, curé de la paroisse de Bourg-d'Iré et de Noyant aussy du dit diocèse d'Angers, fondateur de la chapelle de Saint-Jean-Baptiste desservie en la chapelle du dit nom sise ditte paroisse du Bourg-d'Iré, proche le bourg du dit lieu. lequel sur l'avis qu'il a eu de la vacance de la dite chapelle de Saint-Jean-Baptiste par la mort de Mre Delaunay de la Balluère, prêtre curé de la paroisse de Crosmières en ce dit diocèse, arrivée depuis six mois nous a prié de nous transporter avec luy et ses témoins cy après nommez en la maison presbytéralle du dit Bourg-d'Iré sise au bourg et paroisse du dit lieu demeure de Mre Joseph Louis Boisard prêtre doyen du diocèce de Candé, curé du dit Bourg-d'Iré et de Noyant-la-Gravoyère ses annexes, à l'effet de requérir en la ditte qualité de plus proche parent du dit feu feu Sr Chappeau, capable et idoine de posséder la ditte chapelle de Saint-Jean-Baptiste, la présentation d'icelle chapelle de Saint-Jean-Baptiste, ce que lui avons accordé et estant entrez avec le ditte sieur Morillon et témoins cy après nommez en la ditte maison presbytéralle du dit Bourg-d'Iré, nous y avons trouvé mon dit sieur Boisard, auquel parlant à sa personne lui avons déclaré le sujet de notre transport qui est que le dit sieur Morillon le requiert de luy présenter la ditte chapelle de Saint-Jean Baptiste qui est en sa présentation comme estant luy Morillon le plus proche parent capable et idoine de posséder la ditte chapelle de Saint-Jean-Baptiste, du dit sieur Chappeau fondateur d'icelle, lequel dit sieur Boisard nous a dit qu'il a présenté la ditte chapelle de Saint-Jean-Baptiste vacante par la mort du dit feu sieur Delaunay de la Balluère à Mre Jean Jarry prestre du dit diocèse d'Angers, ancien curé de la paroisse de Ménil

y demeurant [1], parent du dit feu sieur Chappeau et ne pouvoir plus présenter, ce que le dit sieur Morillon parlant comme dit est à mon dit sieur Boisard, doyen, a pris pour refus et a protesté se pourvoir ainsy qu'il avisera et proteste de tout ce qui se peut et doit, avons requis le dit sieur Boisard de signer sa réponse a refusé après quoi l'avons sommé de la signer a pareillement refusé. Et à l'instant et par ces mêmes, le dit sieur Morillon, en présence des dits témoins cy après nommez a humblement requis mon dit sieur Boisard doyen de lui conférer la chapelle de Notre-Dame aussy fondée par la dit sieur Chappeau et est desservie en la susditte chapelle de Saint-Jean-Baptiste du dit Bourg-d'Iré, sur la présentation que lui en ont fait h. p. René Dugrais, François Hubert, François Bellier, meunier, et François Bellier, marchand, ce jour d'huy devant nous notaire au moyen du refus du sieur Hardouin, procureur de fabrique de la ditte parroisse du Bourg-d'Iré, et ce comme plus proches parents du dit feu sieur Chappeau et aussi comme estant luy Morillon plus proche parent d'icelluy sieur Chappeau, capable et idoine de posséder

[1] Jean Jarry, curé de Ménil, assiste au Bourg d'Iré le 17 janvier 1705 à la sépulture de honorable homme Jean Jarry.

On possède l'intéressant acte de fondation du titre sacerdotal de l'abbé Jarry établi par Me René Poillièvre. Le 28 juillet 1691, Jean Jarry clerc tonsuré, étudiant en théologie de la ville d'Angers président à la Trinité, « étant dans le dessein de parvenir aux ordres sacrés et à la prêtrise, » prie son père de lui donner quelque portion de son patrimoine, « afin de subsister honnestement, si Dieu lui fait tant de grâces que de l'elever à une si sublime dignité, et pour satisfaire aux constitutions ecclésiastiques et ordonnances de l'évêque d'Angers. » Pour favoriser la bonne intention de son fils et lui assurer un titre sacerdotal, Jean Jarry père lui donne tout ce qu'il possède de la succession de Jeanne Gohier, sa mère, présente et consentante, soit une maison, jardin, prés, pâtis, châtaigneraie, terres labourables et non labourables. » le tout de la valeur de 50 livres de revenus annuels pour le moins. » Le père y ajoute encore 20 autres livres de rente annuelle (Archives du presbytère du Bourg-d'Iré).

la ditte chapelle, de Notre-Dame, ce tout plus au long porté en l'acte que nous avons dressé ce jour d'huy chez le dit sieur Hardouin dont nous notaire avons donné lecture à mon dit sieur doyen de mot à mot et en outre luy en avons laissé copie de nous signée en parlant à sa personne luy déclarant que nous ferons controller la minutte d'icelle au dit Segré, suivant l'édit, icelle chapelle de Notre-Dame est vacante par la mort de Messire Charles Pouriats, clerc tonsuré du dit diocèse d'Angers, dernier titulaire et paisible possesseur d'icelle chapelle de Notre-Dame, arrivée depuis quatre mois, et de luy délivrer présentement la collation d'icelle chapelle de Notre-Dame, en estant collateur comme doyen du dit Candé, et curé du Bourg-d'Iré et de Noyant, en les formes ordinaires et accoutumées mesme la présentation ainsy qu'il est d'usage au moyen du dit refus du dit sieur Hardouin, ou approuver celle susdite faitte par les dits Dugrais, Hubert et les Bellier, offrant aussy présentement payer ce qu'il appartient pour ce, ainsy qu'il est d'usage, lequel dit sieur Boisard a fait réponce qu'il ne peut accorder la collation de la ditte chapelle de Notre-Dame au dit sieur Morillon ny la luy conférer en aucune manière non plus que la luy présenter au moyen du dit refus l'ayant conféré et délivré la collation au dit sieur Jarry ancien curé du dit Ménil sur la présentation que luy en ont faitte les plus proches parents du dit feu sieur Chappeau, conjointement avec le dit Hardouin, procureur de fabrique du dit Bourg-d'Iré comme estant le dit sieur Jarry proche parent du dit sieur Chappeau, requis et sommé comme dessus le dit sieur Boisard doyen de signer la présente réponse a refusé et laquelle présente réponse du dit sieur Boisard le dit sieur Morillon a aussy pris pour refus et a protesté se présenter à Monseigneur l'illustrissime et révérendissime Évêque d'Angers pour avoir la ditte collation et présentation sur le présent refus

du dit sieur Boisard et en vertu d'icelle prendre possession de la ditte chapelle de Notre-Dame et aussy obtenir du dit seigneur évêque la présentation collation et toute autre disposition pour la ditte chapelle de Saint-Jean-Baptiste du dit Bourg-dIré au moyen du susdit refus de présentation d'icelle au dit sieur requérant par le dit sieur Boisard doyen, et générallement proteste de tout ce qui se peut et doit à son avantage dont ce de tout ce que dessus le dit sieur Morillon nous a requis ce présent acte que lui avons octroyé pour lui servir et valloir ce que de raison. Et icelluy fait, passé et attesté en la ditte maison presbytéralle du dit Bourg-d'Iré en présence de Joseph Papin, maréchal en œuvre blanche, demeurant à la Davière, paroisse de Bouillé-Ménard, et François Leroueil, marchand, demeurant à la Gesnière, paroisse de Châtelais, témoins à ce requis et appelez et soussignez, sommé d'abondant le dit doyen de signer ses susdittes réponces a pareillement refusé de les signer, ont les dits sieurs Morillon, Papin et Leroueil, témoins, signé les dits jour et an, laissé copie des présentes signée du dit sieur Morillon, des susdits témoins et de nous notaire au dit sieur Boisard doyen en parlant à sa personne lui déclarant d'abondant que nous les ferons controller au dit Segré suivant l'édit.

La minutte est signée, J. F. Morillon, clerc tonsuré, Joseph Papin, F. Leroueil, et de nous notaire royal apostolique susdit. Et controllé au d. Segré les dits jour et an 11 mars 1736 par le sieur Nepveu qui a reçeu six livres.

POURIAZ.

Insinué, controllé et enregistré aux greffe et controlle des insinuations ecclésiastiques du diocèse d'Angers le 26 mars 1736.

MABILLE, greffier.

Voici le texte de l'ordonnance portée par Mgr Jean de

Vaugirault, évêque d'Angers, 13 mars 1736, en faveur de l'abbé Morillon :

« Joannes, miseratione divina et Sancta Sedis apostolicæ gratia episcopus Andegavensis Regi a sanctioribus consiliis dilecto nostro Mro Josepho Francisco Morillon, clerico nostræ diœcesis salutem in Domino Capellaniam perpetuam sub invocatione *Sti Joannis Baptistæ* in capella dicti nominis intra metas parochialis ecclesiæ du Bourg-d'Iré sita fundatam et deserviri solitam ad quam dum vacat obtinendam prœsentatio personæ idoneæ in eace authoritate nostra ordinaria ad decanum de Candé rectorem actualem dictæ parochialis ecclesiæ du Bourg-d'Iré et Noyant spectat ut asseritur et pertinet, nunc vacantem per obitum quondam Mri De Launay de la Balluère pbri illius, dum viveret, ultimi possessoris tibi præsenti tanquam proximiori consanguineo e linea fundatoris ac alias capaci et idoneo ad illam obtinendam pleno et superiori jure pro hac vice eo quod Mr Josephus Ludovicus Boisard presbyter decanus de Candé rector actualis dictæ parochialis ecclesiœ du Bourg-d'Iré et Noyant tibi illam præsentare recusaverit et authoritate nostra ordinaria contulimus et donavimus conferimusque et donamus ac de eadem tibi cum omnibus illius juribus et pertinentibus providimus et providemus per prœsentes salvo jure nostro et quolibet alieno, quocirca primo notario regio et apostolico nobis subdito mandamus quatenus te vel procuratorem tuum nomine tuo et pro te in possessionem corporalem realem et actualem dictæ capellaniæ juriumque illius et pertinentium ponat et inducat servatis omnibus solemnitatibus assuetis.

« Datum Andegavi in palatio nostro episcopali die decima tertia mensii martii anno Domini millesimo septingentesimo trigesimo sexto præsentibus ibidem Mro Jacobo Elie pbrô in Ecclesia nostra andegavensi majore capellano et Yvone Blot pbrô in eadem ecclesia sacrista Andegavi

commorantibus textibus ad præmissa vocatis et rogatis de in præsentiam minuta nobiscum signatis. »

† JOANNES, Episcopus Andegavensis
De mandato Illmi et Rmi Dni
D. Episcopi Andegavensis
MEZERAY.

Sceau de Mgr de Vaugirault.

Par cette ordonnance l'évêque d'Angers donne à Messire Morillon, « clerc du diocèse d'Angers, qui est le plus proche parent du fondateur, et par ailleurs capable et idoine » la collation de la chapellenie de Saint-Jean « vacante depuis la mort de Messire de Launay de la Balluère » avec tous les droits inhérents à ce bénéfice. Une autre ordonnance épiscopale du même jour confère au même titulaire la chapellenie de Notre-Dame, « desservie dans la chapelle de Saint-Jean et vacante depuis la mort de Charles Pouriatz [1].

[1] Cette ordonnance qui se trouve également dans les archives du presbytère du Bourg-d'Iré, est conçue à peu près dans les mêmes termes que la première : « Joannes...

Joannes... Capellaniam perpetuam sub invocatione *Beatæ Mariæ* in capella Stl Joannis Baptistæ intrametas... ad quam dum vacat obtinendam præsentatio personæ idoneæ ad procuratorem fabricæ dictæ parochialis ecclesiæ du Bourg-d'Iré conjunctim cum proximioribus consanguineis fundatoris spectat ut asseritur et pertinet nunc vacantem per obitum quondam Mri Caroli Pouriatz clerici illius dum viveret ultimi possessoris tibi præsenti, tanquam proximiori consanguineo e familia dicti fundatoris ac alias capaci et idoneo ad illam obtinendam mediante præsentatione Renati Dugrez Francisci Hubert, Francisci Bellier et Francisci etiam Bellier tanquam proximiorum consanguineorum dicti fundatoris de te scriptis facta ac etiam pleno et ordinario jure ob recusationem factam per Jacobum Hardouin procuratorem actualem fabricæ dictæ parochialis ecclesiæ du Bourg-d'Iré tibi illam conjunctim cum supradictis consanguineis præsentandi nec non etiam ob recusationem factam per M. Josephum Ludovicum Boisard decanum actualem de Candé... collatorem ordinarium dictæ capellaniæ tibi illam super dicta recusatione conferendi et authoritate nostra ordinaria contulimus...

L'abbé Morillon avait gain de cause. Il prit possession de sa chapelle, dès le 16 mars 1736. On a conservé l'intéressant procès-verbal de son installation :

« Aujourd'huy 16 mars 1736, avant midi,

« En présence de nous René Pouriaz notaire royal apostolique... soussigné et des témoins cy après nommez aussy soussignez a comparu au devant de la porte et principalle entrée de la chapelle de Saint-Jean-Baptiste sise proche le bourg du Bourg-d'Iré paroisse dudit lieu en ce diocèse où nous nous sommes transportez, Maître Joseph-François Morillon clerc tonsuré du dit diocèse demeurant au Grand Séminaire du dit Angers, lequel en conséquence de la présentation à luy faitte de la chapelle de Notre-Dame fondée et desservie en la dite chapelle de Saint-Jean-Baptiste, vacante par la mort de Messire Charles Pouriats clerc tonsuré du dit diocèse par René Dugrais, François Hubert, François Bellier et François Bellier, au moyen du refus du sieur Hardouin procureur de fabrique de l'église paroissiale du dit Bourg-d'Iré devant nous notaire le onze de ce mois deuement controllée au dit Segré le dit jour par le sieur Nepveu qui a receu six livres, et sur lequel refus du dit Hardouin, Monsieur Boisard doyen de Candé et curé du Bourg-d'Iré a aussi reffusé la présentation et collation de la dite chapelle de Notre-Dame au dit sieur comparant suivant autre acte aussi receu de nous notaire le dit jour onze de ce mois... sur lesquels dits deux actes il a obtenu le visa de Mgr l'Illustrissime et Révérendissime évêque d'Angers le treize de ce mois, signé Joannes episcopus andegavensis et plus bas Mezeray, secrétaire et scellé, et ayant le dit sieur Morillon signé le formulaire de foy ainsi qu'il nous a paru par le certificat du dit sieur Mézeray du dit jour 13 de ce mois signé : Mézeray, demeuré attaché à ces présentes pour y avoir recours en vertu de tout quoy le dit sieur Morillon a pris possession corporelle, réelle

et actuelle de la dite chapelle de Notre-Dame et de tous ses droits fruits revenus appartenances et dépendances et ce par la libre entrée de la dite chapelle de Saint-Jean-Baptiste sise que dit est où elle est desservie, aspersion d'eau béniste aux assistants, génuflection et prières devant l'autel de la dite chapelle, baiser du dit autel, lecture dans le missel trouvé dessus, séance dans la chaire de la dite chapelle affectée au titulaire de la dite chapelle de Notre-Dame, son de la cloche de la dite chapelle de Saint-Jean-Baptiste et gardant et observant les autres solennitez en tel cas requises et accoutumées. Laquelle possession ainsi prise l'avons publiée à haute et intelligible voix en la dite chapelle de Saint-Jean-Baptiste du Bourg-d'Iré, à laquelle personne ne s'est opposé dont le dit sieur Morillon nous a acquis le présent acte que lui avons octroyé pour servir et valloir ce que de raison.

« Fait et passé en la dite chapelle de Saint-Jean-Baptiste du Bourg-d'Iré en présence de Messire Armand-Jean de Fayau écuyer seigneur de Mondillé demeurant en sa maison de Mondillé paroisse de Vern, et honneste homme Joseph Papin maréchal en œuvre blanche demeurant à la Davière, paroisse de Bouillé-Ménard tesmoins à ce requis et appelez et soussignez.

« La minute est signée : Morillon, clerc tonsuré, de Fayau, J. Papin, Pouriaz, notaire.

« Contrôlé à Segré, le 16 mars.

« Insinué, controllé et registré aux insinuations ecclésiastiques d'Angers le 26 mars 1736.

« MABILLE, *greffier*. »

« La minute est signée : MORILLON, *clerc tonsuré*, DE FAYAU, J. PAPIN, POURIAZ, *notaire*.

Ce procès-verbal de la prise de possession de la chapelle de Saint-Jean fut publié à l'issue du prône de la messe parois-

siale du Bourg-d'Iré le 18 mars 1736, par Julien Moreau, vicaire au Bourg-d'Iré. L'affaire était close. Joseph Morillon resta jusqu'à sa mort paisible possesseur et titulaire des deux chapellenies de Notre-Dame et de Saint-Jean. Il ne résidait pas au Bourg-d'Iré où sa présence ne pouvait être agréable à Messire Boisard. Le jour de son installation ne fut sans doute pas le seul où il pria dans sa chapelle. Quoiqu'il en soit, même quand il en vivait éloigné, il ne dut jamais oublier de remplir ses obligations et de célébrer ou faire célébrer la messe pour Messire Chappeau et les habitants du village de Saint-Jean. On ignore le lieu et la date de la mort de l'abbé Morillon. Le 4 juillet 1737, il était sous-diacre et habitait le collège d'Azé de Châteaugontier. Ce jour-là, il passe devant notaire, en sa qualité de chapelain de Saint-Jean, un bail avec « honorable homme » Joseph Jousseau, marchand à la Rainaie de Loiré. Il lui afferme pour cinq années « une maison nommée *Saint-Jean*, avec les terres et pré qui en dépendent, une autre maison aussi avec les terres qui dépendent de la dite chapelle, et situées au Bois-Bodin, et deux journaux de terre labourable dans la pièce du Gresbleau, paroisse du Tremblay. » Vingt ans après le 27 mai 1757 on le voit affermer à Gervais Peltier sarger à Jaint-Jean, pour une durée de 9 ans et 9 cueillettes entières, à raison de 65 livres, le temporel de la chapelle de Saint-Jean qui est « sis sur le Bourg-d'Iré et le Tremblay ». Joseph Morillon est dit à cette date « prêtre vicaire de Saint-Quentin, y demeurant ». Peut-être Messire Morillon est-il mort à la fin de 1775. Il aurait été à cette date âgé de 60 ans environ, et il aurait eu pour successeur immédiat, dans sa chapellennie, Messire François Bazin, prêtre, curé de Noellet. Celui-ci est dit « nouveau titulaire de la chapelle de Saint-Jean », le 30 janvier 1776, où il afferme « à Pierre Bazin, tanneur, demeurant au bourg du Bourg-d'Iré pour la somme de 60 livres et une durée de 9 années et 9 cueillettes entières et consécutives,

à parte de la Toussaint prochaine », le temporel de la chapellenie de Saint-Jean, « à charge de faire chacun an cinq journées de réparations sur et au dedans des maisons et chapelle du dit temporel ». François Bazin fut le dernier chapelain de Saint-Jean, car peu de temps avant la Révolution, le 3 avril 1787, il renouvelle le bail précédent avec son même fermier pour la somme de 72 livres. Comme son prédécesseur, Messire Bazin cumulait plusieurs bénéfices et il était en même temps chapelain de « la chapelle Notre-Dame, desservie en la chapelle de Saint-Jean ». Il en est dit nouveau titulaire le 2 mars 1771. Ce jour-là, il fait annoncer par le notaire Poillièvre que la closerie de la Bodinière où est colon Pierre Thierry est à affermer au plus haut et dernier enchérisseur. Jullien Bourgeais, fermier à Noellet offre d'abord 120 livres. Enfin à la dixième enchère, la veuve Duveau et son fils François restent adjudicataires pour la somme de 185 livres.

Pendant la Révolution, en 1791, le temporel de la chapelle de Saint-Jean devint bien national. La chapelle elle-même fut fermée au culte pendant la Terreur et servit de salle de réunions pour la municipalité et l'assemblée des citoyens [1]. L'église principale du Bourg-d'Iré ayant été incendiée pendant la Révolution, la chapelle de Saint-Jean la remplaça pendant plusieurs années, jusqu'en 1806. A cette date la chapelle était elle-même plus ou moins délabrée, puisqu'on jugea bon, au dire de C. Port, d'employer une partie de ses matériaux à la reconstruction de l'église. Il ne reste plus rien de la chapelle Saint-Jean. Il paraît même impossible d'en indiquer au juste l'emplacement. On sait toutefois qu'elle se trouvait vers le sommet du village actuel de Saint-Jean, au bas du parc de M. le comte de Blois et non loin de la

[1] Voir à la Mairie du Bourg-d'Iré le Registre des délibérations, entre autres à la date du 11 février 1790 et du 8 janvier 1792.

route de Loiré. Nous sommes renseignés sur ce sujet par le rapport fait le 29 mars 1690 sur l'état de la chapelle Saint-Jean.

La chapelle de Saint-Jean, ayant besoin de réparation' Maître Jean Primault, notaire sergent à la Roche d'Iré, nomme d'office pour la visiter, Jacques Grimault et Nicolas Dugré, maçons, Mathieu Chevallier et Julien Gohier, charpentiers, Jacques Mislon et Jean Dumaine, couvreurs d'ardoises, Clément Beucher et Jean Gillier, tous demeurant au Bourg-d'Iré. S'étant transportés sur les lieux, ceux-ci font dresser par Me Poillièvre le rapport de ce qui manque à la chapelle et à ses dépendances. Or la déclaration de Clément Beucher et Jean Gillier peut nous permettre de fixer d'une manière assez précise l'emplacement de la chapelle de Saint-Jean. En effet ils font remarquer dans le rapport « qu'il faut 10 toises de fossés neufs ou réparés à la vigne de la Nouillère dépendant du temporel de la dite chapelle... 12 toises de fossés neufs ou réparés au clotteau, qui joint le grand chemin du Bourg-d'Iré à Candé et qui aboute au jardin de la dite chapelle sur le dit grand chemin; qu'il faut aussi 15 toises de fossés au dit jardin sur le même grand chemin et proche le jardin du dit enclos et du cymetière sur le chemin de Saint-Jean à la Tarotrye, 6 toises de fossés. » Sachant que la route actuelle du Bourg-d'Iré à Loiré correspond à l'ancien grand chemin du Bourg-d'Iré à Candé et que l'impasse actuelle prolongeant l'arrivée de la route de Challain à Saint-Jean n'est autre que l'ancien chemin de Saint-Jean à la Tarotrie [1], il est facile de reconnaître que les maisons habitées aujourd'hui par la famille Barbot et la famille Leray-Ballu (propriétaire

[1] La maison de la Tarotrie se trouvait en aval du moulin à eau, au bas du parc de M. de Falloux. Celui-ci l'acheta à M. Jallot, juge de paix à Segré, la détruisit, mais en fit reconstruire pour l'ancien propriétaire, de l'autre côté de la rivière, une autre de même modèle, qui appartient aujourd'hui à M. Pécot.

M. Pierre Huau) ont été construites dans l'ancien jardin de la chapelle qui comprenait aussi une partie du parc de M. le comte de Blois près de la route de Loiré. Dans l'*Etat des Sections* du Bourg-d'Iré (cadastre de 1826); ce jardin porte le numéro 340 et appartient alors à la famille Halnault.

Quant à la chapelle elle-même et « au cimetière qui l'entourait » il faut les localiser dans les numéros 339 et 338 du cadastre. Ceux-ci étaient encore appelés en 1826 « cloteaux de la chapelle » et appartenaient le premier à M. de Falloux du Coudray demeurant au bourg[1] et le second à la veuve Gaultier demeurant à Saint-Jean. La chapelle et le cimetière de Saint-Jean touchaient donc au couchant le jardin de la chapelle et au nord l'ancien chemin de Saint-Jean à la Tarotrie. Leur emplacement comprendrait la partie sud de la cour appartenant à M. François Ronflé et le bas du parc de M. le comte de Blois. La découverte d'ossements qui fut faite en cet endroit il y à 70 ans environ ne fait que confirmer cette opinion [2].

Du cimetière qui « entourait » la chapelle de Saint-Jean, il est souvent fait mention dans les vieux actes. Il datait probablement de l'origine même de la chapelle. Le registre de l'état civil signale entre autres qu'une sépulture y fut faite le 22 janvier 1673. Pendant la Révolution, on y enterra plusieurs morts.

Le rapport que nous avons cité nous donne aussi quelques détails précieux sur la chapelle de Saint-Jean. Il semble bien par ce qui précède que la façade de la chapelle regardait vers le nord et l'église paroissiale et qu'on y accédait principalement par le chemin de Saint-Jean à la Tarotrie. Voici du reste le résumé de l'intéressant document du 29 mars 1690 sur l'état de la chapelle dressé par le notaire du Bourg-d'Iré... Transportés sur le lieu, les maçons

[1] Dans la maison du Patronage en face le presbytère.
[2] Déposition de Mme veuve Lévêque à l'Hospice du Bourg d'Iré.

Grimault et Dugré déclarent qu'il faut refaire tout autour la clôture du cimetière de la chapelle, à trois pieds hors terre comme il était auparavant, que la « voûlte » de la porte de la principale entrée de la chapelle menace ruine et est prête à tomber et qu'il est nécessaire de « renduire la chapelle par dedans ». Les charpentiers Chevalier et Gohier remarquent qu'il est urgent de réparer la porte de la principale entrée, que le vitrail qui est au-dessus de cette porte menace ruine et manque d'un panneau au milieu et que les autres vitraux ont aussi besoin de réparations. Il serait intéressant de savoir ce qu'étaient ces vitraux et s'ils furent réparés par les charpentiers ci-dessus nommés. Cependant les couvreurs Mislon et Dumaine font observer qu.il faut des ardoises sur la chapelle. Que nous aimerions posséder quelque description des petits autels élevés à Notre-Dame et à Saint-Jean-Baptiste et connaître la décoration intérieure de la chapelle ! Mais jusqu'ici nous n'avons pas trouvé de document capable de nous renseigner sur ce point.

Cet essai de mise à neuf de la chapelle de Saint-Jean dénote un changement de titulaire. En effet, Antoine Dupré, « chapelain de Saint-Jean », mort âgé de 65 ans et inhumé dans l'église du Bourg-d'Iré le 15 décembre 1689, avait eu immédiatement pour successeur François Jousseau. Trois ans plus tard, le 23 mars 1693, un acte nous dit que celui-ci, « chapelain de Saint-Jean » n'était encore que « clerc tonsuré. » C'était au moins le titre strictement nécessaire pour posséder une chapellenie. Il rend aveu le 26 octobre 1702 comme chapelain de Saint-Jean pour deux chambres sises au Bourigal. Les premiers titulaires de la chapelle de Saint-Jean avaient été aussi des Jousseau. Tout d'abord à la date de 1627 nous avons vu René Jousseau qui avait été désigné par le fondateur lui-même, l'oncle Chappeau. René Jousseau le jeune succéda à ses oncles René et Jean Jousseau dans la cure du Bourg-d'Iré.

Il mourut le 24 janvier 1650, de l'épidémie qui sévissait dans le pays. Plus tard, un autre Jousseau, prêtre, signe comme chapelain de Saint-Jean de 1668 à 1676. Est-ce le même que Julien Jousseau qui était vicaire à Noyant-la-Gravoyère en 1649 ? Au XVIIe siècle les différents chapelains semblent avoir servi souvent de vicaires aux curés du Bourg-d'Iré; c'est ainsi qu'à la fin du registre de l'état-civil de l'année 1675, le doyen Peletier dit que les divers actes ont été signés par lui ou les prêtres chapelains de l'église du Bourg-d'Iré : Jousseau, Manceau, Bondu et Vachon. Après François Jousseau les chapelains de Saint-Jean furent messire Louis De Launay de la Balluère, Joseph Morillon et François Bazin, curé de Noellet. Il a été parlé plus haut des deux derniers.

Une mention spéciale est due à de Launay de la Balluère. Il succéda en 1694 à Guinoyseau de la Sauvagère comme doyen de Candé et curé du Bourg-d'Iré, mais quinze ans après, en mai 1710, il donna sa démission et quitta le Bourg-d'Iré pour devenir curé de Crosmières, dans l'archiprêtré de la Flèche, qui faisait alors partie du diocèse d'Angers. La famille de Launay de la Balluère était originaire de Pirmil, dans le diocèse du Mans. L'église de Pirmil possède des portraits de cette famille et le manoir de la Balluère existe encore près du bourg. L'attachement pour son pays d'origine explique peut-être pourquoi Messire de Launay quitta l'important doyenné de Candé pour la cure de Crosmières. Il est vrai que celle-ci, inscrite alors pour 1.400 livres, était mieux rentée que la cure du Bourg-d'Iré. De plus la terrible épidémie, qui enleva 87 de ses paroissiens en 1706 et 247 en 1707, avait ébranlé la santé de Messire de Launay et ne lui permettait plus de rester au milieu des marécages qui autrefois entouraient les dépendances du presbytère du Bourg-d'Iré. Étant curé de Crosmières, il conserva le titre de chapelain de Saint-Jean et ne cessa d'avoir des relations avec son ancienne paroisse.

Voici la lettre qu'il écrivait de Crosmières en 1734 à Mlle Marie Cadotz, du Plessis, en sa maison, au Bourg-d'Iré :

« Mademoiselle, je profite avec le plus grand plaisir du monde de l'occasion que me présante Bottier pour vous faire mes très sincères remerciements de vos attentions pour mes petits et très petits intérêts dans vos cantons et vous supplier de vouloir bien me les continuer. Je voudrais pouvoir trouver l'occasion de vous marquer ma reconnaissance, je la saisirais avec toute l'ardeur possible.

« Bottier me dit que vous aviez quelques boisseaux de bled à moy. Ayé, je vous prie, toute la bonté de les faire vendre et de remettre le prix à ma sœur de Nidoiseau [1].

« Il m'a aussi dit que celui qui occuppe ma petite maison du Bois-Bodin ne paioit point. Si j'osais, Mademoiselle, je vous prirois, d'y avoir l'œil et faire tout ce que vous pouré pour le faire payer, même de le poursuivre. Ceste lettre vous servira de procuration au cas que vous veillé bien vous donner ceste peine.

« J'ay voulu engager Bottier à reprendre ce qu'il tenoit à moy à ferme mais inutilement. Je vois bien qu'il faut en chercher un autre. Si celuy qui y est, c'est-à-dire qu'il y a mis estait solvable et qu'il voulut rester, il faudrait lui passer bail, sinon faire publier et affermer aussi cher que faire se poura. Si vous avié la bonté de vous donner ces soins, vous m'obligerié beaucoup. Ma lestre vous servira de procuration pour cela.

« Si l'on pouvait même trouver à qui donner le total cela serait bien moins embarassant et beaucoup mieux. Je me raporte à vous de tout et je ratifie par avance tout ce que vous feré. Si vous n'avié pas la bonté de vous donner ces peines je vous prie d'avoir celle de me le faire savoir.

« Si je n'apréhendais point de faire un ingrat je me défe-

[1] Religieuse à l'Abbayé bénédictine de Nyoiseau.

rois de ce bénéfice qui ne me produit que très peu de chose et qui donne beaucoup d'embaras à mes amis. Si ma santé n'estait pas aussi dérangée qu'elle est, j'aurois esté dans le païs. Je feray cependant ce que je pourray pour y faire un tour ceste année. Je serai charmé de me trouver à porté de vous marquer personnellement combien parfaittement et avec quelle reconnaissance j'ay l'honneur d'estre, Mademoiselle, votre très humble et très obéissant serviteur. »

De Launay Balluère [1].

On ignore si Messire de Launay eut encore le temps de faire un tour « au Bourg-d'Iré. Il mourut le 4 décembre 1735 et fut enterré le lendemain dans la chapelle de Notre-Dame des Vertus, au bourg de Crosmières. On ignore à quel titre il était devenu chapelain de Saint-Jean et s'il était réellement de la famille du fondateur [2].

Les seuls chapelains de Notre-Dame dont on ait conservé les noms sont : Mathurin Bellier, qui fut le premier en 1627 et fut vicaire desservant la paroisse de Noyant-la-Gravoyère, puis au XVIIIe siècle et dès 1711, l'abbé Charles Pouriatz, qui mourut clerc tonsuré en décembre 1735, Morillon et Bazin. Ces deux derniers furent en même temps titulaires de la chapelle de Saint-Jean. Peut-être Pouriats, qui signe au Bourg-d'Iré: prêtre le 27 janvier 1685, était-il chapelain de Notre-Dame? A la Révolution disparurent chapelains et chapellenies, puis, peu à peu les chapelles elles-mêmes tombèrent en ruines. De toutes celles que nous avons étudiées, la chapelle du Buron seule aujourd'hui reste debout [3].

[1] Documents de l'étude du Bourg-d'Iré.

[2] Les Delaunay de la Balluère portaient comme armoiries : *d'or au chêne arraché de sinople, accosté de deux aigles éployées, les têtes affrontées de sable, becquées et onglées de même, membrées de gueules.* Leur devise était : « Pour Dieu et l'honneur. »

[3] Aujourd'hui, avec l'ancienne chapelle du Buron, on peut voir au Bourg-d'Iré quatre chapelles récentes pleines d'intérêt : la chapelle

IX

La Prestimonie du Poirier Crossé

Après les chapellenies du Bourg-d'Iré, la prestimonie du Poirié Crossé mérite une mention. Elle est ainsi désignée dans le *Pouillé* manuscrit de 1730 : « décret d'une chapelle de Notre-Dame, d'une messe par semaine, fondée par défunt Jean Piou au Bourg-d'Iré, du 19 avril 1504 : prestymonie du Poirier Crossé ».

Le mot prestimonie (du bas latin *prestimonium*, du latin *præstare*, fournir) ne désigne pas un bénéfice au sens aconique du mot, avec patronage proprement dit, présentation et collation, ainsi que nous l'avons vu pour les chapellenies. La prestimonie est un legs pieux, un revenu affecté cependant par le fondateur à l'entretien d'un eclésiastique remplissant une obligation sprituelle. De la prestimonie du Poirier Crossé nous savons assez peu de chose : le nom du fondateur et la date de la fondation, la nature du temporel, ainsi que la clause essentielle, la célébration d'une messe chaque semaine. Il semble bien que cette fondation visait une chapelle ou un autel dans l'église paroissiale du Bourg-d'Iré et qu'elle devait pourvoir en partie à la subsistance d'un prêtre remplissant un ministère pastoral.

Toujours est-il que le dernier titulaire de la prestimonie, un des deux seuls du reste que nous connaissions jusqu'ici, M. Charles Paizot, était vicaire au Bourg-d'Iré. Ses prédécesseurs étaient-ils déjà titulaires de la prestimonie, ou bien celle-ci était-elle entre les mains des curés de la paroisse

funéraire de la famille Falloux au cimetière et la chapelle du château de M. de Falloux appartenant à M. le comte Louis de Blois, la chapelle du château de la *Douve* et de *Notre-Dame-de-Bon-Écot*, appartenant à M. le Marquis d'Armaillé.

qui seraient restés libres d'en disposer en faveur de leurs vicaires, c'est ce que nous ignorons. Nous savons seulement ce qu'était en 1780 la Maison du Poirier Crossé qui faisait partie du temporel de la prestimonie.

« Le 8 mars 1780, François Angélique Péteul, demeurante à la Cour, sa maison, hérittière en partie de Messire Noël Jarry, vivant curé de Sainte-Poix, titulaire du legs ou prestimonie du Poirier Crossé, desservi en l'église paroissiale du Bourg-d'Iré, du temporel duquel dépend une maison, appenty et portions de jardin situées en ce bourg, où demeure en la dite maison Jacques Corvée, en son nom et au nom des autres héritiers, fait publier aux prônes de la messe paroissiale du Bourg-d'Iré et autres circonvoisines que les enchères au rabais des réfections et réparations à faire à la dite maison seront reçues chez nous, Poillièvre, aujourd'hui. » La demoiselle Péteul s'engage à payer les réparations. « Pourra l'adjudicataire prendre de la pierre et de la terre sur le terrain de la dite prestimonie en ne faisant point de tort au fond. »

A l'instant comparaissent Mathieu Arthuis entrepreneur de bâtiments à Chazé-sur-Argos, qui s'offre pour 1400 livres, puis François Malherbe couvreur d'ardoises au Bourg-d'Irée qui accepte pour 1300 livres. A la dixième enchère le travail est adjugé à François Malherbe pour 1170 livres.

Le 21 août 1780, le sieur Paizot, vicaire au Bourg-d'Iré nouveau titulaire du legs Poirier Crossé, afferme la maison du Poirier Crossé à François Malherbe lui-même pour une durée de 9 ans, à raison de 48 livres [1]. Ce bail fut renouvelé entre les mêmes le 9 décembre 1788. En plus de cette maison la prestimonie comprenait sans doute les trois pièces de terrain ou une partie de ces pièces appelées encore aujour-

[1] Un Pouillé imprimé du XVIIIe siècle attribue au legs une valeur de 3 livres. Le *Rôle des Rentes* du clergé dans le don gratuit (1707) que nous avons déjà cité inscrit la prestimonie du Poirier Crossé pour une somme de 5 sols.

d'hui Poirier Crossé et grands Poiriers Crossés, comprises sous les numéros 480, 481 et 482, section G de la Petite Haie sur la route de Bourg-d'Iré à Loiré.

La maison du Poirier Crossé qui formait la majeure partie du temporel de la prestimonie a été facile à reconnaître, grâce au procès-verbal de l'état de la maison dressé par Me François Poillièvre à la réquisition de M. Paizot le 6 mai 1780. François Malherbe, servant d'expert, remarque « que pour entrer en la chambre basse servant de cuisine il y a un petit escalier de 4 marches en pierres ardoisières pour y monter du côté du Nord, laquelle porte est couronnée d'une massonne en voulte de pierre... sur laquelle porte il y a de la couverture d'ardoises soutenue par 3 chevrons, qui couvre le dit escalier...

« Laquelle cuisine est de 15 pieds de large et de 17 pieds et demi de long... A laquelle cuisine il y a une cheminée et four en icelle cheminée sous lequel four il y a un toit à porcs ouvrant au nord, dont la porte est faite en voulte de pierre et sur lequel four règne la même couverture de l'escalier ci-dessus désignée.

« ... Pour descendre au jardin qui dépend de la maison il y a un petit escalier de 7 marches de pierres ardoisières de 2 pieds et demy de largeur chaque marche

« ... Au dessous de la cuisine règne une cave qui ouvre du côté du soleil levant. A l'ouverture est une porte de 3 pieds 11 pouces de haut et 3 pieds un pouce de large. Pour descendre à la cave il y a deux marches de pierres ardoisières. Laquelle cave est de la même grandeur que la cuisine. »

La Maison du Poirier Crossé fut achetée en 1843 par Julien Desmas, forgeron, au sieur Jarry, de Segré, et appartient aujourd'hui à ses enfants : Mlle Camille Desmas, qui l'occupe, et à M. l'abbé Julien Desmas, curé de la Prévière. Bien que la façade ait changé totalement par suite d'une construction nouvelle, la maison, a été facile à

identifier. Les propriétaires actuels se souviennent parfaitement de l'ancienne façade qui correspond à la description ci-dessus donnée. De plus nous avons mesuré la cuisine et la chambre haute, qui ont les mêmes dimensions portées sur le procès-verbal. La cave subsiste avec porte au levant, ainsi que l'escalier de sept marches descendant au jardin.

De toutes ces fondations rien n'a survécu à la Révolution. De nouvelles fondations pieuses, faites dans le courant du XIXe siècle, ont également disparu au Bourg-d'Iré comme par toute la France, à la suite de la loi de séparation. Plaise à Dieu que l'histoire, cessant d'être en cela « l'éternelle recommenceuse », nous épargne désormais pareil spectacle et puisse la douloureuse guerre de 1914-1915 consacrer à tout jamais « l'union sacrée » entre tous les Français !...

Aimé LEFORT.

Éphémérides astronomiques pour 1915

(Suite)

JANVIER

Mercure. — Inobservable.

Vénus. — Visible le matin à l'Est.

Se lève le 6 à 4^h 16^m.
— — 16 à 4^h 12^m.
— — 26 à 4^h 15^m.

Mars. — Inobservable.

Jupiter. — Un peu visible le soir au Sud-Ouest.

Se couche le 6 à 19^h 29^m.
— — 16 à 19^h 2^m.
— — 26 à 18^h 36^m.

Saturne. — Bien visible toute la nuit dans les Gémeaux.

		Se lève	*passe au méridien*	*Se couche*
le 6	à	14^h 44^m	22^h 39^m	6^h 34^m.
le 16	à	14^h 1^m	21^h 56^m	5^h 51^m.
le 26	à	13^h 9^m	21^h 14^m	5^h 9^m.

Uranus. — Inobservable.

Neptune. — Visible toute la nuit dans le Cancer non loin des Gémeaux.

		Se lève	*passe au méridien*	*Se couche*
le 6	à	17^h 19^m	0^h 59^m	8^h 40^m.
le 16	à	16^h 38^m	0^h 19^m	7^h 59^m.
le 26	à	16^h 53^m	23^h 34^m	7^h 15^m.

NOTA. — Pour les planètes visibles toute la nuit, nous donnons, outre les heures des levers et des couchers, celles des passages au méridien, ce qui facilitera beaucoup la recherche de ces astres surtout si on tient compte de leurs positions actuelles dans les constellations.

Phénomènes à observer

1er *janvier*. — Plus grand éclat de Vénus. Remarquable le matin à l'aube au Sud-Est.

17 *janvier*. — Conjonction de Jupiter avec la Lune à 23h. — Les 2 astres ne seront qu'à 54' d'arc l'un de l'autre. — Essayer de voir ce rapprochement dès la tombée de la nuit à l'Ouest. — Notre satellite sera peut-être visible ocmme un fin croissant.

FÉVRIER

Mercure. — Un peu visible le soir les premiers jours du mois. — Rechercher cette planète vers l'horizon Ouest, elle se présente généralement comme un astre rougeâtre.

Vénus. — Visible le matin vers le Sud-Est.

Se lève le 5 à 4h 21m.
— 15 à 4h 28m.
— 25 à 4h 32m.

Mars. — Inobservable.

Jupiter. — Inobservable.

Saturne. — Visible la plus grande partie de la nuit :

	Passe au méridien	*Se couche*
Le 5	à 20h 33m	4h 28m.
Le 15	à 19h 52m	3h 48m.
Le 25	à 19h 13m	3h 8m.

Uranus. — Inobservable.

Neptune. — Visible toute la nuit.

		Se lève	*Passe au méridien*	*Se couche*
Le 5	à	$15^h\ 12^m$	$22^h\ 54^m$	$6^h\ 35^m$.
Le 15	à	$14^h\ 31^m$	$22^h\ 13^m$	$5^h\ 55^m$.
Le 25	à	$13^h\ 51^m$	$21^h\ 33^m$	$5^h\ 15^m$.

Phénomènes à observer

6 *janvier.* — Plus grande élongation de Mercure. — C'est donc du 4 au 8 janvier qu'on aura les plus grandes chances de trouver cette planète difficile à observer.

14 *janvier.* — Éclipse annulaire de Soleil, invisible en France.

MARS

Mercure. — Visible le matin à l'Est.

Se lève le 5 à $5^h\ 34^m$.
— 15 à $5^h\ 16^m$.
— 25 à $5^h\ 8^m$.

Vénus. — Visible le matin à l'Est.

Se lève le 5 à $4^h\ 33^m$.
— 15 à $4^h\ 31^m$.
— 25 à $4^h\ 24^m$.

Mars. — Inobservable.

Jupiter. — Inobservable.

Saturne. — Visible le soir à l'Ouest.

Se couche le 5 à $2^h\ 37^m$.
— 15 à $1^h\ 59^m$.
— 25 à $1^h\ 22^m$.

Uranus. — Inobservable.

Neptune. — Visible la plus grande partie de la nuit.

		Passe au méridien	*Se couche*
Le 5	à	$21^h\ 1^m$	$4^h\ 43^m$.
Le 15	à	$20^h\ 21^m$	$4^h\ 3^m$.
Le 25	à	$19^h\ 41^m$	$3^h\ 24^m$.

NOTA. — Vénus facile à trouver et d'ailleurs bien connue pourra servir à identifier le matin, Mercure. — En effet ce dernier astre se lève à cette époque de 3/4 d'heure à 1 heure plus tard que Vénus et sa déclinaison du moment le reporte plus à l'Est que l'étoile du Berger.

Phénomènes à observer

10 *Mars*. — Vénus en conjonction avec la Lune. — Beau rapprochement à observer le matin.

20 *mars*. — Plus grande élongation du matin de Mercure.

21 *mars*. — Équinoxe de printemps à $16^h\ 52^m$.

AVRIL

Mercure. — Difficile à observer.

Vénus. — Visible le matin vers le Sud-Est.
Se lève le 6 à $4^h\ 11^m$.
— 16 à $3^h\ 57^m$.
— 26 à $3^h\ 42.^m$

Mars. — Inobservable.

Jupiter. — Inobservable.

Saturne. — Visible le soir à l'Ouest dès la nuit venue.
Se couche le 6 à $0^h\ 38^m$.
— 16 à $0^h\ 2^m$.
— 26 à $23^h\ 31^m$.

Uranus. — Peu observable.

Neptune. — Visible le soir à l'Ouest.
Se couche le 6 à $2^h\ 37^m$.
— 16 à $1^h\ 57^m$.
— 26 à $1^h\ 18^m$.

Rien de bien particulier à noter pour le mois d'avril.

E. CHÉREAU.

Résumé des Observations Météorologiques

faites à la Station Municipale d'Angers pendant les mois de Novembre et Décembre 1914

Novembre 1914

Moyenne barométrique : 756^{mm},6; minimum absolu, 741^{mm},3, le 1er et le 2; maximum absolu, 769^{mm},2, le 18; écart extrême, 27^{mm},9.

Moyennes thermométriques : des minima (sous abri) 3°,4; des maxima (sous abri), 9°,3; minimum absolu, — 3° le 19 et le 20; maximum absolu, 15°, le 6

Humidité relative moyenne du mois : 84; minimum 29, le 16; maximum, 98.

Nébulosité moyenne du mois : 6,1; moyenne la plus faible, 4; la plus forte, 10.

Pluie totale du mois : 27^{mm}, en 9 jours.

Fréquence des vents : 5 jours du N; 3 ours du N-E; 1 jour de l'E N-E; 3 jours de l'E; 2 jours du S-E; 2 jours du S; 3 jours du S S-W; 2 jours du S-W; 1 jour de l'W S-W; 4 jours de l'W; 1 jour de l'W N-W; 1 jour du N-W; 2 jours calme.

Vitesse du vent en mètres par seconde : moyenne du mois : 6^{mm},50. Vitesse maximum : 18 mètres, le 20 de 14 h. à 17 heures, du N-E.

Rosée : les 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 14, 17, 26, 27, 28,

29, 30; gelée : les 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25; gelée blanche . les 17, 18, 19, 20, 24, 25; brouillard : les 4, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 17; neige : le 21; tempête : le 20; halo lunaire : le 27.

Décembre 1914

Moyenne barométrique : 753^{mm}; minimum absolu, 733^{mm},2, le 14; maximum absolu, 765^{mm},6, les 25 et 26; écart extrême, 32^{mm},4.

Température moyenne (sous abri) des minima : 3°,3,; des maxima, 9°; minimum absolu, —4°,1, le 26; maximum absolu, 16°, le 8.

Humidité relative moyenne du mois : 75,4; minimum 64 le 5; maximum 99 le 28.

Nébulosité moyenne du mois : 6,4; moyenne la plus faible 2; la plus forte 10.

Pluie totale du mois : 129 ^{mm} en 22 jours.

Fréquence des vents : 3 jour du N; 1 jour du N N-E; 2 jours du S-E; 3 jours du S; 2 jours du S S-W; 8 jours du S-W; 4 jours de l'W S-W; 5 jours de l'W; 1 jour du N N-W; 1 jour du N-W.

Vitesse du vent en mètres par seconde, moyenne du mois : 6 mètres par seconde; moyenne la plus élevée : 15 mètres le 15; la plus faible : 2 mètres le 28. Vitesse maximum : 20 mètres le 26.

Rosée : les 2, 3, 4, 6, 16, 17, 18, 19, 23; gelée : les 23 24, 25, 26, 30; gelée blanche : les 17, 23, 25, 26, 30; brouillard le 6. Éclairs à l'W au S-W dans la nuit du 13 au 14. Tempête du S S-W le 28 de 10 h. à 16 heures. Flocons de neige le 24 à 9 h. Forte averse de grêle le 14 à 14 heures.

Le Directeur de la Station,

J. VERCHALY,

Résumé des Observations météorologiques

faites pendant l'année 1914

à la Station Météorologique Municipale d'Angers

(Altitude : 42 mètres environ).

Pression barométrique moyenne : 758^{mm},96. Moyenne mensuelle la plus élevée en janvier : 764^{mm},1; la plus faible en décembre : 753^{mm},08; minimum absolu : 730^{mm},2, le 22 février à 10 heures; maximum : 773^{mm},5, le 2 janvier; écart extrême de l'année : 43^{mm},3.

Température moyenne des minima et des maxima de l'année : 12°. Moyenne des minima (sous abri) : 7°,32; moyenne des maxima (sous abri : 16°,94; moyenne de l'année à 12 heures : 14°,7; minimum absolu sous abri : — 8°,8, le 24 janvier; maximum absolu sous abri : 37°, le 15 août.

Humidité relative, moyenne de l'année 66,1; moyenne mensuelle la plus élevée : 84, en novembre, la plus faible 56,9, en juin; minimum absolu : 16, le 23 juillet et le 4 septembre; maximum absolu : 100 les 14 février, 9, 10, 14 novembre.

Nébulosité moyenne de l'année : 5,14; moyenne mensuelle la plus élevée : 6,8 en mars; moyenne mensuelle la plus faible 3,50 en août et en septembre.

Pluie. Hauteur de la pluie mesurée au pluviomètre : 567 mill. tombée en 138 jours; mois les plus pluvieux : mars avec 72^{mm}, juin avec 78^{mm} et décembre avec 129^{mm};

mois les plus secs : janvier avec 16^{mm} et août avec 18^{mm}; le maximum en un jour a été de 38^{mm}, le 14 juin.

Nombre de jours de gelée : 33, dont 18 en janvier, 3 en février, 7 en novembre, 5 en décembre; de gelée blanche : 38, dont 12 en janvier, 8 en février, 2 en mars, 2 en octobre, 9 en novembre, 5 en décembre; de brouillard : 29; de rosée : 180, de neige : 6; de grêle 5; d'orage : 13; d'éclairs seuls : 2.

Fréquence des vents : du N 55 jours; du N N-E 6 jours; du N-E 65 jours; de l'E N-E 5 jours; de l'E 13 jours; de l'E S-E 3 jours; du S-E 6 jours; du S S-E 5 jours; du S 20 jours; du S S-W 10 jours; du S-W 44 jours; de l'W 79 jours; de l'W N-W 17 jours; du N-W 21 jours; du N N-W 15 jours.

Vitesse moyenne annuelle du vent en mètres par seconde : 4^{m}60. Moyenne mensuelle la plus forte : 7^{m}50 en mars; la plus faible : 2^{m}75 en août; la plus grande vitesse les 15 et 20 mars, les 13 et 28 décembre, 25 mètres par seconde par vents du S S-W et du S-W.

De profondes dépressions barométriques, pour la plupart d'une grande amplitude, ont donné des pluies très fortes, des coups de vent et des tempêtes. Celles du 17 au 24 février de 763^{mm},5 à 730^{mm},2; du 17 au 27 mars, de 766^{mm},3 à 732^{mm},5; du 26 octobre au 7 novembre, de 761^{mm} à 736^{mm},3, et celle du 3 au 16 décembre de 764^{mm},6 à 730^{mm}, ont donné respectivement 31^{mm}, 49^{mm}, 35^{mm} et 90^{mm} de hauteurs de pluie mesurées au pluviomètre.

Les abeilles sont sorties pour la 1re fois, le 5 février.

Arrivée des hirondelles, le 8 avril, des martinets, le 14 avril.

Arrivée du coucou, le 28 avril.

Arrivée du rossignol, le 4 mai.

Arrivée du loriot, le 15 mai.

Orages. Le 24 mars, orage faible, venant du S-W; le 18 mai, faible orage à 18 heures au Nord d'Angers, direc-

tion E à W. Le 9 juin, de 18 heures à 19 heures, de l'W à l'E, assez fort. De 15 heures à 16 heures, le 15, lointain et faible au S-E d'Angers, à 20 heures éclairs à l'E et au S-E. Le 19, de 16 heures à 17 h. 15, du N N-E à l'W, faible; au N d'Angers.

Le 1er juillet, de 12 heures à 14 heures, de l'W à l'E, assez fort; à 13 heures, averse accompagnée d'un fort coup de vent d'W. Le 14 juillet à 23 heures, du N-W au S-W, avec pluie. Le 15 juillet de 2 heures à 6 heures, orage d'une extrême violence surtout entre 2 h. 20 et 3. h 45, de l'W N-W au S S-E, sans pluie. La foudre tombe rue Eblé, sur la Tour Saint-Aubin où elle soude la tige de l'anémomètre à la bague, sur le dépôt des tramways, sur une maison rue de la Madeleine; l'ensemble des dégâts est insignifiant. A 6 h. 15 forte averse. Le 14 août, de 15 h. 30 à 16 heures à l'Ouest d'Angers, un orage accompagné de quelques coups de tonnerre assez fort, venant de l'W S-W vers le N N-E passe sans pluie et se disperse rapidement. Le 5 septembre, orage lointain du N-E au S-E, de 19 heures à 20 h. 50, disparaît au S S-E, sans pluie. Le 7, de 22 heures à 23 heures, orage assez violent se dirigeant de l'W à l'E, et accompagné d'un vent d'W violent pendant 35 minutes, sans pluie également. Un faible orage du S-W au N sur Angers le 8 septembre de 15 heures à 16 heures, accompagné pluie abondante.

J. VERCHALY.

Chronique

Dans le prochain numéro, nous commencerons la publication d'une chronique spéciale consacrée aux faits concernant la guerre. Cette chronique portera le titre : *Angers et l'Anjou pendant la guerre, simples notes prises au jour le jour.*

***

Ainsi que nous l'avions annoncé, M. le lieutenant Basty, du 135e d'infanterie, qui pendant son séjour à Angers, honora la *Revue de l'Anjou* de sa collaboration, avait été nommé, quelques mois avant la guerre, capitaine au 42e d'infanterie, en garnison à Belfort.

Il fut donc, dès les premiers jours, aux prises avec l'ennemi. Après trois blessures reçues au début de la campagne, notre ami reprit sa place dans les tranchées, le 12 octobre. Il vient de nous apprendre qu'on lui a confié dernièrement le commandement d'une compagnie de mitrailleuses de nouvelles formations avec laquelle il espère faire merveille.

M. Basty n'oublie ni ses amis d'Angers, ni la *Revue de l'Anjou*, et il nous a informé dans une de ses lettres qu'au fond des tranchées il écrivait pour nos lecteurs des « contes vécus » dont il nous ferait parvenir les manuscrits quand les circonstances le permettraient.

***

A l'Hôtel de Ville d'Angers, sous la présidence de M. le Maire, assisté de MM. Bodinier, Delahaye et Cesbron, sénateurs, et de M. Bideau, président de la Chambre de Com-

mérce, une conférence a été faite par notre compatriote, M. Audouin, professeur à l'Université de Poitiers, sur *L'Œuvre des bateaux-ambulances*, dont il est devenu le promoteur, ainsi qu'un autre angevin, M. Pierre Larivière, ingénieur des Mines à Paris. A la suite de cette conférence, un Comité a été constitué à Angers, en vue de faire de la propagande dans le département pour cette œuvre éminemment patriotique et humanitaire.

Le bureau est ainsi composé :

Présidents d'honneur : M. le Préfet de Maine-et-Loire, MM. les Sénateurs, M. le Maire d'Angers, M. le président de la Chambre de commerce.

Président : M. Gauvin, ancien député ; vice-présidents : M. Bigeard, directeur de la Compagnie du gaz d'Angers ; M. Cochard, président du Syndicat d'initiative ; M. Le Deuff, président du Comité de défense commerciale ; secrétaire : M. Delattre ; trésorier : M. G. Larivière, gérant de la Commission des Ardoisières.

Les souscriptions recueillies en Anjou permettront d'aménager un bateau-ambulance qui portera le nom de *L'Anjou*.

***

Jeudi 3 décembre, à 2 h. 1/2, a eu lieu la première visite officielle de l'école de gravure de musique. Étaient présents : MM. Blanc, maire d'Angers, Planchenault, adjoint ; Cointreau, président de l'école ; Petrucci, vice-président ; Koszul, secrétaire ; Brassard, directeur de l'École des arts et métiers ; Poutiers, administrateur de l'École des Beaux-Arts ; Dubois, architecte ; Foare, directeur de l'École de musique ; Meynioux, Chanteau, Grassin. Bigeard, Aubry, Préaubert. Ces messieurs se sont rendus dans la salle des cours, où M. Cointreau a présenté à M. le maire les élèves, au nombre de 48, et leur professeur, M. de Lavigne. Celui-ci a donné ensuite quelques explications sur la manière de graver la musique et a montré les travaux de ses élèves.

***

M. Bigeard, directeur de la Compagnie du gaz, vient de donner, pour les archives de l'École de gravure de musique, un portrait de Boïeldieu, par Dien.

***

La Chambre des Métiers de l'Anjou a ouvert, dans l'une des salles de la Bourse du Travail, place des Halles, un cours de dessin de géométrie élémentaire à l'usage de tous les apprentis et plus spécialement à ceux du bâtiment.

***

M. le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts fait savoir qu'en présence des événements actuels, le 53e Congrès des délégués des sociétés savantes de Paris et des départements, qui devait s'ouvrir à Marseille le 6 avril 1915, n'aura pas lieu.

***

A la dernière séance de l'Académie de Médecine, le Dr Achard a présenté un travail très documenté et très justement apprécié de M. le Dr Boquel, directeur de l'École de Médecine d'Angers, sur le traitement de vingt-quatre cas de tétanos chez des blessés militaires. Ce travail a été inséré dans les *Archives Médicales d'Angers*.

***

L'Académie des sciences morales et politiques a décerné le prix Audiffred au capitaine Royet, du 135e d'infanterie, pour son « Livre de l'Éclaireur ». L'Institut de France a voulu ainsi consacrer la création de nos boys-scouts français qui prouvent aujourd'hui leur utilité. Dans la plupart des villes en effet, comme à Angers, les Éclaireurs de France apportent le concours le plus efficace aux militaires, aux municipalités, aux sociétés de secours aux blessés. On sait que le capitaine Royet, blessé récemment en Lorraine, est l'un des inspirateurs de cette œuvre patriotique.

***

Dans sa séance du 22 décembre, la Société des Gens de lettres a décerné le prix du Président de la République à notre compatriote, Mlle Valentine Boulanger, pour son volume : « Marguerite Printemps » et au « Pays Normand ».

***

Sont promus :

Au grade de chevalier de la Légion d'honneur :

M. Magnan, chef de musique de première classe, au 6e génie, à Angers.

M. Colliard, chef de bataillon au 135e d'infanterie, à Angers.

***

Au 13e Congrès de Préparation militaire qui a clôturé ses assises à Lyon, le Ministre de l'Instruction Publique a décerné les palmes académiques à notre concitoyen M. Jean Levieux.

***

Nous enregistrons avec peine la mort du sous-lieutenant Emmanuel Delaunay tué à l'ennemi, , le 12 novembre, à la tête de sa compagnie. M. Delaunay était prote à l'imprimerie G. Grassin, où il possédait toutes les sympathies. Il travailla à la composition de la *Revue de l'Anjou* avec la conscience qu'il apportait à toutes choses et a droit à tous nos regrets.

Emmanuel Delaunay, né le 6 mars 1883, à Saint-Florent-le-Vieil, était entré de bonne heure en apprentissage pour devenir compositeur typographe. Intelligent, attentif, désireux de s'instruire, travailleur infatigable, il s'était vite élevé à l'un des premiers rangs dans la maison qui l'occupait et où il jouissait de l'estime de tous.

Tel il avait été dans la vie civile, tel on le retrouve dans la vie militaire.

Au régiment, il avait conquis rapidement les galons de sous-officier et, bien que faisant partie de la réserve, ses belles qualités lui valurent d'être appelé, le 3 août, à servir, comme adjudant de bataillon, dans l'armée active, au 135e régiment d'infanterie. Il part avec son bataillon, pour l'Est, vers Neufchâteau et Nancy, puis passe en Belgique où il prend une part active aux terribles combats des 23 août et jours suivants.

A Bièvre, il se signale d'une façon toutes péciale et sauve d'une mort certaine ou de la captivité son capitaine blessé, qu'il ramène dans les lignes françaises. Puis vient la retraite, et il combat encore le 6 septembre à Fère Champenoise et à Prosnes, le 26. Entre temps, le 13, il avait été nommé adjudant chef.

A partir du 20 septembre, le chef de bataillon qui commandait alors le 135e, se l'était attaché en qualité de secrétaire.

Delaunay fut nommé sous-lieutenant le 30 septembre, et son colonel, qui appréciait sa valeur et ses services, le gardait avec lui comme officier adjoint.

Frappé d'un éclat d'obus à la face, le 1er octobre, blessure glorieuse dont il devait conserver les traces, le sous-lieutenant Delaunay avait dû, à regret, quitter la ligne de feu pour se faire soigner à l'ambulance de Mourmelon. Treize jours après, il rejoint son régiment, est affecté à la cinquième compagnie et, avec ses hommes, dont il est l'ami, fait la guerre de tranchées, toujours en éveil sous la mitraille, toujours repoussant l'ennemi, lui enlevant ses tranchées après de violents corps à corps à la baïonnette.

Le 135e part alors pour le Nord et c'est

le 12 novembre, après une suite ininterrompue de luttes et de combats meurtriers, qu'un éclat d'obus vient priver le 135e d'infanterie d'un de ses meilleurs officiers.

***

Le 16 novembre, ont eu lieu au cimetière de l'Est les obsèques de M. Charles Bouhier, ancien maire d'Angers, avoué honoraire, décédé, le vendredi 13 novembre, en sa propriété de la Jaille, commune de Noëllet.

La levée du corps eut lieu le matin même, à 10 heures, à Noëllet. L'inhumation s'est faite à Angers.

M. Tourneux, gendre du défunt, conduisait le deuil avec les membres de la famille.

Dans l'assistance, nous avons remarqué : M. Blanc, maire d'Angers; MM. Lépicier, Gourdon, Planchenault, adjoints au maire; Sémery, Mahier, colonel Couilleau, conseillers municipaux; Jousseaume, président du tribunal civil; Chauveau, conseiller à la cour; Cointreau, vice-consul d'Italie; Cordier et Lenfantin, avoués; Allard-Lefort, Bunoust, Beucher, avocat; Chouanet, architecte; Bordereau, Bigeard, directeur de la Cie du Gaz; Morin, Roy, notaire: David, caissier des hospices et Touchet, secrétaire; Gauvin, ancien député; Leroy, bibliothécaire de la ville; Clémot, Poutiers, de l'École des Beaux-Arts; Cherière, notaire; Cormeray, banquier; Leroy, Vannier, ancien inspecteur primaire; Verrier-Cachet; Guédon, secrétaire de l'Inspection académique; Gayet, Gendreau, Quenion, Lemesle, Baron, ancien adjoint au maire; docteur Legludic, docteur Petrucci, Pichard, ancien magistrat, etc.

Un maître du barreau, dont la plume est justement appréciée de nos lecteurs, a bien voulu consacrer à la mémoire de

M. Charles Bouhier le bel article que nous imprimons dans ce fascicule. Nous l'en remercions vivement.

***

Le 30 novembre, le R. P. Dom Paul Vannier, supérieur des bénédictins de Saint-Benoît, qui se rendait à Magog pour assister au 21e anniversaire de la consécration épiscopale de Mgr Larocque, sur un petit yacht, trouva la mort dans un naufrage.

Un journal canadien décrit ainsi ses obsèques :

Les funérailles du R. P. Dom Paul Vannier, supérieur des bénédictins de Saint-Benoît, ont eu lieu à Magog, dans l'église Saint-Patrice. Sa Grandeur, Mgr Paul Larocque, évêque de Sherbrooke, a chanté le service, assisté de M. le Supérienr du Séminaire Saint-Charles. Le R. P. Leclerc et M. l'abbé Caron agissaient comme diacre et sous-diacre d'honneur, tandis que M. l'abbé Bastien et M. l'abbé Genest remplissaient les fonctions de diacre et de sous-diacre d'office. C'est le R. P. Cruveiller, supérieur de la Salette, qui a prononcé l'oraison funèbre.

Un grand nombre de prêtres du diocèse accompagnaient Sa Grandeur, entre autres le Révérendissime Dom Pacôme, abbé mitré d'Oka, M. Gagnon, supérieur du séminaire de Sherbrooke, M. le Curé de Newport, M. le Curé de Magog, M. Lafferrière, du séminaire de Saint-Hyacinthe, etc. Après le service funèbre, le corps fut transporté à Saint-Benoît du Lac, pour être inhumé dans le nouveau cimetière dont le P. Vannier avait choisi lui-même l'emplacement pour sa communauté, en même temps que pour la paroisse nouvelle dont il avait été le premier pasteur.

Le R. P. Dom Vannier était né, en 1860, à Bauné. Il avait fait ses études au collège de Combrée et, après une année passée au Grand Séminaire d'Angers, était entré au monastère de Solesmes, où il fut ordonné prêtre par l'archevêque d'Athènes, le 25 mai 1885.

Il exerça les fonctions de procureur à l'abbaye de Saint-Maur de Glanfeuil, puis, lorsque survinrent les décrets contre les congrégations religieuses, partit pour la Belgique, puis à Clairvaux (grand-duché de Luxembourg), enfin à Dongelbert, au mois de juillet 1912. Il se rendit enfin au Canada, où il créa la paroisse de Saint-Benoît du Lac et, après deux années de soucis, consacra son temps à la construction de son monastère.

***

Le 28 décembre ont eu lieu, en l'église Saint-Joseph, les obsèques de M. le capitaine en retraite Petit, qui fut un vaillant soldat, l'aimable administrateur du journal *Le Courrier d'Angers* et un musicien distingué. Toutes les musiques militaires jouèrent les marches entraînantes de Félix Petit, et le public qui se presse, les soirs d'été, autour du kiosque du jardin du Mail, se rappelle le charme et la mélodie de ses œuvres colorées et gracieuses.

Le cercueil était recouvert du drapeau tricolore du cercle Jeanne-d'Arc.

Après la cérémonie religieuse, le cortège s'est rendu au cimetière de l'Est où a eu lieu l'inhumation.

Sur la tombe, M. le colonel Couilleau a prononcé le discours suivant, au nom de la Société des officiers en retraite dont le défunt était membre.

Certes, l'heure n'est pas aux discours, elle est plutôt aux actes. Cependant, si graves que soient les événements qui absorbent toutes nos pensées, vous ne me pardonneriez pas si, comme président de la Société des officiers en retraite, je n'adressais l'adieu suprême à notre cher camarade et vénéré doyen, le capitaine Petit; si je ne retraçais en quelques mots les différentes étapes de cette vie, si honorable et si digne qu'elle peut servir d'exemple à tous, les traits caractéristiques de cette belle figure qui vient de disparaître, du vaillant soldat et de l'homme de bien que nous pleurons aujourd'hui.

Né en 1819, à Prades, le jeune Petit, qu'attirait avec une force invincible le noble métier des armes, s'engageait à dix-huit ans au 58e de ligne et prenait part aux pénibles et dures campagnes d'Afrique de 1839 à 1847. Il y conquérait tous ses grades jusqu'à celui de sous-lieutenant.

En 1854, il était en Crimée, assistait à la bataille de l'Alma et faisait le siège de Sébastopol, jusqu'au moment où, terrassé par la maladie, il était obligé de rentrer en France. Quelque temps après, sa santé délabrée l'obligeait à prendre sa retraite à Angers, qu'il ne quitta plus.

Plus tard, il entra dans le journalisme et fut administrateur de plusieurs journaux, du *Petit Courrier* entre autres.

C'était une belle âme et un grand cœur. Par l'élévation de son caractère, la noblesse de ses sentiments, la dignité de sa vie, il honorait notre société, à laquelle il appartenait depuis sa formation.

Depuis longtemps, il n'assistait plus à nos réunions; il y était toujours présent par la pensée et par le cœur.

Allègre, il le fut jusqu'à 90 ans. A partir de ce moment, si son

corps s'affaissait, si ses jambes refusaient tout service, son caractère ne se démentait pas, son cerveau restait intact, son esprit net et lucide. Sa mémoire était prodigieuse. C'était merveille de l'entendre raconter ses campagnes d'Afrique et de Crimée sous les ordres des chefs dont il citait les noms avec orgueil. Son corps se redressait, son visage s'illuminait et ses yeux, sous ses épais sourcils, retrouvaient toute leur vivacité.

Sa vie fut une. En est-il beaucoup à qui on peut rendre cet hommage? Il marcha toute sa vie, suivant une expression consacrée, dans le chemin de l'honneur, du devoir et de la vertu. Il ne connut pas les compromissions, dussent ses intérêts matériels les plus sérieux en souffrir. Ils en ont souffert.

Ce vaillant, incapable de la moindre défaillance, était aussi un croyant qui ne craignait pas d'affirmer ses convictions religieuses avec d'autant plus d'ardeur qu'il sentait que sa foi, la foi de ses pères, était plus vivement combattue. Il savait, en effet, ce patriote ardent, qu'un peuple, quelle que soit son évolution, ne peut renier ses traditions les plus saintes et les plus respectables sans compromettre ses intérêts les plus sacrés, sans risquer même son existence.

Il a vu l'origine de la guerre. Il n'a pu en voir la fin qui assurera, comme il me le disait et le désirait si ardemment, le triomphe du droit contre la force, de la liberté contre l'oppression, de la civilisation contre la barbarie.

Qu'il me soit permis d'adresser à sa chère et digne femme, qui le soigna jusqu'à la dernière heure avec un dévouement sans borne, l'expression de nos plus respectueuses sympathies.

Adieu, mon cher Petit, ou plutôt au revoir dans ce séjour que Dieu réserve à ceux qui, comme vous, l'ont toujours honoré sur la terre et ont loyalement et vaillamment servi leur Patrie.

***

Le jeudi 31 décembre, les membres de l'Association des Médaillés militaires de l'arrondissement d'Angers accompagnaient au cimetière de l'Est la dépouille mortelle de leur vice-président, M. Jean-Marie Rogé, décédé le 30 décembre, à l'âge de 79 ans.

Sur la tombe, le président de l'Association, notre distingué et aimable collaborateur, Me Beucher, ancien bâtonnier de l'ordre des avocats, a prononcé les paroles suivantes :

Au nom de l'Association des Médaillés militaires de l'arrondissement d'Angers, j'ai le pénible devoir d'adresser un suprême adieu à M. Rogé, vice-président de cette société, dont il avait été un des fondateurs, en 1902. Depuis 12 ans, M. Rogé avait, chaque

année, été élu vice-président de notre Association, et il s'était constamment occupé de son fonctionnement jusqu'au jour où une cruelle maladie l'avait mis dans l'impossibilité de prendre part à nos réunions.

Né le 6 janvier 1835, à Lézignan (Hautes-Pyrénées), Jean-Marie Rogé s'engage à 18 ans au 4e régiment de hussards. L'année suivante, son régiment était incorporé dans l'armée d'Orient et le jeune hussard Rogé, bientôt nommé brigadier, prit part à la guerre de Crimée, de juin 1854 à avril 1856.

Ils sont bien rares aujourd'hui les anciens soldats de Crimée! Nous en comptons cependant encore trois parmi nos camarades de l'Association des Médaillés d'Angers. Ils avaient appris, dans cette pénible campagne, ce qu'est la guerre de tranchées, dont ils devaient de nouveau entendre parler cinquante ans plus tard.

Combien sont intéressants à recueillir leurs souvenirs de cette guerre de Crimée, dans laquelle l'armée française combattait déjà à côté de l'armée anglaise!

Rogé, alors qu'il était brigadier au 4e hussards, avait, pendant plusieurs mois, fait partie du peloton d'escorte du général en chef, qui était alors le général (plus tard maréchal) Canrobert. Nous avons plusieurs fois pris un vif intérêt à entendre cet excellent camarade Rogé relater ses souvenirs de cette époque et raconter notamment les incidents des visites faites par le généralissime français à lord Raglan, le commandant en chef de l'armée anglaise.

C'est au cours de la campagne de Crimée que Rogé fut décoré de la médaille militaire. Ce fut une action d'éclat, dans un combat de cavalerie livré le 29 septembre 1855, quelques jours après la prise de Sébastopol, qui valut à notre camarade cette distinction. Dans le combat qui eut lieu à Kanghil, en Crimée, la brigade de cavalerie à laquelle appartenait le 4e hussards, avait exécuté une charge brillante, au cours de laquelle Rogé s'était particulièrement distingué et, sur la proposition de son colonel, il recevait, le 6 octobre 1855, la médaille des braves.

Je dis bien : octobre 1855. Ainsi, il y a 59 ans que notre camarade, décédé hier, à la veille de sa 80e année, était titulaire de la médaille militaire. Octobre 1855 : le jeune médaillé n'était âgé que de vingt ans lorsque l'insigne des braves fut attaché sur sa poitrine!

Lorsqu'au mois d'avril 1856 Rogé rentra en France, après la guerre de Crimée, il portait deux décorations : la médaille militaire, décernée pour action d'éclat, et la médaille de S. M. la Reine d'Angleterre, médaille commémorative de la guerre d'Orient avec les trois agrafes : Balaklava, Inkermann et Sébastopol.

Cependant, la carrière militaire de Rogé n'était pas près de

s'achever : il ne devait prendre sa retraite qu'après 28 ans de services et 13 campagnes.

Après avoir accompli sept années au 4e hussards, il contractait, en 1860, un nouvel engagement volontaire et partait passer quatre années en Afriqne, au 1er escadron du train des équipages militaires de la garde impériale, et ensuite était nommé gendarme à cheval, d'abord dans les Deux-Sèvres, ensuite dans le Maine-et-Loire.

En 1870, il fut versé dans le régiment mobile de gendarmes à cheval affecté à l'armée de la Loire et, au mois de mars 1871, il rentra dans la gendarmerie de Maine-et-Loire, où il resta jusqu'à sa retraite, 26 août 1881.

Voilà, très sommairement résumée, la belle et glorieuse carrière de ce brave et excellent soldat que fut Jean-Marie Rogé.

Il faut l'avoir vu dans les réunions intimes d'anciens serviteurs du pays pour avoir pu apprécier. comme ils le méritaient, ses sentiments patriotiques. Ces sentiments-là, il les avait maintenus dans sa famille : il y a quelques mois, un de ses petits-fils était tué glorieusement au Maroc ; il y a quelques semaines, un autre de ses petits-fils était blessé à deux reprises différentes, en combattant vaillamment dans l'Est. C'était bien une famille de braves soldats.

Adieu, mon cher Rogé, soyez certain que vos anciens camarades de l'Association des Médaillés militaires conserveront toujours le souvenir de leur excellent vice-président.

X***.

TABLE DES MATIÈRES

DU SOIXANTE-NEUVIÈME VOLUME

JUILLET-AOUT

Pages

Le Capitaine Alwrod. — Note de M. le Général de Lacroix sur « La Bataille du Mans » et « Les Colonnes mobiles de l'Armée de Chanzy », de M. Alwrod. — **A. B.** 5

Poésie : Les gars d'Anjou ! — **Olivier de Rougé** 11

Charles-Édouard Hédelin. — **G. Dufour** 13

Poésie : La Terre. — **Paul Pionis** 25

Une visite d'Évêque à Bazouges-sur-Loir en 1655. Monseigneur Henry Arnauld, Évêque d'Angers. — **H.-M. Legros** 29

Les Artistes angevins : Peintres, Sculpteurs, Maîtres d'œuvre, Architectes, Graveurs, Musiciens, d'après les Archives angevines (*Suite et fin*). — **Étienne Port** 59

Le Fief de la Rançonnée. — **P. François** 79

Les Cloches de mon Clocher. Études sur les Sons du Langage dans la Voix mauge (*suite*). — **Henry Cormeau** 85

Recherches pour servir à l'Histoire de l'Industrie textile en Anjou (*suite*). — Chapitre VII : Les ouvriers et la réglementation du travail. — **V. Dauphin** 103

Résumé des observations météorologiques faites à la Station municipale d'Angers — **J. Verchaly** 125

Chronique 129

L'exposition de l'Ouest de la France aura lieu en 1915, à Angers. — La Chambre de Métiers d'Angers. — Une visite du directeur de l'École de cavalerie anglaise à Saumur. — La plaque